



LE DONJON

DE VINCENNES.

TOME I.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DONDEY-DUPRÉ,
rue Saint-Louis, 46, au Marais.



Maeckl del. Schroeder Sculp

Le Donjon de Vincennes.

HISTOIRE

DE

LA BASTILLE

DEPUIS SA FONDATION 1374, JUSQU'A SA DESTRUCTION 1789,

MYSTÈRES DE LA BASTILLE ; SES PRISONNIERS, SES GOUVERNEURS, SES ARCHIVES ;
DÉTAILS DE TORTURES ET SUPPLICES USITÉS ENVERS LES PRISONNIERS,
RÉVÉLATIONS SUR LE RÉGIME INTÉRIEUR DE LA BASTILLE ;
AVENTURES DRAMATIQUES, LUGUBRES SCANDALEUSES ;
ÉVASIONS. MYSTÈRES DE LA POLICE.

PAR

MM. Arnould, Alboize et A. Maquet.

SUIVIE PAR

LE DONJON

DE

VINCENNES,

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A NOS JOURS:

VINCENNES MAISON ROYALE ; ORGIES ET DÉBAUCHES. — VINCENNES FORTERESSE ; SIÉGES ET BATAILLES.
— VINCENNES PRISON D'ÉTAT ; HISTOIRE DES PRINCIPAUX PRISONNIERS. — LE DONJON,
LES OUBLIETTES, LA CHAMBRE DES TORTURES, ETC. : SA TRANSFORMATION
EN FORTERESSE ET SON HISTOIRE JUSQU'A NOS JOURS.

PAR MM. ALBOIZE ET AUGUSTE MAQUET.

VII

PARIS.
ADMINISTRATION DE LIBRAIRIE,
RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, 26.

1844

LE DONJON DE VINCENNES

JUSQU'A LOUIS XI.

Origine du château de Vincennes. — Ses transformations sous Louis VII, Philippe Auguste, et Philippe de Valois. — Enguerrand de Marigny, premier prisonnier. — Louis X, Charles IV, Charles V, meurent à Vincennes. — Le donjon s'élève. — Orgies royales dans ce château. — Isabeau de Bavière et Charles VI. Gouverneur : Le sire de Tancarville, premier gouverneur, nommé par Charles V.

Toutes les prisons ne se ressemblent pas. Peut-être viendra-t-il un jour où elles se ressembleront; mais quand on remonte vers le passé pour étudier cette question dans les monuments qui subsistent encore, on voit plus clairement les traces de la force que celles de la loi, et l'on retrouve plutôt des idées de vengeance que des idées de répression. Aussi les plans et les constructions de ces prisons sont-ils en proportion de la puissance ou de la haine de leurs fondateurs. On a vu par la Bastille tout ce que méditait Aubriot contre ses ennemis. La destination de ce monument n'était pas équivoque. Jamais la Bastille, dans l'idée de l'architecte, n'a pu servir qu'à repousser les en-

nemis du dehors et à les bien tourmenter au dedans quand d'agresseurs ils seraient devenus prisonniers.

Mais Vincennes peut être considéré sous d'autres aspects. C'est une consolante idée pour l'historien, que cette masse imposante n'ait pas été entassée uniquement pour faire souffrir des hommes ; certes, les résultats ont été les mêmes pour Vincennes que pour la Bastille, et en tournant dans le cercle vicieux du despotisme, les rois de France sont arrivés à faire des prisons là où ils avaient voulu faire des châteaux ; mais les commencements de Vincennes sont dégagés de cette sombre teinte qui obscurcissait les pierres, encore neuves, de la forteresse Saint-Antoine. Peut-être même quand on dépouille avec soin ces couches multiples de chroniques agglomérées, qui forment à la longue l'opinion publique, voit-on que le château de Vincennes doit à cette origine innocente d'avoir été moins impopulaire que la Bastille. Les bois et les fleurs ont fait passer le fer et la pierre.

Cette belle forêt de Vincennes est l'une des plus antiques dont s'enorgueillisse l'Ile-de-France, autrefois couverte de bois. Les Romains y avaient élevé un petit temple avec un collége consacré au dieu Sylvain ; les restes de ce monument subsistèrent longtemps au prieuré du bois de Vincennes.

Nous n'entrerons pas profondément dans la discussion des étymologies du nom de Vincennes. Source d'erreurs plus ou moins savantes, mais source très-amère, ce mot n'a pas trouvé d'explications satisfaisantes. Les uns ont voulu qu'il fût formé de *vita sana*, ce qui est absurde; d'autres prétendent qu'il vient de la contenance du parc, *vicena jugera*, deux mille arpents, mais ils avouent que ce parc en contient plus quatre mille; d'autres

enfin veulent qu'il signifie la distance de ce bois aux murs de Paris, *viginti stadia*, vingt stades, ou deux mille deux cents pas. Mais on trouve dans un titre de l'abbaye de Saint-Martin, à la date de 847, le nom de *Vilcenna*, domaine faisant partie de la paroisse de Fontenay. Ce nom est écrit de même dans une bulle du pape Benoît VII, qui en fait mention en 980, et de même, en 1307, dans un acte de Henri Ier. Il est certain que de Vilcenna est venu Vicenne, puis Vincennes.

L'époque de la fondation des bâtiments est aussi obscure que le nom de la forêt. Ce collége du dieu Sylvain, dont nous parlions, fit place à un collége de druides, puis au prieuré des ermites, que Louis VII, prince pieux, appela près de lui et entretint royalement. Ces moines faisaient partie de l'ordre de Grandmont. Leur règle était austère. Le roi leur donna l'emplacement du vieux monument romain et celtique et leur fit bâtir, de ses deniers, un couvent à la place de ces ruines. Ces ermites furent remplacés par des mineurs, ou cordeliers de l'Observance, qui trouvèrent le séjour insupportable, et laissèrent le couvent à dix-huit minimes, mandés par Louis XI, du couvent de Chaillot. Le nom de ces minimes est demeuré à toutes les parties du bois qu'ils habitèrent. Le peuple appelait alors ces minimes les Bons hommes, du surnom que Louis XI se plaisait à donner à François de Paule, leur fondateur.

Louis VII fit donc construire quelque chose comme un couvent dans le bois de Vincennes, mais assurément ce ne fut pas un château. Toutefois, nous voyons Philippe-Auguste, près de partir pour la croisade en 1190, dater du château de Beauté un testament par lequel il conférait à l'un de ces ermites, frère Bernard, la nomination à tous les bénéfices du royaume.

Il y eut donc, si l'on veut bien faire attention à ces notes, un château dans le bois de Vincennes postérieurement à celui que Philippe-Auguste lui-même avait fait construire vers 1223, ou il faut admettre que ce château-là même porta le nom de château de Beauté, car il fut, disent les historiens, remplacé en 1337, par le donjon dont Philippe de Valois fit jeter les fondements à cette époque. Cependant la demeure d'Agnès Sorel, dame de Beauté, fut bien distincte et assez éloignée de ces châteaux. Le domaine de Beauté ne fut donc jamais demeure royale proprement dite, mais plutôt maison des champs, et le véritable château était à Vincennes même. Là demeura saint Louis, qui rendait, comme on sait, la justice sous un chêne de la forêt, et c'est dans ce château, demeure alors plus que modeste, qu'il mit en dépôt la couronne d'épines. Quant au parc, il avait été entouré de murs en 1183, par Philippe-Auguste, et le roi d'Angleterre, pour être agréable à ce prince, avait fait dépeupler ses domaines de Normandie et d'Aquitaine de bêtes fauves de tout genre pour en emplir le parc de Vincennes. Saint Louis profita peu des plaisirs ménagés par son aïeul, mais son fils agrandit encore le parc et y fit venir de l'eau à grands frais. En 1317, Clémence de Hongrie, veuve de Louis le Hutin, céda ce domaine à Philippe le Long en échange de la maison du Temple et de l'hôtel de Nesle. Enfin, comme nous l'avons vu, après une succession non interrompue d'hôtes et d'hôtesses illustres, le château de Vincennes fut jugé inhabitable par Philippe de Valois, qui le rasa et le remplaça par le donjon. Toutefois la mort empêcha ce prince de pousser l'édifice au delà des fondations, qui sont immenses. Le bâtiment sortait du sol quand Philippe mourut. Son fils, Jean le Bon, l'éleva jusqu'au troi-

sième étage, mais les malheurs de ce prince et sa captivité furent cause d'une nouvelle interruption dans les travaux. Ce fut Charles V qui termina l'ouvrage commencé par ses pères.

Sur une table de marbre placée dans la tour du donjon, à l'entrée du pont-levis, est gravée une inscription naïve qui rend compte fidèlement de ces diverses circonstances de la fondation du château. Il y est dit que :

....
La tour du bois de Vinciennes
Sur tours neufves et anciennes
A le prix. Or saurez en ça
Qui la parfist et commença.
Premièrement Philippe roys,
Fils de Charles, comte de Valois,
Qui de grand prouesse habonda
Jusque sur terre la fonda
Pour s'en soulacier et ébastre
L'an mil trois cent trente trois quatre.
Après vingt et quatre ans passé
Et qu'il était jà trépassé
Le roi Jean son fils, cet ouvrage
Fit lever jusqu'au tiers étage,
Dedans trois ans par mort cessa.
Mais Charles roy son fils laissa
Qui parfist en brèves saisons
Tours, ponts, braies, fossez, maisons.

Les événements sont rares avant le quinzième siècle au château de Vincennes. Philippe de Valois y avait convoqué un concile pour répondre au pape Jean XXII, qui soutenait que la vue de Dieu, dont jouissent les âmes bienheureuses dans le ciel, ne serait parfaite et absolue qu'après le jugement dernier. Cette opinion avait paru trop hardie et trop exclusive au roi de France, qui convoqua aussitôt tous les évêques, abbés et docteurs en théologie en résidence alors à Paris. De son côté le

pape avait envoyé deux légats en France pour le représenter et défendre son dogme. L'avis unanime du concile, inspiré par le roi, fut que depuis la mort de Jésus-Christ les fidèles jouissent de la vue parfaite et absolue de Dieu, et que la résurrection générale ne changera rien à cette félicité. Aussitôt Philippe de Valois, qui n'était pas soumis aux foudres du Vatican comme le furent ses successeurs et comme certains de ses prédécesseurs l'avaient été, fit donner acte au pape de cette décision du concile en ajoutant que s'il ne se rétractait il le ferait brûler.

Dans la Vie de Charles V, il est dit que ce prince après avoir achevé le donjon de Vincennes, s'y plut de telle sorte qu'il avait formé le projet de bâtir autour de ce domaine une ville royale. Si ce plan eût été mis à exécution Paris n'eût pas manqué de perdre beaucoup de son importance. Le roi avait déjà acheté plusieurs emplacements considérables pour faire élever des manoirs dans son voisinage *aux plus amés* de ses chevaliers. Toute la cour de Charles V avait même reçu ordre de se loger dans ce bourg, qui eût été fermé de bonnes murailles. Charles V, outre le goût particulier qu'il avait pour le séjour de Vincennes, se rappelait sans doute avec amertume le mauvais vouloir des Parisiens à son égard dans sa jeunesse, et il voulait pouvoir leur fermer les portes de sa ville comme ils lui avaient fermé celles de la leur. Mais il mourut des suites d'un poison que le roi de Navarre lui avait donné vingt ans avant, et le projet demeura inexécuté. Dès lors il y eut deux châteaux à Vincennes, le donjon et le manoir de Beauté, délicieuse habitation que Charles V avait prêtée à l'empereur Charles IV lorsqu'il vint en France avec son fils, Venceslas, roi des Romains. Char-

les V avait même fait réparer les tours de ce manoir; en 1375 on les couvrit en plomb. Tandis que le donjon s'achevait avec rapidité, le roi faisait du château de Beauté son habitation favorite. Il occupait le premier étage de la tour; le dauphin, Charles VI, logeait au second étage, et le duc de Valois au troisième.

C'est à la mort de Charles V et sous le règne de son infortuné successeur, que l'histoire de Vincennes va prendre quelque intérêt. Mais avant d'entamer la chronique de ce séjour voluptueux de la fameuse Isabeau de Bavière, voyons si par hasard le manoir royal n'aurait pas abrité quelque grande infortune.

Au commencement du quatorzième siècle un homme jouissait à la cour de France d'une de ces fortunes qui font trembler les sages pour l'avenir du possesseur. Enguerrand de Marigny régnait souverainement sous ce roi écervelé qu'on appela *le Hutin*, et les plus grands seigneurs baissaient la tête sous la loi d'un favori qui l'emportait par le mérite, et savait se faire craindre, puisqu'il est impossible aux puissants de se faire aimer.

Enguerrand, homme de finances, gentilhomme brave et dévoué, grandit sous le règne de Philippe le Bel, et comme à cette époque les rois avaient toujours besoin d'argent et tiraient par caprices l'argent des peuples, comme aussi leur droit divin prescrivait aux peuples un respect inaltérable et assurait au maître une inviolabilité assurée, Philippe le Bel et Louis le Hutin, son successeur, sans s'inquiéter des suites, exigèrent d'Enguerrand plusieurs impôts que le ministre exigea à son tour du peuple. Le maître fut respecté, le serviteur fut haï, bien qu'Enguerrand n'eût profité en rien de ces exactions. C'était un homme résolu, il encourut toutes les malédictions

des vassaux surchargés d'impôts, et tint tête à l'orage dont riaient, en dilapidant les finances, le roi, ses parents et les hauts dignitaires. Toutefois Enguerrand n'avait encore que des ennemis très-humbles, et n'avait à redouter que des murmures ou des imprécations.

Un jour un différend s'éleva entre un seigneur puissant de la cour de France, le comte d'Harcourt, et un de ses voisins aussi riche, le seigneur de Tancarville. Il s'agissait d'un moulin situé sur les limites des deux fiefs. Le moulin fut à plusieurs reprises occupé par les hommes d'armes des deux propriétaires, et la question ne se décidant pas par la guerre, on se résolut de part et d'autre à un arbitrage. Le comte d'Harcourt était protégé par l'oncle même du roi, Charles de Valois, prince que son crédit près du roi faisait un aide tout-puissant. Charles avait même conseillé l'arbitrage à son client, le comte d'Harcourt, dans la persuasion que sa recommandation suffirait pour lui faire donner gain de cause avec toutes les apparences de la justice. L'arbitre choisi fut Enguerrand de Marigny.

Le ministre était loin de soupçonner d'abord le piége qu'on lui tendait. De chaque côté s'ouvrait un abîme : la haine des grands vassaux attachés au parti de Tancarville si Tancarville succombait, la vengeance du prince Charles si d'Harcourt avait le dessous. Enguerrand, accoutumé aux affaires difficiles, accepta d'être juge, et aussitôt il fut circonvenu.

— Messire Enguerrand, lui dit Charles de Valois, cette sentence qu'on vous demande n'est pas difficile à rendre. Je connais à fond le procès dont il s'agit; les droits du comte d'Harcourt me paraissent incontestables. Je vous prie donc de juger dans ce sens, et vous me ferez plaisir, car le comte est mon ami.

Enguerrand salua respectueusemnt l'oncle du roi et répondit :

— Votre altesse s'est donc donné la peine d'examiner cette affaire ?

— Je me la suis fait expliquer. D'ailleurs, je le répète, le comte d'Harcourt est de mes amis. J'ai votre parole, n'est-ce pas ?

Enguerrand réfléchit un instant.

— Monseigneur, dit-il, ne convient-il pas que je m'éclaircisse par moi-même? non que je doute des lumières de votre altesse, mais la justice...

Charles sourit.

—Oui, messire, vous avez raison, la justice... c'est pour cela que je vous ai parlé.. ne l'oubliez pas...

Et il partit en répétant :

— La justice ! je ne demande en effet que la justice.

Bientôt après, car de nouvelles préoccupations avaient distrait le ministre de cette inquiétude, le comte de Tancarville vint à son tour.

— Monseigneur, dit-il, on me conteste un bien qui est la propriété de ma famille depuis un siècle. Le seul droit de mon adversaire c'est la toute-puissante protection de son altesse royale. Mais j'ai accepté votre arbitrage et je vous crois assez fort pour oser être juste, et assez juste pour oser vous montrer fort.

Cela dit, le seigneur de Tancarville partit, laissant au ministre des parchemins qu'il consulta en homme avide de s'éclairer.

— Suivrai-je la route ordinaire ? se dit-il, laisserai-je incliner la balance du côté où pèse la plus lourde épée?... Juger ainsi

est facile, le prince Charles me l'a dit... Déclarer qu'un homme a tort, parce qu'il est le moins à craindre, c'est le moyen de me tirer d'embarras et de m'assurer à moi l'appui du plus fort..... Cependant celui-ci n'est pas fondé dans ses prétentions.

— Eh! que vous importe! lui cria l'instinct de la conservation; faites d'abord vos affaires, et ne luttez pas contre un plus puissant que vous!

— Au contraire! dit l'ambition, luttez! essayez vos forces, voilà l'occasion de connaître ce que vous pouvez... Le roi vous aime, voyez si le roi vous défendra... d'ailleurs la chose est de peu d'importance, et quoi qu'il arrive vous aurez une cuirasse impénétrable, la conscience!

Au jour dit, les deux adversaires comparurent. Enguerrand de Marigny; était pâle son regard, si fier d'habitude, ne prit que peu à peu toute son assurance. A côté du comte d'Harcourt était venu siéger le prince Charles de Valois, déjà triomphant; le sire de Tancarville avait quelques amis et un clerc avec lui.

— J'ai décidé, dit Enguerrand d'une voix ferme, que le moulin en litige est situé indubitablement sur les domaines du sire de Tancarville et par conséquent lui appartient. Le comte d'Harcourt s'est trompé, mais en loyal gentilhomme, et il restituera le moulin à son réel propriétaire.

Un silence de mort accueillit cette sentence courageuse. Charles de Valois, pâle de rage, se leva et sortit en lançant au ministre un regard foudroyant; le comte d'Harcourt le suivit, consolé de son échec par le courroux de son protecteur. Quant au sire de Tancarville, pour qui Enguerrand venait de se dévouer si noblement, il se contenta de dire :

— Je savais bien que j'avais raison et que mes titres étaient irrécusables.

Ce fut à Enguerrand de sourire. Il regarda tristement partir ces hommes, dont l'un devenait son ennemi mortel, dont l'autre ne songeait pas même à la reconnaissance, et ce fut le cœur serré qu'il murmura ces mots :

— J'ai fait mon devoir ! Si l'on savait combien il est plus aisé d'aller contre sa conscience !...

Ainsi un simple changement de nom pouvait sauver Enguerrand de bien des malheurs... Il eût fallu la vertu, l'abnégation d'un saint pour ne pas songer à cette circonstance. D'ailleurs le prince Charles ne manqua point de faire comprendre au surintendant ce que c'est que la haine des hommes : il avait appris déjà ce qu'est leur reconnaissance.

Les peuples murmuraient. Le roi venait de lever de nouveaux impôts, et Enguerrand avait signé les édits. Louis le Hutin, que son oncle gouvernait assez despotiquement, s'étonna de ces plaintes, comme aussi du peu d'argent qu'on trouvait dans le trésor, sans cesse mis au pillage.

— Vous avez un ministre haï du peuple, dit le comte de Valois; voilà, beau neveu, pourquoi le peuple murmure.

— Pourquoi le hait-on?

— Parce qu'il est prodigue et avare tout ensemble. Prodigue pour dilapider, avare pour encaisser.

— Cependant le roi mon père faisait grand cas du surintendant.

— Il en ferait moins de cas aujourd'hui, car les coffres sont vides.

— Il y a des causes sans doute.

— Vous les saurez, beau neveu, repartit le comte, et aujourd'hui même.

En effet, au conseil on agita la question d'établir un nouvel impôt. Enguerrand se récria, disant que le peuple portait déjà une charge assez lourde.

— Alors faites de l'argent, dit aigrement le comte de Valois, car il n'y en a plus.

— Pourquoi n'y en a-t-il plus? monseigneur, c'est grand'pitié que l'argent s'en aille si vite, lorsqu'il vient si péniblement.

— Mais, repartit le comte, qui sait mieux que vous, messire, où il a passé cet argent si pénible à obtenir? n'est-ce pas vous qui êtes surintendant des finances? serait-ce moi, par hasard

— C'est moi qui le suis, en effet, monseigneur.

— Alors rendez vos comptes.

— Je suis prêt.

— Sur-le-champ.

— Je le veux ainsi : monseigneur, vous devriez, moins que personne, me demander ainsi des comptes, car, mieux que personne, vous connaissez l'emploi d'une partie de cet argent.

— Que prétendez-vous dire?

— Vous avez vécu sous l'autre règne, monseigneur, et vous devriez savoir qu'il a fallu de l'argent pour battre les Flamands à Mons en Puelle, où vingt-cinq mille restèrent sur la place; qu'il en a fallu pour faire cette longue guerre d'intrigues avec le pape Boniface XIII, et pour acheter la bienveillance de ses successeurs Benoît XI et Clément V. Il a fallu de l'argent pour abattre les Templiers et faire la paix avec l'empereur Henri VII, enfin.

— Non-seulement vous l'avez dépensé, mais vous l'avez

altéré, cet argent; le peuple, vous le savez, poursuit le feu roi du nom de faux monnayeur, et c'est vous qui avez conseillé cette opération au roi Philippe.

— J'ai altéré les monnaies, poursuivit Enguerrand, l'œil brillant et la voix haute, pour subvenir aux folles dépenses des parents du roi, aux vôtres, monseigneur, qui me demandez imprudemment des comptes comme si les plus fortes sommes n'avaient point passé de mes coffres dans le vôtre, chaque fois que vous eûtes des palais à construire, des valets à payer, et des fêtes à donner à vos amis.

— Vous en avez menti! s'écria le comte transporté de colère.

— Vous mentez vous-même, répondit Enguerrand avec l'orgueil d'un homme qui sent une insulte préméditée, et qui brave tous les dangers dans l'excès de l'indignation.

A peine eut-il prononcé cette imprudente parole, que le roi, dont jusqu'alors la neutralité avait été parfaite, se leva de son siége et fit un geste de mécontentement. Le comte de Valois mit l'épée à la main, et s'élança sur Enguerrand, qui l'attendait les bras croisés et le sourire sur les lèvres

— Fuyez! vous êtes perdu! dit à Enguerrand un ami épouvanté de cette scène. Voyez! on retient à grand'peine le comte; il vous tuera.

En effet, plusieurs seigneurs s'étaient jetés entre les deux adversaires, et s'efforçaient d'arracher l'épée des mains du prince.

— L'épée au fourreau! mon oncle, dit le roi.

— Mais il m'a insulté, moi, un prince de votre sang, en votre présence.

— Laissez-moi faire justice, répliqua le roi.

Et l'on entraîna le comte par une des portes de la salle; le roi partit sans adresser au ministre un mot de reproche ou d'encouragement. Enguerrand demeura seul; tous ses amis l'avaient fui comme si la disgrâce était contagieuse et mortelle.

Enguerrand comprit qu'il était perdu. Sans prévoir tout l'avenir, il s'attendit à une ruine terrible. L'isolement dans lequel on le laissait, lui, l'homme le plus recherché de la cour, sans en excepter le roi, lui montrait que c'en était fait de sa fortune, car les courtisans sont des mouches qui désertent quand la pâture manque. Mais comme il était homme de cœur, il ne voulut pas montrer à ses ennemis qu'il fût inquiet, et ne fit aucune démarche près du roi. Il connaissait Louis X, prince incapable de gouverner, entraîné aveuglément à la suite de son ministre; il se flatta donc que, la première impression effacée, le roipréférerait à son oncle, l'indispensable directeur d'un état mal affermi.

Il demanda son cheval, et, entouré de ses écuyers, prit le chemin de la tour du Louvre, dont il était châtelain.

Une heure après, un vieux serviteur souleva la tapisserie de son cabinet, et passant sa tête blanche sous les franges d'or :

—Monseigneur, dit-il, mon fils a vu des cavaliers appartenant à M. le comte de Valois se diriger vers le pont du Louvre; il en est temps, vous pouvez fuir.

—Dis à mes hommes d'armes de se rendre à leurs postes, et si l'on ne reçoit un ordre du roi, qu'on baisse la herse et qu'on lève le pont-levis.

—Ah! monseigneur! prenez garde!...

— Qu'on m'obéisse!

Une troupe de cavaliers vint en effet s'arrêter devant le Louvre,

et fit mine de vouloir entrer. Mais le commandant de la garnison les harangua par un guichet, et les prévint que, s'ils ne se retiraient, il leur ferait envoyer une volée de flèches.

— Aux gens de M. le comte de Valois! dit le chef de l'escadron avec hauteur.

— Nous ne connaissons que notre sire le roi; avez-vous un ordre de lui?

— Nous en aurons, répliqua l'officier.

— Alors on vous ouvrira.

Là-dessus les archers se montrèrent, avec leurs arbalètes et leurs arcs, au-dessus des créneaux. La troupe se mit en retraite et disparut.

— Le roi n'est pas contre moi, pensa Enguerrand, je suis toujours le maître.

Mais le comte de Valois, furieux des reproches publics du ministre, ne respirait que vengeance. Chaque jour il venait trouver le roi, l'attendrissait par sa pâleur, par ses prières.

— Mon neveu, mon roi, disait-il, vous me laisserez mourir déshonoré; l'opprobre retombe sur votre famille, sur vous-même; on dit que vous craignez de venger votre parent sur un plus puissant que vous.

— Qui dit cela?

— Le peuple.

— Le peuple hait mon ministre qui me sert si bien.

— Ce n'est pas pour cela qu'il le hait.

— Pourquoi alors? qu'a-t-il fait?

— Eh bien, Louis, je renonce à me venger de cet insolent, j'abjure tout ressentiment, car votre intérêt parle plus haut en mon âme. Eh bien, apprenez, puisque vous avez été si aveugle,

que cet homme a pillé vos trésors, trahi votre cause auprès des peuples voisins, et que son but est de vous remplacer sur le trône, comme les maires du palais, tyrans des rois fainéants.

— Mon oncle! prenez garde de calomnier!

— C'est la vérité que je demande. Je l'appelle de tous mes vœux. Pourquoi si cet homme est innocent se fait-il garder par tant de soldats et de serviteurs? son train égale le vôtre.

— Puisque le peuple le hait, dites-vous, il faut bien qu'il se défende.

— Louis, je suis le frère de votre père, je vous ai témoigné toujours une tendre affection, j'ai respecté votre jeunesse et vous m'avez trouvé sujet fidèle plus encore que parent dévoué; me refuserez-vous la seule satisfaction que je réclame, celle de vous mettre à couvert des embûches d'un méchant, et de faire luire la vérité à vos yeux?

— Et comment cela, mon oncle?

— Convoquez une assemblée des hommes les plus sages, les plus loyaux de France; faites-leur examiner la conduite du ministre, et vous verrez si mes accusations sont des calomnies. Ce n'est pas me venger, c'est vous servir. Dieu m'est témoin que son insulte n'a pas laissé de traces en mon cœur, et je suis un bon chrétien, vous le savez, Louis.

— Comment! dit le roi agité, il me tromperait!

— Quand vos plus illustres prélats, quand vos féaux chevaliers vous l'assureront, vous douterez moins sans doute de leur parole que de la mienne.

— Oh! monseigneur, c'est qu'une trahison semblable serait odieuse.

— Votre cœur si noble se refuse à croire aux trahisons.

— Eh bien, je vais le mander, je lui dirai moi-même...

— Vous le préviendrez... il niera, et une heure après il sera hors de la portée de vos coups, vous aurez un redoutable ennemi de plus.

— Que faire alors?

— Laissez-le venir au conseil, et donnez à quelqu'un de vos officiers l'ordre de changer tous les postes de la ville.

— Mais je ne vois pas...

— Retirez-lui d'abord sa force, après vous disposerez de lui, innocent ou coupable, selon votre bon plaisir.

On éveille facilement la défiance d'un roi. Louis donna l'ordre à son oncle, qui, radieux et sûr d'être vengé, partit surveiller l'exécution de ses projets.

Cependant le ministre avait senti couver l'orage, mais rien ne paraissait encore désespéré. Parfois, songeant au courage avec lequel il avait bravé l'impopularité pour plaire au roi, Enguerrand regrettait de n'avoir pas ménagé les deux partis.

Sa femme le lui reprochait souvent, car elle ne pouvait sortir en litière sans être insultée par des huées et des malédictions, malgré son cortége de varlets et de pages.

— Vous donnez pourtant près de trois cents livres par an aux pauvres, répondait Enguerrand.

— Je les donne secrètement, selon les lois de la bonne charité. Mais vous, c'est publiquement que vous réclamez vingt ou trente mille livres de plus à la seule ville de Paris ; aussi le mal connu efface le bien ignoré. Ah! monseigneur, s'il nous arrive malheur nous n'aurons d'abri nulle part.

— Dieu nous défendra, et notre courage...

— Nous sommes riches, nos enfants grandissent, vous avez

servi l'état, ne serait-ce pas tenter Dieu que lui demander une prolongation de prospérité? Retirez-vous des affaires, vivons soit dans notre terre de Marigny, soit à la maison de ville si vous craignez de paraître fuir. Mais laissez un autre se mettre à la dangereuse place que vous occupez.

— Il me semble que vous vous épouvantez facilement.

— Tous les jours quelque fâcheux présage m'arrive. Ce matin encore j'ai reçu une lettre bizarre, et soit faiblesse, soit pressentiment, j'en suis toute émue.

— Qu'est-ce donc? dites pour que je vous rassure.

La noble dame tira de son aumônière de velours brodé d'or un chiffon de parchemin couvert d'une écriture très-correcte.

— Lisez, dit-elle.

Enguerrand parcourut ces lignes avec indifférence.

« Un grand danger menace monseigneur le surintendant. On lui révèlera le secret, moyennant qu'il fera enterrer au pied du dixième arbre de l'allée du Roi, à Vincennes, en partant du château, un sauf-conduit de Sa Majesté, et une promesse en règle de trois mille livres payables à vue.

UN SORCIER. »

— N'est-ce pas effrayant, monseigneur?

— Nullement, dit le surintendant avec un sourire. C'est un piége ou une escroquerie. Le vrai danger qui me menace, c'est la perte que je ferais de ces trois mille livres que le sorcier croit tenir.

— Incrédule! imprudent!

— Votre affection vous aveugle, madame.

— Mais au moins faites rechercher cet homme, cela est fa-

cile; enfin, ne soyez pas le jouet des passions ou le but des spéculations populaires.

— Quant à cela, j'y aviserai. Votre conseil est prudent. Mais voici l'heure du rendez-vous chez le roi.

Une trompette sonna au dehors.

— L'escorte est prête, dit Enguerrand; adieu, madame.

— Prenez garde au moins !

— Chez le roi ! c'est aux autres à trembler quand j'y suis.

Enguerrand partit d'un train rapide. Personne aux environs du château n'avait remarqué que des hommes d'armes isolés ou deux par deux, mais séparés par un intervalle considérable, avaient envahi le quartier et n'attendaient qu'un signal pour se réunir.

Après le départ du maître, les gens de la maison haussèrent le pont-levis, et une sentinelle se promena sur le seuil de la porte en ogive.

La veille de ce jour, lorsque la nuit fut bien sombre, un homme de petite taille, vêtu d'un surtout de camelot brun un fort mauvais état, et muni d'une chaussure insuffisante en temps de pluie, se glissa comme un daim qui fuit, par les rues tortueuses de la Cité, et arriva au coin de Saint-Germain le Vieux, près du Marché. Il portait quelque chose sous les pans de son sayon, et tout en courant se retournait sans cesse. Enfin il poussa le ressort d'une laide porte située au bout d'une ruelle aboutissant à la rivière; et après avoir une fois encore interrogé le silence et les ténèbres de la nuit, il entra.

La demeure de cet homme se divisait en deux chambres; la première, banal vestibule, grossièrement pavé de grès inégaux, meublé de quelques escabeaux brisés et d'un grabat, sem-

blait aux moins clairvoyants l'unique pièce de la maison. Tout ce qui sert à la vie d'un misérable s'y trouvait réuni : des pots de terre fêlés ou écornés, un mauvais fourneau, des ustensiles de bois. Mais derrière une grande image de sainte Geneviève en tapisserie rongée par les rats s'ouvrait une porte inconnue aux profanes. Elle conduisait à une seconde chambre d'un ameublement beaucoup plus digne d'être remarqué.

Le jour venait d'un châssis pratiqué dans les tuiles du toit. Le nom de châssis et le mot jour paraîtront peut-être ambitieux à propos d'un vitrage d'un pied carré formé d'au moins cinquante petits morceaux de verre soudés avec du plomb ; en sorte qu'il ne faisait jamais clair en cette chambre que la nuit, lorsqu'on y allumait une lampe. Le visiteur rencontrait en entrant à gauche un coffre plein de livres énormes, des plantes sèches de dimensions et de formes merveilleuses, des animaux empaillés, une collection considérable d'araignées énormes et un squelette d'homme ; au fond, une table couverte d'outils bizarres ; à droite, un fourneau encombré de vases beaucoup plus recherchés que ceux de la première pièce, tant pour la forme que pour la matière.

C'est là que l'homme dont nous suivons les traces se réfugia après avoir allumé une lampe de fer d'un travail miraculeux, mais rongée par une épaisse couche de rouille. Il tira un lourd volet à coulisses sur le châssis pour que la lumière ne fût pas vue du dehors ; et alors, car il avait fait toute cette besogne d'une seule main, il dégagea son bras gauche des plis du vêtement qui le couvrait.

Ses yeux rayonnaient de joie. Il examina avec la satisfaction d'un avare devant un coffre fort l'objet que tenait sa main

gauche. C'était une main droite d'homme complétement desséchée et qui rendit en tombant sur la table un son mat de bois ou de plomb.

— Voilà, dit-il, cette fameuse main! elle est bien comme il me la faut, un peu racornie, afin que les doigts forment le grapin. Rien que la possession de cette main porte bonheur, dit *le livre;* mais que sera-ce lorsque j'y pourrai accrocher la lampe d'argent? Alors, *dit-il,* tous les trésors de la terre apparaissent à cette lumière; toutes les portes s'ouvrent, même celles du cœur et de la pensée. Mais la lampe d'argent! cela coûte cent quatre-vingts livres pour avoir la forme qu'il faut, et j'y veux faire graver ma conjuration toute-puissante, ce qui ajoutera peut-être aux vertus du talisman, le don de voir à des distances inouïes.

Comme il se berçait de ces rêveries punies d'une mort affreuse à l'époque où se passe cette histoire—la main était toute grimaçante sur la table— le sorcier leva tout à coup la tête; du fond de cette chambre enfouie au fond d'une ruelle, assourdie par des charpentes et des milliers d'objets entassés, il venait d'entendre un bruit inaccoutumé dans les rues voisines. Il pencha son oreille vers un tuyau industrieusement disposé en entonnoir, qui, étroit dans la chambre, allait s'élargissant jusqu'à la porte de la rue, au-dessus de laquelle il ouvrait une large embouchure déguisée habilement sous une apparence de dégradation. Ce cornet acoustique avait mille fois sauvé le sorcier des surprises, ou lui avait révélé des secrets dont il profitait.

— Quoi! murmura-t-il avec surprise, des chevaux à cette heure dans la rue de la Calandre! ils viennent par ici... Oh! oh! les voilà dans l'enclos de Saint-Germain le Vieux!... Qu'est

cela? ils s'arrêtent... Ah!... quelque visite pour les bons pères... Me voilà tranquille...

Mais l'instant d'après, sa frayeur redoubla. Il écouta de nouveau.

— Des pas d'hommes cette fois... et dans la rue de Saint-Germain même; les cavaliers auront quitté leurs montures pour n'éveiller aucun soupçon... Bah!... qui sait... quelques buveurs attardés... Non, les pas sont sûrs, lourds... Ah! une ronde des archers; mais les archers vont partout... Ils approchent... plus de doute, je suis perdu... on m'aura découvert.

Le sorcier souffla précipitamment sur la lampe, sortit de l'atelier en courant; se réfugia, la porte bien fermée, dans la première pièce, et il était à peine installé tout palpitant sur son grabat, qu'il entendit les pas s'arrêter sur le seuil même de sa maison.

— C'est fait de moi, pensa-t-il.

Les hommes parurent se consulter un moment, puis l'un d'eux heurta d'une main puissante à la porte.

— Un gantelet de fer, se dit le sorcier.. nous y voilà!

— Holà! cria le visiteur en accompagnant le jeu de ses poignets d'une voix de stentor, holà! maître Jacques Delor!

— Qui est là? dit ce dernier.

— Ouvrez!

— Mais j'ignore à qui j'ouvrirai, dit-il en tremblant, et il fait nuit, monsieur.

— Ouvrez, de par tous les diables!

— Oh! monsieur...

— Non, dit une autre voix qui sembla une voix de vieillard, qu'il ouvre au nom du roi, ou bien on enfoncera sa porte.

Depuis quelques minutes, Delor, qui répondait avec une voix lointaine, était pourtant collé sur la porte de son chenil, regardant au travers d'une fente qui lui servait d'observatoire.

— O ciel! se dit-il, qu'ai-je vu là? Miséricorde! cette figure! cette barbe grise; quoi! un si auguste personnage... O malheureux Delor!...

Il ouvrit aussitôt. Deux hommes restèrent dans la rue, deux entrèrent.

Celui que Delor avait vu par sa porte, à visage découvert, apparut la tête entièrement masquée par l'espèce de rabat qui tombait des coiffures de l'époque.

— Il se cache! c'est lui, pensa Delor.

— Tu es Jacques Delor?

— Oui... monseigneur.

— Pourquoi dis-tu monseigneur?

— Votre voix, votre démarche annoncent un homme de qualité, répondit Jacques en tremblant.

— N'est-ce pas plutôt que tu me connais?...

— Comment vous connaîtrais-je, monseigneur? je n'ai jamais vu votre visage.

— Fermez la porte, Hubert, mettez votre lanterne sur cette table et retirez-vous.

Hubert glissa respectueusement quelques mots à l'oreille de son maître.

— Bon! reprit le vieillard, n'ai-je pas ceci?

Il montrait un sifflet d'argent pendu à son collier.

Hubert partit. Le vieillard demeura seul avec Delor plus tremblant que jamais, et le regardait par les jours pratiqués dans la broderie de ce voile improvisé.

— Tu es sorcier, dit-il.

— Moi, seigneur! moi sorcier! Oh! peut-on croire?... Et qu'est-ce qu'un sorcier? Cela existe-t-il?

— Tu es Jacques Delor le sorcier, homme fort connu. Tu as vendu des philtres, des caractères et talismans; tu fabriques des charmes.

— Mais voyez, seigneur... ce logis... ce mobilier.

— Oh! tu as un autre logis, sorcier, et peu éloigné.

—Et où donc, monseigneur?

—Je ne sais; c'est toi qui vas m'y conduire.

Le ton résolu du vieillard, son geste plein d'empire et de majesté, déterminèrent le sorcier, qui se résolut à tenter la clémence plutôt que de provoquer la force.

—Entrez donc, monseigneur, dit-il, et rappelez-vous que j'ai mis ma vie entre vos mains.

—Je l'eusse déjà prise si j'en avais besoin, répondit l'inconnu d'un air de dédain.

En pénétrant dans le laboratoire, il fut malgré lui saisi d'une horreur qu'il ne put dissimuler. L'aspect de cette nature infernale devait être antipathique à un prince chrétien. Il fit donc plusieurs signes de croix, ce qui fit sourire le sorcier.

— Oh! monseigneur, dit-il, ne craignez rien pour votre salut; nous ne connaissons pas d'autres maîtres que Dieu et notre bon roi. Ceux qui croient le contraire sont les dupes dont les sous parisis entretiennent mon feu et ma marmite.

— Ces philtres, ces charmes.....

— C'est autre chose, monseigneur; on est médecin, et l'on a étudié. Mais les licences coûtent si cher! et il y a tant de praticiens connus des riches!

— Non, ce n'est pas ce que je demande, interrompit le vieillard, mécontent de ces préambules... C'est au sorcier que je m'adresse... Ah! qu'est-ce que ceci?

Et il montrait avec horreur la main que le malencontreux Delor dissimulait depuis quelques minutes avec tout le talent possible.

— C'est... c'est une main de cire sèche, monseigneur, mêlée d'un parchemin, fondu par un procédé qui m'est particulier et qui donne à cette matière la dureté du bois.

— Beau travail... mais cela sert à des sorcelleries... Bref, vous êtes sorcier, et je sais que vous vendez des charmes au moyen desquels on obtient la mort de telle ou telle personne.

— Oh! seigneur!

— Eh! tenez; je suis sorcier aussi, moi... et assez distingué; nous nous devons la vérité... A quoi sert que vous ayez piqué cette figure de cire, là-bas, d'une épingle à la tête et d'une autre au cœur?

— Pur caprice...

— Ce caprice vous fera pendre!

— Oh! seigneur!

— Parlez, alors... Comment faites-vous ces sortes d'affaires?

— Vous comprenez, seigneur, vous, un homme si distingué, qu'à son langage je reconnais pour un gentilhomme nourri de lettres, vous comprenez que ce n'est pas l'introduction d'une épingle dans cette pelote de cire qui tuera quelqu'un.

— Non... mais l'intention, le vœu, la prière à quelque puissance infernale, les maléfices...

Charles de Valois doutait et avait peur. Le sorcier faisait l'esprit fort, et croyait de toutes ses forces à son art cabalistique.

— Parlerez-vous?...

—Eh bien, monseigneur, ceux qui ont des amours viennent me trouver... Rendez tel ou tel cœur sensible pour moi, disent-ils ; alors, pour gagner de celui-ci un écu, de celui-là mieux encore, je masse un bloc de cire à l'effigie de celui ou de celle qu'on me dépeint, puis à l'endroit de ce cœur si ferme, disent-ils, je pratique une ouverture pour leur amour... C'est innocent, vous voyez, monseigneur.

—Mais, dit le comte en appuyant sa tête sur sa main, ceux qui ont des haines viennent aussi.

—Ah!... certainement... oui, monseigneur... ils viennent.

—Ils veulent, non pas une ouverture au cœur de leur amant pour leur amour, mais au cœur de leur ennemi pour leur vengeance, n'est-ce pas?

—Oui... monseigneur.

—Que fais-tu alors?... Parle!

Jacques Delor, plus livide que la main gisante sur la table, commmença, d'une voix entrecoupée, un cours dont il prévoyait que le dénouement probable serait la Grève ou le fond de la Seine.

Le comte de Valois écoutait avidement.

—Monseigneur, pour la haine on perce le cœur des statues de cire avec des aiguilles entourées de laine rouge, et non-seulement on perce le cœur, mais souvent la tête ; car ce sont deux endroits où les coups sont mortels.

—Fort bien, nous allons nous entendre. Supposez que moi, un gentilhomme de province, je vous souhaite à vous, la ruine ou la mort, comment sera la statue?

Jacques fut assez inquiet de cette manière personnelle de procéder.

—Mais, monseigneur, ce serait une simple statue à ma ressemblance.

—Vous obtenez la ressemblance, alors.

—Autant que possible.

— Et si c'était... un prêtre, un magistrat...

—J'imiterais le costume.

—Un prince...

—Oh! monseigneur...

—Allez donc.

— La figure aurait les armes... du prince.

— Vous connaissez le roi?

—Que venez-vous de dire, monseigneur!

—Rien! mais voici ce que je dis, maître Jacques Delor: vous ferez une figure du roi, en cire; vous la percerez au cœur et à la tête avec vos aiguilles, et le jour où je vous aurai désigné un homme, ou quelqu'un de sa famille, vous direz que cet homme vous a commandé la figure et vous a fait diriger sur elle des maléfices. Ce témoignage, si vous êtes fidèle, vous enrichira. On vous tuera si vous me trompez.

—Mais, monseigneur, contre le roi! c'est affaire de potence, de bûcher; je suis perdu... Contre le roi!... des maléfices!...

— Ah! je vois que vous hésitez.

—Hélas! oui, monseigneur, car je sais que vous ne perdrez pas un innocent.

—Je veux te combler de biens, au contraire... Prends ces vingt livres; le jour du témoignage tu en auras le centuple...

— Monseigneur, j'obéirai...

Jacques ne dit pas qu'il comprenait l'impossibilité de la résistance; il voulut se faire honneur de la bonne volonté.

—Je t'enverrai prendre lorsqu'il le faudra, dit le comte. Ne fais aucune autre démarche. Tu vas fabriquer et cacher une figure en cire du roi, vêtue du manteau royal et couronnée. Que les épingles soient bien celles que tu me montres : cache tout cela et attends. Si tu manques à une seule de mes injonctions, souviens-toi que tu demeures fort près de la Seine, sorcier.

— Monseigneur !

— Ne bouge pas.

Le comte alors traversa la première salle, siffla ses gens, et lorsqu'il eut tiré sur lui la porte, Jacques Delor courut à son observatoire. Là, il entendit le prince dire à voix basse :

— Que tous les jours on s'assure que cet homme est encore ici.

— Me voilà dans une main redoutable, pensa le sorcier plus inquiet qu'ébloui. L'oncle du roi ! un sortilége contre le roi ! Quoi !... ce prince méditerait la mort de son neveu... Mais non, c'est une vengeance contre quelqu'un, contre quelqu'un de grand, puisqu'on peut l'accuser de conspirer contre le roi. Mais je serai pendu, moi, comme l'instrument... il n'en faut pas douter. Ma seule ressource serait de fuir avec ces vingt livres ; mais, hélas ! abandonnerai-je mes chers travaux, mes précieuses collections, tout mon avenir, fruit d'un passé long et laborieux !

Le sorcier jeta un regard désespéré sur tout ce qui l'entourait. Il lui sembla que ses serpents desséchés, ses squelettes d'hommes ou de poissons, avaient pour lui de tendres regards.

— Fou ! triple fou ! s'écria-t-il après une longue rêverie ; mais si monseigneur Charles de Valois a un ennemi, est-ce que je ne le connais pas ? Est-ce que toute la France ne le connaît pas aussi ? Cet ennemi-là n'est pas encore abattu, il peut me sauver,

lui, m'enrichir aussi bien que M. le comte. Jetons-nous entre la haine de ces deux hommes; moi, si petit, je trouverai, soit un trou pour m'évader, soit un point d'appui pour me cramponner.

Jacques, enchanté d'avoir trouvé cette idée, se met à repasser toutes les raisons de l'inimitié qui s'était déclarée entre le comte et Enguerrand. Tout concluait en faveur de la découverte qu'il venait de faire. Le prince n'espérait point perdre le favori par de simples accusations de violences et d'extorsions, il voulait user de cette arme terrible des maléfices, doublement mortelle comme crime de sacrilége, et crime de lèse-majesté.

Jacques Delor espéra que le surintendant prêterait l'oreille à ses suggestions. Il l'espéra d'autant plus que sa famille le lui persuaderait. Il fit donc tenir sa lettre que nous connaissons, non pas à Enguerrand lui-même, mais à la dame de Marigny, plus crédule et plus facile à alarmer. Il se mit aussi lui-même à l'abri d'un coup de main que le surintendant pourrait tenter contre sa personne, car il savait, le pauvre sorcier, que si parfois dans leurs querelles les grands se servent des petits, souvent ils les brisent dans ces jeux sanglants. Déjà Delor entrevoyait l'or enfoui sous les gazons de Vincennes, il achetait de cet or la fameuse lampe d'argent destinée à lui ouvrir tous les trésors du monde, puis il décampait, muni du sauf-conduit royal, dans la crainte que les royaumes du ciel ne lui ouvrissent leurs portes avant les royaumes de la terre. Tout cela manqua, nous le savons, parce qu'Enguerrand crut encore une fois à sa fortune et à l'amitié du roi.

Le surintendant vint donc au conseil, où le meilleur accueil lui fut fait. Il donna le ton aux délibérations et gouverna selon son habitude. Il crut même remarquer plus de faveur que

jamais dans l'approbation de Louis le Hutin, et moins d'aigreur dans les répliques du comte de Valois. Plusieurs fois même, le vieillard, qui autrefois semblait prendre à tâche de soutenir opiniâtrément l'avis contraire à celui du ministre, adopta sans discussion l'opinion qu'il venait d'émettre. Ce fut un nouveau triomphe pour le ministre, et pour les courtisans une raison nouvelle de se retourner vers l'étoile qui paraissait devoir se rallumer.

Enguerrand, après le conseil, repartit pour le château du Louvre avec son escorte, à laquelle se mêlèrent, pour lui faire honneur, plusieurs chevaliers du roi. Il se promettait une restauration certaine de toute cette fortune à laquelle rien ne manquait que le nom pour être royale. Mais lorsqu'il entra sur le pont-levis de sa tour, il ne reconnut pas d'abord son commandant, posté, suivant l'habitude, derrière la herse. Il ne vit pas non plus sa femme, dont l'inquiétude devait être mortelle, à en juger par les angoisses de la matinée; cela lui eût donné de la défiance si toutes les portes ne se fussent ouvertes avec la ponctualité habituelle devant la tête de son escorte.

Mais à peine fut-il entré, lui et les siens, dans la première cour du château, que les perrons et les portes se garnirent d'hommes d'armes avec les bannières royales. Il vit qu'on avait supprimé son écusson à lui, sa bannière, et il n'aperçut aucun de ses serviteurs; il était entouré d'ennemis.

Ses pages et ses huit hommes d'armes voulurent mettre la lance au poing et l'épée à la main.

— Tout beau, dit-il tristement, la partie est inégale. Merci, mes enfants, rendons-nous au roi.

Le château avait été envahi pendant l'absence d'Enguerrand.

Il ne comptait plus un seul serviteur dévoué dans toute sa châtellenie. On lui déclara qu'il était prisonnier, qu'il habiterait un des appartements retirés de la grosse tour, et qu'il ne verrait plus sans permission sa femme et ses enfants.

Ces vexations lui venaient directement du comte de Valois, qui enfin commençait à se venger. Le roi avait permis, lui, l'arrestation d'Enguerrand et l'instruction d'un vaste procès. Ce fut donc à la diligence de l'accusateur Charles de Valois que tous les prélats, tous les dignitaires, tous les gens de condition, furent appelés au château de Vincennes pour siéger en cour de justice, à l'effet de juger le surintendant Enguerrand de Marigny sur tous les griefs qui seraient articulés contre lui.

Cependant, mal satisfait encore de ce triomphe, le comte avait fait publier dans Paris la déconfiture du ministre. Les cris de joie du peuple émurent le roi; son oncle ne manqua pas de les lui faire remarquer en y ajoutant ses commentaires, si bien que la conviction de Louis X fut presque formée sur la culpabilité de son ministre, et qu'il vit sans trop de répugnance commencer l'œuvre de persécution plutôt que de justice exercée en son nom contre un homme naguère encore son défenseur et son ami.

Le peuple alla jusqu'au Louvre insulter le prisonnier dans sa chambre. Enguerrand entendit et reconnut les terribles éclats de la colère du peuple. A ce moment, un chevalier, suivi du gouverneur nouveau de la tour, lui signifièrent de quitter sa chambre pour aller occuper une autre prison.

— On veut me faire dévorer par les tigres qui hurlent en bas, dit-il.

— Non, sire Enguerrand; mais comme cette chambre où

nous sommes fut occupée longtemps par le comte Ferdinand de Flandre, elle est moins une prison qu'une demeure royale, en sorte...

— Que pour m'humilier on préfère me transporter dans une prison qui ait servi de dernière demeure à quelque larron mort au gibet... C'est fort bien; je sais de quoi *il* est capable.

— Que voulez-vous dire?

— Où allons-nous? je suis prêt.

Enguerrand ramassa son manteau, un livre de prières, et fut conduit au travers d'une double haie de gardes jusqu'à la cour où l'attendait une litière. Il y monta. Vingt hommes d'armes escortèrent le prisonnier jusqu'au Temple, où il fut écroué comme un criminel ordinaire.

— Tu as beau faire! disait-il, ô Charles! prince, mon ennemi, mon vainqueur, le jour viendra de mon triomphe! à mon tour je me vengerai.

Le procès s'instruisait rapidement. Nul ne pouvait pénétrer jusqu'au prévenu. Tout ce que l'ignorance et la barbarie du temps peuvent avoir produit ou toléré d'atroces insultes et de monstrueuses injustices vint se grouper peu à peu sous le souffle de la haine entre les juges et l'accusé.

A peine Enguerrand fut-il au Temple que le comte de Valois craignit qu'il ne s'en échappât. Ses richesses, l'amour de sa famille, son caractère entreprenant, rendaient le ministre un prisonnier gênant. Le comte soupçonnait les geôliers, il doutait des murailles. Perdre une vengeance si ardemment convoitée, il en fût mort de désespoir. Il persuada donc au roi de faire enfermer Enguerrand dans le château même de Vincennes, assuré que là, sous leurs yeux, le prisonnier serait l'objet d'une

surveillance plus active, sans compter le plaisir d'être soi-même le geôlier de son ennemi, de le savoir gémissant sous la voûte d'un parquet que l'on foule à toute heure, libre, heureux, et n'ayant d'autre occupation que de chercher à démêler le bruit de ses soupirs et de ses larmes.

Voilà donc Enguerrand déplacé encore une fois par le caprice de son persécuteur. Cette fois ce n'était ni prison ni chambre; mais un de ces lieux d'attente, plutôt nus que meublés, plutôt moisis qu'habitables, l'espèce de cachot que se réservaient en ces jours d'escarmouches imprévues, les châtelains changés en geôliers, pour des hôtes changés en captifs.

Enguerrand, homme habile, fécond en ressources, et doué, comme tous les hommes éminents, d'une patience et d'une énergie qui ne désespèrent jamais, avait prévu dès longtemps l'attaque. Déjà sous Philippe le Bel, lorsque Marigny était venu demander aux états-généraux un subside extraordinaire pour la guerre de Flandre, les murmures, les imprécations même avaient témoigné au ministre qu'un orage se formait, qui plus tard éclaterait bien autrement terrible. La Picardie et la Normandie s'étaient soulevées, puis toutes les provinces chacune à leur tour. Depuis trois ans, à force de vigueur, d'adresse et de moyens dilatoires, Enguerrand avait reculé le moment de la crise. Mais désormais plus de salut que dans une intrépide défense. Les grands, le peuple, se liguaient, il fallait rompre cette ligue. Les soldats se plaignaient de n'avoir rien reçu de leur solde et de trouver la misère dans les pays ennemis rançonnés déjà par le ministre; les magistrats disaient que toutes les charges de judicature avaient été vendues à vil prix à des indignes; les prêtres se plaignaient d'avoir aliéné leurs terres, tant pour les croisades

que pour les guerres profanes, et de n'avoir pas touché les remboursements promis; en un mot, tout ce fracas et cette furie, avec une royale vengeance derrière, composaient bien l'orage prévu dès longtemps et qu'il s'agissait de détourner soit dans le vide, soit sur une autre tête. Enguerrand ne cessa pas d'espérer.

Il avait écrit sur des tablettes, qu'il s'était faites d'un morceau d'ardoise, tous les sommaires de ses principales répliques, et il attendait de voir soit le roi, soit un des juges, pour lui demander un conseil, un défenseur. Or il faut savoir que le malheureux Enguerrand avait pour intime ami Raoul de Presles, avocat général au parlement de Paris, aussi célèbre jurisconsulte que savant distingué. Il comptait sur les lumières et l'influence de ce défenseur pour faire triompher une cause facile peut-être à plaider devant le roi; car Enguerrand se flatta toujours, et non à tort, de la prédilection de Louis X à son égard.

Le prisonnier s'occupait donc activement de préparer les matériaux à son illustre ami, lorsqu'un soir du mois d'avril, il entendit plusieurs pas retentir sur les pierres de l'escalier. Pour un homme de cette influence, de ce rang, de cette fierté, l'espoir devait être le premier sentiment qu'une semblable visite fît naître mais; que devint Enguerrand, lorsque, la porte ouverte, et à la lueur de deux flambeaux que tenaient des pages à droite et à gauche, il reconnut son ennemi mortel, le comte de Valois, appuyé sur une longue épée, et qui le considérait du seuil de la prison comme on eût fait un lion ou une panthère, au travers des grilles de sa cage!

—J'espère que votre altesse m'insulte à loisir, allait dire Enguerrand; mais il se contint, et avec un soupir, se tourna de l'autre côté.

— Ah! ce sont les prisons du château, dit l'implacable seigneur en promenant des yeux indifférents de la voûte au plancher couvert de paille et de débris... Et ce prisonnier, n'est-ce pas le sire de Marigny?...

— Lui-même, dit Enguerrand, qui souleva sa tête altière et menaçante; mais il vous prie, au lieu de le visiter avec ce superbe dédain de vous souvenir que vous perdez un temps précieux, qui serait mieux employé à préparer votre acte d'accusation... car je prépare ma défense, moi, et elle sera bonne, je vous en réponds... Vous connaissez Raoul de Presles...

— Oui, dit le comte avec son même sourire nonchalant; je sais même qu'il est en prison et que tous ses biens sont confisqués...

Enguerrand se leva épouvanté.

— En prison! Raoul de Presles! et qu'a-t-il fait?... Mais on m'ôte donc mon défenseur...

Le comte ne répondit plus rien.

— On ne veut donc pas que je me défende? cria de nouveau Enguerrand aveuglé par la colère, et incapable de deviner qu'il donnait un bien doux spectacle à son ennemi.

Le comte fit signe à ses pages, les flambeaux s'éloignèrent.

— Ah! je reconnais votre haine si lâche à ce dernier coup, dit Enguerrand au comte immobile; oui, c'est encore vous qui avez fait arrêter Raoul... Mais voyez-vous, comte, tout ce que Raoul eût dit de sa voix éloquente, je le dirai, moi, avec des élans de rage contre vous, et... tenez, je vois que vous tremblez déjà.

Le comte suivit ses pages, et le prisonnier demeura seul.

Il semblait qu'une pareille secousse dût briser l'esprit le plus vigoureux. Celui d'Enguerrand se releva plus souple et plus

fort. Il comparut devant ses juges, à Vincennes, dans la grande salle du château. Le roi présidait la séance. Tout le conseil d'état, composé des ennemis déclarés d'Enguerrand, prenait part à la délibération.

Enguerrand savait bien que le comte de Valois ne porterait pas la parole; il vit se lever pour accuser, l'avocat au parlement, Jean d'Asnières, qui débuta par un exorde assez court, dans lequel il annonçait devoir soutenir contre l'ex-surintendant quarante-cinq chefs d'accusation tous articulés, détaillés et établis.

—En voilà beaucoup, murmura le prévenu, qui était assis sur la sellette, sans appui, sans conseils, isolé même de ses deux frères, l'archevêque de Sens et l'évêque de Beauvais, qui avaient sollicité la faveur de le défendre.

Jean d'Asnières articula entre autres griefs, ceux-ci : l'altération des monnaies; l'énorme fardeau sans cesse augmenté des taxes et impôts; le vol de plusieurs grandes sommes; les dégradations commises dans les forêts du roi; les intelligences entretenues par le ministre avec les Flamands, et l'acceptation de valeurs considérables offertes à Enguerrand, par ces ennemis de l'état.

Lorsque l'avocat eut terminé son acte d'accusation, ce fut dans l'assemblée, sous le regard du comte de Valois, un de ces murmures que les courtisans savent rendre agréable au maître, sans qu'il ait pourtant une signification bien tranchée. On voyait néanmoins par ce mouvement quelle était la haine de tous les ordres du royaume pour le ministre qui s'était chargé de porter la couronne pour son maître, sans voir que souvent ces diadèmes se changent en couronnes d'épines.

L'altération des monnaies, l'argent reçu des Flamands, étaient des accusations terribles. Souvent le ministre avait dû agir spontanément et sans ordres; souvent aussi les ordres avaient été iniques et le ministre les avait néanmoins exécutés. Le jour où la foudre tombe sur un logis, il est rare qu'on n'y trouve pas de quoi justifier cette colère divine.

Enguerrand répondit, au sujet des monnaies, que le feu roi voyant son trésor épuisé par tant de guerres, avait cependant reculé devant des emprunts et s'était résolu à prendre sur une espèce de capital, qui est l'argent courant, sauf plus tard à refondre les monnaies altérées quand la prospérité aurait payé les dettes de ces années de gêne. Enguerrand fut plein d'éloquence et d'habileté dans cette réplique, où il toucha légèrement l'insinuation dirigée contre ses propres richesses. Charles de Valois pâlit, le roi garda toute sa sérénité.

Passant aux Flamands, le ministre expliqua sa politique, qui était d'affaiblir l'ennemi de la France en pompant à l'avance ses trésors, aliment de ses dépenses lorsqu'il faudrait faire la guerre. Jean d'Asnières demanda aussitôt ce qu'était devenu cet argent, et s'il était entré dans les coffres du roi.

— Quels sont donc les biens du roi? c'est-à-dire ses coffres, s'écria Enguerrand, et quels sont les miens? le compte est facile à faire. Regardez mes profusions, les valets qu'on me reproche, les terres que j'ai acquises, comptez à combien se montent ces énormes sommes. Voilà dix ans que je gouverne, c'est-à-dire que je travaille pour le roi de France, jour, nuit, plus encore s'il est possible, tenant ma personne à découvert comme vous le voyez aujourd'hui, et en dix ans, quand les guerriers trouvent des biens au bout de leur lance, les artisans au bout de

leur outil de travail, je n'aurais pas, moi, de quoi élever dignement ma famille et soutenir mon nom de gentilhomme! Je me suis payé, messieurs, pour avoir dirigé les guerres étrangères, combattu dans les guerres civiles, pour avoir veillé à la porte de chacun de vous pendant vos fêtes et votre sommeil; j'ai gagné cent cinquante mille livres, fortune immense, je le sais, mais qui n'est pas en rapport avec ce que j'ai souffert, avec ce que je souffre aujourd'hui de venir me justifier devant vous.

Enguerrand se rassit après ce discours qui impressionna vivement l'auditoire; on voyait le comte de Valois communiquer à ceux qui l'entouraient, des idées pour répondre au prévenu. L'avocat Jean d'Asnières répliqua par de nouvelles accusations sur la coupe et l'aliénation des forêts. Enguerrand, déjà fatigué, semblait chercher autour de lui ce défenseur si courageux, si dévoué, cet éloquent Raoul de Presles dont la voix eût confondu toutes ces clameurs. Mais il se vit entouré d'ennemis et ramena sur ses notes un œil découragé.

La séance finit. L'un et l'autre des adversaires crut avoir triomphé : Charles, parce que les griefs n'avaient pas été aussi clairement détruits que nettement articulés; Enguerrand, parce que les juges ne pouvaient se sentir suffisamment éclairés après un débat si vide et si obscur.

L'assemblée se sépara. Louis X était fort ému. En voyant son ministre pâli par l'air humide du cachot, en jetant cet homme, naguère supérieur à tous, sous les pieds de ses ennemis acharnés, il avait éprouvé un sentiment indicible de remords et de pitié. Mais la tâche était entreprise; on devait persévérer. Le roi fit reconduire Enguerrand dans sa prison et retourna aux plaisirs. Charles pressa tous ses amis de concourir

à la ruine du ministre. Parmi eux, le plus ardent, le plus fougueux d'abord, ce comte d'Harcourt dont nous avons parlé, devint peu à peu froid et sombre, puis s'éloigna des conseils, puis n'y revint plus.

Cependant le peuple de Paris s'attendait à une condamnation. Il n'y avait pas en ce temps-là beaucoup de chemin du Capitole à la roche Tarpéienne ; on était tout-puissant la veille, on expiait sa grandeur le lendemain à quelque gibet ou dans quelque émeute armée. Donc, le peuple attendait la tête d'Enguerrand, comme plus tard il attendit celle d'Armagnac, plus tard celle du maréchal d'Ancre. Mais l'issue du jugement le trompa, et peu s'en fallut qu'il n'y eût une sédition.

Le comte de Valois alla trouver Louis X pour presser le résultat. Il comptait beaucoup sur cette manifestation du peuple, car on commençait à reconnaître la nécessité de ménager cette foule si industrieuse, si patiente, si généreuse, qui donnait son sang et son travail aux rois en échange des fers, des coups et des mépris. Déjà quelques symptômes indiquaient que les rôles pouvaient changer. Sous Louis X, le peuple éclairé eût eu beau jeu à prendre une revanche.

Mais le Hutin répondit à son oncle que, pour le moment, il était en conférence et ne le recevrait que plus tard. Le comte, inquiet, s'informa; il apprit que les évêques de Sens et de Beauvais s'étaient venus jeter aux pieds du roi, le suppliant d'user de miséricorde envers un homme que trop de gens voulaient perdre, parce qu'il avait servi trop fidèlement son roi. Louis ne se montrait pas inflexible; Charles de Valois eut peur d'avoir le dessous en laissant se prolonger l'entretien, il força l'entrée des appartements et parut.

— Sire, dit-il au roi étonné, j'ai de fâcheuses nouvelles à vous apprendre ; le peuple de Paris s'est mutiné. La justice de votre majesté est taxée de faiblesse et de négligence ; les cris, les menaces, hâtent le moment d'une sentence, due aux ressentiments de tout l'état...

Les deux prélats lancèrent au cruel persécuteur un coup d'œil menaçant. Mais il avait bravé Enguerrand lui-même, il continua :

— Est-ce aujourd'hui que votre majesté rendra la sentence?

— Voici celle que je veux rendre, dit le roi avec fermeté. Comme je sais que si M. de Marigny est coupable, il est aussi fort haï et persécuté, je veux le punir de façon à me laisser les moyens de revenir sur cette condamnation.

Charles de Valois pâlit.

— Qu'il sorte donc du royaume, ainsi que le demandent ces dignes prélats, les frères du surintendant ; qu'il en sorte pauvre, puisqu'on lui reproche ses richesses comme mal acquises ; seul, puisqu'il doit être mis sous la main de Dieu ; mais quant à sa tête, je veux, en dépit de tout, qu'elle demeure sauve et sacrée.

— Ce sera grand scandale, objecta le comte pendant que les frères d'Enguerrand se jetaient aux pieds du roi.

— Scandale de clémence est bon, répliqua le roi.

— Le sire de Marigny est coupable.

— Eh! monseigneur, dit l'archevêque de Sens, il n'a pas outragé Dieu ni la majesté royale ; s'il est coupable d'abus de pouvoir, vous le lui reprochez comme homme : mais vous êtes coupable d'abus de force, et je vous le reproche comme ministre de Dieu.

Le comte baissa la tête et chercha une réponse.

— Qui a dit, murmura-t-il, que l'on n'a pas ménagé cet homme, et qu'il n'a pas commis d'autres crimes que ceux dont Jean d'Asnières a lu l'énorme liste ?

— Quoi ! vous les auriez oubliés? dit l'archevêque.

— Vous les prouverez, mon oncle, dit le roi.

— Au grand étonnement de votre majesté, répliqua Charles, et au grand scandale de tout un peuple, c'est ce que je voulais éviter.

Une frayeur nouvelle s'empara des deux frères. Le regard faux du comte, sa pâleur aux paroles du roi, le retour qu'il venait de faire évidemment sur lui-même, tout prouvait qu'il cherchait à paralyser les effets de la bonne volonté de Louis pour Enguerrand. Ils quittèrent donc le château, fort inquiets, et vinrent donner des nouvelles à la dame de Marigny, qui, depuis l'arrestation du surintendant, paraissait avoir eu l'esprit troublé par cette affliction si soudaine et si accablante.

Cette dame était dans son oratoire avec sa belle-sœur. En apprenant la grâce que faisait le roi, puis la machination nouvelle du comte, elle sembla frappée d'une idée subite. L'archevêque de Sens, en prenant congé, prononça ces paroles :

— Dieu peut le sauver, ma sœur!

— Oui, Dieu! répondit la pauvre femme, Dieu!... et moi.

Les deux frères commentèrent cette réponse en retournant à Vincennes. Elle leur parut la suite de cette surexcitation continuelle que produisent les longues pratiques pieuses et la tension de l'esprit vers des espérances difficiles à réaliser. Quant aux deux dames, le soir venu, elles s'enveloppèrent de simples manteaux de laine, et, suivies d'un valet de confiance, traver-

sèrent Paris et le pont Notre-Dame. Elles allèrent de là droit à la maison du sorcier Delor.

Justement Charles de Valois s'y rendait de son côté, escorté de deux valets. Voyant des femmes, qu'il ne reconnut pas, s'introduire chez le magicien, il résolut d'entrer et de les faire chasser pour causer plus tôt avec Jacques. Il fit donc heurter à la porte et exposa son désir au sorcier.

Celui-ci était fort embarrassé. D'un côté, des femmes de condition qui avaient jeté de l'or sur la table; de l'autre, ce puissant, ce redoutable seigneur.

— Entrez, dit-il, monseigneur, vous avant tout. Mais vous ne serez peut-être pas fâché d'attendre un peu pour savoir ce que veulent ces femmes.

— Vous êtes égrillard, dit le comte, maître sorcier.

— Monseigneur, la loi de priorité donne le pas sur vous à ces dames.

— Je veux bien attendre, pourvu que ce soit court.

— Derrière le panneau, monseigneur, vous entendrez parfaitement, mais vous ne verrez rien. Quant à mes clientes, je me hâte de les satisfaire... Oh! quelque amourette, un philtre, une misère... ou des questions sur l'avenir.

Jacques installa le comte sur un escabeau, et rentra.

— Qu'était-ce donc? dirent les dames.

— Un client, mesdames, qui insistait pour entrer; mais il prendra son tour... il attend.

— Où est-il?

— A la porte, mesdames.

— On est seul ici, j'espère?

— Ah! madame, on est seul, sans quoi l'on serait pendu!

— Voici ce que je veux : j'ai un ennemi.

— Vous voudriez lui faire sentir votre haine?

— Je veux éviter la sienne... ou l'adoucir...

— Qui est-il donc?

— Vous le savez, vous qui m'avez prévenue de ses desseins contre moi et ma famille.

— Je vous ai prévenue!... moi!

Et Jacques Delor pâlissait à vue d'œil.

— Vous m'avez fait tenir un billet... le voici... connaissez-vous l'écriture?

Jacques prit le billet, le parcourut d'une vue égarée.

— Oh! murmura-t-il, la femme du sire Enguerrand! ici! quand l'autre est là... me voilà perdu!

— Ce n'est pas mon écriture, dit-il; vous vous trompez, madame.

— Ce n'était pas vous non plus, n'est-ce pas, l'homme qui vint fouiller au pied de ce dixième arbre de l'allée du roi, à Vincennes, pour voir si mon mari avait fait déposer la somme convenue?

— Non, assurément, ce n'était pas moi.

— Comment serais-je ici, si mes gens ne vous eussent guetté, suivi et reconnu?

Delor baissa la tête; il se sentait pris dans un piége qui n'était pas celui de cette femme, et l'impuissance où il était de se défendre doublait sa rage et sa douleur. Comment se justifier devant Charles d'avoir prévenu Marigny? Soirée maudite! maudite cupidité! En congédiant ces femmes puisqu'il avait déja pris leur argent, il évitait tant de malheurs!

La dame de Marigny continua :

—J'ai donc un ennemi puissant, riche; il faut que vous m'aidiez à le fléchir. Vous possédez des charmes, faites-m'en part.

—Mais, madame...

— Je vous ai payé... vous aurez le double.

—Mais de quelle sorte, madame, et dans quel but?

—Il faut qu'il devienne clément pour que je sois sauvée; que faites-vous lorsque vous souhaitez la mort d'un homme? vous avez des statues de cire, vous les percez, je sais tout cela: mais pour sauver une existence menacée...

—Madame, différents moyens sont employés, mais tous ne réussissent pas également.

—J'ai composé, avec de la cire, une statue de notre ennemi; je l'invoque chaque jour en priant Dieu, mais je ne sais pas les paroles convenables. Ma sœur aussi en a modelé une du roi... elle est dans mon oratoire...

—Cette figure...

—La voici. Vous le reconnaissez, n'est-ce pas? oh! ses traits sont gravés dans ma mémoire. Mes enfants même l'ont reconnu... lui qui veut devenir le bourreau de leur père.

—Silence, madame!

—Vous avez dit qu'on n'entendait rien ici.

—Il faut user de prudence cependant.

Un grand bruit de meubles renversés retentit dans la pièce voisine; les dames se levèrent effrayées.

—Ce n'est rien, dit Jacques, plus tremblant que ses clientes. L'étranger s'impatiente et heurte à la porte.

Et il courut voir ce que voulait le comte.

—Qui sont-elles? dit Charles de Valois d'une voix brève.



Les dames de Marigny chez le Sorcier Delor.

— Hélas ! monseigneur, les dames de Marigny.

— Je m'en doutais. Tu vas garder cette statue, au moins !

— Elles me la refuseront peut-être.

— Exige-la, et me l'apporte aussitôt.

— Si elles la redemandent ?

— Réponds ce que tu voudras, tu n'es pas sorcier pour rien.

Jacques prit la figure comme pour lui faire subir certaines préparations magiques, et l'apporta au comte, qui, la serrant dans un pan de son manteau, s'enfuit comme s'il emportait un trésor.

— Votre conjuration réussira-t-elle ? dit la dame de Marigny au sorcier.

— Oui, madame.

— Alors, il est sauvé, s'écria-t-elle.

— Il est perdu ! pensa Delor, et moi aussi ; mais je m'enfuirai.

Sitôt qu'il fut seul, Jacques se débarrassa de son habit de sorcier, prit une boîte remplie d'or qu'il cachait sous un vase de grès, derrière des squelettes, passa un couteau à lame triangulaire dans sa ceinture, puis jeta son manteau sur ses épaules. Son dessein était de couper le câble du premier bateau qu'il trouverait sous le pont, de voguer toute la nuit et d'acheter un cheval à Neuilly, où le jour devait le surprendre. Mais ses projets n'eurent pas d'autre suite que celle-ci. Quatre hommes enfoncèrent sa porte, saisirent Jacques, le lièrent sur un cheval et l'emportèrent avec la rapidité d'un vent furieux jusqu'à Vincennes. Là, on mit pied à terre, et le sorcier, d'escaliers en escaliers, de corridors en couloirs, fut conduit à une poterne ouvrant sur de vastes caves. L'une de ces caves lui servit de logement jusqu'au jour.

— On ne me pendra pas tout de suite, pensa Jacques. Le comte a encore besoin de moi.

En effet, dès l'aube, deux archers menèrent le sorcier dans une petite cour, près d'un grillage de fer auquel ils l'attachèrent solidement. Jacques ne comprenait rien à ces façons, lorsqu'il entendit parler derrière le treillis.

— Te voilà ici, maître Jacques, disait la voix, mais ne t'effraye pas. Je veux t'avoir près de moi, voilà tout.

— Eh! monseigneur, logez-moi mieux alors. Les crapauds sautent le long de mes jambes, dans ces caves humides.

— Il importe que tu ne sois pas vu. Demain tu comparaîtras devant la cour. Si tu témoignes selon que je te l'ai enjoint à ma première visite, tu seras bientôt libre et riche. Si tu me trahis, ce sera une faute inutile, car je te ferai étrangler la nuit dans ta prison.

— Je témoignerai, monseigneur, croyez-le bien.

— Je le crois. Tu es intelligent et tu as dû comprendre toute l'affaire. Je sais que tu m'as déjà trahi pour recevoir double récompense, mais le passé ne compte pas... d'ailleurs je m'en doutais..... Aujourd'hui j'ai besoin de toi, et tu le sais, mon drôle..... nous verrons comment tu gagneras ton argent. La statue du roi, commandée par le sire de Marigny; la statue du roi et celle du comte de Valois, faites d'après ta méthode, par les dames de Marigny : voilà ta leçon.

— Je m'accuse alors moi-même.

— Qu'importe, puisque je te sauve.

— Mais, monseigneur, pourquoi dire que j'ai enseigné ces sorcelleries?

— Parce que sans témoin l'accusé ne serait pas convaincu.

A peine cette parole fut-elle lancée, que le comte eût voulu la rattraper, mais il tenait Jacques en son pouvoir et n'avait plus à le craindre. Toutefois le sorcier ne laissa pas échapper cet aveu du persécuteur d'Enguerrand.

Le jour éclaira le spectacle si doux auquel s'attendait le comte de Valois. L'accusé, encore debout la veille comme un chêne qui a résisté à l'orage, allait être enfin déraciné à jamais. On vit paraître à l'audience les dames de Marigny tout en pleurs et couvertes de pâleur et de confusion. Dès qu'Enguerrand les aperçut, il jugea qu'une nouvelle accusation allait tomber sur sa tête.

La séance étant ouverte, les plaintes de l'avocat Jean d'Asnières retentirent de nouveau. Il lut une nouvelle liste de crimes en tête desquels figuraient ceux-ci :

ATTENTATS A LA MAJESTÉ DIVINE.

ATTENTATS A LA VIE DU ROI.

ATTENTATS A LA VIE DE CHARLES, ONCLE DU ROI.

Ces crimes si étranges, puisqu'ils n'avaient pas encore transpiré au sein des clameurs outrageuses du peuple et dans l'écume de dix tempêtes furieuses, firent naître un mouvement dans toute l'assemblée. Enguerrand voyant sa femme et sa sœur baisser la tête et pleurer, se vit tout à fait perdu.

—Quelles sont donc ces accusations, dit-il d'une voix altérée, et sur quoi peuvent-elles reposer ?

—Il le demande ! poursuivit l'avocat en se lançant dans un déluge de citations bibliques et dans une érudition de théologie vraiment effrayante. Magicien, hérétique et assassin, triple couronne infernale que ce nouveau Baal...

—Ce sont de ridicules folies, dit Enguerrand; ne parlez pas tant, sire avocat, précisez.

— Reconnaissez-vous ces statues? dit l'avocat en tirant l'une des figures de dessous sa stalle de bois sculpté.

On vit alors une effigie du roi, couronne en tête, sceptre à la main ; l'art du sculpteur n'avait pas poussé la ressemblance plus loin que ces deux imitations, assez exactes du reste.

Toute l'assemblée, dominée par ce fanatisme barbare des préjugés de sorcellerie, frissonna comme les épis sous le vent

— Remarquez, dit l'avocat de sa voix tonnante; le cœur et la tête sont percés.

Un mouvement plus prononcé d'horreur parcourt l'auditoire. Enguerrand remarque l'agitation du roi et la feinte surprise du comte de Valois.

— Mais, dit Enguerrand, tout cela est horrible, sire avocat, et surtout si cela est vrai : voilà seulement ce que vous oubliez de prouver.

— Vous niez donc avoir participé à la fabrication et à la profanation de cette image?

— Je le nie; le roi est mon maître, et je l'aime comme un fidèle serviteur.

— Si l'on vous prouve que vous mentez?

Le visage d'Enguerrand pâlit de colère.

— Si l'on me le prouve, je confesserai, dit-il.

— Faites entrer le sorcier Jacques Delor.

A ces mots les dames de Marigny se courbèrent sur leur siége; l'une d'elles parut s'évanouir.

— Que signifie tout cela? pensait Enguerrand.

Jacques entra, tête baissée, regard oblique, épouvanté, mais défiant comme un oiseau de nuit apporté au grand jour. Le

premier de ses regards qui porta rencontra celui du comte de Valois.

— Qui êtes-vous? demanda le président à cet homme.

— Je suis le mire (médecin) Jacques Delor.

On voyait toutes les têtes curieuses se presser et s'avancer pour voir ce sorcier, dont la réputation mystérieuse avait parcouru toute la ville. Plus d'un seigneur se cacha derrière son voisin pour n'être pas reconnu du prétendu médecin.

— Vous êtes sorcier?

— Moi! monseigneur, sorcier... Eh! bon Dieu! y a-t-il des sorciers?

— Il y en a puisque vous en êtes un.

Jacques, consterné du tour que prenait l'interrogatoire, regarda en haut et vit sourire le comte. Il s'enhardit.

— Les gens ignorants, dit-il, m'appellent ainsi. Mais pour les savants je suis un chimiste, un médecin, même.

— Vous avez connaissance de ceci?

Et on montra la statue à Jacques, qui hésita d'abord. Mais il n'eut qu'à regarder la figure sombre du comte pour répondre:

— Je le reconnais.

— Parlez donc!

— C'est une figure du roi que m'a commandée un seigneur de la cour.

— Avec ces épingles dans la tête et dans le cœur?

Nouvelle hésitation du sorcier, nouvelle injonction muette du comte de Valois. Jacques répondit:

— Oui, monseigneur.

— Reconnaissez-vous ce seigneur parmi tous ceux qui vous entourent?

Ici la terreur fut grande, et plus que jamais certains visages se dérobèrent aux yeux de Jacques Delor. Mais celui-ci comprenait par le sérieux de la scène qu'il s'agissait de sacrifier une tête pour sauver la sienne. Cette tête il la connaissait. Promenant donc à la hâte ses regards sur l'assemblée, il les arrêta sur Enguerrand et le désigna du doigt.

— Le voici, dit-il.

Enguerrand se leva dans un transport de colère qui fit monter le sang à ses yeux et agita ses cheveux sur ses tempes.

— Tu mens ! dit-il, tu es un faux témoin, un témoin vendu !

Et il regardait fixement le comte de Valois. Pendant cette furieuse sortie le prince ne sourcilla pas.

— Quand t'ai-je parlé? quel jour? quel prix t'ai-je payé? réponds, misérable.

— Il suffit pour prouver vos rapports avec lui, poursuivit l'avocat, de ce billet écrit à la dame de Marigny, votre épouse, et saisi chez le sorcier...

— A la dame de Marigny ! quoi! vous mêlez des femmes à ces horribles calomnies !

— Elles s'y trouvent mêlées bien simplement, répondit l'accusateur, et vous l'allez voir. Quel jour, Jacques Delor, avez-vous reçu chez vous les dames de Marigny?

— Chez lui ! dit Enguerrand avec un sourire.

— Hier au soir, répondit Jacques.

— Mais des témoins ! s'écria Enguerrand voyant le muet abattement de sa femme soutenue par sa sœur.

— En voici huit, tous habitants du quartier, qui certifient avoir vu et reconnu la dame de Marigny sortant hier à neuf heures de la demeure du sorcier Delor.

En effet huit témoins avaient été apostés par le comte. Ils déposèrent conformément à la vérité.

—Il sera facile de prouver, continua l'avocat triomphant, que ces dames voulaient *envoûter* (1) le roi, et messire Charles de Valois, son très-respecté oncle, ce qui appert des statues de cire saisies tant chez la dame de Marigny, dans son oratoire, que chez le sorcier Jacques, où elles en ont apporté une pour consommer le maléfice.

Enguerrand n'ajouta pas un mot. Cette froide comédie aboutissait à un dénoûment si sombre qu'il n'osait en sonder l'horreur. Jamais il n'avait redouté pareille embûche. Il était vaincu, il se résigna. Seulement il jeta sur les malheureuses femmes demi-mortes dans les bras l'une de l'autre, un regard plein de compassion, de pardon et d'amour.

—Il est perdu, dit le comte, il s'abandonne.

Le roi voyant cette cause désespérée, comme aussi l'immobilité d'Enguerrand qui semblait un aveu de ses crimes, se leva et sortit de la salle, entraînant après lui une grande multitude d'officiers et de prélats. Les deux frères de l'accusé le suivirent pour essayer encore de ramener à la clémence cet esprit si facile d'ordinaire à manier.

Pendant ce temps, on avait écarté les dames de Marigny, reconduit le sorcier dans sa prison, et l'avocat poussait les dernières questions à l'accusé, qui les recevait comme un lion courageux reçoit les derniers coups de ses ennemis.

Lorsque tout fut épuisé, réquisitoire plein de haine brutale et de conclusions féroces, injures, imprécations, lorsque le ministre eut répondu quelques paroles courtes et dignes aux juges déjà convaincus et prêts à voter, des archers vinrent prendre

Enguerrand et le menèrent dans son cachot mieux gardé que de coutume, ainsi que tout le château, dont les escaliers et les salles regorgeaient de soldats.

Quelques heures après, Enguerrand crut entendre comme un murmure des flots de la mer au-dessus de sa tête. Il demanda ce que c'était.

— Monseigneur, répondit un des gardes moins insolent que ses camarades, c'est le peuple qui était venu de Paris pour savoir l'arrêt, et qui s'en retourne avec force cris.

— Cris de joie? demanda Enguerrand.

Le soldat comprit la question et ne voulut pas répondre positivement; il avait de la charité, cet homme.

— Cris de toute espèce, comme en pousse le populaire, dit-il.

— Sans doute encore un délai, pensa Enguerrand, qui s'étendit sur sa paille, fatigué qu'il était de cette rude journée.

Mais bientôt après le geôlier principal entra.

— Vous venez me dire ce qu'on a décidé? demanda Enguerrand.

— Je viens vous dire quelque chose de plus intéressant, répliqua cet homme en jetant autour de lui des regards inquiets.

Enguerrand crut voir luire un rayon de bonne fortune.

— Que voulez-vous? demanda-t-il.

— Écoutez, monseigneur, il est clair que vous pouvez repousser ma demande, mais vous perdrez peut-être beaucoup. Je suis l'un des geôliers de cette prison quand elle est prison, sergent d'armes quand on fait la guerre. Jamais je n'ai eu de bonheur; à la bataille, je reçois les coups et ne trouve rien sur les morts; ici je languis dans des emplois peu lucratifs et penibles; or, je sais que vous possédez un génie familier, et la

preuve en est dans le bonheur de tant d'entreprises que vous avez menées à bonne fin. Ce secret n'en est plus un je vous en avertis. Faites-m'en profiter, et en échange, si vous voulez, dès ce soir je vous procure la liberté.

Enguerrand resta quelques instants rêveur, puis toute l'affaire du sorcier lui revint à la mémoire. Il eut peur de démêler un nouveau piége sous l'apparente naïveté de cet homme.

— Fou, dit-il, crois-tu que si j'avais un démon familier, j'aurais besoin de ton aide pour sortir de prison?

— C'est vrai, répondit le sergent; aussi me doutais-je bien que vous refuseriez ma proposition. Ah! monseigneur, quel homme heureux et reconnaissant vous feriez de moi!

— Tu me hais comme tout le monde.

— Tout le monde vous hait, seigneur, parce que votre fortune est supérieure à toutes les fortunes.

— Tu serais donc haï comme je le suis si tu t'élevais.

— Oh! moi, je ferais différemment!

— Ah! comment donc ferais-tu?

— Vous avez aidé le roi à lever les impôts, je vivrais loin du roi; vous avez usé vos richesses à bâtir des châteaux, je bâtirais de temps en temps une chapelle ou un hôpital; vous avez fait élever un grand gibet à Montfaucon pour laisser sécher les cadavres de vos ennemis, je ferais enterrer les morts à mes frais.

— Je n'ai pas de démon familier, laisse-moi.

— Cependant tout le peuple se répète la prédiction qu'il vous a faite.

— A moi!

— A vous-même. Ce démon vous a dit: Ne crains rien, tant

qu'il y aura un pape à Rome, un empereur en Allemagne, ou un roi en France; mais aujourd'hui vous avez peur.

— Comment cela?

— Il n'y a pas de pape depuis la mort de Clément V, pas d'empereur en Allemagne, à cause du débat de Louis de Bavière et de Frédéric III, enfin pas de roi en France puisque Louis le Hutin n'a pas été sacré. Voilà ce qu'on dit.

Enguerrand fut frappé de ces paroles. Malgré lui, les idées superstitieuses de ce temps lui apportèrent de la frayeur.

— A ce compte, je serais perdu! dit-il.

— Le peuple y compte, monseigneur.

— Et il voudrait me voir peut-être au haut de ce gibet que j'ai fait bâtir à Montfaucon.

— Le peuple est méchant, seigneur, et ses colères sont aveugles.

— Il faudrait pour cela que je ne fusse pas chevalier, que le roi ne m'aimât plus, et que je fusse condamné, trois choses qui sont aussi difficiles à réaliser que les trois mauvais présages dont tu parlais sont en effet accomplis d'une façon merveilleuse... Mais parlons sérieusement: me donnerais-tu la liberté pour une somme d'or plus belle que jamais démon familier n'en a fourni à ses protégés?

— Non, monseigneur.

— Alors, laisse-moi dormir. Je n'ajouterai plus qu'un mot. Ce misérable sorcier qui m'a calomnié pour de l'or, le gardes-tu dans tes prisons?

— Oui, seigneur.

— Dis-lui qu'un innocent, un homme craignant Dieu et abhorrant ses maléfices et ses mensonges, un seigneur qui l'eût

pulvérisé naguère d'un regard, ne pouvant le punir plus efficacement du crime affreux dont il vient de se rendre coupable, le dévoue, lui et son âme, à une mort terrible dans cette vie, et à des souffrances éternelles dans l'autre.

Et accompagnant ces paroles d'un foudroyant regard, Enguerrand se retourna vers le mur pour chercher l'oubli de cette morsure mortelle, faite par un ver de terre au plus puissant chêne de la forêt! Le geôlier sortit, troublé par cette majesté du désespoir.

Cependant toute la ville était accourue pour savoir des nouvelles. Déjà l'accusation du sorcier, la terreur de Marigny, l'abattement des dames accusées, couraient de groupe en groupe. L'effet du nouveau crime était immense. Attenter à la vie du roi! s'occuper de sorcellerie! le nom d'Enguerrand accollé à celui de Jacques Delor! Déjà le comte de Valois était plus d'à demi vengé.

Il avait suivi les progrès de sa calomnie, près du roi, près de la noblesse, près du peuple. Restait à sonder de nouveau l'âme obscure de Jacques Delor. Le comte n'était pas satisfait de ses réponses; ses accusations n'avaient pas été assez ardentes. Il résolut donc d'adresser quelques mots encore à cet homme, et le prisonnier fut transféré pour la seconde fois dans cette cour où nous l'avons déjà vu.

Le comte se rendit à la fenêtre grillée, par des salles basses dont lui seul avait les clefs. Lorsqu'il vit le sorcier garrotté aux barreaux, il approcha.

— Eh bien, dit-il, à quoi sommes-nous résolus?

— A sortir d'ici, monseigneur, répondit hardiment Delor.

— Et comment?

— Par votre moyen. Vous m'allez faire mettre sur-le-champ dehors.

— Pourquoi donc?

— Parce que le dénoûment approche et qu'il est urgent qu'on le fasse sans moi.

— Tu crains malgré ma parole?

— Je crains toujours.

— Cependant, tu le sais, j'ai besoin de toi, et en homme d'esprit tu devrais songer qu'on ménage ses instruments utiles.

— Si vous n'aviez plus besoin de moi, je ne serais plus ici.

— As-tu des ailes pour fuir?

— J'en aurais s'il le fallait.

— Bah!

— Ne suis-je pas sorcier... Ah! monseigneur, vous faites l'incrédule... eh bien, demain je ne serai plus ici.

En disant ces mots, Jacques comptait produire sur le comte beaucoup d'impression. Il connaissait son époque et ses contemporains.

En effet le comte parut étonné.

— Quoi! tu t'enfuirais?... Mais si tu peux fuir, pourquoi veux-tu que je te délivre?

— Parce que mes conjurations feront du mal à des gens que je veux ménager. D'ailleurs, si je ne pars pas en un jour, ce sera au bout de quarante-huit heures, je prendrai mon temps.

— Alors tu romps notre pacte.

— Je vois que vous déchirez vos conditions.

— Tu parleras peut-être contre moi?...

— Je ferai tout pour avoir liberté, fortune et sûreté.

Le comte devint sombre. Il jeta un regard autour de lui :

personne n'épiait le prisonnier, alors enchaîné par trois endroits à la fenêtre; par la jambe, par le bras et la ceinture. Quant au col, il était pris dans une corde passée à l'un des barreaux. Le comte remarqua tout cela. Il savait aussi que nul n'avait connaissance de sa visite au prisonnier. Il adressa donc une dernière question à Jacques.

— Tu nierais maintenant tout ce que tu as dit devant tous?

— Qu'importe pourvu que je me sauve! D'ailleurs vous l'avez dit : sans témoignage messire Enguerrand ne peut être condamné; je le sauverai donc aussi, et il en sera reconnaissant, *lui*.

Par ces paroles imprudentes Jacques espérait stimuler l'engourdissement du comte et le forcer à tenir ses promesses. Il ne songeait pas à autre chose, mais les sorciers ne peuvent pas tout prévoir.

— Tu es décidé? dit le comte.

— Parfaitement, répliqua Jacques avec plus de résolution que jamais.

Au même instant, la corde qui assujettissait le col du prisonnier se serra, tordue par une main invisible. Jacques voulut crier, la voix expira sur ses lèvres et au fond de sa gorge brisée; la corde étreignait de plus en plus ces chairs meurtries et gonflées; bientôt les yeux du malheureux devinrent ternes, puis rouges de sang, une écume blanche nagea sur sa langue, et la corde se déroulant peu à peu, la tête retomba inerte sur le barreau. Jacques était mort.

L'assassin se sauva le long des salles obscures, étouffant le bruit de ses pas sur les dalles et le cri des serrures dans les corridors. La nuit était tombée, les étoiles s'allumaient silen-

cieusement dans l'azur. Une porte s'ouvrit au fond du préau, et le geôlier vint à son prisonnier.

Tout à coup il poussa un cri d'effroi, la lampe tomba de ses mains, l'alarme fut donnée par tout le château, et les officiers vinrent les uns après les autres constater cette mort imprévue, volontaire, qui accusait d'une façon si éclatante le malheureux sorcier et ses complices.

Charles de Valois y vint comme les autres. Il ne s'approcha pas du cadavre, mais écartant la foule pour qu'on entendît mieux ses paroles :

— Un grand coupable, dit-il, vient de se punir lui-même, mais il laisse peser sur son complice tout le crime, et aussi tout le reste du châtiment. Cette mort fut inspirée par le remords au misérable pécheur. Veillez à ce que l'autre n'aille pas en faire autant. La justice humaine serait frustrée !

Lorsque le sergent revint trouver Enguerrand, tous ses traits portaient l'empreinte d'une vive admiration.

— Vous avez un grand pouvoir, monseigneur, dit-il, et vous commandez à des puissances invisibles. Votre malédiction a déjà porté ses fruits; encore une fois, je vous en prie, faites-moi partager la faveur de votre démon familier.

Enguerrand allait répondre, quand un flot d'hommes d'armes, d'officiers et de gens du roi, se précipita dans sa prison. On garnit de paille toutes les dalles, on lia plus étroitement les mains du prisonnier, on plaça enfin deux surveillants à demeure près de sa personne.

Le sergent désespéré témoigna par gestes à Enguerrand qu'il était arrivé un grand malheur ; mais ce fut tout.

Lorsqu'il fallut comparaître de nouveau, le surintendant

avait repris toute son assurance et combiné un système de questions qui devait réduire à néant les accusations du sorcier. Sa surprise fut grande de ne pas voir paraître cet homme.

Les dames de Marigny avaient été mises en prison au Temple. Ce commencement d'ignominie pour sa maison révolta la fierté d'Enguerrand.

— Quoi! dit-il, tourmenter des femmes quand vous avez un homme entre les mains, un homme qui est le chef de la maison!

Personne ne lui répondit. Il assista en grinçant les dents de rage à l'interrogatoire qui fut fait aux malheureuses victimes de cette stupide accusation. Il les vit avec désespoir s'embarrasser dans des réponses inutiles, et trembler, et se rétracter à tous moments.

— Je voulais, dit la dame de Marigny, fléchir le courroux du roi et de son altesse le comte de Valois, voilà pourquoi j'ai fait ces images, je leur adressais des prières... Ah! que n'eussé-je fait pour sauver l'honneur de mes fils et la vie de mon époux!

— Vous avouez donc avoir fait ces effigies?

— Pour amener sur nous la clémence de nos ennemis, oui, je l'avoue.

D'après les mauvaises dispositions du tribunal, cet aveu équivalait à une mortelle accusation. Enguerrand se vit ainsi poignardé des mains qui lui étaient les plus chères.

— Où est, dit-il en essayant un dernier effort, le sorcier prétendu qui a conseillé, enseigné et pratiqué toutes ces criminelles folies? Je veux le convaincre de mensonge et de trahison. Je le convaincrai de faux témoignage, et il aura, comme le veulent

les lois à cet égard, le poing coupé, l'oreille droite arrachée avec des tenailles rouges.

— Vous faites tout cet éclat, répliqua l'implacable accusateur, parce que vous savez bien que le sorcier ne paraîtra plus, et que vous voulez détourner l'effet de la plus cruelle accusation qu'il ait jamais portée contre vous!

— Laquelle?

— Sa mort volontaire.

— Jacques Delor est mort! s'écria Enguerrand dans un transport de rage et de terreur...

— Mort, s'étant pendu cette nuit à l'un des barreaux de sa prison. Le misérable se voyait perdu, il a préféré cette mort au bûcher. Mais ne le saviez-vous pas?

Enguerrand, à partir de ce moment, n'essaya plus de défendre sa vie. Il reconnaissait la main de Dieu et la supériorité de ses ennemis. Plus un mot ne sortit de sa bouche; il écouta tout ce qui se dit, regarda faire tout ce qu'on fit. Son supplice dura près de huit jours encore.

Cependant le roi pour éviter les obsessions des partisans du comte de Valois, les supplications des frères d'Enguerrand, était parti pour un voyage de quelques jours. Enguerrand n'espérait plus qu'en ce roi; ne le voyant plus il comprit qu'on l'abandonnait.

La sentence fut rendue aussitôt que Louis X fut éloigné. Elle portait que l'ex-surintendant s'étant rendu coupable de tous les crimes qu'on lui avait imputés, il serait dégradé de ses titres et insignes de chevalier et de gentilhomme, qu'on le conduirait à Montfaucon, qu'il y serait pendu par le col jusqu'à ce que mort s'ensuivît, et que son corps resterait accroché au gibet

comme celui des criminels, sans jamais obtenir les honneurs de la sépulture.

Le prévôt de Paris reçut ordre de venir chercher Enguerrand et de le conduire au Châtelet pour lui lire sa sentence et procéder aux détails de l'exécution.

—Servez donc le roi! murmura Marigny lorsqu'on lui donna connaissance de l'arrêt. Quand serai-je livré au bourreau? ajouta-t-il avec calme.

— Ce sera pour la veille de l'Ascension, après demain, lui répondit-on.

— Fort bien. Le peuple est instruit de ma condamnation, n'est-ce pas?

— Oui, monseigneur.

— C'est fort civil à vous d'appeler monseigneur celui que l'on va tuer comme un chien.

Le prévôt s'inclina.

— Vous étiez mon grand ennemi, dit Enguerrand, eh bien, avouez qu'aujourd'hui vous vous sentez moins de haine; c'est que tous mes crimes sont bien peu de chose, allez, en comparaison du châtiment!

Enguerrand n'obtint pas de voir ses fils ni sa femme. Il répétait souvent :

— Quel beau jour pour le peuple de Paris, et comme on va savourer ma mort! C'est si beau pour les petits de pouvoir fouler aux pieds les grands!

La veille du jour fatal, on introduisit près d'Enguerrand le sergent qui avait offert à Vincennes la liberté au prisonnier en échange de son caractère magique.

— Me voici encore, monseigneur, car je sais bien que de-

main au lieu de mourir vous allez faire une fuite pompeuse, et peut-être vous enlever dans les airs, ou vous abîmer dans des flammes sous les pieds des archers. Beaucoup le pensent ainsi; M. de Valois lui-même en a peur.

— Si M. de Valois n'était pas bien sûr de sa potence et de ses archers, il n'eût pas donné tant de peine aux juges. Mais voici ce que je te charge de lui dire :

Jacques Molay assigna, comme tu sais, le pape et le roi à paraître avec lui devant le tribunal de Dieu, et ils y parurent. Moi j'avertis le comte de Valois que le jour n'est pas éloigné... Mais que vois-je derrière toi? quelqu'un est entré dans ce cachot, ce me semble?

En effet l'on distinguait sur le seuil une ombre enveloppée d'un manteau. Le sergent, voyant la colère et l'exaltation du prisonnier, se recula prudemment au plus noir de la chambre basse.

—C'est vous encore, monsieur le comte, dit Enguerrand avec ironie; je vous reconnais, vous veniez voir si je n'ai pas un démon familier qui puisse demain vous arracher votre triomphe... Vous triompherez demain, mais modérez cette joie..... J'ai en effet un démon familier, c'est lui qui vous amène à moi sans que vous vous en doutiez.

L'ombre tressaillit.

— Et voici ce qu'il m'apprend... je suis heureux de vous le dire à vous-même; un jour vous vous réveillerez en pensant à moi; quelque chose, un malheur affreux, vous avertira que je suis là, que je vous regarde... regardez bien aussi, vous, alors, au pied de votre lit, et ce visage livide que vous contemplez ce soir, cette barbe blanchie qui demain, à pareille heure, sera

souillée de sang, ce corps exténué par les souffrances, que demain vous aurez jeté aux coups et aux insultes de la populace d'abord, puis des bourreaux; ce spectacle effrayant, monseigneur, vous le reverrez comme vous pouvez le voir en ce moment.

Et Enguerrand, s'approchant du flambeau de résine accroché au mur, exposa ses traits pleins d'une douleur menaçante aux yeux troublés de son ennemi.

— Je vous ajourne, moi, continua-t-il, à l'heure de ces terribles représailles, je vous ajourne à l'heure des remords, de la vaine prière, et des lamentations dont mon ombre se repaîtra!

Le comte recula en chancelant.

— Vous allez tuer mon corps, vous profanez mes restes, vous voulez abolir ma mémoire, et vous vous direz heureux! Patience! je vous jure que vous irez demander pardon à tout ce qui portera le nom de Marigny, et cet inutile pardon, vous saurez que Dieu vous le refusera si les hommes vous l'accordent. Oui, du fond de vos ténèbres, car vous avez déjà peur, contemplez encore mon visage, allez demain regarder mon cadavre balancé par le vent au poteau d'infamie, car je veux que vous me reconnaissiez bien le jour où je vous apparaîtrai. Adieu, monseigneur. Votre vengeance est belle, savourez-la bien... Mais, je vous le répète, le mort aura raison sur le vivant, le vaincu fera bien pleurer son vainqueur.

Voilà ce que m'a dit mon démon familier. Soyez sûr qu'avec de pareilles consolations on meurt plus calme que vous ne vivrez.

Le comte sortit précipitamment. Il était d'une pâleur de cire et ses mains s'égaraient le long des murailles. Il paraissait frappé de stupeur.

— Vois-tu, dit-il au sergent, je te l'avais bien dit ; il n'a pas de charme. Il mourra comme un autre homme.

Le sergent hocha la tête et fit un grand signe de croix.

Le lendemain, veille de l'Ascension, toute la ville avait pris un aspect étrange. Les boutiques étaient fermées. Les chaînes barricadaient la plupart des rues. Dès huit heures du matin, tout ce qui n'était pas grande rue Saint-Denis ou rue Saint-Martin, semblait désert et abandonné. La ville ancienne, si considérable alors, et située sur la rive gauche de la Seine, n'avait plus ni habitants, ni feu, ni bruit. Une procession immense marchait avec un bourdonnement joyeux sur le chemin de la Villette, où s'élevait le gibet remis à neuf de Montfaucon.

Toutefois, bon nombre de Parisiens, contents seulement d'apercevoir le condamné lorsqu'il sortirait de sa prison, obstruaient les places du Châtelet et du Chevalier-du-Guet, attendant le moment favorable pour se ruer à la rencontre du sinistre cortége, le dévorer des yeux, et s'en retourner vite à leurs boutiques abandonnées, que certaines bandes de truands et de voleurs armés assiégeaient peut-être déjà.

Les archers ouvrirent bientôt les portes du Châtelet, puis les hommes d'armes parurent, puis des pénitents gris, et enfin Enguerrand, précédé du bourreau vêtu de rouge. A la vue de ce ministre exécré, un cri terrible partit de tous les points de la foule, ce cri s'étendit comme une flamme rapide, et traversa toutes les rues, tous les quartiers, il arriva jusqu'au lieu du supplice une heure et demie avant le condamné.

Enguerrand était calme comme il convient à un homme supérieur qui veut mourir noblement. Il était pâle comme un homme fatigué de tous ces cris qui blessent, et du poids de tous

ces regards qui distillent le poison de la mort. D'abord il perçut nettement les injures qui arrivaient à ses oreilles, voleur, faux monnayeur, assassin, sacrilége, bourreau du peuple, sangsue altérée; tous les opprobres vociférés à quatre pas de lui par vingt mille bouches, irritèrent son esprit et doublèrent son orgueil. Bientôt ce ne fut plus pour lui qu'un murmure assourdissant, mais incompréhensible, soit que l'intelligence de la victime se fût obscurcie, soit que sa pensée eût changé d'objet.

Il avait voulu marcher à pied jusqu'au lieu du supplice. Sa contenance hardie et son œil brillant produisirent une certaine impression parmi la foule. Les archers eurent cependant beaucoup de peine à empêcher quelques furieux de frapper le patient et de le mettre en pièces. Beaucoup se contentèrent de lui cracher au visage et de lui envoyer de la fange et des cailloux.

Enguerrand reconnut aux fenêtres les dames les plus nobles de la cour, qui étaient venues le voir passer. Il feignit de ne les pas reconnaître, et arma ses traits d'une indifférence parfaite. Il aperçut aussi quelques-uns de ceux qui se disaient ses amis au temps de sa prospérité; souvent il chercha ses frères, dont il n'ignorait pas la douleur et les démarches dévouées près du roi et du comte de Valois lui-même.

Enfin on arriva; la foule avait toujours grossi, et, dans le développement de la plaine, elle s'étendait comme un lac immense aux ondes turbulentes. On voyait les collines qui dominent le petit tertre du gibet, onduler sous les mouvements des spectateurs, comme si elles eussent été couvertes de moissons bigarrées. Ce fut un hurlement épouvantable quand le cortége s'arrêta sur la plate-forme de l'échafaud.

Ce gibet, réparé en effet par les soins d'Enguerrand pour épou-

vanter les nombreux malfaiteurs qui infestaient Paris à cette époque, pouvait porter sur ses bras hideux une douzaine de corps suppliciés. Deux cadavres s'y balançaient en ce moment : l'un, celui d'un fameux voleur pendu la semaine précédente ; l'autre, celui d'un coupe-jarret, célèbre par un grand nombre de meurtres.

Enguerrand considéra tranquillement cet affreux spectacle et dit :

— O juges imprudents, qui allez placer un gentilhomme à ce gibet! un homme tout au plus coupable d'erreur à côté de ces scélérats! ignorez-vous que ces deux cadavres seront éternellement infâmes, tandis que le mien ne sera qu'insulté?

Le peuple crut qu'il allait parler, et il se fit un profond silence. Mais Enguerrand se tourna vers les deux moines qui l'accompagnaient. Il ne leur avait point encore adressé la parole : souriant, il prit la main de l'un d'eux :

— Mes pères, dit-il, mon âme ne restera pas à ce gibet, malgré l'arrêt de mes juges.

— Ni ton corps, mon frère, je te le jure, répondit le moine en versant des larmes.

— Oh! l'archevêque de Sens! murmura Enguerrand; merci, mon frère; Dieu me devait cette suprême joie... et toi aussi, je te reconnais, dit-il à l'autre pénitent; tu es mon plus jeune frère... Oh! je meurs heureux! Qu'on vienne me parler d'infamie maintenant que je trouve au pied de mon échafaud deux des plus glorieux et des plus puissants ministres de Dieu qui me consolent et me plaignent.

Il les embrassa tous deux, et, se tournant vers le bourreau qui attendait :

— Encore deux mots, dit-il, et je suis à toi.

A vous, monseigneur de Sens, je recommande mes fils qui portent notre nom. Elevez-les à venger leur père, à recouvrer son honneur; je sais que vous êtes un ministre de pardon et de clémence, mais vous êtes mon frère, et l'on vous a frappé dans votre gloire, frappé injustement. — Vous, ajouta-t-il en se tournant vers l'évêque de Beauvais, je vous laisse pour héritage ma veuve et notre sœur; soutenez leur courage et servez-leur d'appui contre les entreprises de nos ennemis, car vous voyez que leur haine ne s'arrête pas à la mort et me poursuit au delà; ceux qui s'acharnent après mon cadavre ne tourmenteraient-ils pas ma famille?

— J'ai fini, dit-il au bourreau.

Et il s'avança vers l'échelle. Le peuple fit un mouvement. Enguerrand leva sa tête pâle, mais sereine, vers le ciel, et abaissa ensuite ses yeux sur la terre. Cependant le bourreau avait lié ses mains et passé la corde sous sa barbe et ses cheveux, qu'il avait fort longs.

— Montez, monseigneur, dit-il.

Enguerrand monta tranquillement lès échelons, et répondit aux prières que récitaient en bas les prélats agenouillés. Lorsqu'il fut à la hauteur convenable, le bourreau, qui était monté près de lui, l'arrêta doucement.

— Monseigneur, dit-il tout bas, pardonnez-moi d'accomplir ma fonction.

Enguerrand lui sourit sans répondre. Alors le bourreau fit signe à son aide, qui retira l'échelle à deux pieds en la faisant pivoter; le corps d'Enguerrand tomba dans le vide, et aussitôt le bourreau, pesant de ses bras vigoureux sur les

épaules du patient, leur imprima une rude secousse qui termina soudain sa vie. Toutes les têtes s'étaient tournées dix fois de la route au gibet, car on s'attendait qu'un ordre du roi viendrait sauver le condamné. Mais lorsqu'on le vit mort, l'impression fut grande et pas un bruit ne décela la présence de tant de milliers d'hommes.

Peu à peu la foule s'écoula, murmurante et onduleuse comme ces vagues que la marée basse entraîne malgré elles loin de la plage. Beaucoup, en passant devant le corps, s'arrêtèrent et chargèrent d'imprécations ces restes pitoyables ; d'autres jetèrent de la boue et des pierres, malgré les archers de la prévôté qui montaient la garde à l'entour. La majeure partie s'arrêtait pour contempler ce cadavre immobile et sinistre, cette victime d'un châtiment qui paraissait énorme à ceux qui n'avaient plus de colère.

Tout le reste du jour, des groupes nombreux occupèrent l'emplacement du supplice et les tertres voisins. Mais la nuit vint, et avec elle l'horreur de ces lieux maudits. Il tombait de ces montagnes blanches une ombre humide et sépulcrale, le vent gémissait d'une façon lugubre dans les chaînes rouillées du gibet. La foule superstitieuse se dissipa promptement, craignant de voir se lever dans les ténèbres toutes les âmes malfaisantes des suppliciés, curieuses de contempler aux crocs sanglants l'étrange compagnon qui leur était envoyé par le roi de France.

Alors arrivèrent de l'Occident les longues volées de corbeaux qui se posèrent en croassant sur le gibet.

Beaucoup de gens s'étaient attendus à un dénouement moins vulgaire. Le sergent, gardien de Vincennes, n'était que l'interprète d'une grande quantité d'âmes inquiètes qui croyaient à la

magie de tout homme élevé en fortune ou en dignité, sans être issu de sang royal. Ainsi avait-on autrefois accusé de magie et arrêté dans ce même château de Vincennes, le favori de Philippe III, Pierre la Brosse, autre exemple des jeux de la fortune; la Brosse, accusé d'avoir empoisonné le fils du roi, était peut-être plus coupable qu'Enguerrand, mais il n'avait pas, comme le surintendant, touché aux coffres ni aux têtes populaires, et à sa mort, toute semblable à celle d'Enguerrand, il fut plaint et peut-être regretté.

Revenons au principal acteur de cette histoire sombre. Charles de Valois fut bien heureux de l'exécution qui assurait sa puissance et témoignait de son influence sur l'esprit du roi. Dans ces temps pleins d'événements rapides, les hommes semblent poussés brutalement par le destin; pas de pitié pour ceux qui succombent dans cette mêlée; la raison et l'humanité ne se font jour nulle part, pas même dans les chroniques écrites par des moines paisibles à qui leur caractère religieux et leur vie si douce semblent devoir commander d'être témoins et narrateurs sans passion. La mort d'Enguerrand est, pour tous ces historiens, une action toute naturelle commandée par la justice et résultant d'un jugement. On voit même des historiens plus récents s'irriter de ces traditions. Mézerai, entre autres, écrit sur le malheureux Enguerrand les barbares et absurdes lignes qu'on va lire :

« Il fut pendu au plus haut du gibet *avec les autres larrons*. Il protesta de son innocence jusqu'à la mort, *mais ses richesses prouvaient assez la justice de cet arrêt*. Son corps ayant été longtemps au gibet la pâture des corbeaux, le roi Charles le Bel le rendit aux prières de Philippe, archevêque de Sens, son frère,

qui l'inhuma dans l'église des Chartreux de Paris, où peu après *il alla lui tenir compagnie.* »

Ces derniers mots sont d'un comique féroce bien indigne de l'historien. Railler par cette froide et ignoble plaisanterie la pieuse douleur d'un frère, jouer ainsi avec la moralité de l'histoire, c'est continuer après trois siècles et demi l'œuvre des furieux qui insultaient le cadavre d'Enguerrand à coups de pierre.

Le comte de Valois, pour colorer sa haine d'un semblant d'utilité publique, fit faire le procès à tous les financiers et fonctionnaires détenteurs de fonds appartenant à l'état. Là sans doute étaient les véritables sangsues dont les exactions avaient passé en bloc sur le compte du surintendant. Ces gens ne furent pas punis, n'ayant rien voulu avouer. D'ailleurs la colère générale était assouvie. Le gibet de Marigny fit une ombre sur leurs actions, qui les sauva pour la plupart.

Raoul de Presles, cet ami du surintendant, cet homme éloquent, qui sans aucun doute eût arraché Enguerrand à la mort, s'agitait furieusement pour prouver son innocence et obtenir sa liberté. Le prétexte de son arrestation avait été sa participation à la mort du roi Philippe le Bel, prétexte banal dont Charles de Valois s'arma contre un autre ami d'Enguerrand, l'évêque de Chalons, Pierre de Latilly, chancelier de France. Mais Raoul n'était pas homme à se courber sous une accusation insensée, et la guerre qu'il fit au comte de Valois fut si habile et si vigoureuse, qu'il réduisit bientôt son ennemi aux abois. Cependant, lorsqu'il recouvra sa liberté il fut tout surpris de trouver sa femme et ses enfants plongés dans la misère; le comte de Valois avait tout d'abord, en faisant signer à Louis le Hutin l'ordre d'arrestation, fait prononcer au roi une confiscation de

tous les biens du prévenu. Déjà même, selon l'usage de ces temps, Pierre de Machault, favori du roi, était entré en possession de cette fortune illégitime. Raoul de Presles lutta pour son patrimoine aussi courageusement que pour sa liberté; mais Pierre de Machault ne voulut pas rendre gorge, et le roi son ami ne l'y força point. L'illustre savant demeura donc libre et ruiné, c'est-à-dire absous et condamné tout ensemble.

On vit encore dans cette affaire paraître la main criminelle du vieux comte de Valois. Fatigué, effrayé même de l'insistance déployée par Raoul de Presles, il fit avertir sa femme et ses enfants que s'ils ne renonçaient définitivement à leurs droits sur le bien qu'on leur volait, Raoul de Presles allait être de nouveau menacé dans sa liberté; il sous-entendait dans sa vie. La femme et les enfants signèrent sur-le-champ un désistement.

Ce prince triomphait donc complétement. Il avait tué et déshonoré son ennemi, il régnait pour ainsi dire en France. L'impunité ne s'était jamais étalée avec un plus orgueilleux sourire. Le nom de Marigny avait pour ainsi dire disparu, et son squelette blanchi s'entrechoquait encore à Montfaucon avec ceux des larrons pendus à ses côtés.

C'était vers la fin de mai 1316, un an après l'exécution du surintendant; Louis le Hutin, rongé par un ennui secret, descendit du château dans une cour pour jouer à la paume avec ses favoris. Le temps était chaud; rien n'avait réussi au roi ce jour-là, ni la chasse à l'oiseau dans la plaine, ni les lectures et les chansons. Louis avait voulu monter sur la terrasse de sa tour, et comme le ciel était pur et les horizons fort nettement détachés, il avait vu à gauche un point noir de forme bizarre et demandé ce que c'était.

— C'est Montfaucon, sire, répondit Machault, et l'on doit y voir le sire de Marigny qui se balance.

Le roi devint tout pâle, et se retourna soudain vers la Marne et les bois, puis descendit sans ajouter un mot, et ce fut alors qu'il voulut jouer à la paume. Il y déploya une activité extraordinaire, cherchant sans nul doute à éloigner par cet exercice violent les idées fâcheuses qui venaient l'assaillir.

Bientôt la sueur coula de son front. Les courtisans étaient harassés, mais ne disaient mot. Le roi renvoyait plus intrépidement que jamais les balles et gourmandait la maladresse ou la lenteur de ses adversaires. Tout à coup il s'arrêta et jeta la raquette.

— J'ai chaud, dit-il, et très-soif.

— Votre altesse (on appela ainsi les rois jusqu'à Charles VII) veut-elle remonter chez elle, ou prendre le frais près d'ici?

— Près d'ici, oui; je vois là-bas de l'ombre, et une sorte de cave, allons de ce côté.

C'était le caveau noir, autrefois percé d'une fenêtre, aux barreaux de laquelle le comte de Valois avait étranglé le sorcier Delor. Cette fenêtre avait été changée en porte, et l'on descendait dans le caveau par quatre marches.

— Qu'on apporte ici du vin! dit le roi; qu'il fait frais, et que le repos est agréable en cet endroit!

Pierre Machault courut commander à un page d'exécuter l'ordre de Louis. Cependant le roi examinait curieusement la voûte. Le vin arriva, et le roi en but avec plaisir. Il en offrit ensuite à ses compagnons.

— Où est-on ici? demanda-t-il, à quel endroit du château correspond cette voûte?

On garda le silence, soit ignorance, soit hésitation. Le roi répéta sa question.

— Cette voûte est le plancher d'un cachot, sire.

— Comment! de quel cachot?... Y a-t-il donc des cachots si près de ma demeure?

— Sire, c'est le cachot où fut enfermé M. de Marigny, répondit un jeune courtisan sans remarquer les yeux éloquents de Machault qui commandaient la discrétion.

Le roi se leva aussitôt, et agité d'un mouvement nerveux il sortit de la cave en trébuchant aux marches. La sueur s'était arrêtée glacée sur son visage, et sous cette sueur les joues étaient livides. Les courtisans le suivirent avec inquiétude. Le roi, arrivé au premier étage, éprouva une défaillance subite, et tomba dans les bras de ses favoris.

— Le roi est-il empoisonné? se demandèrent à voix basse quelques novices.

— C'est ce maudit nom qui le tue, répondit sur le même ton Pierre de Machault.

On porta le roi sur son lit, et bientôt tout le château fut en rumeur. La nouvelle se répandit avec la rapidité ordinaire. Le soir il désespérait déjà les médecins.

Bientôt toute la cour se rassembla autour du roi. Les uns pleuraient, les autres accusaient. Les regards étaient arrêtés sur le comte de Valois, qui, avec sa brusquerie orgueilleuse, gourmandait les médecins tout en se faisant un masque de compassion inquiète.

Le roi ne parlait plus. Tout le monde fut alors congédié, les gardes reçurent l'ordre de ne laisser passer personne, et la famille du mourant, partagée en intérêts si contraires, veilla seule

auprès de ce roi, dont le successeur était incertain, mais dont l'héritage était convoité: car Louis n'avait qu'une fille de son premier mariage avec Marguerite de Bourgogne, et sa seconde femme, Clémence de Hongrie, était enceinte de quatre mois. Philippe, frère du roi, devenait l'astre de la cour.

Le comte de Valois ne quitta plus Louis le Hutin. On le voyait épier ses moindres gestes pour en tirer une autorisation ou un témoignage. Le roi, l'œil fixe, la respiration entrecoupée, voyait et entendait sans répondre tout ce qu'on faisait autour de lui. Sa longue inertie semblait aux plus clairvoyants une longue méditation, et ses gémissements paraissaient être moins l'expression de la douleur physique que des tourments d'un esprit souffrant.

Le deuxième jour, Louis n'avait encore rien dit. Son médecin, qui flottait entre la crainte de voir périr le malade et celle de lui administrer des remèdes inefficaces, demeurait consterné, dans une éloquente immobilité. Le comte de Valois, auquel les hauts seigneurs de France demandaient déjà compte de l'avenir, crut le moment propice pour tenter, près du malade, un effort suprême et lui arracher le semblant d'une déclaration. Il s'approcha donc du lit sur lequel, toujours pâle, toujours haletant et hagard, reposait le roi de France.

— Mon amé Louis, dit-il, le médecin vous a-t-il avoué que votre mal est dangereux, et que Dieu seul peut nous sauver dans les grandes invasions de la maladie ?

Le roi ne répondit pas.

— Si je parlais à un simple particulier, continua le comte d'une voix caressante, je le supplierais d'adresser au moins une parole à son épouse larmoyante, à sa fille au désespoir, à son

parent, que dis-je! à son père déjà languissant de douleur; mais je m'adresse à un grand roi, auquel Dieu a confié les destinées de plusieurs millions d'hommes. Louis! vous êtes responsable de toutes ces âmes, de toutes ces existences.

Le roi se souleva lentement, et sans quitter son oncle du regard :

—Je sais, dit-il avec cette voix brève que donne la fièvre, je sais que je réponds devant Dieu de l'âme et de l'existence de mes sujets!

—Dieu soit loué! il nous a parlé, interrompit la reine en sanglotant.

—Vous allez pouvoir présentement dire aux médecins où est votre mal? dit le comte avec quelque trouble : mal connu est à moitié guéri!

Louis secoua péniblement la tête.

—Où prîtes-vous cette fièvre? demanda le comte.

—En voyant, du haut de la tour, le gibet de M. de Marigny, répondit le roi avec ce même accent lugubre et impérieux tout à la fois qui avait déjà frappé le comte.

—Sombres pensées, murmura-t-il, et qu'il vous faut chasser. Mais cet évanouissement qui nous a fort effrayés, d'où provenait-il? ne vous échauffâtes-vous pas au jeu? le vin n'était-il pas trop froid? auriez-vous, ajouta-t-il à voix basse, un soupçon sur la cause de votre maladie?

—Oui, dit le roi.

—Lequel? interrompit avidement le comte... Ce vin, n'est-ce pas?...

—Ce vin! oui... je l'ai bu sous la voûte du cachot de M. de Marigny!

Cette fois, le comte laissa retomber la main du malade, et une extrême agitation parut sur son visage et dans ses mouvements saccadés.

Après cette révélation, que le comte regarda peut-être comme un délire, le roi retomba dans un morne assoupissement. Quelquefois des éclats terribles de sa voix faisaient accourir les serviteurs alarmés. Le comte de Valois, qui voyait le trône menacé d'une vacance, et à qui une régence faisait moins peur que le règne probable de Philippe son autre neveu, alors occupé à Lyon de l'élection d'un pape, essaya de rappeler la raison du malade; il lui parla donc nettement de faire quelques dispositions testamentaires pour rendre la confiance à son peuple et à sa noblesse.

— Oui, dit encore le roi, mon testament! j'y songeais; qu'on m'appelle un clerc, et qu'il vienne assisté de deux prélats.

— Cette fois, pensa le comte, le roi va travailler pour nous!

Et il courut faire exécuter l'ordre de Louis. Le clerc fut amené; les prélats choisis par le comte s'assirent avec respect, l'un au chevet, l'autre au pied du lit.

Le roi les regarda comme s'il eût voulu reconnaître quelque visage favori, puis ses traits exprimèrent une sorte de mécontentement. Il se tourna toutefois vers le clerc, tandis que muets, recueillis, les grands de l'état rassemblés et le comte de Valois attendaient ses paroles, d'où dépendait le destin du royaume.

— Écrivez! dit le roi.

— Il écoute, répondit le comte.

— J'ordonne, dicta le roi, que le testament du feu roi, mon père, sera enfin mis à exécution, et que mes héritiers auront

pour ses volontés augustes le respect que je n'ai pas su avoir moi-même.

Je veux qu'on fasse restitution de tous leurs biens, dit-il avec une voix mâle et vibrante, aux héritiers du sieur Raoul de Presles, injustement dépouillé.

Charles de Valois tressaillit. Il voulut hasarder quelques mots, un regard de Louis arrêta la parole sur ses lèvres.

— Je lègue dix mille livres, continua Louis, aux enfants du sieur Enguerrand de Marigny, en considération du triste état où les a réduits la ruine de leur père.

L'émotion du roi l'empêcha de continuer : le clerc regardait tour à tour Charles de Valois et le testateur.

— N'avez-vous pas écrit? demanda le roi sur le ton de la colère; le clerc se hâta de consigner le vœu du roi.

— Ce legs, ajouta Louis, servira aussi à rappeler à ces enfants que le roi craint Dieu, et se souvient des serments qu'il a faits, car l'un de ces fils du sieur Enguerrand est notre filleul; nous voulons encore que la dame de Marigny se souvienne que notre mère l'aimait tendrement.

— Mais... murmura le comte.

— Écrivez! dit le roi... l'aîné de ces fils aura pour lui cinq milles livres, et tâchera de porter notre nom en nous plaignant et en nous aimant.

Le roi se tourna soudain vers son oncle, dont la pâleur était effrayante. On eût cru qu'il allait parler, se répandre en plaintes, en aveux, mais il dompta cette faiblesse. Seulement il lui échappa de dire, en poursuivant son idée douloureuse :

— Car il advint grande infortune à ce pauvre sire!

Le reste du testament contenait des dispositions moins inté-

ressantes : des fondations en faveur d'écoliers pauvres, des legs aux églises, l'allocation de cinquante mille livres pour un voyage en Terre-Sainte. De la succession au trône, des affaires publiques, pas un mot. Il montra la reine aux grands feudataires, en leur disant : La reine est enceinte. Moi, je songe à Dieu ! d'ailleurs vous avez mon frère.

Lorsqu'il fut expiré, Charles de Valois, regardant ce cadavre encore plein de menaces et de secrets, poussa un long soupir, et avec un signe de croix qui trahissait ses craintes superstitieuses :

— Dieu soit loué ! dit-il ; la colère dont m'a menacé *l'autre* est tombée sur une tête royale.—Voilà l'orage passé, le mort est satisfait.

Le frère du roi Philippe le Long monta sur le trône, comme régent d'abord, pendant la grossesse de la reine, qui accoucha d'un fils, puis comme roi après la mort du petit prince, qui ne vécut que huit jours. Pendant ce règne, Charles de Valois s'occupa d'éloigner le souvenir d'un passé si terrible. Il avait fort peur de ce cruel poison qui courait alors toute l'Europe, enlevant les rois et les princes à la suite de quelque maladie étrange que les médecins ne pouvaient reconnaître ni combattre. Charles avait peur du roi Philippe le Long, parce qu'il s'était opposé à l'élection de ce prince pour favoriser les droits de Jeanne, fille de Louis le Hutin. Mais Philippe avait trop peur lui-même, soit de son oncle, soit de son frère Charles de la Marche, et l'on voit qu'il avait défendu, par un édit, l'approche de ses cuisines, de ses offices et de son lit, aux gens inconnus. Charles de Valois se figura longtemps que si la vengeance des amis d'Enguerrand était tombée sur Louis le Hutin empoisonné, rien n'empêchait qu'elle ne l'atteignît, lui, abandonné par son

neveu Philippe et réduit à sa seule force. Il vécut donc aussi craintif, aussi superstitieux que le roi de France, donnant à ses vassaux et à ses amis le spectacle d'un orgueilleux sans cesse humilié, d'un fanfaron toujours tremblant. Mais peu à peu les remords cessèrent, les craintes s'évanouirent, le temps enveloppa de son oubli solennel et le crime et les victimes, et un règne nouveau s'accomplit. Philippe le long mourut au château de Vincennes, le 3 janvier 1322. Charles de Valois vivait encore, et le squelette d'Enguerrand pendait toujours au gibet, confondu dans la foule des brigands fameux.

Sous le règne de Charles IV, surnommé le Bel, le vieillard redevint puissant et fier. L'âge semblait avoir oublié de lui apporter ses tristesses, ses infirmités, présages certains de la mort. On vit le vieux prince entrer avec vigueur dans les conseils, aider son troisième neveu à régner fermement, poursuivre de sa haine, toujours jeune, les ennemis de vingt ans qui restaient debout malgré ses attaques, et recommençant la guerre hypocrite qu'il avait faite aux financiers sous Louis le Hutin, il se déclara contre le surintendant Gérard de la Guette, l'accusa de déprédations, et le fit arrêter. Charles le Bel ordonna que l'accusé fût mis à la question. Gérard, dont les os étaient brisés, le sang tari, ne voulut pas avouer un seul fait, et expira en disant au comte de Valois, qui le menaçait du gibet :

—Je meurs comme Enguerrand de Marigny!

Et son dernier regard fut si terrible que le comte en perdit tout courage. Il partit, sans oser regarder en arrière, et le bourreau traîna le cadavre sur une claie jusqu'au gibet de la Croix du Tiroir, où la populace vint l'insulter à son aise.

Charles de Valois prit le séjour de Paris en aversion, et de-

manda la conduite d'une expédition dirigée contra Édouard, roi d'Angleterre. Le vieux prince était habile et intrépide. Les Anglais ne purent lui résister, il s'empara de plusieurs places fortes en Guienne, enferma le comte de Kent, frère du roi, dans la Réole, le força à capituler, et la guerre étant terminée par ce coup glorieux, il revint à la cour recueillir les éloges du roi et jouir de son triomphe. Il semblait que toutes les prospérités fussent réservées à cet homme qui avait toute sa vie marché au succès sur le corps de ses ennemis.

Charles de Valois vivait donc à Nogent dans son château, demeure vraiment royale pour le luxe des équipages et des serviteurs, autant que par l'empressement d'une cour égale à celle du roi de France.

Charles le Bel vint le visiter un jour de l'année 1325, en octobre, et lui demanda le souper au retour d'une longue partie de chasse. Les chevaux et les écuyers étaient tellement fatigués qu'ils n'eussent pu franchir assez tôt la distance qui sépare Nogent de Vincennes. Le comte de Valois fit honneur au roi, son neveu ; le festin fut splendide, et Charles le Bel, considérant avec un étonnement qu'il ne put cacher, la santé vigoureuse, la présence d'esprit et la disposition toute juvénile de son oncle, lui dit après le repas :

—Ne dirait-on pas, bel oncle, que vous avez vécu toujours libre, heureux, et sans souci comme ces bûcherons nos vassaux, qui chantent tout le jour dans la forêt et vivent cent ans! dirait-on que vous touchez à votre soixantième année?

— En effet, dit le comte, et je me sens vigoureux comme un jeune homme. La guerre ne m'a pas fatigué. A la chasse je mets chevaux et varlets hors d'haleine, je suis beau convive, et sans

être un de ces bûcherons dont vous parlez, je chante parfois avec plaisir.

— Rien que cette gaieté, mon bel oncle, prouve combien l'âme est pure, et c'est une réponse aux esprits fâcheux qui voient toujours du sombre dans le caractère et la conscience des rois ou des grands.

Le comte de Valois vida son verre à la hâte, et s'empressa de changer la conversation. Le roi, jeune encore et tout plein de la gaieté si naturelle après un excellent repas, continua impitoyablement à développer sa théorie de l'innocence des princes.

— Les peuples, dit-il, nous représentent toujours chagrins et le front penché. Ils pensent sans doute que la couronne est lourde, mais ils croient nos secrets plus pesants que la couronne. Eh bien, qu'ils regardent ce front serein, cette contenance paisible et ce feu qui brille dans vos yeux; jamais prince chargé de gloire, de secrets d'état, jamais hardi réformateur et juge sévère n'ont ressemblé autant que vous au joyeux pastoureau qui vit au jour le jour et n'a rien dans la mémoire que ses actions monotones et sa prière de chaque soir.

— Oui, oui, sans doute, répliqua le comte, dont les yeux devinrent incertains et dont le front se rembrunit. Mais la promenade sous le portique vous plairait-elle, mon neveu? me ferez-vous l'honneur de passer ici la nuit?

— Non, bel oncle; mes gens sont rafraîchis, et votre vin, le meilleur que j'aie bu, les aura mis en état de recommencer la chasse. La nuit est profonde, mais les pages et les varlets prendront des flambeaux. Adieu, bel oncle; merci de votre hospitalité cordiale.

— J'espère, sire, que vous me permettrez de vous reconduire à Vincennes?

— Non, mon oncle. Si agile, si vigoureux que vous soyez, ce serait une imprudence; le bois est humide, l'air frais de la nuit ne convient pas à des convives attardés. Dormez, mon cher comte, car, je le vois à vos yeux, vous n'êtes pas de ces grands qui attendent vainement le sommeil. Rien ne trouble la sérénité de vos songes, on le voit à votre enjouement pendant le jour. A propos, donnez-moi un conseil; j'ai reçu encore une requête à l'effet de restituer à ses parents le corps du sire de Marigny : que faire?

— Mais, sire...

— Il me semble que depuis bien longtemps ce corps est oublié au gibet; vous savez mieux que moi ce qu'il faut penser du malheureux dont on réclame les restes... A-t-il mérité....

— Oui, je vous l'affirme, il était coupable

— Alors je refuserai.

— Je vous le conseille, mon cher sire.

— Fort bien. Adieu, bel oncle.

— Cependant je ne voudrais pas..... dit le comte, ébranlé dans sa haine par une émotion inconnue.

— N'en parlons plus. Adieu, monseigneur le comte.

La suite brillante du monarque se rangea sous le vaste péristyle, et quelques moments, après la cavalcade traversait la forêt parfumée des brises de la nuit. Charles de Valois regagna, rêveur, ses appartements. Le roi l'ayant invité à faire partie d'une chasse au sanglier dès le lendemain, le comte donna ses ordres aux officiers, aux veneurs, et se coucha en proie à un sommeil pesant qu'il attribuait au vin et à la fatigue. Cependant

une idée sinistre traversait parfois son cerveau sans y laisser assez de traces pour provoquer la méditation; semblable à ces météores sanglants qui fendent l'azur du ciel et disparaissent avant qu'on n'ait la certitude de les avoir réellement aperçus.

Tout le palais dormit bientôt. Les feux mourants jetaient un pâle reflet aux vitraux. Çà et là passait une ombre devant les fenêtres des galeries; c'était quelque garde achevant sa faction. La nuit fut sombre et silencieuse, on eût dit qu'un orage menaçait la terre, tant les nuages roulaient épais et noirs, sans que le vent remuât les feuilles dans la forêt.

Les dernières clartés du matin blanchissaient à peine les pignons aigus du château et la cime des vieux chênes, quand tout à coup des cris effrayants retentirent dans les appartements du comte de Valois. On se dresse, on écoute; les sentinelles appellent du secours, les officiers accourent, on s'élance par les portes que les serviteurs particuliers du prince ont ouvertes précipitamment, et comme les cris guident chacun vers la chambre du comte, bientôt cette salle est envahie par la foule des commensaux qui redoutent quelque malheur.

Le comte de Valois est étendu sur son lit. Un médecin à demi vêtu l'interroge avec angoisses. Son visage enflammé comme la pourpre, ses yeux injectés de sang, sa bouche tordue et écumante, n'offrent aucune ressemblance avec ce visage si noble et si tranquille que toute la cour admirait encore la veille. Aux questions pressantes du médecin, le prince ne répond que par des cris plus furieux, et son regard effrayant ne quitte pas la tapisserie qui tombe à longs plis au pied de sa couche en désordre.

Tous les serviteurs se regardent avec étonnement. Le médecin,

voyant que cette flamme gagne incessamment à la tête, ouvre la veine du malade ; mais cette veine desséchée ne rend pas une goutte de sang. L'opérateur, désespérant de sauver le comte, ouvre alors une veine de la gorge, le sang jaillit abondamment, peu à peu la teinte violacée du visage se change en une couleur moins vive ; le comte respire plus librement, mais ses yeux conservent leur étrange fixité.

— Monseigneur, dit un des favoris du prince, êtes-vous mieux ?

— Je le vois ! s'écrie Charles, je le vois !

— Qu'est-ce donc, monseigneur ?

— Il me l'avait promis, je l'ai revu, et je le vois encore..... Oh ! son regard me glace d'épouvante.

— Venez, monseigneur, arrachez-vous à cette vision funeste.

Mais le comte, sollicité, attiré même par ses amis, ne bouge pas de place. Un pressentiment éclaire le médecin ; il palpe les bras, ils sont inertes, froids ; il touche le cœur ; un battement sourd, imperceptible, lui répond que la vie est menacée ; enfin les jambes elles-mêmes, roidies et livides, ne peuvent se mouvoir.

— C'est une paralysie générale, murmure le médecin, au risque d'être entendu par son malade.

Charles, qui ne peut remuer la tête, qui sent bouillonner en lui la colère, la terreur, les remords, exprime par des hurlements insensés toute la douleur qui le dévore.

— Otez, ôtez, crie-t-il avec rage, ce fantôme qui me menace et qui rit de mes souffrances, Marigny ! Marigny ! pardon, je te demande pardon.

A ces mots une stupeur profonde s'empare des assistants. Ceux qui se souviennent du passé sentent la peur les gagner à

leur tour; le fantôme que repousse leur maître, ils se figurent l'apercevoir grimaçant sous l'ombre des rideaux. Chacun fuit, soit frayeur, soit religion; ceux-ci appellent à l'aide, ceux-là vont prier dans la chapelle; quelques-uns courent à Vincennes avertir le roi.

Cependant Charles de Valois a repris ses sens. La terrible vision semble avoir disparu. Les lèvres du prince s'agitent, et personne ne peut entendre ce qu'il veut dire.

Le médecin répète :

— C'est une paralysie, monseigneur; le mal vient d'une fraîcheur trop grande et d'une inflammation du sang.

— Non, répond le comte, le mal vient d'Enguerrand; il me l'a prédit, c'est là mon véritable mal; mais je le guérirai, oh! oui; longtemps aveuglé, je me repens enfin..... Est-il possible que je demeure ainsi, immobile, froid! quelle punition! c'est la mort anticipée, c'est une vengeance si terrible que Dieu seul peut l'avoir conçue... Mais qu'on fasse venir mon aumônier, qu'on prie le roi de me rendre visite.

Charles le Bel vint aussitôt à Nogent. Chacun regardait le comte de Valois comme perdu, les consolations de son neveu ne le satisfirent pas, il coupa court aux paroles inutiles.

— Beau neveu, dit-il, je vous conseillais hier de laisser au gibet le corps du sire de Marigny, je vous priais de résister aux instances de sa famille; aujourd'hui je vous supplie de faire détacher ces nobles restes, oubliés au poteau infâme; je vous conjure de leur faire honneur et de les rendre au fils de la victime, à ses frères, à sa femme qui pleure dans un cloître...

— Mais, mon oncle, d'où vient cette résolution?

— Voulez-vous perdre ou sauver mon âme? dit le comte avec une espèce de frayeur furieuse; que voulez-vous?

— Le comte de Valois perd l'esprit, dit le roi à ses courtisans en quittant le chevet du malade.

Ce jour-là des officiers, nommés par Charles le Bel et suivis de quelques serviteurs du comte de Valois, s'acheminèrent vers le gibet de Montfaucon. On reconnaissait parmi les débris des squelettes celui du surintendant, à la quantité de pierres qui, après l'avoir frappé, s'étaient amoncelées au-dessous. Pendant longtemps la haine populaire avait insulté ces ossements blanchis. Les restes d'Enguerrand furent transportés à Paris et inhumés dans l'église des Chartreux. On entendait les crieurs publics, suivis de gens qui distribuaient des aumônes, crier : Priez Dieu, bonnes gens, pour monseigneur Enguerrand de Marigny et pour monseigneur le comte Charles de Valois.

Le comte vécut un an dans cette horrible situation. Il ne pouvait faire un mouvement. Sa tête seule était libre, comme si, avant de le plonger dans un tombeau, la vengeance divine eût voulu qu'il épuisât les remords et s'épouvantât de son crime à force d'y songer. Quelques gens attribuaient cette paralysie au poison, et les historiens eux-mêmes préfèrent expliquer ainsi le dénoûment de cette étrange histoire. Mais Charles mourut persuadé que sa conduite cruelle envers Enguerrand lui attirait cette punition. Voilà un fait incontestable. Laissons Mézeray, l'esprit fort, dire que les satisfactions faites par le comte à la mémoire d'Enguerrand venaient d'un esprit aussi malade que le corps; nous devions donner une interprétation tout à fait historique au mystère d'un si sombre événement. Peut-être aussi les détails nécessaires de cette chronique ren-

dent-ils plus vraisemblable le repentir du comte de Valois.

Enguerrand fut donc le premier prisonnier célèbre qui ait été renfermé à Vincennes. Ce souvenir a d'autant plus d'intérêt que Vincennes était alors non pas une prison, mais une résidence royale. Le temps marcha vite pour ce château : lorsque Charles IV le Bel y fut mort, dernier rejeton de Philippe le Bel, un fils de ce comte Charles de Valois monta sur le trône, en 1328, sous le nom de Philippe de Valois.

Nous voyons alors s'élever un château moderne à la place du vieux manoir, le donjon sort de terre. Jean le Bon poursuit cette construction, Charles V l'achève, et nomme gouverneur du château le sire de Tancarville, capitaine distingué. Mais pour suppléer au manque de soldats, qui d'ailleurs eussent coûté trop cher à entretenir, Charles V publia un édit pour forcer les habitants de Vincennes, Montreuil et Fontenay-sous-Bois, à monter la garde aux portes.

Les vassaux refusèrent, alléguant qu'ils n'avaient d'autre charge que l'entretien des eaux du château. Ces eaux, soit dit en passant, étaient insuffisantes, et c'est bien tard qu'on s'avisa de porter à Vincennes par des canaux l'eau de la Marne qui est si voisine. Charles V en appela au Châtelet de Paris, qui s'établit juge du différend, et considérant qu'en temps de guerre ces vassaux étaient bien aises de mettre leurs effets en sûreté dans le château fort : parce que la terre à eux concédée était autrefois une garenne royale, d'où s'échappaient des milliers de lapins qui ravageaient leurs vignes, dommage considérable que la construction du château et l'établissement du parc avaient fait cesser; considérant donc toutes ces causes, le Châtelet condamna les habitants à garder, lorsqu'ils en seraient requis, la

demeure royale, et à se munir à cet effet d'un chaperon et d'un manteau de drap épais, espèce d'uniforme semblable à celui des gendarmes de Duguesclin.

Charles V se plut fort dans son château neuf. Il en fit sa demeure habituelle, y promulgua des lois fort sages, et mourut au manoir de Beauté, dans le bois de Vincennes, en 1389. Le donjon fut inauguré par un règne pacifique et paternel. L'empereur Charles IV et son fils Venceslas, roi des Romains, étaient venus en 1377 rendre visite à Charles V et avaient habité tantôt le donjon, tantôt le manoir de Beauté.

Maintenant plus de repos pour ces murailles destinées à abriter la royauté. Elles vont retentir du bruit de l'orgie furieuse, des sourds complots ; elles vont apprendre les noires pensées de cette reine infâme qui vendit la France aux Anglais et fit insulter son époux par ses amants. Plus tard, ces murs noircis par la fumée des flambeaux de fête et la vapeur des royales débauches, seront tellement infâmes qu'un roi n'osera plus se reposer dans leur enceinte, et jettera dans ces antres habitués au bruit, des prisonniers, des bourreaux et des instruments de torture.

Ne semble-t-il pas que ce donjon de Vincennes représente, d'une manière frappante, la royauté dont l'enfance a été naïve et pure, l'adolescence superbe, ardente et luxuriante de passions, la vieillesse triste, souffrante et désolée? Vincennes, sous les bons rois, et surtout sous Charles V, c'est une douce et silencieuse retraite; sous Charles VI et Charles VII, c'est l'asile des plaisirs bruyants et téméraires, c'est un théâtre de guerres où passent et repassent les partis vaincus et vainqueurs tour à tour; les vengeances et les réactions s'y succèdent sans relâche. De

Louis XI jusqu'à nos jours, la sombre maison ferme ses portes, éteint les bruits autour d'elle, étouffe les gémissements des malheureux condamnés. Elle est triste à voir pour le passant, qu'une sentinelle éloigne lorsqu'il regarde; elle est plus lugubre que la tombe pour ses pâles habitants !

Nous en sommes au bruit, à la licence. Les souvenirs du sage Charles V sont effacés. Sa modestie craindrait l'éclat de tout cet or, de ces tapisseries éblouissantes, et du luxe effréné que déploient tant de femmes splendides de parure et de beauté. Les chevaux de prix caparaçonnés de housses dorées, coiffés de plumes, les varlets brillants comme leurs maîtres, les seigneurs choisis pour leur jeunesse, leurs grâces et leur audace, voilà ce que le donjon admire chaque jour quand les fanfares joyeuses, l'aboiement des meutes, le houra des cavaliers, réveillent, dès l'aube, ses échos assoupis. Près d'un roi qui végète, silencieux et sombre, au milieu de ces lumières et de ce bruit, la reine Isabeau, démon au sourire fatal, passe par fois en éclatant de rire.

Un jour que Charles VI, le roi en démence, était demeuré à Paris avec le connétable d'Armagnac son favori, la reine se préparait à sortir en costume de chasse, et toute sa cour devait l'accompagner dans la forêt. Déjà les ponts se baissaient et les chevaux piaffaient dans la cour du manoir, lorsqu'un moine, s'approchant de la reine lui dit à voix basse :

— Madame, ne sortez pas.

— Pourquoi? demanda l'orgueilleuse princesse.

— Parce que vous attendez au rendez-vous de chasse un jeune seigneur qui viendra, malgré les défenses de votre confesseur et le soupçon du roi, et que si vous donnez prise à des soup-

çons nouveaux, le repentir suivra de près le plaisir que vous allez goûter. Le roi saura tout.

— Que signifie ce pronostic, sire moine?

—Tout ce qu'il plaira, madame, à votre sagesse ou à votre obstination.

Et tandis que la reine, rêveuse, attendait de nouvelles exhortations, le moine disparut dans la foule. Isabeau regarda autour d'elle, s'arrêta, puis tout à coup, avec un visage rayonnant d'audace et de joie :

— Partons! dit-elle.

La cavalcade bruyante fit gronder les ponts-levis, se précipita dans la plaine, et un moment après disparut dans les profondeurs du bois avec des cris qui s'éteignaient peu à peu. Le moine sortit à pied du château et marcha jusqu'à une portée d'arbalète. Un homme vigoureux, mais de petite taille, ouvrit alors la porte basse en ogive d'une maison voisine, regarda courir l'escorte, et, s'adressant au moine qui le rejoignait :

— Elle a bien compris? dit-il.

— Fort bien, monseigneur.

— Et sa réponse, c'est son départ?

—Oui, monseigneur. Oh! la reine est bien plus amoureuse de ce Boisbourdon qu'elle ne l'était du duc d'Orléans.

— Nous sommes bien sûrs à présent qu'elle persistera. Elle a congédié avec la même résolution le connétable lorsqu'il l'engagea, de la part du roi, à ménager sa réputation. Voyons ce qu'il nous reste à faire. Tu vas courir chez le connétable et lui donner avis de ce rendez-vous. Il importe qu'il échauffe l'imagination du roi avec ce nouvel outrage. Si le connétable te consulte, réponds ceci dont nous sommes convenus :

« L'amour de la reine pour Boisbourdon est un caprice. Que Boisbourdon disparaisse, et le caprice sera éteint. »

— Monseigneur, je le dirai. Mais à présent, où est le chiffre que votre altesse doit me faire remettre pour notre correspondance?

— Le voici. Je ne m'éloignerai pas, car le dénoûment approche; envoie un courrier sitôt que le roi se sera décidé à quelque éclat. Je séjourne à Montereau, c'est un autre nom que le mien qu'il faut écrire sur la lettre.

— Oui, monseigneur.

— Si la reine t'aperçoit après l'événement, et il faut qu'elle t'aperçoive, profite de sa colère, de ses dispositions, pour lui offrir mon aide, et ne viens pas sans une lettre d'elle, mais de sa main, entends-tu?

— Monseigneur, cela est convenu. Vous savez mes façons?

— Sans doute, tu es habile, mais jusqu'à ce jour l'habileté n'a pas été nécessaire. Découvrir l'amour de la reine pour Boisbourdon, c'est découvrir le soleil au milieu du ciel. Isabeau est hardie en amour.

— Lorsque le roi fronce le sourcil, elle hausse les épaules.

— Mais songes-y bien! que Boisbourdon ne se défie de rien!

— Monseigneur, il se défie si peu, qu'il vient aujourd'hui avec quatre gentilshommes, et qu'il a traversé tout Paris précédé d'une trompette.

— Quels heureux caractères, dit l'homme d'armes, qui n'était autre que le duc Jean Sans-peur, et que ces personnages expansifs sont aisés à diriger! Ah! Louis d'Orléans était plus circonspect.

— Cependant, monseigneur, on a réussi.

— Oui, mais nous n'avons plus Octonville.

— Si la main vous manque, dit le moine avec une malice infernale, vous avez la tête, et, croyez-moi, cela suffira contre des gens qui n'en ont pas.

— Il me semble que tu es intéressé dans la question ; ne t'es-tu pas avisé d'aimer aussi la reine?

— Moi! monseigneur, un moine!

— Je sais ce que je sais... au reste, tant mieux. Plus tu mettras d'ardeur, mieux tu serviras le duc de Bourgogne.

Après cette conversation, le moine feignit de bénir le cavalier, qui monta sur un bon cheval et partit en affectant la lenteur.

Le moine se dirigea vers Paris ; des villageois qui conduisaient un chariot attelé de mules, le prièrent avec force instances de monter et de s'asseoir. Le moine accepta.

Pour bien comprendre cette première scène d'un drame très-compliqué, il suffira de se souvenir que Charles VI est devenu fou à la suite d'une vision fantastique dans la forêt du Mans, et d'un accident qui pensa lui coûter la vie au milieu d'un bal où le feu prit à son déguisement. Le premier de ces événements est attribué, par quelques historiens, à Jean Sans-peur, duc de Bourgogne, scélérat capable de tous les crimes, et ambitieux de régner en France. La seconde catastrophe fut préparée, dit-on, par Isabeau de Bavière, qui voulait se défaire d'un époux gênant malgré sa démence. Jean Sans-peur ne renonça pas à usurper la couronne, et se fit un parti à la cour. Il osa méditer d'enlever le roi, et lui proposa à cet effet une partie de chasse dans le bois de Vincennes ; mais le duc de Bavière et le chancelier Henri de Marle déjouèrent ses projets. Il s'enfuit, content d'avoir allumé en France la guerre et la haine parmi les ci-

toyens, en faisant assassiner Louis d'Orléans, frère du roi, qui lui faisait obstacle. Hypocrite partisan du peuple que fatiguait la tyrannie des nobles, il avait attiré toute la haine publique sur Bernard d'Armagnac, conseiller intime de Charles VI, et chef du parti des grands. La France, opprimée par ces deux tyrans, se divisa en Armagnacs et en Bourguignons; la guerre civile commença. Jean Sans-peur regardait de loin l'effet de ses criminelles manœuvres; il espérait qu'après tant de sang versé par les ordres d'Armagnac, qui voulait étouffer ses ennemis et venger sur les *Bourguignons* le meurtre du duc d'Orléans, le peuple appellerait un libérateur et en ferait son roi. Voilà pourquoi il se tenait prêt à tout événement, impatient des retards, et guettant l'occasion de rentrer à Paris avec le pouvoir, soit qu'il lui vînt du peuple, soit qu'il lui vînt de la reine, avec laquelle il espérait renouer, bien qu'elle eût à lui reprocher la mort de son beau-frère, dont elle avait fait, dit-on, son amant. Un parti se présentait : pour séparer tout à fait la reine du connétable d'Armagnac, pour ôter à cet ennemi puissant le seul appui solide qu'il eût encore à la cour, il fallait que ce seigneur encourût la haine d'Isabeau, haine inextinguible, et dont le duc de Bourgogne se promettait d'exploiter habilement les transports.

Déjà d'Armagnac avait prévenu Charles VI des égarements de la reine, mais le roi pardonnait, ou pour mieux dire oubliait. Jean Sans-peur fit connaître à la reine la mauvaise volonté du connétable. Il voulut savoir si cette femme audacieuse pousserait la fureur de l'amour jusqu'à braver la colère du roi. Isabeau, comme nous l'avons vu, se déclara nettement. Que lui faisait, à elle, une scène de reproches? un ordre du roi? une

querelle conjugale? la guerre et la ruine de tout un peuple ne l'eussent pas empêchée d'aller rejoindre son amant.

Le roi, dans un de ses moments lucides, promit à d'Armagnac de châtier sévèrement le premier homme qui causerait quelque dommage à la réputation de la reine. D'Armagnac lui signala le sire de Boisbourdon, jeune seigneur d'une grande beauté, d'une bravoure éprouvée, qui avait acquis beaucoup de gloire à la bataille d'Azincourt, si fatale à la France! Louis de Boisbourdon avait été armé chevalier pour sa belle conduite dans cette journée, et c'est avec le double prestige de la jeunesse et de la renommée qu'il s'était présenté à la cour galante d'Isabeau. La reine l'avait distingué, retenu près d'elle, et comme après la mort tragique de son beau-frère le duc d'Orléans, Isabeau manquait de conseiller intime pour ses fêtes si brillantes, Boisbourdon lui avait offert son imagination, son infatigable amour des plaisirs et l'audace nécessaire pour braver les propos de toute une cour, les espionnages des amis du roi, et le ressentiment de Charles VI lui-même.

Vincennes vit en ce temps-là des fêtes perpétuelles. Chasses dans la forêt, bals éclatants où de folles musiques enflammaient toute cette jeunesse habillée avec une lascive somptuosité, festins prolongés jusqu'à l'ivresse, et suivis de danses plus furieuses, orgies enfin qui, de l'appartement de la reine, se répandaient par tout le château, envoyant aux oreilles du roi insensé comme des bouffées de cris joyeux, de voluptueux soupirs et d'insultantes risées.

D'Armagnac n'aimait pas la reine. Personne d'ailleurs n'aimait Isabeau, excepté ses amants. Il la fit épier quand elle recevait la nuit, par une porte dérobée, un gentilhomme enve-

loppé d'un manteau noir ; il la fit suivre au fond des bois, où elle se reposait, gardée par ses femmes et quelques valets fidèles, dans les bras de Boisbourdon, à qui plusieurs amis servaient aussi de gardes et d'escorte. A tous ces avertissements Charles VI répondait, lorsqu'il répondait : « Je veux voir. »

D'Armagnac obtint enfin qu'on signifierait à Boisbourdon qu'il eût à se tenir éloigné de la cour. Cette démonstration énergique ne fut pas connue d'Isabeau, et Boisbourdon, la bravant comme il avait bravé dix fois l'autorité royale, continua ses visites nocturnes au château et ses orgies dans l'appartement de la reine. Il associa même quelques-uns de ses amis à ces plaisirs scandaleux, et les dames les plus distinguées de la cour renouvelèrent, à l'exemple de leur maîtresse, tous les débordements que Philippe le Bel avait punis de l'exil et de la mort dans la personne des reines Marguerite et Blanche, femmes de ses fils.

Boisbourdon cependant fut averti. Son écuyer lui donna avis qu'à chaque promenade, à chaque rendez-vous, des gens suspects le suivaient de loin et paraissaient chercher une occasion de violences. Boisbourdon réfléchit. Il était même sur le point de suspendre un de ses voyages secrets au bois de Vincennes, quand le moine que nous connaissons entra dans sa maison. Boisbourdon venait d'ordonner qu'on dessellât ses chevaux. Son amour n'allait pas jusqu'à lui faire mépriser la vie.

—Ah ! voilà frère Raoul ! s'écria-t-il, le savant clerc.

—Moi-même, seigneur.

—Apportez-vous de bonnes nouvelles ? avez-vous recueilli de grosses aumônes chez vos pénitents ?

—Je sors de chez monseigneur le connétable.

— Ah! et que dit-il?

— Seigneur, nous écoute-t-on?

— Nous sommes seuls, dit Boisbourdon avec curiosité.

— Seigneur, le connétable, qui ne sait pas que je vous connais, était en grande discussion avec son capitaine d'hommes d'armes.

— A quel sujet?

— A propos de vous, seigneur.

Boisbourdon fut étonné. Son visage trahit une légère émotion.

— Qu'ai-je de commun, dit-il, avec monseigneur le connétable?

— Il y a un ordre du roi qui vous concerne, et le capitaine paraissait hésiter à l'exécuter.

— Un ordre!...

— Voyons, sire de Boisbourdon, parlons à cœur ouvert, car sans cela je ne pourrai vous être utile : ne projetez-vous pas un petit voyage?

— Moi!... mais non.

— C'est différent; alors j'aurai mal entendu.

— Parlez toujours.

— C'est inutile si vous ne deviez pas sortir...

— Eh bien! admettons que je dusse sortir, frère Raoul.

— Alors, le connétable a dit : *Qu'on le surprenne avec elle et qu'on avertisse le roi....*

— En vérité!...

— Après tout, il ne s'agit peut-être pas de vous.

— Oh! non, car vous le voyez, frère, je ne sors pas : mes chevaux sont rentrés, mes serviteurs ont quitté leurs armes.

— Et puis, ajouta le moine, le connétable sait que la per-

sonne qu'il guette ne sortira pas, car il a fini par dire : il est prévenu, il a peur, et n'ira pas au rendez-vous.

Le rouge monta au visage de Boisbourdon. Lui soupçonné d'une lâcheté, lui tremblant devant un roi en démence et quelques hommes apostés par un ennemi! Cette fureur orgueilleuse éclata tout à coup, et le moine y comptait bien.

— Çà, dit Boisbourdon, mes chevaux, trois varlets à ma suite ; merci, mon bon frère Raoul, mais je veux sortir un peu; l'air me fera du bien.

— Je vois avec plaisir que ce n'est pas vous qu'on menace à l'hôtel d'Armagnac, répliqua le moine hypocrite.

— Au fait, se dit Boisbourdon, c'était déjà une lâcheté de manquer au rendez-vous donné par une femme, j'eusse été déshonoré. Holà! qu'on me donne une grande épée.

— Oh! monseigneur Jean de Bourgogne, murmura le frocard en se retirant avec force salutations, combien vous vous réjouiriez si vous pouviez voir cette scène! voilà deux hommes qui vont peut-être s'égorger pour vous.

Le moine regarda encore une fois Boisbourdon, si beau, si fier, et ajouta :

— La reine est belle, mais elle est dangereuse comme ces ondes profondes qui se couvrent de mousse et de fleurs. Aime la reine, Louis de Boisbourdon; je l'aime aussi, moi, et je te succéderai peut-être, car si tu règnes au sein d'une cour brillante, je règnerai, moi, au fond du cloître qu'on lui destine.

Déjà il avait traversé plusieurs rues d'un pas rapide et se trouvait à l'hôtel d'Armagnac.

Raconter les détails qu'il donna au connétable, dépeindre la joie de ce seigneur, sa reconnaissance, ce serait fatiguer inutile-

ment l'attention. Le clerc Raoul, jouant ses quatre rôles, a donné toute la mesure de son talent; le reste dépend des événements.

D'Armagnac fit prévenir Charles VI à l'instant même, et tandis que les deux amants, ravis de se revoir, oubliaient tout à Vincennes, et sous le prétexte d'une promenade au fond de Beauté, s'entretenaient solitairement de leurs ennemis et de leur amour, Charles VI, persuadé par le connétable, se transportait lentement au donjon dans sa litière, portée par vingt gardes. Le roi fit le trajet du Louvre à Vincennes en trois heures. Lorsqu'il arriva, les trompettes sonnèrent, les officiers vinrent saluer le prince, mais la reine seule ne se présenta pas.

— La reine? demanda Charles VI.

— Madame la reine est allée à la promenade.

Charles regarda le connétable, qui, furieux de n'avoir pas saisi Boisbourdon dans le château même, attendait qu'il revînt avec Isabeau pour exciter le roi à quelque mesure violente.

Mais le cor sonna sur les tours, la reine entra, suivie d'une foule de dames et de seigneurs; l'œil du connétable perça tous les voiles, interrogea tous les groupes, Boisbourdon n'y était pas.

— Sire, dit-il à l'oreille du roi, nous sommes joués. Mais la reine a vu ce Boisbourdon, j'en suis sûr; faites en sorte qu'elle avoue, et pour cela, affirmez que ce téméraire a paru dans la forêt et que vous l'avez vu. Arrachez ensuite à la reine son secret; la reine est d'un caractère frivole, elle n'a que des caprices, *et celui-là éteint* elle n'y pensera plus.

On peut reconnaître à cette parole l'influence du moine Raoul. Le roi, qui obéissait comme un enfant, fit venir la reine

dans une salle particulière, et avec cette majesté qui paraît plus imposante dans les éclairs d'une raison fugitive, il lui traça un effrayant tableau du scandale de sa vie, lui reprocha la mort du duc d'Orléans, les désordres du royaume, le funeste exemple donné à tout un peuple, et surtout l'indigne oubli du respect qu'elle devait à son roi, à son époux.

Isabeau continua de rire et de répondre par des sarcasmes à la rude éloquence du roi. Elle jouait avec un beau chien dressé pour elle par Boisbourdon et qu'elle appelait *Bourdon* avec une impudeur sans égale.

Le roi sentit la colère envahir sa tête pleine de brouillards funèbres.

— Madame, dit-il, je châtierai quiconque me manquera de respect, et j'appellerai votre conduite un crime si vous continuez. Ce crime je le punirai de la prison ou du cloître.

— Faites ! dit-elle en haussant les épaules.

— Quant au sire de Boisbourbon, cet impudent qui ne mérite pas le nom de gentilhomme, je le ferai dégrader de noblesse et jeter dans un cachot.

Isabeau lança au roi un regard furieux.

— Je le ferai pendre, dit Charles VI dans un élan de fureur.

—Ne vous y risquez pas, repartit lentement la reine en dardant sur le malheureux prince un œil chargé d'une haine menaçante

Le roi se leva, et répondit à cette provocation par un geste plein d'une résolution à laquelle Isabeau n'était pas accoutumée. Au moment de sortir il se retourna et répéta ce geste avec tant d'opiniâtreté que la reine sentit un frisson mortel courir dans ses veines. Elle se retira dans ses appartements, laissant le

prince irrité raconter au connétable les détails de cette scène terrible.

— Louis est en danger, se dit Isabeau ; si le roi reste ici, je ne veux pas exposer Boisbourdon à le rencontrer; prévenons-le donc pour qu'il ne revienne pas ce soir selon nos conventions.

Elle allait écrire ou envoyer un de ses serviteurs, lorsque le grand veneur cria par les corridors :

— Le roi dîne au donjon !

Un moment après, le grand écuyer cria à son tour :

— Le roi partira pour Paris après son dîner !

— Enfin ! dit la reine, nous serons libres encore ce soir !

Cependant Raoul écrivait tout le résultat de la journée au duc de Bourgogne et ne se doutait pas que le drame dût avoir un dénoûment si prompt. Louis de Boisbourdon revint à Paris par des chemins détournés, dîna tranquillement avec quelques amis, et comme il ignorait et la visite du roi au donjon, et l'embûche dressée par le connétable, il crut que tout le péril prédit par le moine était passé, puisque l'on n'avait pas troublé le rendez-vous de la forêt.

Ce jour-là, le jeune homme renvoya ses compagnons de fort bonne heure. Il se parfuma, revêtit des habits magnifiques, choisit son meilleur cheval, et, suivi d'un seul page, prit le chemin de Vincennes, sans vouloir se cacher, parce qu'il avait l'habitude d'assister chaque soir aux fêtes d'Isabeau, et d'arriver avant les autres conviés.

De son côté, Charles VI, retardé par l'appareil de sa suite, se mit en marche vers sept heures du soir. On était aux beaux jours. Le soleil couchant dorait la route et se jouait aux pertuisanes et aux lances des hommes d'armes. A côté de la litière

royale le connétable, armé de toutes pièces, entretenait la jalousie et le mécontentement du roi. Il insistait particulièrement sur cette espèce de supercherie dont la reine s'était rendue coupable le matin. Soudain on aperçut, dans une allée adjacente à la route, un cavalier qui accourait au galop, suivi d'un seul page. Le jour baissait, le feuillage obscurcissait beaucoup le lieu de la scène. Mais l'œil intéressé du connétable reconnut, aux couleurs éclatantes de son surtout et à la plume de son bonnet, l'ennemi qu'il poursuivait avec tant d'acharnement.

—Sire, dit-il, voilà le seigneur de Boisbourdon.

—Ce cavalier? où va-t-il?

—A Vincennes, rejoindre la reine, et profiter de votre absence.

Charles rougit de colère et se pencha hors des rideaux pour regarder. Louis de Boisbourdon avait eu peine à retenir son cheval lancé sur la route sablonneuse, et il serait pour ainsi dire venu se jeter au milieu du cortége. Reconnaissant tout à coup le roi, il voulut lui rendre hommage, et par un vigoureux effort il arrêta son coursier sur les pieds de derrière, puis il salua profondément le roi, en ôtant son bonnet de la main droite. Mais comme en saluant il avait remarqué le nombre des gardes, le regard menaçant de Charles VI, la satisfaction empreinte sur les traits du connétable, il ne s'amusa pas à descendre de cheval comme la coutume l'exigeait, et à mettre un genou en terre; il rendit la main au cheval impatient, qui reprit sa course sur la route que le roi venait de quitter.

—Cet insolent ne daigne plus même saluer le roi comme nous le faisons tous, dit d'Armagnac. Il salue du bonnet comme s'il avait affaire à un égal...

—C'est vrai! murmura Charles VI.

— Votre majesté se laissera-t-elle ainsi manquer de respect en face? ajouta le connétable à voix basse : prenez garde, sire, c'est d'un fâcheux exemple!

Charles VI réfléchit une minute, et tout à coup, de sa voix rauque, mais avec une présence d'esprit qui surprit même le connétable :

— Tanneguy, dit-il au prévôt de Paris qui chevauchait près de la litière, courez après cet insolent chevalier: qu'on l'arrête mort ou vif.

— Et qu'en ferai-je, sire? dit le prévôt déjà prêt à courir.

— Vous le conduirez d'abord au Châtelet, ensuite nous verrons.

Prompt comme l'éclair, Tanneguy Duchâtel, qui avait saisi le geste du connétable, s'élança sur la route avec un gros de cavaliers. Cette lourde cohorte, passant comme une tempête, ébranlait la terre et les arbres. Louis de Boisbourdon, qui avait ralenti sa marche, les entendit venir et commença sérieusement à craindre.

— Hâtons-nous, sire Louis, dit le page; ils arrivent.

— Nous avons de l'avance, répondit le jeune homme en pressant les flancs de son cheval.

Mais les Armagnacs gagnaient du terrain. Leurs chevaux, échauffés par les cris et les coups d'éperon, redoublaient de vitesse à chaque pas. Louis les entendit plus distinctement, puis les vit en se retournant, et comme à ce moment il eût pu encore se jeter dans la forêt, selon les conseils de son page :

— Pourquoi, dit-il, me sauverais-je? j'aurais l'air d'avoir peur.

Ce mot a perdu bien des hommes! Louis ajouta celui-ci, qui n'a pas été moins funeste au duc de Guise :

— Ils n'oseraient.

Cela fit qu'il ne s'écarta pas de la grand'route, et que même, remarquant l'ardeur des cavaliers qui le suivaient, il mit sa monture au pas, comme s'il ne s'agissait pas de lui en cette circonstance.

La troupe l'environna bientôt. Il vit reluire des épées, et porta involontairement la main à la sienne. Mais la résistance était inutile.

— Que me veut-on? dit-il avec calme.

— Venez parler au roi, répondit Tanneguy.

— J'y vais.

— Donnez votre épée.

— Le roi la demande? la voici.

Désarmé, garrotté sur son cheval, entraîné rapidement vers Paris, il ne vit autour de lui que des regards haineux ou des visages impassibles. Il chercha des yeux son page; mais l'enfant, profitant du tumulte, et voyant bien qu'il ne pouvait rien pour son maître, s'était enfui à toute bride vers Vincennes, afin de prévenir la reine.

Tout ce qui frappa Boisbourdon pendant la route, ce fut la présence du moine Raoul, qui conversait familièrement avec le connétable, tandis que ce seigneur, incapable de modérer sa joie, lançait au prisonnier des regards insultants que Boisbourdon lui payait en indifférence et en mépris.

L'ordre du roi fut exécuté à la rigueur. On conduisit le gentilhomme dans un cachot du Châtelet en attendant le jour. Le jour venu, un tribunal de gens nommés par le connétable décida que le prisonnier serait appliqué à la question. Boisbourdon subit la première épreuve, celle des coins de fer, d'un air calme

qui contrastait avec les meurtrissures de sa chair délicate et l'affreuse mutilation de ses os. Il semblait attendre à chaque instant qu'on vînt le délivrer.

Comme il n'avait rien avoué, on l'étendit sur un chevalet fort élevé, et à chacun de ses bras, soutenus seulement jusqu'au milieu de l'avant-bras, on attacha des poids énormes qui firent craquer les os et éclater les veines. Boisbourdon s'évanouit, cria, implora la miséricorde divine, mais quand on lui demanda ce qu'il savait des désordres de la reine, il ne répondit pas, et regarda si la reine n'allait pas venir.

Enfin l'on approcha le feu de ce corps déjà en lambeaux, et qui eût fait horreur à Isabeau, dont les bras amoureux le berçaient encore la veille. Boisbourdon sentit la peau de ses jambes se fendre et la chair se consumer; il poussa des hurlements capables d'attendrir les murs du cachot; mais lorsque les juges infâmes vinrent se baisser près du chevalet pour recueillir ses aveux, il détourna la tête et garda le silence.

—Elle n'est pas venue! pensa-t-il.

—Mais si vous n'avouez pas, lui dit l'un d'eux avec cette férocité stupide que certains patients prenaient pour de la bienveillance, si vous vous obstinez, vous serez condamné.

L'infortuné jeune homme promena un éloquent regard sur son corps, couvert de sang et de plaies hideuses, puis il répondit:

—Condamné à quoi?

—A mourir.

—C'est-à-dire que je serai délivré, dit-il, lorsque vous m'ôterez la vie.

Les juges, fatigués autant que les bourreaux, se retirèrent, et

peu d'instants après condamnèrent Louis de Boisbourdon à la peine de mort, comme coupable de lèse-majesté, de rébellion, *et autres crimes*.

Il était deux heures : Isabeau, qui n'avait pas de nouvelles de Paris, courait, dans une impatience furieuse, de sa porte aux fenêtres de la chambre, et interrogeait chacun de ses serviteurs. Enfin, n'y tenant plus, elle se résolut à quitter Vincennes pour aller chercher son amant ou le consoler dans sa disgrâce. Elle connaissait l'humeur vindicative du connétable ; mais fière, insolente comme elle était, elle ne pouvait croire qu'on eût osé la braver si ouvertement que de punir Boisbourdon.

Elle commanda ses pages et fit préparer tous ses serviteurs. Mais à peine les trompettes de son escorte commençaient-elles à sonner dans la cour, que le capitaine des hommes d'armes du connétable parut avec une troupe nombreuse et ferma le passage intérieur du château.

— Madame, dit-il, le roi a défendu que vous sortiez du donjon de Vincennes.

— Vous mentez ! dit-elle.

— J'obéis au roi, madame, reprit cet officier avec un respect forcé.

— Je veux aller à Paris pour savoir le traitement que l'on fait à mes amis. J'ai su que monsieur le connétable osait arrêter les gens que j'attends et les emmener prisonniers, mais il sera puni de son insolence, et l'on verra si je suis la reine. Qu'avez-vous fait, s'écria-t-elle, oubliant toute retenue, du sire de Boisbourdon, votre ennemi capital à tous, et mon ami le plus cher ?

L'officier s'inclina sans répondre autre chose que ces mots :

— Vous le saurez, madame.

— Traître! ajouta la reine, s'il tombe un cheveu de cette précieuse tête, le connétable le payera de tout son sang, du sang de tous les siens! Oh! crains ma colère, Armagnac, elle sera terrible.

— Qu'on garde cette porte selon l'ordre du roi, répondit le capitaine; et il retourna précipitamment vers Paris pour s'assurer d'instructions plus précises.

Isabeau se démenait dans sa chambre avec la fureur d'une lionne blessée. Chaque message, chaque changement de postes la faisait tressaillir et courir aux fenêtres. Cependant la nuit vint. La reine, sourde aux prières de ses femmes, voulut encore une fois essayer de se rendre à Paris ou d'envoyer un messager au roi. Les gardes se refusèrent à toutes les propositions. Isabeau resta seule et sans lumière dans sa chambre, elle resta ainsi jusqu'à ce que le jour fût déjà grand.

— Oh! disait-elle en crispant ses poings avec rage, si j'avais près de moi dix hommes braves comme Boisbourdon, j'enfoncerais ces rangs de cavaliers qui dorment dans leur armure, j'irais au roi lui demander raison du traitement infâme que cet insolent valet me fait subir.

— Il n'est pas besoin que vous alliez au roi, madame, dit soudain une voix derrière la tapisserie de la porte.

— Quelle voix! qui est là? le moine qui m'a parlé tantôt?

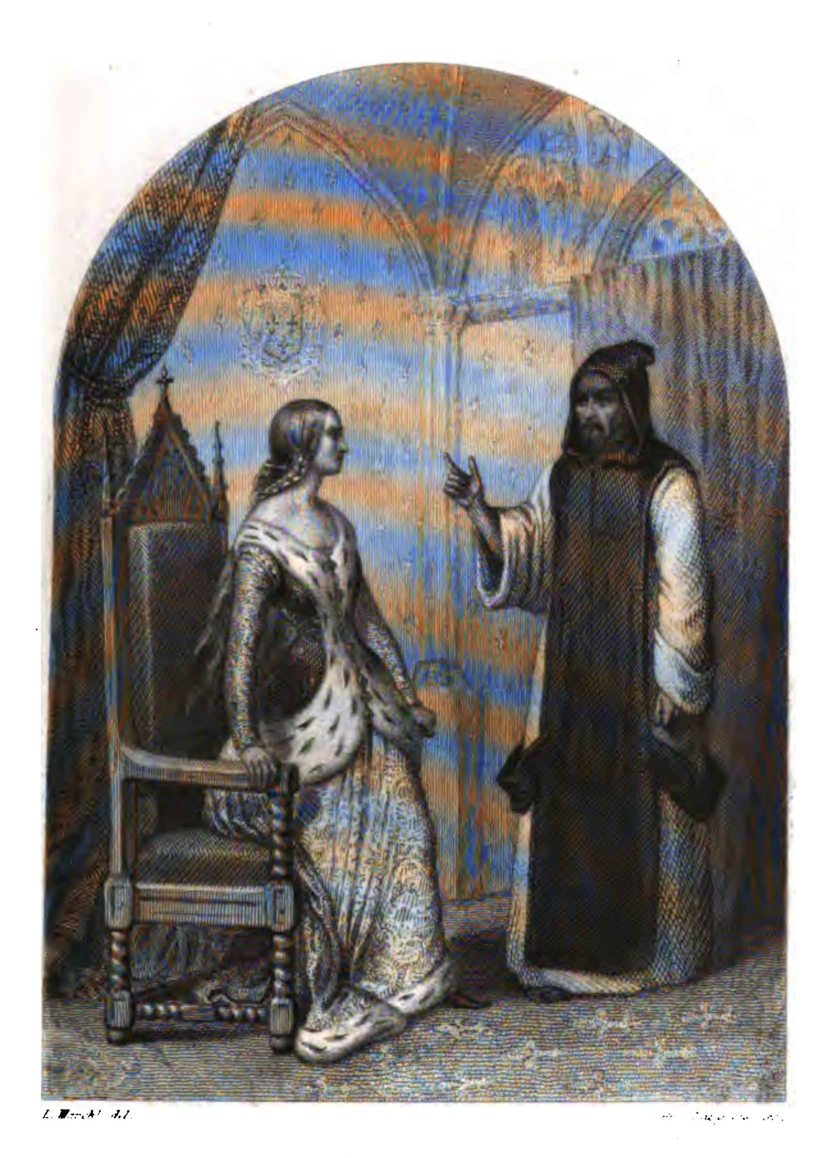
— Moi-même, madame, et je vous apporte les nouvelles que vous paraissez attendre avec tant d'impatience...

— Le sire de Boisbourdon qu'est-il devenu?

— Il a été conduit à Paris et renfermé au Châtelet.

— En prison, lui!

— Dans un cachot; on l'a mis à la question.



Isabeau de Bavière à Vincennes.

— Louis! traité comme un criminel... Ah! scélérats...

— On lui a par le fer et par le feu voulu arracher l'aveu de tous ses crimes.

— Ses crimes! où suis-je, grand Dieu!

— Et ensuite les juges l'ont condamné à mort.

Isabeau poussa un cri et tomba sur sa chaise.

— La nuit venue, continua l'impitoyable moine, ils sont entrés dans le cachot où respirait encore ce malheureux gentilhomme, ils l'ont étranglé.

Isabeau se dressa effrayante et les cheveux épars.

— Puis, continua le moine, on a cousu dans un sac de cuir le cadavre de celui que vous avez tant aimé, on l'a porté sur le pont au Change et de là précipité dans la rivière, aux yeux de cent mille spectateurs. Sur le sac était attaché un écriteau portant ces mots en gros caractères : *Laissez passer la justice du roi.*

— Armagnac! hurla la reine dans un paroxysme de frénésie, Armagnac! tu me payeras cher ce meurtre abominable..... Si jeune! si beau! si chéri! ajouta-t-elle en versant un torrent de larmes.

Puis, emportée par un nouvel accès de fureur :

— Oh! qui m'aidera? qui m'aimera? qui me vengera?

Le moine s'approcha doucement de la reine, et lui dit :

— Moi, madame.

— Toi, moine!

— Moi, qui vous avais prédit ce malheur...

— C'est vrai, s'écria-t-elle avec des sanglots, c'est vrai..... mais que peux-tu faire pour la reine?

— Je puis lui trouver un vengeur...

— Un vengeur qui répande autour de moi tout le sang des

Armagnacs, un vengeur qui brûle leurs villes, leurs maisons, qui ne laisse pas une pierre debout, une créature vivante dans tout pays où a respiré Armagnac!

— Madame, je vous le promets.

— C'est bien, j'accepte... Et une preuve?

— Quand il vous plaira.

Tout à coup le cor du donjon sonna une fanfare à laquelle on répondit du dehors... La reine courut à la fenêtre; une nouvelle troupe de cavaliers entrait dans le château.

— C'est lui, cria-t-elle, c'est le misérable... Allons, venge-moi, voici l'instant.

— Pas encore, madame, et je vous deviens même inutile, si le connétable me voit près de vous.

— Bien, cache-toi derrière cette tapisserie.

Le moine obéit avec une joie qu'il dissimula sous un respect servile.

Armagnac se présenta bientôt devant la reine, qui, toute pâle encore, et tremblante de fureur à la vue de son ennemi, se hâta de lui dire :

— Vous ici! qu'oserez-vous me dire?

— J'apporte un ordre du roi, madame.

— Allez-vous aussi me faire assassiner et jeter à la Seine, meurtrier infâme?

— Qui vous a dit?... interrompit d'Armagnac troublé.

— Je sais tout, lâche! et tu vois que ta perte est certaine; tu ne sortiras pas d'ici vivant.

— Bien au contraire, madame, dit le connétable en retenant sa colère et sa joie tout ensemble, je resterai vivant en ce château, mais c'est vous qui allez en sortir...

— Tu railles, valet?

— J'exécute l'ordre du roi, madame; le roi veut bien vous épargner le sort de votre complice.

Isabeau frissonna.

— Mais là s'arrête sa clémence. Vous allez partir pour Tours, où le roi vous exile!

D'Armagnac appuya complaisamment sur ce mot, qui souleva dans le cœur de la reine toutes les tortures de la honte et du désespoir.

— Exilée!

— Voici l'ordre, madame.

Isabeau prit le parchemin, le lut lentement sans changer de visage, et après un instant de réflexion :

— Quand partirai-je? dit-elle.

— Sur-le-champ.

— Elle montra du doigt la porte au connétable.

— Allez, dit-elle.

D'Armagnac s'inclina et sortit. Alors Isabeau courut au rideau qui cachait le moine.

— Tu as dit que tu me vengerais, dit-elle.

— Je l'ai dit, et je le jure.

— Sur la croix?

— Sur la croix.

— Tu seras mon aumônier, tu m'accompagneras. Viens!

Et quelques heures après, la reine, suivie de deux femmes et de quatre hommes d'armes dévoués au connétable, quittait le donjon de Vincennes, par une porte dérobée qui ouvrait sur les bois.

— Vous présiderez au départ, dit le connétable à son capi-

taine; le roi autorise la reine à emmener deux femmes, deux valets et un prêtre.

— La reine n'a emmené que des femmes et son confesseur, dit l'officier lorsqu'il rendit compte de sa mission.

L'histoire nous apprend le reste. Tout le sang versé par suite de cette fureur d'Isabeau est retombé sur sa tête et sur celle de son digne complice. Il nous reste à développer quelques détails peu importants aux yeux du grave historien qui ne considère que les résultats des faits, mais pleins d'intérêt pour ceux qui aiment à en retrouver les causes dans les ténèbres du passé.

. Isabeau était à Tours; le moine Raoul savait que le seul remède efficace pour guérir cette âme ulcérée c'était l'espoir sans cesse entretenu d'une vengeance éclatante. Le lendemain de son arrivée il conduisit la reine déchue au couvent de Marmoutier, à quelque distance du château. Dans la chapelle était un homme petit, vigoureux, et caché dans les plis d'un large manteau qu'il ouvrit en voyant la reine.

— Voici, madame, dit le moine en soupirant, l'homme que je vous ai promis.

— Le duc de Bourgogne! s'écria Isabeau.

— Le duc Jean, répliqua l'inconnu, qui veut vous rendre libre et vous aider à punir des téméraires qui ont outragé sans pitié en vous la reine et la femme.

— Vous! monsieur le duc?

— Ne m'avez-vous pas quelquefois désiré en vos moments de douleur?

— Eh bien, oui, car je connais votre esprit farouche et la trempe inaltérable de votre volonté. Oui, j'ai souhaité de vous

avoir près de moi, puisque je ne pouvais plus être défendue par les amis que je m'étais choisis.

— Louis de Boisbourdon, dit le duc avec une émotion affectée, était un digne chevalier, un noble cœur. Je l'aimais, madame! Croyez-moi, ce n'est pas avec des larmes que vous vous acquitterez envers lui; mais seule, sans ressources, vous deviez trop souffrir, je suis venu; j'ai à vous offrir mon épée, mes trésors; vous serez la reine, je serai votre premier serviteur. Voyez si j'ai fait diligence! à la nouvelle de votre malheur je suis parti : j'ai fait quarante lieues en un jour!

Le duc Jean avait adouci sa voix hautaine. Isabeau le regarda fixement.

— Quelles conditions me posez-vous? dit-elle.

— Peut-être ne les accepterez-vous pas, madame, car vous n'êtes sans doute pas animée des mêmes sentiments que moi.

— Dites toujours.

— Je veux l'abaissement de ces Armagnacs qui tyrannisent le roi et accablent le peuple. Je veux l'abaissement de cet orgueilleux dauphin qui vous brave et n'a pas eu un seul moment de compassion pour les malheurs de sa mère!

— Oui!... mon fils!... répéta Isabeau avec un sourire infernal.

— Il n'est plus votre fils, madame, s'écria Jean de Bourgogne, plaidant avec une chaleur factice cette cause qu'il savait gagnée dans le cœur dépravé d'Isabeau; faites-lui sentir votre pouvoir, ainsi qu'à ses amis; je veux faire plier le genou à cette race maudite!

— Les faire agenouiller, duc, interrompit Isabeau pâle de rage, leur faire demander grâce! belle vengeance! Si je fais

alliance avec quelqu'un, ce sera avec celui qui remplira Paris et la France de bourreaux, qui ruinera les biens de mes ennemis, portera la terreur de mon nom par tout le monde, et me fera rentrer à Paris sur un fleuve de sang, du sang des Armagnacs!

— Madame, je vous obéirai, dit le duc étouffant la joie qui gonflait son cœur:

— Est-ce conclu? dit la reine.

— C'est conclu, madame.

— Votre main.

— La voici.

Et Isabeau pressa chaleureusement cette main qui s'était rougie du sang royal, et qui s'apprêtait à le verser encore.

— Je suis à présent roi de France, murmura Jean de Bourgogne.

— Maintenant, vous n'avez plus besoin de moi? dit Raoul avec un regard plein d'une angoisse et d'une bienveillance étranges.

Isabeau considéra en silence cet homme dont elle devinait le dévouement et l'ambition.

— Vous me suivrez, dit-elle.

— Raoul vous accompagne? dit Jean de Bourgogne.

— J'en ai fait mon aumônier, répondit-elle avec un coup d'œil au moine triomphant.

Jean fit sortir la reine de Marmoutier pour l'emmener dans ses propres états. Il publia des manifestes, déclara ouvertement la guerre aux Armagnacs, et fomentant des séditions dans Paris, fit d'abord égorger le connétable et plus de trois mille de ses partisans. Villiers de l'Isle-Adam, l'un des égorgeurs, insulta

le cadavre du comte d'Armagnac, comme si ce malheureux n'eût pas été assez puni par la mort affreuse qu'il subit (2). Il coupa sur le dos du cadavre deux lanières de peau qu'il rabattit sur la poitrine de manière à former une croix de Saint-André, insigne des Bourguignons.

Paris avait été livré aux troupes de Jean de Bourgogne, commandées par Villiers de l'Isle-Adam. Ce fut Perrinet Leclerc qui ouvrit les portes de la ville. Cette bande d'assassins cherchait surtout les têtes importantes. Tanneguy Duchâtel sauva le dauphin en l'enveloppant dans ses draps et en le portant à la Bastille; mais outre le connétable d'Armagnac, qui fut livré par un maçon chez lequel il s'était réfugié, on égorgea le grand chancelier Henri de Marle, deux archevêques, six évêques, l'abbé de Saint-Denis et une foule de magistrats. Perrinet fut porté en triomphe par la multitude, qui, selon un historien, lui éleva une statue au coin de la rue Saint-André des Arcs. Les principales victimes ayant été massacrées, les assassins se partagèrent en six bandes et allèrent tuer dans les prisons tous les Armagnacs qu'ils y avaient renfermés au commencement de la sédition. Pendant trois jours le sang ne cessa de couler. On tua les vieillards, les femmes enceintes et les enfants. On jetait les prisonniers vivants du haut des tours de la prison, et ils tombaient sur les piques ou les épées. Le bourreau était devenu chef de parti. Il se tenait sur une place, vêtu d'une robe magnifique de damas doublée de fourrures; on lui amenait les prisonniers, qu'il condamnait et exécutait en parodiant les juges et en se parodiant lui-même.

Le plus affreux spectacle sans contredit fut la démence du malheureux roi que l'on forçait à parcourir les rues de Paris en

criant : *Livrez les Armagnacs!* L'infortuné faisait ainsi égorger tous ses amis et souriait au carnage. Il manquait un épisode à ce tableau si complet des fureurs d'un peuple abruti par l'ignorance et la servitude, d'une foule avilie qui léchait avec soumission la main dont les coups l'écrasaient sans cesse. Le 14 juillet 1418, ce peuple accueillit avec des cris d'enthousiasme et des applaudissements, Isabeau de Bavière et son complice Jean de Bourgogne, qui osèrent faire une entrée solennelle à Paris sur les cadavres de trois mille citoyens égorgés par eux. On jetait des fleurs sur leur passage, on appelait Jean de Bourgogne le libérateur, le père du peuple!

Les excès avaient été si violents que les deux tigres couronnés furent saisis d'épouvante et d'horreur. Ils ordonnèrent une réaction. Il semblait que leur joie fût de toujours verser le sang à flots. On envoya les bandes de meurtriers à Montlhéry, sous le prétexte de leur faire assassiner quelques Armagnacs. Mais ils y trouvèrent une armée qui les tailla en pièces sans qu'il en échappât deux cents. Pendant ce temps, Isabeau faisait égorger dans la ville tous ceux qui avaient pris trop chaudement ses intérêts. Le bourreau Capeluche fut pendu et brûlé, les autres massacreurs allèrent peupler tous les gibets de la ville ou furent précipités dans la rivière. Singulière façon d'effacer les traces d'un si horrible crime!

A part la Saint-Barthélemy, jamais pareil massacre ne souilla la ville de Paris. Ce n'était pas tout : Isabeau avait à combattre son fils le dauphin, qui levait des troupes contre le duc de Bourgogne et en appelait au roi son père, qu'on forçait à le désavouer, presque à le deshériter. Pour vaincre ce fils qui soutenait l'honneur de son nom et celui de la France, Isabeau et

Jean de Bourgogne appelèrent les Anglais, leur livrèrent le royaume, et l'on vit deux rois en France : l'un, fantôme impuissant, était le roi français, Charles VI; l'autre, plein de vigueur, de ruse, d'ambition et partout appuyé, était l'anglais Henri V, vainqueur d'Azincourt, où vingt-cinq mille Français restèrent sur le champ de bataille.

Il fallut tout le sang, tout l'or des peuples de cette France infortunée, pour racheter les fautes de la reine Isabeau de Bavière.

Voilà ce que les orgies de cette infernale créature au donjon de Vincennes causèrent de maux à tant de milliers d'innocents.

Lorsque Isabeau apprit les succès de Charles VII, qui chassait l'Anglais devant lui, elle fut saisie d'un tel accès de rage, qu'elle étouffa et mourut. Les Anglais, ses alliés, ses amis, l'avaient insultée pendant sa vie, en lui répétant souvent, comme on eût fait à une prostituée de bas étage, que le dauphin n'était qu'un bâtard, né du duc d'Orléans. Ils ne voulurent pas, lorsqu'elle mourut, faire les frais de ses obsèques, et ce fut sans pompe, sans deuil, que le corps de cette princesse criminelle fut jeté à la hâte dans un petit bateau amarré au port Saint-Landry, et conduit à Saint-Denis, par une nuit sombre. Quatre personnes l'escortaient, trois gentilshommes et un prêtre. Les gentilshommes étaient Jean de Rouvray, châtelain du Pont-de-l'Arche, Robert de Fresnes et Geoffroy du Mesnil. Le prêtre était Raoul, fidèle à cette femme dans son amour impur, et devenu le confident, c'est-à-dire le complice de toutes ses pensées depuis l'assassinat de Jean de Bourgogne, que Tanneguy Duchâtel avait tué aux pieds du dauphin, sur le pont de Montereau-sous-Yonne.

LE DONJON DE VINCENNES

SOUS LOUIS XI,
FRANÇOIS Ier, HENRI II ET FRANÇOIS II.

PRISONNIERS CONNUS : L'amiral Chabot. — Philippe de Crouy. — Françoise d'Amboise. — Robert Stuart. — Le bailli de Saint-Agnan. — Soucelles. — De Haram. — Gaspard de Heu.
GOUVERNEURS CONNUS : Huntington. — Jacques de Chabannes. — Olivier le Daim.

Tandis qu'il y avait deux rois en France, il y avait des fonctionnaires de deux nations. Le roi Henri V avait choisi les meilleures places, Charles VI avait accepté les autres. Le prince anglais commença par mettre garnison au château de Vincennes et nomma gouverneur le comte d'Huntington. La Bastille aussi était au pouvoir des Anglais, qui de cette façon tenaient Paris en échec par les deux meilleures forteresses qu'il eût alors.

Mais Charles VII ayant gagné le duc Philippe de Bourgogne, fils de Jean Sans-peur, et déterminé ce prince à ne pas s'allier

avec les Anglais, conclut avec lui un traité si avantageux, que les Anglais, dit un historien, en reçurent un coup de massue sur la tête. Justement comme pour annoncer la fin de leur règne en France, le duc de Bedford, qui avait gouverné le royaume de Charles VI en qualité de régent, et qui était un homme probe et intelligent, vint à mourir et fut remplacé par des chefs violents et avides qui perdirent toutes les affaires de l'Angleterre.

En 1436 les Anglais furent battus à Saint-Denis par le connétable de Richemond, et ce capitaine s'occupa de traiter avec les bourgeois de Paris pour la reddition de la ville. Les bourgeois, qui se souvenaient des misères du règne précédent, demandèrent des garanties pour recevoir Charles VII. Le roi leur promit des lettres d'abolition et la confirmation de tous leurs priviléges, avec une réduction d'impôts. Ils se firent ratifier ces promesses et traitèrent aussitôt.

C'était le vendredi d'après Pâques. Charles VII approcha de Paris avec son armée; disséminant ses forces dans la campagne, de peur que les garnisons anglaises ne prissent l'alarme. Toute la masse de l'armée se dirigea cependant vers la porte Saint-Jacques, gardée par un poste de bourgeois et d'Anglais. Les Parisiens se saisirent des sentinelles anglaises et ouvrirent la porte aux soldats du roi, qui à petit bruit se glissèrent dans les rues. Pendant ce temps les principaux bourgeois rassemblaient le peuple sur les places et leur rappelaient les massacres, les pillages, les excès qu'avaient commis les Anglais en entrant dans la ville. Le peuple s'échauffa facilement. Dès que les postes anglais eurent vu cette quantité de soldats courant et s'appelant les uns les autres, ils commencèrent à se ranger

en bataille, à convoquer leurs compatriotes et essayèrent de se défendre. Mais pendant qu'ils avaient les hommes d'armes de Charles VII en tête, le peuple armé à la hâte se précipita sur les derrières de leurs bataillons et chargea furieusement en criant : *A la queue!* Le désordre se mit dans leurs rangs, les deux tiers furent assommés, le reste courut se renfermer à la Bastille et fut reçu à composition.

Mais déjà, comme ils espéraient pouvoir gagner Vincennes et se mettre à couvert dans le donjon, l'étendard de Charles VII flottait sur cette forteresse. Un coup de main en avait chassé les Anglais. Lorsque ceux de la Bastille arrivèrent, il était trop tard, on leur donna la vie, et ils eurent la liberté de se rendre à Rouen avec armes et bagages.

Il paraît néanmoins que peu après les Anglais reprirent le château de Vincennes, et qu'un capitaine français, Jacques de Chabannes, le leur reprit d'assaut après un combat acharné. La chronique qui rapporte ce fait, ajoute :

« Depuis icelle prinse du bois de Vincennes (3) fut donné ledit chasteau par le roi Charles audit messire Jacques de Chabannes, rachetable de vingt mille écus, lesquels lui furent payés dix ans après ou environ. »

Une pensée accablante pour l'historien de ces temps malheureux, c'est qu'indubitablement les prisonniers, les victimes, se sont succédé dans le donjon depuis le règne de Charles VII, et que pas un nom, pas un soupir de ces malheureux n'a été transmis à la postérité. Charles VII, qui habitait de préférence à Vincennes, pour être plus près d'Agnès Sorel, châtelaine du manoir de Beauté, n'a-t-il pas gardé, selon l'usage du temps, des prisonniers de guerre ou des ennemis politiques dans le fond

de ses cachots? Pourquoi ne le croirait-on pas, puisque le silence de l'histoire s'étend jusque sur le règne de Louis XI, roi sévère dans ses justices, qui peupla de victimes connues, Loches, Plessis-les-Tours, la Bastille, et qui, si l'on en croyait l'histoire, aurait oublié Vincennes dans sa grande distribution de prisonniers!

Mais un fait nous éclaire et nous montre la valeur de ce silence gardé par les historiens.

En 1473 Louis se promenait à Vincennes, vêtu de son surtout râpé, aux fourrures rongées, et coiffé de ce petit chapeau orné d'une Notre-Dame de plomb. Le digne monarque souriait et faisait des pas un peu plus pressés que de coutume. A sa droite marchait un homme nerveux, trapu, à la mine patibulaire, vêtu d'un justaucorps très-serré, et armé comme un bourreau. A sa gauche, allait avec majesté, vêtu magnifiquement, un homme d'encolure mesquine, de façons triviales, mais qui se donnait et croyait avoir des airs de prince.

— Çà, dit le roi, je veux qu'on me dise au juste l'épaisseur des murs de ce donjon.

— Quelquefois six, quelquefois huit pieds, sire.

— Fort bien. Mais dites-moi, Oliver, le château se ruine, ce me semble?

— Il est vrai, sire, répondit l'homme majestueux; mais comme il ne sert plus à rien...

— Voire! dit le roi, et si l'on voulait qu'il servît?

— Alors, sire, votre majesté le ferait réparer.

— Bon! est-ce que vous vous sauveriez de là, si je vous y enfermais?

— Je crois que oui, sire.

— Mais, toi, compère, dit le roi à l'autre homme, est-ce que tu ne le rattraperais pas bien, s'il se sauvait?

— Je crois que oui, sire.

— Donc il faudrait que ce donjon fût réparé; j'y veux faire venir de la compagnie.

— Sire, dit Olivier, des prisonniers si près de votre majesté! mais lorsque vous serez dans vos appartements vous les entendrez crier et se plaindre.

— Puisque les murs ont six pieds d'épaisseur.

— Mais, sire, ils sont percés de fenêtres.

— Alors je n'habiterai plus ce château. Je veux que mes hôtes puissent crier et se plaindre à leur aise sans avoir peur de me gêner.

Le roi, qui comme nous l'avons dit était de fort belle humeur, se mit à rire.

Depuis ce jour, en effet, il n'habita plus le château, et fit réparer le donjon qui tombait de vétusté, ou pour mieux dire, que la négligence ruinait plus que le temps. Quand les travaux furent achevés :

— Tristan, mon compère, dit le roi, s'il te fallait faire ici quelques exécutions secrètes, comme tu les aimes, quel endroit choisirais-tu?

— J'ai trouvé une salle au premier étage qui ferait parfaitement mon affaire, et je l'ai déjà destinée, sire

— Ah! vraiment.

— J'ai même engagé Olivier à y faire quelques améliorations. Outre la solidité des murs et des plafonds qui absorberaient les cris d'une armée et le bruit du canon, il y a cet avantage, que les dalles se lèvent au besoin et découvrent comme un gouffre en

manière d'oubliettes. Cela est précieux. Il faut croire qu'on s'entendait assez en politique autrefois.

— Mais oui, c'est Charles *le Sage* qui a bâti cette salle.

— Non, sire, c'est Jean *le Bon*.

— Oui, ma foi... Continue.

— J'ai donc fait mettre à divers endroits des siéges de pierre pour reposer ceux que je fatiguerai à la torture, et j'ai désigné les véritables places de vingt anneaux de fer pour attacher des câbles à l'effet d'assujettir les bras et les jambes des patients. On a aussi planté par-ci par-là quelques crocs de fer..... C'est une idée qui m'est venue depuis que j'ai vu l'*in pace* de Clisson; figurez-vous, sire, un cachot très-profond à la voûte duquel sont scellés des crampons de fer très-aigus et très-contournés. Ces Bretons, qui ne manquent pas d'imagination — on les dit si obtus! — accrochent leurs criminels par le dos ou par le ventre à ces hameçons de nouvelle espèce. Puis on ferme le cachot, et le patient reste là jusqu'à ce qu'il tombe.

— Tu te plairais à Clisson! le fait est qu'un ennemi bien accroché... Mais terminons; le donjon est-il prêt?

— Oui, sire.

— Tu te rendras à Montlhéry demain; tu trouveras dans le château quatre hommes masqués et armés de pied en cap, sans armes offensives toutefois; tu les menaceras de les tuer s'ils parlent. Tu me regardes? ils sont dans une de nos cages de fer.

— Fort bien, sire.

— Et sans qu'on te voie, sans qu'on les voie, tu les amèneras ici. D'ailleurs, quand même ils parleraient tu ne les comprendrais pas.

— Ce sont des Flamands, pensa Tristan.

— Ne va pas tuer, surtout !

— Non, sire.

— Ici, nous verrons; pars vite. Quant à toi, maître Olivier, approche ; tu seras gouverneur du donjon de Vincennes et garderas les prisonniers; si tu en laisses échapper un, Tristan te pendra, car tu n'es pas gentilhomme.

— O sire ! vous me comblez ! dit Olivier.

— Sire, vous me deviez cela, dit Tristan de mauvaise humeur.

— Est-ce que je puis me passer de toi ? dit Louis XI.

— Gouverneur ! ah ! sire, répétait Olivier.

— Mais si tu ne mérites pas le nom de Diable qu'on te donne, si tu es bon...

— Ne craignez rien, sire.

— Non, ne craignez rien, sire, répéta Tristan avant de s'éloigner.

Les prisonniers arrivèrent. Ils sont toujours restés inconnus. A ceux-là d'autres furent joints. Furent-ils massacrés par Tristan, furent-ils ensevelis à jamais dans ce vaste cercueil ?... le donjon et Olivier le Daim ont bien gardé le secret de Louis XI.

C'est ainsi que Vincennes devint prison d'état. Son régime fut fixé dès ce moment, et la distribution des logements n'a guère été changée. Olivier, en galant châtelain, embellit son gouvernement de toutes les grâces de la nature. Pour se récréer un peu la vue pendant son séjour forcé, il planta plus de trois mille chênes dans le parc dévasté par les guerres des règnes précédents. Il entassa les détenus avec tant d'art que ses revenus s'en accrurent considérablement, et il sut étouffer si bien les gémissements des victimes, que Louis XI appelait ce

château sa discrète bastille, et le destina exclusivement à la détention des prisonniers d'état, c'est-à-dire à l'extinction des secrets de son règne.

On a vu dans l'histoire de la Bastille le récit des événements qui amenèrent, sous François Ier, la captivité de l'amiral Chabot et celle du chancelier Poyet, son ennemi. Il y a tout lieu de croire que l'amiral fut emprisonné dans le donjon de Vincennes. C'est à Vincennes qu'il fut appelé devant le tribunal composé de commissaires choisis dans tous les parlements et présidés par le chancelier Poyet lui-même. Nous ne connaissons pas à cette époque d'autres prisonniers dans le donjon. Ceux qui furent victimes n'ont pas eu d'historiens.

On commence à compter avec le donjon de Vincennes à partir du règne de Henri II. Pendant les guerres que soutint ce prince contre Charles-Quint, beaucoup de prisonniers furent amenés au donjon en attendant que leur rançon fût payée ou qu'on eût réglé un cartel d'échange. Mais en 1556, après le traité de Vaucelles, les ambassadeurs espagnols vinrent trouver Henri II au château de Vincennes pour y conclure l'échange ou payer la rançon des prisonniers, leurs compatriotes. Le donjon renfermait alors un seigneur castillan de la plus grande distinction, Philippe de Crouy, duc d'Arcos. Les Espagnols avaient à nous le maréchal de Bouillon et François de Montmorency, fils du connétable. On convint que chaque soldat prisonnier serait rendu de part et d'autre moyennant sa paye de trois mois, et que les gentilshommes recouvreraient leur liberté en abandonnant une année de leurs revenus. Mais les Espagnols ne voulurent pas rendre à ce prix les deux seigneurs qu'ils tenaient. On leur refusa par la même raison Philippe de Crouy. Le conné-

table de Montmorency, tout en resserrant ce gentilhomme dans une chambre du donjon, espérait le porter à demander au roi d'Espagne de le racheter en rendant François, fils du connétable. Philippe ne demanda rien au roi. Il préféra devoir sa liberté à son industrie, et un jour il se procura des habits de paysan, coupa ses cheveux et s'enfuit du donjon. On soupçonna qu'il ne pouvait s'être évadé sans l'aide de quelqu'un, et une femme fut accusée d'avoir prêté les mains à cette évasion. On conçoit que les Montmorency aient pris à cœur ce contre-temps. Ils engagèrent le lieutenant criminel, Jean Memrier, à faire arrêter cette coupable. Elle s'appelait Françoise d'Amboise, veuve de Charles de Crouy Sénignani, parente du prisonnier, et portée à le secourir par un motif plus puissant peut-être que la parenté. Le lieutenant criminel, pour faire sa cour, traita cette dame en criminelle de bas étage, bien qu'elle fût protégée par les Guise, si redoutés à cette époque. Mais tous ces mauvais traitements n'eurent pas le pouvoir de réintégrer le duc d'Arcos dans le donjon.

Françoise d'Amboise avait occupé à Vincennes la place qu'y laissait vacante le duc d'Arcos. Elle était la seule dans le château qui fût exempte du crime, très-odieux alors, de calvinisme. Seule aussi dans le donjon elle bénissait les Guise. Elle avait vu mourir Gaspard de Heu, sieur de Buy, gentilhomme lorrain qui, ayant encouru la disgrâce des Guise, fut appliqué à la question et pendu dans la cour du château de Vincennes. Tous les autres prisonniers, et depuis quelque temps ils étaient nombreux, s'occupaient moins de se rendre la liberté à eux-mêmes que de délivrer la France du joug des princes de Lorraine. Il s'agissait alors de résoudre cette grande question tranchée plus tard par Charles IX en 1572, le jour

de la Saint-Barthélemy. La France serait-elle catholique ou huguenote? la branche cadette de la maison de Bourbon régnerait-elle au préjudice de la branche aînée? Introduirait-on dans le royaume la loi rude et les mœurs austères du protestantisme au lieu des pompeuses manifestations de l'église romaine, si licencieuse et si complaisante envers les rois débauchés?

A ce moment les huguenots étaient les plus puissants en France. Toujours persécutés, ils avaient à exercer des vengeances qui doublaient leur force de toute la crainte qu'ils inspiraient. Leurs principaux ennemis étaient les Guise, haïs des petits calvinistes, parce qu'ils avaient fait une guerre acharnée à la religion des réformateurs, haïs des grands, parce que les princes de Lorraine tendaient à usurper le trône comme les cadets de Bourbon huguenots, et que tous ces ambitieux se rencontraient armés sur le même chemin. On voulait donc, dans le parti calviniste, perdre les Guise pour sauver la religion et l'état. Mais ces huguenots avaient besoin d'un chef qui pût après la victoire s'asseoir sur le trône, et ils n'en voyaient d'autre en leur camp que le prince de Condé, et ce prince se tenait à l'écart, attendant l'occasion qui manque rarement aux gens de cœur.

François II régnait alors; jeune prince débauché, faible, et qui semblait pressentir que sa vie serait courte. Il régnait donc comme les rois fainéants, laissant l'autorité aux mains du cardinal de Lorraine, frère du duc de Guise. Ces deux princes, profitant de la jeunesse du roi, qui avait épousé leur nièce Marie Stuart, s'emparèrent du gouvernement qu'on ne leur disputait pas, et sitôt que les princes du sang voulurent s'y opposer, la question religieuse, habilement jetée de part et d'autre par les

adversaires, masqua aux yeux des peuples la véritable cause de la querelle, c'est-à-dire l'ambition et l'envie. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et Louis de Bourbon, prince de Condé, son frère, se mirent à la tête des calvinistes; les Guise se firent aussitôt chefs de la religion catholique, et soufflèrent avec violence la haine des hérétiques par toute la France.

Les huguenots, on les nommait ainsi par dérision depuis le règne de François II, ne voulurent pas commencer par les armes cette destruction du pouvoir des Guise. Le cardinal de Lorraine était ministre, il était donc attaquable par les libelles et les chansons. Le prince de Condé y travailla, dit-on, activement et spirituellement. Ces coups d'aiguillon mirent le comble à la fureur des Guise, et le cardinal, blessé dans sa fortune et dans son amour-propre, se mit sur-le-champ à justifier tout le mal qu'on disait de lui; il abusa de son pouvoir. Cette marche est ordinaire aux esprits médiocres, qui, dans la critique qu'on fait de leurs œuvres, ne savent jamais prendre l'avertissement utile et négliger la vaine raillerie. Ils ne s'aperçoivent pas que ces attaques ont pour but d'essayer la force du ministre, et cette force se mesure souvent à son irritabilité. L'homme qu'on entraîne à l'injustice par des cris et des murmures, n'est pas digne de gouverner les hommes ses semblables. S'il a les vices de la multitude, qu'il reste dans cette foule et vive des petites joies ou meure des petites douleurs de l'homme vulgaire.

Le cardinal de Lorraine prit feu soudain, et répondit aux libelles par la mise en jugement du conseiller Anne Dubourg, qu'il soupçonnait publiquement d'être l'auteur des pamphlets, n'osant pas avouer qu'il soupçonnait tout bas le prince de Condé, parce qu'il ne pouvait l'arrêter et se venger facilement de lui;

il corrompit les juges, et obtint la condamnation de cet homme de bien, qui fut pendu, d'après un arrêt conçu de telle sorte, que ceux de la religion ne pouvaient se méprendre aux intentions des Guise. C'était bien le calvinisme qu'on étouffait dans la personne de ce conseiller au parlement de Paris.

Voilà tout le parti animé d'une fureur égale à celle du cardinal de Lorraine. Les huguenots se comptent, se sondent, et paraissent disposés à prendre les armes. Le président Minard, l'un des juges de du Bourg, est tué en plein jour auprès du palais, et ce meurtre est regardé partout comme l'expiation d'une sentence inique.

Il y avait à Paris un jeune homme de famille noble, Français de cœur, Anglais d'origine, calviniste zélé; on l'appelait Robert Stuart. Il était d'une grande habileté dans les armes, d'une bravoure à l'épreuve; on le disait parent de la reine Marie, femme de François II. Comme on l'avait vu non loin de Minard le jour où ce président fut tué, il fut soupçonné d'être l'auteur de cette mort; les Guise voulaient déjà se débarrasser de lui, car ils se connaissaient en hommes et voyaient dans celui-là l'étoffe d'un rebelle dangereux.

Robert Stuart voyant que les espions du cardinal et les estafiers du duc de Guise étaient à ses trousses, prit le parti de ne plus sortir qu'en plein jour, avec bon nombre d'amis armés jusqu'aux dents. C'était une habitude que pratiqueraient moins volontiers peut-être les amis d'aujourd'hui. Mais, nous l'avons dit, il s'agissait de la religion, et tous les gens d'un même parti étaient frères.

Il revenait un jour de ses courses aventureuses, fatigué d'avoir porté le harnais et adressé des défis à tous les guisards

qu'il avait trouvé sur sa route, lorsqu'il rencontra dans une rue écartée un de ses bons amis, le bailli de Saint-Agnan. En habit de voyage, les pistolets à l'arçon, le bailli allait monter à cheval; il aperçut Robert Stuart et lui dit :

—Sauvez-vous, malheureux, vous devez être arrêté. Plus que jamais on parle de cette mort du président Minard. Ce billet m'apprend qu'on nous cherche.

— Mais, dit Robert Stuart accoutumé à toutes ces alertes, vous en êtes donc aussi vous, Saint-Agnan?

— Moi! pas du tout.

— Mais vous fuyez, ce me semble?

— C'est qu'on a découvert chez moi une petite presse que j'avais pour imprimer nos drôleries, vous savez?

— Peste! alors je vous comprends, car le dernier pamphlet est terrible : *De l'inconvénient des régences*; on va loin avec cela, et Catherine de Médicis ne vous le pardonnera pas.

— Ce n'est pas tant celui-là qui m'inquiète, mais bien celui-ci : *Des schismatiques en général et des Lorrains en particulier*; voilà pourquoi je m'en vais. Il a eu trop de succès.

— Mais, pardon, cher ami, vous prenez le mauvais moyen : on vous connaît, on va vous arrêter tout de suite. Que ne restez-vous avec moi? Ma vie est bonne; l'épée toujours à moitié hors du fourreau, la mèche allumée, la cuirasse au dos, et des amis autour de moi qui hurlent après les Lorrains, c'est fort agréable. Venez, nous serons deux, et notre exemple amènera la mode de se promener avec un arsenal.

— Adieu, Stuart, adieu; je veux être à Pontoise ce soir.

— Voulez-vous que je vous dise où vous serez ce soir?..... vous serez au donjon de Vincennes. Les Guise ont le bras long,

et hors de Paris, ils vous prendront, vous dis-je; restez ici; les esclandres en plein Paris leur font peur. J'en suis une preuve vivante et flagrante.

Et il montrait la mèche encore rouge de ses pistolets.

— Cher ami, dit le bailli, le cadet Haram a réussi à faire sauver son frère, donc on peut se sauver.

— Oui, mais il a été arrêté le soir, et il est à Vincennes, où vous serez, vous m'en avez tout l'air.

— A la grâce de Dieu!

Le bailli de Saint-Agnan piqua des deux et partit rapidement. Il était accompagné d'un seul valet déguisé en gentilhomme, tandis que lui se cachait sous les habits d'un laquais.

Robert Stuart en le voyant gagner du terrain se dit qu'après tout il n'avait peut-être pas tort.

— Où vais-je passer la soirée? dit-il. J'ai soupé hier chez de Courchamp, je veux changer, cela dépiste les espions. J'irai demander l'hospitalité à mon brave ami de Soucelles.

Et il se dirigea vers la demeure de ce gentilhomme. Mais trouvant le laquais ivre et la servante parée pour la promenade, il comprit que le maître s'était absenté pour toute la soirée. Il tira seulement de ses gens qu'il avait dîné chez le roi de Navarre.

— Eh bien, j'irai chez le roi de Navarre, se dit-il. Ce prince me porte intérêt.

Comme il entrait dans la cour de l'hôtel habité par le prince, il vit bon nombre d'archers de la garde royale descendre les degrés du grand escalier. Au milieu d'eux marchait Soucelles triste et pâle. Le roi de Navarre à l'une de ses fenêtres, criait que l'on avait violé son domicile, et qu'il en aurait raison. Tout l'hôtel était en mouvement, et les archers semblaient peu ras-

surés sur le succès de leur retraite. Mais on ne fit pas de tentatives contre eux et ils partirent triomphants.

—Je crois, dit Robert Stuart, que le lieu est mal choisi pour moi. Soucelles arrêté! chez le roi de Navarre! mais si l'on arrête Soucelles, on va donc aussi me prendre, et pourquoi pas? Soucelles me vaut, c'est une lame aussi fine, un cœur aussi dur que moi-même.

En réfléchissant ainsi, il se retirait du côté de sa demeure.

—Fou que je suis! dit-il soudain; est-ce que l'on ne commence pas par garder le terrier quand on cherche le renard! je suis déjà traqué. Mon logis est plein d'archers et d'espions. Il n'y a de sûreté pour moi qu'au milieu de ma troupe de gardes du corps. Allons les chercher ou prendre d'eux un utile conseil.

Robert Stuart partit tout joyeux de réveiller le zèle de ses coreligionnaires par le récit des deux persécutions dont il venait d'être témoin. Il arriva rue des Bourdonnais, chez un de ses amis, zélé huguenot, qui prêtait sa demeure pour des réunions dans lesquelles on traitait avec beaucoup de chaleur toutes les questions politiques et religieuses de cette époque. Le cardinal de Lorraine savait bien, par ses espions, que bon nombre de huguenots se rassemblaient dans cette maison, mais il eût fallu livrer bataille, et dans la rue des Bourdonnais, les archers de sa majesté n'eussent pas brillé comme sur une place publique. Tous les gentilshommes protestants étaient des guerriers pleins d'une bravoure que doublait leur haine contre les persécuteurs.

Lorsque Robert Stuart parut dans cette assemblée, il crut produire beaucoup d'effet en annonçant sa nouvelle, mais il fut bien surpris quand le maître du logis lui répondit:

—Nous le savons, Stuart, et c'est là-dessus que nous déli-

bérons. Il est temps de mettre un terme à ce martyre, et nous avons trouvé un moyen de devenir bourreaux à notre tour.

— Mon cher la Renaudie, vous me comblez de joie. Ce moyen, quel est-il?

— Vous le saurez lorsqu'il en sera temps.

— La chose est simple, interrompit Robert Stuart, et vous pourriez la dire. Moi, voici comment je comprends la vengeance : assemblons-nous, les Guise sont à Paris, prenons-les, pendons-les, et ce sera fini.

La Renaudie répondit à cet enthousiasme par un sourire.

— Et après, dit-il, que ferez-vous? qu'établirez-vous sur les ruines des Guise?

— Peu m'importe; mais j'aurai fait des ruines. Voici ce que je propose, dit-il en s'échauffant peu à peu : parcourons Paris, brûlons les maisons des guisards, le peuple sortira, il hait les grands par instinct et se mettra de notre bord, bien qu'il n'aime guère les huguenots; s'il ne veut pas nous aider, nous sommes assez forts sans lui. S'il voit brûler des maisons, soyez sûrs qu'il ira regarder d'abord, puis piller : les Bourguignons ont cette vieille habitude depuis leur querelle avec les Armagnacs; or, pendant qu'on se promènera, qu'on pillera, qu'on courra de tous côtés avec de grands cris, nous enfoncerons les portes du Châtelet, de la Bastille, de la Conciergerie du palais, et nous délivrerons tous nos frères captifs.

— C'est une révolte! dit une voix qui seule ne se mêla pas au chorus général d'approbation.

—Pardieu! s'écria Robert Stuart dans le feu de la composition.

— Beau plan! continua la voix, mais sans résultats... belle maison sans portes!

— Quoi !... murmura Stuart.

— Restez tranquille, jeune homme, poursuivit l'interlocuteur que Robert ne put voir, car il était pour ainsi dire caché au milieu d'un groupe à l'extrémité de la chambre, attendez de meilleures idées, et surtout l'occasion !

— Mon idée est excellente, d'ailleurs combattez-la par des raisons !

— Silence ! dit la Renaudie tout bas à son ami ; vous ignorez à qui vous parlez...

— Ah ! dit Robert Stuart... qui donc ?

Il se fit un mouvement dans le coin de la salle d'où étaient partis les sévères allocutions adressées au jeune homme, et plusieurs personnes se dirigèrent vers la porte. Robert entendit alors ces mots adressés, par la voix qui lui avait parlé, à la Renaudie, empressé à reconduire ce personnage :

— Songez que sans le roi tout est impraticable.

— Oui, monsieur, répliqua la Renaudie à voix basse et en saluant profondément.

Robert regarda de tous ses yeux, et ne distinguant pas les traits de cette personne mystérieuse, il attendit impatiemment le retour de la Renaudie.

— Voyons, dit-il, quel est le prince des conspirateurs qui fait taire chacun lorsqu'il parle ?

— C'est un prince, en effet ; mais silence, on nous écoute.

— Vous avez des espions ici ?

— Pardieu ! où ne s'en trouve-t-il pas ? et si je n'étais sûr d'en avoir deux ou trois pour le moins, croyez-vous que j'eusse appelé le prince de Condé *monsieur ?*

Robert Stuart fit un grand éclat d'étonnement.

— Bien! dit-il; alors on conspire avec connaissance de cause.

— Venez, dit la Renaudie, et pour vous montrer qu'il faut renoncer à toutes ces extravagances que vous suggère une bravoure de jeune homme, apprenez enfin un vrai complot, dont vous serez... et qui fera honneur à ceux qui l'ont conçu.

La Renaudie reconduisit le jeune homme par les quais jusqu'à sa demeure, et lui développa un plan tout entier, aussi admirable de conception que brillant d'audace.

— Voilà parler! s'écria Robert.

— Rien de plus simple. La cour va séjourner à Blois. Le roi, la reine mère, les princes et les Guise sont rassemblés! — on a tout sous la main, amis qui ouvriront les portes, paralyseront les défenseurs, ou exciteront les complices, — ennemis que l'on tuera ou jettera en prison. Nous divisons les forces du parti en plusieurs troupes qui toutes, au signal donné, arrivent à Amboise par différents chemins et à la même heure. Il y aura bataille, mais de deux heures tout au plus : ce sera une épuration. La religion pourra ensuite lever la tête, car elle aura obtenu de bons et beaux priviléges.

— Comment cela?

— Tenant le roi, nous le prierons de nous être favorable.

— Nous le prierons le pistolet au poing.

— On prie comme on peut, mon cher Robert.

— Mon cher la Renaudie, permettez que je vous embrasse. Sous cet extérieur calme et modeste vous cachez un cœur cent fois plus bouillant que le mien, et, quant au génie... j'en suis encore émerveillé.

— Tâchez donc, brouillon et brûleur de maisons, d'être assez

sage jusque-là pour ne pas vous faire arrêter, car alors vous ne seriez pas de la fête.

— Dieu me damne! comme on dit à Londres, si vous n'allez pas me porter malheur. Vous savez qu'on me cherche, qu'on m'attend pour me faire partager le sort de Saint-Agnan et de Soucelles, et vous venez me recommander la sagesse! Recommandez donc la clémence à MM. de Guise. Mais, tenez, il me vient une idée : jurez-moi que, prisonnier ou libre, je serai invité par vous à cette cérémonie; jurez-le, la Renaudie, j'ai besoin de cela pour être heureux.

— Mais vous serez libre, cher ami.

— Qui sait? vous voyez Soucelles, Haram et autres. Songez quels hommes vous perdriez là, car, enfin, si le conseil n'est pas sublime chez moi, la main est bonne. — Minard en sait quelque chose.

— Silence, malheureux!

— Eh! il n'y a personne; allons, jurez-vous?

— Je le jure, fou que vous êtes.

— Me voilà tranquille.

— Mais non, je reprends mon serment; comment vous prévenir sans nous trahir nous-mêmes?

— Rien de plus simple : donnez cinquante livres à un gardien quelconque, pour qu'il vienne dire, soit à Haram, soit à Soucelles, soit à moi : « Monsieur, on va marier votre sœur; quel dommage que vous ne soyez pas de la fête! »

— Eh bien! à quoi cela vous servira-t-il? vos regrets n'en seront que plus violents.

— Mon cher la Renaudie, je n'exposerais pas volontiers ma vie pour sortir de prison quelques jours plus tôt, — si j'étais en

prison ;—mais avec l'assurance d'assister à cette fête, triomphe du calvinisme, j'enfoncerais des murs quand ma tête devrait me servir de bélier.

— Soit, je vous préviendrai, mais soyez sans inquiétude pour votre liberté. Voyez, nous voici en face de votre maison — pas d'archers, pas de lumière, tout dort, allez en faire autant.

— Je crois pardieu que vous avez raison. Ils m'ont oublié pour ce soir. Mais en tout cas, envoyez-moi du renfort demain.

— N'ayez pas peur. Adieu; je regagne mon logis.

— Vous êtes bien heureux, vous, on ne vous guette pas.

— Je parle pourtant assez haut; mais, de peur des espions, je ne précise jamais rien. Ainsi, ce soir, vous avez pu voir que rien de nos projets n'a transpiré, nous avons toujours l'air de chercher : vous-même n'avez-vous pas été dupe?

— Oui, mais des espions sauront bien reconnaître M. le prince de Condé.

— Le reconnaître est facile, le prendre est moins aisé. Allons, vous n'êtes que frayeur ce soir.

— Depuis que je sais ce que je sais, ma peur redouble.

— Allons, bonsoir, dit la Renaudie en riant, et il s'en alla de son côté.

Robert Stuart le regarda partir, examina bien sa maison et les alentours, ne vit rien qui pût l'inquiéter, et alors frappant d'une certaine manière :

— Gageons que dame Maillette dort déjà, dit-il.

La porte s'ouvrit et Robert Stuart entra en fredonnant un psaume sur un air assez peu austère.

— Eh! eh! dit-il, vous n'apportez pas de lumière, dame Maillette?

Au même moment, deux bras vigoureux le saisirent par le milieu du corps, de façon à ce qu'il ne pût porter la main à l'épée ni au poignard, deux autres mains s'emparèrent de chacun de ses poings, ses pieds aussi furent enlevés, et une autre main large et velue se colla sur sa bouche en guise de bâillon. Déjà il ne touchait plus la terre et on l'entraînait rapidement. Il mordit avec rage le bâillon vivant qui s'écarta de ses lèvres. Robert en profita pour pousser un si horrible cri, que la Renaudie, déjà fort éloigné, se retourna et prêta l'oreille.

Mais un bâillon véritable eut bientôt remplacé la main. Robert fut porté sur un cheval que dirigeait un vigoureux cavalier placé en croupe. Dix autres cavaliers l'escortaient, le pistolet au poing.

— Je suis pris, pensa Robert; j'ai bien fait d'exiger le serment de la Renaudie.

On conduisit notre homme au grand galop par la rue Saint-Antoine, on dépassa le faubourg. Il vit le donjon et se dit :

— Les sots! ils vont me mettre avec Haram! Ah! nous leur donnerons du mal...

Mais il avait mal jugé le cardinal de Lorraine. On lui fit passer le pont-levis, il franchit trois portes énormes, traversa un poste de soldats armés de mousquet, et précédé d'un geôlier, suivi de deux autres, il fut introduit dans l'étroit escalier à vis qui du bas de la tour monte jusqu'à la plate-forme. Robert Stuart, à qui sa présence d'esprit était revenue dès qu'il s'était senti mettre à terre, compta deux cents et quelques marches jusqu'à l'endroit où on lui commanda de s'arrêter.

Le geôlier fit alors jouer trois verrous, de ceux qu'on appelle des valets, et qui avaient chacun deux pouces de diamètre; il

ouvrit deux serrures, et fit la même opération sur deux autres portes, dont cette première n'était que le vestibule.

— Il paraît qu'on ne se sauve pas d'ici? dit Robert Stuart.

Le geôlier ne répondit pas. Le prisonnier fut introduit alors dans une espèce de salle octogone, pavée de briques mises sur champ et percée de plusieurs croisées garnies de barreaux énormes. Là, Stuart, dont les mains n'avaient pas encore été déliées, fut fouillé avec le plus grand soin. On trouva et l'on prit sa montre, bijou fort rare à cette époque; un petit poignard, quelques lettres, et un peu d'argent

— Ce n'est pas tout, dit-il; pourquoi ne prend-on pas mes habits?

Il croyait faire une plaisanterie; mais le sérieux vint bientôt: le justaucorps galonné d'argent, les aiguillettes garnies de ferrets d'or, ses bottes même lui furent enlevées. Un des geôliers jeta devant lui une espèce de souquenille révoltante de malpropreté.

— Je me reconnais, dit-il, je suis dans un antre de voleurs, dont MM. de Guise sont les chefs.

— Il n'y a de chef que le roi, répondit une voix aigre. Conduisez le prisonnier à sa chambre.

Aux quatre angles de cette salle, ou pour mieux dire, dans les pans coupés, ouvraient des portes de l'aspect le plus formidable. C'étaient les entrées des chambres de prisonniers. Le pavé était le même que celui de la salle principale, une voûte en ogive avec quatre filets de pierre sculptée formait le plafond. Quatre meurtrières, qui allaient en étrécissant vers l'extérieur, donnaient de l'air à cette chambre. Par ces ouvertures on distinguait, malgré le luxe des barreaux entrelacés, les masses noires

du bois de Vincennes, et l'air frais des plaines voisines arrivait jusqu'au prisonnier.

— Cette chambre doit être assez gaie, se dit Robert, et la vue sera magnifique; bonsoir, messieurs, laissez-moi.

— Votre lit, votre table, dit le geôlier.

— Et mon souper?... j'allais souper quand on m'a saisi..... Le roi me doit un souper...

— Les cusiniers sont couchés, faites-en autant, vous souperez demain.

Robert Stuart haussa les épaules, tourna le dos au geôlier, et s'alla jeter sur son lit. On juge que malgré la fatigue il ne dormit pas.

— Ah! pensait-il, je raillais Saint-Agnan; que ne l'ai-je imité! sans doute il arpente la grand'route, il est libre, et moi!..... maudit mur!

Robert donna un grand coup de pied dans la muraille et se mit à chanter le cantique qui lui servait de prière du soir. Il passa en revue toutes ses actions, car la prison a cela de salutaire qu'elle donne le silence à la pensée, et l'inflexibilité à la conscience, seule voix que l'on y puisse entendre.

Le jour naissant tira Robert de sa mélancolie; un homme de cette trempe n'a pas de longues hésitations.

— Çà! dit-il au geôlier lors de sa première visite, qu'on me donne de l'encre et du papier, j'ai une lettre à écrire.

— On n'écrit pas ici.

— J'écris à la reine, ma parente, entends-tu, maraud!

— Il n'y a ici ni reine, ni parente, ni maraud.

Et le geôlier lui ferma les trois portes au nez.

— Oh ! oh ! se dit-il, essayons de la douceur. C'est la seule ressource qui me reste.

Robert vécut ainsi en attendant soit la liberté, soit le signal convenu. Il fit le malade, l'affligé, le mourant, le fou. Rien ne lui réussit. Il y avait au donjon quelques traditions du gouvernement d'Olivier le Daim, la surveillance était parfaite. Il essaya d'attendrir les geôliers, mais ce fut en vain. Cependant ses questions n'avaient pas mieux réussi. Quels étaient ses voisins ? il l'ignorait, pas un mouvement ne décelait leur présence.

Robert remarqua que la voix du geôlier pénétrait jusqu'à la deuxième porte et que la troisième seule l'étouffait; il en conclut qu'il serait entendu des chambres voisines s'il pouvait, lorsqu'on lui accordait la permission de se promener dans la salle du milieu, crier fort au moment de l'ouverture des portes, c'est-à-dire quand le geôlier entrait chez un prisonnier et ouvrait cette première porte. Il essaya dès le jour même, et se mit à crier, ayant choisi l'instant favorable.

— Haram ! Haram !

Robert avait une voix en harmonie avec sa corpulence ; voix de Stentor, dans un corps de géant. Le geôlier, qui ne s'attendait à rien, s'arrêta et gourmanda le prisonnier. Mais du dedans on avait entendu, et une voix répondit, mais sans articuler une parole distincte :

— Robert recommença : Haram ! Haram !

Le geôlier referma précipitamment la porte avec une fureur qui n'étonna pas Robert.

— Vous irez au cachot ! dit-il, si vous parlez sans ordre.

Robert ne répondit rien, il était plongé dans ses réflexions.

— C'est singulier, pensait-il, ce n'est pas la voix de Haram,

mais je la connais cette voix! celle d'un ami, sans doute.

Renfermé plus étroitement depuis cette imprudence, il prit le parti d'user de violence quand le moment serait venu, mais d'affecter en attendant une douceur et une obéissance d'esclave. Il avait arrêté son plan.

Le geôlier, charmé de cette docilité d'un homme signalé pour sa rudesse et sa bravoure féroce, se réconcilia peu à peu avec Robert. Il lui parla de sa famille, de la reine Marie, sa parente; Robert répéta qu'il donnerait un an de sa vie pour savoir des nouvelles de tant de parents chéris... Il fit tant qu'un jour le geôlier, singulièrement adouci, on va voir pourquoi, lui vint dire en confidence la fameuse phrase convenue :

« Monsieur, votre sœur va se marier. Votre beau-frère vous en fait part. »

— Alors, s'écria Robert, ne pourrais-tu me laisser sortir pour assister à ses noces? rien qu'un jour! et je te promets...

— Eh! monsieur, dit cet homme, monsieur votre beau-frère m'en a bien parlé, mais c'est chose impossible, je n'ai que les clefs de cet étage, et mes quatre confrères n'ouvriront pas... Ils ne connaissent pas monsieur votre beau-frère, eux.

Ce beau-frère était la Renaudie, à qui Robert donna cent bénédictions; mais la fuite avec l'aide des geôliers était impraticable. Robert s'en remit de nouveau à l'exécution d'un projet audacieux.

Cette nuit même, il mit le feu à ses portes, au risque d'être étouffé mille fois. Par bonheur la fumée qui s'échappait de ses quatre meurtrières ne fut pas aperçue des sentinelles... Robert, qui savait que pas un geôlier ne viendrait la nuit, puisque tous les prisonniers d'un même étage étaient renfermés chacun par

trois portes dans une enceinte fermée également de trois portes de fer, agit avec la même tranquillité qu'il eût mise à préparer son feu dans sa chambre lorsqu'il était libre. Après avoir pratiqué trois trous assez larges pour y pouvoir passer, il alla brûler le bas de la porte du voisin, et heurtant à la seconde :

— Haram! Haram! cria-t-il.

— Au feu! répondit la voix que connaissait Robert.

— Silence, malheureux! Dieu me pardonne, c'est Saint-Agnan lui-même.

— Eh! oui, c'est moi... Au feu!

— Je suis Robert Stuart, ne me reconnais-tu pas?... je veux te rendre libre.

— Et tu me brûles dans ma chambre, il faut donc mourir... Je suffoque dans la fumée...

— Au feu! au feu! cria une autre voix si faible qu'on l'entendait à peine.

— Je n'ai plus qu'une ressource, dit Robert, c'est de brûler les portes tout entières et de crier au feu plus haut que les autres.

En effet, il ralluma la braise encore chaude de ce bois noueux, qui, sollicité par un double courant d'air, flamba bientôt furieusement.

Robert brûla ses haillons en plusieurs endroits, se coucha sur le seuil de la porte, et attendit l'arrivée des geôliers dont on entendait les cris au bas de la tour.

La violence de l'incendie était telle que les arrivants reculèrent d'effroi. Les pierres craquaient, la fumée formait un nuage impénétrable. Robert, saisissant par les mains son ami Saint-Agnan aveuglé, lui glissa quelques paroles d'encouragement.

Tous deux se précipitèrent, tête baissée, du côté où une porte

ouverte aspirait les flots de fumée; ce courant rapide leur montra la route qu'il fallait suivre. Mais à peine furent-ils dans l'escalier étroit, qu'ils se heurtèrent à des soldats qui montaient et dont ils sentirent sous leurs mains les froides cuirasses. Saint-Agnan trébucha, Robert Stuart renversa tout malgré les cris et les armes; il sauta lestement par dessus les corps renversés. Sa tactique était bonne, il avait crié sans cesse : De l'eau ! de l'eau ! mais il ne réfléchit pas que ce cri, grâce auquel il avait franchi les premiers étages, aurait pour résultat de faire monter d'autres gens avec cette eau qu'il demandait; il rencontra donc, au moment où il se préparait à franchir la dernière porte, deux hommes d'armes embarrassés d'une énorme dame-jeanne pleine. Derrière eux venait un valet avec un flambeau dont la lumière éclaira en plein le visage de Robert.

Quelle horrible position ! Voir à deux pas la porte ouverte, et par derrière le vide, la liberté, être séparé du bonheur par un si misérable obstacle ! Robert prit son élan et renversa les soldats; mais le porte-flambeau qui avait eu le temps de distinguer et de reconnaître ses traits, barbouillés de sueur et de fumée, tira un large poignard et s'adossa au mur pour frapper plus sûrement.

Sans la dame-jeanne, qui roula dans les jambes de Robert et lui fit perdre l'équilibre, il était mort. Le coup du geôlier ne rencontra que le mur opposé. Robert fut relevé, placé entre deux pointes d'épée, et reconduit au quatrième étage, où l'eau répandue, les débris de portes et les briques confondues avec la braise, formaient un lac de boue noirâtre. Robert Stuart, tout étourdi, remarqua deux hommes étendus par terre; l'un était Saint-Agnan, terrassé par les coups des archers et des gar-

diens; l'autre était le malheureux Soucelles, à moitié suffoqué par la fumée dans son cachot, et que les gardes venaient d'amener à l'air pour qu'il reprît connaissance.

— Malheureux que je suis! s'écria Robert, mes amis étaient près de moi! et je n'ai pas su me servir de cette circonstance; et je les perds tous deux par ma démence!

— Reconduisez cet homme en bas, dit un des geôliers; ces chambres ne sont plus fermées.

— Laissez-moi embrasser mes amis! répondit Stuart.

On le plongea dans un des cachots qui n'ont de jour que par un soupirail inaccessible de l'intérieur. Ces cachots sont le premier étage des caves. Robert, après avoir tenté tous les moyens possibles de s'évader, s'aperçut de l'inutilité de ses efforts et tomba dans le découragement.

Lorsqu'il songeait à ses co-religionnaires partis pour l'expédition, à leurs combats dans les plaines, au grand soleil, le cœur lui manquait, il lui prenait envie de se briser la tête contre les murs du cachot. Mais l'idée du triomphe prochain de sa cause le rendait à la vie, et à chaque instant il lui semblait entendre des voix joyeuses qui criaient: Robert! où est-il? Robert est libre! il n'y a plus de catholiques, plus de Guise, plus de donjon!

Mais tout n'est que songe pour un captif, et les songes mentent bien cruellement! Un matin, Robert entendit beaucoup de bruit autour de sa prison, les armes résonnaient sur les degrés, les verrous grinçaient dans le couloir. Il eut une lueur d'espérance, mais la présence d'un officier, suivi de quatre archers, le détrompa bientôt.

— Où me mène-t-on? demanda-t-il.

— Vous êtes curieux! répondit une voix dans la cour.

Robert Stuart, indigné de cette insolence, regarda d'où venait la voix. Il vit alors un homme de belle taille, armé d'un casque ciselé, d'une cuirasse couverte d'or, et ceint de l'écharpe à fleurs de lis.

—M. le connétable de Montmorency ! s'écria-t-il.

Le connétable ne répondit pas un mot, mais il fit un signe; on saisit Robert, on lui lia les mains et les pieds, on le jeta comme un loup pris au piége dans un chariot attelé de chevaux vigoureux.

Chaque fois qu'il voulait regarder ou questionner, un archer du roi, couché près de lui, tirait à demi son poignard, et ne répondait pas autre chose. Pendant deux jours Robert fut nourri de ce qu'on daignait lui apporter dans ce chariot, qui ne cessa pas de rouler. On ne lui permit de respirer qu'une heure chaque nuit. Enfin, vers le milieu de la troisième nuit, le chariot s'arrêta.

Il semblait à Robert qu'il fût le jouet d'un rêve épouvantable. Il traversa le pont-levis d'une énorme tour à laquelle, dans l'obscurité, il crut voir pendre des cadavres. Il pénétra ensuite dans une cour immense et qu'il crut voir semée de gibets auxquels se balançaient des formes humaines. Enfin, pour comble d'horreur, en traversant une galerie à jour qui communiquait de la tour à une espèce de château, il se figura qu'il sentait comme une odeur de sang.

—Décidément, se dit l'infortuné Robert, la fatigue, la faiblesse, l'inanition, la fièvre peut-être, me troublent le cerveau; je vois partout la mort. Sans doute je suis en proie au cauchemar, et je vais me réveiller tout à l'heure dans mon cachot éternel à Vincennes! Cependant je me palpe, je me vois,

j'existe, et à deux pas de moi, au dehors de ces pilastres, ce sont bien des cadavres qui pendent du côté de la cour. Quel horrible séjour est celui-ci!

Tout à coup Robert fut poussé dans une espèce de caverne où il se trouva seul, claquemuré entre une porte et un mur. Cette situation fâcheuse dura peu. Un homme vint et le secouant rudement :

— Levez-vous! dit-il, et venez.

Robert obéit machinalement. On le fit monter l'étage supérieur et il fut introduit dans une grande salle d'un aspect lugubre. Deux hommes vêtus de noir étaient assis devant une table; à leurs pieds, deux autres hommes vêtus de rouge semblaient attendre leur geste pour se livrer à quelque violence. Leurs bras nus et leur attitude résolue n'étaient pas de bon augure.

Robert vit des anneaux de fer scellés dans les murs, des crochets aigus, des siéges de pierre, des réchauds allumés et une masse d'outils de forme effrayante :

— Où suis-je donc? dit-il.

— Vous allez le savoir, répondit un des personnages vêtus de noir.

Robert, en s'approchant d'un siége de pierre adossé au mur, aperçut à ses pieds une large trace de sang, fraîchement répandu. Puis embrassant d'un coup d'œil juges, bourreaux et instruments de torture :

— Je sais à présent où je suis, dit-il, et qui vous êtes.

C'est à nous d'expliquer pourquoi il se trouvait là. L'histoire donne les renseignements les plus précis sur cette affaire.

Tandis que Robert Stuart et ses amis languissaient à Vincennes, les conjurés étaient convenus de tout finir dans le plus bref

délai. La Renaudie commença par faire sortir sans bruit de Paris tout ceux qu'il jugea devoir lui servir, et comme il avait des relations avec un avocat très-influent, nommé des Avenelles, son hôte lorsqu'il venait loger à Paris, il le pria de causer, en allant à sa maison de Saint-Maur, avec un des geôliers du donjon, et de l'attendrir soit par largesse, soit par éloquence. L'affaire n'était point périlleuse puisqu'il s'agissait seulement de faire parvenir au prisonnier une insignifiante nouvelle. Des Avenelles, qui n'était instruit de rien, commença dès lors à soupçonner quelque mystère, et le nom si connu de Robert Stuart lui inspira tant de méfiance qu'il pressa la Renaudie de s'ouvrir à lui sur le but de cette démarche. La Renaudie hésita longtemps, mais se rappelant que des Avenelles était huguenot et par conséquent intéressé au succès de l'entreprise, songeant que leur amitié datait de vingt ans et qu'il risquait de perdre un tel ami pour avoir voulu garder trop rigoureusement un secret, il se décida, non sans un certain remords, et confia tout le plan de l'expédition à cet ami si précieux.

Des Avenelles frémit non pas d'horreur, mais de plaisir; et tandis que la Renaudie lui énumérait complaisamment les avantages de ce coup de main, des Avenelles supputait le profit qu'un pareil secret devait donner au délateur. La Renaudie ne fut pas plus tôt hors de la chambre que l'avocat courut chez un maître des requêtes, nommé Vouzé, fit ses conditions et livra tout de suite le plan de la conspiration, avec les noms des conjurés, celui de la Renaudie, son ami, en tête. Vouzé, qui voulait aussi sa part de la récompense, mena sur-le-champ des Avenelles devant la cour et lui fit déduire tout ce qu'il avait appris de la Renaudie.

A ces nouvelles, les Guise pourvurent d'abord à la sûreté de leurs personnes, et appelèrent sans bruit leurs plus fidèles amis auprès d'eux. Ils s'assurèrent des villes importantes, attirèrent à la cour le prince de Condé, l'amiral Coligny, avec les principaux chefs huguenots, afin d'avoir des otages au besoin et pour empêcher que les conjurés fussent dirigés par des hommes aussi habiles. Le roi François II signa des lettres d'abolition pour tous ces personnages, qui, soupçonnant peut-être le piége, mais trop faibles pour l'éviter en se jetant dans le parti de la guerre, vinrent trouver le roi, avec l'espoir de se joindre occultement aux conjurés, et de les favoriser même par leur présence à la cour. Le duc de Guise fit placer des corps de troupes et des prévôts sur tous les points qu'on supposait devoir être envahis par les rebelles. La garde du roi fut augmentée d'une compagnie de mousquetaires à cheval, et pour couper court à toute surprise, le roi et les siens quittèrent Blois pour s'aller enfermer dans le château d'Amboise.

C'est une chose digne de remarque que le secret de l'attaque et de la défense ait été si miraculeusement gardé; nulle autre indiscrétion que celle de l'avocat n'éclaira les projets de l'un ou l'autre des deux partis. L'ordre fut donné aux gouverneurs d'arrêter tous les gens en armes qu'on trouverait sur le chemin d'Amboise.

On voyait donc arriver de plusieurs points différents des troupes qui toutes ignoraient ce qu'elles auraient à faire. Les conjurés étaient postés en lieux sûrs et attendaient l'occasion. Le prince de Condé, qui voulait feindre d'obéir aux ordres de la cour, se rendit à petites journées au château d'Amboise, et déjà il entrait dans Orléans quand le seigneur de Cipierre, qui

commandait la garnison de cette ville, l'apercevant, s'élança plein de joie vers lui, et lui dit :

— Ah ! monseigneur ! que votre altesse va causer de plaisir à la cour et de déplaisir au camp des huguenots !

— Il y a donc un camp des huguenots ? répondit le prince.

— Quoi ! monseigneur, vous ignorez la nouvelle ?

— J'ignore tout; j'arrive de ma maison des champs.

— Monseigneur, ceux de la religion ont fait, dit-on, un grand complot, et les troupes du roi sont commandées pour s'opposer...

Le prince de Condé partit d'un éclat de rire, et répondit :

— Voilà une nouvelle effrayante, monsieur; les huguenots attaquer le roi ! je voudrais le voir pour le croire.

— Monseigneur, puisque vous allez à la cour vous serez mieux informé.

— J'y vais donc donc promptement, monsieur; merci de vos renseignements.

Et le prince partit en se disant que tout était perdu. Il envoya sur-le-champ à Beaugency un homme de confiance pour annoncer à la Renaudie que la fuite était indispensable. La Renaudie répondit à cet homme comme le prince avait fait à Cipierre ; il se mit à rire.

— Croit-on, pensa-t-il, que j'aurai armé, déplacé et exposé inutilement deux mille bons guerriers pour m'enfuir et laisser là un plan dont le succès dépend d'un peu de hardiesse ? Marchons ! dit-il.

Et il piqua vers Blois avec ses gens.

Malgré cette opiniâtreté, la Renaudie n'était pas sans inquiétude. La cour ayant changé de séjour, il lui fallut changer

les rendez-vous de ses gens et leur indiquer des chemins différents. Beaucoup s'y trompèrent. Cependant comme ils se glissaient par les champs la nuit, abandonnant le plus possible les routes frayées, ils cachèrent la plupart de leurs marches au duc de Guise, qui n'agit plus à l'offensive et fut réduit à attendre.

Mais un matin on le réveille en lui annonçant que plusieurs détachements de calvinistes ont paru aux portes d'Amboise. Le cardinal de Lorraine perd la tête, mais le duc, son frère, fait armer toute la noblesse du château, les habitants de la ville et les gardes ; il fait garder à vue le prince de Condé en feignant de lui donner une porte à défendre ; ce prince, le soutien des calvinistes, étant paralysé de la sorte, le duc de Guise ordonne au duc de Nemours d'exécuter des sorties vigoureuses contre les rebelles.

Qu'on juge du désordre ! ces détachements arrivaient à un rendez-vous où ils croyaient trouver toute une armée d'auxiliaires ; ils n'étaient ni assez forts ni assez confiants pour se défendre. Le duc de Nemours, au lieu de tuer, fait des prisonniers. Il pousse jusqu'à Nozé, où trois chefs protestants, ne s'attendant pas à être attaqués, eux qui venaient comme agresseurs, se reposaient avec leurs soldats sur la pelouse devant le château. Deux de ces capitaines, Mazères et Raunay, sont pris. Le troisième, Castelnau, se réfugie avec ses hommes dans le fort. Le duc de Nemours, pour les avoir sans coup férir, leur engage sa parole qu'ils auront la vie sauve, et les amène à Amboise. Là, dès leur arrivée, ils sont pendus aux créneaux, tout bottés et tout éperonnés.

Cependant les troupes royales, disséminées par les bois et la

plaine, tendent des embuscades à tous les partis qui se présentent, égorgent les plus intrépides, prennent les autres et les traînent à la queue de leurs chevaux jusqu'à Amboise, où les bourreaux en permanence se baignent dans le sang de ces malheureux. La Renaudie, qui voit tant d'hommes partir et s'engouffrer sans retour dans ce fatal château d'Amboise, découvre bientôt la triste vérité. Quelques traînards lui apprennent qu'il faut fuir ou mourir. Il prend son parti en homme de cœur : à la tête d'un faible détachement, il traverse la forêt de Château-Renaud, décidé à livrer un combat décisif. Mais il rencontre là le baron de Pardaillan, son cousin, qui cherchait, par ordre du roi, du *gibier* pour Amboise. Pardaillan avait deux cents hommes, la Renaudie en avait vingt à peine. Il apprête ses armes et se met en défense.

— Rends-toi, cousin, dit Pardaillan, je te sauverai!

— Parole de duc, n'est-ce pas? M. de Nemours a-t-il sauvé ses prisonniers? Allons, bride en main!

— Cousin! s'écrie encore Pardaillan, réfléchis.

— Tiens, répond la Renaudie en jetant par terre un de ses ennemis d'un coup de pistolet, voilà ma réflexion.

Et la bataille s'engage. Entouré par vingt cavaliers qui voudraient le prendre vivant, la Renaudie lève et abaisse à coups redoublés son bras terrible, qui fait chaque fois des blessures mortelles; un large espace se fait autour de lui, déjà il pique pour passer outre, mais vingt balles le frappent à la fois, il tombe sous son cheval, et ses hommes sont tués près de lui.

—Garde ta parole, cousin, dit-il avec un sourire, et il meurt.

Pardaillan fait enlever le corps et rapporte au duc de Guise ce trophée sanglant. On pendit ce cadavre à une potence, sur

le pont d'Amboise, avec un écriteau : *chef des rebelles;* puis il fut écartelé, et les membres plantés en divers endroits.

Quant au reste des conjurés, ils s'enfuyaient. On courut après eux; isolés ou en troupes on les prit, et il en fut pendu, noyé, décapité près de douze cents; les rues d'Amboise, dit un historien, ruisselaient de sang, la rivière était couverte de corps morts et les places publiques toutes plantées de gibets. Les chefs furent exécutés les derniers, et la reine-mère, Catherine de Médicis, ses trois fils et toutes les dames de la cour, se mirent aux fenêtres pour jouir de ce spectacle.

C'est pendant ces exécutions que la cour s'avisa de commenter l'incendie de Vincennes et la tentative d'évasion de Robert Stuart. On rapprocha les dates, on devina que les prisonniers avaient eu avis de la conspiration, et des Avenelles avoua aussi sa visite au donjon. Le maréchal de Montmorency, qui, en sa qualité de premier baron chrétien, se croyait obligé d'anéantir les hérétiques, demanda au roi de transférer à Amboise ces prisonniers dangereux, dernières racines de la conjuration. Nous avons vu comment ils furent transportés dans la grosse tour d'Amboise; car derrière le chariot de Stuart venaient à une lieue de distance ceux de Soucelles et de Saint-Aguan. Revenons donc au premier de ces malheureux que nous avons laissé dans la chambre de la torture.

L'interrogatoire fut aussi cruel qu'on pouvait l'attendre de juges qui avaient les pieds dans le sang. Robert Stuart leur répondit comme le devait faire un homme sans espoir et préparé à la mort.

— Liez cet homme au chevalet! dit le président.

— Ah! répondit Stuart, c'est M. de Montmorency qui est le

pourvoyeur des gibets et des chevalets de France. Belle fonction pour un homme à qui l'on permet de porter l'épée à fourreau d'or! Allons, dit-il, torturez-moi de par monsieur le connétable.

On fit avaler à Stuart dix coquemars d'eau salie par les mains du bourreau, et il n'avoua rien de tout ce qu'on lui demandait.

Le lendemain, tout faible qu'il fût, on lui attacha des poids aux jambes et aux bras, mais il resta dans la même impassibilité.

— Avouez-vous que vous saviez le complot? lui dit-on.

— Et quel complot? répondit Stuart.

— Mais vos compagnons, Saint-Agnan et Soucelles, dont vous voyez le sang par terre, ont avoué.

— C'est que vous les avez fait trop souffrir et qu'ils ont préféré la mort.

La dernière épreuve réussit encore moins. Stuart, appliqué à l'estrapade, ne proféra pas une parole.

— Entêté! mutin! rebelle! disait le juge.

— Eh! monsieur, dites quelque chose que je comprenne et je répondrai, dit Stuart.

Tant de courage étonna les juges et les bourreaux. Le cardinal de Lorraine, qui avait voulu assister à l'une des tortures, déclara qu'il était impossible que de pareilles souffrances n'arrachassent pas un aveu à Stuart, d'autant mieux qu'on lui avait promis sa grâce s'il révélait sa participation au complot. Mais il n'avoua rien, et sans s'en douter il sauva sa vie et celle de ses compagnons; car on n'attendait qu'un mot de lui pour ajouter les trois noms de Soucelles, Stuart et Saint-Agnan à la liste des victimes de la conjuration.

Quand Stuart fut reporté dans son cachot il respira.

— Je vis encore, se disait-il, je vivrai, car je suis fort, et la haine doublera mes forces. J'ai besoin de vivre pour me venger.

On le fit promener sur une civière dans les rues d'Amboise et sur le pont; il vit les corps de tous ses amis et fut éclaboussé de leur sang.

— Patience, se disait-il, je vous vengerai; n'ai-je pas déjà vengé Anne du Bourg? Cependant les hommes ont voulu m'en punir, mais Dieu m'a défendu.

Sept semaines après cette rude captivité, les membres du jeune homme avaient repris leur jeu et leur souplesse. La cour ne sentait plus le besoin d'une cruauté gratuite, on ne versa pas le sang de Stuart, et il put, dans les promenades qu'on lui permettait, découvrir ses compagnons de captivité, leur faire des signes et les exhorter à la persévérance.

Il feignait toujours une faiblesse de moribond. En vain lui prodiguait-on le vin et les viandes, il ne pouvait, disait-il, se tenir sur ses jambes brisées. Sa main était incapable de soutenir le poids d'un verre. Les geôliers le plaignaient, M. de Montmorency riait des faiblesses de ce héros protestant.

— Qu'on le mette dehors, avait dit plusieurs fois le roi.

— Qu'on le garde, à présent et toujours, avaient répondu le connétable et les Guise.

Il arriva qu'un soir de juillet, pendant les chaleurs étouffantes, le geôlier vint voir Robert Stuart, qui, couché sur son matelas, et défaillant au point de ne pouvoir plus parler, n'attendait plus que la mort. Il n'y avait qu'un seul gardien à la tour d'Amboise, et cet homme, moins blasé que les geôliers de Vincennes, avait un peu plus de compassion pour les prisonniers si près de leur dernière heure.

Il apportait donc des fruits, parce que Robert depuis deux jours avait refusé la viande et le vin. A l'aspect du malheureux, gisant le visage tourné vers le ciel, ce geôlier s'agenouilla pour voir s'il respirait encore. Robert se relève d'un seul bond, saisit le gardien à la gorge, le terrasse, le bâillonne et l'enchaîne avec sa sangle de cuir aux barreaux de la fenêtre qui donnait sur la campagne. Puis, saisissant, avec un tremblement de joie, les clefs qui pendaient à la ceinture du geôlier, il se prépare à le déshabiller.

— Qu'allez-vous faire? dit cet homme.

Robert, furieux de l'avoir si mal bâillonné, s'élance sur lui en levant les énormes clefs.

— Je t'aurais sauvé, dit-il, mais puisque tu cries...

— Attendez! s'écrie le geôlier : si j'eusse voulu crier au secours, ne serais-je pas libre? il y a une sentinelle au bas de l'escalier.

Robert stupéfait laisse échapper les clefs et attend la fin de ce discours étrange.

— Vous êtes un adroit et un brave garçon, sauvez-vous donc, mais ne me perdez pas; vous pouviez m'ôter la vie pour assurer votre évasion; je vous remercie de ne m'avoir pas tué sur la place. Cette humanité vous fait honneur. En récompense, un conseil: ne vous sauvez pas par les couloirs, vous seriez pris par les rondes. Ne descendez pas par la cour, il y un guichet au travers duquel on examine les visages. Vous n'avez qu'un seul chemin; celui-ci!

Et il montra au jeune homme, d'un mouvement de sa tête, la fenêtre qui donnait sur un fossé profond de cinquante pieds.

— Tu veux que je me tue! dit Robert; c'est un piége.

— J'eusse crié au secours, vous étiez bien plutôt tué. Pour un amateur de la liberté vous n'êtes guère industrieux ; découpez votre matelas.

— Jamais je ne ferai avec une corde de cinquante pieds.

— C'est vrai; mais il y a ceux de vos amis.

— Mes amis!

— Est-ce que vous n'avez pas mes clefs pour leur ouvrir? lisez sur la clef le numéro des cachots.

— Brave homme! s'écrie Robert en se jetant au cou du geôlie, tu es un Dieu pour moi... je serai reconnaissant.

Et il se préparait à le détacher.

— Êtes-vous enragé? s'écria l'homme; voulez-vous bien me renchaîner tout de suite? est-ce que voulez me perdre? attachez-moi plus solidement, serrez! vous voyez bien que je dois paraître avoir subi la violence; serrez, vous dis-je!

— C'est vrai, c'est vrai, dit Robert.

Et il courut aux portes de ses amis, situées à l'étage inférieur; là il ouvrit et serra dans ses bras les compagnons de son malheur.

Ils montèrent en haut, déchiquetèrent leurs matelas, en firent une corde de la longueur nécessaire, descellèrent, avec la clef la plus forte, un barreau de la fenêtre, et ayant tous rendu grâce à ce brave homme, ils se préparèrent au départ.

— Si l'on me pend, leur dit-il, ayez soin de ma femme et de mes enfants!

— Cette parole m'attache ici! répondit Robert; vous courez risque de la vie...

— Allez donc! enfants, sauvez-vous; mais non, rattachez le bâillon, que je ne puisse plus crier. A propos verrouillez la

porte, afin qu'on perde un peu de temps à l'enfoncer; cela vous aidera..... Je m'appelle Simon, j'ai été huguenot... hélas! on m'a fait abjurer.

— Simon ! je te promets une reconnaissance éternelle.

Et Robert attacha le mouchoir plus convenablement, puis il se glissa le long de la corde, lui troisième, et s'enfuit.

Le lendemain, à neuf heures, le cardinal de Lorraine se promenait dans les beaux jardins d'Amboise avec le connétable, lorsqu'un paysan se présenta au château et témoigna vouloir remettre une lettre à son excellence.

Le cardinal lut ce billet et pâlit.

— Qu'avez-vous, monsieur? dit le connétable.

— Tenez! oh! les misérables.

Le connétable lut ces mots :

A MESSEIGNEURS LE CONNÉTABLE DE MONTMORENCY ET LE CARDINAL DE LORRAINE.

« La fuite de vos prisonniers nous a causé une grande douleur, par le chagrin que nous savions qu'elle ferait à votre éminence et à votre seigneurie. Nous nous sommes mis aussitôt à la poursuite des fuyards, et, dès que nous les aurons pris, nous ne manquerons pas de vous les renvoyer bien accompagnés.

» *Signé :* ROBERT STUART, SOUCELLES, SAINT-AGNAN.

» A propos : délivrez un peu votre gardien, qui doit être fort mal à son aise en prison, s'il n'est pas étouffé. »

Le connétable, furieux, froissa la lettre dans ses deux mains et courut, malgré la pesanteur des ans, à la tour, léger comme

un jeune homme. Il trouve le fils du geôlier, enfant de dix ans, qui se désolait de n'avoir pas vu rentrer son père. Les sentinelles, placées à l'étage supérieur, n'avaient pas été relevées et juraient qu'elles allaient se relever elles-mêmes. Le connétable, suivi d'une poignée de gentilshommes et de soldats, parvient à l'étage qu'habitaient Soucelles et Saint-Agnan, dont il trouva les cachots parfaitement fermés, mais vides. Il vient à celui de Stuart, où, dès les premiers coups dans la porte, on entend gémir sourdement; la porte cède aux coups de hache, et l'on trouve le malheureux geôlier, demi-mort et feignant de ne plus pouvoir crier. On le détache, on le questionne, on le rudoie. Il raconte la scène de la veille, les menaces qui lui ont été faites, la hardiesse des fugitifs, et prouve que le complot était habilement tramé.

Le connétable savait de quoi Robert Stuart était capable. Le récit du geôlier ne l'étonna pas. Au lieu de soupçonner cet homme de connivence, il le plaignit et murmura qu'il était heureux d'avoir eu la vie sauve.

Un mois après, Simon bêchait la terre d'un petit jardin qu'on lui avait concédé près de l'esplanade, lorsqu'il sentit une assez vive douleur à la jambe, et reconnut qu'il venait d'être frappé par un corps assez pesant. Il ramassa le projectile avec une émotion facile à comprendre : c'était une bourse très-bien garnie. Simon, en se penchant sur le talus pour voir d'où venait ce présent, n'aperçut plus qu'un cavalier qui disparaissait au loin dans un tourbillon de poussière.

Sept ans après, le 10 novembre 1567, le connétable de Montmorency, fatigué des plaintes des Parisiens, qui l'accusaient de s'entendre avec l'amiral Coligny, son neveu, et de n'oser, par

cette raison, aller combattre les huguenots qui tenaient la plaine Saint-Denis jusqu'à Poissy, sortit de Paris avec ses troupes, disant aux bourgeois que ce jour ferait preuve de sa fidélité, et qu'on ne le reverrait plus que mort ou victorieux. Cependant l'armée ennemie, assemblée à Saint-Ouen, se préparait à bien recevoir les agresseurs. On voyait les chefs parcourir les rangs des huguenots et leur parler au nom de la religion et de l'honneur.

—Vous voilà, Robert! dit le prince de Condé, enfin! c'est un jour de bataille, vous devez être heureux!

— C'est un jour de vengeance, monseigneur, dit Robert, qui fourbissait, avec le plus grand soin, un de ses pistolets.

— Est-ce un beau coup que vous méditez là? demanda le prince.

— Un coup victorieux, monseigneur.

— Allons, faites, et que Dieu vous seconde!

Robert s'inclina respectueusement, chargea son pistolet avec une précaution extrême, et y introduisit une balle mâchée en tout sens, puis il remit l'arme meurtrière dans l'arçon.

Le moment de la charge étant venu, il se comporta en brave, mais on voyait qu'il cherchait dans la mêlée d'autres ennemis que des ennemis vulgaires.

Déjà le maréchal, fils du connétable, avait enfoncé les huguenots à l'aile qu'il avait en face, mais le corps d'armée du connétable fut enfoncé lui-même, et ce vieux guerrier, dans un moment si critique, fit le devoir d'un simple soldat. Il tira l'épée, et abattit quelques huguenots. Mais la victoire était impossible, les catholiques commençaient à fuir. Le connétable vit arriver le moment fatal où il serait forcé de rendre l'épée qu'il maniait

encore avec une vigueur désespérée, malgré le sang qui coulait de cinq blessures.

Tout à coup un cavalier fend les rangs, écarte huguenots et catholiques, et pousse jusqu'au connétable, si remarquable à ses armes dorées, aux fleurs de lis de son écharpe. Arrivé à quatre pas, le cavalier arrête brusquement son cheval, et tire un pistolet de ses fontes, puis il couche en joue Montmorency avec la lenteur d'un homme qui ne veut pas perdre son coup.

— Holà! s'écrie le connétable, ne me reconnais-tu pas?

— C'est parce que je te reconnais, Montmorency, que je ne veux pas te manquer. Tu reconnais bien aussi Stuart, j'espère, et tu sais tout le sang que tu m'as coûté. Tiens donc, voilà pour me venger, moi et mes braves amis d'Amboise.

Et il lâcha la détente au moment où le connétable, en habile combattant, faisait tourner son cheval pour éviter le coup et tirer à son tour ; la balle le frappa dans les reins, il tomba aussitôt, mais il avait tiré aussi, et Stuart fut blessé au visage. Voyant les amis du connétable s'empresser, il tourna bride, s'enfuit, et alla combattre avec ses compagnons. Toutefois ce fut en vain, car la bataille avait été gagnée par le maréchal, fils du connétable, et la déroute des calvinistes était complète.

A la bataille de Jarnac, un an plus tard, Robert Stuart ayant vu le prince de Condé tué en trahison par Montesquiou, car il était prisonnier et avait la cheville du pied brisée d'un coup de pied de cheval, se laissa prendre après avoir fait une résistance surhumaine. Il fut amené au camp, où déjà Soucelles et Saint-Agnan, blessés assez légèrement et prisonniers aussi, l'accueillirent par des compliments de condoléance.

— Qui donc est-il ? demanda un catholique.

Mais Soucelles et Saint-Agnan se gardèrent bien de répondre.

La défiance était éveillée, on regarda Robert de plus près, et un soldat, qui l'avait vu tuer le connétable, le reconnut à la blessure qu'il avait reçue à Saint-Denis. Tout désarmé, tout rendu qu'il était, on se jeta sur lui aussitôt et il fut criblé de coups de poignard.

— Souviens-toi de Montmorency! lui dit-on.

Robert jeta un dernier regard sur ses amis qu'on avait peine à contenir, et ce regard fut éloquent.

— Prenez garde, répondit-il à ses assassins, qu'on ne vous dise un jour : Souviens-toi de Robert Stuart.

Et il expira en les appelant lâches.

LE DONJON DE VINCENNES

SOUS CHARLES IX, HENRI III ET HENRI IV.

PRISONNIERS CONNUS : Le duc d'Alençon. — Henri, roi de Navarre. — Le maréchal de Montmorency. — Le maréchal de Cossé-Brissac. — La Môle. — Coconas. — Saint-Léger.
GOUVERNEUR : Beaulieu.

Maintenant que le donjon a paru sous son véritable jour, et qu'il a conquis à jamais son titre de prison d'état, nous allons en donner une description aussi exacte qu'il est possible de le faire d'après des documents authentiques et les vestiges du passé; car le donjon n'est aujourd'hui qu'une vaste ruine, où l'œil le plus exercé retrouve à peine des souvenirs dans les décombres et la poussière.

On expliquera plus loin, en parlant du donjon tel qu'il est de nos jours, cette transformation et ces ruines. Nous allons nous borner à dire pour le présent ce que fut le donjon jus-

qu'au commencement du dix-huitième siècle. Là, comme on le voit, nous emprunterons les crayons de l'histoire, et d'après ce dessin effacé nous reconstruirons en idée la fameuse prison des vieux rois.

Cette gigantesque châtellenie était composée de neuf tours d'une grande élévation et d'une épaisseur considérable. Une dixième les dominait : celle du donjon, qui était le manoir royal. Ces tours ont été rasées sous le règne de Napoléon, à l'exception d'une seule qu'on voit encore et qui sert de pavillon d'entrée au château moderne. On entrait dans le donjon proprement dit par deux ponts-levis rarement baissés ; l'un fort étroit, pour les gens de pied ; l'autre fort grand, pour les voitures. Une fois sous le guichet on se voyait entouré de murailles énormes, et l'on se trouvait au pied du donjon. Là une seule entrée, avec deux sentinelles et trois portes : celle qui communiquait au donjon ne pouvant s'ouvrir, ni du dedans ni du dehors, que par l'entremise du porte-clefs ou du sergent de garde; l'un sans l'autre n'eût pu y réussir. Là commence l'escalier qui mène aux tours, et trois portes fermaient encore cet escalier. Il y avait quatre tours, une à chaque angle, et elles communiquaient entre elles par le moyen de salles très-vastes également fermées d'une porte épaisse et ferrée. Chaque tour n'ayant que quatre étages, uniformément distribués, la description sera simple ; à chaque étage une salle de trente pieds de long sur quinze à dix-huit de large. Aux quatre coins de cette chambre, quatre petites cellules formant cabinets ; c'étaient les cachots des prisonniers. Pour entrer dans un de ces cachots, trois portes se présentaient ; la dernière, celle de l'intérieur, était doublée de fer. Quatre meurtrières, longues et étroites, laissaient venir

le jour et l'air chez le prisonnier. La forme de ces meurtrières rappelle celle de la Bastille, un pied et demi à l'orifice intérieur, six pouces à l'extérieur. Quant aux portes, dont quelques-unes subsistent encore, chacune est armée de deux serrures, de trois verrous, d'énormes valets pour les empêcher de couler, et s'ouvre en travers de celle qui la suit, de sorte que la seconde barre la première, et la troisième la seconde. Telle était la fermeture de ces prisons dont les murs ont seize pieds d'épaisseur et les voûtes plus de trente pieds d'élévation.

Ces chambres sont moins grandes que l'étaient celles de la Bastille, et ont quelque chose de moins lugubre. Elles sont pavées de briques placées sur l'épaisseur, et les voûtes ornées de filets de pierre formant rosace au centre de l'ogive. Des barreaux de fer éloignaient en dedans le prisonnier des meurtrières; ces barreaux croisés se traversaient avec l'art que nous avons remarqué dans les ferrements de la Bastille, et interceptaient toute espèce de communication possible avec le dehors, car on passerait difficilement la main au travers des premiers.

La plupart des fenêtres donnaient sur les cours ou les jardins du donjon, excepté trois chambres qui étaient sur l'enceinte élevée sur la crête des fossés et au-dessus desquelles se promenaient les sentinelles. La nuit, les soldats du corps de garde rentraient en dedans; les ponts étaient levés, les portes des tours fermées et verrouillées, les chambres des prisonniers l'étaient à toute heure du jour et de la nuit, et leurs clefs déposées avec toutes les autres dans les mains d'un officier qui entrait et sortait avec la garde et n'avait aucune juridiction dans le donjon. Deux sentinelles étaient posées de manière à pouvoir veiller sur toutes les faces du carré que flanquent les tours.

Une ronde passait toutes les demi-heures sous les fenêtres et faisait matin et soir, avant l'ouverture et la fermeture des portes, le tour des fossés où les porte-clefs même ne pouvaient pénétrer sans un ordre exprès, de peur que l'on n'y trouvât des lettres ou des objets jetés par les prisonniers auxquels un secret profond aurait été imposé ; tel que celui du Masque de fer, par exemple.

Toutes ces précautions n'empêchaient pas que les sentinelles du dehors n'eussent la consigne d'ordonner aux passants de détourner les yeux de dessus le donjon. On craignait qu'un signal, placé à l'une des fenêtres, n'indiquât à un ami ou à un parent fidèle, la demeure dans laquelle gémissait le prisonnier; en sorte que depuis la pointe du jour les factionnaires ne cessaient de répéter : *Passez votre chemin.*

Les chambres des prisonniers étaient, disons-nous, séparées par une vaste salle ou pièce du milieu servant de passage pour aller aux quatre tours qui ceignent le corps de logis principal, et où les prisonniers se promenaient alternativement quand la pluie ou des ordres contraires les empêchaient de descendre au jardin ou au préau. Une de ces vastes pièces servait autrefois de cuisine. Celle du premier étage, célèbre dans les fastes de la barbarie, s'appelait *Salle de la question;* on y voit encore des siéges de pierre destinés à placer les malheureux qui attendaient la torture; des anneaux de fer scellés dans les murs, et qui servaient à assujettir leurs membres au moment du supplice, entouraient ces siéges de douleur. Dans certains cachots, privés d'air et de lumière, il y avait encore des lits de charpente sur lesquels on enchaînait ceux à qui l'on permettait de se livrer à quelque moment de sommeil dans l'intervalle de deux ques-

tions. On verra plus loin ce que sont devenus aujourd'hui les appartements et les cachots.

De la cuisine on passait dans une espèce de cachot au rez-de-chaussée, qui fait frémir. A la lueur d'un jour faible et terne, on découvre contre la muraille un lit creusé dans la pierre, où l'on jetait un peu de paille, sur laquelle couchait la malheureuse victime. Des anneaux de fer, correspondant en dessus et en dessous, indiquent que le patient était enchaîné circulairement. Au pied de ce lit de douleur se voit l'ouverture étroite d'une fosse d'aisance, le seul endroit de ce cachot où les liens du prisonnier lui permissent d'atteindre.

Nous ne parlerons pas des souterrains, ou *in pace*, que les historiens et les chroniqueurs ne mentionnent pas dans leurs descriptions. Vincennes est comme le Tartare des anciens, il s'étend sous terre en profondeur, autant qu'il s'élève dehors en hauteur. Que de victimes ont passé, se sont éteintes et ont été oubliées dans ce vaste étouffoir de la tyrannie du moyen âge!

Passons aux seuls endroits où l'on puisse respirer librement dans le donjon. Le sommet, espèce de lanterne fort petite au haut de la principale tour, est remarquable par la chaleur brûlante et le froid rigoureux que devaient éprouver tour à tour les infortunés habitants. Ce séjour était comparable aux affreuses calottes de la Bastille.

Dans un aussi mortel séjour une chapelle était nécessaire. Il fallait que le prisonnier pût recevoir vite l'absolution des crimes qu'on lui faisait si rudement expier. On y pénètre donc par trois cellules toutes fermées d'une double porte, dans chacune desquelles on plaçait un prisonnier pour entendre la messe. La chambre de l'aumônier, autre prison dans laquelle au moins il

était libre, inspire la tristesse et l'effroi. On lisait au-dessus : *Carcer sacerdotis*, prison du prêtre ; ce qui justifie le commentaire que nous venons d'en tracer. On en déduit aussi que le prêtre, tant qu'il exerçait ses fonctions, ne pouvait communiquer au dehors.

Un escalier à noyau, fort étroit, composé de deux cent soixante-cinq marches très-hautes et à chaque pas obstrué par des portes rigoureusement fermées, conduit à la plate-forme, d'un beau travail. Rien n'est changé dans cet endroit, le seul peut-être qui n'ait pas été usé parce qu'on y était moins malheureux. On y jouit d'une vue immense et très-variée. La coupe des pierres qui forme la terrasse cintrée est fort habilement conçue. A l'un des angles de la terrasse s'élevait à une hauteur assez considérable une guérite ou donjon bâti en pierre, d'une délicatesse surprenante. Dans la même tour était la chapelle qui a servi jadis d'oratoire aux rois de France.

Un puits creusé dans l'intérieur donnait l'eau nécessaire, et une grande cour avec de petits jardins en faisait l'ornement. Le petit parc entouré de murs servait de promenade particulière. Les rois avaient un pont-levis jeté sur les fossés, pour y passer du donjon sans faire le tour de l'édifice. Excepté le pont, tout subsistait encore parfaitement conservé en 1807.

En voyant les fossés, les tours, les doubles et triples portes garnies de fer, on ne conçoit pas que l'industrie humaine ait jamais pu rien inventer de plus rigoureux pour surmonter les obstacles qui s'opposaient à la liberté des prisonniers; il eût fallu, se dit-on en considérant tant de précautions barbares, plus que le génie humain et la force que donne l'amour de l'indépendance. Cependant plusieurs détenus s'en sont échappés ;

sur les murs subsistèrent longtemps et subsistent peut-être encore quelques-uns des témoignages irrécusables qui prouvent l'horreur de ce séjour; les prisonniers ont écrit leurs pensées à Vincennes comme à la Bastille.

N'oublions pas de mentionner la galerie extérieure qui règne en saillie autour du bâtiment, et qui permettait un service actif pour la surveillance du dehors. Les fossés du donjon sont profonds d'environ quarante pieds, larges de vingt, et revêtus de pierre de taille. Ce revêtement est à pic, et vers le haut, il règne une corniche, ou plutôt un talus, qui saille tellement en dedans qu'il faudrait se renverser pour le franchir. Si l'on était parvenu dans les fossés et qu'on n'eût pas d'intelligence au dehors, on était aussi sûrement renfermé que dans les tours. L'architecte de la Bastille avait négligé ce perfectionnement, car nous avons vu les prisonniers libres une fois qu'ils étaient parvenus à descendre dans le fossé.

En outre de cette saillie qui ferme le fossé on trouvait une galerie couverte, bordée de meurtrières.

Cette physionomie du donjon est un portrait fidèle. Les Parisiens aimeront à le reconnaître en considérant de près les vieux murs gris, rongés par la mousse, et les fenêtres béantes encore, sans barreaux et sans vitres. Il nous reste à esquisser le régime intérieur de cette prison. Les règlements furent d'abord très-peu suivis. Louis XIII fut un grand réformateur pour le donjon, car Richelieu en savait long sur toutes choses et particulièrement sur les nécessités de la prison (4).

Les prisonniers étaient ordinairement au nombre de douze, ce qui se comprend, puisqu'il n'y a que douze chambres; mais souvent il en fut renfermé jusqu'à trente, et ce nombre même

fut dépassé. Comme le secret était un des objets les plus importants dans les prisons d'état, on crut devoir y intéresser fortement ceux qui en avaient la garde, en rendant leurs places très-lucratives, et comme peu importait que les prisonniers fussent malheureux, pourvu que les geôliers fussent discrets, on avait chargé ceux-ci de la nourriture des détenus.

On peut consulter le tarif de la Bastille pour la nourriture et l'entretien des prisonniers. Le donjon de Vincennes, prison plus salubre et d'une vue plus agréable, semble avoir fait payer ces avantages aux détenus. Le roi ne passait que six francs par jour au commandant, pour un prisonnier qui coûtait dix livres par jour à la Bastille. Cette distinction, toutefois, ne concernait que les détenus sans importance, car pour les grands, les tarifs de la Bastille régissaient aussi le donjon. Nous répéterons ces tarifs, par égard pour ceux qui ne les auraient pas lus dans la Bastille :

Un prince du sang coûtait cinquante livres par jour ;

Un maréchal de France, trente-six livres ;

Un lieutenant-général, vingt-quatre ;

Un conseiller au parlement, quinze ;

Un juge ordinaire, prêtre, financier, capitaine, haut employé, dix livres ;

Un gros bourgeois, un avocat, cinq livres ;

Un petit bourgeois, trois livres ;

Un garde, un valet, deux livres dix sols.

On parle de diminutions qu'aurait subies ce tarif en certaines occasions ; on cite l'exemple d'un pauvre libraire qui n'aurait eu que quatre sols par jour, et auquel, sur des réclamations, le roi aurait accordé vingt sols ; nous admettrions volontiers cette

remarque, parce que l'histoire de la Bastille fait mention d'un abbé Dubois, auquel on n'avait rien alloué, et qui vécut d'aumônes dans la prison.

Avec les six livres d'ordinaire, le prisonnier pouvait être fort bien traité. Le commandant retenait, disait-il, le prix de trois cordes de bois pour le chauffage, et n'en fournissait que deux. Il donnait une chandelle par jour au détenu, et cette chandelle en hiver était bien insuffisante. D'ailleurs elle ne coûtait qu'un sol. Le blanchissage, donné à l'entreprise, revenait à peu de frais, puisqu'on fixait au prisonnier la quantité de linge à user par semaine. Une demi-livre de tabac en poudre était allouée par mois à chaque détenu. Cette consolation précieuse pour certaines gens n'eût-elle pas dû être commuée pour d'autres en une faveur équivalente?

Quant à ce bois de chauffage limité à deux cordes, les porte-clefs savaient en réduire l'usage à une corde au plus. Ils ne chauffaient les chambres que deux fois par jour, le matin en entrant chez le détenu, et à l'heure du dîner ou du souper. Si les morceaux de bois n'étaient pas plus gros au donjon qu'à la Bastille, ce chauffage devait être bien mesquin!

Pour beaucoup de prisonniers tarifés à six livres, on admettait un supplément de dépenses, pourvu que leur bourse en fît les frais. De bons repas à plusieurs services charmaient les ennuis du prisonnier moyennant un louis par jour. Vins fins, liqueurs, provisions de sucreries et épices, étaient admis aux honneurs du règlement, et les excès de table ne furent jamais défendus aux riches, dont la tête pouvait s'exalter à la fin du repas sans inquiéter le roi, tant les murailles étouffaient sûrement les cris et absorbaient les fureurs de l'ivresse. Quant aux pauvres ou à

ceux qui se contentaient de la pension payée par le roi, voici quel était leur ordinaire :

Pour les jours gras, un morceau de bœuf ou de mouton bouilli, une entrée, une demi-bouteille de vin et une livre de pain, composaient le dîner. L'entrée était de pâtisserie tous les jeudis, et ce jour-là, on ajoutait deux pommes ou un biscuit pour dessert. A souper, un rôti et une entrée, avec une livre de pain et une demi-bouteille de vin. Toute viande était viande de boucherie ; jamais, excepté aux quatre grandes fêtes, il ne paraissait de volaille sur la table. Quant aux jours maigres, la nourriture n'était guère plus variée ; chaque ration était de deux plats de légumes, ou de deux harengs et d'un morceau de raie.

Les détenus nourris à leurs frais (c'était une condition de certaines captivités, comme celle de l'abbé Dubois dont nous parlions plus haut) payaient trois livres par repas et n'étaient pas mieux traités. Il y a loin de ce redoublement de sévérité du roi, à la licence des somptueuses tables de détenus privilégiés ; mais, nous l'avons dit dans la Bastille, le roi faisait porter ses corrections sur le moral et la bourse de ses sujets. Il en résulte que de certaines têtes un peu mutines eussent couru le risque de mourir de faim en ne payant pas leur pension.

Chaque prisonnier avait l'usage de quatre serviettes et deux torchons par semaine, une paire de draps par mois. Jamais un détenu ne touchait à un couteau, et une fourchette d'étain servait à découper ou plutôt à déchiqueter la viande trop rebelle aux doigts et aux ongles. Le dîner sonnait à onze heures du matin, le souper à cinq heures. Grâce à cette distribution, les repas intermédiaires étaient supprimés, et un malheureux mal rassasié par le souper maigre, restait dix-huit heures sans nourriture.

Il y avait tous les ans une visite du lieutenant de police. Ce magistrat trouvait chez le commandant un splendide repas qui lui faisait voir plus régulières toutes les mesures qu'avait prises le gouverneur du donjon.

Lorsqu'il s'extasiait sur le mérite culinaire des gens du gouverneur : Monsieur, lui disait-on, notre cuisinier est celui des prisonniers. — Ils ne sont pas à plaindre, alors, disait le magistrat tout bouffi de cette hilarité que provoque un bon repas, et il ne s'arrêtait pas à réfléchir que, si le cuisinier était le même, les mets et les ingrédients différaient beaucoup. Sous cette favorable influence, il montait aux tours et y restait à peine une heure ; on ne lui montrait qu'un certain nombre de prisonniers qui, ne voulant pas perdre un temps précieux à demander une amélioration dans leur traitement, se hâtaient de réclamer leur liberté. Cette réclamation obtenait toujours la même réponse : — *Nous verrons.* — *Le roi jugera.*

La seule visite particulière qu'il fût permis aux détenus de recevoir était celle du confesseur. Et encore on sait par nos révélations sur la Bastille combien un prisonnier pouvait peu compter sur le secret. Un confesseur de prison d'état n'était souvent qu'un délateur appointé. Le chirurgien-major n'entrait qu'avec un porte-clefs, qui avait droit et ordre de ne pas souffrir qu'il parlât au prisonnier d'autre chose que de sa santé; le temps de la visite était encore sévèrement compté.

Les porte-clefs servaient les prisonniers et les enfermaient. Pour les garder, il y avait des sentinelles, des officiers et des espions. On pouvait, comme à la Bastille, obtenir en de certaines occasions la société d'un domestique à soi, pour lequel on payait une pension de neuf cents livres.

Écoutons maintenant le récit d'un prisonnier qui parle d'après ses impressions :

« C'était ordinairement la nuit qu'on introduisait un prisonnier dans la forteresse. La faible lueur d'une lampe sépulcrale éclairait ses pas. Deux conducteurs guidaient sa marche. Des verrous sans nombre frappaient son oreille et ses regards. Des portes de fer tournaient sur leurs gonds énormes, et les voûtes retentissaient de ce bruit effrayant. Un escalier tortueux, étroit, escarpé, allongeait le chemin et multipliait les détours. On parcourait de vastes salles; la lumière tremblante qui perçait dans cet océan de ténèbres, laissait apercevoir partout des cadenas, des barres de fer et des grilles, et augmentait l'horreur d'un tel spectacle. Le malheureux arrivait enfin dans son repaire. Il y trouvait un grabat, deux chaises de paille, et souvent de bois, un pot presque toujours ébréché, et une table sale et dégoûtante. Le commandant ordonnait alors aux porte-clefs de fouiller le nouveau venu, et leur en donnait l'exemple en commençant lui-même, afin qu'ils le fissent avec plus de zèle et d'exactitude. Le malheureux patient était dépouillé de tous ses effets: argent, montre, bijoux, dentelles, portefeuille, couteau, ciseaux, tout lui était enlevé. Ensuite il recevait une injonction laconique et hautaine de ne pas se permettre le bruit le plus léger.

» — C'est ici, lui disait-on, la maison du silence.

» Après qu'on avait été fouillé avec le plus grand soin, vous attendiez que le gouverneur décidât de votre sort, c'est-à-dire de la vie qu'on vous réservait. Si le papier et les livres vous étaient interdits par ordre supérieur, rien ne venait vous détourner de vos réflexions, ni distraire l'affreux ennui qui vous consumait.

Si la permission de lire et d'écrire était accordée, il fallait passer par de nouvelles épreuves : il n'y avait pas de bibliothèque attachée spécialement au donjon. Le commandant, homme peu lettré d'habitude, n'avait que peu de livres, et les prêtait aux prisonniers favorisés, en sorte que tous les autorisés n'en avaient pas où les attendaient longtemps, et encore fallait-il que le porte-clefs les demandât vingt fois. Quant au papier, on le donnait par cahiers soigneusement numérotés, afin que le prisonnier rendît compte de tous les feuillets, et aucune lettre ne sortait du donjon sans avoir été lue par le commandant.

» Le porte-clefs venait trois fois par jour, plutôt pour espionner ou par nécessité que par prévenance. Il semblait toujours un messager d'infortune. Sa physionomie sèche ou insolente, son silence imperturbable, son cœur blasé sur les souffrances; voilà le portrait de la plupart. En vain le prisonnier interrogeait-il; une simple négation était l'unique réponse qu'il recevait : *Je n'en sais rien*, composait l'éternelle formule du porte-clefs.

» Les plus favorisés des prisonniers se promenaient une heure par jour, dans un jardin qui avait trente pas de long, en tête à tête avec leurs porte-clefs, qui ne devaient ni les quitter, ni cesser de les observer, ni leur adresser une parole. Dès que l'heure sonnait on regagnait le donjon.

» Ceux qu'un destin propice rendait à la société, à leurs amis, à leur famille, recevaient en sortant de leur prison un traitement pareil à celui qu'ils avaient éprouvé en entrant. Ils étaient fouillés d'une manière outrageante, et le commandant exigeait du captif sur lequel il exerçait cette dernière indignité, qu'il fît serment de ne jamais révéler ce qui se passait dans cette

prison d'état, sous peine d'encourir la colère du roi; on comprend que cette dernière insinuation rendait les gens plus circonspects que la religion d'un serment arraché par une si cruelle tyrannie. »

Nos lecteurs reconnaîtront dans ces dispositions réglementaires une foule de détails déjà mentionnés dans l'histoire de la Bastille; mais ils sont nécessaires ici, puisque certaines différences empêchent que l'analogie ne soit complète entre les deux prisons.

Passons aux bénéfices de cette place de commandant ou de gouverneur du donjon.

Le roi lui passait deux places mortes à six francs. Il avait trois mille livres de fixe, mais les grands profits de la nourriture et de l'entretien pouvaient monter, avec les indemnités de logement, à cent mille livres. Le gouverneur a joui longtemps de quatre jardins, l'un desquels contenait cinquante-deux arpents, et pouvait rapporter six mille livres. Vincennes était une sorte d'épreuve pour les gouverneurs qui montraient là aux ministres tout leur savoir-faire, et pouvaient passer ensuite lieutenants ou même gouverneurs de la Bastille. Cette perspective alléchait encore plus les ambitieux que les émoluments réels de la capitainerie de Vincennes. Mais nous devons dire que jamais le donjon n'a reçu moins de douze prisonniers depuis 1620, et que souvent il en reçut trente, dont beaucoup d'officiers prisonniers de guerre qui faisaient grosse dépense, et gonflaient de leur prodigalité la bourse des gouverneurs. Bien peu de prisonniers à deux livres dix sols sont entrés à Vincennes; nous verrons qu'il en est entré beaucoup à vingt-quatre, à trente et à cinquante livres par jour.

Après cet aperçu indispensable du donjon, nous allons en continuer l'histoire. Ce n'est guère que sous Richelieu qu'il a reçu ces règlements. Mais on remarquera que faute de documents certains nous nous sommes abstenus de tout détail qui ne fût pas topographique. Le donjon de pierre a été seul immuable.

Pendant les troubles que les guerres de religion entretenaient en France, Catherine de Médicis, craignant que son fils, Charles IX, ne fût détrôné par les protestants ou dominé par les catholiques, fit emprisonner au donjon les maréchaux de Cossé Brissac et de Montmorency, que nous avons vus renfermés ensuite à la Bastille. Elle arrêta, par ses ruses et ses tentations, le duc d'Alençon et le roi de Navarre, compétiteurs redoutables du trône de France, et les retint à Vincennes dans une réelle captivité. Seulement, dit l'historien, comme la reine pouvait craindre la faiblesse des murailles et des portes contre des princes si grands et si vaillants, elle peupla le château de Vincennes de demoiselles et de dames de qualité dont la beauté retint Henri de Navarre et le duc d'Alençon beaucoup plus solidement que n'eussent fait des chaînes.

Enfin Charles IX, roi sombre et miné par les remords, vint expirer à Vincennes, rendant par tous les pores le sang qu'il avait fait verser en 1572. Ce prince avait vingt-cinq ans moins un mois. Il eût été grand roi, grand législateur et honnête homme, sans l'éducation que lui donna le maréchal de Retz, et la corruption que développa en lui Catherine, sa mère, l'un des esprits les plus pervers qui aient paru dans le monde.

Lorsqu'il fut près de la mort il appela *son frère;* Catherine crut qu'il s'agissait du duc d'Alençon, et le fit venir. Mais Charles se retourna du côté du mur en répétant : *mon frère*.. Catherine

devina alors qu'il désirait voir Henri roi de Navarre, et craignit que le mourant ne fût tenté de disposer, en faveur de ce prince, d'une régence convoitée par tous les grands. Le fils favori de Catherine, Henri roi de Pologne (plus tard Henri III), était absent; le roi de Navarre pouvait se faire un parti si fort pendant l'interrègne, que l'on fut obligé de lui retirer le pouvoir par la violence. Elle dépêcha donc à Henri, mandé par le roi, un messager qui le prévint du danger qu'il courait s'il acceptait la régence; il dépeignit toute l'ambition, toute l'audace de Catherine, et ne laissa pas ignorer au prince captif, que, régent aujourd'hui, il serait assassiné demain. Henri, téméraire quand il s'agissait du trône, ce rêve de toute sa vie, n'écouta pas les conseils du messager.

— Allons près du roi, dit-il; Dieu nous aidera pour le reste.

Catherine n'avait plus de ressources. Elle imagina de faire peur plus matériellement à son compétiteur. Lorsque Henri quitta le donjon pour entrer dans le château, il passa sous une voûte pleine de soldats qui à son aspect croisèrent la hallebarde sur lui et mirent l'épée à la main.

— Le roi veut-il me faire égorger? dit le roi de Navarre, un peu ému de cette singulière démonstration.

Et il attendait la mort, quand, fixant ses regards sur le capitaine des gardes, placé derrière les deux rangs de soldats, il le vit sourire et faire signe que le péril n'était pas réel. Passant alors de la terreur à une joie facile à comprendre, il arriva chez le roi, qui lui demanda pardon des persécutions exercées contre lui, lui recommanda sa femme et sa fille, et mourut presque entre ses bras.

Cependant Catherine ne fit pas rendre la liberté à ce prince

et au duc d'Alençon, parce qu'elle voulait attendre que le nouveau roi, à son arrivée de Pologne, fût établi solidement sur un trône bien ébranlé depuis vingt ans.

Un autre officier fut envoyé dans le donjon au duc d'Alençon, qui attendait la mort du roi comme un signal de liberté; cet homme présenta au duc une déclaration de Catherine sur la cause et les résultats de la maladie dont Charles IX était mort.

— Elle craint donc bien qu'on ne l'accuse de l'avoir empoisonné? dit-il..... Mais que m'importe! je ne veux pas être roi; qu'on me laisse aller...

— Monseigneur, sa majesté la reine ajoute quelques mots à cette déclaration.

— Ah! le post-scriptum... ma condamnation peut-être?

— Non, monseigneur, une simple déclaration que vous allez signer à votre tour, et qui constate que le feu roi a légué la régence à sa majesté la reine.

Le duc d'Alençon tressaillit et rendit le papier.

— Je n'y étais pas, dit-il, et je n'attesterai pas ce que j'ignore.

— Alors, monseigneur, votre altesse ne tient pas à la liberté.

— Ah! que ne posiez-vous les conditions!

Le messager s'inclina.

— Et si je signe je puis partir, voir mes amis, changer un peu la société qu'on m'accorde ici, et que je commence à trouver monotone?

— Tout ce qu'il plaira à votre altesse.

— Je signe.

Et le prince signa en effet avec beaucoup d'empressement.

— Maintenant, dit-il, partons!

— Monseigneur, je vais prévenir sa majesté la reine.

— Et mon cousin le roi de Navarre?

— Sans doute, monseigneur.

Le duc d'Alençon, se réjouissant de sa liberté prochaine, fit quelques préparatifs, et bientôt l'on entendit les chevaux et les gens commandés pour l'escorte. La nuit tombait.

— Que de monde ! dit-il; mon cousin et moi nous fussions bien partis seuls.

— Et l'étiquette, monseigneur.

— Les prisonniers l'oublient vite.

Le duc d'Alençon était aussi aveuglé sur les bonnes dispositions de la reine que Henri de Navarre l'était peu. En vrai Gascon subtil et clairvoyant, Henri déclara qu'il préférait le séjour du donjon à toute liberté possible, et que faire sa cour à sa majesté la reine, au nouveau roi, était toute son ambition.

— Ma chambre, dit-il, est belle; j'ai la vue du bois et des coteaux de Montreuil, je puis sortir dans les cours et les jardins quand il me plait, les dames d'honneur sont accortes; que me faut-il de plus?

Et il jetait un regard furtif sur l'escorte armée jusqu'aux dents.

— Cousin, vous ne brûlez pas de voir Paris? dit le duc d'Alençon impatient.

— Pas du tout, lui répliqua Henri avec un imperceptible signe d'intelligence qui signifiait... Refusez.

Mais il était trop tard. L'escorte se mit en marche, les princes étaient sans épée, pressés par tout un escadron de chevau-légers. On leur enjoignit de ne pas parler, sous peine de la vie.

—Eh ! eh ! dit Henri au duc, que vous semble de cette liberté-là?

— Silence, monsieur, dit le capitaine, vieux soldat florentin dévoué à Catherine.

— Je comprends, répondit le duc.

En effet, la chose était claire, ou plutôt le devenait. On conduisit ces deux princes au Louvre, où le luxe des barreaux rivalisait avec celui des sentinelles et des postes de Vincennes. Il n'y eut pas jusqu'à l'escadron de dames fringantes et perfides que Catherine lança dès le soir même aux deux captifs.

— Au moins, disait Henri, on prend des précautions, on nous dore la cage.

— Oui, pour que nous y restions plus longtemps.

Mais la captivité des princes dura seulement jusqu'au retour de Henri III, qui réussit à s'échapper de son royaume de Pologne pour prendre possession du royaume de France. Singulier monarque ! assez nul, assez faible, assez corrompu, et que les Polonais avaient demandé comme un Hercule capable de remédier à tous leurs maux !

Henri, arrivé à Paris, reçut froidement les deux princes que Catherine lui présenta, et leur fit grâce. Mais, libres en apparence, les deux princes étaient plus surveillés que jamais, et le roi avait attaché à leurs pas des espions qui lui rendaient compte de leur moindre démarche. Catherine résolut aussi de diviser le duc d'Alençon et le roi de Navarre par des rivalités amoureuses ; puis, comme le roi, prévenu contre son frère, le soupçonnait de vouloir usurper le trône, elle fit tenir des avis si pressants au duc d'Alençon, que ce prince s'enfuit de la cour, rendant par cette folle escapade tout retour impossible, et laissant Catherine maîtresse absolue de l'esprit du roi, que peut-

être son frère et le roi de Navarre eussent influencé dans un sens opposé à la politique de cette femme rusée.

La guerre recommença. Le calvinisme en fut, comme toujours, le prétexte. Le duc d'Alençon, avec le roi de Navarre, le prince de Condé et Danville, tinrent pour les huguenots ; Catherine fit alliance avec les Guise pour faire tête à l'orage, et bientôt tous les partis s'agitant en France, la démocratie commença aussi à prendre place et à lever sa tête, si longtemps humiliée. La ligue, formée pour l'extinction de l'hérésie, devint, aux mains du duc de Guise, un germe de séditions toujours dirigées dans le sens des intérêts populaires.

Le roi se jeta d'abord dans les bras des ligueurs, mais c'était pour mieux abuser le duc de Guise. Celui-ci se révolta ouvertement, échauffa le peuple, qui prit les armes et chassa les troupes royales dans la fameuse journée des barricades. La Bastille s'était rendue aux ligueurs, le donjon se rendit aux mêmes conditions ; mais, quelques semaines après, le capitaine Saint-Martin força les ponts, égorgea les sentinelles par une nuit sombre, et replaça l'étendard royal sur le donjon, où il le maintint malgré quinze mois d'attaques et de tentatives incessantes. Pendant ce temps, Henri III faisait assassiner à Blois le duc de Guise.

Alors le duc de Mayenne résolut de débusquer de ce poste avantageux les troupes du roi, et, pour venger la mort de son frère aîné, le duc de Guise, il donna un furieux assaut après avoir fait le siége en règle. — Saint-Martin ne se rendit pas, et les ligueurs levèrent le siége offensif, le réduisant à un blocus. Ce fut seulement en 1590 que le duc de Mayenne obtint une capitulation de la garnison.

Pendant ce blocus, le beau couvent des Minimes, retraite favorite de quelques rois, enrichi de leurs dons, fut saccagé et pillé par les Seize, avec leurs compagnies de bourgeois. Il est singulier de remarquer cette profanation, suite d'une révolution dont la cause première était la religion.

Les Seize pillèrent les tableaux, les ornements d'église, les reliques, croix, chandeliers et vases d'or, avec des bréviaires d'une magnificence inouïe, que Henri III avait fait imprimer à grands frais, et orner de dessins fort beaux pour l'époque. C'était une petite vengeance de ces peuples que le roi avait pressurés si longtemps pour satisfaire des goûts bien éloignés de celui-là.

Quand Vincennes fut rendu par le capitaine Saint-Martin, les Parisiens trouvèrent, dans la chambre du roi, au donjon, deux satyres antiques d'argent doré, soutenant deux cassolettes remplies de parfums. Les ligueurs, un peu honteux de leur sacrilége expédition des Minimes, crurent s'en justifier en avançant que ces statues étaient des idoles adorées par Henri III, et que par conséquent ce prince était une sorte de Nabuchodonosor. Il y en eut beaucoup des plus éclairés qui se réduisirent à le faire passer pour sorcier, parce qu'il aimait les cérémonies mystérieuses, se couvrait de reliques bizarres ou d'ossements, et ne sortait quelquefois pas de jour pendant des mois entiers.

La mort de Henri III ne tarda pas à changer la face des affaires, et Henri IV devint roi au moment où les ligueurs, Parisiens bien obstinés, commençaient à jouir en paix de la possession de ce Vincennes qui leur avait coûté si cher. Henri IV assiégeant Paris voulut aussi avoir le donjon, et, le 12 juin 1590,

un mois après la reddition de ce fort par Saint-Martin, il l'assiégea en personne. Mais le chevalier d'Aumale accourut de Paris au secours de la forteresse, avec mille arquebusiers et quatre cents chevaux. Le combat fut rude, et, pris entre la place qui le canonnait vigoureusement, entre l'armée parisienne toute fraîche et pleine d'enthousiasme, Henri IV fut contraint de faire une retraite fort difficile et fort sanglante.: il fallut que Paris se rendît par famine, pour que le donjon appartînt à Henri IV. Ce fut le 27 mars de l'année suivante.

Dans ces quatre règnes si tourmentés, si mêlés d'assassinats, de batailles, l'histoire emporte le conteur au travers des événements politiques, et le mène tout d'une haleine à ce dénoûment des guerres civiles qui fut la mort du roi Henri IV. Mais nous ne saurions passer outre sans citer l'un des plus tragiques et des plus mystérieux événements du règne de Charles IX, — la Saint-Barthélemy à part.

Cette captivité du duc d'Alençon et du roi de Navarre avait une cause; c'est que ces princes, voulant se soustraire à la jalousie tyrannique du roi Charles IX, avaient consenti à se faire enlever par les huguenots, à marcher à leur tête, et à renverser le roi. Conspiration insensée, qui n'aboutissait qu'à des déchirements sans profit pour les conspirateurs, car la nation restait toujours immobile dans le conflit de ces ambitions.

On a prétendu que la conspiration du duc d'Alençon était une suite du massacre de la Saint-Barthélemy. Ce prince, avec le roi de Navarre, aurait résolu de venger l'amiral de Coligny et les autres victimes. Leurs favoris, la Môle et Coconas, se seraient entremis pour faire réussir la conspiration et enlever le duc d'Alençon du château de Saint-Germain.

Mais comme Catherine de Médicis apparaît ici dans son véritable jour! comme elle joue avec ces misérables conspirateurs, la rusée Florentine, qui tenait tous les fils de la conspiration! comme elle dissimule sa fureur, sa haine contre le duc d'Alençon, qui était son fils, et contre son gendre, qui était le roi de Navarre! De ces soupçons, elle fait des certitudes, avec ces certitudes elle échafaude un procès et se réjouit déjà en songeant qu'elle fera tomber quelques têtes.

Mais il résultait, pour tous les esprits sensés, que la conspiration était une puérile mystification destinée à effrayer le roi Charles IX, que la Môle était un fou, Coconas un brouillon, et leur maître un prince lâche et perfide. Il s'abrita de la procédure derrière sa qualité, laissa les deux gentilshommes dans les mains des juges, et souffrit qu'on arrêtât les maréchaux de Montmorency et de Cossé, dont il avait imploré la coopération. Il jouait le rôle que plus tard Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, joua si indignement devant Richelieu, dont il avait peur.

Mais une clarté bien étrange tombe sur ces sombres aventures. La conjuration fut découverte par Marguerite de Navarre, fille de Catherine, sœur du duc d'Alençon, épouse de Henri, l'un des conspirateurs, et maîtresse de la Môle, l'agent principal de cette intrigue. Elle-même l'avoue dans ses mémoires, et n'ose taire un pareil fait, parce que ce silence accuserait sa vertu. Cependant elle savait, en écrivant, que son aveu avait livré à Catherine la tête de la Môle.

« Les huguenots, dit-elle, ayant, après la mort de l'amiral, fait obliger le roi, mon mari, et mon frère d'Alençon, à la vengeance de cette mort (en effet ils avaient gagné mon frère avant la Saint-Barthélemy, par l'espérance de l'établir en Flandre),

leur persuadèrent, au retour du roi et de la reine ma mère, de se dérober comme ils passeraient par la Champagne, et de se joindre aux troupes qu'ils trouveraient par-là. M. de Miossens ayant eu avis de cette entreprise, pernicieuse pour le roi, me le fit savoir pour l'empêcher. Soudain je fus trouver le roi et la reine ma mère, et ayant obtenu de leurs majestés qu'elles y *mettraient ordre secrètement*, la chose fut conduite si prudemment que ces princes ne purent s'échapper. »

Après cette révélation si positive, comment établirait-on que la reine Marguerite ait eu connaissance de la participation de la Môle au complot? car la Môle était réellement son favori. Comment aussi Catherine eût-elle cité sa fille comme la dénonciatrice de son frère, de son époux et de son amant? Mais la Florentine était assez rusée pour se tirer d'un pas plus difficile; elle profita d'une querelle survenue entre la Môle et Montmorency, les deux principes actifs de l'entreprise, elle fit manquer leur plan d'évasion, et les fit arrêter comme ils ne se doutaient de rien.

Tandis qu'elle travaillait de son côté à faire peur à Charles IX, pour se vanter de l'avoir sauvé, ce prince, digne fils de l'Italienne, cherchait à se venger ou à se défendre tout seul. Soit qu'il ait eu quelque rivalité amoureuse avec la Môle, soit qu'il eût pénétré la haine que lui portait toute la maison du duc d'Alençon, il écrivit deux fois à son frère, à la Rochelle, *de faire étrangler son favori la Môle, qui lui déplaisait fort.*

On conçoit que le duc d'Alençon n'en fit rien, et qu'il montra la missive à la Môle. Celui-ci était fier, assez brave de sa personne, et narguait le roi en plein Louvre. — Imprudent! qui ne savait pas ce que cachaient de furieuse colère les yeux atones

et la bouche immobile du jeune héros de la Saint-Barthélemy! Un jour que la Môle était dans la chambre de la duchesse de Nevers au Louvre, et causait avec cette dame, maîtresse de Coconas, l'autre favori du duc d'Alençon :

— Vous voilà bien fier de ce que le roi vous a souri ce matin! dit la duchesse à la Môle.

— Peut-être, madame, le roi va-t-il moins me haïr depuis qu'il soupçonne que je pense si souvent à lui.

— Il ne vous aime guère.

— Il n'aime pas Coconas non plus.

— Oh! dit Coconas, il me fuit comme peste depuis la Saint-Barthélemy, et cependant ce jour-là il me caressait.

— Vous avez été un trop bon bourreau, dit la duchesse, avec un ton de reproche au travers duquel perçait une secrète admiration. — C'était le vice de cette époque, les hommes étaient féroces, les femmes corrompues, — l'un vaut l'autre.

— Le fait est que j'ai beaucoup travaillé ce jour-là, comme disait le roi lui-même.

— Ah! cela nuira à votre salut, Annibal.

— Au contraire, madame, dit la Môle, cela lui gagnera mille ans de félicité. — Il a tué trente hérétiques.

— Oh! l'horrible cœur!

— Et tué avec raffinement, dit la Môle.

— Oui, ajouta la duchesse, on conte de vous des choses effrayantes, et quelquefois vous me faites peur, Annibal; est-il vrai que vous ayez arraché ces malheureux des mains du peuple en fureur, que vous ayez feint de les sauver s'ils abjuraient, et que, leur abjuration faite, vous les ayez égorgés?..

— Ma foi, oui, madame, c'est vrai; je ne sais pas mentir: c'est un trop grand péché.

— Bel exploit! dit la Môle; il te portera malheur!

— Au contraire cent fois, — Il empêche les bruits absurdes de se propager. — Ne dit-on pas que nous formons une cabale avec M. d'Alençon pour soutenir les huguenots? Juge un peu si je puis figurer là, moi qui ai fait de telles choses!

— Il a raison, dit la duchesse de Nevers en le regardant avec tendresse.

— Il veut vous expliquer ses hauts faits, je le vois, dit la Môle, et je suis importun. — Madame, agréez mes respectueux hommages.

— Où vas-tu donc?

— Chez notre maître, pour le petit conseil que que tu sais.

— Va donc, et soutiens notre opinion.

— Ne crains rien. Madame, veuillez dire à sa majesté la reine de Navarre qu'une affaire de première importance me retardera tantôt dans le désir que j'ai de lui rendre mes devoirs.

— Sa majesté sait attendre, dit la duchesse en souriant, quand vous lui donnez de bonnes raisons.

Déjà la Môle se dirigeait vers la porte, quand une vitre de l'oratoire où ils se trouvaient tomba brisée en mille pièces, et un objet assez lourd vint rouler au milieu du parquet.

— Quel est cet insolent? s'écria Coconas.

— Silence! dit la Môle; un papier enveloppe cette pierre... non, c'est une agrafe d'or..... l'agrafe de la reine..... c'est un message...

Et le jeune homme, développant le billet, se mit à l'offrir à la duchesse avec de feints respects qui excitèrent leur hilarité.

Tout à coup le visage de la duchesse se couvrit d'une mortelle pâleur; elle courut à la Môle, qui franchissait déjà la porte.

— Restez! restez! dit-elle; ils n'oseront peut-être pas venir jusqu'ici.

— Qu'est-ce à dire? interrompit la Môle.

— Lisez, malheureux, lisez vite et fuyez...

La Môle saisit la lettre et murmura :

— L'écriture de la reine Marguerite!...

« Dans le couloir attenant à l'appartement de madame la duchesse de Nevers et qui communique à celui du duc d'Alençon, il y a des assassins qui attendent le comte de la Môle. »

— Cela est sérieux, dit Coconas en mettant l'épée à la main.

— Oui, ajouta la Môle, et si sérieux que je désire ne pas les voir, fût-ce pour les faire pendre, ces assassins qui osent tendre des embûches en plein Louvre.

— Vous allez fuir, vous dis-je, s'écria la duchesse; passez par la fenêtre des jardins; cependant je vais aller voir moi-même.

— Oui, et nous verrons beau jeu, bien que dans l'ombre, dit Coconas.

— Je m'abandonne à vous, mes amis; madame la duchesse, veuillez me guider... j'ai peur, n'est-ce pas..... Ah! dites-moi que vous ne vous jouez pas de moi, que ce n'est pas une épreuve.

— Plût au ciel! dit la duchesse fort agitée.

— Adieu donc, je vais m'enfuir de Paris.

— Malheureux! vous nous perdriez; on saurait que vous avez été prévenu. Passez chez la reine Marguerite, selon votre habitude, et ne dites rien à qui que ce soit. D'ailleurs, mauvais ami,

vous voyez que l'avertissement vient d'elle, et vous n'iriez pas la rassurer !

— Oh ! madame, vous êtes la bonté, la délicatesse même.... Annibal vous remercîra pour moi. Adieu !

La duchesse ouvrit une porte dérobée, poussa la Môle dans un petit escalier que Coconas connaissait bien, et plus tranquille revint dans son oratoire.

— Il faut voir cependant, disait l'impatient Piémontais.

— Du tout ! vous n'irez pas... voulez-vous que dans l'obscurité on vous prenne pour la Môle..... ou qu'on feigne de vous prendre pour lui ?

— Cependant ce n'est pas vivre.

— Je suis une femme, je suis quelque chose dans ce palais, c'est moi qui vais éclaircir le mystère.

— Marie !

— J'y vais, vous dis-je ; restez ici... ne venez que si j'appelle, et retenez bien ceci... attendez que j'appelle ! je crois deviner une partie de la vérité...

— Le roi de Navarre, n'est-ce pas, qui jaloux...

— Peut-être.

La duchesse ouvrit la porte de son salon, fit signe aux valets de demeurer, se fit suivre d'un vieux serviteur qu'elle avait en affection et traversa le fatal couloir.

Il y avait dans ce corridor six hommes armés qui faisaient cercle autour d'un autre. Ce dernier tenait une bougie allumée dans sa main.

— Vous avez les cordes toutes prêtes, disait-il... n'allez pas le manquer. A six ! ce serait honteux... S'il met l'épée à la

main, tuez-le à coups d'épée... qu'on m'en débarrasse... Mais silence; voici des pas... on vient... à vos postes.

Chacun des assassins se rendit à la place désignée et prépara son lacet et son épée.

— Allez! s'écria tout à coup l'homme au bougeoir, qui envoya sa lumière dans la direction des pas qu'on entendait.

Les assassins coururent et s'arrêtèrent tout à coup.

— Qu'y a-t-il donc? que tardez-vous... Une femme! la duchesse de Nevers!

— Le roi! s'écria la duchesse.

— Oui, le roi. Eh bien, qu'avez-vous, madame? vous êtes émue, pâle; que vous est-il arrivé? que venez-vous faire ici?

La duchesse toute tremblante s'appuya sur un des panneaux de la porte.

— Sire... j'allais... je voulais... Votre majesté m'impose avec sa sévérité...

Charles IX radoucit sa voix et fit un signe à ses hommes qui cachèrent leurs cordes... Mais le mouvement de l'un d'eux fut plus brusque et attira les regards de la duchesse.

— Le duc de Guise, murmura-t-elle.

— Vous alliez donc, madame.... poursuivit le roi.

— Chez la reine Marguerite... sire.

— Et vous quittez vos hôtes?...

— Quels hôtes... sire?

— M. Coconas... M. la Môle.

— Sire, M. la Môle est parti voilà longtemps par mon jardin, et il est à cette heure chez la reine de Navarre, où je vais le rejoindre avec M. Coconas, qui m'attend au bas des degrés.

Le visage de Charles devint livide de fureur; il mordit ses

lèvres jusqu'au sang et crispa ses poings. La duchesse le salua profondément et continua sa route.

— Allons, messieurs, dit le roi, ce n'est pas comme cela que je le tuerai; ce misérable a quelque charme!

La reine-mère, tant pour éviter une seconde colère du roi et lui épargner le tort de tuer un homme encore innocent, que pour le soustraire aux tentatives de ses ennemis prétendus, le conduisit à Vincennes. Elle y conduisit aussi son fils d'Alençon et son gendre, roi de Navarre, dans le même coche; mais si dissimulée qu'elle fût, elle ne put réussir à leur faire bon visage.

Dans l'intervalle des deux conspirations il se fit une assemblée secrète des plus puissants et des plus fidèles serviteurs de M. d'Alençon. M. le maréchal de Montmorency présidait; la Môle y assista et donna beaucoup de conseils emportés; toutefois il ne fut résolu dans ce conseil rien de pernicieux pour le roi. Mais on demeura d'accord qu'on empêcherait le retour du roi de Pologne, depuis Henri III, si le roi venait à manquer, et qu'à l'instant de sa mort M. d'Alençon se rendrait maître de Paris et irait dans le parlement se faire reconnaître roi. Monsieur avait tant d'amis et de serviteurs que la chose paraissait praticable.

Mais admirons ici la conduite de la reine-mère. Elle aimait uniquement le roi de Pologne son fils, et dans la crainte qu'on n'arrachât la couronne à cet enfant de prédilection, elle prévint Charles IX que l'on conspirait contre lui. Ce n'était pas le présent qu'elle frappait, mais l'avenir. Toutefois comme il fallait quelque occasion et quelque prétexte, elle inventa la fameuse idée de l'enlèvement du duc d'Alençon, et d'un seul coup de filet enveloppa les maréchaux, les princes et leurs favoris, la

Môle et Coconas. Elle savait combien Charles IX serait heureux de pouvoir sévir avec une ombre de justice contre ce jeune homme qu'il voulait assassiner la veille sans cause apparente.

Si la Môle eût été plus prudent, s'il eût joué avec la finesse d'un homme qui connaît son adversaire, il fût sorti vainqueur de la lutte. Mais au lieu d'agir dans l'ombre, il fit un éclat, et dans ce conseil, tenu à propos de la captivité du duc d'Alençon, il provoqua pour ainsi dire la haine du maréchal de Montmorency et le dégoûta de servir la cause en compagnie de gens si brouillons et si peu respectueux.

On ne croit pas qu'il ait trahi le secret de Monsieur, comme la reine Marguerite avait divulgué celui des huguenots l'année précédente; mais quoi qu'il en soit, cela vint à la connaissance du roi et de la reine, par une source qui est demeurée cachée et qui laisse planer de graves soupçons sur le maréchal lui-même. La Môle et Coconas furent arrêtés avec Cosme Ruggieri, Italien et prétendu magicien. On les mena d'abord à la Conciergerie et ils furent mis en jugement. La présence de Ruggieri dans cette affaire peut soulever quelque étonnement lorsqu'on se rappelle qu'il était le compatriote favori de Catherine. Mais on va voir la reine user envers la Môle et Coconas des moyens absurdes et barbares que nous avons signalés dans le procès d'Enguerrand de Marigny, et au seizième siècle, on retrouvera la peur des sorciers et des nécromanciens à la cour de France. Une lettre de Catherine de Médicis développe sérieusement cette accusation stupide qui consistait à présenter la Môle comme coupable d'avoir attenté par magie à la vie du roi.

LETTRE DE CATHERINE DE MÉDICIS, AU PROCUREUR GÉNÉRAL LA GUESLE, TOUCHANT COSME RUGGIERI, ACCUSÉ D'AVOIR FAIT POUR LA MÔLE UNE IMAGE DE CIRE CONTRE CHARLES IX.

« Monsieur le procureur, ce soir on me dit que Cosme ne disait rien; c'est chose certaine qu'on a fait ce que mon fils d'Alençon aurait sur lui, et que l'on m'a dit qu'il avait fait une figure de cire à qui il a donné des coups à la teste et que c'est contre le roy, et que la dite figure a été trouvée parmi les besognes de Môle. Aussi qu'au logis où il restait à Paris, il a beaucoup de méchantes choses comme des livres et des papiers (5); je vous prie en advertir de tout ce que dessus le premier président et le président Hannequin, et me mander ce que Cosme aura confessé, et si la dite figure a été trouvée, et au cas qu'elle le soit, de faire que je la voie.

» Du bois de Vincennes, ce 29 avril 1574.

» CATHERINE. »

AUTRE LETTRE AU PROCUREUR GÉNÉRAL.

« Monsieur le procureur, je vous envoie ce porteur qui est à moy; il vous dira ce que le lieutenant du prévost de l'hostel luy a dit que Cosme luy dit quand il le prit, et afin qu'il ne change, je luy ai fait redire, et je vous écris icy la même chose. C'est que le dit Cosme, incontinent qu'il fut pris, luy demanda si le roy vomissoit, s'il saignoit encore, s'il avoit douleur de teste, et comment il alloit de la Môle et qu'il l'aimeroit tant qu'il vivroit. Faites-lui tout dire et envoyez querir ledit lieutenant, et communiquez la présente au premier président et au président Hannequin, et que l'on sache la vérité du mal du roy et

qu'on lui fasse défaire s'il a fait quelque enchantement pour nuire à sa santé, et aussi, s'il a fait quelque charme pour faire aimer la Môle à mon fils d'Alençon, qu'il le défasse.

» Onze heures du soir.

» Je suis, etc.

» CATHERINE. »

Ne retrouve-t-on pas dans ces deux lettres Catherine de Médicis tout entière? Timide, vindicative, cruelle, supertitieuse, elle met en avant l'image de cire à laquelle elle ne croit pas, mais on devine qu'elle tremble d'avoir à combattre quelque charme secret. Et le compère Florentin ne joue-t-il pas bien son rôle? Ce Ruggieri qu'elle veut interroger elle-même, qui n'avoue pas de crimes, mais qui avoue qu'il *aimera la Môle tant qu'il vivra;* cet homme si réservé qui va demander tout d'abord si le roi vomit, s'il a mal à la tête, et s'il saigne. Est-il une manière plus ingénieuse de demander quels ont été les effets d'un poison? Que le Florentin était digne de s'entendre avec sa compatriote!

Voyons maintenant comment on exécute les ordres de la reine : M. de Lansac, capitaine des gardes, va nous l'apprendre dans sa lettre au procureur général la Guesle.

« Monsieur, la reine-mère du roi me commande que vous donniez si vous plaît bon ordre que qui que ce soit ne parle au prisonnier, mêmement à la Môle, si ce ne sont les juges ordonnés pour faire leur procès, et qu'ayant entendu que ledit la Môle porte au col quelque chiffre ou caractère, et aux doigts des anneaux, que vous les lui fassiez oster, voir ce que c'est et les garder aussi. Il avait aussi sur lui cinq à six cents escus et des bagues qui sont moyens pour tenter et corrompre les gardes; c'est pourquoi il faut les lui oster et faire bien garder tout

comme vous savez qu'il faut faire, qui est tout ce que je vous dirai, sinon que je me recommande très-affectueusement à votre bonne grâce.

» Au bois de Vincennes, cette Vigile de Pâques au soir. Votre obéissant et parfait amy, à vous faire service.

» LANSAC. »

« Monsieur, la reine mère du roy me commande vous écrire que le petit Cosme, nécromancien, que vous savez, a été pris prisonnier et mis entre les mains du prévost de l'hostel, qui a commandé de le vous amener afin de le faire diligemment et incontinent ouyr, et très-expressément examiner par monsieur le premier président et de Boinville, et surtout le faire interroger sur certaines images de cire qu'on dit qu'on a trouvées parmi les besognes de la Môle, ainsi que dit le lieutenant du chevalier du guet, et dont la reine auroit commandé à M. de Bonneuil, fils de monsieur le premier président, d'en avertir monsieur son père pour en savoir la vérité dont S. M. a grand désir d'apprendre des nouvelles. Si vous en savez, vous me ferez grand plaisir de m'en mander par le porteur, etc.

» Du bois de Vincennes, 26 avril 1574.

» LANSAC. »

Tout le procès roule donc sur cette fameuse image de cire, fabriquée par Cosme Ruggieri. Le roi, la reine et les magistrats firent porter toute la charge sur cette magie. La Môle et Coconas mis à Vincennes en présence du tribunal se conduisirent bien différemment. La Môle nia tout, Annibal de Coconas avoua tout : mais réellement d'après ces aveux il n'y avait que des reproches à faire aux deux favoris et l'exil à infliger au maître.

Coconas ayant donné toutes les explications désirables, fut accusé de lâcheté par ses complices. La Môle, au contraire, qui soutint, même à la question, son innocence et celle de son maître, acquit une grande réputation de bravoure et de probité. Nous verrons leur mort démentir pour chacun l'opinion publique.

Leurs amours avec les grandes princesses dont nous avons parlé ne les aidèrent en rien. Ils n'eurent plus de nouvelles de ces dames, qui avaient aimé en eux la beauté, l'élégance, mais qui s'avisèrent de songer à l'opinion publique en face de l'échafaud dressé par Catherine.

La Môle, attaché aux boucles et anneaux et sur le tréteau de la question, dit seulement :

— Messieurs, je ne sais autre chose, sur la damnation de mon âme! Je ne sais autre chose devant le Dieu vivant! vrai Dieu éternel! je ne sais rien, si l'image de cire a été faite pour le roi ou pour la reine.

— Mais où est l'image? lui dit-on, comment vous a-t-elle été portée?

— Cette image, dit-il, est pour aimer la maîtresse que je voudrais épouser, laquelle est de mon pays, et qu'on la voie, on verra que c'est la figure d'une femme, et que cette figure a deux coups dans le cœur.

— Quelle est la maladie du roi? lui demanda-t-on.

— Faites-moi mourir, pauvre la Môle! si j'y ai pensé. Faites venir Cosme, il ne dira pas autre chose. Cette image est pour une femme, Cosme ne m'a chargé de faire que cela, et c'est lui qui l'a percée au cœur.

— Pourquoi? lui dit-on.

— Je n'en sais rien.

Là-dessus, les tortures recommencèrent. Coconas, qui avait avoué peut-être pour éviter la question, y fut appliqué à son tour, et protesta énergiquement contre la violente injustice qu'on lui faisait.

— Je suis gentilhomme étranger, dit-il; je suis de grande maison, qu'on me fasse couper la gorge quelque part, afin que je ne serve de spectacle. D'ailleurs, dit-il, j'ai tout révélé au commencement, et si j'eusse voulu me taire, vous n'en auriez jamais rien su. Cependant on ne me tient pas compte de cette franchise.

Comme il n'ajoutait plus un mot, malgré les tourments, on le conduisit dans la chapelle avec la Môle, et là, ces deux infortunés, brisés, expirants, se plaignaient de leur genre de mort et de la honte qu'on faisait à leurs maisons, qui étaient grandes et illustres. Ils jetèrent aussi quelques paroles de ressentiment contre les grands, du dépit qu'ils avaient de porter seuls la peine d'une faveur aussi fatale que celle de leur maître.

— Ah! s'écria Coconas, frappant du pied avec rage, vous voyez que les petits sont pris et que les grands demeurent, eux qui ont fait la faute. Il faudrait s'attaquer à eux, qui veulent troubler le royaume; ce sont MM. Montmorency, Thoré, Turenne, et Bouillon.

Il eut beau accuser les Montmorency : juges, confesseurs, bourreaux, firent la sourde oreille. Comme le jugement les condamnait à avoir la tête tranchée en Grève, ils furent transportés dans un tombereau jusqu'au lieu du supplice. La Môle était fort abattu, Coconas affectait une contenance paisible, et les atroces douleurs de la torture ne se trahissaient pas sur son visage. Chacun des assistants croyait au contraire qu'il en serait

bien autrement des deux condamnés. Mais on ne peut douter que la Môle n'ait attendu pendant sa prison des secours de la reine de Navarre, tandis que Coconas ne compta que sur lui-même. Aussi le premier fut-il plus cruellement frappé quand il se vit abandonné. Il s'avança donc, pâle, tremblant.

— Mon fils, lui dit le confesseur, voici l'image de Notre-Seigneur, mort comme vous d'une mort terrible; baisez cette auguste croix.

— Je ne puis la tenir, répondit la Môle, tant je tremble; ne dirait-on pas que j'ai peur de mourir!

— Mon fils, la nature souffre et se révolte malgré vous; l'âme seule est forte et indomptable. Recommandez-vous à Dieu, de qui cette âme est sortie.

— Recommandez-moi donc à la benoîte Vierge, dit la Môle, que le Dieu ait merci de mon âme!

— Je voudrais, ajouta-t-il après que le bourreau se fut approché, être sûr qu'on payera mes dettes et mes serviteurs.

— Mon fils, ne pensez plus à la terre...

— Alors, s'écria le jeune homme avec désespoir, recommandez-moi aux bonnes grâces de la reine de Navarre et des dames : je suis prêt.

Il s'agenouilla, posa la tête sur le billot, et le bourreau la trancha d'un seul coup. Puis on fit monter Coconas. La foule attendait, silencieuse, et s'étonnait de voir tomber des victimes innocentes à la place de tous ces criminels oubliés par la justice royale.

Coconas gravit lestement les degrés de l'échafaud, regarda la foule d'un air assuré, détourna involontairement les yeux du sang de la Môle, et dit :

— Je suis tout prêt à la mort, mais elle m'arrive bien injuste et bien prématurée. Pauvre la Môle! il m'a précédé, il est innocent comme moi.

— N'avez-vous rien à confier à Dieu, mon fils? dit le confesseur.

— Ma foi, non, mon père; j'ai peut-être un compte fort long à régler avec Dieu; mais il le sait et ne l'oubliera pas. Ma mort, d'ailleurs, expiera bien des choses. Allons, ajouta-t-il, bourreau, mon dernier ami, traite-moi comme ce pauvre martyr!

Et, se jetant à genoux, il fut aussi décapité d'un seul coup, le bourreau ayant dit que ce déterminé lui avait remis la main, un peu tremblante depuis la pitoyable plainte de la Môle.

Cette *justice* faite, le peuple s'éloigna lentement de la place de Grève, et le bourreau disposa sur son chariot, les planches, les cordes et les cadavres, puis il regagna son logis, voyant se désunir et disparaître derrière lui les groupes qui le suivaient depuis la place de Grève.

Il était nuit, Paris frémissait encore du bruit de ce supplice; le bourreau, attablé avec sa femme et ses enfants, soupait dans une chambre de sa maison maudite. Jamais cette demeure n'était troublée par aucun bruit, et les passants la fuyaient le soir avec effroi. L'homme rouge racontait à sa famille la lugubre histoire de ces deux morts, dont la froide dépouille gisait dans un caveau voisin, attendant que les parents les vinssent réclamer. Tout à coup un bruit inusité se fait entendre au bas de la tourelle du pilori habitée par le bourreau. Il écoute, mais sans inquiétude. Les jours d'exécution, il recevait parfois la visite d'un ami, d'un frère, d'une maîtresse, qui venaient lui

acheter, soit une boucle de cheveux, soit un vêtement, soit un joyau.

— C'est de l'argent qui nous arrive, dit-il à sa femme.

En effet, l'on heurta du poing à la porte, et le bourreau alla ouvrir. Il aperçut dans le pénombre de l'escalier, un homme armé, puis, plus loin, deux femmes.

— Que voulez-vous? dit-il.

— Je veux que vous restiez seul ici, pour parler aux deux dames que voici.

— A votre aise, messire : faites entrer ces dames.

Et le bourreau renvoya sa famille dans une petite chambre située à l'étage supérieur.

Le serviteur s'inclinant avec respect, introduisit les dames, qui étaient ensevelies dans d'immenses coqueluchons noirs.

— Vous êtes le bourreau? dit une voix impérieuse sortie de ces voiles épais.

— Oui, madame.

— Je viens conclure avec vous un marché... je paye d'avance : tenez.

Et elle jeta aux mains de cet homme une bourse pleine d'or.

— Madame ! s'écrie-t-il, que désirez-vous? je suis tout à votre service.

— Vous avez ici, m'a-t-on dit... les corps des deux gentilshommes...

Et elle s'arrêta, suffoquée par l'émotion. L'autre dame était tombée assise sur un escabeau, et retenait à peine ses sanglots.

— Oui, madame, dit le bourreau avec cette mine contrite que prennent même les indifférents, en face d'une profonde douleur.

— Montrez-les-moi, et à madame.



— C'est un affreux spectacle, madame! dit le bourreau surpris, et qui hésitait; peut-être ne supporterez-vous pas...

— Obéissez, dit-elle.

Le bourreau s'inclina, prit une chandelle de suif qui coulait en larges flots sur la table, et montrant une porte noire et humide :

— C'est là! dit-il.

Il entra dans le caveau, duquel s'échappa l'odeur de la moisissure et du sang...

— Jamais! s'écria la moins hardie des deux dames, jamais je ne pourrai... madame, entrez d'abord...

— Qui sait aimer, doit aimer jusque dans la mort! répondit l'impérieuse femme en pénétrant dans le caveau, tandis que sa compagne tombait à genoux sur le seuil.

Le bourreau souleva un linceul trempé de sang, et murmura :

— Regardez, puisque vous l'avez voulu.

Les deux cadavres étaient couchés côte à côte avec une hideuse symétrie, et leurs têtes, inclinées comme par un mouvement naturel, reposaient presque à leur place, au dessus des épaules blanches, dont un cercle de sang noir les séparait.

L'œil fixe, la poitrine haletante, cette femme courageuse s'approcha, reconnut du premier coup la Môle et prit sa main glacée qu'elle baisa; puis comme si elle eût fait un effort pour rejeter au dehors cette douleur qui l'étouffait...

— Oh! s'écria-t-elle, pauvre la Môle... je te vengerai!

— Vois, pauvre Annibal, dit une voix pleine de douceur, à côté du cadavre de Coconas, je te viens visiter... je te l'avais promis... Madame, n'est-ce pas que nous ne nous quitterons plus?

— Jamais, répondit l'autre. Tenez, maître, placez dans ce

sac la tête de M. de la Môle, dans cet autre la tête de son ami, et appelez notre serviteur.

— Madame !... je ne puis... que dira-t-on?...

— Bourreau! obéis! voici le double de ce que je t'ai donné.

— Mais, madame! si le prévôt de Paris...

— S'il te demande cette tête, tu lui diras qui l'a emportée.

Par un geste plein d'orgueil et d'impatience, elle souleva son capuchon et regarda le bourreau, qui se courba jusqu'à terre.

— Oh! madame la reine de Navarre! dit-il.

— Ne t'épouvante pas, et fais ce qu'on t'a dit.

Le bourreau tout tremblant déposa les deux têtes dans le sac brodé d'or et de perles que Marguerite lui tendait.

— A présent, souviens-toi que je commande le silence..... Viens, pauvre la Môle, ajouta-t-elle en serrant contre son cœur la triste relique de cet amour ensanglanté.

— Que ne voit-il combien je l'aimais, duchesse! dit-elle à sa compagne qui chancelait sous son précieux fardeau.

— Que n'es-tu vivant! que ne suis-je morte, cher Annibal! murmura la duchesse de Nevers.

Le carrosse les attendait au bas du pilori; elles y montèrent sans être vues. Leur serviteur avait écarté le peu de curieux qui pouvaient s'arrêter à pareille heure aux environs de la maison maudite.

Si l'on termine ici cette sombre histoire, on aura satisfait aux exigences de l'histoire, on aura dit la vérité. Les têtes de ces deux gentilshommes furent en effet achetées au bourreau par les deux amantes éplorées. Mais qu'arriva-t-il ensuite? Les chroniqueurs ne sont pas d'accord. On lit dans les mémoires du duc de Nevers, la phrase suivante :

« L'amour et la jalousie firent périr ces deux hommes. Ils étaient aimés de deux princesses qui portèrent leur affection si avant, qu'après leur mort elles firent embaumer leurs testes, et chacune garda la sienne parmi les autres marques de leur amour. On pourroit deviner qui étoient ces princesses, mais ce seroit une cruauté d'en avoir seulement la pensée. »

Mais l'auteur du *Divorce satyrique* rapporte ainsi la fin de l'aventure:

« Le temps, dit Henri IV qui est censé prendre la parole, pourvut Marguerite de divers serviteurs, dont l'un, toutefois, à savoir, la Môle, s'en trouva marry, car sous prétexte de tremper dans une conspiration, il laissa sa tête à Saint-Jean en Grève, accompagnée de celle de Coconas, où elles ne moisirent ni ne furent longtemps exposées à la vue du peuple, car la nuit venant, ma prude femme (Marguerite, première femme de Henri IV) et madame de Nevers, sa compagne, fidèle amante de Coconas, les ayant fait enlever, les portèrent dans leurs carrosses, enterrer de leurs propres mains dans la chapelle Saint-Martin qui est sous Montmartre. »

Voici maintenant le portrait que les contemporains nous ont laissé de ces deux gentilshommes si regrettés des dames :

« Le premier qui fut exécuté fut la Môle, qu'on appeloit le baladin de la cour, fort aimé des dames et du duc d'Alençon, son maître, et au contraire haï du roi pour quelque particularité plus fondée sur l'amour que sur la guerre, ce gentilhomme étant meilleur champion de Vénus que de Mars : au reste grand superstitieux qui ne se contentoit pas d'une messe tous les jours, mais en oyoit trois et quatre et quelquefois cinq et six, même au milieu des armées, et lui a-t-on ouï dire que si il eût

failli un jour il eût cru être damné. Le reste du jour et la nuit, le plus souvent il l'employoit à l'amour, ayant cette persuasion que la messe entendue dévotement expie tous les péchés. De quoi le feu roy (Charles IX) bien averti, a dit souvent que qui vouloit tenir registre des débauches de la Môle n'avoit qu'à compter ses messes.

» Quant à Coconas, gentilhomme Piémontais et de grande maison, miroir de la justice de Dieu pour la cruauté qu'il commit à l'égard de ceux de la religion à la Saint-Barthélemy, cet homme, tout au contraire de la Môle, étant peu superstitieux, comme n'ayant pas de religion, se montra assuré au supplice, en vrai meurtrier qu'il étoit, disant tout haut qu'il falloit que les grands capitaines, capables de grandes entreprises, mourussent de cette façon pour le service des grands, lesquels sauroient bien avec le temps en avoir raison.

» Le roi ayant appris les détails de la mort, rendit en présence de plusieurs à sa mémoire un témoignage signalé qui sert à montrer que les rois, encore que souvent ils fassent faire le mal, toutefois ils le haïssent, et que Dieu se sert ordinairement d'eux-mêmes pour en punir les exécuteurs. Il dit donc ces mots : Coconas étoit un gentilhomme vaillant et brave, mais méchant, voire un des plus méchants que je crois qu'il fût en mon royaume. Il me souvient lui avoir ouï dire entre autres choses, se vantant de la Saint-Barthélemy, qu'il avoit racheté des mains du peuple jusqu'à trente huguenots pour les tuer à son aise après leur avoir fait renier leur religion. Il les torturoit de petits coups et les faisoit languir. Depuis je n'ai jamais aimé Coconas, et l'ai toujours tenu digne de la fin qu'il a eue. »

Ne semble-t-il pas merveilleux ce discours édifiant du roi

sanguinaire qui ordonna les massacres dont Coconas fut un des exécuteurs, ce roi qui détestait la cruauté après qu'il en avait tiré le profit, ce jeune homme au cœur de bronze qui assouvissait ses rages féroces jusque sur les animaux même, lorsqu'il n'avait pas d'hommes à tourmenter! On sait qu'il avait un plaisir très-vif à décapiter des chiens et des chevaux, et qu'il abattit d'un coup d'épée la tête d'un fort beau mulet appartenant à Lansac, son favori. Si donc Coconas, au dire de Charles IX, mérite la mort funeste qu'il a subie, on trouvera quelque peu juste aussi l'horrible agonie du roi qui expira dans le sang, objet d'horreur même pour ses courtisans et pour son successeur.

Nous avons hésité à raconter l'histoire un peu enfantine d'un prisonnier nommé Saint-Léger, qui fut renfermé à Vincennes avant la Saint-Barthélemy. Cet homme avait un chien favori, beau levrier d'une intelligence remarquable, qui venait le visiter chaque jour et s'arrêtait sous les fenêtres du donjon, aboyant pour se faire reconnaître du maître qu'il avait aperçu au travers des barreaux. Rien ne paraît plus apocryphe, et nous renverrons cette histoire aux chroniques des animaux célèbres. Le prisonnier fut mis en liberté quelque temps après, et mourut.

LE DONJON DE VINCENNES

SOUS LOUIS XIII.

PRISONNIERS : Henri, prince de Condé. — Persen. — Bournonville. — Le maréchal Ornano. — Le duc de Vendôme. — Le chevalier de Vendôme, grand prieur de France. — Marie de Gonzague. — La duchesse de Longueville. — Sigismond, roi de Pologne. — Eghenfort. — Le duc de Puylaurent. — Du Fargis. — La marquise de Beausoleil et sa fille. — L'abbé de Saint-Cyran. — Colerede. — Dubois. — Jean de Werth. — Lamboy. — Montrésor. — Merci. — Laudron.

GOUVERNEURS : Bournonville. — D'Hécourt. — Le duc de Chaulnes. — Bouthillier de Chavigny.

Henri IV était mort, et les tortures n'avaient arraché à Ravaillac que des aveux bien incomplets. Il restait une procédure pleine d'interrogatoires précieux, dont les amis du roi défunt comptaient se servir contre plusieurs personnes du plus haut rang (6). Cette procédure fut brûlée dans le fameux incendie qui dévora tout le Palais.

Il ne restait d'autres ressources aux partisans du règne pré-

cédent que de se retirer des affaires et de cacher un soupçon qu'ils ne pouvaient plus désormais convertir en clameur accusatrice. On vit Sully se confiner dans l'Arsenal, et attendre que les événements mûrissent peu à peu le règne du fils de son maître, jeune enfant qui fût devenu un grand roi, si, comme Charles IX, il n'eût eu les conseils et l'exemple de sa mère, qui était aussi Médicis. Tant que ce digne serviteur vit piller les trésors qu'il avait si péniblement amassés dans la Bastille et l'Arsenal, tant qu'il vit se pavaner l'Italien Concini, fier des dépouilles de la Fronde, et les tracasseries de femme succéder à la spirituelle et large politique de Henri IV, il ne bougea pas de sa retraite. Pendant ce temps, les jeunes courtisans s'essayaient à faire de la royauté nouvelle une ère de plaisirs faciles, et Sully ne s'effrayait pas de si peu de chose. Le danger, pour lui, n'était pas dans des frivolités que devait balayer le souffle impérieux du premier événement d'importance.

Mais quand il s'aperçut que les princes du sang, éternellement rebelles, éternellement avides, éternellement ennemis de la patrie, voulaient recommencer les ligues brisées par Henri IV, élever plusieurs trônes en France, et remettre le vrai roi en tutelle à la façon des Guise, lorsqu'il vit le prince de Condé, les ducs de Bouillon, de Mayenne et de Nevers, non contents d'avoir arraché à la reine-régente la réformation de son conseil de ministres, faire alliance secrète avec lord Hay, ambassadeur d'Angleterre, pour obtenir que rien ne se fît en France sans leur aveu :

— Ce n'est pas M. Concino Concini que je crains, dit Sully; jamais ce malheureux homme ne se fera roi de France; mais un Condé qui veut faire tomber la barre de ses armes (7) pour-

rait usurper le trône de Louis XIII. J'ai patienté jusqu'ici; aujourd'hui il est temps de mettre le passé en face de ce triste présent; holà! page, mon carrosse! qu'on prévienne mes gentilshommes; nous allons au Louvre...

Le vieux duc se mit en marche après avoir dépêché un exprès pour demander une audience à la reine, qui, à l'arrivée d'un pareil message, fut surprise au dernier point. On savait l'aversion de Sully pour la cour, et son obstination à ne plus se mêler des affaires d'état.

— Que peut-il nous vouloir dire? demanda la reine à ses conseillers Mangot et Barbin.

— Quelque grâce dont il a besoin pour sa famille, madame, car le duc est étranger maintenant aux affaires, et la politique est bien changée depuis qu'il ne la pratique plus.

— Qu'on prie le roi de venir en cet appartement, commanda Marie de Médicis devenue rêveuse, et vous, messieurs, demeurez.

Louis XIII entra quelques moments après.

— Vous écouterez bien, sire, lui dit sa mère, car vous allez voir M. de Sully. Votre père en faisait grand cas.

— Il n'en serait plus de même aujourd'hui peut-être, interrompit Barbin, et le duc va se croire bien favorisé, madame, d'obtenir à la fois audience de S. M. le roi et de la reine.

—Nous obvierons à cela, dit Louis XIII, qui, jeune encore, savait dissimuler si bien, qu'un an plus tard il trompa les plus rusés et les plus puissants de ses ennemis, et avec eux sa mère, une Médicis!

On entendit le pesant carrosse de Sully sous les guichets du Louvre. Sa suite, nombreuse et composée de vieux gentilshommes, parut dans la grande galerie.

— Entrez, monsieur le duc, lui dit la reine; vous êtes toujours ici le bienvenu!

— Le roi! dit Sully, en s'inclinant respectueusement devant le fils du maître qu'il avait tant aimé.

— M. le duc de Sully! dit Louis XIII en jouant la surprise, je rends grâce au hasard qui m'a conduit chez la reine; vous êtes rare au Louvre, monsieur!

Sully jeta un coup d'œil mélancolique sur ces voûtes qu'il connaissait si bien, sur ces parquets que tant de fois il avait arpentés avec Henri IV, quand, dans leurs longues promenades, le roi le tenait par le bras.

— Il y a longtemps en effet, sire, que je n'ai eu l'honneur de venir au Louvre, et je n'importunerai pas longtemps votre majesté; il s'agit d'un avis que j'ai cru devoir apporter à votre mère, sire, et à vous. Êtes-vous disposés à entendre la vérité?

— Monsieur le duc, dit Marie de Médicis, un peu inquiète de ce préambule, vous savez combien votre expérience vous donne d'autorité dans le gouvernement.

Un sourire fugitif se joua un moment sur les lèvres du vieux ministre, qui reprit aussitôt son austère gravité :

— Vous saurez combien j'ai tenu à vous voir, monsieur le duc, dit Marie de Médicis, quand je vous dirai que ce matin j'avais fermé la porte du Louvre à tout le monde et que je suis malade (8) : vous voici, vous avez à nous parler, faites.

— Madame, dit Sully, votre majesté est bien embarrassée des plaintes du peuple contre M. le maréchal d'Ancre; mais ne vient-il pas un embarras plus grand de la part des princes qui, oubliant leurs devoirs et leur naissance, se font les échos de

ces plaintes et les donnent pour prétexte à leurs intrigues ? De mon temps, le roi était le maître chez lui. Aujourd'hui, je vois que M. de Bouillon est prince avec principauté, M. de Condé prince avec gouvernement, M. de Nevers intrigue pour devenir empereur d'Orient ; dans tout cela, que dit-on du roi ? où sont les gens qui se reposent sur sa majesté de leur fortune et de leur vie ? Je vois beaucoup de courtisans chez MM. les princes, car ils nomment aux grades militaires, distribuent les charges et tirent l'argent du trésor. Que fait le roi ? et que fera-t-il dans un an, quand la France, démembrée par ces cinq ou six écarteleurs, cette France qu'avait reconstituée Louis XI et reconquise mon maître Henri IV, votre illustre père, sire, sera redevenue pour vous la France de Charles VI, c'est-à-dire une ou deux provinces que l'on vous disputera quand on voudra ? Vos ennemis, ce sont les princes de votre famille ; ils vous offensent aujourd'hui, demain ils vous combattront, et ils vous vaincront avant peu. Voilà ce que j'avais à dire à votre majesté, sire. J'ai pensé que, vivant éloigné du peuple, vous n'entendiez que les griefs les plus vulgaires ; je l'ai deviné à votre inertie ; le maréchal d'Ancre, pour moi, n'est qu'un prétexte, car tout le monde doit savoir qu'il ne faut qu'un souffle pour faire tomber le champignon de fortune éclos dans une nuit à l'ombre du trône. Dans ma retraite j'ai vu et pensé pour vous ; j'apporte à vos majestés le résultat de mes méditations. Puissent-elles produire des fruits heureux pour le royaume !

Après cette harangue, qui avait fait rougir la reine d'impatience et le roi de honte, Sully, toujours majestueux et impassible, s'inclina dans le plus profond respect.

—Mais, monsieur le duc, dit Barbin avec aigreur, nous

voyons, par votre discours, une peinture terrible des maux de la France, et vous nous devez d'en désigner le remède.

Sully regarda sans s'étonner l'interlocuteur qui prenait la place du roi ou de la reine, et il ne répondit pas.

— Mais, monsieur le duc, se hasarda de dire le roi, veuillez en effet nous donner un avis, et il sera bon, nous le suivrons.

— Donner un avis à des gens irrésolus, c'est trop de témérité; les avertir est beaucoup. Je crois avoir outrepassé mon devoir. D'ailleurs, sire, si votre conseil en est réduit à demander qu'on l'influence, mieux vaut que vous vous abandonniez au hasard, et il agira, je vous en réponds; seulement les effets peuvent n'être pas satisfaisants.

— Cependant, dit Marie de Médicis, vous savez bien des choses, monsieur le duc, et votre discours a touché une foule de points importants. La fidélité de nos serviteurs, leur nombre, ne vous rassurent-ils pas un peu?

Sully fit une révérence plus marquée encore que la première, et comme pendant ce temps la reine avait continué de parler, le vieux duc, déjà hors du cabinet, repoussa la porte, se montra à demi, et ajouta :

— Sire, et vous, madame, je supplie vos majestés de penser à ce que je viens de vous dire, j'en décharge ma conscience ; plût à Dieu que vous fussiez au milieu de douze cents chevaux : je n'y vois pas d'autre remède.

Et cette fois, laissant le roi, la reine et les deux conseillers un peu interdits, il ferma la porte, reprit son carrosse, et s'en retourna silencieusement à l'Arsenal, semblable à ces prophètes de malheur qui venaient à la cour des rois après de longs

voyages, faisaient leur prophétie, secouaient la poussière de leurs pieds, et retournaient au désert.

Sully avait compris le piége que lui tendait Barbin; depuis longtemps ce conseiller de la reine penchait pour les mesures rigoureuses, et il eût voulu donner à ses avis l'autorité d'un assentiment tel que celui du vieux confident de Henri IV. Mais Sully, qui voulait servir le roi sans se perdre et se faire des ennemis puissants, s'acquitta fort noblement et fort adroitement de son rôle de prophète. Il indiqua le mal et laissa les ministres du jour prendre sur eux la responsabilité du remède.

Marie de Médicis résolut alors de faire arrêter monseigneur le prince de Condé. Pour ôter à cette action tout l'odieux d'une intrigue mesquine et ne pas mécontenter les peuples, il fallait éloigner d'abord les Florentins, si haïs de la France. Le maréchal d'Ancre fit ses préparatifs pour retourner en Italie, mais sa femme feignit une maladie qui les retint, et les perdit. La reine, dupe ou complice de ce stratagème, fit néanmoins arrêter le prince le 16 septembre 1616. On le conduisit à la Bastille, puis au donjon de Vincennes, où il entra le 15 septembre de l'année suivante, lorsque le meurtre du maréchal d'Ancre eut rendu le roi maître chez lui, comme disait Sully, et que les princes, n'ayant plus de prétextes pour se révolter, tombèrent aux mains d'un jeune monarque, tout disposé à faire de cruels exemples.

La captivité du prince de Condé n'offre aucune particularité intéressante, et le sujet d'ailleurs est plus complet dans l'histoire de la Bastille. Ce prince avait, à Vincennes, la permission de chasser quelquefois dans le parc. On le ménageait pour le temps où il redeviendrait libre, et les favoris du roi craignaient le retour d'un homme qui eût encore été un dangereux ennemi.

Le gouverneur Bournonville fut emprisonné dans le donjon, sans doute pour venger le prince de quelques sévices. M. de Luynes, qui, pour se faire pardonner sa rapide fortune, favorisait la noblesse et feignait une grande bienveillance pour le prince de Condé, voulut empêcher que les intrigues de la reine mère n'obtinssent un élargissement dont il voulait se donner le mérite près du prince. Il sollicita donc la liberté de M. de Condé auprès du roi, et obtint que le prisonnier verrait quelques amis. Cependant il était tombé malade; le gouvernement demanda aux évêques des prières pour la guérison de l'illustre captif, et le roi, qui chaque jour s'informait par courrier de sa santé, lui envoya aussi, dès le 8 avril, son épée avec la lettre suivante:

« Mon cousin, je suis bien marri de votre maladie, et vous supplie de prendre patience; je vais donner ordre aux affaires de mon état, et vous donnerai contentement à votre liberté: tranquillisez-vous donc, et vous assurez de mon amitié.

» LOUIS. »

Dès que le prince fut convalescent, on le fit sortir du donjon, pour l'emménager dans un appartement du château, et la chasse lui fut permise, ainsi que la messe. Puis au bout de quelques mois, Luynes, messager officieux, qui voulait s'acquérir le prince, lui apporta l'ordre de mise en liberté sans condition. Ce fut le 20 novembre 1619 que les portes s'ouvrirent devant lui. Sa captivité avait duré trois ans.

A peine sorti de la tutelle de ses Italiens et des princes, Louis XIII faillit être dominé par le parti qui se formait autour de son frère, Gaston, duc d'Orléans, le prince le plus lâche et le plus perfide qui ait jamais déshonoré une race royale.

Envieux sans émulation, remuant sans bravoure, orgueil-

eux sans noblesse, Gaston se voyait avec peine placé près du trône sans pouvoir s'y asseoir à son tour. Comme le duc d'Alençon avait inquiété Charles IX, Gaston commença d'inquiéter Louis XIII en refusant l'alliance qu'on lui proposait avec mademoiselle de Montpensier. C'était la politique de la reine mère; mademoiselle de Montpensier était riche et belle, ce mariage devait faire brillante une cour assez monotone, grâce aux mélancoliques dispositions du roi. Mais les amis de Gaston le dissuadèrent d'obéir au vœu de Marie de Médicis, et comme il était jeune encore et tout livré à ses amis, qui sentaient moins la distance du rang tant que ce prince serait indépendant et sans femme, chaque courtisan conseilla le célibat au frère de Louis XIII, ou tout au moins une alliance si brillante, qu'en cas d'une guerre d'usurpation, Gaston pût tirer de son beau-père des secours d'hommes et d'argent.

Gaston avait près de lui un homme dangereux, Corse d'origine, appelé Ornano, nom redouté, espèce de brave précédé d'aïeux tout chargés de mystères; on lui avait donné cet homme pour précepteur, et comme il était accusé de pousser le prince à de mauvaises résolutions, il avait été une fois emprisonné. Le roi agissait trop vite ou trop lentement quand il haïssait un homme, et perdait ainsi tout le gain des affaires importantes.

Gaston jeta feu et flammes, mais le roi tint bon, et Ornano demeura en prison. Cependant les affaires n'allèrent pas s'améliorant, et comme un frère du roi toujours boudeur était un personnage bien à charge, le roi commença à se repentir.

A ce moment grandissait la fortune de l'évêque de Luçon, cet homme qui, échappé des inextricables dédales de la régence, emportait la réputation d'habile et d'honnête homme, et qui

s'appela plus tard le cardinal de Richelieu. Le roi se jeta dans les bras de ce ministre pour sortir de tous ses embarras. Richelieu accepta le fardeau, et nous savons comment il le porta près de vingt ans.

Il s'agissait d'entrer au conseil avec des amis. Richelieu se fit bien venir de Gaston, quitte à le perdre plus tard lorsqu'il serait assez fort; il conseilla donc au roi le rappel d'Ornano, qui fut fait maréchal de France, bien qu'il n'eût jamais porté les armes pour le roi. Avant d'être maréchal, on l'appelait le colonel; ces deux grades lui allaient aussi bien l'un que l'autre.

A peine Ornano fut-il rentré en faveur, que, pour se venger de sa captivité en vrai Corse qu'il était, il renoua les plans abandonnés, replaça sous les yeux de Gaston les chimères d'une fortune royale, lui montra le roi sans enfants, la reine Anne d'Autriche, jeune, belle, et libre aussitôt qu'une maladie emporterait le roi souffrant. Gaston écouta, par ennui, les conseils de l'ambition, et consentit à ratifier tout ce qu'Ornano et ses amis entreprendraient. Alors Richelieu, qui veillait, ne les perdit pas de vue. les surprit, et voici l'histoire de cette lutte entre le ministre et le premier prince de la famille royale.

En 1626, le jour de l'anniversaire de sa naissance, Gaston d'Orléans donnait un repas splendide à ses amis; Bassompierre, l'homme à bonnes fortunes, le cardinal de la Valette, Ornano, Chaudebonne, maréchal des logis du prince, y assistèrent, et la liberté du festin déliait les langues et échauffait les imaginations: soudain Ornano, prenant la parole sur un ton plus élevé:

—Souhaitons, dit-il, à monseigneur qu'il soit admis au conseil du roi; son rang, son mérite l'en rendent bien digne,

et on peut s'étonner que ce prince soit inférieur en considération à un ministre et à des cuistres de robins.

Un silence profond accueillit ces paroles audacieuses; déjà la cour de France savait se taire pour n'être pas entendue de Richelieu.

— Le roi hésitera, dit le cardinal de la Valette.

—Pourquoi? demanda Ornano.

— Parce que sa majesté est jalouse de régner seule.

Un sourire passa sur les lèvres de Gaston et d'Ornano. Bassompierre, accoutumé à deviner les phrases sur les physionomies muettes, sourit aussi, mais ne dit mot.

— Une fois au conseil, dit Chaudebonne étourdiment, il faudra que monseigneur y fasse entrer le maréchal; nous régnerons alors à notre tour.

— Pourquoi pas? répliqua Gaston.

A ce mot si imprudent, si audacieux, les courtisans du prince n'eurent plus qu'à enchérir. Le roi fut outrageusement insulté par les convives, dont un seul avait conservé toute sa raison. C'était un gentilhomme du Périgord, nommé le comte de Chalais, maître de la garde-robe de sa majesté.

Bientôt le cardinal et Bassompierre prirent congé. Ils sentaient que le terrain devenait brûlant. Les autres convives demeurèrent, et l'on passa dans les jardins du Luxembourg.

— Voyons, dit Gaston, que ferons-nous si le roi veut me forcer à épouser mademoiselle de Montpensier?

— Vous refuserez, monseigneur, puis voici votre plan de conduite: vous sortirez de la cour, vous passerez, soit en Angleterre, où nous avons des intelligences, soit en Savoie, soit en Hollande, soit en Espagne: tout le monde est pour nous. Vous

proclamez la tyrannie de sa majesté très-chrétienne, vous vous enfermez dans une bonne place ou dans une bonne armée, et, comme le disait Chaudebonne, nous devenons rois à notre tour.

— Mais le cardinal de Richelieu ! dit Gaston.

— Oh ! monseigneur, votre altesse peut-elle s'inquiéter d'un pareil obstacle ? le cardinal ! n'est-il pas déjà prêtre! il n'aura qu'à tenir compagnie à son maître lorsque nous l'aurons fait moine.

— Hé ! hé ! voilà un joli plan, dit Gaston en sifflant un air de chasse et en se frottant les mains. Mais qui l'exécutera?

— Vous ne comptez pas beaucoup de gens de guerre, dit Chalais.

Ornano, maréchal de France, rougit.

— Je suis certes un mauvais soldat, monseigneur, mais je sors d'une race dans laquelle jamais un affront n'est resté impuni. Mon père était maréchal de France, et si brave, qu'il en était, dit-on, cruel. Mon aïeul était le premier capitaine des Corses, et si souvent vainqueur, qu'il ne reconnaissait pas de bornes à sa volonté.

— En effet, dit Gaston, vous êtes d'une famille où l'on tue.

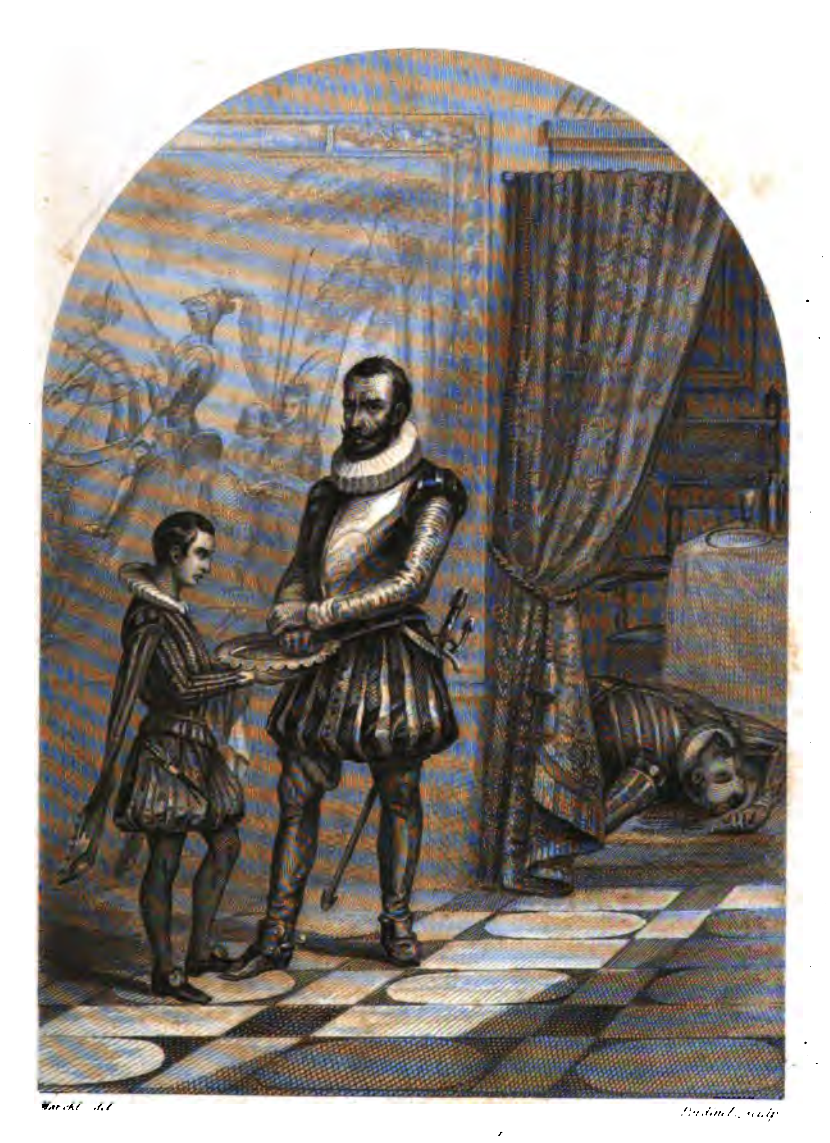
— Ah ! monseigneur, dit Ornano blessé.

— C'est un éloge que je vous fais Ornano, dit Gaston, le considérant d'un œil faux et inquiet... Dans les conjonctures présentes n'est-il pas précieux, pour un malheureux prince persécuté comme je le suis, d'avoir un serviteur aussi habile dans le conseil que ferme pour l'exécution... Mais, dites-moi, maréchal, on a un peu amplifié l'histoire de votre père, n'est-ce pas ?

— D'Alphonse d'Ornano, monseigneur?

— Oui, de celui qui servit sous Henri IV et qui tua..

— Son neveu... oui, monseigneur, il a tué en effet son neveu.



Marckl del. Pardinel sculp.

Alphonse d'Ornano tue son neveu.

— Un Brutus...

— Un Titus Manlius... Le neveu de mon père avait manqué à la subordination.

— Peste ! quel châtiment...

— Monseigneur, c'est ainsi que vos armées ont prospéré. Le sang est un ciment indélébile pour la discipline.

— Famille intrépide ! dit Gaston en regardant les autres courtisans qui comprirent la fausseté du prince... Mais voyons, contez-nous un peu... ce meurtre... cet acte de justice, veux-je dire.

— En deux mots, monseigneur. Alphonse mon père avait commandé au jeune homme de garder les arrêts ; celui-ci désobéit et se fit voir dans tout le camp. La veille on avait pendu un anspessade pour un délit à peu près semblable. Alphonse en se mettant à table apprit du major l'escapade de son neveu, il le fit appeler. Celui-ci arriva baissant la tête. Alphonse courut à lui, prononça trois ou quatre mots de reproches et lui traversa le cœur d'un seul coup de poignard. Puis, comme le sang avait éclaboussé ses mains, il demanda une aiguière d'eau, se lava, et reprit son repas interrompu par cette exécution.

— Cela fait horreur, dit Chalais bas à Chaudebonne. Et regardez le Corse, en racontant cette infamie, se pavaner avec un secret désir d'en faire autant.

Gaston remarqua cette antipathie de ses amis pour Ornano. Lui-même prenait plaisir à semer la division parmi ses familiers; il savait de cette façon les secrets des uns et des autres. Pour pousser à bout Chalais et Chaudebonne il ajouta :

— Maréchal, cette histoire est toute romaine. Mais ne préférez-vous pas celle de votre-grand père... vous savez... le Corse,

le vrai Corse... Comment diable l'appelle-t-on?...... Basila..., Basilic..... C'est une fable, n'est-ce pas?

— Oui et non, monseigneur, répondit Ornano en rougissant, car il commençait à se méfier du capricieux et perfide interrogateur.

— Ah! c'est une fable, dit Gaston en provoquant Chalais du regard.

—Non, monseigneur, dit celui-ci, heureux de pouvoir saper le favori dans l'esprit du maître. Non, Sampietro di Bastelica, aïeul de monsieur le maréchal, a fait réellement ce que votre altesse en entend dire, et je le tiens de mon grand-père, qui vit la scène terrible du retour de Sampietro à la cour du roi Charles IX.

— Monsieur, dit Ornano pâle de colère, quel intérêt attachez-vous à faire ce récit? car je vois que vous en mourez d'envie. Pensez-vous savoir mieux que moi l'histoire de ma famille?

— Eh! maréchal, laissez-le s'il veut conter : dans votre famille on ne fait que de belles choses; c'est modestie que votre opposition.

Ornano lança un furieux regard au prince, qui, à l'abri sous sa haute dignité, répondit par le sourire insolent du maître. Ornano voulut arrêter la parole sur les lèvres de Chalais par une espèce de prière :

— Monsieur, dit-il, cette histoire me fait mal.

— Pourquoi? répliqua le jeune homme, est-ce parce qu'il s'agit d'une femme?

—Une histoire de femme! vite, raconte! dit Gaston en sifflant : jamais mon digne gouverneur que voilà ne me l'a contée, par chasteté sans doute.

— Permettez que je me retire, interrompit Ornano avec l'accent d'une rage menaçante.

— Allez, maréchal, répliqua Gaston.

Ornano comprit que tout l'avantage allait demeurer à son riva, il plia donc aussitôt :

— Si votre altesse le désire, dit-il, je lui ferai le sacrifice d'entendre cette pénible histoire, dont, après tout, ma famille ne peut être que très-honorée, car votre altesse le verra, nous savons venger une insulte, et n'épargnons pas notre sang.

Chalais soutint le regard du Corse et y répondit par un sourire de défi.

— Si tu veux me ruiner, dit en lui-même Ornano, je te perdrai sûrement. Prince, duc ou comte, malheur à vous si je ne suis qu'un jouet en vos mains !

Gaston s'assit sur un banc de marbre, Chalais se mit à sa droite, Ornano à sa gauche, tous deux debout. Les autres courtisans faisaient cercle. La soirée était magnifique : Gaston ordonna que personne ne fût introduit jusqu'à nouvel ordre, et se faisant amener ses deux chiens favoris, il les pinça et les mordit pendant que Chalais commençait le récit, et qu'Ornano, armé d'un froid sourire, se préparait à le subir comme une torture.

— Ma foi, dit Chaudebonne à l'oreille de l'un des assistants, si la rage peut tuer ce maudit Corse à figure sinistre, ce ne sera pas un mal.

— Si seulement la honte peut le faire fuir, ajouta un autre.

— Eh ! ne voyez-vous pas, dit un troisième, qu'il ne mourra pas et qu'il ne quittera pas la partie, parce que de maréchal il

veut devenir, soit ministre à la place de Richelieu, soit espion de Richelieu, s'il ne peut devenir ministre.

— Le jour où nous serons inquiétés, dit Chaudebonne, je le tue net, sans façon, à la mode de sa famille.

— Messieurs, interrompit Gaston..... silence, Chalais nous attend...

— Les Corses, dit Chalais, n'ont pas toujours eu en France, comme ils l'ont aujourd'hui, rang de ducs et de pairs : monsieur le maréchal que voici leur a tendu une main secourable et en a fait venir tant et tant de son pays, que les voilà presque aussi nombreux qu'étaient les Béarnais sous Henri IV.

Si le roi n'avait pas supprimé vingt-huit compagnies à monseigneur, toutes commandées par des capitaines corses, et arrêté ainsi le torrent qui venait de cette île pour envahir notre armée, c'était fait pour les officiers français de tout avancement.

Le maréchal sourit de fort mauvaise grâce; Chalais continua.

— Autrefois il n'y avait qu'un seul Corse au service de la France : un brave capitaine, nommé Sampietro Bastelica, l'aïeul de monsieur le maréchal. Cet homme était courageux jusqu'à la folie; excellent orateur, bon tacticien, c'était réellement un esprit supérieur...

— Eh bien! interrompit Gaston, que craigniez-vous donc, cher gouverneur? voilà Chalais qui vous fait un panégyrique.

Le maréchal savait bien que plus Chalais serait obligeant dès le début, plus il deviendrait incisif et venimeux vers la fin de l'histoire.

— Sampietro haïssait les Génois, rivaux éternels de sa patrie. Sa naissance étant très-obscure, car j'ai ouï dire qu'il naquit

dans les derniers rangs du peuple, il ne pouvait espérer servir la cause nationale que comme soldat, et c'est peu de chose aux grandes âmes. Il passa donc à la cour de Médicis, où le génie florentin, si raffiné, si astucieux, développa chez lui une foule de qualités ou de vices, comme on voudra les appeler, que la rude nature et leur vie sauvage ne donnent pas aux Corses. Sampietro, je veux le croire, n'en prit que les vertus. Las de vivre chez des diplomates encore marchands, il partit pour la France au temps où François Ier, ce roi guerrier, disputait à toute la chevalerie européenne le prix de la valeur. Sampietro se fit distinguer par les plus intrépides et fut nommé colonel général des Corses que le roi prit à sa solde. Henri II, émerveillé de la bravoure de Sampietro, lui fit don un jour de sa chaîne d'or, la lui passa au cou, et lui permit de porter dans ses armes cette fleur de lis que vous voyez briller dans l'écusson de monsieur le maréchal.

Cependant tous ces succès n'étaient, pour Sampietro, qu'un prélude. Ce qu'il rêvait, c'était la délivrance et l'agrandissement de son pays. Les Gênois occupaient cette âme vindicative et ambitieuse plus que les récompenses et les richesses du roi de France. Sampietro passa en Corse, et fit une conspiration avec un patricien nommé Fregoso, pour livrer la ville de Bonifacio aux Corses.

—Jamais, interrompit Ornano, le grand Sampietro ne conspira.

—Je le veux croire, maréchal, dit Gaston... mais, Chalais, nous ne parlons ici que de ce Sampietro... et la femme... et cette horrible aventure!

—Monseigneur, vous l'avez entendu dire cent fois, ajouta

Ornano, et je suis tenté de croire que vous avez envie de prendre en haine quelqu'un du nom que je porte.

— Moi! pas du tout; je suis ici seul; le roi est à Fontainebleau; nous conspirons. Cela m'ennuie beaucoup, et voilà pourquoi je veux entendre une histoire.

— Monsieur, dit le maréchal à Chalais, soyez vrai dans votre récit, car il me semble que vous jouez avec mon honneur.

— Monsieur le maréchal, vous m'en demanderez compte! répondit Chalais.

— Qu'est-ce? que dit-on? interrompit Gaston; on se querelle? Et il se réjouissait intérieurement de cette aigreur réciproque.

— Si nous conspirons, comme vous dites, monseigneur, ne nous occupons pas d'autre chose.

— Moi, je ne conspire pas, dit Chalais.

— Il ne conspire pas, lui, mon cher maréchal... Eh! que diable, abandonnez-nous ce Sampietro!

— C'est le héros de notre famille, monseigneur.

— Répétez cela quand l'histoire sera finie, monsieur le maréchal, et monseigneur jugera.

— Chalais, continuez.

— Monseigneur, j'y suis. Sampietro, chargé de gloire, revint dans son pays, et comme il avait vu à l'église une jeune et belle patricienne nommée Vanina d'Ornano, il en devint amoureux, la demanda en mariage, bien qu'il fût plébéien et pauvre, mais ses exploits l'avaient fait illustre. On lui accorda la main de Vanina. Je crois être vrai, n'est-ce pas, monsieur le maréchal?

Ornano ne répondit pas.

— Ainsi vous voyez, monseigneur, que c'est le nom de cette jeune femme que porte monsieur le maréchal?

—Ornano par les femmes, dit Gaston, Basilic par les hommes, très-bien.

— Bastelica, monseigneur.

— Fort bien; continue, Chalais.

—Le mariage se fit avec solennité. Une pareille alliance donnait à Sampietro pour protecteurs les parents riches et puissants de Vanina. Sampietro désormais ne serait plus un aventurier, mais un citoyen utile et un époux dévoué. Il devait sa fortune à cette jeune femme.

—Elle lui a dû toute la gloire du nom de Sampietro, dit le maréchal furieux.

—D'accord, monsieur;—mais les intrigues patriotiques de Sampietro l'ayant fait emprisonner, le roi Henri II le sauva en le réclamant des Génois, et il lui fut permis ainsi de retourner en France, d'y reprendre du service et de s'y établir, inquiétant sans cesse, par ses relations avec les Turcs et avec les huguenots, le gouvernement ombrageux de Gênes. Voilà donc l'aventurier hardi qui conçoit le projet de conquérir la Corse avec l'aide de ses puissantes protections; il arme en Afrique, sous le bon plaisir du corsaire Dragut Raïs, et Gênes tremble déjà de voir se réaliser les projets du rebelle.

Cependant Vanina, que l'on avait sacrifiée à cet homme de fer, vivait triste et seule dans sa maison de Marseille, avec deux fils qu'elle avait donnés à Sampietro. Près d'elle, dit-on, outre le prêtre Michael, précepteur de ses enfants, habitait un ami de Sampietro, surveillant intéressé de cette triste victime, et qu'on nommait San-Fiorenzo. Les sénateurs génois, à force de chercher comment ils pourraient faire tête à l'orage que leur préparait le Corse, jetèrent les yeux sur cette maison paisible ou

reposaient les gages de leur tranquillité, de leur triomphe.

Michael fut abordé un jour par un marchand génois sur le port de Marseille. Une retraite sûre à Gênes, une pension énorme, des sommes payées comptant, lui furent offertes à dater du jour où Vanina d'Ornano serait transportée à Gênes avec ses fils. Cet homme, que l'on circonvenait par de si magnifiques promesses, rit en lui-même de la simplicité d'un diplomate qui voyait dans cette affaire tant de difficultés. Il se fit donner des sûretés, promit d'agir, et rentra joyeux au logis.

Décider Vanina à fuir cet enfer, à échapper aux brutales caresses d'un époux qu'elle n'aimait pas, et qui déjà la délaissait, c'était une tâche facile... Au premier abord, Michael se flatta du succès, et un soir qu'il voyait la jeune femme plus affligée que de coutume, et disposée à prendre quelque parti :

—Madame, lui dit-il, vivrez-vous ainsi éternellement? croyez-en un serviteur dévoué, n'attendez pas que le retour de Sampietro vous condamne à de nouvelles tortures. Toujours seule, ou toujours malheureuse quand vous êtes avec lui, appelez-vous cela une existence?

—Que voulez-vous dire, Michael?

—Vos biens sont confisqués par les Génois, Sampietro lui-même est banni et sa vie menacée. Ah! madame, qu'il vous serait facile de redevenir riche et de sauver votre époux, qui peut-être alors se montrerait plus reconnaissant!

—Lui, jamais! et comment le sauver?—que puis-je?... le roi de Navarre, qui le protégeait, vient d'être tué; le roi de France est las de se mêler des affaires d'un homme si remuant; moi, abandonnée, moi, oubliée de mes anciens amis, je ne puis rien.

—Vous pouvez tout... écoutez-moi seulement.

Michael s'était approché à ce moment de Vanina, et lui parlait d'un ton très-animé. Il ne vit pas que San-Fiorenzo, ce surveillant laissé par le Corse, écoutait derrière la tapisserie ; mais Vanina l'aperçut et arrêta Michael.

San-Fiorenzo entra dépité.

—J'ai interrompu votre conversation, dit-il; j'en suis fâché, madame.

—Notre conversation était simple, dit Michael; je parlais à madame de la mort du roi de Navarre et des malheurs de Sampietro...

—En effet, j'ai entendu cela...

Michael jeta au jeune homme un regard haineux et défiant.

—Se douterait-il de mes projets? pensa le prêtre... Oh! je le saurai, et alors, malheur à lui !

Il sortit et alla trouver sur le port ce marchand génois qui était un sénateur déguisé.

—Tenez-vous sur vos gardes, dit-il, car San-Fiorenzo paraît se douter de quelque chose.

—Il est facile que demain cet homme ne puisse plus rien voir ni rien entendre, répondit le Génois.

—Oh! non, car ici, en terre française, il y aurait jugement et recherche. Le parlement de cette province ne plaisante pas avec les disparitions ou les morts subites; veillez seulement à ce que le départ puisse avoir lieu pendant une absence de San-Fiorenzo...

—Est-ce que Vanina paraît devoir consentir?

—Je l'espère. A demain... le navire est toujours sous voile?

—Oui : à demain donc; le navire attend.

Michael rentra; mais en traversant la place il vit à l'extrémité

d'une rue San-Fiorenzo qui interrogeait un capitaine de navire sur le compte de ce marchand gênois, dont il désignait le pavillon. Il pâlit et se hâta de retourner au logis. Vanina était à sa fenêtre, émue, pensive :

— Ah! c'est vous Michael, dit-elle; que me disiez-vous donc de ma fortune... de mes enfants... de mon époux?

— Je vous disais, madame, que je vous plains et que je vous exhorte à songer à vous...

— Ce n'est pas tout... quel parti prendre?...

— Quitter ce pays!

— Oh! Michael... et mon mari! et mes enfants...

— Vous emmenerez vos enfants, madame.

— Où?

— A Gênes!

— A Gênes! chez nos ennemis, pour me perdre donc!

— Pour vous sauver : écoutez ce que je viens d'apprendre: Gênes a mis à prix la tête de Sampietro. Les projets de cet audacieux ont fait trembler la république; c'est fait de lui, de vos enfants. Vous n'avez qu'un seul parti à prendre, et je vous l'offre. Allez à Gênes vous constituer prisonnière; la république promet de vous restituer vos biens et d'épargner votre époux.

— Quelle garantie de ce marché, Michael?... dit lentement Vanina, étourdie de cette ouverture dangereuse.

— Vous êtes cette garantie, madame. Si Gênes vous maltraite elle est perdue, car Sampietro ne ménagera rien. Si Sampietro poursuit des projets qui le perdent et vous avec lui, Gênes vous tient comme otage...

— C'est la mort que je risque, alors?

Michael connaissait l'âme héroïque de Vanina. Le brillant de

cette démarche qui aboutissait à un supplice devait éblouir l'imagination généreuse de la jeune femme.

— Oui, madame, répondit-il.

— Eh bien, comme cet enjeu m'absoudra du crime de trahison, j'accepte afin de sauver malgré lui mon mari, et de conserver l'héritage de mon père à mes enfants... Mais ne me trompez-vous pas?

— Moi!... je vous accompagne, dit-il, pour vivre ou pour mourir avec vous.

— Merci, dit-elle, abusée par l'hypocrite dévouement de ce prêtre... Vous vous chargerez des apprêts de ce départ... Mais non, non, je ne saurais... je ne partirai pas... Livrer ainsi la gloire, l'avenir de Sampietro... non, je ne le puis, je n'en ai pas le droit.

—Je vois que vous aimez mieux qu'un jour sa tête soit placée sur la porte du sénat de Gênes... Vous en serez plus tôt délivrée, je le sais... Le moyen est peut-être meilleur...

— Michael! quelle affreuse parole! oh! cette pensée seule me porterait à des extrémités... la fuite... Eh bien, oui, elle est nécessaire; d'ailleurs quel intérêt as-tu, toi, serviteur de notre maison?

— Moi, pauvre prêtre obscur, et qui ne vous quitterai pas...

— Tu me décides... Mais sais-tu que mes meubles, mes bijoux et quelques sacs d'argent sont les seules richesses que j'aie? Je ne veux pas m'exposer à attendre les restitutions de la république, je ne veux pas mendier... La patricienne Vanina d'Ornano peut courir à la mort, non à la honte! j'emporterai donc tout ce que je possède, pour que mes enfants vivent honorablement sans avoir besoin de personne.

— Silence! madame; voici San-Fiorenzo qui traverse la cour.

Cet homme rentrait en effet. Son regard scrutateur interrogea encore Michael et Vanina.

— Que faisiez-vous, dit-il, Michael, avec un marchand gênois, patron assez suspect dans ce port? Savez-vous bien que personne dans la maison de Sampietro ne doit communiquer avec ses ennemis jurés... et que s'il le savait...

Michael tournant le dos à Vanina mit un doigt sur ses lèvres pour inviter San-Fiorenzo au silence. Étonné de cette réponse, celui-ci ne laissa pas d'obéir...

— Je ne causais pas avec un Gênois, mais avec un Sarde, dit Michael sans bouger, pour continuer le jeu toujours persuasif de ses œillades.

— Il y a quelque chose, pensa San-Fiorenzo, qui, sous prétexte de lire sa correspondance, regagna le vestibule en faisant signe à Michael de le suivre bientôt. Celui-ci, resté seul avec Vanina, réitéra ses instances et obtint le consentement irrémissible.

— Défie-toi maintenant si tu veux, murmura Michael en rejoignant San-Fiorenzo; je te tiens, et tu aideras toi-même au succès de mon entreprise.

Il fit un dernier signe à Vanina et courut rejoindre San-Fiorenzo, que dévorait l'impatience. Il le trouva dans le jardin, rêvant à quelque mesure de sûreté.

— Eh bien, me direz-vous, fidèle serviteur, comment on excuse des relations avec les ennemis de son maître?

— Facilement, seigneur, et prenez garde vous-même que vous parlez à un prêtre et que vous offensez Dieu en me soupçonnant. Savez-vous, homme sans prudence, ce que Dieu fait en ce moment de Sampietro?

San-Fiorenzo tressaillit.

— Puisque vous ne le savez pas, continua Michael, apprenez-le donc des hommes ; notre ami, notre maître est sur le point d'être découvert dans sa retraite et surpris par les Génois.

— Quelle retraite ?

— Le sais-je ? dit Michael fort embarrassé. Ce patron de barque auquel vous m'avez vu parler veut me vendre ce secret-là ; je n'ai pas accepté le marché, je suis aussi incrédule que vous... Moi ! craindre pour Sampietro les embûches des Génois...... jamais !

— Cependant... dit San-Fiorenzo.

— Impossible, vous dis-je, qu'il se laisse surprendre.

— Vous ne connaissez pas la guerre, Michael, ni l'astuce des Génois ! Sampietro, qui leur échappé mille fois, peut succomber enfin, comme le Samson dont parle l'Écriture...

— Ne craignez donc rien, et laissez aller ces rêves... ainsi que je l'ai fait moi-même.

— Vous n'avez pas demandé de détails à cet homme ?

— Au contraire ; mais les détails même seraient de nature à me confirmer dans mon incrédulité... Il m'a conté que Sampietro fait alliance avec Dragut Reïs, et que cela excite l'inquiétude des Génois... Sampietro ! un chrétien, s'allier à des mécréants ! la fable est grossière... Aussi l'ai-je repoussée sans toutefois en avoir l'air. C'est dans une de ses visites aux îles de l'Archipel que les Génois tenteraient de l'enlever... alors...

San-Fiorenzo demeura consterné. Ce que Michael feignait de prendre pour des fables était l'exacte vérité. Sampietro négociait en effet avec les Turcs comme avec le roi de Navarre et d'Espagne, comme avec le pape, comme avec tout le monde,

pour obtenir des secours contre sa mortelle ennemie, Gênes, dont il savourait par avance la ruine. Comment Michael eût-il pu connaître ces particularités, lorsque Sampietro ne les avait confiées qu'à lui seul, San-Fiorenzo, son meilleur, son unique ami? Le Gênois avait donc parlé en connaissance de cause, et cette fumée douteuse encore, décélait le feu couvant sous les cendres, Gênes méditait quelque projet funeste. San-Fiorenzo passa de la stupéfaction à la terreur.

Perdre Sampietro c'était perdre tout; l'avenir, l'espoir d'une longue et brillante fortune et quelque chose de plus encore. Vanina une fois libre ne le chasserait-elle pas, lui, que le devoir autant que l'intérêt attacherait au seuil de cette maison? Car, il n'en pouvait douter, livré à la solitude, à la contemplation de cette créature si parfaite, il n'avait pu s'empêcher de l'aimer, et sa surveillance, toute gratuite en apparence, venait d'une sombre jalousie qu'il eût voulu se cacher à lui-même. Cependant cette nouvelle de la mort probable de Sampietro lui causa une émotion qu'il ne put définir: était-ce joie ou douleur, espérance ou désespoir? Cette mort, devait-il s'en applaudir ou l'empêcher par un zèle ardent?... San-Fiorenzo hésita... Michael, qui tenait dans sa main savante tous les fils de cette âme troublée, s'aperçut bien qu'il fallait faire agir un ressort décisif.

—Peut-être, dit-il, cette conversation eût-elle intéressé un homme comme vous qui connaissez la politique, la guerre, la navigation..... Ce patron en sait plus long qu'il ne dit, et si ce n'étaient chimères...

—Peut-on le voir? dit San-Fiorenzo.

—Quoi! seigneur, s'écria Michael en faisant l'étonné, vous voudriez...

— Voir si réellement Sampietro est menacé. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que je m'intéresse au sort de mon ami?

— Seigneur, je dois donc vous le dire; car vous êtes un homme, et un homme courageux: eh bien, les nouvelles sont affreuses... Sampietro serait déjà pris... il réclamerait des secours, l'aide de ses amis, et ce patron offre ses services... Mais, sujet de la république, il veut garder les plus grands ménagements, ne se pas compromettre.

— Sampietro pris! grand Dieu! quelle nouvelle!

— Voilà, seigneur, ce que je cache depuis un jour à Vanina, à vous. Tout le jour j'ai prié Dieu de m'ôter le scrupule que j'avais de vous percer le cœur; Dieu m'a exaucé.

— Michael, fais que je parle à cet homme... Pourquoi ne s'est-il pas adressé à moi?

— Parce qu'il ne vous connaît pas... Je passais sur le port avec les fils de Sampietro; quelqu'un les a appelés, le Gênois alors s'est retourné, les regardant avec attention, puis il m'a fait signe, et c'est comme cela que l'affaire s'est engagée... Cet homme veut faire un marché, — il n'est pas Gênois pour rien.

— Que je lui parle! que je le décide à tout avouer... ne perdons pas de temps, va au port, cher Michael, amène-le... Fais vite.

Michael se rendit au port; en effet, il trouva le Gênois prêt à partir, comme on en était convenu.

— C'est conclu, dit-il; dès ce soir envoyez deux hommes à la porte du jardin qui donne sur la rue déserte aboutissant aux bassins; recommandez-leur le silence... s'ils étaient surpris, qu'ils passent pour des voleurs et s'enfuient.

— Sans doute; mais pourquoi ces hommes?

— Pour enlever les meubles et les effets précieux de Vanina, qui se rendra elle-même à bord.

— Et si elle voulait retourner, une fois en mer, avez-vous prévu cela ?

— Je l'ai prévu : vous avez une felouque et une tartane. Chargez les meubles sur la felouque, donnez-en le commandement à un de vos lieutenants, et faites-la partir deux heures avant le départ de Vanina. Ainsi elle suivra sa fortune, son unique ressource, que portera ce petit bâtiment.

— Excellente idée... Je veux moi-même commander la felouque.

— Non pas, compère ; je vous devine... Vous auriez l'argent si vous n'avez pas la femme de Sampietro ! vous nous attendrez, s'il vous plaît, et ce sera bientôt... Combien faut-il de temps pour être hors de toute atteinte ?

— Huit heures suffisent... je ferai partir la felouque avec mon lieutenant.

— D'ailleurs la république vous payera bien le service que vous lui rendrez.

— A vous aussi, je pense.

— Moi, j'agis dans un intérêt de famille... Préparez-vous donc, patron.

Le patron sourit, de cet air sardonique qui a tant de signification sur des lèvres grecques ou génoises.

— Je suis toujours prêt, dit-il... mais la police m'a fait tantôt une visite ; je suis épié, quelqu'un m'a dénoncé comme suspect.

— Je le sais bien, c'est San-Fiorenzo, et cela nous sert admirablement, car, vous suspectant et me le disant, c'est preuve

qu'il n'a pas de réelle défiance, et que, s'il ne succombe à l'adresse de l'un, il sera dupé par l'autre.

—Adieu: je reviendrai dès le point du jour.

—San-Fiorenzo vous guette là-bas, regardez, signor Michael.

—Il voit, mais il n'entend pas, dit le prêtre.

Et il rejoignit l'ami de Sampietro.

—Seigneur, tout va bien; apportez cent piastres et faites une cédule de quatre cents autres, et Giorgi, le patron, vous livrera tout le secret de l'entreprise; il vous mènera même avec sa barque où il faudra.

— Porter de l'argent, dis-tu? mais pourquoi porter?... que ne vient-il au logis?

— Y pensez-vous? se faire voir dans votre maison, qui est celle de Sampietro, pour qu'un des espions qui fourmillent ici le dénonce comme complice de ceux qui enleveraient Sampietro à la vengeance de Gênes; vous réfléchissez mal, mon gentilhomme!

—Tu as raison... Vanina d'ailleurs s'inquiéterait.

— Sans doute.

—Où verrai-je donc Giorgi?

— Près de la porte Neuve, vous trouverez un sentier bordé de frênes; un ruisseau le traverse: suivez-le, il vous conduira dans la montagne voisine, à une maison où Giorgi se rend lorsqu'il vient à terre, chez son oncle, je crois; il y a deux lieues; l'hôte s'appelle Giorgi, comme son neveu.

— Quelles précautions!

—Seigneur, on voit que Sampietro vous a quitté; vous oubliez ses leçons. Est-il nécessaire que toute une ville sache les secrets d'un homme d'esprit?

— J'irai demain à la porte Neuve. Adieu pour ce soir; je prépare l'argent et les promesses.

—Moi, dit Michael, je vais louer un cheval et mettre dessus tout ce qu'il pourra porter; cela économisera quatre voyages au moins des hommes de Giorgi. Je veux qu'à minuit la maison soit vide.

Tromper la vigilance de San-Fiorenzo, déménager les meubles, la vaisselle, le linge et les objets précieux, c'était une tâche que les plus hardis voleurs eussent refusée; Michael, Giorgi et deux autres matelots l'exécutèrent avec un bonheur inouï; une seule glace de Venise se brisa, heurtée à un arbre. San-Fiorenzo, qui venait de se mettre au lit, courut à la croisée.

—Qui va là? dit-il.

Michael se tapit dans l'ombre et ne répondit pas. C'était un moment terrible; le moindre bruit pouvait faire descendre San-Fiorenzo, et les deux hommes étaient découverts; on eût vu la maison vide; tout était perdu...

—S'il descend, murmura l'un des deux matelots à l'oreille de Michael; que faire?

Giorgi tira à demi la lame d'un long kriss, et ce fut sa réponse. Michael tremblait de tous ses membres.

—Vous comprenez, leur dit Giorgi, que je n'irai pas ainsi abandonner les intérêts de ma patrie pour un scrupule absurde. Meure tous les San-Fiorenzo de la terre! vive Gênes!

—Il referme la fenêtre, dit Michael, Dieu soit loué!

—Il a bien fait, répondit le Génois; il veut vivre cet homme-là.

A minuit, tout était terminé en effet. A quatre heures du matin, Vanina, bien préparée, avait fait habiller ses fils, sans cependant faire de bruit dans la maison. San-Fiorenzo se leva,

fit seller son cheval, et partit pour la montagne. Le prudent Michael le suivit des yeux jusqu'à ce qu'il eût doublé les dernières maisons de la ville.

—A présent, madame, dit-il, courez au port avec vos fils.

—Hélas ! dit Vanina.

—Il n'est plus temps d'hésiter; si quelqu'un venait!...

Vanina prit ses fils par la main, courut plutôt qu'elle ne marcha vers la plage, où la tartane aux voiles déployées louvoyait en attendant ses passagers.

— Nous voilà presque partis, dit Michael en faisant un signe de croix.

—Nous avons presque sauvé Gênes, se dit Giorgi en imitant le prêtre.

La légère embarcation bondissait, une demi-heure après, sur les lames houleuses de la rade, et Vanina, les yeux fixés sur la ville, pleurait sans pouvoir se rendre compte de sa douleur.

Déjà obéissant à la main savante de Giorgi, la tartane avait doublé les caps de Saint-Tropez, et l'on n'apercevait en mer qu'une ou deux voiles naviguant en sens contraire. Déjà Vanina, occupée de rassurer ses fils, effrayés par l'approche d'un orage, remerciait Michael de lui avoir indiqué une voie de salut.

—Ah ! madame, répondit-il, les yeux pétillants de joie; que nous allons être riches ! Savez-vous ce que je risquais en vous arrachant de votre maison? connaissez-vous tout le prix du service que je vous ai rendu? dépister les espions que votre mari sème sur vos pas, risquer ma vie à chaque voyage que je faisais de votre maison au port, car vous savez ce qu'il fût advenu de moi, si Sampietro, revenant soudain comme il en a l'habitude,

m'eût rencontré escortant vos meubles jusqu'au navire! Quelles transes! quelle périlleuse expédition!

— Bon Michael! mais ne disiez-vous pas que mon mari semait des espions sur mes pas? quels espions?...

—San-Fiorenzo, d'abord.

— Celui-là, je crois, veillait aussi pour son compte, dit en souriant Vanina.

— Aussi ai-je eu à le tromper une peine infinie, et, s'il faut que je vous l'avoue, ma peur n'est pas complétement éteinte...

— Ah! par exemple, Michael, vous êtes moins brave que moi, car je n'ai plus peur. San-Fiorenzo ne nous suivra pas à la nage.

A ce moment on aperçut, en avant dans l'ombre des nuages, une voile que Giorgi, au coup d'œil exercé, reconnut pour être la felouque à laquelle il avait donné tant d'avance.

— Ou le mauvais temps aura fait quelque avarie! s'écria-t-il d'un ton chagrin; ou il est arrivé un autre malheur.

— Quel malheur? demanda Michael tremblant.

— Qui sait? répondit le patron en se signant avec une terreur superstitieuse; Sampietro est allié aux corsaires d'Afrique!

Il prit sa lunette et examina la tartane. Rien ne paraissait y souffrir, elle louvoyait seulement, craignant le mauvais temps. Giorgi la rallia par un signal, et elle mit aussitôt en panne.

— J'aime mieux, dit-il, que nous naviguions de conserve, car à présent Vanina est décidée, et d'ailleurs je ne la lâcherai pas. Nous n'avons plus à craindre, comme dans la rade, qu'elle change d'avis et que les navires garde-côtes ne nous forcent à la ramener à terre.

—Oh! Dieu merci! ajouta Michael, nous voilà hors de tout danger, et la moitié du chemin est faite.

—Voile! voile à l'est! cria un matelot.

—Eh bien! dit Michael en regardant le patron.

Giorgi monta précipitamment sur la dunette, examina le navire qu'on signalait, et pâlit.

—Qu'y a-t-il donc? cria Michael.

Giorgi braqua une seconde fois sa lunette, et dit :

—Chose bizarre! c'est un des brigantins de guerre que nous avons laissés dans le port de Marseille. Je le reconnais... Il navigue dans nos eaux.

—De Marseille! répéta lentement Michael, plus sombre encore que le patron... Nous poursuivrait-on?... c'est impossible... deux heures pour aller à votre maison de la montagne, Giorgi, autant pour revenir, ce sont quatre heures. Combien de temps faut-il pour mettre à la mer? une heure... Nous serions rattrapés... Non, c'est impossible.

—Tout est possible à un marcheur comme celui-là, dit Giorgi en suivant les mouvements du brigantin avec un frisson d'inquiétude; il y a une heure, on ne voyait pas ce navire, il gagne donc une demi-heure sur nous à chaque heure... quelle rapidité... oui, c'est bien *le Sphinx*, ce rapide nageur!

—Alors... nous sommes donc poursuivis? dit Michael avec angoisses.

—Nous le sommes... Il nous fait un signal, il commande qu'on attende, il nous a reconnus...

—Nous voilà perdus! Giorgi... que faire?

Giorgi était sur la dunette. A mesure qu'il voyait mieux le brigantin, son visage, que couvrait à demi une barbe épaisse,

et luisante, passait des tons de cuivre aux nuances livides de l'ocre. Ces impressions de terreur parvenaient plus poignantes encore à Michael; on avait enfermé Vanina dans la chambre du patron, sous prétexte que l'orage allait éclater.

Soudain Giorgi descendit avec rapidité l'échelle de bois et de corde qui conduisait à la dunette.

— Il n'en faut plus douter, dit-il, je viens de voir sur le pont un homme vêtu de noir, parmi les matelots blancs du brigantin; c'est quelque commissaire...

— San Fiorenzo était vêtu de noir ce matin... murmura Michael.

— Tenez! tenez! s'écria le patron, voici qui va nous persuader... ils vont hisser leur pavillon, c'est signe d'hostilités... Baissez-vous, Michael, gare là-haut, cria-t-il; ils sont dans le cas de tirer sur nous.

En effet, un choc déchirant et sourd ébranla le bordage sur lequel se reposait Michael, et l'on entendit l'explosion d'un coup de canon dont la vapeur bleuâtre s'était déjà élevée en l'air au-dessus du brigantin.

— Que faire? que faire? répétait le prêtre.

— Je pensais à faire passer Vanina sur la felouque, qui marche mieux; mais avant que la chaloupe ait opéré le transport, le brigantin nous aura rejoints...

— D'ailleurs si dans leur visite à votre bord ils ne trouvent pas Vanina, ne chercheront-ils pas aussi à rejoindre la felouque?

— Sans doute... Allons, tout est perdu.

Un second coup de canon porta comme le premier dans la carcasse de la tartane... Giorgi commanda qu'on amenât le pavillon.

— Eh bien, j'ai une idée, s'écria Michael; voulez-vous donc périr de la main de ces forcenés Corses! Faites mettre la chaloupe à la mer, qu'on me conduise à la felouque, et tandis que tout échauffés de retrouver Vanina, ils s'arrêteront à questionner, à dresser des procès-verbaux, je gagnerai la côte, et leur échapperai.

— Mais le navire est confisqué peut-être?

— Impossible : vous êtes sous pavillon génois, eux sous pavillon français, n'est-il pas libre à vous de prendre pour passagers qui bon vous semble?

— C'est vrai, il n'y a que vous qui risquiez un coup de poignard de Sampietro si l'on vous arrête. Je resterai donc; mais, comme il n'y a plus ni récompense patriotique pour moi, ni pensions et honneur pour vous...

— Je vous comprends... le butin fait sur Sampietro nous appartient par moitié, c'est conclu.

— Paolo! cria Giorgi à son second, faites mettre la petite barque à la mer, et gagnez vivement la felouque avec le signor Michael.

On vit alors distinctement le brigantin à deux portées de mousquet. Michael venait de partir, et la felouque lançait des amarres à sa barque. Giorgi se plaça habilement par le travers pour masquer la manœuvre de la petite embarcation.

Cependant une chaloupe fut mise à flot du brigantin; l'homme noir y sauta le premier, puis dix soldats de marine, et en cinq minutes cette escouade aborda la tartane, toujours en panne et sous le canon du brigantin.

A peine Giorgi put-il reconnaître San-Fiorenzo, tant la rage

et la joie tout ensemble imprimaient à sa physionomie un étrange caractère.

— Ah! vous voilà, s'écria-t-il, perfide donneur de rendez-vous.

— Plaît-il, seigneur? dit Giorgi le bonnet à la main; que dit votre seigneurie?

— Nous éclaircirons cela plus tard. Où est Vanina?

— La senora di Bastelica? elle est ici, seigneur; lui voulez-vous quelque chose? dit le Gênois avec la naïve bonhomie du cœur le plus innocent.

— Tu l'as enlevée! misérable, toi et ton Michael.

Vanina s'était approchée de l'écoutille et entendait tout.

— Que dites-vous, seigneur! répondit le patron en levant les bras au ciel; enlever! moi! mais vous ignorez donc, seigneur, que M. Michael m'a payé ce passage et qu'il me répond de tout...

— Michael? s'écria San-Fiorenzo surpris... Michael!

— Lui-même, seigneur... Mais est-ce que c'est un crime de transporter madame de Bastelica à Gênes?

Cette fois, Giorgi prit un tel air de candeur que San-Fiorenzo ne put s'empêcher d'adoucir et sa voix et son regard.

— Je vois qu'on t'a trompé, pauvre patron, dit-il; amène ici Michael.

— Le signor Michael n'est pas à bord, seigneur... Madame de Bastelica est seule... vous ne me croyez pas?... Tenez, seigneur, par le Christ, par la Vierge, je le jure... Mais au surplus, vous êtes le maître ici, parcourez le bâtiment, voyez!...

Pendant ce temps Vanina avait tout compris. Elle voyait que sa seule ressource était de feindre comme Giorgi...

Mais cette âme n'était pas de la même trempe que l'âme du Génois; à peine San-Fiorenzo eut-il ouvert la porte de la chambre où se tenait la jeune femme, que celle-ci avec dignité :

— Seigneur, dit-elle, vous me surprenez en faute. J'ai cru pouvoir sauver mon époux en me rendant à Gênes; j'ai fui... Michael, séduit par moi, n'a pas cependant consenti à me suivre...

San-Fiorenzo restait là muet de joie, de surprise.

— Madame, répliqua-t-il, vous allez me suivre à Marseille.

— Je suis prête.

Il éloigna pour un moment les fils de Vanina, puis il lui dit :

— J'ignore si vous avez à Gênes un défenseur et un parti, mais je sais que Sampietro vous avait confiée à ma garde; je vous rendrai telle qu'il vous laissa, sauf le crime de votre fuite.

— C'est-à-dire que vous me conduisez à cet homme barbare; ah! vous êtes son digne ami... Vous ne me répondez pas... je vois que vous avez formé le projet de me trahir.

— C'est fait, madame, répliqua-t-il d'une voix tremblante; à mon retour de cette excursion où le perfide Michael m'avait conduit, j'ai trouvé la maison déserte; justement je venais d'apprendre par une lettre de Sampietro qu'il est à Alger, je lui ai sur-le-champ écrit et votre fuite et mon départ... Pardonnez à la fureur d'un premier transport...

Vanina baissa la tête accablée par le désespoir.

San-Fiorenzo oubliait tout en la voyant. L'avoir presque perdue, la retrouver avec tant de peine, risquer de la perdre encore, et pour jamais peut-être, c'était trop pour l'amour ar-

dent de ce jeune homme. Tandis qu'il perdait les moments à la contempler, à se repaître de ses larmes silencieuses, la felouque fuyait, emportant la fortune de Sampietro, et Michael riait comme un démon sauvage. Les gens du brigantin n'ayant pas d'ordre, laissèrent échapper la proie.

— Madame, dit San-Fiorenzo, vous craignez de revenir en France, et la lettre que j'ai écrite à Sampietro vous expose à un danger terrible; écoutez-moi!... Excusez la violence d'un sentiment inconnu qui m'exalte et m'aveugle; peut-être vais-je vous offenser, peut-être vais-je vous perdre, mais il n'y a plus de raison en moi; écoutez, vous dis-je : Voulez-vous que je vous sauve, voulez-vous que je vous conduise à Gênes même? voulez-vous que sous un ciel lointain, je vous rende la liberté, le bonheur? Vous n'aimez pas Sampietro, madame... le malheur de votre vie passée, les dangers du présent, voulez-vous que j'efface tout cela? Un mot... Vanina, depuis deux ans je vis à vos côtés, je souffre, j'ai comprimé jusqu'aux battements de mon cœur.... Voulez-vous qu'au lieu d'un ennemi implacable, je devienne pour vous un ami... un serviteur dévoué? Vanina... devinez-moi, car je n'ose me connaître moi-même... Un mot, et je pars avec vous!

La noble patricienne avait relevé la tête... Elle rougit d'indignation, et repoussant la main que le jeune homme étendait vers elle :

— Fidèle ami de Sampietro! dit-elle, est-ce un nouveau piége que vous avez dressé... conduisez-moi en France... et ne me parlez plus!

San-Fiorenzo connaissait ce caractère inflexible, il savait que rien ne changeait en elle un sentiment dicté par l'honneur.

Livide et tremblant comme un coupable, il remonta sur le pont.

— Tansportez madame de Sampietro sur le brigantin, dit-il à Giorgi dont les craintes n'étaient qu'assoupies.

— Oui, seigneur, répliqua le Génois.

En effet, Vanina tenant ses fils par la main passa de la tartane sur le brigantin, s'enferma dans une chambre qui lui fut donnée et ne revit plus San-Fiorenzo qu'au moment où le navire entrait dans le port de Marseille, à la vue d'une immense quantité de curieux qui avaient su la fuite de la jeune femme et les fureurs de son vigilant gardien.

Muette, glacée, Vanina fendit la foule pour rentrer dans sa maison. Mais à l'entrée de la rue qu'elle habitait, un conseiller du parlement, suivi de deux huissiers, l'arrêta et s'inclinant profondément :

— Madame, dit-il, vous avez des ennemis nombreux et qui pourraient vous nuire près de votre époux. Veuillez accepter l'offre que vous fait le parlement de Provence, d'un asile plus convenable et plus sûr que n'est votre maison en ce moment. Suivez-moi, un carrosse vous attend et vous conduira dans la ville d'Aix, où tout est préparé pour vous recevoir ; le parlement paye aujourd'hui la dette qu'il a contractée envers vous depuis qu'habitant cette province, vous avez versé vos bienfaits sur les pauvres de notre pays, et fait briller les bons exemples de votre sage conduite.

Émue, touchée jusqu'aux larmes, Vanina suivit le conseiller. San-Fiorenzo demeura saisi de stupeur.

— Mais, monsieur, dit-il, je suis l'ami, le tuteur des enfants de Sampietro, et je ne puis céder à aucun.

— Pas même au parlement de la province, monsieur? dit

ironiquement le conseiller. Ne craignez rien, monsieur; nous prenons sur nous la responsabilité de cette usurpation.

Et sur un signe de sa main, le carrosse de voyage emmena la jeune femme vers Aix, sous l'escorte d'un détachement des milices de la province.

San-Fiorenzo suivit quelque temps comme un insensé les traces de Vanina; puis revint à Marseille, ivre de douleur, rêvant la vengeance et se dévorant d'impatience, d'inquiétude, de regrets.

Pendant que la femme de Sampietro vivait au milieu de ses protecteurs à Aix, incertaine de l'avenir et dans les angoisses de l'ignorance, le Corse lisait à Alger la lettre de San-Fiorenzo qui accusait Vanina, prouvait sa trahison, et lui faisait croire que déjà peut-être, par le crime de sa femme, il allait être livré aux Génois, lui l'indomptable, le vainqueur, lui qui touchait à l'accomplissement de toutes ses espérances.

Il avait emmené dans ses voyages un ancien domestique, nommé Mathéo, fidèle mais hardi serviteur, qui souvent manifestait sa pensée avec une franchise fort légitime de la part d'un ami de vingt ans. Lorsque Sampietro, lisant cette lettre pour la dixième fois, laissa échapper ces mots :

— Vanina ! enfuie! elle m'abandonne.

— Pauvre femme ! dit gravement Mathéo.

— Que dis-tu là ? s'écria Sampietro dont les lèvres bleuâtres tremblaient de colère...

— Je dis : pauvre femme, répéta Mathéo. Une noble dame élevée dans la liberté, dans la joie, et que vous abandonnez vous-même depuis son mariage pour aller courir chez les Africains... Elle s'ennuyait, par le Christ, et elle a ouvert sa cage.

Mathéo achevait à peine que Sampietro poussant un horrible cri, s'élança sur lui et le saisit à la gorge.

— Misérable! hurla ce furieux, tu es complice! tu sais ce qu'elle fait! tu sais qu'elle devait s'enfuir...

Et il étouffait l'infortuné serviteur, qui toutefois se roidit contre la main nerveuse du maître, et haussa les épaules.

— Il me brave! il m'insulte! ah! tu mourras, tu mourras!

Et terrassant le pauvre Mathéo il lui plongea un couteau dans la poitrine...

— Lâche! murmura le serviteur, tu frappes ton ami...

Sampietro était aveuglé par un nuage épais, il redoubla les coups. Bientôt Mathéo ne fut plus qu'un cadavre troué de cent blessures, d'où s'échappaient sur le parquet des flots de sang.

Ni le dernier regard de la victime expirante, ni tout le sang resplendissant d'un éclat sinistre, ne dessilla les yeux de Sampietro. Il foula aux pieds le cadavre, il insulta au regard terne du mort. Il déchira ses habits, frappa du poing les murs de la chambre et relut plus de cent fois la lettre de son ami.

Il faut renoncer à peindre sa rage, ses subites frénésies, la prostration qui succédait à ces crises, et les retours de la colère aussi aigus que ces recrudescences de douleur qu'amène une plaie vive; Sampietro quitta la maison de Dragut avec lequel il était en conférences; il quitta la ville, monta sur un de ses vaisseaux, et le poussa pour ainsi dire en furieux sur les mers, interrogeant les navires qu'il rencontrait, menaçant Gênes du poing, exhalant aux yeux de son équipage épouvanté un de ces ressentiments près desquels sont doux et inoffensifs les éclats de la foudre, l'incendie, et la rage de l'Océan. Lorsque Sampietro, les yeux hagards, injectés de sang, les bras et la poi-

trine nus, les cheveux épars, montait sur le pont dans un de ces accès épouvantables, le pilote tremblant laissait échapper la barre, les matelots chancelaient sur leurs échelles; enfin la fraîcheur et l'air ramenaient un peu de calme dans les sens du misérable, il tombait écrasé sur le tillac, et si ses membres se reposaient, son infatigable esprit roulait mille pensées de vengeance épouvantable. Ainsi se fit le voyage de Sampietro. Il aborda au bout de trois jours à Marseille, et son premier mot en touchant le port, fut celui-ci :

— Où est Vanina di Bastelica ?

— Elle est à Aix, lui répondit-on.

Un poids immense s'échappa, comme par enchantement, de la poitrine du Corse. Il paya les matelots, prit un cheval, et sans s'arrêter à Marseille un seul moment, courut à Aix; mais il ne put aller si vite, que la renommée n'allât porter la nouvelle de son retour aux gens du parlement de Provence.

Aussitôt le président se rend chez Vanina, et la prévient du malheur qui la menace. Vanina, épouvantée d'abord, représente au magistrat qu'elle ne peut refuser de voir son époux, et qu'elle dépend de lui.

— Non, madame, dit le président, vous dépendez du parlement qui vous a prise sous sa sauvegarde. Sampietro ne vous verra qu'avec notre autorisation. Je vous ai prévenue, faites vos préparatifs, mettez-vous en défense. Adieu; de notre côté nous veillerons sur vous.

Pour plus de sûreté, les magistrats envoient chercher Vanina, et la prient de demeurer à la maison de ville, où un appartement lui est destiné. Vanina se rend à cette invitation. Une escorte imposante la protége. Mais à peine a-t-elle quitté son an-

cienne demeure, que Sampietro s'y présente et demande à lui parler.

Ce n'est plus ce furieux que nous avons vu, empourpré de rage, grinçant les dents, se tenaillant les chairs avec les ongles; c'est un homme pâle, à l'œil calme. Ses mains sont froides, son visage impassible ne trahit pas la plus légère émotion.

—Madame de Bastelica est-elle absente? demande-t-il à quelques serviteurs qui n'ont pas suivi Vanina... Et mes fils, où sont-ils?

— Seigneur, répond l'un des gens de la maison, mal revenu de sa surprise à la vue de tant de douceur, madame est allée au parlement et ne reviendra pas, je crois. Elle habite un appartement de la maison de ville.

Malgré sa contenance assurée, Sampietro reste frappé d'étonnement : mais l'étonnement seul éclate sur son visage.

—Au parlement, à la maison de ville?... dit-il.

Et sans vouloir questionner un valet, Sampietro se rend lui-même à cette adresse. On l'y reçoit, il interroge le greffier.

— Seigneur Sampietro, lui dit-on, madame Vanina d'Ornano est placée sous la sauvegarde du parlement de Provence... Elle habite ici.

—Sous la sauvegarde du parlement?... Un danger la menace donc?...

—Monsieur... reprend le greffier en balbutiant.

— Mais si un danger la menace, elle ne peut être défendue que par moi, Sampietro di Bastelica, son époux...

—Monsieur, le parlement en a décidé autrement.

—Mais, reprend Sampietro en redoublant de douceur, ma

femme est à moi, je pense, et non pas au parlement... Mes enfants aussi m'appartiennent...

A ce moment, un magistrat paraît.

—Monsieur Sampietro, dit-il, vous affectez un calme qui n'est pas dans votre cœur. Cette froideur même vous alarme. Votre caractère bien connu, cette irascibilité dont vous avez donné tant de preuves, contraste étrangement avec la douceur que vous faites paraître aujourd'hui. Le parlement a pris sous sa tutelle madame de Bastelica... Que demandez-vous?

—Je demande ma femme, monsieur... Qu'a de commun mon caractère bien connu avec cette requête que je présente au parlement? Je veux ma femme. Je rends grâces au parlement de sa sollicitude, et je lui garde en mon cœur la reconnaissance que je dois... mais je demande ma femme et mes enfants... Je fais plus, j'exige qu'ils me soient rendus.

—Il ne sera pas dit, répliqua le conseiller avec force, qu'un vain titre fasse taire, chez les magistrats français, la voix de la confiance. Nous savons ce que vous méditez. Nous le savons d'autant mieux, que votre meilleur ami, celui qui pour vous servir a ramené madame de Bastelica en France, avec un acharnement digne d'un ami et d'un compatriote, M. San-Fiorenzo enfin, vient de s'enfuir d'Aix, où il habitait, sitôt que la nouvelle de votre arrivée à Marseille lui est parvenue. Si celui qui vous a servi craint ainsi vos fureurs, que sera-t-il de ceux qui n'ont pas eu le bonheur de vous plaire?

—Monsieur, dit Sampietro sans changer de visage, que San-Fiorenzo soit ou non parti, que vous ayez ou non des soupçons de ce que je veux faire, mon droit est de reprendre ma femme.

Ce droit, je le maintiens: rendez-moi sur-le-champ madame de Bastelica.

—Je vois la menace dans vos yeux, Sampietro, je lis la rage sous votre douceur . j'avais deviné. Vous n'aurez pas ce que vous demandez!

—Il l'aura! s'écria tout à coup Vanina en paraissant à la porte avec ses fils. Merci, monsieur le conseiller, de votre généreuse protection. Mais je n'en ai pas besoin. Vanina d'Ornano n'a peur de personne, et son époux est un maître auquel elle obéit, quoi qu'il arrive. Je me livre donc à Sampietro sans craindre cette menace de ses yeux, et cette mansuétude affectée dont vous parlez. Je sais trop bien que nous appartenons à Dieu sur la terre, et que Dieu est le premier des protecteurs ou des vengeurs. Sampietro, je vous suivrai.

—Madame, interrompit le conseiller, réfléchissez!

—Je n'ai pas le droit de réfléchir, monsieur, lui dit-elle en lui prenant la main; et je ne vois qu'un parti à suivre. Sampietro le savait bien, ajouta-t-elle avec une légère amertume. En venant ici me demander, il était sûr que Vanina se livrerait.

Cette parole épouvanta le conseiller, qui ne put s'empêcher de dire au Corse:

—Vous voyez sa générosité! en abuser serait une action si infâme, que Dieu vous en tiendrait compte un jour!

—Je connais Vanina d'Ornano, répliqua froidement le Corse; elle a beaucoup de résolution et de grandeur d'âme.

Il dit, prit sa femme par la main, et la conduisit au carrosse qui les attendait au bas des degrés. Deux suivantes de sa femme les accompagnèrent.

—A Marseille, dit-il au cocher.

Pendant toute la route, Sampietro, assis en face de Vanina, demeura dans la même position, les yeux vaguement perdus par la campagne. Il n'embrassa point ses fils qu'il aimait tant, il n'ouvrit pas la bouche. Vanina, pâle et courageuse, donnait quelques ordres à ses femmes, qui la regardaient avec inquiétude et n'osaient rencontrer les regards de Sampietro. Les deux enfants pleuraient et se cachaient le visage sur les genoux de leur mère. Cet affreux tête-à-tête dura sept heures; dans ce coche massif, traîné à grand'peine par des chevaux qui marchaient au pas, une chaleur étouffante était le moindre supplice de la malheureuse Vanina. L'esprit souffrait bien plus que le corps.

Il était nuit quand la voiture entra dans Marseille. Les rues, déjà désertes, retentissaient comme d'un bruit funèbre, et le coche roulait, comme le chariot des morts.

Lorsque Sampietro eut fait ouvrir la porte de la maison et que les chambres vides, l'air concentré, tous ces souvenirs de la faute de Vanina, se représentèrent palpables, vivants, un éclair de fureur brilla dans ses yeux, et le sang envahit tout à coup son visage.

— On ne peut habiter ici, dit une des femmes; voyez, monsieur, il n'y a plus de meubles; que fera-t-on?

— On n'habitera pas longtemps, dit le Corse; attendez quelques jours, puis nous verrons. Préparez cependant, du mieux possible, la chambre de madame.

Il fit un tour dans le jardin, et revint une demi-heure après. Vanina s'était renfermée chez elle. Sampietro vint heurter à la porte.

— J'ai à vous parler, madame, lui dit-il.

Vanina comprenait bien qu'avec un homme tel que Sampietro, toute cette fougue contenue, tout ce feu couvant sous la cendre, devaient éclater et produire une catastrophe. C'était une noble créature, un cœur intrépide, que cette femme.

—Monsieur, dit-elle, je vous écoute.

— Vous savez, dit Sampietro en lui montrant un siége, le seul qui fût demeuré avec le lit dans cette chambre, vous savez que vous avez tenté de fuir à Gênes pour me livrer plus sûrement à mes ennemis par votre perte et celle de mes enfants.

—Je sais que j'ai voulu aller à Gênes, en effet.

—C'est une trahison, n'est-ce pas, madame?

—Vous l'appelez ainsi, faites.

—La trahison se punit de mort.

Vanina tressaillit, et attacha son noble regard sur le visage livide de ce barbare. Mais elle ne pleura ni ne répondit.

—Vous serez donc punie de mort! ajouta-t-il avec une froide cruauté. Vous êtes chrétienne, et il convient que vous mouriez saintement. Je vous donne trois jours pour vous préparer à la mort.

—Vous réfléchirez, dit-elle.

—A quoi?

—Vous vous direz qu'on n'assassine pas ainsi une femme, et qu'on ne couvre pas d'un pareil outrage la famille qui vous a honoré de son alliance. Une Ornano n'est pas le chien de chasse qu'on tue d'un coup de pied quand il a désobéi. Songez-y, Sampietro.

—J'ai songé à tout. Vous aurez trois jours.

—Je ne m'abaisserai pas à vous prier, ni à me défendre. Un homme tel que vous êtes, n'est qu'un meurtrier. Il y a entre

nous trop de distance, et je ne comprends pas ces trois jours de grâce. Je ne vous les demande pas; je ne veux que cinq minutes pour embrasser mes fils. Je ne veux rien même; je suis prête dès à présent.

— Vous aurez trois jours, répondit Sampietro, toujours impassible.

Et il sortit de la chambre. Pendant ces trois jours il ne reparut pas à la maison.

Vanina d'Ornano avait encore une ressource. Elle pouvait, si bien surveillée qu'elle fût, faire tenir une lettre au parlement, ou seulement prévenir ses femmes. Toutes se fussent livrées au couteau avant de laisser toucher à leur maîtresse. Mais cette lugubre tragédie se jouait entre deux acteurs aussi inflexibles, aussi sauvages l'un que l'autre dans leur orgueil. La victime et le bourreau étaient Corses, tous deux réellement.

Le soir du troisième jour, Vanina, qui se flattait peut-être encore de ce vague espoir qui n'est pour les mourants que l'instinct de la conservation et l'horreur du néant, entendit heurter, comme l'avant-veille, à la porte de sa chambre. Elle était demi-nue, et machinalement s'était préparée à se mettre au lit.

— Vous êtes prête, dit-il, madame?

— Oui, monsieur.

— Quel genre de mort avez-vous choisi? j'ai là deux hommes qui se chargeront d'exécuter l'arrêt que vous aurez prononcé vous-même.

— Quoi! monsieur, dit Vanina, le cœur gonflé de colère et de haine, vous résolvez ma mort, et vous n'avez pas le courage de me la donner vous-même; vous osez vous faire mon juge, et

vous craignez d'être mon bourreau! Sans doute vous espérez vous soustraire à la vengeance de ma famille, en prétextant un accident, un assassinat commis par des mains étrangères... me livrer au poignard des valets... Non, monsieur, jamais la main d'un autre homme que vous n'a touché le corps de Vanina d'Ornano : c'est de votre main que je veux mourir. Allons, voici des lacets de soie : tuez la mère de vos enfants!

Sampietro se précipita aux genoux de Vanina, lui baisa les pieds en suffoquant de douleur. Puis, tout à coup, le souvenir de l'offense ressuscitant plus âpre, plus incisif dans le cœur de ce furieux, il se jeta sur les jarretières de soie déposées par Vanina sur sa toilette, les passa au col de la malheureuse femme qui ne luttait plus, et l'étrangla dans le transport de sa fièvre pendant qu'elle murmurait : Mes enfants! mes enfants!

Le bruit de cette altercation, les soupçons des domestiques, avaient tenu la maison éveillée. Sampietro, lorsqu'il eut étouffé la vie dans le corps qu'il serrait entre ses bras, fut assailli soudain par une tempête d'imprécations et de furieuses clameurs. Il se retourna : sur le seuil de la porte, ses valets, ses enfants confondaient leurs larmes et leurs cris; les yeux flamboyaient, les poings menaçaient. L'assassin, égaré, étourdi par ce tumulte, laissa tomber sur le parquet le cadavre de Vanina, ouvrit une fenêtre, s'élança dans le jardin, et disparut au milieu des ténèbres... tandis que les soldats, envoyés par le magistrat, cherchaient dans les massifs, dans les caves, l'auteur de ce meurtre abominable qu'on avait inutilement prévu.

Ici le narrateur s'interrompit un moment. La pâleur du maréchal, son regard fixe, lui causèrent un mouvement d'effroi.

— On dirait l'ombre de Sampietro, murmura Chaudebonne à l'oreille de Chalais.

— Horrible! horrible histoire! dit Gaston.

Et il détourna involontairement ses yeux du visage d'Ornano. Puis, revenant à son idée favorite, qui était d'animer les uns contre les autres:

— Eh! mon Dieu! ajouta-t-il, ce sont là des fables, n'est-ce pas, maréchal?

— Le maréchal balbutia quelques mots qu'on n'entendit point.

— J'ai eu l'honneur de dire à votre altesse, répliqua Chalais, que mon grand-père vit M. Sampietro se présenter à la cour du roi Charles IX quelques jours après cet assassinat. Il s'était réfugié à Paris, inquiet des suites que sa vengeance eût pu avoir à Marseille, où le peuple voulait le lapider.

— Ah! vraiment? dit Gaston.

— Il parut donc devant le roi, qui lui avait fait défendre de se présenter. Chacun se reculait avec horreur pour éviter le contact de ce meurtrier. Lui, plus fier, plus insolent que jamais:

— J'ai fait justice dans ma maison, dit-il. Qu'importe au roi, qu'importe à l'État que Sampietro ait eu querelle avec sa femme, pourvu qu'il ait bien servi le roi et l'État? Or, voici mes services écrits en traits de sang. Regardez:

Et il découvrit sa poitrine sillonnée de cicatrices honorables. Le roi baissa la tête, Catherine de Médicis détourna les yeux.

— Allez, lui dit Charles IX, allez, monsieur Sampietro, vous êtes libre.

Et le Corse traversa fièrement la foule des courtisans, qui lui laissèrent un large passage.

— Voilà ce que m'a raconté mon grand-père, ajouta Chalais.

— Cela n'arriverait pas aujourd'hui, dit Chaudebonne. Sa majesté n'aime pas beaucoup les dames; mais cependant, si M. le maréchal que voici tuait ainsi madame la maréchale, je ne crois pas qu'il obtînt la même faveur que Sampietro.

Gaston ne répondit pas. Le maréchal lui lançant un regard plein d'inquiétude, s'aperçut que le coup avait porté, et que cette fatale histoire, qu'on ne se racontait qu'à l'oreille, emplissait l'âme de Gaston d'une superstitieuse terreur.

— Voilà une triste soirée! dit tout à coup le prince. J'ai peur à présent de conspirer avec vous, maréchal... quand je songe que vous avez été mon gouverneur...

— N'ai-je pas été honnête homme? demanda Ornano.

— Maréchal... je ne doute pas...

Et la conversation s'éteignit dans un lugubre silence. Ornano, furieux et dévorant sa rage, ressemblait en effet au Corse Sampietro. C'étaient bien ce front chargé d'une teinte olivâtre et les chauds reflets du sang des Bastelica, courant sous une peau marbrée par la colère. Chalais ne s'en tint pas à l'humiliation que ce récit avait fait subir au maréchal, il ajouta :

— Ce Sampietro, s'il est le héros d'une famille corse, ne serait pas même un homme en France, et nous appellerions cela un tigre. On peut s'étonner que d'un tel aïeul et d'un tel père, car vous savez, monseigneur, qu'Alphonse d'Ornano, lequel assassina son neveu, était le père de M. le maréchal, on peut admirer, dis-je, comment cette horrible souche a produit un rejeton si poli, si bon, et si digne de respect, que l'est à tous égards M. le maréchal que je salue.

Et de cet air moitié badin, moitié naturel, qui jette l'homme qu'on raille dans une perplexité pénible, Chalais fit deux pas en arrière et salua en effet d'Ornano.

Celui-ci interrogea la contenance du prince. Il le vit partager les sentiments de son jeune favori. Chaudebonne, de son côté, ne dissimulait pas sa joie, et il y avait dans le petit cercle comme un triomphe de l'humiliation du maréchal.

Il comprit sa disgrâce prochaine. Le frère du roi, tourmenté par les instances de Louis XIII et les manœuvres savantes de Richelieu, allait peut-être rentrer en faveur, abandonner un homme qu'on le priait de jeter en offrande comme victime expiatoire, et c'est de lui, le fils de Sampietro, qu'on rirait; c'est lui qui payerait les frais de cette guerre. Lui! un homme mûr, plein d'expérience et de vigueur, serait le jouet de ces muguets de cour, et se verrait livré à Richelieu par ces nains ridicules. A cette pensée, le sang bouillonna dans les veines du maréchal. Il jeta sur ceux qui l'entouraient un regard empreint d'une haine profonde et de l'intelligence sereine qui brille dans l'œil immobile du serpent.

— Monseigneur, dit-il, essayant encore une fois de ramener à lui l'esprit faible du prince qu'il avait si souvent dominé, ne donnez-vous pas suite à vos projets de ce soir, et le voyage convenu du côté de la Loire, n'est-ce plus aujourd'hui qu'on le commencera? MM. de Vendôme attendent, l'occasion est favorable, puisque sa majesté ne peut rien voir de Fontainebleau, où elle est en ce moment. Les chevaux ont été commandés.

— Monseigneur, dit Chalais en s'inclinant avec un clin d'œil à l'adresse de Chaudebonne, votre altesse sait que je n'ai rien à faire dans ses projets, et que mon service me

rappelle auprès du roi. Restant ici, je craindrais de devenir indiscret.

Ornano attendait, en palpitant, la réponse du prince. Gaston ne la donna pas.

— Il me semblait, fit Ornano avec lenteur, que M. de Chalais pourrait être l'un des nôtres.

— Qu'appelez-vous des vôtres, monsieur? demanda le gentilhomme.

Cette fois encore, Gaston devait prendre la parole, il ne la prit pas.

— Je crois que monseigneur est absorbé par l'intéressante narration de Monsieur, murmura Ornano en tremblant de rage. Mais puisque M. de Chalais s'en retourne à Fontainebleau, j'y vais aussi, et je serai son compagnon de voyage.

— Comme il vous plaira, monsieur, dit Chalais.

— Qu'ai-je dit? glissa Chaudebonne à l'oreille d'un de ses amis; ne pouvant plus faire la loi ici, le Corse va se faire bienvenir du cardinal.

Gaston, sortant de sa longue rêverie, se leva.

— Messieurs, dit-il, je resterai ici. Le moment n'est pas bon pour faire ce que nous pensions. Monsieur le maréchal, je vous rends votre parole...

— Ah! pensa d'Ornano, je devine! il s'agit d'un autre plan auquel on ne veut pas me faire participer... Enfants!... ils ne songent pas même à m'empêcher d'aller à Fontainebleau. C'est moi qui vais gagner la folle partie qu'ils engagent contre moi, et puisque l'on ne dédaigne ma fidélité au Luxembourg, elle semblera bonne à la cour de Richelieu.

Déjà Ornano sortait, quand l'huissier des grands appartements, accourant tout essoufflé au jardin :

— Monseigneur ! dit-il, un courrier du roi !

Gaston pâlit et regarda Chalais avec défiance.

— Voyons, dit-il, ce que nous veut sa majesté.

Le capitaine des gardes, du Hallier, entra, suivi de quelques gentilshommes, et après avoir jeté un rapide coup d'œil sur l'assemblée :

— Monseigneur, dit-il, sa majesté regrette votre altesse à Fontainebleau ; elle m'a chargé de vous rappeler près d'elle..... Monsieur le maréchal, que j'ai l'honneur d'apercevoir, est compris dans l'obligeant désir de sa majesté.

— Je suis prévenu, pensa d'Ornano ! il est trop tard pour me venger sans me perdre. Mais qu'importe ! je me vengerai !

Gaston chercha une réponse sur le visage de Chalais, mais celui-ci, dès l'annonce de l'huissier, s'était retiré dans un massif d'où il pouvait voir et entendre sans être vu. Cette circonstance n'échappa point à d'Ornano, dont les soupçons se changèrent dès lors en certitude.

— Messieurs, dit Gaston à sa suite, un désir du roi est un ordre pour nous. A Fontainebleau... Qu'on fasse préparer mes chevaux.

— Monseigneur, dit le capitaine des gardes, les chevaux de votre altesse sont tout harnachés dans la cour, où je les ai aperçus en passant.

— En effet, dit Gaston embarrassé, je comptais ce soir aller à Saint-Cloud.

— Il ne réfléchit pas, dit Chaudebonne, que cette réponse pourrait nous perdre, car les apprêts du voyage sont faits de telle

sorte, que nous avions l'air d'aller en Chine. Il y a des mulets et des chariots.

Le prince monta dans son carrosse; du Hallier, avec ses gardes, se remit en selle, ayant l'œil sur toute la suite du prince. Il se plaça même à la droite du maréchal, comme pour lui faire honneur, mais en réalité pour le surveiller.

Chaudebonne, en sa qualité de maréchal des logis du prince, marchait à la tête de l'escorte, avec quelques amis.

— Si je m'en croyais, dit-il, je ferais comme Chalais, je tournerais bride au premier coude de la route, au bas du pont de Fromenteau, par exemple, et en piquant bien, je me mettrais à l'abri de M. le cardinal, dont je reconnais la main dans toute cette affaire.

— Si vous faites cela, lui dit quelqu'un, vous compromettez si bien M. le duc d'Orléans que l'affaire dont vous parlez sera jugée.

— Vous avez raison.

Il achevait à peine qu'il sentit derrière son portemanteau les naseaux fumants d'un autre cheval. Il se retourna, c'était le capitaine des gardes.

— Dites-moi donc, monsieur de Chaudebonne, dit-il, je ne vois pas parmi nous M. de Chalais?

— Monsieur de Chalais?

— Oui certes... Il est donc resté au Luxembourg?

— Mais M. de Chalais n'était pas, que je sache, au Luxembourg.

— Pardonnez-moi ; il y était.

Chaudebonne tourna aussitôt la tête, et vit le maréchal suivre

de loin leur conversation d'après les gestes et l'attitude des interlocuteurs.

— Ah ! traître ! dit-il, tu as déjà parlé !

Mais étouffant sa colère, il se mit à rire et à plaisanter sur mille sujets avec du Hallier, qui était bon compagnon et joyeux conteur. Puis se rapprochant du maréchal insensiblement, il ne le quitta plus.

Gaston, seul dans son carrosse, se laissait aller à un ennui pesant. Il bâillait si bruyamment qu'on l'entendait de la tête de l'escorte, et sa tristesse se communiquait déjà aux plus intrépides lorsque toute la cavalcade arriva sous les murs de Fontainebleau.

On voyait alors une seule fenêtre éclairée à l'aile gauche, et derrière la vitre de cette fenêtre une ombre qui se promenait lentement.

— M. le cardinal veille, dit du Hallier.

— Tant mieux, pensa Ornano. Lorsqu'il veille ainsi, reçoit-il des visites ? demanda-t-il au capitaine.

— Tu ne lui parleras pas, je le jure, se dit Chaudebonne.

— Il vous recevra très-volontiers si vous avez quelque chose à lui dire, répondit du Hallier.

Chaudebonne demeura en arrière, et s'approchant du carrosse où Gaston soupirait :

— Monseigneur, lui dit-il, rappelez vite monsieur le maréchal, et le gardez toute la nuit. Il y va du salut de votre altesse. Rappelez-le, et qu'il ne s'échappe point !

Gaston était le plus ombrageux des hommes. Il ajoutait à ses terreurs propres, toutes celles qu'on voulait bien lui commu-

niquer; l'avis de Chaudebonne lui parut plein de menaces sinistres.

—Maréchal! cria-t-il, maréchal...

Ornano vint en galopant à la portière.

—Ne me quittez pas, dit Gaston, voyons ensemble ce qu'on nous veut ici... J'ai besoin de vous et de vos commentaires.

—C'est heureux, pensa Ornano; je savais bien qu'il me reviendrait. Demain il sera temps de demander audience au cardinal.

—Nous dormirons au moins tranquilles, se dit Chaudebonne. Et demain... demain, on verra clair dans les manœuvres de chacun.

Le roi fut prévenu à minuit de l'arrivée de son frère; le cardinal le savait déjà. Il avait entendu les chevaux et le bruit des portes.

Il envoya chercher du Hallier aussitôt.

—Y sont-ils? demanda son excellence.

—Oui, monseigneur.

—Tous?

—Excepté M. de Chalais.

—Mais vous l'avez trouvé au Luxembourg?

—Je sais qu'il y était; il se sera caché pendant mon séjour. Il y était si bien que monsieur le maréchal m'a dit l'avoir vu.

—Ah! vraiment, dit le cardinal avec un éclat... le maréchal vous l'a dit... êtes-vous bien sûr de cela?

—Parfaitement sûr, monseigneur.

Richelieu se promena plus vite dans son cabinet.

—Allez, dit-il, et qu'on fasse monter du Tremblay.

—Ah! monsieur d'Ornano, grommela le cardinal, vous trahis-

sez les vôtres; vous sentez donc que je vais être le plus fort, vous commencez donc à baisser la tête, et à me vendre vos complices... En effet, il n'a plus que cette ressource... mais je ne veux pas qu'elle lui reste ou qu'il en profite... S'il me voit, il demandera grâce, une liste de cônjurés à la main... Non, non, car je serais forcé de pardonner, d'épargner... non, mille fois! j'ai eu tout le mal, j'aurai toute la récompense.

Du Tremblay entra. C'était ce capucin si intelligent, si audacieux, qui, dit-on, gouverna Richelieu comme celui-ci Louis XIII, et qui plus tard trahit son maître et mourut sans qu'on ait pu savoir comment. On l'appelait le père Joseph ou l'Éminence grise.

— Arrive, le Tremblay! nous tenons tout! le maréchal brûle de faire des révélations....

— Je le sais, monseigneur; on vient de me dire que M. d'Ornano avait désiré me parler.

— Fuis-le comme la peste! ne reçois pas un papier, pas un livre, pas un message! si tu peux deviner qu'il fasse vers moi une démarche quelconque, préserve-moi de ses lettres ou de sa présence... fais bien attention, le Tremblay!

— Ne craignez rien, monseigneur.

— Envoie le roi à la chasse demain, il fera beau... que Monsieur accompagne son frère... le maréchal accompagnera Monsieur. Moi j'aurai des courriers à expédier..... Voyons, dis-moi où nous en sommes, et relisons nos listes.

— Voici, monseigneur... Monsieur... est en tête...

— Celui-là sera puni en humiliation, je ne puis lui faire que cela, mais il l'aura!

— Madame la comtesse de Soissons?

— Imprudente, ambitieuse : nous l'exilerons.

— M. le maréchal d'Ornano?

— Celui-là n'est pas prince du sang... il payera pour tous... Un misérable que j'ai fait maréchal de France et qui n'a jamais commandé une escouade, il se révolte contre moi, son bienfaiteur, il veut me confiner dans un cloître! Corse! tiens bien ta tête.

— M. de Chaudebonne? continua le capucin.

— Étourneau qui veut conserver sa place près de Monsieur, et qui conspire pour s'amuser près d'un prince qui ennuie tout le monde. Il s'amusera dans l'autre monde.

— M. le grand prieur de France?

— Grand prince de l'église que je forcerai à respecter un cardinal, et à empêcher son cocher de dire tout haut : Quand rasera-t-on Louis le Fainéant?

— M. le duc de Vendôme, son frère?

— Il remue la Bretagne, et se tient à distance, mais je rapprocherai les distances.

— M. de Chalais?

— Oh! celui-là! murmura le cardinal, traître abominable qui s'est offert à moi pour surveiller Monsieur, et qui conspire avec Monsieur contre moi!... Celui-là je le garde pour une occasion éclatante.

— Madame de Chevreuse?

— Une femme qui sait toutes mes folies et qui seule a sondé mon cœur. Elle sera éternellement mon ennemie. Je la ruinerai! au premier jour elle retournera en exil.

— Voilà tout pour le présent, dit le capucin; je passe des noms anglais, espagnols et allemands. On a les noms, mais on n'a pas les têtes... Et parmi ceux que votre excellence tient dès

à présent, les trois quarts ne peuvent être convaincus que de haine contre votre excellence. C'est un péché peut-être, ce n'est pas un crime d'état.

Richelieu sourit et ne répondit pas.

— Je sais bien, dit le capucin, que quiconque n'aime pas votre excellence, n'aime pas l'état qu'elle sert si bien, et que n'aimer pas l'état, c'est être criminel.

— Tu es ingénieux, le Tremblay!

— N'est-ce pas, monseigneur? répliqua le père Joseph avec son sang-froid cependant mêlé d'une manière de gaieté funèbre.

— Tous les noms que tu as cités sont des noms maudits. Je les rayerai impitoyablement. Il est temps que nous vivions en repos. Que ferons-nous de grand, si ces petits insectes nous piquent et nous incommodent sans cesse? Écrasons, le Tremblay, écrasons!

— Trouvez des crimes, alors.

— Ils auront chacun le leur. Je vois déjà tous ces gens-là conspirer contre la couronne et contre la vie du roi.

— C'est quelque chose.

— Nous tâcherons que cela suffise. As-tu préparé cette lettre de réconciliation que je veux faire signer au roi et à Monsieur?

— La formule est prête.

— Fais prévenir d'Hécourt, à Vincennes, que je lui enverrai du monde à loger; que cent mousquetaires soient demain bottés et armés pendant tout le jour... A propos... et ces lettres de MM. de Vendôme, que le gouverneur du Maine devait intercepter?

— Elles sont en route, monseigneur, elles contiennent tout l'exposé de la conspiration.

— Fort bien, on fera trois catégories ; d'abord celle des Ornano dont je veux me débarrasser tout de suite. Car Gaston chérirait demain éperdument celui qu'il me livre presque aujourd'hui, tandis qu'une fois séparés, ces chers amis s'oublieront. Ensuite les Vendôme ; puis en dernier... comme dénoûment magnifique, les Chalais... Ce sera terrible... D'ici à un an je veux avoir fait la maison nette de tous mes ennemis. S'il en renaît, eh bien, nous verrons !

— Il est trois heures, monseigneur, et votre excellence doit se lever à cinq heures.

—Je ne me coucherai pas. Porte ce billet chez le roi ; c'est l'avis que je lui donne d'aller chasser pendant que les affaires se termineront.

La journée se passa comme l'avait prévu le cardinal. Dès le matin, M. d'Ornano fit demander une audience. Le cardinal répondit que les affaires l'empêcheraient de causer avec le maréchal, et que la chasse empêcherait le maréchal lui-même de se rendre à l'audience. Ornano, prudent et défiant comme un vrai Sampietro, sentait bien quelque chose d'étrange dans la précipitation de ce voyage forcé à la cour; mais la bonne mine du roi à Monsieur, et le sourire gracieux des courtisans, lui prouvaient que rien n'était en péril. La chasse fut belle, Monsieur y fit des merveilles. Ornano trouva moyen de s'entretenir avec lui longtemps, et ils renouèrent quelques entreprises. Gaston, moins timide à mesure qu'il voyait le roi plus bienveillant, se voyait déjà brouillant tout le royaume, chassant M. le cardinal, et régnant de moitié avec le roi, comme avaient fait les princes sous la régence de Marie de Médicis. Cependant il n'était guère formidable avec ses compagnons. Les conspi-

rateurs, lorsqu'ils n'ont pas de chef, ne sont que des fous, et Gaston avait beau s'aveugler sur son mérite, il ne trouvait pas en soi de quoi commander à M. de Richelieu et usurper un trône.

— Il y a M. le prince, dit Ornano, ce vieux partisan des guerres civiles, ce digne antagoniste de la régence. M. le prince ne demande qu'à lever de nouveau l'étendard. La première démarche de votre altesse sera bien accueillie.

— Vous avez raison, maréchal; M. le prince est homme de bon conseil. Nous allons vous envoyer vers lui, et vous négocierez.

Avec toutes ces chimères, le duc d'Orléans et Ornano s'étaient fort éloignés tous deux de leur but. Le premier allait renouer avec le maréchal, le second était forcé de se cacher encore une fois du cardinal. Cependant ils ne prévoyaient guère, ni l'un ni l'autre, l'issue que M. de Richelieu avait ménagée à cet événement.

Le maréchal soupait tranquillement avec sa femme et l'entretenait de ses espérances sur l'entrevue du lendemain avec Richelieu, lorsqu'un garçon de la chambre du roi, nommé la Rivière, vint l'avertir que sa majesté voulait lui parler. Il était dix heures du soir. Ornano jette aussitôt sa serviette, et s'empresse de se rendre au vœu de sa majesté. Arrivé dans la chambre de l'Ovale, il est abordé par du Hallier, qui, avec son air jovial, lui dit en lui touchant l'épaule :

— Votre épée! monsieur le maréchal.

Ornano, persuadé que le capitaine voulait rire, répond sur le ton de la plaisanterie, et donne, avec majesté, son épée à du

Hallier, Mais celui-ci prend la poignée de l'arme, salue le maréchal, et s'adressant à quelques soldats :

— M. le maréchal est prisonnier du roi, dit-il ; conduisez monsieur dans la chambre où fut arrêté M. de Biron.

Ornano, tout effaré, veut se récrier ; les gardes l'entourent. Il s'adresse à du Hallier, aux assistants.

—Pas de bruit chez le roi ! répond un huissier de la chambre.

Un quart d'heure après, et avant que la nouvelle ne se fût répandue dans le château, Gaston traversa cette chambre de l'Ovale, avec les gentilshommes de sa suite, parmi lesquels Chaudebonne marchait d'un air assez inquiet.

Il se détacha du groupe, et s'adressant à du Hallier :

—Vous n'avez pas vu quelque part M. le maréchal? dit-il; ne serait-il pas en conférence avec son éminence?

—Je ne crois pas, répondit du Hallier; mais si vous désirez quelque éclaircissement à ce sujet, nous pourrons vous satisfaire.

Pendant ce temps, le prince avait disparu avec sa suite dans le long corridor de la galerie aux Cerfs. Chaudebonne restait pour recevoir les renseignements promis.

—M. de Chaudebonne, lui dit soudain du Hallier, je vous arrête au nom du roi ; veuillez me remettre votre épée.

—Ah! s'écria Chaudebonne, je demandais où est le maréchal : je m'aperçois bien qu'il a passé par ici!

Et il suivit le capitaine des gardes, qui le conduisit dans sa propre chambre, où on le traita fort civilement.

—Voilà ma première catégorie, dit le cardinal de Richelieu au père Joseph, lorsque du Hallier vint lui rendre compte de sa mission.

—Et voici la seconde, je pense, ajouta Joseph en remettant

à son éminence un papier envoyé par le roi depuis son retour de la chasse. C'était une lettre ainsi conçue :

« Monsieur le cardinal, je me mets au lit : j'ai réfléchi à ce que vous m'avez touché des affaires de Bretagne. Vous pouvez mander ici MM. de Vendôme. Vous avez la carte blanche. »

— Tu avais préparé les lettres de convocation, le Tremblay? demanda le cardinal.

— Oui, monseigneur ; elles vont être expédiées.

— Tu me copieras ensuite le document sur la trahison de M. de Chalais.

— Eh! eh! fit le capucin, j'entrevois la troisième catégorie! qu'ai-je lu? complot tendant à détrôner, à assassiner le roi!... Mais des preuves?

— Et M. le maréchal qui voulait tout dire avant, crois-tu qu'il ne parlera pas après?

— Je ne suis pas embarrassé, monseigneur, avec votre éminence. Ils sont arrêtés, c'est le principal. Quand ferez-vous arrêter M. de Chalais?

— Quand le courrier venant d'Espagne aura fourni la preuve d'un traité passé entre le roi d'Espagne et les conjurés; occupons-nous d'abord de la première catégorie.

Maintenant les événements sont racontés, laissons M. de Richelieu les commenter lui-même. On ne saurait mieux faire :

« Le lendemain, les deux prisonniers furent conduits au bois de Vincennes. On commanda à la maréchale d'Ornano de se retirer de Paris, car elle se préparait à l'intrigue pour sauver son époux, ou faire réussir ses projets malgré sa captivité. Il lui fut donc enjoint de partir pour une de ses maisons en Dauphiné ou en Provence. Mais étant tombée malade, Monsieur

obtint du roi qu'elle se retirât seulement à trente lieues de Paris. Deux confidents du maréchal, Modène et Déageant, furent mis à la Bastille, comme aussi Mazargues et Ornano, ses frères. On s'assura de toutes les places dont le maréchal avait le commandement.

» Ledit maréchal étant dans le bateau qui le conduisait au bois de Vincennes, dit qu'il eût bien voulu que les cardinaux et les princes qui étaient cause qu'il était là, fussent en sa place. Il manda à sa femme qu'elle n'eût pas de peur, qu'il n'avait fait que ce qu'elle savait; mais elle, ayant su la prise de son mari, s'écria : « Mon mari est mort. » Le maréchal dit à Chaudebonne, assis à côté de lui dans le bateau : « Vous témoignerez que je suis innocent; je sais que vous l'êtes aussi. » Puis il ajouta : « Je n'ai jamais que bien servi; si j'avais voulu faire ce à quoi l'on me convie, je ne serais pas ici. » *Ce dont il est coupable*, ajoute le cardinal, pour n'avoir pas averti du dessein qu'on tramait contre le roi. »

Ces mots prouvent que M. de Richelieu n'était pas embarrassé pour trouver une culpabilité morale à défaut de la culpabilité réelle.

Monsieur le prince dit en apprenant l'emprisonnement d'Ornano : « Le maréchal est un fourbe et un méchant. Vous verrez que dans un mois il accusera le tiers et le quart qui n'était point en cette affaire. » La douleur de M. de Vendôme, en Bretagne, fut visible; celle de madame de Soissons ne put se cacher.

Monsieur témoigna un grand ressentiment de la prise du maréchal; il alla trouver le chancelier d'Aligre, qui s'excusa et dit que cela n'avait pas été fait par son conseil. Mais il y avait pourtant urgence, car la cabale était si grande, que non-seule-

ment les princes, les grands du royaume, les officiers de la maison du roi, les princesses et les dames de la cour de la reine et le parti huguenot, mais aussi les Hollandais, le duc de Savoie, l'Angleterre et l'Espagne en étaient. Son dessein tendait à faire sortir Monsieur de la cour, non-seulement afin que les armes à la main il obtînt du roi de grands avantages, mais, s'il pouvait, à passer plus avant encore contre la personne du roi : et de peur que Monsieur ne fût retenu par le mariage, il le dissuadait de se marier, et principalement avec mademoiselle de Montpensier, laquelle, après la mort de M. d'Orléans, lui fut destinée.

Il est difficile de poser avec plus d'aplomb sur des probabilités un acte d'accusation capital. Voyons si le cardinal soutiendra cette accusation et triomphera des coupables.

« Or, pour faire réussir ce plan, et retirer Monsieur de la cour en lui mettant les armes à la main, il fallait venir à bout premièrement du cardinal, *dragon veillant au salut de son maître.* Ils s'en voulaient défaire en le disgraciant ou en le faisant tuer, et tenaient la chose quasi pour assurée, parce que sa majesté avait une ou deux fois prêté l'oreille sans rejeter ce qu'ils disaient. »

Voilà tout le procès d'Ornano, de MM. de Vendôme, de Chalais. Voilà le procès de Cinq-Mars et de Thou, ceux de Marillac et de Montmorency. On s'effraye de trouver toujours derrière la personne du roi celle du cardinal, que celui-ci défend opiniâtrément, comprenant bien que le vrai roi c'est lui, et que le roi étant abattu, la France est à jamais ruinée. De là ces exécutions terribles que les historiens mettent tantôt sur le compte d'un amour-propre chatouilleux, tantôt sur le compte d'un patriotisme infatigable. Nous penchons à déclarer que Richelieu con-

tinuait l'œuvre de Louis XI, et qu'il était réellement un ami très-ardent du peuple, au bonheur duquel il croyait tendre par l'anéantissement des priviléges aristocratiques.

Richelieu fut combattu d'abord par le roi même qu'il défendait, ce qui appert des phrases amères qui lui échappent malgré sa circonspection. Ce roi prêtait l'oreille aux courtisans, ennemis de son ministre, et celui-ci faisait tomber la tête pour que la langue ne parlât plus.

Le cardinal savait bien que le premier coupable était le roi, et le second le duc d'Orléans, son frère, jeune homme pétri de ruses, de lâchetés, de noires vanités. En divisant ces deux hommes il se créait deux partis à combattre. Il les réunit donc, et le 31 mai 1626 les promesses de paix mutuelle, préparées par Richelieu, furent signées entre le roi, Monsieur et la reine mère. Le roi reconnaissait l'efficacité des conseils de sa mère. Monsieur reconnaissait les bontés et l'autorité du roi; tous reconnaissaient les bons services et la capacité du cardinal. Jamais l'éclat de la journée des dupes ne fut pareil à celui de cette journée où Richelieu enchaînait à sa volonté ses maîtres, sous prétexte de les réconcilier.

« Leurs majestés et Monsieur, dit-il, ayant juré la promesse, sur les saints Évangiles, il leur a plu de signer ce que dessus en témoignage de leur étroite union. »

Ce que dessus, était l'abandon de leurs amis, de leurs conseillers, de leurs forces respectives. Pendant longtemps le roi et Monsieur se trouvèrent désarmés. Quant à la reine mère, à la première hostilité qu'elle se permit contre Richelieu, le ministre la fit exiler; elle mourut dans une honteuse misère.

Revenons à la deuxième catégorie, bien que ce traité, ou-

vrage de Richelieu, lui fit une seule et même catégorie de tous ses ennemis.

« Le lendemain, c'est-à-dire le 1er juin, le roi envoya demander les sceaux à M. d'Aligre, qui n'avait pas osé soutenir à Monsieur la justice du conseil de sa majesté sur l'affaire d'Ornano, et les bailla à Marillac, qui avait la charge de ses finances, *le cardinal le lui ayant conseillé.*

» Cela fait, sa majesté se résolut à partir de Paris pour aller chercher en Bretagne M. de Vendôme, qui se trouvait des premiers dans la cabale et qui essayait de se fortifier dans son gouvernement et de le *soustraire au service du roi.* »

Que pense-t-on de l'introduction de ce crime capital?

« Sa majesté voulait se saisir de sa personne au cas qu'il ne vînt point la trouver sur le chemin. Le cardinal était allé prendre les eaux à sa maison de Limours. »

Le cardinal poussant sa majesté en avant! Quelle corvée pour Louis le Juste!

« Le grand prieur, qui savait sa conscience chargée et soupçonnait sa perte et celle de son frère, se résolut d'aller le querir en poste et l'amener par le chemin. Il passe par Limours pour voir s'il ne connaîtrait pas le dessein du roi; mais le cardinal prit *une conduite qui lui était ordinaire,* et telle qu'il lui fut impossible de rien connaître. »

On força donc, par cette roideur affectée, les princes de Vendôme à venir se disculper à la cour de soupçons qu'on ne leur avouait pas assez manifestement pour qu'ils prissent de la défiance. Richelieu voulait les faire arriver, non les faire fuir. Cet artifice réussit.

« Tant plus le roi témoignait ne pas désirer la venue du duc

de Vendôme, plus le grand prieur engageait son frère à aller trouver sa majesté. Il y consentit. Mais en apprenant la prise du colonel, il eût voulu se rétracter. Voyant que le roi marchait à lui, il se décida.

» Ils arrivèrent tous deux le 11 de juin, et le 12 on les arrêta.

» Le cardinal arriva le jour même de leur prise. »

Ne semble-t-il pas voir le chasseur arriver au piége quand il entend se débattre la proie?

M. de Vendôme, aussitôt qu'on l'eut pris, demanda au marquis de Mauny : Que fait Monsieur?

Ce qui faisait bien connaître, dit le cardinal, leur intelligence.

M. de Vendôme arrêté, le cardinal aurait bien voulu prendre par la même occasion M. le comte de Soissons; mais une réflexion l'arrêta. Le comte, si on lui témoignait de la rigueur, ferait ce qu'il désirait le plus, qui était de s'éloigner de la cour. En considération de ce, le cardinal préféra user de clémence, aimant mieux frapper à coup sûr quand le temps serait arrivé.

Cependant le frère du roi faisait mille instances pour obtenir la liberté d'Ornano, tout en le chargeant de ses aveux cruels à force de naïveté. Le cardinal crut le moment favorable pour s'occuper de sa troisième catégorie d'ennemis, et comme le roi faisait son voyage de Bretagne, afin de n'avoir pas l'air d'y être allé seulement pour la rebellion de MM. de Vendôme, Richelieu occupe sa majesté, pendant le voyage, de la conspiration de Chalais. Le roi, pour se débarrasser le plus tôt possible d'une pareille affaire, fit juger Chalais et lui fit couper la tête sous prétexte qu'étant de garde dans sa chambre la nuit il avait voulu l'assassiner.

Cette histoire n'est pas dans notre cadre et nous en omettons

le détail ; Chalais fut un essai terrible fait sur les amis de Monsieur et des princes rebelles. Sans aucun doute le même sort était réservé à Ornano, dont le procès s'instruisait aussi. Mais le hasard, ce sombre dénoûment des affaires d'état les plus embouillées, finit par un coup hardi les incertitudes de Richelieu.

Ornano était prisonnier, mais traité avec beaucoup d'égard. Sa fierté naturelle le poussait à des exigences que le gouverneur, créature de Richelieu, mettait un soin particulier à ne pas satisfaire. D'Hécourt, c'était le nom du gouverneur, retrancha au maréchal tout le luxe dont on l'avait entouré. Servi d'abord par les gens du roi, il ne le fut plus que par les geôliers du donjon. Il se plaignit, car pour lui ce n'était pas seulement une privation, mais une menace. D'Ornano savait que les officiers du roi lui servaient de caution contre les entreprises du cardinal et que jamais Richelieu n'oserait tenter l'honneur de ses officiers ; mais dès que les geôliers se présentèrent :

—Je suis perdu, pensa le maréchal, on veut m'empoisonner, et rejeter ce crime sur quelque négligence des serviteurs.

— Monsieur, dit-il à d'Hécourt, ce n'est pas un traitement ordinaire que vous me faites subir. Accoutumé à être servi par des officiers, je ne veux pas de vos sombres laquais.

— Je n'en ai pas d'autres, répondit d'Hécourt.

— Alors vous les changerez.

— Monsieur, c'est le roi qui ordonne ici, non les prisonniers.

— Eh bien, je saurai forcer le roi à obéir au vœu le plus simple, le plus naturel qu'on puisse former. Je ne mangerai plus si l'on ne me sert comme autrefois ; de cette façon ma famille ira proclamant partout que le roi m'a laissé mourir de faim.

— Cette menace n'est pas utile, monsieur; car le roi a d'autres moyens de donner la mort quand il le veut bien.

— C'est vous qui me dites cela ! à moi prisonnier !

— Sans doute, j'obéirai toujours au roi.

— Et moi, je ne mangerai plus.

La fureur de d'Hécourt fut poussée au comble.

— Quelle absurde terreur! s'écria-t-il; est-ce que je m'amuserais à vous donner du poison?... Eh! monsieur, le jour où le roi me dira qu'il veut votre mort, je m'approcherai de vous tout doucement comme je le fais, et vous donnerai de la dague dans le cœur.

Ornano poussa un cri d'effroi.

— Barbare! murmura-t-il.

— Mangez donc, dit l'autre, et ne craignez pas. Vous vivez parce qu'on le veut bien ; si la mort vient, prenez-la...

A quelques jours de là, Ornano s'était réconcilié avec la vie, mais dans les relations d'un prisonnier avec ses gardiens l'égalité n'entre jamais. Le geôlier dit ce qu'il veut dire, le prisonnier entend ce qu'il peut. Ornano se flattait de regagner un jour la faveur.

— Détrompez-vous, lui dit d'Hécourt; vous pourrirez en prison. Aussi avais-je raison de vous conseiller la bonne humeur. Monsieur est réconcilié avec son frère, mademoiselle de Montpensier va devenir sa femme, messieurs de Vendôme sont mes prisonniers. Je vous dis cela par intérêt pour vous, et afin que vous sachiez qu'on ne fait pas de cruauté uniquement pour vous.

— Le duc d'Orléans épouse mademoiselle de Montpensier! le duc de Vendôme est en prison!... c'est la vérité?

— Si vrai, que voici la clef de leur chambre.

— Mon Dieu! prenez pitié de moi!

Et le maréchal tomba sans connaissance sur la dalle de sa prison; depuis ce temps la fièvre s'empara de lui. Des médecins, appelés un peu tard, le trouvèrent gravement malade, et donnèrent aussitôt un nom à sa maladie. Son mal était au plus haut degré d'intensité, lorsque Chalais monta sur l'échafaud, et, huit jours après, le maréchal expira dans des souffrances étranges.

« Le maréchal d'Ornano, dit Richelieu, mourut le 2 septembre 1626. La tristesse qu'il eut de sa prison, augmentée par l'accomplissement du mariage de Monsieur, fut cause de sa mort. Le vertige dont il était travaillé tourna en haut mal, et sa gravelle lui apporta une rétention d'urine. Il fut assisté avec un grand soin par les sieurs Carré, médecin de Paris, Letellier, médecin du roi, et Brayer, médecin du comte de Soissons. Le père Gibieu, prêtre de l'Oratoire, docteur de Sorbonne, fut toujours auprès de lui pour le consoler jusqu'au dernier soupir. Le roi fut fâché que la *justice de Dieu* eût prévenu la peine, et qu'il fût mort avant le jugement de son procès, qui eût justifié à toute la France sa détention, que les personnes conjurées contre le roi et son état publiaient avoir été injuste. »

Quoi qu'en dise le cardinal, cette justice de Dieu, arrivée si fort à propos, semble un peu le corollaire de la distribution des ennemis du ministre en catégories. Seulement Ornano fut de la seconde au lieu d'être de la première, ainsi qu'on l'avait destiné. Les adversaires politiques du cardinal trouvèrent que cette mort arrivait fort opportune au moment où l'on allait juger publiquement la conduite de Monsieur, et celle des princes fort compromis peut-être par les témoignages d'Ornano.

Restait M. le duc de Vendôme, le plus coupable des deux frères, parce qu'il était gouverneur d'un pays prêt à se révolter contre le roi. Il avoua ses fautes, dit Richelieu, mais le roi, tout en lui accordant des lettres de grâce et d'abolition, le laissa en prison pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'enfin le grand prieur de Vendôme, qui n'avait demandé aucune faveur et qui n'avait rien avoué, put espérer profiter du bénéfice qu'on accorderait à son frère aîné. Cependant la volonté du roi trouva des résistances, et Richelieu raconte, avec beaucoup d'art et d'audace, les obstacles que le parlement opposa au bon vouloir du roi dans cette affaire.

« Le roi, dit-il, quand il fut sur le point de partir de Paris, crut que, pour rendre Dieu favorable à ses justes vœux et à la défense qu'il entreprenait d'un innocent, il devait pardonner à un coupable, et pour cet effet, voulut que M. de Vendôme, à qui il avait fait expédier une abolition de ses fautes dès l'année 1627 (nous sommes à la fin de 1629), jouît de la grâce qu'il lui avait accordée et qu'absolument la cour du parlement l'entérinât. Et, pour ce, afin de procéder à l'entérinement, il était nécessaire qu'il fût ouï auparavant sur le contenu de sa déclaration, qu'il avait donnée en l'an 1627, et les lettres de ladite abolition obtenue ensuite d'icelle. Le roi, par ses lettres patentes en date du 14 juin 1629, nomma des commissaires pour l'aller trouver à cet effet. M. de Vendôme fit poursuivre cet entérinement tant qu'il put, et sa femme le poursuivait elle-même; l'évêque de Nantes, qui était tout de cette maison-là, le sollicita aussi en leur nom. Mais ils n'en pouvaient venir à bout. *La cour* s'y opposait, non pour l'intérêt du roi ou de la justice, mais pour celui de leurs prétentions. »

C'est un langage vraiment curieux dans la bouche de Richelieu, que ce scrupule à l'égard des volontés de la cour du parlement, et des prétentions de cette cour. Que de longueurs pour arriver à cet entérinement que tout le monde désire! et quelle patience de M. de Richelieu, qui laisse à la cour le temps de développer ses prétentions à l'aise, malgré le vœu du roi! Mais peut-être ces longueurs vont-elles être expliquées. La famille de Vendôme avait sans doute tenu tête au cardinal comme le grand prieur: dès qu'elle se sera humiliée, nous verrons l'entérinement s'opérer avec plus d'activité quant à M. le duc de Vendôme, qui se sera repenti.

« Madame de Vendôme écrivit au cardinal, et lui manda qu'elle avait sollicité trois ou quatre fois ces messieurs du parlement: que ceux qui faisaient ses affaires étaient continuellement aux portes et assistaient presque tous les jours à leurs entrées: qu'il semblait que cette difficulté, qui ne venait pas d'elle, ne fût née que pour prolonger ses maux, et qu'elle suppliait le cardinal, au nom de Dieu, d'empêcher l'opinion qui s'en allait presque commune, que c'était pour les perpétuer qu'elle le *suppliait très-humblement* de croire qu'outre que la récompense des œuvres de compassion et de piété qu'il exerçait en son endroit lui serait rendue au ciel, il en acquerrait une gloire immortelle sur la terre, et l'obligation très-particulière *d'une maison qui se dédierait tout entière à son service.* »

Voilà l'affaire en bon train; mais, par un hasard tout semblable à celui qu'on a remarqué pour le maréchal d'Ornano, le grand prieur, ce rebelle indomptable, vint à tomber malade au donjon de Vincennes. Parmi tous les bruits qui ont couru à ce sujet, et qui donnèrent de là mauvais renom au régime de cette

prison d'état, nul libelle, nul pamphlet n'est aussi circonstancié que le compte rendu fait par le cardinal lui-même de cette maladie dont Charenton fit les honneurs, grâce aux circonstances.

« Tandis qu'on travaillait à délivrer M. le duc de Vendôme, dit-il, son frère, le grand prieur, vint en une grande extrémité de maladie. Il languissait dès l'année précédente. Il avait le cœur si grand qu'il ne voulait recevoir en sa prison aucune consolation, de sorte que le médecin Riolant déclara, par un écrit qu'il donna signé de sa main le 16 août 1628, que dès le 10 septembre 1626, il fut saisi d'une fièvre double-tierce qui se convertit en tierce jusqu'au mois de janvier 1627, ayant la rate grosse et le foie enflé, et étant ladite rate demeurée toujours dure, quelques remèdes apéritifs qu'il eût pu lui donner, ce qui lui causait souvent la fièvre; que de cette mauvaise disposition de rate provinrent depuis de fâcheux accidents; que ses poumons furent travaillés de toux et de fluxions, et souvent la fièvre revenait avec violence et continue quelquefois quatre et cinq jours, pour l'extinction de laquelle il fallait souvent saigner, ce qui n'empêcha pas qu'à la longue elle ne se rendît plus fréquente, revenant presque tous les quinze jours; puis survinrent des battements de cœur et des vertiges fort grands, jusqu'à le faire tomber s'il n'eût été retenu; qu'enfin la pesanteur de sa rate rendit son corps si débile, qu'il ne pouvait plus faire d'exercice.

» Puis il fut attaqué d'une grande colique, partie d'humeurs, partie de nerfs, pour laquelle on lui fit boire des eaux, et le roi, afin qu'elles fussent plus utiles, lui permit de se promener dans les jardins, ce dont madame de Vendôme rendit par sa

lettre du....... *de grands remercîments au cardinal*, par le moyen duquel elle croyait avoir reçu cette grâce de sa majesté.

» Mais, nonobstant cela, les eaux ne lui servirent de rien, et la rate étant devenue plus douloureuse au bas des fausses côtes, s'allongeant jusqu'au rein gauche, de sorte qu'on n'y pouvait toucher sans douleur, s'élargissant jusqu'au cartilage xiphoïde, ce qui fit douter qu'elle ne fût squirreuse, et que par voisinage, touchant au foie comme elle faisait, ou par un reflux d'humeurs, elle l'offensât et lui produisît une hydropisie de laquelle il avait été tourmenté dès l'âge de quatre ans; que depuis le mois d'août de ladite année, son mal accrut toujours à raison de l'extrême mélancolie de son esprit; que le 7 février 1629, il fut à l'extrémité et reçut les sacrements; l'évêque de Nantes y fut envoyé de la part de la reine mère, pour le consoler comme lui étant très-agréable. Il dit à Castelnau, en mourant, qu'il le priait de dire au roi de lui pardonner, et qu'il le suppliait de n'y pas faillir; que ni de fait, ni de pensée, il n'avait eu l'intention d'offenser sa personne, ayant soin en cette extrémité de faire savoir au roi qu'au moins *s'il l'avait desservi en son état* par ses cabales, il n'avait jamais été de ceux qui eussent entrepris rien contre sa personne. Il mourut le 8 février, entre deux et trois heures après midi, fort repentant et *fort heureux*, puisque le bonheur de cette vie ne dépend que du dernier moment.

» Le garde des sceaux écrivit au cardinal que l'évêque de Nantes, après avoir vu le lieu de sa demeure et l'ordre de la garde et du service, fut très-étonné, et dit tout haut *qu'il rejetterait bien les calomnies que l'on disait que ces deux frères étaient en vilain lieu et mal assistés*. M. de Vendôme désira que ledit sieur

évêque l'allât voir pour le consoler, ce que la reine mère trouva bon, sachant que le roi aurait agréable qu'on ne leur refusât rien. Le garde des sceaux permit que le corps du grand prieur fût ouvert, selon que M. et madame de Vendôme le désiraient, pour être embaumé et transporté au lieu où ils voulaient l'envoyer. Le procès-verbal en fut fait. On trouva son foie fort ample, occupant l'hypocondre, et que le flanc gauche s'était fort étendu et comme devenu squirreux et tout blanchâtre dedans et dehors, sans aucune marque rouge; que sa rate était de bonne figure en grosseur, mais fort livide, et comme pourrie, que le rein droit était assez bon, etc., etc. »

Tout ce procès-verbal est décrit avec une minutie qui montre que Richelieu, s'il se débarrassait de ses ennemis, tenait du moins à sauver les apparences. Les *cabales* étant ainsi étouffées, le cardinal put respirer librement, et les geôliers de Vincennes se reposèrent.

Il était écrit que le duc d'Orléans serait traversé fatalement dans ses amours. A peine la mort de mademoiselle de Montpensier, devenue sa femme, lui eut-elle rendu la liberté, qu'il devint épris de la belle princesse Marie de Gonzague, et se déclara pour elle avec cette ardeur qui le rendait d'abord le plus enthousiaste des hommes; mais l'ardeur chez lui faisait vite place au calcul et à la peur.

La princesse, jeune et charmante héritière, possédait en propre les duchés de Mantoue et de Montferrat. Marie de Médicis ne trouva pas cette union compatible avec sa politique, et, en femme qui savait se faire obéir, elle défendit à Gaston, son fils, de donner suite à cette passion. Mais comme l'autorité de Richelieu avait donné à cette reine des habitudes de violence,

elle n'usa d'aucuns ménagements envers son fils qui réclamait contre ce despotisme.

—Je vous dis que je vous le défends, dit-elle.

—Eh bien! puisqu'il en est ainsi, répliqua Gaston, vous cherchez le scandale, et moi je ne le fuis pas : nous verrons.

— Des menaces?

—Vous m'en faites.

—Je les accepte. Continuez. Si vous vous obstinez à revoir mademoiselle de Gonzague, je saurai bien vous en empêcher.

—Si vous m'en empêchez, je recommence la guerre de 1626.

— Vous savez comme on vous a vaincu!

— La fortune changera. Cette fois, j'appellerai à mon aide toute la noblesse de France, qui s'indigne de l'alliance d'un tyran italien, c'est vous, avec un prêtre, c'est M. de Richelieu!

Marie de Médicis, pâle de rage, menaça Gaston du doigt et du regard, puis elle rentra chez elle. Le prince semblait arrivé au plus haut point d'irritation.

—Qui m'aime me suive! s'écrie-t-il; la guerre, puisqu'on le veut. J'irai trouver le roi..... Mais le roi ne comprend pas qu'on soit amoureux. Cependant il doit être juste, puisqu'on l'appelle ainsi. Je lui demanderai si l'on a le droit de m'empêcher de me marier à ma guise; déjà une fois je me suis laissé sacrifier!

Gaston avait près de lui ses favoris. L'un d'eux, Puylaurens, avait tout pouvoir sur cet esprit faible.

— O monseigneur! dit-il, n'emportez pas d'assaut, mais pratiquez, achetez la place... On vous défend, mais vous avez le moyen de désobéir sans faire la guerre. Madame la reine mère

ira-t-elle voir si vous donnez ou non des rendez-vous à madame la princesse de Gonzague?

— Des rendez-vous ?

— Sans doute, monseigneur. Ainsi, par exemple, aujourd'hui je sais que madame la princesse va chasser l'oiseau dans les marais de Buc, avec madame de Longueville, son hôtesse; pourquoi n'iriez-vous pas en notre compagnie chasser aussi l'oiseau? c'est une fantaisie très-naturelle. On le saurait, qu'il n'y aurait pas l'ombre d'un reproche à faire... le hasard!

— Tu as raison, Puylaurens. Eh bien, allons à Buc.

— Le jour où ces hasards-là seront usés, nous aurons la ressource du mystère, les églises, les manteaux couleur de muraille, les portes secrètes, cela nous va faire un amour à l'espagnole... Peste, monseigneur, nous allons un peu nous divertir, tandis que les esprits pédants de la cour crèveront du dépit, d'abord de ne rien pouvoir empêcher, ensuite de ne rien savoir: et puis madame de Longueville nous aidera. Et puis, quand tout sera découvert, nous enlèverons madame la princesse en plein jour.

Gaston embrassa Puylaurens avec effusion.

— Que tu as d'esprit! dit-il, et que je t'aime!... Je vais m'habiller, attends-moi.

— Prends garde, dit à l'oreille du jeune homme M. du Fargis, l'époux d'une dame d'atours de la jeune reine, Anne d'Autriche; Gaston t'aime aujourd'hui... gare demain!

— Je veux essayer à mon tour de battre Richelieu et la Florentine... Si j'échoue, eh bien, tant pis.

— Si tu échoues, toi qui consoles Gaston, je te consolerai, moi qui vois les choses de sang-froid.

— Bon Fargis! eh bien, veux-tu nous procurer le plaisir entier de cette chasse? viens-y.

— Non pas! je veux rester ici pour en voir l'effet à la cour.

Il avait raison; Marie de Médicis fulmina. Gaston, au retour, fut interpellé si vertement par sa mère, qu'il faillit lui manquer de respect devant la cour. Il résolut de ne plus agir ouvertement, et, pendant quelques mois, les amis des deux amants s'entremirent pour assurer le repos et le silence de leurs entrevues. On croyait aussi avoir endormi ce démon italien, surveillant infatigable des intrigues d'autrui, quand il n'intriguait pas lui-même.

Marie de Gonzague revenait un soir d'entendre le sermon d'un prédicateur favori des Parisiens : habillée en simple bourgeoise, et retirée dans une chapelle latérale de Notre-Dame, elle avait passé la soirée près de Gaston, déguisé en simple procureur. Les deux amants, je crois, avaient peu profité de la prose édifiante de l'orateur. Tandis que, de retour au logis, les deux princesses s'entretenaient gaiement du nouveau tour joué à la reine mère, elles entendirent du bruit dans leur antichambre, et aussitôt une femme de chambre vint annoncer à madame la princesse qu'un messager de Gaston désirait lui dire quelques mots en particulier.

Toute émue de plaisir, Marie de Gonzague alla dans un petit salon, donner audience à ce gentilhomme, qui, dès qu'elle fut arrivée, lui déclara nettement être un exempt de la maison du roi, et chargé d'ordres pour arrêter la princesse et son amie, madame de Longueville.

—M'arrêter! moi! vous faites erreur.

— Madame la princesse peut lire, dit cet homme en montrant la lettre de cachet.

Marie de Gonzague, troublée, éperdue, voulait rejoindre la duchesse de Longueville pour la prévenir; mais l'exempt, la touchant de son bâton à pomme d'ivoire qu'il avait tenu caché sous son manteau, déclara que cette démarche était interdite à madame la princesse. Il fallut se résigner.

— D'ailleurs, madame, ajouta l'exempt, madame la duchesse vous a précédée, et à l'heure qu'il est, elle roule déjà vers sa prison.

Le mot prison frappa si rudement l'oreille délicate de la princesse, qu'elle faillit s'évanouir. On lui refusa la société, les soins de ses femmes, et elle fut transportée au donjon de Vincennes, où madame de Longueville était arrivée en effet.

Tout ce que la rage d'une femme et son instinct savant peuvent imaginer de petits supplices, à l'usage d'une autre femme, Marie de Médicis le déploya contre ses deux ennemies. Elles furent séparées, elles ne purent être servies par leurs femmes et demeurèrent ainsi dans les sombres cellules du donjon, en butte aux grossières importunités des geôliers, si rudes déjà pour les hommes.

Cependant Gaston jetait feu et flammes. Il apprit avec un redoublement de fureur que les princesses en arrivant à leur chambre, au milieu de la nuit dans une saison rigoureuse, c'était en mars, n'avaient trouvé ni lit, ni feu, ni meubles, et avaient passé les premières heures à l'air piquant qui s'engouffrait par les barreaux, dans une chambre sans vitres. La reine mère s'en vantait, mais n'osait en parler trop haut devant le roi son fils. Le croira-t-on? Gaston laissa s'exhaler son ressen-

timent en de vaines clameurs, et cependant son amie, la femme qu'il voulait épouser, souffrait en prison des tortures que la moindre intercession un peu active lui eût épargnées. Ce lâche caractère, prédestiné à faire le malheur de tous ceux qu'il aimerait, ne devait-il pas assez se révéler par des exemples si frappants pour qu'à l'avenir ses favoris fussent bien prévenus que jamais leur maître n'interviendrait pour leur salut aux dépens de son repos et son plaisir?

Louis XIII apprit le traitement que Marie de Médicis avait fait subir à la princesse Marie de Gonzague. Il s'indigna. Ce fut Anne d'Autriche qui, malgré son indifférence pour les actes de son époux, lui conseilla de redresser ce tort et cette injure. Elle avait en ce moment quelque penchant à ménager Gaston, son beau-frère, et elle agit comme si la délivrance de Marie de Gonzague eût dû obliger sensiblement son fiancé. Mais Gaston avait oublié déjà sa maîtresse, et Marie méprisait de tout son cœur ce prince pour qui le malheur d'autrui était un épouvantail.

Puylaurens se montra plus généreux que son maître. Il assura par serment à la reine mère que jamais l'enlèvement de la princesse n'avait été décidé par le duc d'Orléans. Plusieurs gentilshommes s'unirent à lui pour déclarer la même chose, et Marie sortit de prison avec la duchesse de Longueville, le 4 mai 1629, trois mois après leur arrestation.

Plus tard, lorsque cette princesse épousa en secondes noces Jean Casimir II, roi de Pologne, et qu'une sorte d'amour respectueux pour sa nouvelle épouse eut dédommagé Marie de tous ses chagrins :

— Madame, lui dit le roi, aviez-vous jamais été aimée, vous si belle, vous si noble et si digne de l'amour de tous?

— Jamais, répondit Marie. Gaston d'Orléans m'a trahie lâchement, M. de Cinq-Mars, qui voulait m'épouser, a manqué de confiance en moi, et m'a exposée à la mort; le roi Sigismond m'a presque insultée après m'avoir demandée en mariage... Si vous ne m'aimez pas, jamais je n'aurai connu le bonheur.

— Il y a dix ans que je vous aime, dit-il.

— Vous ne me connaissiez pas.

— Je vous connaissais tout entière. Vous souvient-il d'un mur de pierres noircies sur lequel vous écrivîtes au donjon de Vincennes ce vers plein de charme et de mélancolie :

Espérons, prisonniers! les beaux jours reviendront!

— En effet, je me souviens; mais comment savez-vous?...

— J'ai lu.

— A Vincennes! O sire! quel séjour! vous avez donc visité le donjon?

— J'y ai été renfermé; j'ai habité votre chambre, j'ai souffert de vos malheurs. Appelé à commander les armées du roi d'Espagne, je traversais la France sous un faux nom, l'on m'arrêta, et jusqu'au jour où le roi catholique me réclama du roi de France, je fus prisonnier, comme vous l'aviez été, Marie. Que de fois, triste, désolé, je sentis la consolation se glisser dans mon âme, quand je baisais les caractères tracés par votre main! Que de fois je les ai regardés comme un oracle!... Et lorsque vous vîntes en Pologne, épouser mon frère, dites-moi, n'avez-vous pas trouvé toujours en moi plutôt le compagnon de captivité que le beau-frère jaloux?...

— C'est vrai, sire : eh bien, les beaux jours sont venus! oui, c'était un oracle! que pensais-je alors! tout m'abandonnait. Les

choses ont bien changé; Gaston abandonnant ses amis, laissant tuer Ornano, me laissant incarcérer, laissant décapiter Cinq-Mars et de Thou, avait laissé arrêter le digne gentilhomme Puylaurens... celui à qui je dois ma liberté.

— Puylaurens! je l'ai connu en France, mais comblé de dignités.

— Oui, Richelieu le ménageait, il le craignait. Puylaurens fut le négociateur secret du mariage que Gaston contracta en 1631 avec la princesse Marguerite, fille du duc de Lorraine. Dès lors Richelieu voulut le perdre. Puylaurens, plus heureux que les favoris ses prédécesseurs, avait décidé Gaston à fuir dans les Pays-Bas, et de là, uni au duc de Lorraine, il pouvait faire une rude guerre à l'Éminence. Richelieu prit le pauvre Puylaurens par l'ambition, et lui fit offrir en échange du retour de Gaston à la cour de France, cent mille écus de rente et la main de mademoiselle de Pontchâteau, sa nièce. Puylaurens devait être ainsi duc et pair et neveu de Richelieu.

A qui la fortune ne tourne-t-elle pas la tête? Puylaurens fut ébloui. Cet éclat l'empêcha de voir le piége ouvert sous ses pas. Il ramena par ses conseils Gaston dans son château de Blois, et, marié à mademoiselle de Pontchâteau, recueillit le fruit des promesses de Richelieu. Mais au bout de deux mois tout l'édifice était renversé.

Puylaurens, en homme d'esprit, devinait bien la contrainte du cardinal : ce n'était plus assez d'avoir ramené Gaston en France, il fallait rendre compte à Richelieu de toutes ses actions. Puylaurens, duc et pair de France, ne se sentit pas le courage de devenir espion. En vain son oncle lui offrit-il le bâton de maréchal, il refusa.

— J'ai tiré ton maître des Pays-Bas, se dit Richelieu, je te tirerai bien de Blois.

Par son ordre un carnaval brillant fut préparé à la cour. Gaston y fut invité, avec son favori, à jouir des fêtes de la saison, et sans défiance apparente ils arrivèrent tous deux. Richelieu fit à son neveu le plus charmant accueil; Puylaurens demeura froid. Le ministre ne s'alarmait déjà plus de ces rigueurs, et s'en moquait au fond de l'âme.

Le roi fit mander Gaston, tandis que Puylaurens répétait un ballet, dans lequel il devait figurer avec tous ses avantages. A ce moment le cardinal passa, regarda le beau danseur, et voyant que Puylaurens feignait de ne le pas voir.

— Eh bien, lui dit-il, beau neveu, quand fondrons-nous cette glace?

— Monseigneur, dit Puylaurens, quand votre soleil sera assez chaud.

Richelieu sourit, fit un signe, et dix minutes après, Puylaurens était arrêté et conduit au donjon de Vincennes. Il demanda pourquoi; on lui répondit Espagnols, trahisons, complots, toujours la même chose... Ainsi avaient fini les anciens favoris. On arrêta même du Fargis!

Mais Gaston se réconcilia avec son frère. Quant à sa nièce, Richelieu ne se dissimulait pas qu'elle allait demeurer comme veuve et sans crédit, depuis l'emprisonnement et la ruine de son époux; le cardinal s'occupa, dit-on, de la faire veuve tout à fait, et Puylaurens mourut à Vincennes comme étaient morts Ornano et le grand prieur.

— C'est le chagrin, disaient les amis du cardinal.

— C'est une fièvre pourprée, disait le roi.

— C'est l'air de Vincennes, répondit le cardinal, cet air merveilleux qui fait mourir de la même façon tous les gens qui n'aiment pas le roi et qui conspirent. La belle prison d'état!

Quant à du Fargis il n'eut pas de fièvre pourprée et fut conduit à la Bastille. Voici l'histoire de France après notre captivité, sire.

Le roi de Pologne sourit à ce triste récit, et dit à Marie de Gonzague:

— Il est heureux que monsieur le cardinal ne se soit pas mêlé de nos affaires!

Le père Joseph, l'Éminence grise, dont nous avons parlé, eut aussi son prisonnier à Vincennes. Ce capucin n'aimait pas les doctrines du fameux abbé de Saint-Cyran, Duvergier de Hauranne, qui avait fait un ouvrage contre les hérétiques, composé de trente volumes in-folio, tout au moins, et encouragé Gaston à ne pas épouser mademoiselle de Montpensier. L'abbé de Saint-Cyran en prison passa pour un saint, tant il édifiait ses compagnons de captivité, les soldats et les geôliers même. Il apprit que deux dames étaient renfermées à Vincennes pour avoir, avec une baguette de coudrier, prétendu découvrir des métaux et des sources. L'accusation de sorcellerie pouvait leur être nuisible à une époque où le fameux Urbain Grandier avait été brûlé comme correspondant du diable. Ces dames étaient la baronne de Beausoleil et sa fille. Le baron, tout aussi coupable sans doute, avait été écroué à la Bastille. Il vivait là dans un de ces dénûments effroyables que l'on aura vu dépeints dans l'histoire de cette prison, nu de la tête aux pieds, couvert de barbe et d'immondices, à moitié fou. Saint-Cyran dépêcha vers le baron un prêtre de ses amis, qui un jour amena au baron,

sans lui dire pourquoi ni d'où il venait, un tailleur chargé de lui demander son goût et de lui faire choisir des étoffes. C'était ainsi que mesdames de Beausoleil avaient reçu à Vincennes du linge, des habits et des secours.

Mais cette immense charité, jointe à tant de science et de génie, furent bien récompensés sur la terre. Saint-Cyran était regardé comme un dieu. Lorsqu'il sortit de prison, il n'avait souffert d'autre mal que la privation de sa liberté, car le cardinal n'osait empêcher ce pieux captif de dire sa messe tous les jours à Vincennes, et Louis XIII, après la mort de Richelieu, n'obligea pas Saint-Cyran de désavouer, pour être libre, les erreurs et les hérésies qu'on lui imputait, ainsi que c'était l'usage envers tout prisonnier auquel on attachait quelque importance.

L'abbé avait habité au donjon la chambre dite *chambre de Saint-Louis*.

Il sortit donc, et tous les habitants, du château et du donjon, pleuraient de joie et de tristesse à la fois, ravis de le voir libre, chagrins de perdre ce digne prêtre, dont les vertus et l'exemple les avaient consolés et édifiés tant de fois. Les chanoines allèrent l'embrasser, les soldats se mirent en haie sur son passage, au son des tambours et des fifres, et sa mémoire a toujours été en vénération dans le château de Vincennes.

Les étrangers eux-mêmes rendaient justice à cet homme excellent. Le donjon fut rempli, sous Richelieu, de prisonniers de guerre, parmi lesquels on cite le fameux Jean de Werth, ce partisan allemand, qui vint menacer Paris à la tête de ses bandes espagnoles, et que Turenne vainquit. Il fut pris au combat de Rheinsfeld, et conduit, avec plusieurs Allemands, au donjon de Vincennes. Les chansons et les quolibets plurent alors sur

celui dont on avait eu quelque peur. Il y avait eu aussi Colloredo, jeune capitaine pris en Lorraine par le marquis de la Force, et le baron d'Eghenfort, l'un des meilleurs généraux de l'empereur. Ce général devait être échangé; mais, comme on apprit la mort de celui qui devait revenir à sa place, il demeura prisonnier et mourut au donjon, non sans laisser un soupçon d'empoisonnement, bien que les geôliers eussent assuré qu'il était mort de ses blessures.

C'est à peu près à cette époque qu'un autre Nicolas Flamel, ancien capucin, nommé Dubois, prétendit avoir trouvé la pierre philosophale, se maria, fit des dupes, fut renfermé à Vincennes, et pendu au bout de six mois. On vit, dans le donjon, le comte de Lamboy, Merci, et Laudron, officiers généraux espagnols, qui furent détenus jusqu'à ce qu'ils eussent fourni leur rançon, qui fut de vingt mille écus pour le premier des trois, et de trois mille pour les autres.

A ce moment, Vincennes avait pour gouverneur Bouthilier de Chavigny, secrétaire d'état, créature et fils, disait-on, de Richelieu. Il avait succédé au duc de Chaulnes, après la démission donnée par celui-ci de sa place de capitaine et gouverneur du château et du donjon. Chavigny ne fut qu'un homme de cour, faisant faire à des subalternes les fonctions de sa place avec exactitude et sévérité. Mais il ne se montra pas cruel et avare comme les gouverneurs de la Bastille, envoyés aux prisons d'état pour se gorger d'or et servir d'instrument aux vengeances du pouvoir. Chavigny, le jour de la représentation de *Mirame*, qui eut lieu au palais cardinal, et qui fut suivie d'une fête magnifique, fit sortir Jean de Werth et quelques officiers supérieurs prisonniers au donjon, pour leur procurer le plaisir et l'honneur

d'assister à cette soirée spendide où toute la nobles, et d'épée d'église et de robe, fut conviée. Ce fut là que Jean de Werth, au milieu de surveillants et de gardes, répondit à ceux qui lui demandaient son avis sur cette fête :

—Tout le spectacle m'a paru merveilleux; cependant une chose m'a surpris par dessus tout.

— Qu'est-ce donc? demanda l'interrogateur aposté.

— C'est de voir, dit-il, qu'en un royaume très-chrétien comme la France, les évêques soient à la comédie pendant que les saints sont en prison!

La dernière tentative que Gaston ait faite sous le règne de Richelieu pour secouer le joug de ce terrible ennemi, faillit coûter la vie au comte de Montrésor. Il s'agissait, cette fois comme toujours, de la jalousie que le cardinal avait contre tous les amis de Monsieur. Après avoir combattu et terrassé tous ses adversaires, Richelieu n'avait plus à redouter qu'une femme, cette duchesse de Chevreuse, jadis confidente d'Anne d'Autriche, et qui avait vu le cardinal devant cette reine, dont il était amoureux, danser en habits de velours vert, avec des sonnettes aux genoux, aux coudes, et des castagnettes à la main. Jamais Richelieu n'avait pardonné son humiliation à la duchesse, et il l'avait impliquée successivement dans tous les complots tramés contre Louis XIII. Mais sa qualité de femme, et surtout sa profonde habileté, l'avaient sauvée des fureurs du cardinal. Enfin, celui-ci obtint de Louis XIII un ordre d'arrestation, et madame de Chevreuse s'enfuit en Angleterre avec sa fille, laissant en dépôt, chez le comte de Montrésor, ses pierreries et son argent comptant. Il n'en fallut pas davantage pour que le cardinal assouvît sur le dépositaire la rage longuement amas-

sée contre la duchesse ; Montrésor fut arrêté, conduit d'abord à la Bastille, puis au donjon, où l'exempt du grand prévôt le remit à un autre exempt nommé la Ramée. Le comte resta quatorze mois prisonnier ; la vengeance du cardinal avait survécu au cardinal lui-même ; il fallut de pressantes sollicitations pour faire ouvrir au comte les portes de Vincennes, un an après la mort de Richelieu, arrivée le 4 décembre 1642.

Puisque le règne du cardinal est terminé, un mot nous suffira pour le résumer impartialement. Défenseur intrépide et intelligent des intérêts de la France, Richelieu est un des hommes auxquels nous devons le plus. Il a servi la cause du peuple par le seul moyen qui fût alors en son pouvoir, c'est-à-dire l'exaltation de la royauté aux dépens des mille ambitions de l'aristocratie française, Il a le premier déployé l'inflexible rigueur de la justice contre les traîtres voilés sous le nom commode de mécontents, et qui, dans un moment de dépit, faisaient traditionnellement entrer en France l'Espagnol et l'Anglais, béants à chaque démêlé des sujets avec leur roi. Malheureusement l'orgueil immense de Richelieu l'a fait se constituer partie intéressée dans ces hautes questions, et le cardinal s'est vengé trop souvent lui-même, sous prétexte de venger l'honneur national ou la majesté du roi.

LE DONJON DE VINCENNES

SOUS LA RÉGENCE D'ANNE D'AUTRICHE ET SOUS LOUIS XIV.

PRISONNIERS : Le duc de Beaufort. — Bouthillier Chavigny, ex-gouverneur. — Le président Charton. — Le maréchal de Rantzaw. — Le prince de Condé. — Le prince de Conti. — Le duc de Longueville. — Le cardinal de Retz. — Croissy-Fouquet. — Le surintendant Fouquet. — Pierre Talon. — Lauzun. — Lesage. — Guibourg. — Cardel. — Falourdet. — Farie de Garlin. — Jean Cronier. — Marguerite Filandrier. — Vidal. — De la Baldonnière. — Du Puits. — La marquise de la Baldonnière. — Laval.—Raoul Foy. —Dourlans. —Héron. — Saint-Victor. — Caffareau. — Gauthier. — Favelière. — Paradès. — Saunier. — Glazeau. — Baudy. — Le frotteur de Louvois.—Bourbitou. — Vaubrug. — Le comte de Thün. — Le prince de la Riccia. — M[me] Guyon. — Pardieu. — Vigier.—Boscus.—Martinet. — Le comte de Brederode. — Marianne. — Varin. — Malle. — Madame Boé. — Chandenières. — Francion. — Geubon. — Le comte de Kunisberg. — Le comte de Walstein. — Le Charbonnier. — Frédéric Lang. — Valons.—Candel. — Dom Thierry de Viaixnes. — Dom Gabriel Gerberon. — Anselme de Brigode.

GOUVERNEURS : Bouthillier de Chavigny. — Le baron de Drouet. — Le comte de Broglie. — Marsac. — Le duc de la Meilleraye. — Le maréchal de Bellefonds. — Le marquis de Bellefonds. — Le marquis du Châtelet.

Après Richelieu, Louis XIII comprit bien que la noblesse allait relever la tête; ce roi eût terminé moins paisiblement son règne si la mort ne l'eût enlevé du trône un an après son ministre.

Anne d'Autriche voulait, avec Mazarin, continuer l'œuvre du grand homme. Mais sans génie, sans appui dans la nation,

étrangers tous deux, détestés tous deux, ils se virent près de succomber. Le jeune roi Louis XIV eût perdu sa couronne, Anne d'Autriche fût retournée en Espagne ou entrée dans un couvent. Les princes s'étaient mis à la tête de ce mouvement de la nation contre la reine et son ministre.

Mazarin eut recours au système de Richelieu ; il forgea une accusation d'assassinat dirigé contre sa personne, et il y impliqua, en qualité de chef, le duc de Beaufort, petit-fils de Henri IV, prince d'une valeur brillante, mais d'une éducation si équivoque, que jamais il ne put réussir à parler français comme un simple bourgeois. Cependant le duc s'était fait adorer du peuple parisien, à cause de la haine qu'il portait à Mazarin et qu'il témoignait en toute occasion. Les plaisants de la cour l'avaient surnommé le roi des Halles. A la veille d'user de son influence pour renverser le ministre, il trouva sur son chemin le fantôme du génie de Richelieu, invoqué par son successeur.

Le 12 juillet 1643, Anne d'Autriche était allée au château de Vincennes, où M. de Chavigny lui offrit une collation magnifique. La cour s'empressait autour de la reine, chacun faisait assaut d'esprit et de gaieté. Le duc de Beaufort n'avait jamais déployé tant d'empressement et de politesse. Tout à coup la reine devient sombre et détourne ses yeux de cette joie.

— Qu'avez-vous ; madame? demanda le duc surpris.

— Rien, monsieur ; je pense aux malheureux qui souffrent à deux pas de nous, dans le donjon, tandis que nous rions et que nous faisons bonne vie !

— Eh ! madame, répliqua le duc, chacun son tour. Ils expient peut-être un bonheur passé. Qui sait si nous n'aurons pas aussi notre expiation ?

Et il contemplait d'un air assuré le donjon, dont les tours s'élevaient, inondées de lumière, dans un ciel pur.

La reine attacha sur le duc un regard plein d'inquiétude et fit un signe imperceptible au cardinal, qui causait avec les dames à dix pas de là. Mazarin répondit de même. Beaufort fut le seul qui n'aperçût rien. Toutefois, si exercés que fussent les courtisans, ils ne devinèrent pas la cause de cette scène muette.

La cour partit vers le soir; Mazarin s'approcha de la reine mère, et lui dit :

— Je vous ai vue bien triste pendant cette conversation avec M. de Beaufort. A quoi songiez-vous donc, madame?

— Hélas! en voyant rire et folâtrer ce pauvre garçon, je me disais que dans deux jours il allait peut-être habiter ce donjon et cesser rire!

— Qui veut la fin, veut les moyens, répliqua sèchement Mazarin. Avez-vous donc changé d'avis?

— Non pas; faites à votre gré; vous avez ma parole.

Deux jours après, le duc de Beaufort, revenant de la chasse, rencontra, en entrant au Louvre, madame de Guise et madame de Vendôme, sa mère, avec la duchesse de Vendôme, sa sœur, qui avaient accompagné la reine tout le jour (9). Elles y avaient appris le bruit de ce prétendu assassinat imputé par Mazarin à M. de Beaufort, et, vu l'émotion qui avait paru sur le visage de la reine, elles firent ce qu'elles purent pour empêcher le prince de monter dans les appartements, et lui dirent que ses amis étaient d'avis qu'il s'absentât pour quelques jours, afin de voir ce qu'il devait faire; mais lui, sans s'étonner, continua son chemin, et leur répondit ce que le duc de Guise avait répondu à un billet qui l'avertissait qu'on devait le tuer : *On n'oserait.*

Il était encore enivré de l'opinion de sa faveur. Il avait vu la reine le matin ou le soir du jour précédent, qui lui avait parlé avec sa familiarité ordinaire. Il entra donc chez la reine dans cette sécurité.

Il la trouva dans son grand cabinet du Louvre ; elle le reçut avec amitié, et lui fit des questions sur sa chasse, comme si elle n'eût eu que cette pensée dans son esprit.

Le cardinal Mazarin étant arrivé sur cette douce conversation, la reine se leva et lui dit de la suivre. Il parut qu'elle voulait aller tenir conseil dans sa chambre ; elle y passa, suivie seulement de son ministre ; en même temps le duc de Beaufort, voulant sortir par le petit cabinet, trouva Guitaut, capitaine des gardes de la reine, qui l'arrêta et lui fit commandement de le suivre de la part du roi et de la reine.

Ce prince, après l'avoir regardé fixement, lui dit :

— Oui, je le veux ; mais cela, je l'avoue, est assez étrange !

Puis, se tournant du côté de mesdames de Chevreuse et de Hautefort, qui étaient dans le petit cabinet et qui causaient ensemble :

— Mesdames, leur dit-il, vous voyez, la reine me fait arrêter !

Sans doute elles furent surprises de cette aventure et en eurent de la douleur, car elles étaient de ses amies. Mais, quant à lui, le dépit et la colère occupèrent entièrement son âme. Pourtant, comme il avait du cœur, il fit bonne mine dans son malheur.

Quand il fut entré dans la chambre de Guitaut, où d'abord on le mena, il demanda à souper. Il mangea de grand appétit et dormit de même. Aussitôt qu'il fut arrêté, le bruit de sa détention fit venir madame sa mère, et madame de Nemours, sa

sœur, au Louvre, pour se jeter aux pieds de la reine et lui demander sa grâce. Mais elle était enfermée, et leurs larmes ne furent pas vues.

M. de Beaufort avait demandé à Guitaut du vin et des viandes pour souper. Il mangea gaiement, but largement, et s'endormit. Le lendemain il fut conduit au bois de Vincennes. On lui donna un valet de chambre pour le servir, et un cuisinier de la bouche du roi. Ses amis se plaignirent de ce qu'on ne lui avait pas donné quelqu'un de ses domestiques. On envoya ordre à M. et madame de Vendôme et à M. de Mercœur de sortir de Paris.

M. de Beaufort resta cinq ans dans le donjon. Il était gardé par la Ramée, cet exempt des gardes du corps que nous connaissons, et sept ou huit gardes qui couchaient dans sa chambre et qui ne le quittaient ni jour ni nuit. Les officiers du roi le servaient, et pour mieux dire, le gouverneur était Chavigny, l'ennemi personnel du duc de Beaufort. Mais beaucoup de serviteurs fidèles et de gens dévoués veillaient sur le prisonnier. Ils envoyèrent avec beaucoup d'adresse un homme de renfort à la Ramée, pour garder le duc. C'était, disait-on, un gentilhomme qui, sous prétexte d'un duel qui le mettait en peine à cause des édits du roi, avait témoigné désirer cet asile pour échapper aux poursuites. On a toujours ignoré si la Ramée faisait partie du complot. On appelait cet homme M. de Vaugrimaut. D'abord, pour faire le zélé, il tortura le prisonnier avec une ingénieuse persévérance, à tel point que l'on rapporta à la reine, en lui contant cette histoire, que Vaugrimaut allait jusqu'à la brutalité; mais un soir que M. de Beaufort, indigné, allait se porter à quelques excès contre ce barbare, Vaugrimaut se déclara et se rendit en une minute aussi cher au prince qu'il en était abhorré

l'instant d'avant. Il lui apportait des correspondances de ses amis et le plan de plusieurs tentatives d'évasion.

Le temps venu pour l'exécution, ils choisirent le jour de la Pentecôte, parce que la solennité de cette fête occupait tout le monde au service divin. A l'heure que les gardes dînaient, le duc de Beaufort demanda à la Ramée de s'aller promener en une galerie où il avait quelquefois permission de respirer le grand air. Cette galerie est plus basse que le donjon, où il était logé, mais néanmoins fort haute, selon la profondeur des fossés, sur quoi elle regarde des deux côtés. La Ramée le suivit à cette promenade, et demeura seul avec lui dans la galerie. Vaugrimaut feignit alors d'aller dîner avec les autres, mais, contrefaisant le malade, il prit seulement un peu de vin, et, sortant de la chambre, ferma la porte sur eux, ainsi que les portes situées entre la galerie et le lieu du repas; il alla ensuite rejoindre le prisonnier et la reine, et, entrant dans la galerie, la ferma aussi. Il prit les clefs de toutes les portes. En même temps, le duc, qui était dune belle taille, et Vaugrimaut se jetèrent sur la Ramée, l'empêchèrent de crier, et, sans le vouloir tuer, bien qu'il fût périlleux de ne le pas faire, ils le bâillonnèrent avec une poire d'angoisses (10), lui lièrent les mains et les pieds, et le laissèrent là. Aussitôt, ils attachèrent une corde à la fenêtre, et descendirent l'un après l'autre: Vaugrimaut le premier, parce que, disait-il, monseigneur sera seulement remis en prison si l'on nous prend, mais, moi, je serai pendu. Ils se laissèrent couler jusque dans le fossé, dont la profondeur est si grande, que, malgré la longueur de leur corde, elle se trouva trop courte de beaucoup, si bien que, se laissant tomber en bas, le prince faillit se blesser grièvement;

la douleur le fit évanouir, et il demeura longtemps en cet état sans pouvoir reprendre ses esprits. Étant revenu à lui, quatre ou cinq hommes, apostés de l'autre côté du fossé, et qui l'avaient vu presque mort, jetèrent une autre corde, qu'il s'attacha lui-même autour du corps, et de cette sorte, ils le tirèrent à force de bras jusqu'à eux, Vaugrimaut étant toujours sauvé le premier, selon la parole que le prince lui en avait donnée. Quand le duc fut en haut, il se trouva en mauvais état, car, outre une blessure qu'il s'était faite, la corde lui avait serré la poitrine à l'étouffer; mais le courage lui revint, et il put aller rejoindre cinquante hommes à cheval qui l'attendaient au bois.

Aussitôt que M. de Beaufort se vit au milieu de cette troupe, la joie d'être en liberté fut si grande qu'en un moment il se trouva guéri de tous ses maux, et, sautant sur un cheval qu'on lui tenait préparé, il s'en alla et disparut comme un éclair, ravi de respirer l'air à son aise, et de pouvoir dire : Ah! je suis libre (11)!

Une femme, qui cueillait des herbes au bord du fossé, et un petit garçon virent tout ce qui se passa en cette circonstance; mais ces hommes de l'embuscade les avaient tellement menacés que, n'ayant pas d'intérêt à empêcher l'évasion du prince, elle et son fils demeurèrent occupés paisiblement à regarder. Sitôt qu'il fut parti, la femme alla le dire à son mari, jardinier du château, et tous deux avertirent les gardes, mais il n'était plus temps. On s'occupa seulement de délivrer ceux que Vaugrimaut avait enfermés à double tour derrière les massives portes du donjon.

Tandis que le duc expiait en prison le tort d'avoir offensé Mazarin, la guerre civile continuait de ravager la France. Tout

l'effort de la Fronde porta sur Paris, défendu contre les empiétements du ministère par un parlement assez énergique ; d'ailleurs le parti des princes, ennemis de Mazarin, soufflait à cette assemblée de bons conseils et lui fournissait des chefs militaires.

Tous les impôts levés sur le peuple depuis l'avénement de Mazarin n'avaient pas suffi à combler l'énorme déficit du trésor ; le parlement refusa de vérifier de nouveaux édits bursaux ; et comme c'était un pas vers la révolte ouverte, Mazarin se décida un peu tard à la guerre et fit arrêter Blancménil, Broussel et Charton, membres influents du parlement rebelle. Charton seul fut conduit au donjon de Vincennes.

Nous ne raconterons pas les barricades de 1648. Cet épisode intéressant nous ferait sortir du cadre imposé à cet ouvrage. Le peuple sortit vainqueur de la lutte, et força la reine, cette impérieuse Espagnole, à rendre les prisonniers. Anne d'Autriche obéit après avoir pleuré de rage, et menacé de ses ongles le coadjuteur, qui était venu, au nom du peuple, demander à sa majesté la liberté des trois captifs.

Parmi les meneurs de cette foule émue, le prince de Conti, la duchesse de Longueville, le coadjuteur, et autrefois le duc de Beaufort, furent les plus ardents. Le prince de Condé avait dû renoncer à la polémique intérieure pour aller à l'armée de Flandre combattre les Espagnols : il les vainquit à Lens, et par cette victoire donna, sans s'en douter, des armes à la couronne contre le parti dont son frère et sa sœur étaient les chefs.

C'est à peu près à cette époque de tourmente que M. de Beaufort, aidé de ses amis, s'échappa de Vincennes et se retira dans le Vendômois en attendant l'occasion de reparaître. Mazarin,

dépité d'avoir perdu ce prisonnier si important dans les circonstances présentes, s'en prit au gouverneur qui l'avait mal gardé. Chavigny était soupçonné d'avoir prêté les mains à cette évasion en haine de Mazarin, à l'élévation duquel il avait jadis contribué, et qui l'avait payé d'une ingratitude tout italienne, C'était lui qui avait en quelque sorte procuré la régence à Anne d'Autriche, à demi déshéritée par Louis XIII. Dès que le parti des princes se forma, Chavigny, jaloux de Mazarin, pencha pour M. le prince de Condé, qu'il croyait capable, après la bataille de Lens, de régner à la cour et de prendre en main les affaires; mais le rusé cardinal intervint avant que ces deux nouveaux alliés eussent commencé leurs opérations. Le 18 septembre 1648, Chavigny se faisait lire à Vincennes par son lieutenant les procès-verbaux d'usage, lorsqu'un gentilhomme de la maison du roi lui fit demander audience. Depuis la bataille de Lens, beaucoup de prisonniers de marque, officiers-généraux et capitaines, avaient été écroués au donjon; Chavigny pensa qu'il s'agissait d'ordres relatifs à ces prisonniers. Il n'envoya donc que son lieutenant au gentilhomme; mais celui-ci revint à la charge, et Chavigny fut forcé de le recevoir.

— Que voulez-vous, dit-il, avec cette importunité?

— Je viens, dit le gentilhomme piqué de sa hauteur, vous ordonner, de la part du roi, de partir dans deux heures pour vos terres : voici l'ordre.

Chavigny devint pâle, et, froissant la lettre de cachet, il appela deux de ses amis qu'il avait invités à dîner.

— Je vais vous quitter, dit-il : nous comptions passer ce jour agréablement; mais vous voici obligés de retourner à Paris, moi de m'en aller en Chavigny.

Ses malles étaient déjà faites et les postillons à cheval, quand le capitaine des gardes du corps, le baron de Drouet, demanda les clefs à Chavigny, lui montra sa commission de gouverneur, et arrêta Chavigny lui-même; puis le conduisit au donjon, dans la chambre qu'avait occupée M. de Beaufort.

Ainsi se trouvait rompue l'alliance de Condé avec le fils de Richelieu; Mazarin n'avait plus à redouter cet esprit remuant, et ce n'était qu'un prisonnier de plus. Bientôt le danger grandit, M. le prince redoubla d'exigences et se montra plus cruel au cardinal que le peuple, l'Espagnol et les grands ne l'avaient été jamais.

— Ah! madame, dit-il à la reine, M. le prince aura la gloire de me chasser; il détrônera votre fils et vous confinera dans un couvent. Le voilà, tout fier de ses victoires, qui commence à se liguer avec les Parisiens et le coadjuteur.

— Mais que faire? dit Anne d'Autriche; il est si puissant, et il n'est pas seul! Le duc de Longueville, mené par sa femme, Conti, mené par sa sœur, nous opposent des obstacles à chaque pas que nous faisons vers la paix. Monsieur, toujours le même qu'autrefois, quand il opposait ses favoris à Richelieu, nous lance son abbé la Rivière, et tantôt penche pour le parlement, tantôt nous daigne servir. Il est devenu populaire.

— Si j'étais Richelieu, dit Mazarin, je sauverais votre majesté.

— Comment cela?

— Je serais le maître... je prendrais des mesures...

— Parlez!

— Monsieur le prince est bien gardé, bien entouré; mais enfin le maréchal d'Ancre a été pris par Louis XIII; le père de monsieur le prince fut aussi arrêté...

— Il se défie !...

— Non, madame, c'est vous qui avez peur.

— Me répondez-vous de tout ?

— J'en réponds... Après ce coup la guerre est finie. Les Parisiens n'ont plus de chefs, les princes sont frappés de stupeur, nous avons l'armée, et puis le peuple ne remuera pas pour un prince comme il s'est agité pour un conseiller au parlement, M. de Broussel.

— Vous comptez sans madame de Longueville, sans le prince de Conti.

— Mais je les compte, au contraire, et je les arrête aussi.

Anne d'Autriche, plus indécise que jamais à la vue des grandes difficultés de cette expédition, ne laissa pas de commander ses gardes et de feindre la plus familière intimité avec la princesse, mère de M. de Condé. Elle appela même les princes au conseil le 18 janvier 1650, et après qu'elle eut été avertie de leur présence dans la galerie, elle fit mettre à genoux le jeune Louis XIV, lui révéla ce qu'on tramait, en lui ordonnant de prier Dieu avec elle pour le succès de l'entreprise.

Alors, au lieu de la reine qui devait se rendre dans cette galerie pour entrer au conseil, M. de Condé, vit arriver Guitaut, capitaine des gardes; monsieur le prince, qui s'amusait à causer, apercevant Guitaut qu'il aimait, vint à lui, croyant qu'il avait quelque grâce à lui demander. Il s'avança vers lui dans cette pensée, et lui demanda ce qu'il désirait.

— Monsieur, ce que je veux... c'est que j'ai l'ordre de vous arrêter, vous, M. le prince de Conti, votre frère, et M. de Longueville, qui sont là.

— Moi ! monsieur Guitaut ! vous m'arrêtez ? s'écria Condé.

Puis ayant un peu rêvé :

— Au nom de Dieu, dit-il, retournez à la reine et dites-lui que je la supplie de m'accorder audience.

— Impossible et inutile, monseigneur; cependant pour vous satisfaire j'irai.

Comme M. de Condé s'était écarté des autres pour parler à Guitaut, et que Guitaut lui avait parlé bas, personne de la compagnie n'avait entendu prononcer cet arrêt contre la liberté de ces trois personnes, si bien que Guitaut accomplissant le désir de monsieur le prince, celui-ci revint à eux le visage un peu ému et leur dit à tous :

— Messieurs, la reine me fait arrêter, et vous aussi mon frère de Conti, et vous aussi M. de Longueville. J'avoue que cela m'étonne, moi qui ai toujours si bien servi le roi et qui croyais être si assuré de l'amitié de monsieur le cardinal.

Il ne revint aucune réponse de la reine ni du cardinal, si ce n'est que Guitaut rentrant, déclara qu'il avait ordre de poursuivre l'exécution de son mandat. A quoi M. de Condé répliqua du ton le plus calme :

— Exécutez donc vos ordres, monsieur; mais où nous mènerez-vous? tâchez qu'il y fasse chaud, je vous prie.

— Monseigneur, c'est au donjon de Vincennes que je conduirai votre altesse, s'il vous plaît.

— Allons donc, ajouta le prince.

Et comme il s'avançait du côté des appartements du cardinal, cherchant une issue, Guitaut lui dit :

— Monsieur, vous ne pouvez sortir par là. Comminges, mon neveu, y est avec douze gardes.

Condé s'inclina vers les assistants sans faire paraître ni dépit

ni crainte. Lorsqu'il eut échangé quelques paroles avec ses amis, on vit entrer Comminges avec ses soldats. Ceux-ci ouvrirent la petite porte qui donnait sur les jardins, et indiquèrent aux princes un escalier dérobé dans lequel on apercevait des gardes armés. Condé recula d'un pas.

— Oh! oh! dit-il, ceci m'a l'air des États de Blois! Dites-moi, Guitaut, vous êtes homme d'honneur et gentilhomme, j'ai rendu quelques services à votre famille, donnez-moi une preuve d'amitié; me mène-t-on tuer?

— Ah! monseigneur, répliqua Comminges, nous sommes gens de bien en effet, et sur notre parole d'honneur vous n'avez rien à craindre. Votre liberté seule est menacée.

Le prince alors ne répondit plus et n'implora plus. Il marcha derrière les gardes. M. de Conti, sans ouvrir la bouche, demeura toujours assis sur un petit lit de repos dans la galerie jusqu'à ce qu'on l'emmenât. M. de Longueville, qui avait mal à une jambe, marchait péniblement. Guitaut commanda que deux gardes l'aidassent à se hâter. M. le prince marchant le premier, arriva plus tôt que les autres à la porte de la rue. Il fallut attendre les deux princes qui le suivaient, afin d'entrer dans le carrosse. Et l'escorte sortit par la porte de Richelieu, pour ne pas traverser Paris avec cette proie, ce qui les força de prendre un grand détour par d'horribles chemins.

Miossens, avec la compagnie des gendarmes du roi, était posté au Marché aux Chevaux, près de cette porte de Richelieu. Il avait ordre de défendre contre le duc de Beaufort certains prisonniers du parlement, et le cardinal, pour lui ôter tout soupçon, lui fit comprendre qu'il aurait à se battre contre le prince des frondeurs. Miossens accepta, d'autant mieux que

monsieur le prince avait signé lui-même un ordre de veiller sur *certain prisonnier*, et cet ordre-là, Miossens l'avait entre les mains.

La route était si mauvaise que le carrosse versa. Aussitôt qu'il fut à terre, monsieur le prince, dont l'agilité et l'adresse étaient incomparables, se trouva hors du carrosse et au milieu de la campagne plus vite qu'un oiseau qui se serait échappé de sa cage, et déjà prenant un faux fuyant il s'éloignait de ses gardes. Miossens se mit à courir après lui et l'arrêta sur le bord d'un fossé où il voulait se jeter.

— Ne craignez rien, s'écria le prince en voyant les angoisses de son gardien, Miossens, me voici, je ne suis pas encore évadé; mais cependant, si vous vouliez, voyez ce que vous pouvez faire...

— Ah! monseigneur, je vous en supplie, ne me tentez pas, ne me demandez pas une chose que l'honneur défend... Si vous saviez ce qu'il m'en coûte d'obéir, monseigneur, et comme j'ai été trompé!

— N'en parlons plus, Miossens; mais relevez votre carrosse, si vous voulez que nous partions. Tenez, voici Comminges qui accourt aussi; me voici, messieurs, me voici!

— Monseigneur, les princes vos amis sont déjà remontés en voiture, et attendent votre altesse.

— Je retourne, merci.

Et il remonta dans le carrosse; Comminges ordonna au cocher de prendre le galop et de crever les chevaux s'il le fallait.

— Eh! mon pauvre Comminges, s'écria Condé en éclatant de rire, rassurez-vous, et ne nous faites pas verser une seconde

fois... Personne ne viendra à mon secours; je ne savais pas moi-même que je dusse faire ce charmant voyage.

Comminges se sentit rassuré; mais le carrosse ne roula pas moins avec rapidité par les ornières et les montées. Les prisonniers arrivèrent fort tard au donjon, où ils furent reçus par le baron de Drouet, successeur de Chavigny. Il n'y avait ni lits ni chambres meublées, ce qui indique soit l'incertitude, soit la prudence de la reine; elle n'avait pas espéré de prendre les princes, ou n'avait pas voulu prévenir même ses geôliers, dans la crainte que le secret ne transpirât.

Le prince de Condé demanda deux œufs frais, et se coucha sur une botte de paille. Les autres princes se livrèrent à quelques plaintes, assez fondées du reste. Cependant la reine triomphait de son succès, et, faisant agenouiller le petit roi près d'elle, adressait à Dieu des actions de grâces.

Il y eut autant de joie parmi les frondeurs qu'à la cour même. Le prince de Condé, qui avait plusieurs fois menacé le parlement et tenu tête à M. de Beaufort avant de fronder lui-même, n'était pas aimé des Parisiens; mais comme la princesse de Condé, au désespoir de cette arrestation, avait parcouru quelques quartiers de Paris en criant : *On a enlevé mon fils! peuple, aux armes!* le peuple, informé de cette démarche, craignit que la princesse ne fût madame de Vendôme et n'annonçât une seconde captivité de son fils le duc de Beaufort. Ce prince fut donc forcé de monter à cheval pour s'aller montrer aux Parisiens qui l'adoraient.

Le même jour, on arrêta et l'on conduisit au donjon le président Pérault, intendant du prince de Condé; il fut logé dans les étages supérieurs, et jamais, durant sa captivité, le maître

ne put avoir près de lui son serviteur. On voulait arrêter aussi M. de Turenne; mais il se retira au milieu de son armée à Stenay, et prit le titre de lieutenant-général de l'armée du roi pour la liberté des princes : c'était déclarer ses intentions d'une façon très-positive.

On vit en prison se dessiner le caractère des trois princes : le duc de Longueville était triste, rêveur; il songeait à toutes les affaires qui pesaient maintenant sur sa femme seule et pouvaient compromettre à jamais sa fortune, peut-être sa vie. Le prince de Conti, infirme et peu vaillant, pleurait couché sur son lit, qu'il ne voulut pas quitter. Il songeait, lui, à la religion, et fut prier le baron de Drouet de lui procurer l'*Imitation de Jésus-Christ.*

— Par la même occasion, ajouta le prince de Condé, vous me procurerez, s'il vous plaît, une imitation de M. de Beaufort.

Condé jouait au volant avec ses gardes, chantait, jurait et apprenait la musique. Sa gaieté fut inaltérable, malgré la rigueur de sa captivité. En effet, dans le commencement, Mazarin, qui espérait intimider les princes ou les fatiguer, plaça près d'eux un lieutenant des gardes nommé de Bar, Gascon, d'une humeur farouche, qui vit, dans les mauvais traitements qu'il ferait subir aux captifs, les éléments de sa fortune future. Il poussait la surveillance jusqu'à vouloir obliger l'aumônier de dire la messe en français, dans la crainte que cet ecclésiastique ne glissât des nouvelles aux princes en cette langue. Il remplissait la chambre d'officiers qui épiaient leurs regards, leur maintien, leur silence et presque leur sommeil.

— Ah ! illustrissimo signor Facchino ! s'écriait parfois Condé en apostrophant Mazarin; voilà comme tu me récompenses

de ne pas t'avoir laissé pendre! J'aurai revanche, pardieu!

Puis passant à de Bar, son autre persécuteur, il l'accablait de railleries et de sarcasmes, l'humiliait en toute rencontre, et l'écrasait de la supériorité de son esprit et de sa naissance. Le Gascon furieux se vengeait par un redoublement de rigueur; mais Condé lui faisait le geste significatif de quelqu'un qu'on étrangle, et éclatait de rire quand il le voyait pâlir à cette menace fort réalisable.

Il se mit à cultiver des fleurs et surtout des œillets. Une espèce de parterre avait été pratiqué dans le jardin au bas du donjon, et le prince arrosait, bêchait et greffait avec une ardeur singulière (12).

— Vous voilà jardinier, monseigneur? lui dit son chirurgien.

— Parbleu! il le faut bien; ma femme est capitaine.

En effet, la princesse de Condé partit en Guyenne, et fit soulever cette province; la duchesse de Longueville fit soulever la Normandie. Le vicomte de Turenne forma un projet d'attaque infaillible contre le château de Vincennes, et la délivrance des princes fut résolue.

Toutefois, en attendant, ils vivaient fort heureux. Montreuil, secrétaire du prince de Conti, avait trouvé moyen de faire faire des bouteilles à double fond, dans lesquelles on glissait des billets. Les princes répondaient; il y avait des fruits qu'on ouvrait et qui contenaient des lettres, des vêtements dont les doublures renfermaient d'énormes correspondances. Tout cela se passait sous les yeux du farouche de Bar, qui n'y voyait absolument rien. Jamais, dit le cardinal de Retz, le commerce de Paris à Lyon ne fut mieux réglé que cette correspondance des princes avec leurs amis. C'était de Bar qui remettait aux

captifs, pour leur jeu, des écus creux fermés à vis, dans lesquels on leur passait encore des lettres, et de Bar ne voulait pas souffrir que d'autres que lui remissent cet argent aux prisonniers.

A Paris, on s'échauffait pour imaginer des plans d'évasion. Gourville avait pratiqué avec trois cent mille livres le régiment des gardes, et fait passer à Condé une épée et des poignards. Ses gardes avaient le mot; on eût saisi de Bar pendant la messe, et offert aux geôliers deux cent mille livres ou la mort...

Déjà quatre officiers, avec d'excellents chevaux, attendaient les princes sur le revers du fossé du côté du côté du bois; presque toutes les compagnies des gardes étaient de la conspiration... Mais un soldat, récemment engagé, soit scrupule, soit esprit de parti, s'en alla se confesser à Notre-Dame, et glissa dans les mains du prêtre un billet qui contenait ces mots:

« Dimanche, à trois heures, on doit délivrer les princes. »

Le prêtre était dévoué à M. de Gondy, qui, par une vaste association, tenait en échec toute la ville de Paris, et disposait des consciences et des mousquets de son diocèse : mettre les princes en liberté, c'était rendre aux frondeurs leurs ennemis; car nul doute que les princes n'eussent fait bientôt accommodement avec la cour : c'en était fait alors des espérances de tout le parti frondeur.

Gondy s'en va trouver à l'instant même M. de Beaufort. Ils conviennent d'un contre-plan, font disposer leurs compagnies de bourgeois et les milices; et le lendemain, à midi, des forces imposantes se déployaient autour du donjon, paralysant ainsi à l'extérieur toute tentative des gens apostés par les princes. La cour, fort satisfaite de ce qu'un des partis faisait ainsi la

police contre l'autre, se tint pour avertie, et transféra les princes au Havre, où ils furent écroués dans la citadelle.

Le voyage fut long. Les princes étaient sous la garde de M. le comte d'Harcourt, célèbre capitaine (13), qui fut blâmé d'avoir accepté une semblable commission. On n'arriva au Havre que le 25 novembre 1650. Il avait fallu marcher à petites journées à cause des troupes de l'escorte. Les princes se flattaient toujours qu'un gros de leurs partisans viendrait les enlever, et Condé tenta de se sauver lui-même dans une hôtellerie; mais au moment où il allait prendre sa course, de Bar l'arrêta en se jetant au-devant de lui; car de Bar n'avait pas lâché sa proie et la suivait depuis Marcoussis. Il avait trop d'intérêt à ce qu'une prison éternelle enchaînât la haine que Condé lui portait.

Les amis des princes voulurent aussi les sauver; mais la force était nécessaire, et Condé avait prévenu qu'en cas d'attaque il serait poignardé par de Bar; on préféra donc les voies diplomatiques, et le parlement fut prié d'intervenir. Oubliant tout ressentiment, cette assemblée travailla dès lors à la délivrance des princes, et Mazarin se vit encore une fois réduit à agir seul, puisque les ressources de diviser pour régner lui manquaient absolument. Il sentit qu'il était temps de terminer de bonne grâce la détention des princes, s'il ne voulait que les princes fussent délivrés par d'autres. Ce fut donc lui seul qui, sans se laisser prévenir par personne, partit en poste pour le Havre. Il se flatta de se rétablir dans leur esprit par ce moyen, et de mettre dans ses intérêts tous leurs partisans; manœuvre assez habile qui devait tourner contre les frondeurs et rétablir les affaires dans la situation de l'année précédente, c'est-à-dire faire encore deux camps.

Il s'agissait de se hâter, car des députés de la cour se rendaient au Havre pour porter des paroles d'espoir aux princes. Mazarin arriva le 13 février 1651, et remit lui-même à de Bar l'ordre de la reine, écrit de la main d'Anne d'Autriche.

Mazarin parut dans la chambre des princes stupéfaits.

— Messieurs, dit-il, je n'ai voulu charger personne de vous apporter une heureuse nouvelle : vous êtes libres. La reine prie seulement M. le prince d'aimer l'état, le roi, et de m'aimer un peu moi-même.

Condé fut si charmé de cette ouverture qu'il ne put s'empêcher d'embrasser le cardinal.

— Pardieu ! monsieur, lui dit-il, voilà qui est convenu : je suis le serviteur de sa majesté, et de vous aussi, monsieur.

— Monseigneur, ajouta Mazarin, et vous, messieurs, vous pouvez sortir quand il vous plaira.

Alors Condé, bien certain de sa bonne fortune, ne voulut pas précipiter sa sortie : il affecta la plus parfaite tranquillité, demanda son dîner avant le départ, et invita M. le cardinal à partager ce repas. Mazarin parut fort satisfait. Le repas se fit avec une cordialité qui cachait toutes les intrigues futures et les ressentiments passés. Le cardinal déploya sa merveilleuse adresse pour amener les princes à une plus réelle affection ; mais il avait affaire à des esprits ulcérés, et Condé ne pardonnait pas facilement. Dès lors, Mazarin conçut des inquiétudes sérieuses.

Le repas achevé, les princes montèrent en carrosse avec le maréchal de Grammont ; le cardinal les accompagna jusqu'à leur voiture, et ce fut là que Condé se montra tel qu'il était pour Mazarin. Il triomphait ; le ministre s'humiliait. Le cardi-

nal fit un grand salut au prince, qui détourna la tête, et se jetant brusquement au fond de la voiture :

— Holà ! cocher, cria-t-il, mène-nous grand train, et verse si tu veux.

Le carrosse partit alors comme un trait. Mazarin demeura contrit et l'oreille basse. On entendait encore les éclats de rire du prince et ceux de ses amis. Le cardinal s'aperçut qu'il avait fait une fausse démarche. Les princes allèrent coucher à quatre lieues du Havre, chez un gentilhomme qui ne s'attendait pas à recevoir si grande compagnie. Le prince y dit en riant que M. de Lionne, qui ne l'avait pas suivi, était demeuré au Havre pour consoler le cardinal.

C'est seulement le jeudi 16 du même mois que les princes arrivèrent à Paris, et le peuple, dans son inégale humeur, alluma des feux de joie pour célébrer leur délivrance comme il avait fêté leur arrestation. Le 11 février ensuite, de Gilliers, maître d'hôtel du roi, porta l'ordre du monarque à M. de Suignan, commandant du château de Vincennes, de mettre en liberté Pérault, intendant de la maison de Condé, arrêté le même jour que ce prince.

On a vu longtemps au donjon de Vincennes les chambres de monsieur le prince et de son père, le prince de Condé, arrêté sous Louis XIII, trente-quatre ans avant son fils. Aujourd'hui les curieux ne trouvent plus rien au donjon, sinon des murailles garnies de tant d'armes et d'équipements militaires, que l'imagination vaut mieux que la vue pour retracer à l'esprit les souvenirs qu'il cherche dans cette prison d'état.

Si Mazarin avait rendu la liberté aux princes, on voit qu'il y avait été contraint, et qu'après la première impression, s'aper-

cevant du mauvais effet de sa clémence, il trouva autant d'ennemis à ses côtés qu'il en avait eu avant de céder au parlement. Les princes en prison, le coadjuteur avait paru chercher à se réconcilier avec la cour ; mais plus tard il se ligua, lui et ses amis, avec les princes, et force fut au cardinal de punir par un châtiment pareil des crimes tout semblables, commis contre ce qu'on appelait alors la majesté souveraine.

Gondy, l'un des esprits les plus distingués et les plus actifs de cette époque, féconde en brillants génies, avait trop fait sentir à la cour son influence sur le peuple ; Anne d'Autriche l'appela longtemps mon cher M. le coadjuteur, et enfin elle résolut de s'en défaire, bien que la chose fût plus malaisée qu'on ne le pensait. Le coadjuteur ne sortait qu'accompagné, et n'allait jamais au Louvre. Cependant, un jour il s'y rendit presque seul, et cela le perdit.

Le 18 décembre 1652, vers onze heures du matin, malgré une foule d'avis et de messages, il crut qu'il ne pouvait se dispenser de venir saluer le roi, de retour à Paris. M. de Pradelle, chargé de l'arrêter, avait supplié Louis XIV de signer l'ordre et de l'écrire de sa main, afin de mettre à couvert sa responsabilité de capitaine des gardes. En effet, pour prendre Gondy, la violence semblait nécessaire : Gondy était brave et se fût défendu. On l'eût tué, le mal était irréparable. Louis XIV signa donc l'ordre qui portait en substance : « Prenez M. le coadjuteur mort ou vif. »

Le coadjuteur rencontra le roi dans le Louvre, et en fut très-gracieusement accueilli.

— Suivez-moi, monsieur, lui dit-il ; nous allons chez la reine.

Et tout bas il ajouta en se retournant :

— M. de Villequier, arrêtez le coadjuteur quand il sortira de chez la reine ma mère.

En effet, quand Villequier vit paraître seul le coadjuteur, il l'attira dans l'embrasure d'une fenêtre, et lui dit qu'il l'arrêtait de la part du roi. Puis, marchant à son côté, il le conduisit dans son propre appartement.

— Messieurs, dit Gondy à ses gentilshommes, vous pouvez vous retirer; la reine me fait arrêter.

Le bruit fut immense. Chacun s'en fut avec épouvante. Si le cardinal de Retz eût voulu en croire ses amis, si même il eût été rencontré par l'un d'eux qui le cherchait, il eût pu s'enfuir par l'escalier dérobé, mais son destin l'entraînait. On le mena, vers neuf heures du soir, au donjon, dans une chambre entièrement nue, et que l'on meubla pour la circonstance.

Le froid était des plus rigoureux. Le cardinal en souffrit beaucoup, car on ne lui fit pas de feu, et trois exempts des gardes lui promirent que le lendemain il en aurait. Mais l'un d'eux prit tout le bois pour lui, en sorte que le cardinal passa quinze jours de cette saison rigoureuse dans une chambre immense, sans pouvoir se chauffer. Gondy trouva là un nouveau de Bar dans la personne de l'exempt du Croissat, qui volait les souliers, les habits et le linge du prisonnier; mais à force de montrer que rien ne le tourmentait, Gondy finit par persuader à cet homme que ses rigueurs étaient inutiles; car du Croissat avait commencé par lui dire qu'il allait faire planter des asperges pour régaler son excellence dans trois ans. Gondy ne fit que remercier cet homme d'une bienveillance si charmante.

Ainsi cuirassé contre la persécution, Gondy s'occupa de se ménager une évasion. Les ressources de l'esprit ne lui man-

quaient pas, mais les autres étaient insuffisantes. Il entama partout des négociations, avec ses geôliers d'abord, et reçut des lettres du dehors, puis avec ses compagnons de captivité. Un jour qu'il avait frappé longtemps à son plafond, il entendit du bruit dans la cheminée et vit descendre un papier au bout d'une ficelle; c'était une lettre d'un conseiller au parlement, Croissy-Fouquet, arrêté quelques jours après le cardinal, pour avoir entretenu des intelligences avec les princes, et proposé en pleine assemblée de mettre à prix la tête de Mazarin.

Le cardinal de Retz s'enquit de Croissy-Fouquet comment se faisait le service de nuit dans le donjon, et il feignit d'être malade; puis ayant imaginé un plan très-simple, mais fort sûr, il écrivit à ses amis de lui faire parvenir des cordes et une lime; ensuite il les pria de s'approcher du donjon avec des chevaux, de se montrer dans le village de Vincennes, et de s'enfuir précipitamment une heure après qu'il aurait donné le signal de sa fenêtre. Quant à lui, comme dans ses promenades sur la plate-forme il avait remarqué un vaste trou rempli de pierres et de ciment, suite d'un ouvrage auquel les ouvriers devaient travailler au retour du beau temps, Gondy prit la résolution suivante:

Il monterait un jour l'escalier furtivement, franchirait la porte qui communiquait à la plate-forme, et qu'on laissait ouverte depuis ces travaux interrompus. Muni de pain et de vin, il attendrait, caché dans ce trou, et bien recouvert de pierres, que ses gardiens l'eussent pour ainsi dire oublié, car il attirerait d'un autre côté toute leur surveillance. En effet, avec les limes, il scierait les barreaux de sa fenêtre, attacherait une corde, en sorte qu'on se figurât qu'il était descendu par là. Les cavaliers apostés, à son signal, s'enfuiraient alors, emmenant au milieu

d'eux un homme vêtu d'une simarre rouge comme la sienne, ce qui accréditerait le bruit de son évasion réelle. Au bout de deux ou trois jours, toute la vigilance des gardes étant devenue inutile, Gondy sortirait de son trou, habillé en valet ou en cuisinier, franchirait facilement les guichets, et rentrerait dans Paris, tandis qu'on le croirait en Touraine ou en Bretagne.

Rien n'était plus ingénieux et plus facile à exécuter. Tout arriva à point, excepté une seule chose, la plus importante. Le jour fixé pour son évasion prétendue, Gondy, en voulant monter sur la plate-forme, trouva la porte fermée. Peut-être avait-on trahi son secret et prévenu ses mesures, comme lui-même avait fait à l'occasion du prince de Condé. Le cardinal fut transféré au château de Nantes, d'où il réussit plus tard à s'évader: aventure réellement piquante et qui malheureusement ne peut trouver place dans ce récit, déjà trop prolongé.

Le cardinal de Retz fut le dernier prisonnier important que la régente ait envoyé au donjon. Bientôt Louis XIV monta sur le trône, et commença par faire arrêter Fouquet, le surintendant des finances, auquel, depuis longtemps, il portait une haine secrète, tant pour ses prodigalités royales que pour certaines rivalités amoureuses. Fouquet, disgracié, faillit perdre la tête, et Louis XIV ne le ménageait point; mais ses nombreux amis le sauvèrent de l'échafaud. Pendant son procès, qui dura trois ans, il avait été transféré d'Angers à Amboise, puis à Vincennes, enfin à Moret, à la Bastille, et en dernier lieu à Pignerol, où il est mort.

M. d'Artagnan, capitaine des mousquetaires, suivit partout le surintendant pour le garder à vue. Il avait avec lui trente mousquetaires, qui montaient tous les jours la garde par tiers;

l'un sur les tours, l'autre sur l'arche du pont situé vis-à-vis de la fenêtre de Fouquet, l'autre dans le jardin dont on avait fait un bastion. D'Artagnan, avec deux hommes, couchait dans la chambre du prisonnier, qu'il ne quittait ni le jour ni la nuit.

Ce fut à Vincennes qu'on interrogea Fouquet. Le roi établit en même temps dans le château une chambre de justice pour rechercher les fortunes mal acquises des financiers. Denis Talon, avocat général au parlement de Paris, remplissait les fonctions de procureur général.

Cette chambre voyageait avec le roi, qui, pour tenir toujours sa proie, logeait Fouquet à Moret quand la cour venait à Fontainebleau, et à la Bastille quand il habitait Paris.

On sait le résultat du procès, et la fin déplorable de Fouquet, dont la vie si brillante avait soulevé la jalousie de son roi. Le même sort faillit échoir à un autre homme de cette époque, plus favorisé cent fois de la fortune, et moins digne de fixer les regards de la postérité.

C'était Lauzun, autrefois nommé Peguillin, cadet de Gascogne, noble et pauvre comme tous les cadets de ce pays. Il vint à la cour avec cet imperturbable aplomb d'un homme qui ne doute jamais de soi, devint en fort peu de temps capitaine des gardes, la première charge de la maison du roi, et comme la charge de grand maître de l'artillerie allait devenir vacante par la démission du duc de Mazarin, il la demanda au roi, qui la lui promit légèrement.

Voilà Lunzun qui s'en va partout prônant la munificence royale et son propre mérite ; on le salue grand maître de l'artillerie, il remercie. Mais le marquis de Louvois agit si bien se-

crètement que Louis XIV, au jour fixé, refusa de tenir sa parole. Qu'on juge de la rage de notre Gascon.

— Sire, vous m'aviez promis, dit-il.

— J'avais promis sous le secret, et vous n'avez pas tenu le secret.

— Ah! c'est ainsi! répond Lauzun en se reculant.

Et il tire son épée, la brise sur son genou et en jette les débris aux pieds du roi.

— Voilà, dit-il, comment on agit avec les rois qui manquent si vilainement à leur parole; qu'ils cherchent des serviteurs.

Louis XIV, emporté par la fureur, lève sa canne sur Lauzun, puis tout à coup s'arrête et la jette par la fenêtre.

— Allez, dit-il, je me repentirais d'avoir frappé un gentilhomme.

Le lendemain Lauzun était à la Bastille. Mais la rancune de Louis XIV ne pouvait tenir contre les gasconnades et les folies de son capitaine des gardes. Il fit tant que le roi pardonna et lui donna, lorsqu'il était encore prisonnier, la charge de premier gentilhomme de la chambre.

Le croirait-on, Lauzun boude et refuse. Louis XIV supplie, et Lauzun se laisse fléchir. Il rentre à la cour plus solide que jamais dans la faveur; et victorieux après avoir prêché cette maxime, que devant les rois et les maîtresses, un homme d'esprit et de cœur ne doit jamais céder.

Ce manége réussit à merveille. Monsieur, oncle du roi, avait eu une fille, et cette princesse riche à millions imitait en beaucoup de circonstances l'humeur bizarre, turbulente et inconsidérée de son père.

Mademoiselle de Montpensier avait alors quarante-cinq ans

au moins; elle avait refusé en mariage des rois et des princes; elle avait failli épouser Louis XIV; mais cette alliance avait été rompue par l'escapade de Mademoiselle, qui fit tirer le canon de la Bastille sur les troupes de son cousin à la bataille du faubourg Saint-Antoine. Depuis ce temps, Mademoiselle, sans être disgraciée, vivait cependant assez retirée de la cour, où personne ne lui semblait digne d'attirer ses regards. Cet honneur était réservé au cadet de Gascogne, Peguillin. Mademoiselle, qui le vit résister à un roi et porter la tête aussi haut que les plus grands princes, en devint si éperdument éprise qu'elle arracha au roi la permission de commettre cette mésalliance. Elle commenca par enrichir son amant et lui donna quatre duchés, le comté d'Eu, première pairie de France, le duché de Montpensier, celui de Châtellerault et celui de Saint-Fargeau; le tout estimé vingt-deux millions. On dressa le contrat, et Lauzun signa plusieurs fois *Montpensier*.

Mais il était destiné à perdre par sa légèreté tous les avantages que la fortune lui apportait d'une main prodigue. Au lieu de presser son mariage et de réaliser les belles chimères qu'un autre eût prises pour des rêves, Lauzun fit le grand cœur; il ne se hâta pas, comme s'il eût été sûr de son mérite. Tandis qu'il commandait ses livrées, ses habits, ses équipages, et colportait partout son insolent bonheur, les ennemis qu'il avait le desservirent à la cour; les princes allèrent trouver le roi, et le prince de Condé, si respectueux avec Louis XIV, lui dit:

— Sire, puisque vous l'ordonnez je signerai au contrat de M. de Lauzun; j'assisterai à la messe de son mariage, et, en sortant de l'église, je lui casserai la tête d'un coup de pistolet, pour qu'il ne soit pas dit qu'une maison royale a été

déshonorée par l'éclat et les suites d'une pareille mésalliance

Louis XIV connaissait le prince de Condé : il fléchit. Une nouvelle fronde lui eût fort déplu. Lorsque Lauzun revint près de lui pour le sommer de tenir sa promesse, Louis balança encore, et répondit qu'il n'était pas temps, qu'on devait attendre l'occasion.

Ce fut alors que les pleurs, les cris de mademoiselle de Montpensier portèrent le trouble dans toute la cour. Elle était réservée cependant à de plus grandes infortunes conjugales : héritière de son père, elle avait comme lui du malheur en alliance. Lauzun déploya, pour donner suite à ses projets de mariage, tout le talent d'un diplomate et l'audace d'un homme qui n'a rien à ménager. Louis XIV avait alors pour maîtresse madame de Montespan; ce fut à elle que s'adressa Lauzun. La favorite promit d'agir près du roi, et ne tint pas sa promesse ; elle fit plus, elle agit en sens contraire.

Lauzun, qui s'en doutait, arriva un jour avant elle dans la chambre où elle recevait le roi : le matin même, madame de Montespan s'était engagée à servir chaudement les intérêts du gentilhomme gascon. Lauzun se glisse sous le lit de la favorite, et attend l'arrivée du roi et de sa maîtresse.

Madame de Montespan ne faillit pas à parler de Lauzun à Louis XIV ; mais elle en parla dans des termes qui désespéraient le gentilhomme aux écoutes : tout espoir lui était désormais ravi. Quand le roi fut parti, après son entrevue avec la comtesse, Lauzun parut devant celle-ci et lui demanda compte de son intervention. La comtesse jura qu'elle venait d'intéresser le roi en faveur de ce mariage.

— Vous mentez ! lui dit Lauzun furieux ; j'étais sous votre

lit, et je sais tout ce que vous avez dit pendant cette entrevue.

Madame de Montespan rougit de honte et de colère, fit mettre Lauzun dehors; et le lendemain, Louis XIV, encore plus honteux que sa maîtresse, fit arrêter Lauzun, malgré le désespoir de mademoiselle de Montpensier.

Lauzun fut, dit-on, renfermé à Vincennes. Il en sortit pour aller à Pignerol, où, ayant vu Fouquet, il lui raconta toutes ces aventures si merveilleuses. Fouquet crut qu'il était fou, et il en eut peur.

Passons de ces prisonniers importants aux malheureux qui gémissaient dans ce donjon, sous le règne des maîtresses et des confesseurs de Louis XIV. C'étaient d'abord les protestants, dont on connaît les infortunes, puis les ennemis du gouvernement, c'est-à-dire tous ceux qui avaient osé parler en termes libres de la manière dont les ministres servaient sa majesté Louis XIV.

On avait ordonné la recherche des titres de noblesse pour taxer les faux nobles, et les rejeter dans la roture d'où ils avaient voulu s'élever par des voies illégitimes. Mais, par malheur, les délégués choisis pour cette exécution confondirent les véritables nobles avec les usurpateurs. Ils obtinrent un arrêt du conseil, qui ordonna que tous les gentilshommes représenteraient en original leurs titres, leurs extraits de baptême et les contrats de mariage de leurs pères et de leurs aïeux; des copies collationnées sur les originaux, et en bonne forme, ne suffisaient pas. Il fallait les minutes, ce qui était ordonner l'impossible, car les préposés à cette recherche avaient trouvé le secret de s'emparer de la plupart de ces originaux, et, par conséquent, étaient les maîtres de dégrader de leur noblesse la plu-

part des gentilshommes, principalement ceux de campagne.

Un de ces seigneurs campagnards, M. de Falourdet, avait retrouvé tous les originaux des contrats de mariage de ses ancêtres, à la réserve de celui de son bisaïeul, faute de quoi on prétendait le faire dégrader. Assigné pour produire cette pièce devant M. d'Argenson, il trouva les commis fort apitoyés sur son sort, et qui lui promirent, pour une somme d'argent, de le tirer d'inquiétude; on convint de trente pistoles. Ils l'envoyèrent donc à Anet, chez les héritiers du notaire qui avait fait le contrat de mariage de son bisaïeul; c'étaient de bonnes gens qui, pour une légère somme, introduisirent M. de Falourdet dans un grenier rempli des paperasses du défunt. Là, il remua tous les actes enfouis, sans y trouver celui qu'il cherchait, et cela par une bonne raison, car les commis de M. d'Argenson avaient été là avant lui, et avaient dérobé la pièce importante.

M. de Falourdet revint à Paris bien affligé. Les commis l'adressèrent alors à un vieillard âgé de plus quatre-vingts ans, et qui était le faussaire le plus habile que l'on connût alors à Paris. Cet homme demeurait rue Saint-Antoine, dans un coin de grenier. Il contrefit, pour deux pistoles, le contrat de mariage introuvable, dans les mêmes termes et de la même écriture gothique; puis l'inséra dans un vieux registre presque entièrement composé d'actes faux que les commis lui avaient déjà fait fabriquer. Quand le registre fut plein tout à fait, ils renvoyèrent M. de Falourdet à Anet, dans le fameux grenier, où il retrouva ce même registre qu'il venait d'y cacher après l'avoir tiré de ses chausses.

Le conseil ratifia les titres de noblesse d'après cet acte. Mais M. de Caumartin, rapporteur, ayant vu tant d'actes de mariage

dressés à Anet, bien que les contractants fussent de pays éloignés, se douta de quelque chose, soupçonna l'infidélité des commis du traitant, et appela M. de Falourdet, auquel, par ses bonnes façons et sa persuasive éloquence, il arracha le secret.

M. de Falourdet ne demandait qu'à se venger des commis, Caumartin ne demandait qu'à passer pour un homme habile. Ce dernier fit arrêter les commis et plusieurs faux nobles que ces brigands avaient déclarés bons gentilshommes. Quant au faussaire, il eût été pendu sans l'apoplexie qui le frappa dans un cabanon du donjon de Vincennes. M. de Falourdet se croyait hors de tout péril, et jouissait en paix de son titre restitué.

Un jour, à la chasse, quatre cavaliers l'abordèrent, s'emparèrent de lui pour le conduire, disaient-ils, à M. de Caumartin, mais le firent passer devant le donjon de Vincennes, où, sous prétexte de rafraîchir les chevaux, on le fit mettre pied à terre et entrer dans une des prisons. Il y resta deux ans avec d'autres prisonniers coupables du même crime, lia connaissance avec Farie de Garlin, ce prisonnier qu'on a vu dans la Bastille, et qui, tout nu, sans chemise, n'avait qu'une couverture pour lit et pour vêtements. Pour communiquer avec ce prisonnier, M. de Falourdet écrivait avec du charbon, sur une planche, de gros caractères, qu'il montrait au travers des grilles à son correspondant, arrêté en face dans le jardin. Farie transcrivait les caractères sur du papier gris jusqu'à parfait complément de l'idée; et ses plumes étaient des os, son encre du noir de fumée. M. de Falourdet habitait un premier étage de la tour, et, comme il était malade, il avait la liberté de se promener dans le petit jardin situé au bas. Farie lui jetait sa réponse écrite sur le pa-

pier gris, et dans lequel il enveloppait un os pour lui donner plus de poids. Mais quand le gentilhomme fut guéri, plus de promenade. Il apercevait souvent une chienne de Bernaville, le lieutenant du donjon; l'appelait, la caressait de la voix, lui jetait divers objets qu'il lui enseignait à rapporter. Lorsque la chienne comprit qu'un morceau de viande était toujours le prix de son intelligence, elle rapporta parfaitement. Alors Farie de Garlin jetait son papier dans le jardin, Falourdet se le faisait rapporter par la chienne. Ainsi marcha la correspondance, jusqu'au jour où Bernaville, en se promenant, vit le manége de sa chienne, saisit le papier qu'elle portait, croyant découvrir une conspiration. Cependant ce papier ne contenait que des raisins secs envoyés par Farie à son ami. C'en fut assez pour que l'on élevât devant la fenêtre des palissades destinées à empêcher la chienne d'approcher; car Bernaville ne voulait pas priver cet animal de la promenade quotidienne; il valait mieux priver d'air un prisonnier.

Ce Bernaville, dont le caractère a été esquissé dans la Bastille, avait commencé, à Vincennes, à torturer ses prisonniers. Il avait fait écraser par ses valets la figure d'un malheureux nommé le Charbonnier; puis, comme le blessé se plaignait et hurlait trop fort, il lui avait donné tant de coups de canne ou de bâton, qu'il lui avait rompu la cuisse, en sorte que, pour n'avouer pas ce crime à un chirurgien auquel on aurait dû confier ce malheureux, il l'avait laissé sans secours et sans soins. La nature avait peu à peu, sinon rétabli le malade, du moins soulagé ses douleurs; et lorsqu'il voulait changer de place, il le pouvait en se traînant comme un chien.

Un autre prisonnier, nommé Jean Cronier, frappé à coups

de canne par Bernaville, avait ramassé un tesson tranchant et fendu la tête au lieutenant, qui en porta la marque toute sa vie.

Si le lecteur avait pu se transporter dans le donjon de Vincennes vers le commencement du dix-huitième siècle, il eût vu, dans un des cachots situés au rez-de-chaussée, le plus singulier personnage dans la plus singulière attitude. C'était une homme très-jeune, très-agile, et d'une figure agréable, qui dansait au milieu de son cachot avec la plus folle gaieté.

— Quel bonheur ! s'écriait-il, un compagnon ! quel bonheur! je ne serai donc plus seul, rongé par la mélancolie! je causerai donc avec quelqu'un ! Merci, mon Dieu ! je n'avais pas pensé à vous jusqu'à ce jour, mais je vous remercie et vous adore.

Et il recommençait ses gambades. Bientôt après le bruit des verrous retentit, l'on entendit des voix, et le porte-clefs pousse dans la chambre de cet homme si joyeux un prisonnier d'une cinquantaine d'années, dont le visage pâle, les yeux baignés de larmes et le tremblement convulsif, dénotaient une profonde douleur.

Cette vue lugubre ne changea pas les sentiments de notre fou. Il court au porte-clefs, l'embrasse à plusieurs reprises, lui offre un verre de vin, que celui-ci avala très-volontiers, et quand la porte se fut refermée, le joyeux personnage sauta au cou de son affligé compagnon.

— Oh ! que je suis heureux, s'écrie-t-il de vous voir et de vous embrasser !

— Merci, monsieur, vous êtes fort poli ; mais je suis, moi, très-malheureux.

— Bah ! bah ! vous vous distrairez, nous rirons, nous jouerons, je vous ferai des cartes avec des morceaux de papier;

nous allons être fort bien ensemble, votre figure me revient déjà... Mais vous hésitez, vous me prenez peut-être pour un malfaiteur... Ah! monsieur... je m'appelle du Puits, j'étais commis de M. Chamillart... vous savez... le ministre.

— Hélas! je le sais bien, c'est lui qui m'a fait arrêter.

— Et moi aussi: figurez-vous, monsieur, que j'ai la plus belle écriture du monde; ce ne sont pas des caractères, c'est de la gravure; on m'appelait la plume d'or. Un jour un abbé italien, qui menait un train de prince, me présente des dessins à imiter, je les imite, je les fais même plus beaux qu'ils n'étaient dans l'original... j'en fais beaucoup, il me paye bien, je me réjouis... c'était pour le mieux... tout à coup l'on m'arrête et on me jette ici.

—Pourquoi donc?

— Eh! monsieur, parce que ces beaux dessins étaient une contrefaçon des billets à ordre du roi sur le trésor.

—O malheureux! des faux!

—Je l'ignorais! L'abbé s'enfuit, moi je reste. Maudit Italien!... mais vous... Voyons, faites-moi bon visage.

— Monsieur, j'ai perdu ma maison, mes enfants, mon bien... ma femme. Hélas! que vont devenir tous ceux qui m'aiment?... Je vivais tranquille dans ma province, m'occupant de chimie; on m'a sans doute accusé de magie, de recherches mystérieuses... Il est vrai que mes fourneaux, mes fioles, mes cornues...

— Monsieur, cela est certain, vous êtes convaincu d'avoir cherché la pierre philosophale, et, voulez-vous que je vous dise... j'en étais informé: n'êtes-vous pas M. le marquis de la Baldonnière?

—Justement.

— Vous voyez bien! on parlait souvent, chez M. de Cha-

millart, de vos procédés curieux, de votre science chimique, et j'avais même fait cette plaisanterie : Si M. de la Baldonnière sait faire de l'or, je conseille à M. de Chamillart de le nommer directeur des mines de fer du royaume. Vous passiez en effet pour un sorcier comme cette fille de Bordeaux, cette Marianne, sorcière célèbre, que l'on disait si belle, si charmante, dont j'étais devenu fou sur sa réputation, et qui un jour a disparu, la pauvrette... En vérité, j'ai un faible pour les sorciers.

Le marquis se met à rire.

— A la bonne heure, dit du Puits, vous voilà comme je vous désire. Pardieu, monsieur le marquis, vous trouverez en moi un bon compagnon. Nous allons à deux nous faire servir comme des princes. Le porte-clefs est brutal, Bernaville est un crocodile, mais nous les battrons : que vous en semble?

— Avec quoi, hélas? les pauvres prisonniers sont exposés à tant de mauvais traitements!... On me racontait qu'à la Bastille certains martyrs ont été écorchés vifs, certaines femmes violées et tuées...

— Oh! mais ici, c'est absolument la même chose, l'autre jour j'ai entendu battre un homme là haut... il criait à fendre le cœur! puis il n'a plus crié... Si jamais on me frappait, moi!

— Eh bien! vous vous révolteriez! pour être frappé plus fort, n'est-ce pas? quelles armes vous donne-t-on? pas même un couteau!

— Pas même une fourchette de fer! tous les couverts et les plats sont d'étain.

— Quant à cela, répondit la Baldonnière en souriant, comme je ne suis pas chimiste pour rien, je vous enseignerai le moyen de durcir vos couverts d'étain...

— Vraiment! alors nous nous ferons une lance, voulez-vous?

—Si je le veux! mais de tout mon cœur... au moins aurons-nous la satisfaction de tuer ceux qui nous offenseraient en nous frappant!

—Eh bien, monsieur le marquis, vous êtes un homme selon mon goût; montrez-moi ce secret précieux, je vous jure que je n'en abuserai pas.

Ils attendirent l'heure du dîner, puis, quand on les eut servis, le marquis prit une cuiller, la fit fondre dans une cafetière de fer battu, y mêla du sel qu'il tira des murs, et divers acides qu'il prépara, répandit sa mixtion sur l'étain encore bouillant qu'il enferma dans de la cire creusée en forme de lame, puis, quand le mélange fut refroidi, le marquis aiguisa cette lame sur le bord d'une cruche de grès, et offrit à du Puits un couteau assez solide et fort tranchant (14).

Celui-ci demeura stupéfait, il examina cette arme bizarre, l'essaya, parut ravi de couper avec du bois et du pain, puis il tomba dans une rêverie profonde, en maniant alternativement le moule de cire et la lame.

— Qu'avez-vous donc, mon ami? demanda le marquis.

Du Puits ne répondit pas, il s'ensevelissait de plus en plus dans ses pensées, et agitait son couteau d'une façon étrange. Le marquis crut avoir affaire à l'un de ces fous dangereux que fait la captivité trop longue, et il essaya de lui arracher le couteau. Du Puits le retint ferme, mais tout à coup bondissant avec un transport de joie effrayant :

—Ah! s'écria-t-il... ah! je vais donc enfin être libre!

Surpris, tremblant de terreur, le marquis voyait ses craintes

justifiées. Du Puits n'était qu'un fou, dont les moments lucides avaient abusé sa crédulité. Soudain du Puits se jeta au cou de la Baldonnière et le tint serré tendrement sur son cœur.

— J'appelle! j'appelle! murmura celui-ci, si vous ne restez pas en repos.

— Silence, mon ami! dit du Puits, silence! j'ai le moyen de nous rendre libres... Je le tiens ce chef-d'œuvre de l'industrie du malheureux prisonnier. Ne soufflez pas un mot, restez dans votre coin, et vous allez voir.

Le geôlier revenait pour desservir la table. Du Puits lui offre encore un verre de vin, et l'embrassant selon son habitude :

— Monsieur, dit-il au marquis, je vous présente Rivière, le meilleur, le plus doux des hommes; c'est l'esprit, la finesse et la bonté personnifiés... souffrez qne je l'embrasse encore.

Et, tandis qu'il l'étreignait du bras gauche, il abaissa la main droite vers le trousseau de clefs pendues à la ceinture du geôlier. Le marquis remarqua le geste, mais Rivière ne vit rien; il riait et se prélassait d'aise, en lorgnant le reste de la bouteille oubliée sur la table.

Du Puits s'empressa de vider cette bouteille dans le verre du porte-clefs, le salua encore, et le congédia.

— Eh bien, dit-il tout bas au marquis, qu'en dites-vous?

— De quoi?

— De ceci que je tiens dans ma main.

— C'est de la cire, ce me semble.

— Oui; mais regardez bien cette cire et les trous qu'elle renferme.

— Une empreinte de clef!

— C'est-dire deux empreintes, mon cher monsieur! Allons,

le grand chimiste, à l'œuvre! durcissez-moi l'étain que je vais couler dans ce moule, et je pense que nous aurons là deux clefs fort agréables...

Ce fut au tour du marquis d'admirer. Du Puits fit fondre le plat d'étain; et quand le métal fut chaud, il moula les deux clefs avec une adresse remarquable.

— Je vous trouve bien ingénieux, dit le marquis, occupé à durcir ces deux clefs improvisées; mais de quoi nous servent les clefs du dehors quand nous sommes enfermés au dedans?

— Pas du tout, mon cher monsieur; pensez-vous donc que je ne connaisse pas les grosses clefs à l'aide desquelles ce damné Rivière ouvre chaque jour ma porte... elles me sont plus familières qu'à lui... et c'est de ces deux clefs que j'ai pris l'empreinte. D'ailleurs vous verrez ce soir. Quand la retraite a battu et que le souper a été servi aux prisonniers, toutes les portes du donjon sont closes. Les escaliers sont libres. Tous les geôliers, toutes les sentinelles couchent dehors, et si nous étions malades, l'un ou l'autre, il nous faudrait crier et frapper pendant plus d'une heure avant d'être entendus. On se fie à la solidité de nos verrous.

En effet, le soir venu, aussitôt que les geôliers se furent retirés, les deux amis, avec un battement de cœur inexprimable, approchèrent les clefs de leurs serrures, tournèrent, firent jouer les ressorts, et, bien que mal polies, ces morceaux d'étain durci leur procurèrent la liberté de courir par l'escalier du donjon de bas en haut, avec la joie des oiseaux transportés dans une plus grande cage.

Du Puits, enhardi par cet essai, prit peu à peu, à la ceinture du geôlier, les empreintes de toutes ses clefs; il fit plus : à

chaque porte-clefs nouveau, c'étaient de nouveaux larcins; au bout d'un mois, du Puits et son compagnon possédèrent vingt empreintes et trois clefs. Cependant il avait fallu fondre toute la vaisselle d'étain fournie par le gouverneur à chaque prisonnier. Le geôlier avait déjà demandé ce qu'elle devenait.

— Cette disparition de nos couverts nous perdra, pensa du Puits; nul moyen d'en avoir d'autres sans éveiller des soupçons...

— Vous voyez, mon ami, que votre invention est inutile et notre travail perdu, dit tristement le marquis.

— Pas encore. Attendons à ce soir; j'ai une idée.

Du Puits sortit le soir de la chambre, monta au premier étage, et essaya sa clef à toutes les portes sans pouvoir trouver la véritable serrure; il compta ainsi quatre chambres à chaque étage de la tour, se désespéra, et redescendait déjà, quand il vit une autre porte basse au fond du corridor. Il y alla sans espoir, et, par un bonheur qui le fit tressaillir, la clef glissa facilement, tourna les verrous, et la première porte s'ouvrit; quant à la seconde, il essaya ses clefs à lui, et elles jouèrent dans les deux serrures. Du Puits entra.

Au bruit des verrous le prisonnier s'était effrayé sans doute, car il se tenait caché dans le coin de la chambre, en murmurant seulement ces mots :

— Grâce! grâce! je ne suis pas coupable!

— Calmez-vous, mon frère, dit du Puits, et approchez-vous de moi.

— Que voulez-vous? s'écria tout à coup le prisonnier..... Ne me tuez pas... je vous assure que je n'ai pas empoisonné M. de Louvois (15).

— Bon! un fou! pensa du Puits.

— On m'a déjà brisé les os et tordu les reins, ajouta le prisonnier d'un ton lamentable, et pourtant je ne suis pas coupable, j'en jure sur le crucifix !

— Pauvre diable ! dit du Puits en s'approchant avec intérêt ; vous avez été à la question ?

Et il porta sa chandelle près du lit de ce prisonnier, qui, étendu sur un grabat, ramenait ses draps ensanglantés devant son visage, comme pour fuir la vision d'un fantôme.

— Vous n'aurez pas de mal, mon bon ami, dit-il ; c'est un frère qui vous parle. Vous souffrez donc ?

— Oui ; l'on m'accuse d'avoir empoisonné M. de Louvois, qui est mort subitement après avoir été mal reçu par le roi. J'étais le frotteur de ses appartements. On veut me faire avouer ce crime, dont je suis innocent, je vous jure... mais j'ai résisté, je n'ai pas parlé à la question.

— Pauvre homme !... comme il souffre !

— On me laisse mourir de soif... C'est si haut, le donjon ! les porte-clefs sont paresseux pour venir jusqu'à ma porte ; puis on veut me faire périr, j'en suis sûr.

Du Puits courut en bas dans sa chambre, apporta le vin de son souper, et ramena de la Baldonnière, qui, ému de ce spectacle, visita les plaies du blessé, les pansa et le rassura.

— C'est ce malheureux qui criait si fort l'autre jour, dit du Puits ; nous le sauverons.

Tandis que le marquis s'occupait du malade, du Puits furetait par la chambre. Il trouva un couvert et un plat d'étain qu'il prit sous son habit avec la joie d'un avare qui découvre un trésor. On promit au malheureux frotteur de le venir visiter s'il gardait le silence le plus absolu sur ce qui venait de se

passer. L'autre promit; mais il n'avait garde de parler, tout cela lui paraissant un rêve.

Du Puits confectionna deux autres clefs qu'il essaya le lendemain : elles ouvraient la chambre d'un chanoine de Beauvais nommé Raoul Foy, homme de mauvaises mœurs, emprisonné pour avoir fabriqué de fausses lettres attribuées à ses ennemis, et renfermant des projets de révolte contre Louis XIV. Le chanoine reçut du Puits à bras ouverts et lui demanda d'abord du vin.

Quand du Puits aperçut cette laide figure, ces grossières façons, et qu'il eut appris du cynique chanoine la cause de sa détention, il se repentit d'avoir lié connaissance avec lui. Il tâcha donc de ne pas divulguer son secret, et se promit de ne jamais rouvrir cette porte.

Cependant ce chanoine, avec des yeux brillants et des gestes obscènes, raconta ses aventures les plus secrètes, puis il ajouta :

— Vous êtes sans doute des amis du commandant, puisque vous entrez ainsi dans le donjon. Eh bien, vous pouvez vous amuser beaucoup. Ah! si j'étais à votre place... Figurez-vous que l'autre jour, le feu ayant pris à mon poêle, on me fit sortir précipitamment : j'aperçus alors une femme qui se promenait dans la première salle... une femme grande, belle, vêtue magnifiquement...

— Des femmes ici! répondit du Puits.

— Et de qualité encore. Le geôlier lui dit en me voyant : Rentrez, madame la marquise.

A ces mots la Baldonnière pâlit, et serrant le bras de du Puits :

— Savez-vous où elle demeure? dit-il.

— Vis-à-vis de cette chambre, au numéro 30... Quelle tournure! quelle voix agréable!

— Merci! réplique le marquis fort ému; et il entraîna du Puits, qui ferma soigneusement la porte, malgré les instances du chanoine.

— Mon ami, dit le marquis, il faut regarder la serrure du numéro 30, en comparer le dessin à nos empreintes, et fondre aussitôt les clefs de ce misérable chanoine. Cette marquise... Ah! mon cher du Puits, si c'était madame de la Baldonnière...

— Vous avez raison, mon ami, hâtons-nous... Il faut deux heures pour faire les clefs, onze heures seulement sonnent au château; nous pouvons rendre cette nuit notre visite... A l'œuvre! à l'œuvre!

Le métal bouillonnait, les moules étaient préparés à l'écart, les deux ouvriers se hâtèrent : l'un rognait les inégalités de la clef, l'autre durcissait l'étain dans la trempe merveilleuse. Du Puits ne s'était pas trompé, au bout de trois heures et demie les clefs furent prêtes. Le marquis monta tout ému l'escalier, essaya les clefs, mais elles n'entrèrent point. Le désespoir de la Baldonnière attendrit du Puits, qui colporta en vain ces deux clefs à toutes les serrures du donjon.

— Au diable! s'écria-t-il exténué de fatigue.

— Mon cher ami, évidemment ces clefs vont à quelque porte, puisque vous en avez pris l'empreinte à la ceinture d'un porte-clefs. Un peu de patience, je vous prie, et cherchons.

— Où cela? tous les étages supérieurs sont visités; vous avez vu que le numéro 30 ne s'ouvre pas.

— C'est vrai; mais si je renonce à cet espoir pour aujourd'hui, adoucissons du moins la misère de quelqu'un de nos

compagnons. Venez; cette clef est celle d'un cachot peut-être.

Du Puits se laissa convaincre, ils descendirent. Au fond d'une voûte, sous les derniers arceaux, on apercevait une porte verrouillée avec soin :

— Commençons par celle-là, dit le marquis en faisant jouer la clef, qui tourna tout à coup et ouvrit la première serrure; la porte céda.

— Quelle noire habitation! s'écria du Puits. Que vois-je? des bouteilles, des tonneaux, des cruches cachetées... Mon cher ami, nous sommes ici dans la cave du gouverneur. Oh! quelle trouvaille!... voici des saucissons, des jambons, des volailles!

Et avec l'ardeur d'un écolier qui pille un verger, du Puits chercha les bouteilles dont l'aspect était le plus flatteur, chargea son compagnon de huit fioles, en prit autant, et remonta légèrement l'escalier en effarouchant de ses éclats de rire l'écho funèbre de la voûte.

— Attendez, attendez! s'écria la Baldonnière, vous oubliez le plus beau, le meilleur : ne voyez-vous pas ce baquet et cette cruche d'étain? Ah! quelle étourderie! Il y a dans ces deux vases la matière de douze clefs des plus pesantes. Laissez vos bouteilles, je vous prie, et emportons cela.

— Emportons donc le contenant et le contenu, répondit du Puits en versant son vin dans la cruche, qui tenait six bouteilles; quant au baquet, remplissez-le, mon cher marquis. Tenez... ceci est du vieux vin de Malaga; le frotteur en sera guéri huit jours plus vite... Pardieu, me voilà de belle humeur. A la santé de madame de la Baldonnière!

Et après mille saillies notre homme remonta, ayant fermé la cave et effacé les traces de leur passage.

Au bout de quatre jours toutes les clefs étaient fabriquées. Ils firent alors leur plan ; se chargeant d'un trousseau chacun, ils devaient arpenter le donjon dans tous les sens, ouvrir les portes, délivrer les prisonniers, en faire une petite armée, et forcer ainsi les sentinelles, en mettant le feu au donjon. Toutes chimères qui semblaient nées de la fumée généreuse du champagne et du malaga de M. le gouverneur.

Il régnait entre les deux amis une telle intimité, que Bernaville en devint jaloux. A force d'entendre chanter ces deux captifs, il les avait pris en haine. Un matin, il fit transporter le marquis dans une autre chambre.

De pareilles douleurs sont au-dessus de la force humaine : la Baldonnière faillit mourir de désespoir. A la veille de réaliser ce beau rêve, et de jouir en prison d'une liberté si douce ! Il regarda furieusement Bernaville, qui ne fit que rire. Du Puits montra sans affectation au marquis la cuiller d'étain placée sur la table, et la Baldonnière fut un peu consolé.

Mais ses malheurs n'étaient pas finis. Du Puits lui-même, malgré sa philosophie, était réservé à de cruelles épreuves.

Il commença ses investigations par le numéro 30, ouvrit la porte avec soin, et comme un petit cri l'avertissait de la présence d'une femme :

— Madame la marquise, dit-il.

— Qui est là ? répliqua la voix ; n'entrez pas ainsi.

— Je viens de la part de M. de la Baldonnière, dit du Puits.

— Je ne connais pas M. de la Baldonnière.

— Vous n'êtes donc pas la marquise, alors ? ajouta le jeune homme en s'avançant jusqu'au lit, dans lequel il aperçut une femme effrayée qui le regardait avec des yeux hagards.

— Je suis Marguerite Filandrier, dit-elle; mais comment êtes-vous entré ici? Seriez-vous un des officiers de la prison?

— Je suis votre serviteur, dit du Puits, émerveillé à la vue de cette jeune femme, et tout souriant.

— Alors, monsieur, donnez-moi des nouvelles de M. Vidal, un gentilhomme qui doit être en prison ici... pour recherche de noblesse...

— Ah! ah!... s'il est ici nous le trouverons... Mais, mademoiselle, pourquoi êtes-vous prisonnière vous-même?

— On m'accuse d'avoir retenu une somme dont j'ai accepté le dépôt, mais que j'ai rendue... M. Vidal le sait bien.

— Vous aimez donc bien ce M. Vidal? répondit du Puits, assez mécontent du tiède accueil qu'il recevait.

— Plus que la vie... et je mourrai si l'on ne me rend à lui!

— Peste! pensa du Puits, ce n'est pas ici mon affaire. Occupons-nous de trouver ce pauvre marquis d'abord, puis sa femme, puis...

— A propos, mademoiselle, connaissez-vous des femmes dans ce donjon?

— Il y en a, monsieur, reprit Marguerite, mais je ne les connais pas, ajouta-t-elle vivement, comme pour cacher son mensonge, dont le jeune homme s'aperçut.

— Puisque vous me cachez la vérité, dit-il, ne comptez plus sur moi.

Marguerite hésita un moment, puis montrant du doigt au jeune homme la plaque de sa cheminée:

— Au-dessous, dit-elle, il y a madame la marquise de la Baldonnière, avec qui je corresponds par le tuyau.

Du Puits sauta de joie.

— Vous êtes une bonne fille, dit-il, et pour vous prouver ma reconnaissance, je vous promets de vous amener demain votre amant, s'il est ici. Mon Dieu, n'ayez pas peur et ne vous cachez pas ainsi ; j'aime tant à voir un joli visage de femme, depuis un an que je suis prisonnier !

— Pauvre jeune homme ! vous vous ennuyez ? vous n'êtes pas le seul, dit-elle ; il y a la plus charmante créature du monde au premier étage, au-dessous de madame de la Baldonnière. Cette dame a trouvé moyen de causer avec la jeune fille qui est de Bordeaux, qu'on nomme Marianne, et qui est accusée de sorcellerie. Accoutumée au bruit, au monde, elle s'ennuie mortellement... Moi, dit-elle en rougissant, je ne m'ennuie jamais quand je pense à M. Vidal.

Du Puits n'en voulut pas savoir davantage ; il parcourut tous les appartements des prisonniers. Il vit le prince de la Riccia fort préoccupé de s'évader ; l'avocat Vigier, accusé d'avoir voulu tuer le roi, et succombant aux calomnies d'ennemis que lui suscitait une femme jalouse. Il partagea son vin avec le comte de Brederode, incarcéré pour la prétendue sorcellerie de Marianne ; et ce seigneur lui promit, si jamais il obtenait sa liberté, de le récompenser par une brillante fortune.

Il descendit chez madame Guyon la quiétiste, qui le prit pour un fantôme, et lui parla d'extase ; du Puits, qui haïssait le mysticisme, s'enfuit.

Mais il ne trouvait pas le pauvre la Baldonnière. Alors il se hâta de descendre chez la marquise, qui pensa s'évanouir d'effroi en voyant arriver un homme chez elle à cette heure de nuit.

C'était une femme dont la beauté avait dû être splendide, à en juger par les restes qu'on découvrait encore. Mais ce n'était plus une femme jeune; et d'ailleurs du Puits avait souvenir du respect et de l'affection de la Baldonnière pour cette noble épouse. Dès qu'elle apprit que le marquis était si près d'elle et si loin, sa joie fut immodérée; du Puits lui promit de la réunir bientôt à ce digne objet de son amour, et lui apprit à elle seule le secret de cette visite. C'était assez pour une nuit; du Puits craignant les surprises, remit au lendemain ses autres explorations.

L'heure venue, il se munit de provisions, monta chez Marianne, ouvrit doucement la porte, et fut ébloui de la beauté de cette enchanteresse. Elle dormait profondément; le bruit des pas la réveilla; ses beaux yeux noirs étincelèrent, ses cheveux se déroulèrent sur ses blanches épaules; elle semblait attendre et braver la mort. Mais elle ne vit qu'un homme qui la regardait fort tendrement, et qui était chargé de bouteilles et de comestibles, toutes choses rassurantes. Du Puits offrit ses services à la jeune sorcière avec un enthousiasme facile à comprendre.

Elle répondit par des questions sur cette visite imprévue.

— Puisque vous êtes sorcière, dit-il, devinez.

Marianne fut touchée de sympathie pour cette physionomie rieuse, ouverte; elle lui commanda cependant de rester à distance, et du Puits, subjugué, obéit. La nuit se passa en conversations intéressantes, sans que le jeune homme eût quitté le seuil de la porte où l'enchaînait le signe impérieux de sa nouvelle amie. Quatre heures sonnèrent; il fallut partir.

— Vous reviendrez? dit-elle.

— Hélas! vous me recevez si mal.



Une visite nocturne de Dupuits.

— N'est-ce pas assez, dit-elle, que vous puissiez entrer ici malgré moi?

Et il s'en alla dévoré d'amour, et entrevoyant dans sa captivité la source de tous les bonheurs de la vie humaine.

Du Puits, dans ce travail nocturne, changea bientôt le donjon en un paradis pour tous les prisonniers. Il trouva Vidal, qu'il réunit à Marguerite Filandrier; il découvrit un moyen de faire passer des nouvelles du prince de Riccia à ses amis; obtint des ennemis de Vigier la rétractation de leurs calomnies; guérit le frotteur de Louvois; se lia d'amitié avec Delfino, secrétaire du prince de Walstein, renfermé comme son maître pour avoir été pris sur un vaisseau portugais. Une seule chose manquait à son bonheur, il n'avait pu découvrir M. de la Baldonnière; il parcourut toutes les chambres plusieurs fois infructueusement; la marquise se désolait.

— Croyez-moi, madame, lui dit-il un jour, depuis deux mois que je cherche je l'aurais trouvé... ou il n'est plus à Vincennes, car une seule clef me manque; ou il est avec le chanoine. Or, comment me procurer cette clef? comment choisir encore parmi toutes les clefs des geôliers?... je serai pris.

— Que ne faites-vous un passe-partout? répondit la marquise; nous en avons un à notre château qui ouvre jusqu'aux portes de la grille.

— Dieu soit loué de cette idée qu'il m'envoie par votre bouche! Je ferai un passe-partout; nous ouvrirons avec les portes d'en bas, dont je n'ai pu fabriquer les clefs parce que les geôliers ne les portent jamais à la ceinture; et nous réunissant comme une volée d'oiseaux hardis, nous enfoncerons la porte.

En effet, le passe-partout fut fabriqué sur le dessin que

l'expérience fit tracer à du Puits. Le soir même il pénétra chez le chanoine, et emmena son ami, qui déjà perdait toute espérance.

Mais le chanoine voulant aussi sortir, du Puits l'en empêcha par de belles paroles d'abord, et ensuite par la force. Ce fut un combat dont le jeune homme sortit bientôt vainqueur; mais le scélérat, que l'on renfermait malgré lui, se mit à hurler.

— A la bonne heure, dit du Puits, criez; mais si l'on vous entend, si vous parlez jamais de ce qui se passe, vous êtes mort, je vous le jure; moi ou le marquis nous vous tuerons comme un traître. Tenez, voici du vin; buvez et laissez-nous.

Sitôt que la nuit tombait sur Vincennes et que les geôliers étaient allés se coucher, les portes des cachots s'ouvraient comme par enchantement. Des amitiés s'étaient formées, des rendez-vous s'échangeaient; de bons repas dont les provisions du gouverneur faisaient les frais, abrégeaient, pour la plupart des captifs, l'heure si douloureuse, si longue de l'esclavage. Marianne, moins farouche, recevait du Puits et ses amis; Vidal et Marguerite Filandrier, M. et madame de la Baldonnière, le prince de la Riccia et les comtes de Thün, de Brederode de Metz et de Walstein, s'entretenaient de leurs projets de révolte ou d'évasion. La nuit semée de plaisirs et de joyeux murmures s'envolait au grand regret des prisonniers favorisés; car excepté les fous et les suspects, du Puits délivrait chaque soir ses compagnons d'infortune.

Mais le chanoine, mal satisfait des deux bouteilles de champagne qu'on lui donnait chaque soir, sentit toutes les passions naître et fermenter dans son cœur; du Puits fut forcé de l'ad-

mettre aux parties nocturnes où bientôt il apporta le désordre et les excès. On le renferma de nouveau. Il supplia, promit de changer; mais du Puits fut inflexible. Alors le chanoine se résolut de perdre ceux qui le repoussaient obstinément.

Une nuit que du Puits allait ouvrir sa porte, selon l'habitude, et mettre en liberté ses amis, des pas qu'il entendit dans l'escalier le firent demeurer sur le seuil. Il écoute, le bruit cesse; mais alarmé de cette alerte, le prudent porte-clefs ne sortit pas de sa chambre, et guetta toute la nuit. Vers quatre heures il entendit fermer la porte d'en bas.

— En effet, pensa-t-il, ils doivent avoir des soupçons; les bouteilles diminuent à la cave, les provisions s'épuisent; nous faisons du bruit dans nos réunions; et l'autre nuit que Marianne me chantait une chanson de Bohême, la sentinelle a menacé d'aller avertir les officiers. Un peu de patience pendant quelques jours, et l'orage, s'il y en a un, passera sans nous atteindre.

Mais bientôt une visite domiciliaire changea les soupçons de du Puits en certitude; il avait caché ses clefs sous le parquet adroitement démoli de sa chambre; on ne trouva rien. Huit jours après, soit qu'il fût rassuré, soit qu'il fût impatient de revoir ses amis, le jeune homme alla chercher du vin, une dinde énorme, des marrons, et monta ses provisions dans la chambre de Marianne. Puis tandis qu'elle faisait rôtir la volaille, il alla ouvrir à MM. Vidal, Delfino et Brederode, au marquis et à sa femme, à Marguerite, conduisit M. de Thüm chez le prince de la Riccia, et revint s'asseoir à la table sur laquelle s'entassaient déjà les mets ingénieusement dressés par la communauté.

— Tandis que le souper se prépare, dit l'un des convives, dites-nous au juste quels sont les prisonniers renfermés ici.

— Il y en a vingt-huit... mais quelques-uns m'ont dégoûté promptement de leur société : nous aurions des empoisonneurs et des assassins si j'ouvrais à tout le monde. Il y a un Lesage, un certain Guibourg, qui exhalent le crime par tous les pores. Ces gens-là sont des prêtres qui ont commis des milliers d'empoisonnements. Il y a des accusés de fabrication de faux titres de noblesse : MM. Laval, Bausy, Varin, Bourbitou, Falourdet, Farie de Garlin, et M. Vidal, qui est des nôtres. Il y a au troisième l'affreux chanoine! Un de ses dignes compagnons, Caffareau, libertin fieffé, qui battait les patrouilles, habite le donjon pour la deuxième fois, près de Saint-Victor, autre bandit. Il y a les coquins Boscus et Martinet, qui voulaient faire couper la tête à notre excellent ami M. Vigier, si je n'eusse arraché une rétractation à la Prévost, son ennemie et leur instigatrice. Elle m'a donné assez de peine, cette rusée; et les autres m'ont coûté assez du vin d'Espagne de Bernaville. Il y a le ministre protestant Malzac, le médecin Francion, graves personnages qui dédaignent nos réunions; puis MM. les princes et seigneurs que vous entendez discuter d'ici... chez M. de la Riccia.

— La volaille est cuite à point, interrompit Marianne.

— Et puis il y a Marianne la sorcière, dit le comte de Brederode en souriant; celle qui trouve des trésors en se battant avec le diable dans le caveau d'Arcueil, et qui un jour s'est enlevée en l'air toute nue avec force tempêtes et artifice.

— Ce rêve que vous racontez là, monsieur le comte, et que vous racontâtes devant des espions, causera peut-être ma mort comme il causa notre captivité.

— Est-ce vraiment un rêve? dit le comte avec le doute d'un homme superstitieux.

— Eh! monsieur, si j'étais sorcière, je vous jure bien que je prendrais M. du Puits par la main, et que je m'envolerais encore comme vous dites.

— Dans le même costume? demanda le comte.

— Qu'à cela ne tienne, répliqua la folle jeune fille, pourvu que je retrouve la liberté. Allons, messieurs, à table.

Chacun prit place; on étendit une épaisse couverture devant la fenêtre pour cacher la lumière et étouffer le bruit; après quoi le repas commença plus joyeux de tout le temps que les convives avaient perdu en prudence durant huit jours.

Tout à coup un sifflet aigu et prolongé se fit entendre; les conviés prêtèrent l'oreille avec surprise.

— Qu'est cela? demanda du Puits.

— Cela vient de ma chambre, dit le marquis de la Baldonnière en s'élançant effaré vers la porte... le chanoine s'impatiente peut-être.

— Diable!... fit du Puits inquiet.

— Eh! laissez-le siffler, dirent quelques convives; il perd son temps, employons le nôtre.

— Il est bien heureux d'être chanoine, messieurs; car ce faussaire, ce calomniateur, eût partagé le sort de ses deux complices, Dourlans et Héron, qui furent pendus après quelques mois de séjour dans le donjon. Mais s'il nous trahissait jamais, rappelons-nous que c'est un scélérat, et punissons-le comme la justice du roi eût dû le faire.

— Il ne nous trahira pas, dit le comte de Brederode; car il perdrait tout le vin de Champagne qu'on lui donne, et il est

plus ivrogne encore que méchant. Mais si la langue peut faire bien du tort en ce monde, n'admirez-vous pas combien la plume a causé de captivités parmi vous? Permettez-moi sans application d'en faire le compte. M. du Puits, trompé par l'abbé italien, qui lui a fait faire des faux sans qu'il s'en doutât; l'Anglais Vaubrug, ce mélancolique du second étage, qui a contrefait les ordres du roi chez M. de Barbezieux: tous les accusés de fabrication de titres...

A ce moment, un second coup de sifflet perça l'épaisseur des murs et résonna tristement dans les airs. Chacun s'arrêta; mais l'inquiétude ne fut pas de longue durée, et la joie du repas étourdit bientôt tous les convives.

— A la santé de Bernaville le lieutenant, s'écria du Puits, de cet homme qui passe pour l'ogre de Vincennes, et qui nous fait une vie si joyeuse et si douce. Puisse son vin durer longtemps, et qu'il le renouvelle quand nous l'aurons bu!

— C'est encore le vin du maréchal de Bellefonds, notre gouverneur, dont il était laquais, répondit le comte de Brederode; mais, lui, le gargotier du donjon, n'achètera que de la piquette.

— Puisse vivre longtemps le roi despote qui nous tient dans les fers et nous fait passer la nuit des heures si douloureuses, bégaya du Puits à moitié ivre en regardant amoureusement Marianne.

— Aux sorcières qui m'ont fait mettre en prison! dit Brederode.

— Aux sorciers qui changent la prison en paradis! répliqua Vigier.

— Messieurs, s'écria par-dessus tout le vacarme, du Puits, qui oubliait toute prudence; il nous manque le plus précieux

des biens, il nous manque la liberté : travaillons à la reconquérir. . rendons-nous libres...

—Rendons-nous libres! s'écrièrent les convives électrisés par le bruit et le vin.

— Et pourquoi faire? tonna une voix formidable à l'entrée du corridor; il me semble que vous n'êtes pas mal libres pour des prisonniers. En joue! soldats, et feu si quelqu'un bouge.

Alors les convives pâlissants virent un homme d'une stature médiocre, mais d'une complexion vigoureuse, qui se tenait à dix pas d'eux, le pistolet à la main. Derrière lui, quelques soldats aux gardes abaissaient leurs mousquets vers les rebelles. L'effroi glaça tous les courages et fit évanouir les fumées du vin.

— L'exempt Desgrès ! murmura du Puits.

—Moi-même! Approchez donc, monsieur le lieutenant du roi, cria cet homme; nous tenons le nid ; je vous avais promis un flagrant délit, que dites-vous de celui-là?.. C'est ici que sont venus tous vos jambons et vos flacons de vin...

Bernaville, ivre de rage, apparut alors derrière les soldats; et apercevant cette table encore bien garnie, ces hommes, ces femmes, chez qui la peur n'avait pas complétement effacé les traces d'une joie récente, il courut au groupe en brandissant sa canne :

—Tout beau, lui dit la Baldonnière, il y a ici des gentilshommes, monsieur le laquais!

— Insolent! Au cachot, celui-là!

Un long murmure des prisonniers répondit à cet ordre sévère.

— Au cachot tous! répéta Bernaville.

— Même un prince! dit lentement le prince de la Riccia, paraissant derrière les soldats et les geôliers.

— Quoi! lui aussi a ouvert sa porte, murmura Bernaville en grinçant des dents... Ah! il y a connivence; je ferai pendre les guichetiers, les porte-clefs, les sentinelles.

— Vous ne ferez pendre personne, dogue sanguinaire, lui dit le prince, qui trouvait toujours plaisir à humilier son vil persécuteur, c'est moi qui ai ouvert les portes à tous ces prisonniers...

— Vous... Eh bien!... hurla Bernaville.

— Me ferez-vous pendre?... voyons, ce sera curieux. Je vous invite à ce spectacle, messieurs, dit le prince en souriant. M. Bernaville, qui a porté la mandille chez M. le maréchal de Bellefonds, M. Bernaville, qui n'a rendu d'autre service au roi que d'avoir décrotté les bottes de son maître, M. Bernaville, qui de garde-chasse est devenu cuisinier à Vincennes, puis chef des laquais du donjon, puis lieutenant, fera pendre son S. A. S. Jean-Baptiste de Capoue, prince de la Riccia, parent et ami du pape.

— Je me plaindrai au roi, répliqua Bernaville.

— Tu es ici pour avoir à te plaindre, hypocrite. Ne t'es-tu pas plaint lorsque mon médecin ayant voulu me faire évader, tu as ouvert de tes sales doigts les oranges dans lesquelles on m'envoyait des lettres? ne t'es-tu pas plaint lorsque tu as fait mettre dans ton donjon ce pauvre médecin Geubon?... ne t'es-tu pas plaint quand tu m'as fait retrancher la promenade et la société?

— Au cachot! réitéra Bernaville; et ses gardes s'avancèrent menaçants.

— C'est moi, dit du Puits, qui ai tout fait, je suis le seul coupable, et je le prouverai.

— Taisez-vous, jeune homme, interrompit le prince en lui adressant un coup d'œil éloquent, n'affrontez pas avec une folle générosité la barbarie de ce tigre.

Pendant toute cette querelle, Marianne avait adroitement rassemblé les clefs de du Puits, et les avait cachées dans un drap au fond de son poêle ; puis, tandis que l'on enchaînait le marquis, le comte de Brederode, et que l'on reconduisait le prince à sa prison, elle s'approcha de du Puits, et lui dit à l'oreille :

— Les clefs sont cachées ; n'avoue rien !

— La petite vient de parler ! cria Desgrès à Bernaville, séparez-les donc !

Deux geôliers entraînèrent Marianne dans sa chambre ; du Puits fut reconduit brutalement à la sienne. Desgrès et Bernaville le suivirent.

— Il faut avouer, lui dit ce dernier, comment vous avez fait pour ouvrir les portes de vos compagnons. Si vous avouez, on vous épargnera.

— Je n'ai rien ouvert du tout, répondit le jeune homme.

— Vous allez nous forcer d'employer la rigueur... nous savons que vous êtes le chef, l'instigateur de ces crimes nocturnes.

— Des crimes !... ah ! oui, votre vin... eh bien, je ne l'ai pas bu tout seul.

— Tes complices seront bien punis, scélérat !

Du Puits trembla. Si l'on allait torturer des gens innocents, des femmes, Marianne ! Il fut prêt d'avouer son secret ; mais le conseil que Marianne lui avait donné l'emporta sur ses terreurs, il ne dit plus un mot. Alors Desgrès s'empara de lui, et le con-

duisit à un cachot des plus sombres, où dans les mares d'eau noire fourmillaient ces hideux habitants de la fange, que le prisonnier finit par regarder avec intérêt après en avoir eu horreur.

Le chanoine, heureux de voir tous ses compagnons retombés dans le malheur, déclara, en trépignant de joie, au marquis de la Baldonnière, comment il avait trahi leur secret. Un jour, il avait laissé tomber sur le passage du porte-clefs, pendant sa promenade, un papier dans lequel, à l'aide de vin mêlé de suie, il avait griffonné son rapport. Au premier coup d'œil, Bernaville regarda cet aveu comme l'œuvre d'un fou; mais une visite dans sa cave le rendit plus crédule. Il fit épier, la nuit, comme du Puits s'en était aperçu, et ne découvrit rien, grâce à la circonspection du jeune homme. Un second avertissement du chanoine précisa le temps et le lieu de la réunion des prisonniers; alors Desgrès trouva le moyen de pénétrer sans bruit dans le donjon, de s'y cacher derrière une vaste armoire, et de découvrir ainsi le mystère.

Quand le marquis eut entendu l'aveu insolent de cette trahison, il demeura muet de colère et d'indignation. Ce fut pis encore, lorsqu'il apprit de Bernaville que du Puits et leurs autres amis habitaient des cachots, que la marquise était réduite au pain et à l'eau, qu'enfin la vengeance du gouverneur s'apesantissait, furieuse, sur tous les complices de cette innocente supercherie.

Le soir venu, M. de la Baldonnière, qui était un ancien capitaine de dragons, robuste et adroit malgré ses cinquante ans, s'empara du chanoine, qui le raillait du fond de son lit et lui demandait l'heure du prochain rendez-vous nocturne. Il le prit

à la gorge, l'attacha aux barreaux de la fenêtre avec les serviettes et ses jarretières, puis, du pied d'une chaise brisée, il le roua de coups pendant quelques minutes. Le chanoine poussait d'horribles cris, auxquels son compagnon répondait par des éclats de rire.

— Voici votre ration pour ce soir, lui dit le marquis en le détachant; demain vous en aurez autant, et tous les jours aussi, jusqu'à ce que vous mouriez dans cette chambre, comme un lâche coquin que vous êtes.

En vain les geôliers accoururent, en vain le chanoine se plaignit et montra ses contusions; comme il était haï de tous, on lui rit au nez, et Bernaville ajouta :

— Mais, bon Dieu! qu'ils se dévorent l'un l'autre, c'est ma seule envie.

— Vous voyez, dit le marquis à son compagnon quand ils furent seuls, qu'il y a un Dieu, et que vous expierez vos crimes. A demain soir; dormez, bon prêtre.

Au bout de quinze jours, le chanoine avait maigri de moitié. Bernaville craignit de le perdre, car le roi payait pour lui quinze livres par jour, et on le transféra dans une chambre isolée.

Quant à Marianne, cette courageuse fille avait assumé toute la responsabilité sur sa tête. La nuit du fameux esclandre, elle fondit les clefs et répandit l'étain liquide par sa fenêtre dans le fossé plein d'eau; puis, interrogée par Bernaville sur les moyens dont elle s'était servie pour ouvrir sa porte :

— Je n'ai que deux mots cabalistiques à dire, répliqua-t-elle; ne suis-je pas sorcière?

— Eh bien, si tu es sorcière, tu seras brûlée, répondit Ber-

naville avec fureur. Le roi saura ton crime; tremble! tu verras la chambre ardente.

Mais il n'en fut rien. Le prudent gouverneur savait trop quel tort ferait à sa réputation de vigilance la révélation du scandale causé par du Puits. Il se borna pendant quelques mois à de sourdes persécutions. Lorsqu'il fut nommé lieutenant du roi à la Bastille, il emmena tous ces prisonniers avec lui, de peur qu'ils n'avouassent après son départ ce qu'il avait si grand intérêt à cacher. Le prince de la Riccia, du Puits, M. de la Baldonnière, furent transférés à la grande prison d'état. Marianne, la pauvre enfant, disparut dans cette immense fournaise après avoir servi sans doute aux hideux plaisirs des Corbé, des Giraut, et de Bernaville lui-même.

Le secret de du Puits ne fut révélé qu'à la Bastille seulement. Il avait recommencé son métier de serrurier et communiquait déjà avec plusieurs personnes, quand un coureur italien, avec lequel il avait lié connaissance, lui proposa une évasion.

— Vous avez les clefs des portes, lui dit-il, passons au premier étage dans les cuisines; avec une corde que nous fourniront nos draps, sautons dans le fossé. Je suis tellement agile et adroit, car c'est mon métier, que je grimperai par les interstices des pierres jusqu'à la galerie extérieure, d'où je vous tirerai avec la corde. Une fois sur le pavé, vous verrez si je sais courir.

Du Puits craignait à la Bastille d'être découvert comme à Vincennes, il accepta. Les deux amis réalisèrent leur plan et s'enfuirent. Le coureur tint sa promesse, tira du Puits hors du fossé, puis prit une course si rapide que jamais on n'entendit plus parler de lui. Quant à du Puits, l'étourneau par excel-

lence, il se fit arrêter à Lyon, où il flânait et jouait à la paume. On le ramena en prison; Bernaville lui fit mettre l'énorme collier de fer et les chaînes de soixante-dix livres que l'infortuné conserva jusqu'au jour de sa délivrance, arrivée dix ans après.

Tels furent les malheureux que le règne de Louis XIV plongea dans les prisons de Vincennes. On retrouve parmi eux les victimes du soupçon politique ou religieux; protestants, jansénistes, espions, assassins, se trouvent confondus dans cet enfer. Un Allemand, Frédéric Lang, soupçonné d'être espion du prince d'Orange, mourut à Vincennes après avoir été à la Bastille; l'avocat Vigier, que nous avons vu accusé d'attentat à la vie du roi, demeura prisonnier longtemps après que ses accusateurs furent convaincus d'imposture, comme si la prévention en matière de lèse-majesté équivalait au crime. M. de Brederode, transféré à la Bastille avec Bernaville, y languit douze ans, et mourut à l'hospice de la Charité. Son crime était la sorcellerie, c'est-à-dire le rêve magique dont nous avons parlé. M. de Thün, arrêté pour avoir été l'ami de M. de Bréauté, que détestait d'Argenson, mourut à Vincennes, ignorant qu'on avait enfermé près de lui son fils, trop ardent à réclamer un père, et madame de Thün la mère venait d'être jetée à la Bastille. La haine de d'Argenson pour cette famille coûta cinquante mille écus à Louis XIV.

Un autre Allemand, le comte de Kunisberg, fut emprisonné pour avoir eu commerce avec ses parents en Allemagne, tandis que la France était en guerre avec l'Autriche.

Enfin le père la Chaise fit incarcérer dom Thierry de Viaixnes, bénédictin ami du père Quesnel; don Gabriel Gerberon, auteur

du *Miroir de la piété chrétienne*, et Anselme de Brigode, curé de Neuville, janséniste, qui mourut à Vincennes des mauvais traitements qu'on lui fit subir.

L'esprit se lasse à l'énumération monotone de ces supplices étranges dirigés indistinctement contre l'innocent et le coupable. Il fut un temps où les murs d'une forteresse étouffaient la douleur et la pensée, le remords et la plainte.

En voyant quelques épisodes sortir comme de hideuses aspérités du fond uni de ces souffrances obscures, l'historien épouvanté se réjouirait presque du silence que les bourreaux et les murailles ont jeté sur la plus grande partie de leur œuvre. Il est de si horribles spectacles, qu'on voudrait ne les regarder jamais qu'avec les yeux de l'imagination. Mais l'histoire a parlé; aujourd'hui même ces sombres tours, sournoisement taciturnes, laissent échapper malgré elles de leurs meurtrières béantes comme une lugubre voix des douleurs jadis enfouies dans leur sein.

FIN DU TOME PREMIER DU DONJON DE VINCENNES.

NOTES.

LE DONJON DE VINCENNES JUSQU'A LOUIS XI.

(1) Le genre de sorcellerie qu'on désignait par le mot *envoûter* comprenait les souhaits de mauvais augure, l'action malfaisante du mauvais vouloir sur des figures à la ressemblance de la victime.—C'était le *charme* dans son acception la plus étendue.

(2) Le 29 mai 1418, à deux heures après minuit, Périnet Leclerc, marchand de fer sur le Petit-Pont, qui, maltraité par les Armagnacs, n'avait pu obtenir justice du prévôt de Paris, déroba à son père les clefs de la porte Saint-Germain-des-Prés, que celui-ci gardait sous son chevet, et fit entrer dans Paris Villiers de l'Isle-Adam, gouverneur de Pontoise pour les Bourguignons. Au premier bruit de cette surprise, le comte d'Armagnac quitte son hôtel, situé près de la porte Saint-Honoré, et cherche un asile dans la maison d'un pauvre maçon. « Cette révolution prit bientôt un caractère féroce. L'oppression du comte d'Armagnac avait été si violente et tant de gens avaient péri par ses ordres! tant de gens sortaient des prisons pâles, décharnés et la rage dans le cœur, que toute la population ne respirait que vengeance. Des troupes de bourgeois armés fouillèrent les maisons des Armagnacs. Le maçon chez qui le comte s'était refugié ne crut pas pouvoir échapper à des recherches si rigoureuses: il eut peur et livra son hôte. Quelques jours après, le comte, arraché par le peuple des prisons de l'hôtel de ville, fut massacré avec le chancelier Henri de Marle et un nommé Maurignon. La populace dépouilla leurs corps, et coupa, sur la peau du connétable, une lanière de l'épaule droite au côté gauche, qui figurait l'écharpe-enseigne du parti d'Armagnac. » (M. de Sismondi, *Histoire des Français.*)

LE DONJON DE VINCENNES SOUS LOUIS XI, FRANÇOIS Ier, HENRI II ET FRANÇOIS II.

(3) Le château de Vincennes est appelé par tous les historiens *le Bois de Vincennes*. C'était la locution usitée: ce nom comprenait le donjon, le château et le parc.

LE DONJON DE VINCENNES SOUS CHARLES IX, HENRI III ET HENRI IV.

(4) Louis XIII avait pris en affection le séjour de Vincennes, et il y chassa le premier au tir. Par la même occasion, il s'occupa du donjon, dans lequel, sous son règne,

plusieurs prisonniers de marque furent enfermés. C'est Richelieu qui réglementa la prison, Louis XIII orna le château. Le ministre a beaucoup influencé les gouverneurs et les geôliers, comme on le voit par l'exemple d'Ornano, de MM. de Vendôme et de Puylaurens.

(5) Ces papiers et ces livres, qui sont de *méchantes choses* pour Catherine de Médicis de la part de la Mole, lui déplaisaient moins de la part de Ruggieri, qui fut impliqué dans cette affaire, car elle le fit condamner seulement aux galères, d'où ce misérable s'échappa, comme on pouvait facilement le prévoir. On sait que les relations de Catherine avec Ruggieri n'absolvent pas cette reine du crime de sortiléges qu'elle punissait si cruellement chez les autres.

LE DONJON DE VINCENNES SOUS LOUIS XIII.

(6) Marie de Médicis et le duc d'Épernon furent soupçonnés d'avoir trempé dans le meurtre de Henri IV. Le duc d'Épernon en fut même accusé ouvertement par la demoiselle d'Escouman. L'affaire alla devant le parlement, qui, le 30 juillet 1611, condamna la jeune femme à une prison perpétuelle. Richelieu, dans ses mémoires, écrivit à ce propos cette phrase bien remarquablement profonde :

« Cette auguste compagnie eût fait mourir la demoiselle d'Escouman par le feu à la vue de tout le monde, si la fausse accusation eût été d'un autre genre ; mais où il s'agit de la vie des rois, *la crainte qu'on a de fermer la porte aux avis qui peuvent être donnés sur ce sujet* fait qu'on se dispense de la rigueur des lois. »

(7) Le prince de Condé avait pris pour mot d'ordre *Barrabas*, c'est-à-dire *Barre à bas*, allusion aux armoiries de la maison de Condé, qui portait une barre sur l'écusson. Sans cette barre, ses armes devenaient semblables en tout point aux armes royales.

(8) « M. de Sully demanda audience à la reine pour lui parler seul d'affaires qu'il disait importer à la vie de leurs majestés. Elle avait pris médecine ; mais, sur un sujet si important, elle ne jugea pas devoir différer à le voir. Le roi s'y trouva *par hasard*. Les sieurs Mangot et Barbin y furent aussi. » (*Mémoires du cardinal de Richelieu.*)

LE DONJON DE VINCENNES SOUS LA RÉGENCE D'ANNE D'AUTRICHE ET SOUS LOUIS XIV.

(9) Mémoires de madame de Motteville.

(10) La poire d'angoisses était une petite machine de fer et de bois, ingénieusement taillée en forme de poire, et que l'on introduisait dans la bouche du patient. Un ressort se détendait et dilatait la poire de façon à tenir la bouche aussi ouverte que possible. La victime de cette plaisanterie ne pouvait plus crier ; pour remettre la poire dans son état naturel, il était nécessaire d'employer une clef que les auteurs de la mystification se gardaient bien de confier au patient.

(11) Ce fut le mot de François Ier, lorsqu'il toucha la terre de France au retour de sa captivité. (*Mémoires de madame de Motteville.*)

(12) Cromwell était venu après le siége de la Rochelle visiter le donjon de Vincennes, et on lui apprit que les princes avaient été renfermés dans cette prison : « Quel coup pour des princes ! disait-on au futur protecteur des trois royaumes. — Mauvais coup, répondit-il; on ne doit frapper les princes qu'à la tête. » Mais en France la captivité de Condé avait inspiré les poëtes. On le plaignait, on l'adorait après l'avoir tant détesté. Mademoiselle de Scudéry composa le madrigal suivant à cette occasion :

En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier
Arrose d'une main qui gagna des batailles,
Souviens-toi qu'Apollon bâtissait des murailles,
Et ne t'étonne pas que Mars soit jardinier.

(13) Le prince de Condé avait fait pendant le voyage une petite chanson contre le comte d'Harcourt, son nouveau geôlier. La voici :

Cet homme gros et court,
Si connu dans l'histoire,
Ce grand comte d'Harcourt,
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Casal et qui reprit Turin,
Est maintenant recors de Jules Mazarin.

(14) Le prisonnier du Puits avait trouvé le secret de durcir l'étain. Il fondit sa vaisselle et s'en fabriqua des clefs avec lesquelles il pénétrait dans les chambres des prisonniers, ses compagnons d'infortune; presque tous furent bien surpris de le voir inopinément se glisser chez eux. Quelques prisonnières, dit-on, ne furent pas insensibles aux soins qu'il prit de leur plaire.

(Constantin de Renneville. *Inquisition française.*)

(15) Louvois ne pouvait se maintenir dans son poste qu'en se montrant nécessaire, et n'était nécessaire qu'en poussant perpétuellement Louis XIV à la guerre. On lui reprochait l'incendie du Palatinat, le succès de la descente de Guillaume en Angleterre. Madame de Maintenon s'aperçut que le roi devenait froid pour Louvois, et acheva de le perdre. Elle remit à Louis XIV deux mémoires qu'un espion avait dérobés chez Louvois, et que ce ministre avait apostillés. L'un était un projet d'irriter si fort le duc de Savoie, qu'il fût réduit à faire la guerre au roi. L'autre avait pour but d'exciter les Suisses à la révolte en violant les capitulations faites avec eux.

Le roi provoqua une explication, et Louvois se montra hautain et arrogant. Louis XIV s'emporta; Louvois jeta aussitôt ses papiers sur la table en disant : « On ne saurait vous servir. » Le roi saisit les pincettes et poursuivit Louvois pour l'en frapper, ce qu'il eût fait sans madame de Maintenon.

Après quelques jours, pendant lesquels le roi s'était apaisé, Louvois recommença de parler avec arrogance, et cette fois Louis XIV leva sa canne avec une fureur sans exemple. Louvois sortit comme un fou, rentra chez lui, et dit en tombant sur un fauteuil : « Je suis perdu ! » Il but alors un verre d'eau, pour étancher une soif horrible et

calmer des douleurs aiguës qui lui déchiraient la poitrine. Mais aussitôt il sentit redoubler son mal et expira quelques moments après.

Madame de Sévigné raconte qu'à l'autopsie on trouva le cœur du ministre desséché et tordu. Les soupçons d'empoisonnement surgirent; et le frotteur des appartements, qu'on avait vu toucher à la carafe d'eau, fut accusé, jugé et renfermé deux ans à Vincennes. Ce pauvre homme était en effet bien innocent.

FIN DES NOTES.

TABLE.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER DU DONJON DE VINCENNES.

LE DONJON

DE VINCENNES.

TOME II.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DONDEY-DUPRÉ,
rue Saint-Louis, 46, au Marais.

HISTOIRE

DE

LA BASTILLE

DEPUIS SA FONDATION 1374, JUSQU'A SA DESTRUCTION 1789,

MYSTÈRES DE LA BASTILLE ; SES PRISONNIERS, SES GOUVERNEURS, SES ARCHIVES ;
DÉTAILS DE TORTURES ET SUPPLICES USITÉS ENVERS LES PRISONNIERS,
RÉVÉLATIONS SUR LE RÉGIME INTÉRIEUR DE LA BASTILLE ;
AVENTURES DRAMATIQUES, LUGUBRES SCANDALEUSES ;
ÉVASIONS. MYSTÈRES DE LA POLICE.

PAR

MM. Arnould, Alboize et A. Maquet.

SUIVIE PAR

LE DONJON

DE

VINCENNES,

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A NOS JOURS :

VINCENNES MAISON ROYALE ; ORGIES ET DÉBAUCHES. — VINCENNES FORTERESSE ; SIÉGES ET BATAILLES.
— VINCENNES PRISON D'ÉTAT ; HISTOIRE DES PRINCIPAUX PRISONNIERS. — LE DONJON,
LES OUBLIETTES, LA CHAMBRE DES TORTURES, ETC. : SA TRANSFORMATION
EN FORTERESSE ET SON HISTOIRE JUSQU'A NOS JOURS.

PAR MM. ALBOIZE ET AUGUSTE MAQUET.

VIII

PARIS.
ADMINISTRATION DE LIBRAIRIE,
RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, 26.

1844

LE DONJON DE VINCENNES

SOUS LA REGENCE.

Prisonniers : De Clermont. — De Polignac. — Quatre inconnus de la conspiration Cellamare.
Gouverneurs : Le marquis du Châtelet. — (1720) Son fils lui succède.

Louis XIV mourut le 1er septembre 1715; le même jour, Louis XV, âgé de cinq ans et demi, fut proclamé roi de France.

Dans un codicille ajouté à son testament, qui fut cassé par le parlement pour donner la régence à Philippe d'Orléans, Louis XIV avait disposé que le jeune roi habiterait Vincennes pendant sa minorité. Voici la clause qui y était relative :

« Par notre testament déposé au parlement, j'ai nommé M. le maréchal de Villeroy gouverneur du roi, et j'ai marqué

quelle doit être son autorité dans ladite fonction; mon intention est que, du moment de mon décès jusqu'à ce que l'ouverture de mon testament ait été faite, il ait toute l'autorité sur les officiers de la maison du jeune roi, et sur les troupes qui la composent. Il ordonnera auxdites troupes, aussitôt après ma mort, de se rendre au lieu où sera le jeune roi, pour le mener à Vincennes, *l'air y étant très-bon.* »

Cette clause éprouva autant de controverse que celles qui étaient relatives à la régence. La majeure partie des seigneurs de la cour s'opposa à ce que le roi fût s'établir dans cette nouvelle résidence. Leurs motifs étaient bien simples. Ils avaient tous leurs maisons, leurs habitudes, leurs maîtresses, à Versailles, et ils ne voulaient rien quitter de tout cela; et puis le service était plus doux et plus commode, dans le vaste palais de Versailles, que dans celui de Vincennes, bien étroit pour contenir tous ceux qui avaient droit d'exercer des charges à la cour. On fit donc au régent des représentations très-sérieuses à cet égard, et on lui dit qu'ayant déjà fait casser le testament, quant à la clause principale, il pouvait bien en faire autant de la clause secondaire qui portait la perturbation dans toute la noblesse. Mais le régent, affectant une obéissance passive aux dispositions testamentaires de Louis XIV, toutefois qu'elles ne touchaient pas à ses intérêts, fit partir le roi pour Vincennes.

Le jour du convoi de Louis XIV, deux cortéges se mirent en marche à peu près à la même heure; l'un pour aller porter les restes du feu roi à Saint-Denis, l'autre pour escorter le nouveau roi à Vincennes. De ces deux cortéges, le plus nombreux était celui qui se rendait à Saint-Denis. Les peuples avaient pour habitude, à cette époque, de faire l'oraison funèbre de leurs

monarques sur les grandes routes. Celle de Louis XIV fut surtout expressive par la joie qu'on manifesta de la mort d'un roi dont la vieillesse dégénérait en imbécillité. Ce roi de France n'éblouissait plus depuis longtemps par ses victoires et par ses fêtes, et les Français, ramenés à leur situation matérielle, ne voyaient que leurs souffrances et leur misère. Aussi songèrent-ils moins à exprimer leurs espérances sur le règne qui commençait, que leur haine et leur antipathie pour celui qui venait de finir. Le cortége du nouveau roi était peu nombreux, et ce fut presque solitaire qu'il arriva à Vincennes. Mais cette fois son séjour n'y attira pas la cour. Elle se tint au Palais-Royal, chez le régent, et cette résidence ne prit d'autre allure que celle d'un palais habité par l'enfant royal dévolu aux soins des femmes. Louis XV resta dans le château de Vincennes pendant un an et demi; au bout de ce temps, le régent tint la promesse qu'il avait faite aux Parisiens pour s'en faire bien venir, celle de fixer la résidence royale au sein de la capitale. Le 10 février 1717, jour où Louis XV eut sept ans accomplis, madame la duchesse de Rohan-Ventadour, sa gouvernante, le remit entre les mains des hommes, et il habita dès cet instant la palais des Tuileries. Ce fut le dernier séjour des rois de France dans le château de Vincennes.

Pendant le temps que Louis XV y passa, le donjon resta vide de prisonniers, mais cinq mois après, il en reçut de nouveaux. Voici à quelle occasion :

Louis XIV avait élevé le duc du Maine et le comte de Toulouse, enfants qu'il avait eus de madame de Montespan, et dont madame de Maintenon avait été la berceuse, comme on le sait, aux rang, honneurs et prérogatives des princes du sang légi-

times. Il avait même déclaré qu'en cas d'extinction de cette branche, ils seraient aptes à porter la couronne. Ces deux princes, déjà dépouillés par le parlement des charges qui leur étaient attribuées par le testament du feu roi leur père, quant à la régence, jouissaient des autres droits qui leur avaient été octroyés, et marchaient à l'égal des princes du sang. Le duc de Bourbon présenta requête au parlement pour les en faire dépouiller. Cette requête mit en émoi toute la cour. Le plus grand nombre prit parti pour le duc de Bourbon, qui était soutenu par le régent, malgré la violation scandaleuse et ingrate de tous les liens de famille qui unissaient les enfants de Louis XIV aux autres princes. Le régent était beau-frère du duc du Maine, dont il avait épousé la sœur, et le duc de Bourbon était doublement son neveu comme fils d'une autre sœur du même duc, et du frère de la duchesse, qui était une Condé. Nonobstant, ils ne craignirent pas de frapper leurs épouses et leurs mères, pourvu qu'ils fissent subir cette humiliation aux bâtards de Louis XIV; ils avaient tenu à honneur ces alliances quand le feu roi les leur avait proposées, et maintenant qu'il n'était plus, ils amassaient, pour en couvrir leur beau-frère et leur tante, de la boue qui rejaillissait jusque sur le lit nuptial de l'un, jusque sur le berceau de l'autre. Une partie de la cour et de la noblesse eut le courage de se ranger du côté des princes poursuivis. Trente-neuf personnes qui portaient les plus beaux noms de France intervinrent dans ce conflit; prétendant que cette affaire intéressait la nation et ne pouvait être jugée que par l'assemblée des états, elles firent signifier au procureur général du parlement de Paris et au greffier en chef, une protestation contre tout jugement qui pourrait intervenir.

Le parlement rendit un arrêt qui ordonnait la suppression de cette protestation, comme contraire au respect dû aux cours souveraines qui représentaient le roi, et prononça l'interdiction de l'huissier qui l'avait signifiée. Le régent ne crut pas devoir se contenter de cet arrêt, qui du moins avait une espèce de légalité ; il eut recours de son côté à l'arbitraire. Plusieurs personnes furent arrêtées en vertu de lettres de cachet. Deux seulement furent conduites au donjon de Vincennes. Ce furent MM. de Clermont et de Polignac. Ils y entrèrent le 18 juin 1717.

Le 2 juillet de la même année intervint une déclaration du conseil de régence, qui privait le duc du Maine et le comte de Toulouse des noms, droits et priviléges des princes du sang, leur réservant néanmoins au parlement le rang dont ils jouissaient comme pairs de France. L'affaire étant terminée par cette déclaration, le duc de Chartres obtint la mise en liberté des deux prisonniers. Ils ne séjournèrent qu'un mois au donjon. Nous reverrons encore, dans le cours de cet ouvrage, le nom de Polignac figurer sur le registre d'écrou à Vincennes.

Quatre autres prisonniers furent aussi renfermés dans le donjon durant la régence du duc d'Orléans. Ces prisonniers étaient compromis dans la *conspiration Cellamare*. Leurs noms ne figurent nulle part ; leurs visages n'ont jamais été vus ; leurs personnes sont demeurées entièrement inconnues, leur mort ou leur mise en liberté est encore un secret. On a usé de toutes les précautions possibles pour entourer du plus profond mystère la captivité de ces quatre personnes, et l'on y est parvenu. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons rien pu découvrir de notre côté. Le nœud de la conspiration Cellamare, obscur sur beaucoup de points, est peut-être là. Le seul renseignement

que nous ayons pu avoir sur ces quatre prisonniers, c'est qu'ils sont entrés au donjon le 7 janvier 1719.

Ici se termine la série des prisonniers de Vincennes sous la régence. Car, ainsi que nous l'avons dit dans la Bastille, le régent ne fut ni cruel ni despote, et se servit des lettres de cachet comme d'un moyen de gouvernement qu'il trouva en usage

LE DONJON DE VINCENNES

SOUS LOUIS XV.

PRISONNIERS : Claude Leblanc. — L'abbé Pucelle. — Le curé de Vincennes. — Vaillant. — Des Essarts. — Le père Boyer. — Jourdain. — Gaspard Terrasson. — Cabrisséau. — Louis-Joseph de Vendôme. — Laroche Guérault. — Le chevalier de Langoula. — Latude. — Le baron de Venac. — Le baron de Vissec. — Crébillon fils. — Le prince Charles Édouard. — L'abbé Prieur. — Pompignan de Mirabelle. — Le baron de Winsfeld. — Diderot. — L'abbé Moneriff. — Bertel. — Madame veuve Saint-Sauveur. — Mademoiselle Haguenin. — Vérit. — Brochette de Flessigny. — Louis Marchal. — Thoring. — L'abbé Morellet. — Le marquis de Mirabeau. — Le comte de Saint-Ange. — Le colonel Rapin. — Constant Mercourt. — Le prévôt de Beaumont. — Le chevalier de la Porquerie, etc., etc. — Inconnus.

GOUVERNEURS DU CHATEAU : Le marquis du Châtelet. — (1754) Le marquis Voyer d'Argenson.

LIEUTENANTS DE ROI, GOUVERNEURS DU DONJON : Guyonnet. — (1767) De Rougemont.

A la Bastille, comme à Vincennes, comme dans toutes les prisons d'état, le règne de Louis XV est celui qui a fourni le plus de prisonniers. L'impéritie, l'insouciance et l'égoïsme du prince, les vengeances des ministres et des grands, les caprices de leurs maîtresses, outre deux causes principales dont je parlerai plus tard, remplirent surtout le donjon.

Le premier prisonnier de ce règne mérite une mention particulière, tant par son importance par rapport à la place qu'il occupait, que par la persévérance qu'on mit à ourdir une intrigue contre lui.

Durant la régence, époque de dissolution et de débauche générale, vivaient à Paris deux femmes qui scandalisaient le monde par leur conduite et leurs mœurs. C'étaient madame de Planeuf et madame de Prie, sa fille. Ces deux femmes habitaient ensemble. Madame de Planeuf, maîtresse en titre de M. Leblanc, ministre de la guerre, menait un train de princesse, grâce aux libéralités de son amant. Madame de Prie, non moins coquette, était jalouse de sa mère et cherchait à arriver à une plus belle position que ses charmes et sa jeunesse semblaient lui promettre. Le marquis d'Angennes, surnommé le beau d'Angennes, qui ne fit qu'apparaître dans les salons de Paris, porta au plus haut point la rivalité entre la mère et la fille. Elles se disputèrent publiquement ses faveurs. La plus jeune l'emporta, comme cela devait être; madame de Prie devint la maîtresse du beau seigneur dont la disparition subite donna lieu à tant de bruits contradictoires. Madame de Planeuf ne put pardonner à sa fille ce triomphe. Des disputes indécentes, des reproches honteux, des violences scandaleuses, eurent lieu dans l'hôtel habité par ces deux femmes, devant leurs gens, devant les gentilshommes qui le fréquentaient, et toutes deux furent bientôt d'accord qu'elles ne pouvaient plus vivre ensemble; restait la question de savoir laquelle devait quitter la maison, de la mère ou de la fille. Emportées toutes deux par la passion et la haine, elles en firent une seconde affaire d'amour-propre, et chacune refusa d'en sortir; mais cette fois force resta à la mère.

Un matin M. Leblanc se présenta chez madame de Prie et lui dit :

— Madame, je suis propriétaire de cet hôtel et je viens vous signifier d'en sortir sur l'heure.

A ces mots, madame de Prie entra en fureur et voulut résister encore; mais Leblanc la menaça d'employer la violence, s'il le fallait. Madame de Prie fut contrainte d'obéir. En sortant elle dit à Leblanc ces paroles que les événements rendirent prophétiques :

— Ma mère vous a associé à sa vengeance, monsieur; soit; je ne vous crains ni l'un ni l'autre; vous poursuivre, c'est poursuivre ma mère, je vous poursuivrai; vous me chassez de cette maison; je prendrai cruellement ma revanche. Vous ne savez pas ce que peut la haine d'une femme qui est prête à tout faire pour se venger. Je vous chasserai à mon tour du ministère, et, plus polie que vous, je vous fournirai un logement qui vous fera regretter l'hospitalité que vous me refusez.

Dès ce jour madame de Prie chercha partout des ennemis à Leblanc. Au nombre de ses intimes étaient les quatre frères Pâris Duvernay, qui gouvernaient les finances du royaume, et dont l'aîné avait été emprisonné à Dunkerque par Leblanc, qui en était alors intendant. Ils étaient tout disposés à lui nuire. Madame de Prie saisit avec empressement cette circonstance, et n'eut pas grand'peine à attirer ces redoutables auxiliaires dans son complot.

Mais Leblanc paraissait inébranlable par le crédit dont il jouissait auprès du régent. Il fournissait avec largesse à toutes ses dépenses, et était en outre l'agent secret de ses plaisirs, métier toujours si envié à la honte des courtisans. Sa faveur crois-

sait en proportion de son habileté et de sa complaisance; et l'on sait si le régent mettait l'un et l'autre à l'épreuve. Prévenu de cette espèce de complot de madame de Prie, il semblait la défier du haut de cet ignoble emploi, dans lequel il avait redoublé de zèle et d'activité. Mais madame de Prie avait au cœur la passion de la vengeance, et quand cette vengeance est assez vive pour s'étendre jusqu'à une mère, rien ne peut l'arrêter dans son essor. Calculant en femme habile les avantages de son ennemi, elle l'attaqua de front sur ce qui faisait toute sa sécurité, et parvint à le perdre par le moyen même qui devait le sauver.

Madame de Prie, avant de s'occuper de ses projets envers le ministre, pensa à se faire une position supérieure à celle de sa mère. Son luxe et son crédit l'humiliaient, elle voulut avoir plus de crédit et de luxe qu'elle. Sa mère était la maîtresse d'un ministre, elle voulut devenir celle d'un prince du sang.

Une nuit le prince de Condé fut poursuivi par deux femmes masquées au bal de l'Opéra. L'une d'elles surtout, grande, belle, agaçante et spirituelle, eut le mérite de le captiver. Le prince voulut la connaître; mais il ne put y parvenir. Au bal suivant, il rencontra encore ces deux masques qui continuèrent leurs manéges; cette fois il reconnut l'une des deux, c'était madame Daussi; mais il ne put parvenir à savoir quelle était l'autre. Enfin au troisième bal, plus épris que jamais, le prince sollicita, comme une faveur, que le masque fût ôté : on obéit, et il vit la belle marquise de Prie, dans tout l'éclat de sa beauté, dans toute la grâce de ses charmes et de ses manières. Jamais femme ne fut peut-être plus séduisante. Elle joignait à l'esprit et à la vivacité d'une Française, la chaleur et la tendresse d'une Italienne dont

elle avait su étudier les manières pendant le séjour qu'elle avait fait à Turin, où son mari était ambassadeur. Le prince de Condé devint si amoureux d'elle, qu'il lui sacrifia madame de Nesle, qu'il aimait éperdument. Fière de ce premier triomphe, elle voulut le second qu'elle s'était proposé : ce fut celui d'écraser sa mère par son luxe. Elle y parvint facilement. Dans peu elle s'empara si étroitement de l'esprit de ce pauvre prince, qu'elle finit par le dominer entièrement. Elle régla sa maison, ses dépenses, sa conduite, enfin toutes ses actions, et quand le prince de Condé devint premier ministre, elle gouverna la France comme elle gouvernait son amant.

Telle fut la prédestination du règne de Louis XV, si spirituellement divisé par le roi de Prusse, Cotillon Ier, Cotillon II et Cotillon III. Il ne pouvait échapper en aucune occasion à la domination des femmes, et avant que le roi eût des maîtresses pour régner, les ministres en avaient qui régnaient à leur place.

Une fois installée sur son trône de courtisane d'un prince du sang, du haut duquel elle dominait sa mère, madame de Prie songea au ministre Leblanc. A l'aide des frères Pâris et du prince de Condé, elle commença à ruiner le crédit du ministre dans l'esprit du régent; ensuite elle attaqua elle-même et fit attaquer le cardinal Dubois, sous le rapport de l'amour-propre et de la jalousie. Elle lui dit et lui fit dire que la confiance du régent envers Leblanc était une insulte pour lui et un danger pour sa position; que l'intention secrète de Leblanc était de le supplanter, d'obtenir sa disgrâce et de le remplacer; elle jeta adroitement quelques mots sur le luxe et les folies de sa mère; il était constant que Leblanc payait en papier ce qu'il devait

payer en argent et que cet argent passait en folles dépenses. Ces bruits circulaient déjà dans le public, qui murmurait tout haut contre ce qu'on lui montrait comme des déprédatious. Le cardinal Dubois saisit ce prétexte à l'égard du régent, et, blessé dans son amour-propre, plus que craintif pour sa position, il obtint de lui la disgrâce ét l'exil de Leblanc, qui fut remplacé par le baron de Breteuil. Le jour où le ministre disgracié sortit de Paris pour gagner la Normandie, lieu de son exil, la marquise de Prie lui fit un cortége de gens du peuple, qui entourèrent sa voiture et l'accablèrent d'insultes et d'outrages. Au moment où il y montait on lui remit un billet ainsi conçu : « Vous m'avez chassé de votre hôtel, je vous chasse de votre palais et de la cour. Je n'oublie pas que je vous dois un logement; je vous le donnerai. »

En effet, la marquise de Prie aspirait déjà à arriver où elle est parvenue plus tard. Poursuivie par une ambition insatiable, elle montait sans cesse la tête à *Monsieur le Duc*, c'est ainsi qu'on appelait à cette époque le prince de Condé; elle le forçait à s'occuper d'affaires, le faisait intervenir dans toutes les circonstances un peu importantes, et lui persuadait qu'il devait un jour succéder au régent. La marquise avait bien calculé. Déjà la majorité du roi avait été déclarée, et dès ce jour le duc d'Orléans, cessant d'être régent du royaume, en était devenu le premier ministre. Mais avec l'existence qu'il menait, il ne pouvait vivre longtemps; une catastrophe devait l'enlever tout à coup. C'est ce qui arriva.

Le 2 décembre 1723, le duc d'Orléans mourut d'une attaque d'apoplexie foudroyante excitée par le paroxysme de la débauche. En six heures de temps il n'était plus.

La nouvelle était à peine certaine, que le prince de Condé se présenta devant le jeune roi Louis XV pour lui demander la succession du duc d'Orléans en qualité de premier ministre. Louis XV était seul en ce moment avec l'évêque de Fréjus, depuis cardinal Fleury, son précepteur. Habitué à ne rien faire sans prendre son avis, le jeune monarque se tourna vers lui et le consulta du regard. Fleury baissa les yeux sans répondre, ce que Louis XV prit pour une approbation. M. le Duc, à qui madame de Prie avait fait la leçon, avait tout préparé, le roi n'avait plus qu'à signer : il signa. Le prince de Condé prêta immédiatement serment entre ses mains, et au bout de dix minutes qu'avait duré cette scène, il sortit de la chambre du roi premier ministre. Il alla rejoindre madame de Prie, qui l'attendait dans sa voiture, et qui était enfin parvenue au comble de ses vœux. Dès ce moment elle était reine de France.

Ce que nous disons là n'est nullement exagéré. S'il entrait dans notre cadre de le faire, nous prouverions facilement que durant ce ministère, trop médiocre pour être remarqué, trop court pour avoir fait beaucoup de mal, ce fut cette femme qui disposa des emplois, des grâces et des finances de la France. Ce fut elle qui conçut et condut le mariage du roi avec Marie Lekzinska, princesse de Pologne, après avoir fait renvoyer l'infante d'Espagne, fiancée depuis longtemps à Louis XV; enfin ce fut elle qui régna comme régnèrent plus tard tant de femmes durant la vie honteuse de ce monarque. Si l'empire de madame de Prie fut court, il ne faut l'attribuer ni au bon sens du roi ni à celui de la cour qui dirigeait alors, mais à une de ces circonstances secrètes et mesquines qui ont toujours dirigé en France les plus grands événements sous les rois absolus.

Fleury voulait être premier ministre. Du jour où il devint gouverneur du roi, il conçut le projet de l'être de la France. Il aspirait aussi à l'héritage du duc d'Orléans, et son silence, qu'avait interprété Louis XV comme une approbation, exprimait tout le contraire. Pourtant, prêtre au fond de l'âme, nourri des doctrines des sulpiciens, fragment de secte des jésuites, il se garda bien de rien manifester; mais tandis que le prince de Condé roulait joyeux et fier dans son carrosse avec la marquise de Prie, Fleury, resté immobile à la même place dans le cabinet du roi, calculait déjà la durée des fonctions du nouveau ministre et la disgrâce dont il le frapperait. C'est ainsi que la France a presque toujours été gouvernée sous les monarques faibles ou passionnés; c'est ainsi qu'elle est devenue la propriété, le domaine, la proie, des ambitieux qui se disputaient les lambeaux du pouvoir.

La marquise de Prie n'oublia pas le premier mobile de son ambition, sa mère et Leblanc. Elle raviva l'affaire de ce ministre, contre lequel elle eut l'adresse de tourner la famille d'Orléans. Elle fit circuler le bruit que le déficit du trésor provenait des sommes données en cachette par Leblanc au régent. Dès ce jour, cette famille princière demanda elle-même que cette calomnie fût détruite, et, rejetant le déficit tout entier sur l'ancien ministre, réclama son arrestation et son procès. Le prince de Condé eut l'air de céder aux vœux de cette famille, et Leblanc fut arrêté quelques jours après le nouveau ministère, au fond de la Normandie, où il passait tristement le temps de son exil. Cette arrestation en entraîna beaucoup d'autres. Conches, Séchelles, du Charron, la Barre, et les deux Belle-Isle, les uns brigadiers du roi, les autres ministres des requêtes, les autres

commis du ministre, furent renfermés dans diverses prisons d'état, comme compromis dans cette affaire. On fit au ministre Leblanc les honneurs du donjon de Vincennes. Quant il fut seul dans sa prison, il trouva sur sa table un papier qui paraissait oublié. Il l'ouvrit avec avidité, croyant que c'était peut-être une main amie qui lui donnait une marque d'intérêt; il le laissa tomber quand il eut lu ce qui suit : « Je vous avais promis un logement, je tiens ma promesse aussi magnifiquement que possible. Je vous donne un château royal. »

Leblanc avait reconnu l'écriture de la marquise. Il serra ce papier, qui pouvait lui être utile pour prouver la haine et l'acharnement injuste déployé contre lui; mais le lendemain il ne le trouva plus. Profitant sans doute de son sommeil, on l'avait enlevé pendant la nuit.

Leblanc, qui pouvait bien avoir quelques torts à se reprocher, était pourtant innocent des déprédations dont on l'accusait. L'infortune lui donna la force et le courage. Mesurant l'étendue de la vengeance que la marquise de Prie voulait tirer de lui, il supposa qu'elle ne serait contente que lorsqu'elle l'aurait fait condamner. Déjà on lui avait dit que moyennant la restitution de huit millions il pourrait étouffer son affaire. Il refusa de restituer ce qu'il n'avait pas volé, et attendit avec confiance des juges pour le condamner ou l'absoudre.

Pour être plus à même de savoir tout ce qui se passait, madame de Prie avait songé d'abord à la charge si importante de lieutenant général de police. Elle y avait fait nommer M. Dombreval, son parent. Ce fut lui et M. de Boë, maître des requêtes, qu'on chargea d'instruire l'affaire. On institua ensuite une commission extraordinaire à l'Arsenal pour la juger.

La première fois que Leblanc fut interrogé par M. de Boë, il apprit tous ces détails. Le Blanc était plus à même qu'un autre de calculer le danger de ces sortes de commissions. Maintes fois, durant son ministère, il en avait institué lui-même, et toutes avaient fonctionné ainsi qu'il le leur avait enjoint, toutes avaient condamné ; il protesta donc contre cette commission qui ne devait être, comme de son temps, qu'un instrument soumis au pouvoir.

—Quels juges reclamez-vous donc? lui dit de Boë.

—Mes juges naturels, le parlement.

— A quel titre?

— Je suis maître des requêtes honoraire.

—Prenez garde, monsieur, de vous livrer à ce corps. Vous oubliez trop facilement que vous avez voulu, de concert avec le cardinal Dubois, le faire exiler à Pontoise, et le parlement a de la mémoire, lui.

A ces mots Leblanc baissa la tête. Le fait était vrai. Reconduit dans sa prison, il repassa dans son esprit tous les actes du despotisme qu'il avait commis dans son ministère, toutes les lettres de cachet qu'il avait signées. Les craintes les plus fortes, les terreurs les plus profondes, s'emparèrent de son âme. La marquise de Prie semblait suscitée par ses victimes pour user de représailles. Il passa la nuit dans la plus vive agitation, et cette fois une prison d'état présenta le spectacle du repentir amer d'un homme déchu du pouvoir, qui voyait tourner contre lui-même toutes les mesures d'arbitraire qu'il avait inventées contre les autres. Ces exemples sont malheureusement trop rares dans l'histoire que nous écrivons.

Cependant Leblanc, qui au fond du cœur ne manquait pas de

grandeur d'âme, et qui avait été plutôt entraîné que volontaire dans ses actes sous la régence, se détermina à réclamer le parlement pour juger son affaire. Il croyait assez à la pudeur de cette compagnie, la seule institution respectable en France alors, pour penser qu'elle oublierait le mal qu'il avait voulu lui faire et déciderait sans partialité. Armé de cette résolution, il protesta de nouveau à l'interrogatoire qui suivit, réclama ses juges, et refusa de répondre. Dans toute autre affaire, les protestations eussent été méprisées, et la commission eût condamné sans entendre ; mais dans celle-ci où l'honneur de la famille d'Orléans était intéressé, il n'en pouvait être de même. Cette famille, de son côté, avait récusé la commission de l'Arsenal, et demandait aussi le parlement et la plus grande publicité. Les partisans de la maison d'Orléans entouraient ce dernier corps et le sollicitaient. Enfin, le prince de Condé, se voyant forcé dans ses derniers retranchements, fit droit à ces diverses protestations, et chargea cette cour de connaître de l'affaire. Madame de Prie changea alors de batteries. Elle parvint à mettre dans ses intérêts le commissaire chargé d'interroger Leblanc, qui le tourmenta par les questions les plus insidieuses et les plus perfides. Elle essaya ensuite de la corruption sur le parlement, et ne pouvant pas réussir, mit au jour le projet d'exil formulé contre cette compagnie par Leblanc et Dubois, et produisit toutes les lettres de cachet signées d'avance par le premier. Mais cette fois, aussi aveugle que maladroite dans sa haine, elle ne parvint qu'à mettre en suspicion légitime la sentence qui était à intervenir. Elle dévoilait en outre toutes les menées qui étaient faites dans cette affaire, et faisait croire à toutes celles qu'on supposait et qui dépassaient même

la réalité. La famille d'Orléans, protectrice obligée de Leblanc, ne négligeait rien de son côté pour faire ressortir tout ce qu'il y avait d'indécent dans une pareille conduite. Pourtant les chances se balançaient lorsque la première séance eut lieu. Le prince de Condé envoya, pour soutenir ses partisans, les maréchaux de Richelieu et de la Feuillade, et le duc de Brancas, en qualité de pairs ; le duc d'Orléans s'y rendit en personne de son côté. Son entrée fut saluée par d'unanimes applaudissements : celle des pairs que nous venons de nommer fut huée. L'opinion publique s'était manifestée par là. Le parlement rendit la sentence qui lui était indiquée. Il traita de plaisanterie le crime de lèse-majesté, dont Leblanc et ses complices étaient accusés, et les acquitta complétement sur le rapport des déprédations qui leur étaient reprochées, de concert avec le régent. Cet arrêt fut approuvé par tout le monde, et fit triompher la maison d'Orléans.

Furieuse à cette nouvelle, la marquise de Prie ne voulut pas se tenir pour battue, et puisqu'elle n'avait pu obtenir du parlement une punition légale, elle la sollicita de l'arbitraire. Elle exigea que le prince de Condé retînt Leblanc dans le donjon de Vincennes comme prisonnier d'état. Ce faible prince y consentit. Alors commença pour Leblanc une captivité d'autant plus rigoureuse, qu'on n'en devait compte à personne. Pendant que le parlement instruisait son procès, Leblanc pouvait réclamer et se plaindre. Les libertés des prisonniers lui étaient accordées, maintenant il ne voyait personne, il ne parlait à personne, il n'entendait personne. Jeté dans un de ces cachots obscurs du donjon, il éprouva toutes les souffrances qui peuvent s'étendre sur un prisonnier qui est à la merci du geôlier le plus brutal. Privé d'air, de soleil, de nourriture, de vêtements, il

subit des tortures d'autant plus cruelles qu'elles étaient plus injustes après un acquittement solennel, et qu'il n'en prévoyait pas la fin. Ce supplice dura huit mois de par la mégère qui s'était dévouée à cette vengeance. Enfin, au bout de ce temps, ce fut encore la voix publique qui força la main au prince de Condé. Les orléanistes et le peuple ne l'appelaient que *l'assassin de Leblanc*, et les bruits les plus sinistres couraient sur le compte de l'ancien ministre qu'on avait fini par rendre intéressant à force de cruautés commises à son égard.

« On disait, écrit Richelieu dans ses mémoires, que leurs principes étaient tels que Leblanc innocent devait être puni par la cour, et que Leblanc trouvé coupable devait l'être par le parlement, et qu'ainsi, soit innocent, soit coupable, madame de Prie devait attenter à la vie et à la liberté de l'amant de sa mère, et qu'enfin les Français étaient bien endurants de se laisser gouverner par une pareille femme. »

Le prince de Condé fut obligé de céder devant cette rumeur, qui devenait de plus en plus menaçante. Mais madame de Prie, toujours constante dans sa haine, fit encore exiler son ennemi à Lisieux; il sortit de Vincennes le 7 mai 1725, heureux d'échanger les souffrances d'un cachot contre la disgrâce et l'exil, qui lui paraissaient la vie la plus fortunée auprès de ce qu'il avait souffert.

Telle fut la vengeance qu'exerça une fille contre sa mère, une courtisane contre un ministre. Ceci est sans exemple dans l'histoire. Mais cette vengeance devait avoir sa punition. Fleury, qui avait suivi toutes les phases de cette affaire, et qui n'y était pas resté étranger malgré son apparente indifférence, en avait parlé au prince de Condé et l'avait surtout déterminé à la mise

en liberté de Leblanc. Il ne s'était pas arrêté là, et attaquant vivement madame de Prie, il avait menacé le prince de toute son influence auprès du roi, s'il ne rompait avec elle. Fleury espérait par là que le champ lui resterait libre, parce qu'il comptait sur l'attachement du prince pour sa maîtresse. La lutte venant à éclater, en effet, il devait le renverser plus facilement, pouvant manœuvrer ouvertement et à son aise. Mais cette fois, le prêtre fut deviné et joué par une femme. Madame de Prie s'éloigna de Paris, et Fleury resta désarmé. Pourtant cet exil ne pouvait être de longue durée. La marquise, qui ne doutait de rien, se voyant attaquée par Fleury, résolut aussi de le renverser. La reine lui devait tout, ainsi qu'au prince de Condé; elle la mit de son parti, et un jour on entraîna le roi à tenir conseil chez elle. Fleury se présenta pour entrer, on lui refusa la porte. Étonné, le précepteur ne savait que croire d'un pareil refus, lorsque, se retournant, il aperçut madame de Prie qui, inopinément de retour à Versailles, lançait au prélat des regards de raillerie et de vengeance. Sa présence lui expliqua tout. Alors certain du complot qui existait contre lui, il ne demanda aucune explication, ne manifesta aucune colère, et partit pour sa terre d'Issy, feignant de se résigner à un exil volontaire. Ce manége lui avait déjà réussi sous la régence, il le tenta une seconde fois avec espoir. En effet Louis XV fut désolé en apprenant le départ de son précepteur. Louis XV n'aimait pas Fleury; ce prince était trop égoïste pour aimer quelqu'un; mais le précepteur ayant su captiver son élève, lui rendit chères certaines habitudes, l'allégea dans son travail, et surtout le déchargea de la responsabilité des grandes mesures en les prenant sur lui et lui évitant même l'embarras de la réflexion. Louis XV regretta

tout cela en voyant le départ de Fleury; il se sentit seul, isolé, forcé de penser par lui-même, travail qui lui déplaisait pardessus tout; il envoya sur l'heure un message à Issy. Fleury se rendit aux ordres du roi, et cette fois il fit ses conditions. Ces conditions furent acceptées, et Fleury eut soin de faire exécuter les clauses de manière à prendre une éclatante revanche. Rien n'avait transpiré dans le complot formé par ses ennemis; il lui avait été révélé tout à coup; rien ne transpira dans la disgrâce qu'il préparait au prince de Condé, et elle lui fut révélée d'une manière aussi éclatante que dure. Ce fut la première grande leçon de perfidie que le précepteur donna à son élève. Ce dernier sut en profiter de manière à surpasser son maître dans la suite.

Le 11 juin, le roi partit pour Rambouillet après le conseil. En partant, il dit au prince de Condé : « Mon cousin, ne me faites pas attendre pour souper. » Puis la voiture royale s'éloigna. A peine était-elle hors de portée, que le comte de Charost s'approcha du prince, et lui remit une lettre de Louis XV, conçue en ces termes : « Je vous ordonne, sous peine de désobéissance, de vous rendre à Chantilly, et d'y rester jusqu'à nouvel ordre. » Le prince fut atterré par cette lettre, à laquelle il était loin de s'attendre, et le premier nom qui sortit de sa bouche fut celui de la marquise de Prie. Celle-ci était chez la reine en ce moment, où elle se félicitait de la disgrâce de Fleury, quand ce dernier entra et remit à la reine une lettre de son époux, par laquelle il lui ordonnait d'obéir à l'évêque de Fréjus, qu'il venait de nommer son premier ministre, comme à lui-même. La reine fondit en larmes en lisant cet ordre, et madame de Prie s'étant trouvée mal, on l'emporta hors de la chambre. Elle ne revint à elle

que pour apprendre le lieu de son exil. Elle s'y rendit tristement, et à peine y fut-elle arrivée, qu'il lui parvint une autre nouvelle plus cruelle encore que celle de la disgrâce de son amant; ce fut celle de la réintégration de Leblanc dans ses fonctions de ministre de la guerre. Rien ne pouvait plus humilier cette femme hautaine et haineuse. Elle parut craindre dès les premiers moments que son ennemi, remonté au pouvoir, ne cherchât à tirer vengeance de tous les mauvais traitements qu'il avait subis. Mais Fleury, satisfait de tenir le prince de Condé en exil à Chantilly, défendit à Leblanc de s'occuper de la marquise de Prie. Il ne fallut rien moins que cet ordre formel pour la préserver de représailles que sa mère était la première à solliciter.

Ainsi finit cette lutte entre ces trois personnages. Lutte aussi indécente dans ses motifs que cruelle dans ses résultats, et qui montre à quel point les lettres de cachet et les prisons d'état pouvaient devenir arbitraires et injustes en servant les plus mauvaises passions de l'humanité.

L'évêque de Fréjus prit donc les rênes de l'état, régna sur la France et la gouverna en maître absolu. Il n'avait plus de rival. Louis XV, âgé seulement de vingt ans, annonçait dès cet âge ce qu'il serait un jour, c'est-à-dire l'insouciance pour tout ce qui ne serait pas lui, et l'égoïsme pour tout ce qui le concernait. Il passait sa vie auprès de la reine, à la chasse et dans des fêtes moins bruyantes que celles qu'avait données Louis XIV, mais plus en harmonie avec la jouissance qu'il voulait seul en retirer, et laissait à son ministre autant d'autorité pour diriger son royaume qu'il en avait eu pour diriger son éducation. Louis XV était toujours l'élève de Fleury. Celui-

ci, devenu cardinal peu après son avénement au pouvoir, et connaissant à fond le caractère du roi, ne cherchait qu'à développer en lui cette insouciance naturelle pour les affaires, dont son autorité s'accroissait de jour en jour.

Ami de l'ordre et de la paix, le cardinal Fleury voulait résoudre ce problème d'un homme d'état menant une existence paisible. Il passait son temps à sa maison de campagne d'Issy, entouré d'évêques et de prêtres.

Poli, aimable et simple dans ses manières, il prévenait d'abord en sa faveur; mais malgré cette douceur naturelle de caractère, on ne tardait pas à apercevoir le fanatisme du prêtre. Comme tous les gens médiocres appelés à diriger les grandes choses, le cardinal Fleury sentait le besoin d'être encouragé et conseillé dans ses résolutions, aussi prít-il trois conseillers intimes qui le dirigèrent constamment pendant les seize années que dura son ministère. Le premier était le père Polet, son confesseur; le second le père Couturier, général des sulpiciens; le troisième Barjac, son valet de chambre. Le père Polet, jésuite fanatique, voulait jouer sous Louis XV le rôle de Letellier sous Louis XIV, et pour cela il s'était fait confesseur du vrai roi de France. Mais les jésuites avaient fait tant de mal sous le règne précédent que leur nom et leur personne étaient en juste défiance. Paraître au grand jour était maladroit, et le cardinal Fleury, d'un esprit naturellement timide, n'eût osé peut-être les protéger ouvertement. Avec les ressources d'hypocrisie si naturelle à cet ordre, le père Polet jeta son pénitent dans les bras des sulpiciens, qui jusque-là avaient été effacés par les jésuites. Il eut soin de passer un pacte avec eux et de s'entendre pour servir également leur ordre dans un but commun. Le

cardinal se laissa guider et prit bientôt en amour Saint-Sulpice, comme son confesseur le lui recommandait. De là cette grande influence du père Couturier, qui, de concert avec Polet, présida aux destinées de la France.

Quant à la troisième personne qui mettait aussi son poids dans la balance, Barjac, son valet de chambre, comme nous l'avons dit, elle demeurait neutre sur toutes les affaires de religion, et se contentait, comme l'a publié maintes fois Barjac lui-même, d'opiner du bonnet. Mais pour toutes les autres affaires il avait son opinion et surtout son influence. Ainsi la France, qui venait d'être gouvernée par une femme, l'était maintenant par deux prêtres et un valet; et qu'on ne croie pas que ce fait est exagéré, tous les mémoires du temps rapportent les paroles de Barjac, qui, s'identifiant avec le cardinal, disait à qui voulait l'entendre : « *Nous avons donné ce matin telle commission au duc d'Antin; le maréchal de Villars nous est venu voir ce matin; hier à dîner nous avions beaucoup de monde*, etc. » Tous les courtisans, depuis les plus grands seigneurs jusqu'aux plus petits, allaient faire leur cour à Barjac, qui les protégeait et les admettait à sa table, car le cardinal l'avait autorisé à tenir maison et ne craignait pas de dire aux plus huppés : « Allez donc dîner chez Barjac. »

Les pères Polet et Couturier avaient aussi leur cour pour des affaires plus importantes et ne cessaient de travailler à la persécution des jansénistes et au maintien de la bulle *Unigenitus*. C'était là le but de tous leurs efforts, de toutes leurs cabales. C'était leur œuvre, et pour en venir à bout ils ne reculaient devant aucun moyen, devant aucune mesure.

Or plus la rigueur et l'absolutisme augmentaient de leur côté,

plus la persévérance et le courage augmentaient aussi du côté des jansénistes. A leur tête, s'appuyant à la fois sur le clergé et sur la magistrature, était l'abbé Pucelle, conseiller au parlement.

Elevé au même séminaire que le cardinal Fleury, et étroitement lié avec lui dans sa jeunesse, l'abbé Pucelle avait perdu de vue le cardinal à cause de la différence des carrières qu'ils avaient parcourues. Ils s'étaient retrouvés plus tard, l'un évêque et précepteur de Louis XV, l'autre simple conseiller au parlement. L'évêque était devenu cardinal et premier ministre, l'abbé était resté conseiller. Ils avaient eu maintes fois l'occasion de se revoir, et jamais un souvenir n'était tombé de la bouche du cardinal pour l'abbé Pucelle, qui, trop fier pour lui rappeler dans sa haute position ce qui aurait eu l'air d'une démarche intéressée, lui avait aussi parlé comme à un étranger. Mais depuis que le cardinal était devenu le persécuteur et l'abbé Pucelle le soutien des jansénistes, l'indifférence du dernier s'était changée en colère, et le dépit du premier en rage et en haine.

L'abbé Pucelle, justement estimé dans sa compagnie, était avec l'abbé Titon, son collègue, le membre le plus influent, toutes les fois que des affaires importantes étaient portées au parlement. Il possédait une éloquence mâle et entraînante qui produisait d'autant plus d'effet sur ses auditeurs, qu'il ajoutait à cela la prestance d'une belle figure et la majesté d'une haute taille; son caractère était ferme et énergique, sa conviction profonde et son courage à toute épreuve pour la cause qu'il défendait. Neveu du fameux Catinat, il recevait un nouveau lustre de ce nom qu'il portait si dignement dans les assemblées. Cet

adversaire était surtout redoutable pour la cabale d'Issy, parce qu'il appartenait à un corps qui avait donné des gages d'attachement et de protection aux libertés de l'Église gallicane qu'il soutenait dans toutes les occasions. Prévenu du nouveau système du premier ministre, éclairé par son entourage, le parlement se maintenait dans une réserve courageuse jusqu'au moment de l'attaque, qui ne pouvait être longtemps à éclater; c'est en effet ce qui arriva peu de temps après.

Le but de la cabale d'Issy était d'enlever la connaissance des affaires ecclésiastiques de toute espèce au parlement. Pour cela elle fit un premier essai qui fut d'établir à Embrun une commission ministérielle en forme de concile pour juger et condamner l'évêque de Senez, qui professait le jansénisme et avait publié ses sentiments dans une instruction pastorale. Il fut en effet condamné et son instruction fut supprimée. Cet acte porta le trouble dans le parlement et dans le clergé, et trois curés ayant été interdits pour la même cause, firent appel comme d'abus au parlement, qui s'empara de l'affaire; immédiatement défense du conseil à la compagnie, de s'en occuper, remontrances, lits de justice, protestations, etc. Les choses étaient en cet état lorsqu'une occasion plus positive fut donnée au parlement de manifester son droit de juridiction.

Il paraissait à Paris un journal intitulé : *Nouvelles ecclésiastiques*. Ce journal, organe des jansénistes, fait avec autant de profondeur que d'esprit satirique, était publié clandestinement, malgré les recherches de la police, et régulièrement distribué, sans qu'on pût en découvrir ni les auteurs ni les colporteurs. Ces diverses conditions lui attiraient la plus grande vogue, et l'on s'arrachait toujours les derniers numéros de ce

journal, dont on répétait les mots toute la semaine. Cette publication troublait les jésuites et les sulpiciens, attaqués de la manière la plus vigoureuse. Ne pouvant l'atteindre par les moyens de police, ils voulurent le faire d'une autre manière. M. de Vintimille avait succédé à M. de Noailles, comme archevêque de Paris, et était aussi partisan des jésuites que son prédécesseur en avait été l'ennemi. La cabale fit des démarches auprès de lui, et M. de Vintimille, dans un mandement fougueux, attaqua violemment le journal des *Nouvelles ecclésiastiques*, le jansénisme et la liberté de l'Église gallicane. Ce mandement excita la rumeur dans Paris et surtout dans le clergé. Vingt-deux curés de la capitale refusèrent de le lire à leur paroisse et rédigèrent une plainte au parlement, auprès duquel ils firent de nouveau appel comme d'abus du mandement de leur archevêque. Le parlement saisit avec empressement cette circonstance plus favorable que les autres, et se déclara valablement nanti. Mais un nouvel arrêt du conseil, généralisant cette fois, défendit à cette compagnie de connaître sans l'autorisation du roi d'aucune cause concernant la discipline ecclésiastique.

La question était grave et s'étendait plus loin que l'ordonnance ne le semblait faire prévoir. Elle se résumait en ces termes : « Les parlements peuvent-ils, ou non, condamner les entreprises des évêques dans la juridiction civile? »

L'importance de cette question, réduite à l'appel comme d'abus, est encore agitée au moment où nous écrivons ces lignes, et doit donner à notre récit un intérêt de circonstance que les jésuites et la partie du clergé qui pense comme eux ne manquent pas d'exciter à chaque nouvelle occasion.

Cette ordonnance brutale et despotique, qui privait le parlement d'une de ses prorogatives les plus précieuses, fut accueillie par une protestation énergique et des remontrances sévères. Mais comme le parlement était convaincu que c'était la cabale d'Issy qui inspirait tant de rigueur au roi et qu'il désirait la paix avant tout, ayant appris que le roi était à Marly sans le cardinal, il résolut d'y envoyer sur l'heure des députés pour lui faire part des sentiments de la compagnie. Arrivés à Marly, ils demandèrent à être introduits près du roi; le roi refusa de les recevoir et leur ordonna de retourner à Paris. Ils insistèrent, mais en vain; l'ordre était absolu et formel. Le cardinal avait pris ses précautions. Outrés d'une pareille circonstance, les magistrats délibéraient encore sur ce qu'ils allaient faire, lorsque, prévenu de leur démarche, le cardinal se présenta:

— Eh quoi! s'écria-t-il, à Marly, messieurs; jusque dans une maison de plaisance de sa majesté, et sans m'en prévenir!

— Le parlement n'a jamais admis de tiers entre sa majesté et lui, répondit l'abbé Pucelle. Comme première cour du royaume, il a droit de lui parler directement, et les affaires ne s'en traitent qu'avec plus de célérité et plus de bonne foi.

— Mais sa majesté, par pitié pour vous-même, dit Fleury, ne veut pas entendre des discours séditieux pareils à ceux que vous avez prononcés même aujourd'hui au sein du parlement.

— Il paraît que les espions de votre Éminence la servent avec promptitude, et j'ajouterai avec trop de zèle, car ce qu'ils appellent séditieux n'était autre chose que l'expression de la vérité et de l'honneur dictée à ma conscience.

Visiblement embarrassé de la tournure que prenait la conversation, le cardinal voulut la rompre pour ne pas discuter; et

s'adressant au premier président après avoir tourné le dos à l'abbé Pucelle, il lui dit :

— J'honore cependant le parlement de Paris.

Mais l'abbé Pucelle n'était pas homme à subir un affront, et saisissant le cardinal par sa robe il le fit retourner et lui répondit aussitôt :

— Il paraît bien que vous faites un grand cas de la compagnie. Elle n'a jamais été avilie que sous votre ministère; à jamais on en fera le reproche dans l'histoire à votre mémoire, et on y rappellera que sous votre gouvernement, le parlement en corps n'a pu voir le roi.

Les deux partis se séparèrent plus irrités que jamais. Fleury, poussé par la cabale, signa une foule de lettres de cachet pour les prisons, l'exil ou le bannissement, contre les jansénistes. L'irritation du parlement s'en accrut à tel point, qu'on proposa d'en demander compte au ministre, et l'assemblée, plus tumultueuse que jamais, allait délibérer des moyens extrêmes, quand une lettre close du roi manda le parlement à Versailles. L'espoir revint dans cette compagnie, et l'on crut le ministère ramené à de meilleurs sentiments; mais à peine arrivés dans l'antichambre de Versailles, les membres du parlement virent venir vers eux M. de Maurepas, qui, au nom du roi, leur défendit à tous, et surtout au premier président, de prendre la parole quand le roi aurait cessé de parler. Cet ordre, le plus despotique qui eût été donné jusqu'à ce jour à cette compagine, la révolta au dernier point. Déjà l'on proposait de retourner à Paris, de ne pas paraître devant le roi; mais les huissiers ayant ouvert les portes, la premier président entra et tout le monde le suivit.

Le roi était sur son trône, ayant à ses côtés le duc d'Orléans, le cardinal, le chancelier, le garde des sceaux et divers autres seigneurs. Le chancelier s'exprima en ces termes, au nom du roi : « Ce qu'il y a d'indécent et d'irrégulier dans la conduite du parlement, depuis les ordres du roi, vous fait sentir combien sa majesté est irritée. Elle m'ordonne de vous dire que tout ce que vous avez fait soit nul et supprimé, comme contraire à l'obéissance qui lui est due. Elle défend toute assemblée à ce sujet ; elle regardera comme rebelles et désobéissants ceux qui éluderont ses ordres.

» Le roi connaît toute l'étendue des droits de sa suprême puissance ; il empêchera qu'ils ne souffrent aucune atteinte ; la plus inviolable des maximes qui regarde l'autorité royale est qu'il ne soit jamais souffert qu'on manque à l'obéissance. Le roi ordonne de faire insérer dans les registres tout ce qu'il vous dit par ma bouche. »

Le roi prit alors la parole et dit d'un ton bref, comme un automate qui répète sa leçon : « Voilà ma volonté ; ne me forcez pas à vous faire sentir que je suis votre maître. »

Ces dernières paroles animèrent surtout les membres du parlement, qui pressèrent par signes le premier président de prendre la parole, malgré la défense qui était faite. Celui-ci la prit en effet ; mais, cherchant à concilier son obéissance aux ordres du roi et ses devoirs envers la compagnie, il dit : « Il nous est défendu d'expliquer au roi l'excès même de notre douleur. »

Ces paroles ne satisfirent point le parlement, qui sortit indigné de ce qui s'était passé. C'était en effet le despotisme poussé dans ses bornes les plus reculées. On entoura de tous

côtés le premier président, on lui reprocha sa pusillanimité et sa crainte, et comme il cherchait à s'excuser sur l'obéissance qu'il devait au roi, et arrivait même jusqu'à critiquer la conduite de la compagnie, l'abbé Pucelle lui dit :

« Les ordres verbaux du roi ne sont pas plus forts que les lettres de jussion contre lesquelles nous protestons journellement. Mais pour savoir résister à des actes de tyrannie, il faut avoir autre chose dans la poitrine que le cœur d'un courtisan, et mieux apprécier l'honneur de représenter un corps aussi illustre que le parlement. Jamais vous ne serez plus grand qu'à la tête de vos confrères; on vous méprisera à la cour, même quand vous en serez séparé, et si la compagnie périssait, il vous serait encore glorieux de périr avec elle. »

Ces paroles étaient dites dans la galerie même de Versailles et accueillies par l'assentiment de tous. « Au palais! au palais! s'écriait-on de toutes parts, et nous ne le quitterons que lorsque nous aurons pris une résolution digne et énergique. »

On entraîna le premier président vers les voitures, et on alla descendre directement au perron de la grand'chambre. L'audience s'ouvrit tumultueuse et menaçante contre la cour, malgré les efforts du premier président pour calmer les esprits. Il allait jusqu'à engager le parlement à ne rien délibérer, comme l'ordonnance du conseil le prescrivait, assurant que les ministres feraient la paix. A ces mots, des cris d'indignation éclatèrent de toutes parts, et l'abbé Pucelle, dominant le tumulte, s'écria d'une voix vibrante : « Eh quoi! voir de nos places le feu s'allumer de toutes parts, gagner le palais, le trône de nos rois, et non-seulement ne pouvoir agir contre les incendiaires, mais même ne pouvoir être écouté sur les moyens de

l'éteindre; voir au pied du tribunal des communautés dispersées, des particuliers dépouillés, des vivants, des mourants, réclamant la justice et les lois dont nous sommes dépositaires, et ne pouvoir leur tendre la main pour les secourir... Nous voir dégradés, anéantis; car c'est nous ôter l'être que de nous défendre de délibérer... N'est-ce pas séparer l'âme du corps? n'est-ce pas réduire à l'impossibilité de satisfaire à ces obligations?... Triste situation, de ne pouvoir remplir ses devoirs sans tomber dans le crime de désobéissance et s'attirer les menaces et l'indignation du roi! Les ministres annoncent la paix, et en la promettant ils s'en éloignent. Après avoir dispersé des corps, des citoyens vertueux, après les avoir jetés dans les prisons comme des criminels; après avoir séparé le père de ses enfants, des religieuses innocentes de leurs communautés, de pieux ecclésiastiques et des sujets fidèles, après les avoir exilés dans une terre étrangère, sans conseils, sans défenseurs, et après tous ces excès, traiter les magistrats, leurs protecteurs nés, en criminels de lèse-majesté, en hérétiques, en schismatiques, n'est-ce pas le comble des excès du pouvoir? Le conseil du roi nous juge ainsi sans nous entendre; nous parlons, et on nous défend la parole; nous délibérons, on nous menace. Quelle paix, après cela, le conseil du roi veut-il nous laisser entrevoir, sinon celle qu'on n'ose nommer?... Non, je ne puis me taire quand je vois les conseillers du roi prêter la main à ce qui est capable d'écarter la paix et avilir la compagnie. Que nous reste-t-il donc dans cette situation déplorable, sinon de représenter au roi l'impossibilité d'exister en forme de parlement sans la permission de parler, l'impossibilité par conséquent de continuer nos fonctions? »

Et formulant sur-le-champ la délibération suivante, il la fit adopter à une immense majorité :

« Attendu, disait-elle, que l'ordonnance du conseil est contraire à l'institution de la cour des pairs et du parlement, le parlement déclare qu'il ne peut continuer ses fonctions si cette ordonnance n'est point révoquée. »

On chargea le premier président de porter au roi cette délibération, à la tête de députés qu'on nomma sur-le-champ. Le premier président et les députés partirent et tentèrent en vain de pénétrer auprès du roi. Les ordres de Fleury et de la cabale empêchèrent qu'ils ne fussent reçus. Alors, réduit aux dernières extrémités, le parlement se rassembla de nouveau, et comme l'attitude de la cour commençait à effrayer plusieurs membres de la compagnie, l'abbé Pucelle dit avec fermeté : « Je vois bien qu'il ne nous reste plus qu'à aller porter nos têtes au roi. Il est le maître de nos biens et de notre vie ; mais non de ma conscience, et pouvons-nous de sang-froid observer les ravages que les ennemis de la paix font dans le diocèse de Paris ? Quant à moi, à la vue de ces maux, je ne garderai jamais le silence, et malgré les défenses les plus positives, je délibérerai sur les affaires ecclésiastiques qui sont du ressort du parlement, ou je donnerai ma démission. » Ces paroles raniment la compagnie ; mille propositions se croisent, on va mettre aux voix les plus énergiques, lorsqu'on apporte encore une lettre close du roi. On refuse d'abord de la lire et on veut la renvoyer ; mais croyant trouver peut-être dans elle un nouvel incident qui aide à terminer cette affaire, on consent à l'ouvrir. Le roi mandait le parlement par députés.

— Eh bien, allons-y, dit l'abbé Pucelle ; ce sera l'occasion

que nous cherchions de lui faire part de notre délibération. Monsieur le premier président, engagez-vous sur l'honneur à dire au roi sans ménagement l'opinion de la compagnie.

— Encore faut-il que je sache ce que nous dira le roi lui-même, répond le premier président.

— Cela n'est pas difficile à deviner, répond l'abbé Titon avec colère. Vous devez répondre comme le premier président de Verdun, en 1626 : dans une semblable occasion, il dit au roi que comme il s'agissait de la religion, de la sûreté de sa personne et de son état, il ne devait pas réputer à désobéissance, s'il ne pouvait déférer à ses ordres.

— Mais, dit le premier président, si le roi me fait défendre par un ministre de prendre la parole, comme cela est déjà arrivé?

— Le parlement est plus fort et plus puissant que les ministres, répliqua l'abbé Pucelle; vous mépriserez cet ordre et n'obéirez pas.

— Mais cependant...

— Empêcher le parlement de parler au roi!... Mais notre compagnie est-elle au séminaire de Saint-Sulpice pour être soumise à la règle du silence?

— Et si le roi lui-même me défend de parler?

— Eh bien! si vous ne vous sentez pas la force de faire revenir le roi sur un ordre aussi injuste, copiez à l'avance les paroles du président de Verdun, nous allons les signer tous, et vous déposerez ce papier au pied du trône; mais jusque-là plus d'assemblées, plus de délibérations, plus de séances. Que les portes du palais soient fermées en signe de deuil, et que l'absence de toute justice apprenne aux citoyens que la cour a

brisé entre les mains des magistrats le glaive des lois et la balance de la justice.

Ces résolutions sont adoptées sur l'heure; on copie les paroles du président de Verdun, et on les signe, puis on sort du palais, et les séances demeurent suspendues jusqu'au jour du lit de justice.

Ce jour-là, Fleury, prévenu des projets du parlement, avait voulu donner la plus grande solennité à cette cérémonie pour imposer à cette compagnie. Toute la maison militaire du roi était sous les armes, et le roi lui-même attendait sur son trône, entouré d'une cour nombreuse, au sein de laquelle on distinguait le prince de Condé, le comte de Clermont, le duc du Maine, le comte de Toulouse, le prince de Dombes, le comte d'Eu, Villars, Charost, etc., et tous les ministres, le cardinal en tête. Les magistrats traversèrent silencieusement les rangs de l'armée qu'on avait réunie pour les menacer de la force brutale. Ce spectacle n'en effraya aucun, excepté le premier président, qui, pâle et tremblant, arriva jusqu'au pied du trône et n'osa soutenir le regard irrité du roi et de tous les membres de cette assemblée. L'abbé Pucelle était derrière lui, et lui dit à mi-voix : « Rappelez-vous vos devoirs, monsieur, et songez à soutenir dignement l'honneur de la compagnie. » A ces paroles, le premier président releva la tête, et le roi débita, d'un ton brusque et sec, cette leçon qu'on lui avait apprise : « Je vous ai fait savoir ma volonté ; je veux qu'elle soit pleinement exécutée ; je défends toute délibération ; ce que vous avez fait mérite mon indignation : soyez plus soumis, et retournez à vos fonctions. »

Poussé par les abbés Pucelle et Titon, qui étaient derrière lui, le premier président fit une profonde inclination, et se prépara

à prendre la parole; mais le roi, se levant à demi sur son trône, s'écria d'un air menaçant : « Taisez-vous, je vous défends de parler. » Interdit à cette apostrophe, le premier président s'en allait sans laisser la délibération, comme cela avait été convenu, lorsque l'abbé Pucelle s'élance vers lui, la lui arrache des mains, se met à genoux devant le trône, et la dépose sans rien dire sur les marches. Aussitôt toute la cour se lève indignée. M. de Maurepas saisit ce papier, le déchire, et en jette les morceaux aux magistrats. Alors une espèce de tumulte règne dans cette enceinte, malgré la solennité du lieu, et les valets se hâtent de fermer les portes sur le parlement, qu'on semble chasser du palais du roi.

Les deux partis combinent dès cet instant de nouvelles mesures; mais celles des magistrats, pour être revêtues de formes légales, devaient être plus lentes que celles de la cour. Le ministère continue d'agir par la voie du bon plaisir et de l'arbitraire, et ses coups sont prompts comme la foudre. Quelques heures après, les abbés Titon et Pucelle sont arrêtés en vertu de lettres de cachet. Des mousquetaires se chargèrent de l'abbé Titon, qui fut conduit à Ham : quant à l'abbé Pucelle, on dépêcha vers lui M. de la Plane, brigadier des gardes du corps du roi, qui l'arrêta de sa propre main. Pucelle résista autant qu'il était en lui.

—Je n'obéirai pas, dit-il à M. de la Plane, je ne veux pas obéir. Je suis magistrat; je fais partie de ce corps institué pour conserver la légalité et opposer une barrière au despotisme de la cour; je ne reconnais à personne le droit de la franchir.

—Monsieur l'abbé, répondit de la Plane, je suis porteur d'ordres dont je ne dois pas discuter le mérite. On m'enjoint de

vous conduire au donjon de Vincennes de gré ou de force; de gré ou de force, je vous y conduirai.

— Employez donc la violence, dit l'abbé, car je vous l'ai dit, je refuse d'obéir.

M. de la Plane alors, s'avançant vers lui, le prit par les bras et le remit aux mains des gardes. L'abbé Pucelle n'opposa aucune résistance.

— Je ne serai pas assez fou, lui dit-il, pour engager une lutte avec des satellites tels que vous. J'ai voulu seulement qu'il fût bien constaté que j'avais obéi à la force brutale. Maintenant je suis prêt à vous suivre, et vous pourrez dire à Fleury que c'est ainsi qu'agissent les tyrans.

On le fit monter en voiture, et peu de temps après il était au donjon de Vincennes, dans la première tour à droite du quatrième étage, celle qui porte aujourd'hui le numéro 39. C'est la plus sombre de toutes. Il y entra le 31 mai 1732.

La nouvelle de ces arrestations se répandit avec d'autant plus de rapidité que la cabale d'Issy en espérait une terreur salutaire, et qu'elle ne pouvait l'obtenir que par la publicité. Mais au lieu d'inspirer de la crainte, cette mesure n'excite que la colère et l'indignation. Le parlement se rassemble à l'instant, délibère des remontrances pressantes, charge des commissaires d'aller réclamer la mise en liberté de ses deux collègues, et déclare qu'il ne reprendra ses fonctions que lorsqu'ils seront rendus à la compagnie et que l'ordonnance du conseil, cause de tout ce trouble, sera révoquée. Les commissaires partent pour s'acquitter de leur mission. C'était le président Ogier, les conseillers Vrevins, Robert et la Fautrière. A peine arrivés, ils sont entourés et arrêtés à leur tour. L'arbitraire, comme on le voit,

continuait à fonctionner. Déjà même il avait fait des pas immenses; autrefois les rois se contentaient de lits de justice, maintenant ils y ajoutaient les lettres de cachet.

Le cardinal et sa cabale se félicitaient de ces mesures qu'ils appelaient de l'énergie et qui n'étaient que la tyrannie la plus odieuse.

« Que deviendrons-nous, disait-on dans Paris, si un autre Dubois succède à Fleury, de qui nous attendions des mesures plus douces? On ne pourra donc plus rien faire passer au roi, quand il sera de l'intérêt du ministre d'égorger quelqu'un; des ministres injustes feront de notre roi une machine où un perroquet (1).

A ce mécontentement de l'opinion publique si hautement manifesté, se joignaient les représailles du parlement. Cette compagnie avait cessé de siéger. Le palais était fermé et Paris était sans justice.

Ces symptômes alarmants n'effrayaient ni le cardinal ni ceux qui le poussaient dans ces voies de rigueur. Le maréchal de Villars seul, qui était quelquefois admis dans les petits conciliabules d'Issy, faisait craindre que l'on ne parvînt pas à réduire le parlement en s'y prenant de cette manière. L'opinion de Villars devait avoir du poids dans cette circonstance. Ses liaisons et son intimité avec les principaux membres de cette compagnie le mettaient à même de connaître mieux que personne l'esprit qui l'animait. Mais la haine aveugle qui agitait les jésuites et les sulpiciens empêcha qu'on ne fît attention à ses paroles.

« Par la rigueur salutaire qu'a déployée votre Éminence, dit le père Polet, le parlement est privé des brouillons et des meneurs;

s'il y a inconvénient à ce qu'on ne rende pas la justice aux Parisiens, ordonnez-lui de reprendre ses séances, et il se soumettra sans plus s'occuper du passé. La cause de la religion doit ainsi triompher. »

Le cardinal suivit ce conseil. Ordre fut donné au parlement de siéger comme à l'ordinaire. Celui-ci obéit sur l'heure ; mais, constant dans sa marche et dans ses principes, et interprétant cet ordre comme une concession tacite qui révoquait l'ordonnance du conseil, il s'occupa immédiatement de prononcer sur le mandement de l'archevêque de Paris. Il rendit un arrêt qui le déclarait abusif et contraire aux lois de l'État. A cet arrêt, nouvelle colère et nouvel abus de la part du cardinal. Une ordonnance du conseil cassa la décision du parlement et le manda de nouveau à Compiègne.

Ce fut alors que le cardinal, qui commençait à être fatigué de cette lutte, ainsi que Barjac, qui avait résolu de se donner de l'importance dans l'affaire, se rappelèrent les paroles du maréchal de Villars. Le conseil intime l'envoya chercher, et après plusieurs heures de conférences qui se prolongèrent bien avant dans la nuit, on vit le maréchal s'éloigner dans sa voiture qu'entraînait rapidement le galop des chevaux.

Depuis vingt jours l'abbé Pucelle était dans le donjon de Vincennes, sans nouvelles, sans interrogatoire, sans avoir vu personne, sans avoir pu obtenir la permission d'écrire, lorsque vers le milieu de la nuit la porte de sa prison s'ouvrit, sa chambre s'éclaira d'une vive lumière, et un homme richement vêtu parut devant lui ; c'était le maréchal de Villars.

Étonné et saisi à cet aspect, l'abbé Pucelle le regarda avec une stupéfaction inséparable du brusque réveil que son entrée

lui avait occasionné. Puis revenu à lui, et s'étant mis sur son séant, il attendit que Villars lui adressât la parole :

—Je viens, dit le maréchal, prenant le ton enjoué qui l'abandonnait rarement, savoir de vos nouvelles et comment vous vous trouvez dans le donjon de Vincennes.

— Horriblement mal, répondit l'abbé.

— C'est ce que je supposais, continua Villars; aussi suis-je accouru, malgré l'heure avancée de la nuit, pour vous proposer d'en sortir.

— J'accepte, et vais me lever.

— Vous consentez donc à rayer votre nom de la protestation contre l'ordonnance du conseil et à continuer à rendre la justice?

— Je n'ai pas dit un mot de cela.

— Vous savez pourtant que c'est pour ce motif que vous êtes au donjon et que la seule manière d'en sortir est d'en effacer la cause.

— Jusqu'ici, répondit l'abbé, je m'en doutais, mais cela ne m'avait pas été officiellement annoncé. Je ne supposais pas que je l'apprendrais de votre bouche. Les conseillers d'état et les maîtres des requêtes interrogent seuls les prisonniers du donjon ordinairement, quand on veut bien les interroger; auriez-vous changé, monseigneur, l'épée pour la cape?

— Rien n'est changé en moi, mon cher abbé, et l'intérêt que je vous porte bien moins que toute autre chose. Vous êtes le neveu du grand Catinat, mon maître et mon camarade, c'est le plus beau titre à mon attachement.

— Dès l'instant que monseigneur invoque le nom de mon oncle, c'est qu'il ne veut plus railler.

—Sans doute tout est sérieux à l'abri de ce vénérable nom. Je vous disais donc que pour sortir d'ici il fallait...

—Rayer mon nom au bas de la protestation, n'est-ce pas?

—Sans doute.

—Je croyais que monseigneur m'avait dit qu'il renonçait à railler.

—Ce que je vous dis est très-grave, en effet.

—Permettez-moi de ne pas l'accepter comme tel, car alors ce serait une insulte.

—Une insulte!

—Eh! que croyez-vous donc me proposer si ce n'est une infamie? Non-seulement j'ai signé cette protestation, mais j'ai entraîné tous mes collègues. Je l'ai fait parce que ma conscience me dictait cette conduite; je l'ai fait parce que je ne reconnais à aucun pouvoir, pas plus au roi qu'à tout autre, le droit de dépouiller le parlement d'une prérogative sanctionnée par le temps, les lois, la raison, la justice. Je l'ai fait parce que j'appartiens à une compagnie dont je dois faire respecter les pouvoirs attaqués par des intrigants et des misérables... Le parlement dont vous faites partie aussi comme pair de France, monseigneur, est le seul contre-poids dans la balance de l'arbitraire; ôtez un fleuron de sa couronne et la balance doit pencher; tant que je serai vivant et que je pourrai l'empêcher, elle ne penchera pas pour le caprice et l'intrigue.

—Je connais vos sentiments, mon cher abbé, et il n'est personne qui ne rende justice à ce caractère si noble...

—C'est donc une justice qu'on a voulu me rendre en me faisant arrêter arbitrairement comme un malfaiteur? moi, un magistrat de la première cour du royaume, traîné dans un cachot, mis au

secret, en proie aux privations de tous les jours, de toutes les heures; détenu par le bon plaisir d'un ministre, pour avoir voulu faire connaître au roi la vérité. Oh! croyez-moi, monseigneur, la partie serait trop belle pour les tyrans sur cette terre, si par la force brutale ils réduisaient ceux qui résistent à leurs injustices... mais je ne suis pas de cette trempe... J'ai engagé la partie après avoir réfléchi à toutes ses conséquences, et dans ma position on meurt, mais on ne cède pas.

— Il paraît que la toque et le bonnet carré recouvrent d'aussi mauvaises têtes que les casques.

— Je l'ignore, mais ce que je sais c'est qu'il y a autant de courage sous la robe que sous la cuirasse, et je vais vous en donner une preuve en ne cédant pas aux mouvements de colère bien légitime dans ma position. Le vrai courage consiste à envisager de sang-froid sa position et à s'y résigner. Vous voyez, monseigneur, que je n'ai plus d'irritation et que je suis prêt à traiter avec vous l'affaire la plus grave comme la plus légère.

— Le vrai courage consiste aussi quelquefois à se sacrifier en cédant malgré sa propre conviction plutôt que d'occasionner des malheurs et des troubles. La cour est disposée à être sévère. Vous êtes déjà prisonnier, et vous devriez songer...

— C'est parce que je le suis que je me trouve plus ferme et plus inébranlable. C'est parce que je le suis contre toute espèce de légalité et seulement par l'arbitraire et la vengeance, que je veux à mon tour donner une leçon à l'arbitraire et à la vengeance. On a besoin de moi à la cour... Ah! la preuve en est évidente, puisque vous êtes ici, monsieur le maréchal; on a besoin de ma rétractation; eh bien, on me rend aussi puissant

que le roi, que le cardinal Fleury et toute sa cabale. Cette rétractation je la refuse.

— Mais songez-vous aux conséqueces que ce refus peut avoir pour vous?

—Monsieur le maréchal, la veille de la bataille de Friedlingen, songiez-vous à ses conséquences?

— J'étais libre du moins, à la tête de mon armée, et je voyais sur le champ de bataille le bâton de maréchal, la gloire de la France ou la mort.

— Et moi, plus courageux que vous, je ne vois ni l'hermine du président ni la mort qui est la fin de toutes les misères. Je vois la prison perpétuelle; mais je vois aussi l'indépendance du parlement, ma conscience et mon honneur; je ne suis pas libre comme vous l'étiez, à la tête d'une armée; je suis prisonnier, entouré de geôliers qui me gardent; je dois être plus énergique que vous, car je suis plus malheureux; vous pouviez ne pas livrer bataille et rester dans votre force, je ne puis me rétracter, moi, car on croirait que la terreur de cette prison, que les promesses de la cour, ont dicté ma rétractation, car ce serait une lâcheté... Monseigneur, qu'il porte l'épée ou la toque, le neveu de Catinat ne peut être un lâche.

— Pourtant...

— Parlons d'autre chose, si vous l'avez pour agréable... Aurons-nous bientôt la guerre, monseigneur, et vous verrons-nous encore remporter des victoires?

— Ah! malgré votre persistance je continuerai à traiter de l'objet qui m'amène. Je ne me tiens pas encore pour battu.

— Et je n'ai pas la prétention de faire à moi seul ce que n'ont pu accomplir le prince de Bade avec son armée.

— Eh bien! alors écoutez-moi. Depuis votre captivité il s'est passé bien des événements au parlement.

— Je m'en doute.

— Sur l'ordre du roi il a repris ses travaux.

— L'ordonnance a donc été révoquée?

— Nullement. Mais le premier acte de votre compagnie, à la vérité, a été de sévir contre le mandement de monseigneur de Vintimille.

— Je la reconnais là, elle a bien fait.

— La cour a cassé la décision.

— Je la reconnais aussi, elle a mal fait.

— Le président Ogier, les conseillers Robert, Vrevins et la Fautrière ont été arrêtés.

— La cour m'honore, monseigneur, en me donnant pour compagnons d'aussi nobles victimes.

— Le parlement est mandé à Compiègne.

— S'il s'y rend, ce sera probablement sans nous.

— Le cardinal veut la paix.

— Qu'il cède.

— Vous avez deviné juste, mon cher abbé, et je ne dois plus vous le dissimuler, il m'a chargé de vous voir et de vous engager...

— A la résignation?... Vous voyez que j'y suis tout préparé.

— Écoutez-moi, je vous en prie. Réfléchissez à votre position.

— Je n'ai fait que ça depuis vingt jours que je suis ici.

— Par l'emprisonnement des quatre membres du parlement vous avez perdu vos principaux appuis.

— Il me reste le parlement tout entier.

—Mais le parlement lui-même, effrayé de l'énergie de la cour, peut faiblir et céder.

—Si cela était à craindre, monseigneur, vous ne seriez pas ici.

Villars, déconcerté par ces derniers mots, garda un instant le silence, puis il reprit :

—Le cardinal ne veut pas céder dans cette lutte. Il est décidé à tout.

—Et moi aussi, répondit l'abbé Pucelle.

—Pour prix d'une rétractation que l'on serait loin de considérer comme une lâcheté, quoi que vous en disiez, qui entraînerait tout le parlement et que vous auriez faite dans le noble motif d'éviter des troubles à la France, le cardinal m'a remis ce blanc-seing que vous remplirez à votre guise.

—Donnez-le-moi, monseigneur.

Villars lui remit le blanc-seing et un crayon, et l'abbé Pucelle s'empressa d'écrire ce qui suit, au-dessus de la signature de l'Éminence.

« *Je m'engage à faire une prière par jour pour le salut de l'âme de l'abbé Pucelle, si les affaires de l'état et mes causeries avec les sulpiciens m'en laissent le temps.* »

Puis il remit le papier à Villars. Celui-ci y jeta les yeux, et après l'avoir froissé avec colère, s'écria :

—Malheureux ! vous vous perdez.

—Monseigneur, répondit l'abbé avec le plus grand sang-froid, je suis au donjon de Vincennes ; je suis déjà perdu.

—Mais on dirait que vous ne connaissez pas le cardinal Fleury ?

— Je le connais depuis trop longtemps. Vous oubliez, monseigneur, que nous avons été élevés ensemble.

— Au contraire, j'espérais que ces souvenirs de jeunesse qui ne sont pas effacés de sa mémoire...

— Ni de la mienne. Vous pouvez l'assurer que je me rappelle toutes les circonstances... même celle où il m'enleva certaine maîtresse...

— Que dites-vous?

— La vérité!... oh! je l'avoue, à cette époque il a triomphé de moi... il a employé mille petits moyens hypocrites que je n'ai pas devinés, et aujourd'hui il me semble qu'il voudrait recommencer... Mais je suis sur mes gardes; depuis longtemps ma maîtresse c'est ma conscience, et vous pouvez lui dire que je le défie de rendre celle-là infidèle... Mais assez... brisons là, je vous prie...

— Cependant, je voudrais..

— Encore une fois, parlons d'autre chose.

— Eh quoi! rien ne peut donc...

— Est-il vrai, monseigneur, que le roi soit toujours fidèle à la reine?

— Monsieur le conseiller, je vous adjure de répondre...

— Monseigneur, donnez-moi d'abord l'exemple. Je suis un pauvre reclus, n'ayant vu personne depuis ma captivité; vous êtes libre, vous venez de la cour, mettez-y de la pitié, c'est à vous à me donner des nouvelles.

— Il est plus facile de venir à bout d'une armée que d'un seul membre de votre compagnie. J'y renonce, monsieur.

— Donnez-moi donc votre main, monsieur le maréchal, et,

oubliant la mission qui vous a été donnée, dites-moi que vous approuvez ma conduite.

Le maréchal tendit en silence, à l'abbé Pucelle, sa main que ce dernier serra affectueusement. La pression de celle du maréchal était plus significative.

— Du moins je voudrais adoucir votre position, dit Villars; je vais parler au gouverneur.

— Merci, monseigneur, répondit l'abbé; j'accepterai avec reconnaissance tout ce qui me viendra de vous. Mais songez à une chose, et ceci est sérieux : puisque vous avez bien voulu vous mêler de l'affaire du parlement et de la cour, engagez la cour à faire de son côté ce que vous êtes venu m'engager à faire du mien; car le parlement ne faiblira pas; la justice, le bon droit et le peuple sont avec lui. Nous avons dans le sein de notre compagnie des vieillards qui sont nés sous la fronde, et entre nous, le cardinal Fleury ne vaut pas le cardinal Mazarin.

— Et Louis XV ne ramassera pas le fouet de poste avec lequel Louis XIV s'est présenté au sein de votre compagnie, dit Villars entraîné malgré lui; puis, comme craignant d'en trop dire, il sortit de la prison après avoir de nouveau tendu la main à l'abbé Pucelle.

Villars par ces dernièrs mots faisait allusion à une conversation qu'il avait eue avec Louis XV pour l'engager à régner par lui-même et à secouer l'indolence qui l'assimilait à un roi fainéant. Mais le jeune roi lui avait montré tant d'apathie, que le maréchal désespérait à tout jamais, puisqu'à vingt ans il n'avait pu allumer en lui cette énergie et ce courage naturels à la jeunesse. Lui-même, élevé à la cour de Louis XIV, pendant le règne duquel le parlement avait fait une complète abnégation de ses

droits, il était étourdi du courage de l'abbé Pucelle et l'approuvait au fond du cœur. Ce fut avec ces sentiments qu'il se rendit chez le cardinal Fleury, où il trouva le conseil au complet. Les pères Polet et Couturier étaient déjà dans le cabinet avec Barjac.

—Eh bien, monsieur le maréchal, dit le cardinal à Villars, qu'a laissé tomber des plis de sa toge l'abbé Pucelle? est-ce la paix ou la guerre?

—La guerre, répondit Villars.

—La guerre, répétèrent les quatre personnages.

—Je m'en doutais, dit le père Couturier; Dieu nous punit pour avoir fait une démarche envers ce maudit janséniste.

—Je ne me suis pas opposé à cette démarche, dit le père Polet d'un ton patelin, parce je crois qu'il faut préférer toujours les voies de la douceur à toutes les autres. Mais quand M. Barjac l'a proposée je n'en augurais pas bien, et connaissant mieux que lui le caractère de l'abbé Pucelle, j'étais à peu près sûr du résultat.

—Ma foi, mes révérends, répondit Barjac, j'ai fait tout cela dans l'intérêt de la santé de son Éminence. Ces troubles du parlement lui tournent la tête et l'empêchent de dormir. Cette nuit encore il a été atteint d'une toux sèche qui m'a fort inquiété, et si on avait pu en finir de cette manière... Vous seriez bien avancés si son Éminence venait à mourir?

—A Dieu ne plaise, dit Couturier, que de pareils soins abrègent une existence si précieuse; mais puisque cela peut porter atteinte à la santé de son Éminence, il faut en finir tout d'un coup.

—C'est mon avis, dirent les trois autres.

—Mais le moyen? demande Barjac.

—Il n'en est qu'un, répondit Couturier, la rigueur.

Barjac et Villars hochèrent la tête. Le cardinal et le père Polet restèrent impassibles. Polet dit au bout de quelques minutes :

—Rien n'est plus contraire à mon caractère et à mes principes que la rigueur et la violence. Mais dans cette occasion nous avons épuisé les voies de conciliation, et je crois que ceux qui ont refusé de nous y suivre, seront seuls coupables de tous les malheurs qui pourraient résulter des mesures qu'on propose. Or notre conscience étant à l'abri, je pense que nous ne devons plus rien ménager quand il s'agit du triomphe de la religion.

Ces paroles dites par le confesseur du cardinal lui traçaient sa conduite comme s'il eût été au tribunal de la pénitence. Le père Polet d'ailleurs était trop adroit pour ne pas avoir mêlé les affaires de l'état à celles de la confession, et il avait fait à Fleury un cas de refus d'absolution s'il ne suivait pas ses avis dans cette circonstance, pour la gloire de Dieu et de la religion. Aussi le cardinal reprit-il aussitôt :

—Eh bien! j'y suis déterminé : la rigueur. Demain le parlement est mandé à Compiègne, nous allons résoudre les mesures à prendre pour le réduire.

—Que votre Éminence y réfléchisse bien, dit Villars. Le parlement n'est pas facile à vaincre.

—Il n'est pourtant pas invincible, dit Couturier; déjà le premier président est avec nous.

—Mais le premier président ne peut faire que ce que veut la compagnie, et vous avez vu par l'exemple de l'abbé Pucelle comment elle s'y prend quand il n'exécute pas ses délibérations.

— L'abbé Pucelle est au donjon de Vincennes, nous n'avons plus à nous en occuper. Les chefs des jansénistes sont en d'autres lieux sûrs, et la grand'chambre nous est acquise.

— Sans doute, ajouta Polet, ces vénérables magistrats qui ont traversé le règne du grand roi comprennent l'obéissance à ses ordres. Avec eux, le premier président, et une fermeté salutaire, nous devons arriver à notre but.

— Quoi qu'il en soit, dit le cardinal, nous allons réfléchir à ce qui nous reste à faire pour demain. Barjac, fais que personne ne vienne nous interrompre. Envoie chez le roi dire que je n'irai qu'à cinq heures, et reçois toi-même les gens qui viendront me parler.

Barjac s'inclina profondément, heureux de cette mission qui lui permettait de jouer au grand seigneur, et sortit avec Villars, laissant les trois prêtres délibérer les mesures les plus sévères contre le parlement.

Quand Villars se trouva seul avec Barjac, il lui témoigna ses appréhensions ; mais Barjac, au comble du bonheur dans ce moment, lui répondit :

— Nous sommes bien heureux que toute cette cabale de prêtres qui nous environne tombe sur le parlement et sur les jansénistes. Et que ferait son Eminence si tous ces gens-là s'en prenaient à lui ? *nous* ne serions pas huit jours en place.

— Mais le parlement est un corps aussi très-redoutable, répondit Villars, et vous devriez user de toute votre influence pour apaiser les choses.

— Eh ! mon Dieu, je ne demande pas mieux ; vous venez de le voir, monseigneur le cardinal et moi nous voudrions bien la paix. Mais il est obligé de les laisser faire : il se laisse entraîner

lui-même. C'est ce supérieur général qui lui tourne la tête... Cependant je verrai, je ne dis pas que j'abandonnerai cette affaire... Mais pardon, monsieur le maréchal; vous voyez cette foule d'évêques et de seigneurs qui m'attendent, permettez-moi de les recevoir comme me l'a ordonné son Éminence (2).

Cependant, si secret qu'eût été le comité d'Issy, il en transpira quelque chose. Soit par le jésuite et le sulpicien, soit par le cardinal lui-même qui voulait se montrer comme ayant la main forcée, la visite nocturne de Villars auprès de l'abbé Pucelle, son refus, les nouvelles rigueurs délibérées dans le lit de justice qu'on allait tenir à Compiègne, se répandirent dans Paris. Aux premières rumeurs, le parlement s'informe, chacun apporte sa nouvelle, vraie ou fausse; mais de tout cela il résulta deux choses certaines, le refus d'accommodement de la part du prisonnier, et les projets de nouvelle oppression de la part de la cabale.

Le parlement, comprenant alors la noblesse et la fermeté de l'abbé Pucelle, voulut suivre l'exemple qu'il lui donnait du fond de sa prison. Il s'assembla à l'improviste, et malgré le premier président et les conseillers de la grand'chambre, refusa de se rendre à Compiègne, selon les ordres du roi, sans avoir dans son sein l'abbé Pucelle et tous ses autres compagnons de captivité; puis, comme le premier président insistait sur l'obéissance due au roi par les magistrats, l'un d'eux se leva et dit : « Afin qu'on ne me taxe pas de désobéissance, je donne ma démission, parce qu'il n'est plus permis à un magistrat consciencieux de remplir ses devoirs sous un pareil régime. »

Cet exemple fut imité de toutes parts. Cent trente démissions de la part des conseillers des enquêtes et des requêtes, la par-

tie la plus nombreuse de la compagnie, sont données à l'instant, et l'on signa ces démissions, formulées en ces termes remarquables :

« Les soussignés, membres du parlement, déclarent donner la démission de leurs fonctions, puisqu'ils ont à craindre de se faire arrêter et exiler en opinant, ou de se déshonorer en gardant le silence. »

Aussitôt un messager est expédié à Compiègne et apporte au roi cet écrit à l'heure où il se préparait à tenir son terrible lit de justice. Louis XV ne vit dans cet acte autre chose que la liberté qu'on lui laissait de partir plus vite pour la chasse. Remettant la dépêche au cardinal, il s'empressa de faire réunir les piqueurs et de monter en voiture.

Le cardinal se trouvait seul à Compiègne avec Barjac. Celui-ci, jaloux de l'influence de Couturier et de Polet, voulut agir contre eux et décider le cardinal à la douceur. En effet, guidé par lui et par Villars, qui lui représentait le grave inconvénient de laisser Paris sans justice, ou celui plus grave encore de reconstituer un parlement, il fit refuser les démissions par le roi et donna ordre pur et simple de reprendre les travaux. Comme la première fois, le parlement obéit et délibéra de nouveau des remontrances plus énergiques dans lesquelles il réclamait la liberté de ses collègues et le retrait de l'ordonnance. Le cardinal prit un terme moyen qu'il crut décisif; il attribua à la grand'chambre seule, dont il disposait, les appels comme d'abus, et continua à en priver les chambres assemblées. Mais le parlement refusa d'enregistrer cette déclaration.

Alors le cardinal, échappé à l'influenc de Barjac et retombé sous celle du confesseur et du sulpicien qui avaient ressaisi leur

empire, parut vouloir soutenir jusqu'au bout la lutte par les voies les plus courtes, le bon plaisir et l'arbitraire. C'était l'avis de ses conseillers intimes, indignés de ses faiblesses, qui, par le fait, n'avaient rien produit; le cardinal manda le parlement à Versailles, et fit tenir au roi un lit de justice dans lequel la déclaration fut enregistrée de vive force. De retour à Paris, le parlement proteste contre le lieu du lit de justice, contre l'enregistrement forcé, suspend ses travaux, refuse d'enregistrer les lettres patentes formant la chambre de vacation, et se retire aux cris de : *Vive Pucelle! vivent les proscrits!*

Quatre jours après, les magistrats qui avaient protesté sont exilés de Paris, c'était le plus grand nombre. Il n'y avait pas moyen de rendre la justice sans leur assistance.

Cette dernière mesure était le terme de la rigueur; on ne pouvait aller plus loin. Le cardinal et la cabale espéraient encore réduire les magistrats; mais ils se trompèrent. Pleins de courage et d'indignation, animés par l'exemple des prisonniers et des proscrits, ils étaient décidés à tout plutôt qu'à laisser toucher à leurs droits et à la liberté de leurs confrères. En vain le cardinal, de nouveau retourné par Barjac, fit faire encore des démarches par Villars, le premier président, et les membres de la grand'chambre. Tout fut inutile, menaces et prières. L'âme de l'abbé Pucelle semblait passée dans le corps de ses collègues.

Les choses en étaient arrivées à ce point désespéré, lorsque la mort imminente de l'électeur de Saxe et de Pologne fit prévoir une guerre prochaine. Le cardinal, homme de paix avant tout, fut si troublé par cette nouvelle, qu'il négligea quelques instants les affaires du parlement. Mais le confesseur et le sulpicien l'y ramenèrent bientôt, malgré les cris de Barjac, qui disait

que les deux prêtres allaient tuer son maître en le forçant à combattre à la fois au dedans et au dehors. Mille propos circulaient déjà à cet égard ; la justice n'était plus rendue, le mécontentement était général. Des pamphlets, des chansons paraissaient chaque jour sur le cardinal et la cabale, et plusieurs fois les injures du peuple avaient escorté les deux conseillers. Le cardinal était entouré de gens qui lui parlaient sans cesse de l'exil du parlement. Le jésuite et le sulpicien sentirent que cet état de choses ne pouvait durer plus longtemps; que la guerre étrangère détournerait forcément le cardinal de la guerre intestine; ils craignirent que leur crédit ne souffrît de toute la réprobation qu'ils exciteraient autour d'eux, et ils furent les premiers à convenir qu'il fallait prendre un parti.

Le comité secret fut bientôt réuni, et cette fois on ne crut pas devoir y admettre le maréchal de Villars; mais Barjac y prit place presque d'autorité, et comme le membre le plus important; cette fois, en effet, il était de l'opposition.

— Mes révérends, leur dit-il dès l'abord, il est temps que cela finisse. Monseigneur n'est plus assez jeune pour courir deux lièvres à la fois. Voilà l'Autriche qui menace de nous donner du fil à retordre pour notre beau-père prétendant à la couronne de Pologne; voilà le parlement qui ne rend plus la justice; vous voilà, vous autres qui soufflez le feu, à qui voulez-vous que nous entendions? comment voulez-vous que nous puissions faire nos affaires si cela continue?

— Je m'étonne, répondit le père Polet, sans paraître le moins du monde blessé du ton qu'avait pris Barjac, je m'étonne que M. Barjac ne sente pas davantage l'importance d'une affaire qui menace la France d'une anarchie complète.

—C'est agir en mauvais sujet du roi de France, dit le père Couturier qui avait peine à se maintenir, en mauvais conseiller de son Éminence, que de lui persuader de fermer les yeux sur les progrès de l'hérésie.

—Eh! qui lui conseille cela? dit Barjac; ce n'est pas moi. Je ne suis pas janséniste le moins du monde, puisque je ne comprends pas leurs doctrines. Je sais en outre, par ce que je vous en ai entendu dire tous les jours, que ce sont des gens affreux; mais cela ne doit pas empêcher d'être tranquille chez soi, et je demande qu'à tout prix nous cessions notre guerre avec le parlement, afin que nous puissions nous occuper de l'autre tout à notre aise.

—Je ne vois qu'un moyen, dit Couturier, c'est de casser le parlement et d'en nommer un autre.

—C'est impossible, dit Barjac. Monsieur le premier président, qui nous aime beaucoup, me le disait encore ce matin.

—Mais ne pourrait-on, par quelques moyens adroits, le ramener à son devoir? dit le père Polet.

—J'ai tout épuisé, dit enfin le cardinal, et je ne vous cache pas que la position est devenue très-difficile. Je reçois tous les jours des plaintes de ce que la justice n'a plus son cours.

— Et moi aussi, dit Barjac.

—Et j'avoue que le moyen proposé par le révérend père Couturier me paraît à moi-même aussi dangereux que violent.

—C'est pourtant le meilleur à mon avis, dit Couturier : votre Eminence a trop écouté jusqu'ici la bonté de son cœur. Si dès le principe elle avait sévi avec force contre ce corps insolent, il lui serait soumis aujourd'hui.

—Son Éminence a peut-être eu tort en effet, dit Polet; mais

un tort plus grave serait, par une faiblesse maintenant criminelle, de laisser le triomphe au jansénisme. Votre Éminence est non-seulement à la tête du ministère, mais elle fait partie du sacré collége; comme prince de l'Église, et comme ministre, elle doit anéantir le schisme et l'hérésie.

— Et pourquoi tant de ménagements? s'écria Couturier; le parlement n'est-il pas en rébellion ouverte contre l'autorité du roi, et comment votre Éminence doit-elle traiter les rebelles?

— Vous voudriez peut-être faire couper la tête à tous les membres du parlement? dit Barjac.

— Je veux me venger des jansénistes, dit Couturier furieux; je veux les poursuivre jusqu'au dernier, écraser, éteindre cette secte qui pèse sur la France comme une lèpre, et qui s'étend comme elle; la réduire au silence, à l'impuissance, à l'inaction.

— Et qui vous empêche de faire tout cela, mon révérend, dit Barjac, sans venir fatiguer son Eminence et sans faire la guerre aux parlements? N'avez-vous pas mille moyens de réduire au silence et à l'inaction ces jansénistes que je maudis avec vous? n'avez-vous pas les lettres de cachet que monseigneur vous donnera avec le plus grand plaisir, et les prisons d'état ne sont-elles pas assez grandes?

A peine Barjac eut-il prononcé ces mots, que les trois prêtres se regardèrent comme frappés de la même idée. Le cardinal fit signe au père Polet de parler, et celui-ci dit aussitôt: « Monsieur Barjac a raison, et le moyen qu'il nous donne est le meilleur dans la circonstance. Attaquer le jansénisme en corps est une œuvre digne de son Éminence sans doute, mais qui demande des temps plus calmes et un autre ordre de choses. L'attaquer en détail, le décimer, est plus facile et plus adroit, et

amène au même but. La lettre de cachet a été instituée comme une autorité salutaire entre les mains du souverain quand la force des lois manque à sa volonté, ou quand il n'a pas le temps d'y recourir. C'est un acte dont il ne doit compte qu'à Dieu; s'il doit jamais le commettre, c'est dans cette circonstance où il agit pour sa gloire et pour le triomphe de la sainte religion. Je crois donc qu'il faut user du moyen qu'on nous propose.

—Je suis prêt à l'adopter, dit le cardinal.

—Et moi aussi, dit Barjac, qui ne comprenait pas très-bien ce que venait de dire Polet.

—Sans doute, dit Couturier, on pourra tirer parti de cela; mais le parlement?

—Le parlement est soumis aussi aux lettres de cachet qui emprisonnent, répondit Polet. L'abbé Pucelle n'est-il pas au donjon de Vincennes?

—Mais si l'on fait la paix avec le parlement sans soumettre ce maudit abbé, il en sortira, et alors...

—On l'y fera rentrer au premier motif qu'il donnera, dit Polet. Oh! soyez tranquille, mon révérend, avec cela nous atteignons plus sûrement notre but. Qu'importe que le parlement soit janséniste, qu'importe qu'il rende des arrêts en faveur de cette secte! La lettre de cachet n'est-elle pas plus forte que tous les arrêts de cette compagnie? et l'arrêt lui-même ne nous désignera-t-il pas d'avance le prisonnier que nous aurons à frapper et le juge qui le protége? Écrivains, prédicateurs, séculiers, prêtres, nous atteignons tout le monde; jamais une sentence souveraine ne nous vaudrait cela. Nous devenons juges et parties, comme cela doit être dans cette cause; en un mot, si nous ne pouvons punir légalement le jansénisme, plus

forts que la loi, nous le punissons par la lettre de cachet; c'est la foudre que Dieu met en nos mains, et on ne la verra luire que quand elle aura frappé.

— Vous avez raison, mon père, dit Couturier. J'adopte aussi ce moyen. Je ne regrette qu'une seule chose, c'est qu'on pardonne au parlement, et que cet abbé Pucelle...

— Oh! interrompit Barjac, cessons toute guerre avec les robes rouges; de là dépend notre tranquillité.

— Fiez-vous à moi, mon père, dit le cardinal; nous n'aurons pas l'air de faire les premiers pas, et nous maintiendrons dans cette occasion la dignité de la couronne, et celle de la religion et de notre propre personne.

— Je m'en fie à votre prudence, dit Couturier, et vais m'occuper dès aujourd'hui de faire la liste de ceux qu'il faut frapper dans l'intérêt de Dieu et de la religion.

— La mienne est faite depuis longtemps, dit Polet; ce sont des précautions que je prends toujours. Je n'ai qu'à la consulter : c'est ce que je vais faire aussi.

— Que Dieu bénisse notre entreprise! dit le cardinal.

Ils se séparèrent, parfaitement satisfaits, Barjac surtout. Il avait acquis à cet entretien un certain aplomb qui lui faisait dire à tout le monde : « J'ai arrangé l'affaire du parlement. »

En effet les négociations recommencèrent avec cette compagnie à l'aide de Villars, du premier président, et de la grand' chambre, mais cette fois sur d'autres bases.

On fit un pacte avec la cour, et ce pacte fut à l'avantage de la magistrature. Tous les exilés furent rappelés; tous les captifs furent mis en liberté, et les déclarations royales furent révoquées.

L'abbé Pucelle sortit du donjon de Vincennes. Une députa-

tion du parlement alla l'attendre à la porte de sa prison et le conduisit en triomphe au palais. Quand il y pénétra, tous les membres se levèrent, il se trouva au milieu de ses autres compagnons de captivité, et le premier président lui adressa ces paroles, délibérées par la compagnie :

« Monsieur le conseiller, le parlement vous fait, par ma voix, ses félicitations et ses remercîments. C'est à votre honorable résistance, il ne l'ignore pas, c'est au noble exemple de votre fermeté dans les fers, qu'il doit le résultat qu'il a obtenu. Désormais le parlement conserve le droit de condamner les entreprises des évêques contre la juridiction civile. Ce droit si sage et si important ne devait nous revenir qu'avec vous. Soyez aussi bien venus l'un que l'autre. »

Le motif pour lequel luttèrent si courageusement le parlement de 1732, et l'abbé Pucelle qui lui donna l'exemple, est revenu à l'ordre du jour, comme nous l'avons dit. Nous venons de voir des appels comme d'abus contre des évêques, et la guerre a été si vive, que si nos deux révolutions n'avaient pas aboli les lettres de cachet en rasant la Bastille, nous aurions vu peut-être des membres du conseil d'état emprisonnés de nos jours comme le furent des membres du parlement à cette époque.

Une fois la paix faite avec le parlement, la cabale d'Issy ne songea plus qu'à mettre à exécution le plan suggéré par l'innocent Barjac, et que le rusé jésuite avait adopté sur-le-champ en lui donnant les plus grands développements. Dès ce jour, en effet, le caprice, la vengeance, la haine et le fanatisme disposèrent des lettres de cachet. Les jansénistes eux-mêmes semblèrent aider à leur persécution par les miracles du diacre Pâris, et les con-

vulsionnaires, folies dignes de pitié, mais dont les jésuites s'emparèrent comme d'un sacrilége qu'ils firent punir avec la dernière rigueur. Dès lors toutes les prisons d'état se remplirent. Fleury tint sa parole envers les sulpiciens et les jésuites, et quarante mille lettres de cachet furent distribuées en vingt années que dura ce ministère (3).

Nous avons vu dans la Bastille le nombre effrayant de prisonniers que le jansénisme fournit, nous allons indiquer maintenant les principaux qui furent mis au donjon de Vincennes. Le premier qui se trouve sur la liste pour ce fait est le curé de Vincennes lui-même.

L'intention du cardinal Fleury de détruire le jansénisme par des voies détournées, excita le zèle et l'ambition de tous ces hommes qui saisissaient les premiers moyens venus de faire fortune. Parmi eux se trouva M. Bonnel, maître des requêtes, qui crut par là se frayer la route du ministère. Il proposa au cardinal les moyens de détruire entièrement le jansénisme, et lui présenta un projet appuyé sur de faux rapports. Le cardinal accepta. Le projet de Bonnel était de prouver un complot de la part des jansénistes contre le premier ministre. Il s'adjoignit pour cela M. Morvant, curé de Vincennes, qui de jour en jour, tant sur les indications de M. Bonnel que sur ses propres renseignements, dénonçait les jansénistes dans le sens convenu. Mais M. Bonnel, qui aspirait d'abord à la place de lieutenant de police, comme marchepied, avait exigé, sous le prétexte du secret, que M. Héraut, qui remplissait alors ces fonctions, ne fût instruit de rien. M. Héraut apprit tout au contraire par ses affidés, et, jaloux de faire voir qu'il en savait plus que celui qui voulait le perdre, il dénonça tout le manége de M. Bonnel et

du curé de Vincennes. C'est pour ce fait que ce curé fut mis au donjon. L'article de son écrou porte, à la colonne des motifs : *Pour avoir donné des avis outrés contre les jansénistes.*

Ne semblerait-il pas, d'après ce fait, qu'il existait une espèce de justice dans cette affaire? mais, hélas! il n'en est rien, et l'on va s'en convaincre par les prisonniers qui suivirent celui-ci.

Outre le fameux *Vaillant,* dont nous avons fait l'histoire dans la Bastille et qui fut transféré de cette prison à Vincennes, on y mit Marc-Antoine des Essarts, sous-diacre. Il avait été déjà aussi à la Bastille pour ce simple motif qu'il était *soupçonné* de professer avec entêtement les principes du jansénisme. Il en était sorti en 1730, et vivait retiré et tranquille auprès de sa mère, lorsqu'en 1735, sur une nouvelle délation, il fut arrêté et mis au donjon de Vincennes.

Quatre ans après, un des premiers prédicateurs de cette époque, le père Boyer, oratorien, y fut également conduit. C'est à une circonstance assez bizarre que ce prisonnier dut son arrestation et tous ses malheurs.

Confident intime et familier de M. de Langle, évêque de Boulogne, il avait surtout fait preuve de talent et de courage à l'époque d'une visite pastorale dans laquelle il accompagna ce prélat à Calais. Les jésuites et les minimes avaient tellement animé le peuple contre cet évêque, que ce dernier fut reçu avec des injures et des vociférations qui l'accompagnèrent jusqu'au sein de l'église. Arrivés là, le tumulte augmentait encore, lorsque le père Boyer monte en chaire; sa prestance et ses traits imposent à la foule. D'un geste il commande le silence, et aussi courageux qu'éloquent, il affronte ses ennemis en dévoilant leurs trames, attendrit ses auditeurs, finit par les convaincre, et

les fait tous tomber aux pieds de l'évêque, dont ils demandent la bénédiction. Un pareil triomphe sur les jésuites ne pouvait rester impuni. Ils le poursuivirent constamment ; mais, prudent et sage, le père Boyer, pour ne plus s'exposer à leur haine qu'il savait aussi persévérante que terrible, se condamna au silence et se retira dans la maison de l'oratoire de Notre-Dame-des-Vertus. Là il s'adonnait à des travaux sérieux et se bornait à professer avec ses confrères les principes qu'il avait embrassés avec tant de conviction. Un jour il fut invité à la cérémonie d'une profession chez les carmélites de Saint-Denis. Il s'y rendit. Un capucin était chargé de prononcer le sermon dans cette occasion solennelle. Il monte en chaire et commence ainsi: *Requiescat in pace.*

—*Amen*, répond tout haut le père Boyer malgré lui, soit qu'il fût vaincu par la force de l'habitude, soit qu'il voulût critiquer le texte si bizarrement choisi par le capucin.

A cette réponse qui avait excité le sourire de l'assemblée, malgré le respect du lieu, le capucin se trouble, ne peut plus retrouver le fil de son sermon et descend de la chaire en donnant des signes de dépit. Tout le clergé alors s'en prend au père Boyer, on l'accable de reproches en riant, et on veut le faire monter en chaire pour remplacer le capucin. Le père Boyer refuse, mais sur de nouvelles instances et pour ne pas prolonger le scandale que cet incident commençait à causer, il se décide et paraît en chaire pour prêcher.

Jamais, dit-on, sermon plus éloquent, plus pathétique, plus brillant, ne fut prononcé dans une église. Le père Boyer dit ce jour-là tout ce qu'il amassait depuis longues années dans son esprit; il fut sublime. Mais dans son sermon il oublia ses grandes

résolutions, et fit une apologie telle du jansénisme, qu'il y ramena tout son auditoire.

La cabale d'Issy, instruite de l'immense effet que ce sermon avait produit, et n'attendant qu'une occasion de se venger d'un homme qu'elle avait déjà mis au nombre de ses victimes, agit avant tant de vigueur, qu'elle obtint contre le père Boyer une persécution incessante dès ce jour. Après avoir été exilé à Rhodes, transféré à l'abbaye de Solignac, en Limousin, il reçut l'ordre de se retirer à Effiat, en Auvergne, dans une maison de sa congrégation; mais là encore la cabale le poursuivit et il fut enfermé au mont Saint-Michel. Madame de Bourbon, abbesse de Saint-Antoine, qui s'intéressait à son sort, obtint momentanément sa liberté. Enfin, trop faible pour lutter contre les jésuites et les sulpiciens, elle vit son protégé écroué au donjon de Vincennes, en 1739.

Grâce à la protection de cette princesse, le père Boyer fut traité moins inhumainement que tout autre. Mais avec une organisation pareille à celle de cet homme, la privation de la liberté était le plus grand des supplices. Ce supplice se prolongea durant quatorze années, au bout desquelles le chagrin ayant usé son énergie, éteint son courage, brisé cette organisation brillante et affaibli ses organes, il mourut dans sa prison, le 18 janvier 1755.

Il est peu d'exemples d'une pareille barbarie pour une cause aussi peu coupable.

A ces victimes des jésuites, nous en ajouterons trois autres: c'étaient encore des prêtres.

Jourdain, oratorien, vivait très-retiré et très-obscur à Paris. La police vint faire, par hasard, une visite à son domicile; on

trouva chez lui un portrait de l'évêque de Senez. C'en fut assez pour le conduire à la Bastille et de là au donjon de Vincennes.

Gaspard Terrasson, aussi oratorien, s'était acquis une grande réputation comme prédicateur à Paris. L'évêque, M. de Noailles, le protégeait spécialement et assistait à ses sermons. M. de Vintimille lui ayant succédé, l'abbé Terrasson s'enfuit à Auxerre. où M. de Caylus le pourvut de la cure de Tréguier. Mais les jésuites l'y découvrirent et le firent écrouer à Vincennes. Il y fut conduit enchaîné comme un criminel sur la charrette des galériens. Il y demeura neuf ans, au bout desquels on consentit à l'élargir pour le mettre à Argenteuil chez les minimes, qui le firent souffrir plus qu'à Vincennes.

Enfin Nicolas Cabrisséau, ancien curé de Reims, interdit d'abord par M. de Vintimille, pour cause de jansénisme, fut découvert plus tard par M. Bellefonds, dans la retraite obscure qu'il s'était choisie. Arrêté et mis au donjon de Vincennes en 1746, il n'y resta que quatre mois; mais il les passa dans un cachot, sans plume, encre ni papier. Il fut enfin exilé à Tours, où il mourut subitement.

Je ne continue pas les citations de ce genre que je pourrais prolonger à l'infini. J'ai assez expliqué l'esprit de la cabale d'Issy pour que le lecteur se figure tout le mal qu'elle a dû faire, toute la haine qu'elle a déployée, toute les victimes qu'elle a entassées dans les cachots. Ce fut une des causes générales d'emprisonnement sous le règne de Louis XV; elle agit surtout jusqu'à la mort du cardinal, arrivée en 1743. A cette époque, elle changea de nature, car alors des mains des jésuites, des sulpiciens et d'un valet, le pouvoir passa à celles des courtisanes.

Jouir et se venger, telle est la vie d'une maîtresse de roi. Ces dames usèrent largement de ces deux moyens d'existence. Elles vidèrent le trésor et remplirent les prisons. C'est la seconde catégorie des prisonniers de cette époque. Nous allons encore en tracer le rapide tableau au donjon de Vincennes.

Louis-Joseph de Vendôme était fils naturel de ce duc. Son père lui avait laissé en mourant pour tout héritage une malle remplie de manuscrits concernant les opérations militaires dont il avait été chargé, le détail des siéges et des batailles qu'il avait commandés. Louis-Joseph ayant recueilli cet héritage comme un trésor, résolut de s'occuper à mettre en ordre tous ces papiers et de publier un ouvrage qui devenait pour lui d'autant plus précieux, qu'il devait honorer la mémoire de son père. Lancé dans la société de la cour, dont sa naissance lui avait ouvert les salons malgré son peu de fortune, Louis-Joseph remportait journellement des succès dans le monde par sa figure, ses manières et son esprit. Mais loin d'avoir la légèreté et l'impertinence des jeunes seigneurs qui se ressentaient encore du ton de la régence, il était timide et réservé auprès des femmes. Il attendait encore son premier amour.

Parmi les maisons dans lesquelles il était reçu, une surtout avait le privilége de ses assiduités; c'était celle de M. de Mailly, marquis de Nesle. Tout était grand et gracieux dans cette société. Les trois demoiselles de Mailly, toutes trois jolies, aimables et belles, toutes trois conservant un air de famille dans leurs grâces et leurs manières, faisaient les honneurs de leur maison avec une coquetterie qui attirait tout ce qu'il y avait de seigneurs galants à Paris et à Versailles. Louis-Joseph ne put résister à la vue de ces trois femmes char-

mantes, et encouragé, comme il avait besoin de l'être, par mademoiselle de Mailly l'aînée, qui avait su le distinguer au milieu de la tourbe des adorateurs, il se prit à l'aimer de tout l'amour d'un jeune homme de vingt-deux ans chez qui les impressions sont d'autant plus vives qu'elles sont plus neuves. Mademoiselle de Mailly, dont l'ambition n'avait pas de bornes, se sentit heureuse de la passion qu'elle avait inspirée, car à cette époque la bâtardise, qui flétrissait les gens du commun, rehaussait au contraire ceux qui touchaient aux princes du sang et aux rois; le peu de fortune de Louis-Joseph pouvait être facilement réparé par une de ces grandes charges auxquelles sa naissance lui donnait presque des droits. Mademoiselle de Mailly encouragea donc cet amour, et finit par rendre moins timide ce jeune homme qui conservait pourtant, dans sa tendresse, une touchante naïveté. La sœur cadette, madame de Vintimille, voyant les développements de cette passion et l'avenir d'ambition que mademoiselle de Mailly rêvait sans cesse, en devint jalouse et tenta de son côté d'attirer à elle Louis-Joseph, de sorte que dans peu ce jeune seigneur se trouva en proie aux agaceries des deux belles demoiselles, qui cherchaient à se l'enlever mutuellement. Quant à la troisième, mademoiselle de Châteauroux, elle se bornait à être gracieuse et aimable envers lui, et laissait ses deux sœurs lutter sourdement entre elles. Cette situation portait le plus grand trouble dans l'âme de Louis-Joseph. Il se sentait entraîné malgré lui vers les deux sœurs par un sentiment dont il ne se rendait pas compte, et qui n'était chez lui que le besoin d'aimer à l'âge où le cœur parle pour la première fois. Cependant ayant adressé d'abord ses hommages à mademoiselle de Mailly l'aînée, il concentra sur

elle toutes ses affections. Madame de Vintimille sentit redoubler son dépit et redoubla aussi son manége; mais mademoiselle de Mailly, attentive à toutes leurs démarches, déconcertait tous ses plans. Encouragé par les manières de mademoiselle de Mailly, Louis-Joseph osa davantage, et finit par obtenir un rendez-vous à trois jours de là, à neuf heures du soir, dans le bosquet de Diane à Versailles. Le jour fixé, l'heureux amant se rendit dans ce lieu bien avant l'heure, jouissant déjà en pensée du bonheur qui l'attendait. Mais l'heure passait et il ne voyait pas sa belle maîtresse arriver. Quelques rares promeneurs qui s'étaient procuré, à son exemple, le privilége de pénétrer dans ce lieu réservé, passaient silencieux comme des ombres à travers les charmilles verdoyantes, et semblaient, ainsi que lui, appelés à un rendez-vous d'amour. Quelques femmes plus légères et plus rapides, la tête couverte d'un voile, s'engageaient aussi dans les allées tortueuses. A chacune d'elles, Louis-Joseph, posté à l'entrée et écartant de ses mains le feuillage épais derrière lequel il se cachait, regardait si cette femme se dirigeait vers l'endroit désigné par mademoiselle de Mailly, si elle avait sa tournure, si elle portait les couleurs dont ils étaient convenus ensemble, et, à chaque femme qui passait, il laissait s'échapper un profond soupir, en disant : « Ce n'est pas elle! »

L'attente est cruelle dans ces moments-là; les minutes deviennent des heures, les heures des siècles. L'impatience, le chagrin, le désespoir, s'étaient emparés de l'âme de Louis-Joseph à tel point qu'il allait sortir de sa cachette et courir chez mademoiselle de Mailly, lorsqu'il entendit le nom de cette dernière très-distinctement prononcé au milieu d'éclats de rire

étouffés. Il s'arrêta, écarta de nouveau le feuillage, et vit au clair de la lune un jeune seigneur et une dame qui cheminaient lentement en causant à mi-voix. Mais le silence du lieu lui permettant d'entendre tout ce qu'ils disaient, il les suivit de l'autre côté de la charmille pour savoir le sujet d'une conversation au milieu de laquelle était intervenu le nom de sa maîtresse.

— J'ai peine à croire à ce que vous me dites, répétait la dame à voix basse.

— Rien n'est pourtant plus vrai, répondait le seigneur. Je tiens la chose de témoins oculaires, car elle a été presque publique.

— Quoi ! le roi s'est trouvé seul avec mademoiselle de Mailly?

— On les a enfermés, vous dis-je.

— C'était donc préparé d'avance?

— C'était un complot; non pas contre le roi, mais contre la reine. Écoutez donc : la cour ne pouvait rester plus longtemps ainsi. Un roi fidèle à sa femme, sans en être amoureux, cela jetait sur toute la cour un reflet de froideur, d'ennui, de monotonie, qui menaçait de tourner à la dévotion la plus épaisse. Louis XIV nous a montré ce que c'était qu'une cour dévote, encore a-t-il eu le bon sens de ne le montrer que dans sa vieillesse. Louis XV est jeune, il devait suivre l'exemple de son prédécesseur, et nous-mêmes, quitte à finir comme ont fini nos pères sous le grand roi, nous voulions commencer comme eux.

— Je vous reconnais bien là, messieurs les gentilshommes.

— Mais, ma belle dame, il n'y avait pas que nous autres hommes dans ce complot, et les femmes nous ont admirable-

ment secondés. Une d'elles surtout, mademoiselle de Mailly...

— Ah ! voyons, qu'a-t-elle fait?

— Vous connaissez cette famille si ambitieuse, si hautaine; c'est elle qui s'est mise à la tête de l'entreprise, soi-disant pour le bonheur de la France, pour le plaisir de la cour, mais surtout pour la faveur qui doit lui en revenir. Mademoiselle de Mailly, qui se fait remarquer en tous lieux par ses manières, s'était fait remarquer du roi. Coups d'œil, propos, minauderies, toilettes, agaceries, rien n'avait été négligé pour séduire l'innocent Louis XV. En même temps toute cette famille, tous les gentilshommes auxquels elle avait fait des promesses, ne cessaient de bourdonner auprès du roi et d'exalter la beauté et l'esprit de la future favorite. Enfin, voyant que le roi restait indifférent à toute ces tentations, on a pris les grands moyens. Ce matin, sous un prétexte futile, mademoiselle de Mailly est entrée chez Louis XV, qui était seul dans sa chambre à coucher. Elle était dans la toilette la plus galante; toute la famille, tous les gens du complot étaient aux alentours et écoutaient aux portes; mais on n'entendait rien et l'entretien se prolongeait. Il y avait déjà plus de deux heures qu'il durait, lorsque la porte s'est ouverte, et mademoiselle de Mailly, sortant brusquement de la chambre dans un désordre qui n'était pas équivoque, s'est jetée entre les bras de ses parents, en s'écriant : « Nous l'avons cru innocent; il n'était que timide, il surpassera le régent.

— Est-il possible?

— Mademoiselle de Mailly est connaisseuse, et voilà son horoscope. Quoi qu'il en soit, l'aventure est publique, ni le roi, ni la famille de Mailly ne la nient, et nous sommes arrivés où nous voulions; nous avons une cour galante.

— Combien mademoiselle de Mailly doit être fière de tout cela ! Elle se croit déjà reine de France.

— Sans doute, mais pour mieux fixer sa position et la rendre plus stable, elle songe à se marier.

— Elle ne manquera pas de prétendants.

— Oui, c'est une place éminente que celle de mari de la favorite. Mais son choix est fait.

— Déjà ? et quel est l'heureux mortel ?...

— Un jeune homme qui est amoureux fou d'elle ; un fils naturel du duc de Vendôme ; ce jeune seigneur dont vous devez avoir entendu parler, et qu'on appelle Louis-Joseph, du nom de son père...

A ces mots, un cri d'indignation et de désespoir que Louis-Joseph ne put retenir plus longtemps, éclata tout à coup de l'autre côté de la charmille.

— Nous ne sommes pas seuls, s'écria la dame en serrant le bras du seigneur.

— Quel est l'insolent ? s'écria le seigneur.

— Que nous importe ? reprit la dame. Au lieu de le châtier, fuyons-le et qu'il ne puisse savoir qui nous sommes.

En disant cela elle entraînait le seigneur dans le labyrinthe des allées, où bientôt ils disparurent tous deux à la vue de Louis-Joseph. Celui-ci, sans trop se rendre compte de ce qu'il voulait faire, s'était frayé un chemin au travers de la charmille épaisse pour joindre les deux interlocuteurs, qui, sans s'en douter, lui avaient arraché le cri qui les avait mis en fuite.

Louis-Joseph resta quelque temps immobile à la même place. Mille idées, plus cruelles les unes que les autres, s'entrechoquaient dans sa tête, mille projets de vengeance venaient l'as-

saillir. Enfin, dominé par un instinct dont il ne se rendait pas compte, il voulut sortir de ce lieu et se dirigeait rapidement vers la porte, lorsqu'une femme voilée apparut tout à coup devant lui, et, mettant son doigt sur sa bouche, lui fit signe de la suivre. Louis-Joseph crut reconnaître en elle mademoiselle de Mailly, et s'empressa d'obéir, heureux de pouvoir exhaler toute l'amertume que renfermait son âme ; ils parvinrent bientôt dans une étroite salle de verdure où la dame s'assit. Louis-Joseph resta debout devant elle, les bras croisés, dans un silence de mépris; puis, avançant la main, il arracha son voile..... Ce n'était pas mademoiselle de Mailly ; c'était sa sœur, madame de Vintimille. Louis-Joseph recula, étonné et confus; mais madame de Vintimille lui dit, avec le sourire du pardon :

—J'ignorais, monsieur, que ma sœur vous eût permis de pareilles libertés avec elle !

—Ah ! pardon, madame, répondit Louis-Joseph ; je croyais... je supposais...

—Que c'était elle, sans doute : non, monsieur ; elle n'a pu venir, et m'ayant confié le rendez-vous qu'elle vous avait donné, elle m'a chargée de venir à sa place vous annoncer...

—Son infamie ! dit Louis-Joseph, d'une voix tonnante.

A ces mots, madame de Vintimille se leva effrayée du ton de Louis-Joseph et du désordre qui régnait sur ses traits. Celui-ci, croyant qu'elle voulait s'en aller, la retint et lui dit :

—Oh ! ne me quittez pas encore, madame ! et puisque vous êtes venue à la place de votre sœur, écoutez du moins mes paroles pour les lui reporter. Dites-lui que je sais tout; qu'elle s'est joué de mon amour et de ma croyance. Dites-lui qu'elle m'a réduit au désespoir; que chacune des caresses de son royal

amant a été, pour mon cœur, une blessure profonde; dites-lui que je la pleure : mais dites-lui aussi que les projets qu'elle a sur moi ne s'accompliront pas; dites-lui que le sang des Vendôme coule dans mes veines, et que ce sang, dût-il s'épancher goutte à goutte, ne sera jamais avili. Dites-lui enfin que je la maudis, que je la hais, que je la méprise!...

— Vous l'aimez donc bien, que vous la traitiez ainsi? dit madame de Vintimille.

— Moi! l'aimer, l'aimer encore après sa trahison!

— Oh! elle était trop heureuse d'un tel amour pour qu'une faiblesse ne vînt pas rompre cette félicité! C'était le ciel sur la terre. Aucune femme n'y peut aspirer.

Madame de Vintimille avait laissé échapper ces paroles comme malgré elle, et avait tenté de fuir. Mais Louis-Joseph, frappé de l'accent avec lequel elle les avait prononcées, l'avait retenue par sa robe. Dans ce moment elle était arrivée à une place où les rayons de la lune, passant à travérs le feuillage, éclairaient son visage d'une molle clarté. Louis-Joseph regardait ces traits qui lui rappelaient ceux de la sœur, mais qui, plus doux, plus expressifs et moins hardis, respiraient un amour dont il n'avait jamais vu les traces sur ceux de mademoiselle de Mailly; un amour dont il avait vainement cherché l'expression dans sa physionomie. Par un mouvement machinal, il se jeta aux pieds de madame de Vintimille, et saisit sa main qu'il pressa sur ses lèvres. Mais celle-ci, dans le plus grand trouble, s'arracha à ses caresses, reprit son voile, et disparut en lui jetant un adieu d'une voix étouffée. Louis-Joseph voulut la suivre : étranger aux détours de ce vaste bosquet, il s'égara et ne put la retrouver. Alors il rentra chez lui, en proie à une rêverie tumul-

tueuse dans laquelle mademoiselle de Mailly n'avait déjà que la plus faible part.

Le lendemain, encore sous le charme de cette scène, il se rendit à l'hôtel Mailly, à l'heure où il savait que la sœur aînée était absente. Il revit madame de Vintimille, qui rougit devant lui et ne lui en parut que plus belle. Il y revint le lendemain ; il y revint tous les jours, et bientôt un amour plus ardent, parce qu'il lui paraissait mieux partagé, s'empara de son âme, et il se reprit à espérer un nouveau bonheur avec la sœur de celle qui l'avait déjà trahi. La présence même de mademoiselle de Mailly ne lui faisait éprouver aucune émotion, et son cœur était si naïf et si jeune qu'il crut aimer encore pour la première fois.

Cependant ce sentiment si pur, qu'éprouvait Louis-Joseph pour madame de Vintimille, un autre l'éprouvait aussi d'une manière différente, par singularité, par débauche; c'était Louis XV. Déjà las de la sœur aînée, il voulait avoir la cadette, plus jeune, plus tendre dans ses manières, et pour laquelle d'ailleurs il éprouvait un caprice décidé.

Mademoiselle de Mailly avait attiré Louis XV dans un piége; Louis XV avait profité de la leçon. Il ne lui fut pas difficile d'y attirer à son tour madame de Vintimille, qu'il avait occasion de voir souvent. Celle-ci, jalouse de sa sœur, maîtresse du roi, comme elle l'avait été d'elle quand elle était aimée de Louis-Joseph, ne fit acheter au monarque qu'une faible victoire. Bientôt mademoiselle de Mailly fut congédiée et madame de Vintimille lui succéda.

Une fois qu'elle en fut arrivée là, elle éprouva le même embarras que sa sœur envers Louis-Joseph. Peut-être même sentit-

elle au fond du cœur un regret, car l'amour du jeune seigneur était plus ardent pour elle que pour mademoiselle de Mailly, et madame de Vintimille ne songea pas du moins à lui faire l'injure de le prendre pour époux. Mais bientôt l'enivrement de la nouvelle position qui s'ouvrait devant elle fit cesser dans son âme cette ombre de remords. Elle se rappela la mission qu'elle avait reçue de sa sœur envers Louis-Joseph, le succès qu'elle avait obtenu, et souriant presque à ce souvenir, elle courut chez sa troisième sœur, mademoiselle de Châteauroux, pour la prier de remplir pour elle la commission qu'elle avait remplie pour leur sœur aînée.

Mademoiselle de Châteauroux, modeste et simple femme, était la plus belle des trois sœurs et celle qui se tenait le plus à l'écart. Recherchée dans le principe par tous les jeunes seigneurs, elle les avait écartés avec douceur et franchise, et passait dans le monde pour une *véritable sauvage*. Depuis les amours du roi avec ses sœurs, elle était même devenue triste et rêveuse et portait en tous lieux une mélancolie qu'on cherchait vainement à s'expliquer. Quelques personnes pensaient que c'était la honte de voir ses sœurs devenues les maîtresses du roi. Madame de Vintimille fut surtout confirmée dans cette pensée quand elle vint annoncer à sa sœur qu'elle s'était donnée à Louis XV. Mademoiselle de Châteauroux en éprouva une si vive émotion, que les larmes jaillirent de ses yeux. Madame de Vintimille alors baissa la tête et garda le silence quelques instants ; puis se jetant au cou de sa sœur, la supplia de lui rendre auprès de Louis-Joseph le service qu'elle attendait d'elle. Mademoiselle de Châteauroux hésita longtemps avant d'y consentir, mais cédant aux instances réitérées, promit de faire ce qu'on exigeait d'elle. En effet, émue

de pitié pour Louis-Joseph, elle le fit venir sur l'heure auprès d'elle, et là, avec tout le charme de la compassion, elle lui annonça cette nouvelle qui brisait la seconde illusion de sa vie. Louis-Joseph refusa d'abord de croire aux paroles qu'on lui disait. Supplanter une sœur, consentir à recevoir après elle les caresses de son amant, jouir de sa disgrâce, cela lui paraissait si odieux et si impudique à la fois qu'il n'osait se persuader que cela pût être. Mademoiselle de Châteauroux, sans chercher à excuser la conduite de madame de Vintimille, se bornait à assurer la vérité de ce qu'elle était chargée de lui dire, et avait peine à retenir ses larmes, qui finirent par inonder son gracieux et mélancolique visage. Alors Louis-Joseph eut pour la seconde fois le même accès de colère qu'il avait eu dans les bosquets de Diane. Il s'emporta et jeta encore plus de mépris et de haine sur madame de Vintimille, qu'il n'en avait jeté sur mademoiselle de Mailly. Mais cette fois le sentiment qu'il exprimait était sincère et ce n'était pas le dépit qui le lui inspirait. Mademoiselle de Châteauroux à chaque malédiction redoublait ses larmes et ses sanglots, et ne pouvant plus supporter cette scène, s'écria d'une voix défaillante :

— Oh ! de grâce, monsieur, cessez, cessez; car vos paroles me tuent.

Et elle s'évanouit dans ses bras. Louis-Joseph ne voulant pas admettre de témoins, s'empressa de prodiguer seul des soins à mademoiselle de Châteauroux et la fit revenir à elle. Dès cet instant la scène changea de face, et Louis-Joseph, cherchant à consoler mademoiselle de Châteauroux, mêla ses larmes aux siennes. Ils se rapprochèrent et pleurèrent en silence; Louis-Joseph promit de tâcher de tout oublier. Un reste de dépit et

de rage venait parfois animer ses traits et mettait sur sa bouche des mots de colère et de mépris; mais la douce voix et les mains suppliantes de mademoiselle de Châteauroux faisaient expirer les paroles sur ses lèvres, et ce fut par pitié pour elle qu'il imprima à son âme un calme apparent. Il quitta cette jeune femme qui lui avait apparu comme un ange, et lui demanda la permission de revenir chercher auprès d'elle ces consolations et ces douces paroles qui savaient apaiser les mouvements tumultueux de son cœur. Mademoiselle de Châteauroux y consentit, et le lendemain il revint auprès d'elle, il y revint aussi tous les jours. Peu à peu ces deux jeunes gens s'habituèrent à ces entrevues, et une certaine intimité s'établit entre eux. Louis-Joseph avait eu peu d'occasion de remarquer mademoiselle de Châteauroux. Depuis ces entretiens intimes il avait surpris en elle tout ce qui peut charmer dans une femme. Son âme était aussi belle que son corps. Louis-Joseph se sentait séduit de plus en plus, mais il voulait résister cette fois et n'envisageait qu'avec terreur la passion qui commençait à le posséder. De son côté, mademoiselle de Châteauroux avait pu apprécier les trésors de tendresse et d'amour que Louis-Joseph réservait à celle qui l'aimerait véritablement. Sans cesse en proie à la même mélancolie, elle restait des heures entières auprès de lui sans prononcer une parole, et Louis-Joseph, de son côté, muet d'admiration et d'amour, contemplait cette femme, cherchait à deviner ce qui se passait en elle, et n'osait dire ce qui se passait en lui.

Plusieurs mois s'écoulèrent dans cette situation. Un jour Louis-Joseph se rendit auprès de son amie; il la trouva plus triste qu'à l'ordinaire, des larmes mouillaient incessamment ses paupières, et comme toujours elle refusait d'en dire la cause.

Il insista plus fortement cette fois et ne put rien obtenir. Alors dans un élan dont il ne fut pas maître, il s'écria tout à coup:

— Ah! séchez, séchez ces larmes, si vous ne voulez pas que je meure; car votre vie est la mienne, votre désespoir est le mien; car malgré la triste expérience que j'ai fait d'une tendresse méconnue, je vous aime, Marie! je vous aime avec ardeur; je vous aime plus que je n'ai jamais aimé; je vous aime avec délire, puisque j'avais juré de mourir plutôt que de vous déclarer cet amour, et que je viens de vous le dire, et que je ne meurs pas.

A cet aveu, mademoiselle de Châteauroux se leva éperdue et tremblante. Louis-Joseph se traîna à genoux jusqu'à elle et continua :

— Oh! écoutez-moi, regardez-moi, Marie; c'est Dieu qui nous a réunis pour nous aimer; c'est lui qui, voulant me punir de ce que je ne m'étais pas adressé à vous la première, m'a fait éprouver toutes les angoisses d'un amour trahi; c'est lui qui, en permettant ces cruelles perfidies, m'a amené devant vous pour me dire : « Il n'est qu'une femme au monde qui mérite ton amour, et cette femme c'est celle-là... » Ah! Marie... Marie... un mot... par pitié, un mot...

— Monsieur, répondit mademoiselle de Châteauroux, je suis si émue... si troublée... Oh! si vous saviez, si vous pouviez savoir ce qui se passe en moi... Oh! de grâce, monsieur; voyez, je ne vous reçois pas avec colère, je ne repousse pas votre amour..... Mais laissez-moi, laissez-moi seule à moi-même... oh! laissez-moi, ajouta-t-elle en baissant les yeux; j'ai besoin d'être seule pour mettre de l'ordre dans mes idées.

Louis-Joseph, craignant que mademoiselle de Châteauroux n'interprétât cet aveu pressant comme une tentative coupable, se releva aussitôt, et lui dit :

—J'obéis, mademoiselle, puisque vous l'exigez; mais retenez bien mes paroles. Ma vie est à vous, je vous l'ai dit; je vous l'offre avec mon nom et mon amour. La pensée de devenir l'amant de mademoiselle de Châteauroux n'est jamais entrée dans mon cœur, j'ai toujours vu en vous une compagne, une épouse. Le nom que je porte me permet d'aspirer à votre main; jusqu'ici je n'ai pas eu d'ambition, mais le bonheur de devenir votre époux m'en donne pour vous, Marie. La cour a fait à mon père des promesses qu'elle est prête à réaliser; j'en vais hâter l'accomplissement. Mon amour fera le reste, et croyez-le, Marie, le fils du duc de Vendôme pour s'élever jusqu'à vous peut devenir aussi grand que son père.

Louis-Joseph quitta sur-le-champ mademoiselle de Châteauroux, qui resta en proie à une rêverie profonde que ses larmes interrompaient.

Quant à lui, fou d'espérance et de bonheur, car il avait pris le trouble et les paroles de Marie pour un aveu tacite, il rentra chez lui et reprit avec plus d'ardeur que jamais les papiers que lui avait laissés son père. Ces papiers qu'il avait longtemps médité, l'instruisaient dans l'art de la guerre, et il voyait une carrière immense ouverte devant lui. Il courut ensuite chez les anciens amis de son père réclamer leur protection, et revint le lendemain chez mademoiselle de Châteauroux plein de trouble et d'espoir.

Cette fois il la trouva plus calme et plus tranquille. Ils eurent un de ces doux entretiens où Louis-Joseph faisant à chaque

mot allusion à son amour, ne se vit jamais démentir. Mais on apercevait les efforts que faisait Marie pour adopter cette idée. Quelques jours s'écoulèrent encore, pendant lesquels mademoiselle de Châteauroux, tantôt tendre, tantôt réservée, mais toujours affectueuse et bonne, fit passer Louis-Joseph de la crainte à l'espérance. Enfin il lui dit dans un dernier entretien :

— Ma nomination est assurée à une des charges de la cour : le ministre de la guerre, grâce au travail que je lui ai remis et que j'ai fait à l'aide des papiers de mon père, me donne un régiment à commander. Quel jour voulez-vous que je demande votre main à M. le marquis de Nesle ?

Le plus grand trouble parut à ces mots sur les traits de mademoiselle de Châteauroux. Elle jeta sur Louis-Joseph un regard indéfinissable, et le quitta brusquement en lui disant :

— Je vous répondrai demain.

Non moins troublé qu'elle, Louis-Joseph attendit avec anxiété l'heure de se rendre chez elle. Il repassait dans sa tête toutes les circonstances de leurs diverses entrevues et entrevoyait au fond de tout cela un mystère dont il cherchait en vain à percer les ténèbres. Enfin l'heure étant venue il se rendit chez mademoiselle de Châteauroux pour entendre son arrêt.

La physionomie de Marie était toujours douce et mélancolique ; mais elle avait pris une certaine gravité et portait les traces des violents combats qu'elle s'était livrés. Elle fit asseoir Louis-Joseph à côté d'elle et commença ainsi l'entretien :

— Monsieur, l'offre que vous me faites de votre nom, qui m'honore et satisfait mes désirs, est une chose sérieuse à laquelle j'ai longtemps réfléchi, et je crains de ne pouvoir vous

donner dans cette circonstance ce que votre amour et votre dévouement seraient en droit d'exiger de moi.

— Que voulez-vous dire, mademoiselle? demanda Louis-Joseph.

— Vous êtes l'homme le plus loyal que j'aie connu, celui qui mérite le plus, par les nobles qualités de son âme, la tendresse et l'abnégation d'une femme. Le ciel m'est témoin de tous les efforts que j'ai faits en moi-même pour les apprécier comme elles doivent l'être. Je n'ai pu trouver dans mon cœur qu'une profonde estime, mais je n'y ai pas trouvé d'amour.

— Eh quoi! s'écria Louis-Joseph.

— Ah! ne vous emportez pas, interrompit Marie; et avant tout sachez-moi gré de ma franchise. Vous avez déjà été trompé dans ma famille, je ne veux pas que vous le soyez par moi.

— Eh! qu'avez-vous donc fait jusqu'ici? dit Louis-Joseph avec violence. Pour quoi pouvais-je prendre cette pitié compatissante, cet intérêt de tous les jours, cet aveu tacite après mon aveu réel?...

— Ah! monsieur, monsieur, je ne vous ai jamais dit que je vous aimais...

— Vous ne m'avez pas dit que vous ne m'aimiez pas, madame, et le silence dans cette occasion, les soins assidus, les hommages que vous avez soufferts...

— J'ai peut-être été imprudente, monsieur; mais je n'ai été qu'imprudente, croyez-le bien. Ce n'est pas la coquetterie qui m'a tracé ma conduite, c'est le désir de vous aimer; et chaque jour, en voyant se développer sous mes yeux les nobles qualités de votre âme, je me disais : l'amour viendra, et puis...

— Achevez, madame.

— Eh! n'avez-vous pas vu souvent les larmes que j'ai versées, la profonde tristesse à laquelle j'étais en proie, et n'avez-vous pas compris les combats que je me livrais, les souffrances qui étaient au fond de mon cœur? n'avez-vous pas compris...

— Que vous en aimiez un autre, s'écria Louis-Joseph avec impétuosité.

Mademoiselle de Châteauroux baissa la tête et garda le silence.

— Il est donc vrai, reprit Louis-Joseph, vous en aimez un autre. J'ai un rival, un rival heureux!... Ah! sur lui du moins toute ma haine, toute ma vengeance!... Cette fois je vais trouver quelqu'un sur qui je pourrai faire peser tout mon désespoir... Cet homme, ce seigneur, quel est-il, madame? nommez-le, je vous en supplie... Son nom? son nom? c'est la dernière grâce que je vous demande pour toutes les souffrances que vous m'imposez dans l'avenir... Oh! mais ce nom, vous ne le direz pas, vous l'aimez; je suis fou de vous le demander... Eh bien! j'épierai tous vos pas, je vous suivrai partout, j'étudierai sur vos traits l'émotion de votre âme, je lirai dans vos yeux, sur votre front, et tôt ou tard, je découvrirai celui que vous voulez me cacher!... Adieu, adieu!

— Monsieur, monsieur, calmez-vous, je vous prie; restez, écoutez-moi, revenez à vous.

— Son nom? quel est son nom? Je ne puis rester que pour l'entendre... Son nom! me le direz-vous?

En ce moment les deux battants de la porte s'ouvrirent avec fracas, et un officier de la cour, saluant respectueusement mademoiselle de Châteauroux, lui remit une lettre en disant; « De la part du roi, » puis il disparut aussitôt. Mademoiselle

de Châteauroux et Louis-Joseph restèrent immobiles l'un devant l'autre.

— De la part du roi ! dit Louis-Joseph avec une rage concentrée. Ah ! je comprends tout maintenant ; lui, c'est lui, toujours lui. Ah ! insensé qui n'ai pas deviné d'abord. Mais n'êtes-vous pas de cette famille maudite vers laquelle l'enfer m'a poussé pour mon malheur ? N'êtes-vous pas la sœur de ces deux femmes qui ont partagé la couche royale ?... N'avez-vous pas aussi la même ambition, cette ambition honteuse qui fait d'une sœur une rivale, une ennemie ; cette ambition qui brise tous les liens, tous les droits, même ceux que Dieu impose à l'humanité.

— Monsieur ! dit Marie en relevant la tête...

— Ah ! je ne m'étonne plus maintenant si vous repoussez du pied l'alliance d'un pauvre gentilhomme ; que pouvait-il vous offrir, lui ? rien que l'amour et la pureté... Votre amant royal vous offre la puissance et la honte, et vous l'acceptez avec joie. Eh bien ! j'ai le droit de vous dire comme naguère je vous ai dit pour votre sœur, quand vous êtes venue m'annoncer sa trahison.....

— Arrêtez, monsieur, arrêtez ; vous n'avez pas le droit de m'outrager, moi, je ne vous ai rien promis, je ne vous trahis pas. Cessez d'insulter une femme qui veut bien encore excuser en vous les éclats de la douleur qu'elle excite bien malgré elle, cette douleur aveugle qui vous rend égoïste envers les autres, dont vous ne voyez pas même les tourments...

— Les tourments !... Ah ! s'il y avait place dans votre cœur pour un sentiment quelconque, il ne devrait y entrer que le remords.

— Le remords!... Je ne suis pas la maîtresse du roi, monsieur; et cette lettre, que je n'ai pas encore lue, pourrait vous le prouver si vous en doutiez. Je ne suis pas sa maîtresse; mais je l'aime, moi aussi, je l'aime avec ardeur, avec délire... vous me forcez à vous le dire; pour mon excuse, je vous le dis.

— Ah! taisez-vous, taisez-vous, dit Louis-Joseph en s'appuyant sur un meuble pour se soutenir.

— Vous avez eu le courage de me jeter l'injure à la face, monsieur, ayez celui d'entendre des paroles qui peuvent être cruelles pour vous, mais qui me disculpent, moi. Oui, j'aime le roi, mais non pour sa puissance, non pour son éclat, je l'aime pour lui, pour son amour, pour sa personne. Le jour où Dieu m'a mis cette passion fatale au cœur, il m'a maudite! car c'est peu de temps après que vous êtes venu me dire ces paroles de mépris sur ma sœur, que je ne pus entendre parce que malgré moi je me les appliquais à moi-même... J'aime le roi, et c'est la source de ma tristesse; j'aime le roi et je n'ai pu vous aimer, et c'est la cause de mes larmes; j'aime le roi et je succomberai peut-être; mais je n'aurai trompé personne; mais je ne m'appuierai pas sur son sceptre; mais des plus beaux joyaux de sa couronne, je ne prendrai que son amour.

En ce moment, le nuage qui s'était étendu sur les yeux de Louis-Joseph s'épaissit autour de lui; il ne vit plus rien, n'entendit plus rien, et se laissa tomber roide sur le parquet. Au cri que poussa mademoiselle de Châteauroux, une de ses femmes accourut, on chercha à le faire revenir; ce fut en vain. Mademoiselle de Châteauroux appela ses gens, inventa une histoire au milieu de son trouble, qu'elle avait peine à cacher, et fit emporter Louis-Joseph chez lui. Celui-ci se ressentit de cette

dernière émotion. Une longue et cruelle maladie le mit aux portes du tombeau. Un ami qui, malgré ses folies de toutes espèces, avait pour lui du dévouement et de l'affection, veilla constamment sur lui. C'était le chevalier de Goury. Il le sauva de la mort par les soins assidus qu'il lui fit prodiguer.

Dans les premiers jours de sa convalescence, lorsque la pensée revint tout entière au malade, il s'informa de mademoiselle de Châteauroux.

— Elle est duchesse, lui répondit le chevalier.

— Duchesse... répéta Louis-Joseph; elle est donc mariée?

— Non pas que je sache. Mais c'est un titre que Louïs XV s'est plu à lui donner; car il a été décidé qu'il n'aurait désormais pour maîtresses que des femmes titrées.

— Elle est donc la maîtresse du roi?

—Il faut avoir été malade comme vous l'avez été pour faire une pareille question. Elle est non-seulement la maîtresse, mais la maîtresse en titre, la favorite. Le règne des femmes recommence.

A ces mots, Louis-Joseph poussa un profond soupir, et une crise alarmante suivit cette nouvelle; mais il se rétablit heureusement, et lorsqu'il fut tout à fait en état, le chevalier lui demanda l'explication de cette émotion qui avait failli lui être si funeste. Louis-Joseph lui raconta, d'un ton pénétré, ce que nous venons d'écrire; à la fin de son récit, le chevalier se prit à rire de la meilleure foi du monde, ce qui irrita Louis-Joseph au dernier point.

—Oh! laissez-moi rire tout à mon aise, dit le chevalier, et ne vous fâchez pas. Convenez que c'est très-comique. Comment!

trois sœurs, toutes trois courtisées de bonne foi l'une après l'autre par le même homme qui croit à leur amour, qui leur offre son nom et sa main, tandis qu'un roi, sur un mot, sur un signe, fait de toutes les trois, l'une après l'autre aussi, ses maîtresses, ses... Mais rien n'est plus plaisant... oh! laissez-moi rire, ou j'étouffe.

— Eh quoi! pouvez-vous rire de tout cela?... Quoi! parce que je les ai respectées comme des épouses, elles m'ont trompé! Parce que le roi les a traitées comme des courtisanes, il a réussi!... et vous trouvez cela plaisant?... moi je le trouve infâme!...

— Parce que vous l'avez pris au sérieux, mon pauvre ami; mais si vous voyiez la vie comme il faut la voir; si vous n'attachiez pas plus d'importance aux serments d'une femme qu'à ceux d'un jésuite; si vous ne pensiez pas plus ce que vous lui dites que ce qu'elle vous dit, et surtout si vous aviez été imbu de ces bons principes à l'époque où vous avez successivement adoré les trois *Marie*, car chacune d'elles porte ce nom, vous auriez été le prédécesseur de Louis XV dans le boudoir de ces trois femmes, comme Louis XIV l'a été sur le trône qu'il occupe aujourd'hui.

— Oh! jamais, jamais je ne pourrai me faire à ces idées.

— Vous serez toujours niais et malheureux.

— Mais, pourtant...

— Voyez vous-même le résultat, et jugez. Il faut prendre le monde ainsi qu'il est fait quand on est obligé de vivre avec lui. Or, comme il se compose de dupés et de dupeurs seulement, il faut être dans les derniers. Mon cher ami, jusqu'ici vous n'avez rien entendu à la vie; suivez mes leçons, et je vous

apprendrai à la supporter. Au lieu de vous affliger de tout, riez de tout au contraire : une femme vous trompe, trompez-en vingt ; des créanciers vous tourmentent, doublez vos dettes et ainsi de suite, enfin, au lieu de vivre en honnête bourgeois ou en capucin, vivez en gentilhomme... Et tenez, pour commencer, je vous emmène avec moi aujourd'hui. Vous êtes assez fort pour faire une orgie, c'est ce qui manque afin que votre guérison soit parfaite. Je me charge de l'opérer, et nous allons nous rendre au cabaret avec quelques amis de ma trempe, pour fêter votre rétablissement et votre conversion.

Et forçant Louis-Joseph de le suivre, le chevalier l'entraîna et le présenta à cette société bruyante des seigneurs de l'époque, qu'il avait fui jusque-là. Louis-Joseph voulut essayer de bonne foi de la vie que lui proposait son ami. Animé d'abord d'une gaieté factice, il tint tête aux plus fous de la société ; puis, excité par les paroles, l'atmosphère, le vin, il perdit la raison au milieu de l'orgie. Le chevalier raconta comiquement son histoire avec les trois sœurs. Tout le monde en rit aux éclats, et Louis-Joseph finit par en rire lui-même. Alors les bons mots, les épigrammes, les quolibets, de pleuvoir sur ces trois femmes et sur le roi. Louis-Joseph renchérit sur tous les autres. Un des gentilshommes fit observer qu'il serait dommage de perdre tout l'esprit et tous les bons mots qui se débitaient si gaiement. Louis-Joseph prit une plume et du papier, et proposa de faire un pamphlet, qu'il intitula *les Trois Marie*. On applaudit à ce titre, et chacun des convives dicta son paragraphe sur l'une des sœurs et sur le roi. Le pamphlet terminé, l'un des assistants le mit dans sa poche et se chargea de le faire imprimer et distribuer dans Paris. Puis l'orgie cessa, comme à l'ordinaire, par

le sommeil lourd et profond des convives sur les chaises et sous la table.

Le lendemain, Louis-Joseph, revenu à lui, se sentait plus triste et plus chagrin qu'à l'ordinaire. Il se rappelait à peine ce qui s'était passé; le chevalier lui rendit la mémoire et l'emmena de nouveau, afin de l'habituer au genre de vie qu'il lui proposait. Louis-Joseph le suivit, et passa ainsi plusieurs jours.

Mais le pamphlet avait paru selon que l'avait promis le gentilhomme qui s'en était chargé. Il fut distribué avec profusion à Paris et à Versailles, et on n'oublia de le faire parvenir ni au roi, ni à la duchesse de Châteauroux, ni aux deux autres sœurs. A la lecture de cet écrit, Louis XV et les partisans des Mailly devinrent furieux. On s'informa, on chercha, on mit en jeu toute la police, et les soupçons étant tombés naturellement sur Louis-Joseph, on lança contre lui une lettre de cachet.

Louis-Joseph fut arrêté au milieu de la nuit, lié, garrotté et conduit au donjon de Vincennes, où son écrou porte : *Soupçonné d'être l'auteur d'une brochure satirique intitulée les Trois Marie.*

Dans le commencement on ajouta à la peine de sa captivité toutes les privations, toutes les cruautés de la vie. Plus tard cependant, voyant que sa santé s'altérait visiblement de toutes ces misères, on le mit dans une des chambres du donjon. Louis-Joseph avait cru dans le principe que son emprisonnement ne serait pas de longue durée, et prit en patience le commencement de sa captivité. Il ne supposait pas que la duchesse de Châteauroux, qui du moins avait été franche avec lui, se plût à le punir trop sévèrement. Mais les années s'écoulèrent, et sa détention se prolongea. Il prit alors le parti d'écrire à cette

dame pour lui demander grâce; il fit successivement plusieurs lettres. A Vincennes, comme à la Bastille, le régime était le même : ces lettres ne parvinrent pas. Désespérant de recouvrer sitôt sa liberté, il réclama les papiers de son père pour pouvoir au moins terminer l'ouvrage qu'il avait commencé. On les lui refusa. Ces papiers, saisis chez lui lors de son arrestation, avaient été mis en dépôt à la Bastille, qui, comme on le sait, contenait les archives de toutes les prisons d'état. Ils y restèrent jusqu'en 1787, époque à laquelle le baron de Breteuil, alors ministre, les fit transporter à la Bibliothèque royale, où ils sont encore.

Louis-Joseph voyait consumer sa jeunesse dans l'oisiveté et dans la douleur. Enfin, comme Latude avait appris la mort de la marquise de Pompadour, il apprit celle de la duchesse de Châteauroux ; comme lui, il se prit encore à espérer, et comme lui il resta dans les fers. Alors le désespoir s'empara de son âme; atteint d'un découragement profond, il ne vécut plus que d'une existence physique, et succomba dans ce donjon qui devint son tombeau Il mourut à l'âge de cinquante ans. Il avait été mis à Vincennes à vingt-deux et y avait passé les vingt-huit plus belles années de sa vie. Longtemps avant sa mort, il était courbé comme un centenaire ; son visage était sillonné de rides profondes, ses yeux étaient caves, ses cheveux blancs.

Tel fut le sort du premier prisonnier qui ouvre la série des gens envoyés à Vincennes par les maîtresses de Louis XV. Une captivité si prolongée pour une cause si légère est atroce et révolte l'humanité. Louis XV et ses ministres eurent seuls part à ce crime. La duchesse de Châteauroux l'ignora. Mais si cette favorite n'usa pas de son influence pour obtenir des lettres de

cachet, madame de Pompadour, moins scrupuleuse, en fit un abus révoltant qui entache sa mémoire de honte et de cruauté. Les autres prisonniers de cette catégorie que nous allons citer gémirent dans le donjon par ses ordres.

Laroche-Guérault avait fait une brochure intitulée : *les Voix des persécutés*. Madame de Pompadour était mentionnée dans cet écrit. L'auteur, menacé à temps de la colère de cette femme, se retira en Hollande. Mais l'abri d'une terre étrangère, le droit des gens, la protection d'un gouvernement, tout devait céder devant la vengeance de la courtisane. Le marquis de Bonny, ambassadeur de France à la Haye, se soumit servilement à ses caprices, et traitant diplomatiquement cette affaire, fit arrêter M. Laroche-Guérault à Amsterdam, d'où il fut conduit et détenu à Vincennes en 1748, de par la mégère royale.

Le chevalier de Langoula écrivit à la marquise quatre lettres anonymes dans lesquelles il la prévenait que le duc d'Aiguillon la détrônerait un jour. Les prévisions du chevalier se seraient certes accomplies si la marquise avait vécu plus longtemps, car dès cette époque le duc annonçait ce qu'il ferait un jour; mais madame de Pompadour ne vit dans cet avis, qui partait d'une main amie, qu'un trait d'impertinence et d'intrigue. Elle fit rechercher l'auteur des lettres anonymes, le découvrit et le fit renfermer à Vincennes peu de temps après Laroche-Guérault.

Ce motif d'emprisonnement nous amène naturellement à celui de l'infortuné Latude, dont nous ne pouvons passer sous silence le long séjour à Vincennes. Ce sera le complément de l'histoire de ce célèbre prisonnier dont nous n'avons raconté que la captivité à la Bastille et les diverses évasions, et

cela mettra le lecteur à même de connaître plus à fond le donjon de Vincennes et les prisonniers qu'il renfermait de son temps ; car Latude, le modèle de prisonniers pour la souffrance, semblait l'être aussi pour la patience, l'adresse et l'industrie, comme nous allons le voir.

Et d'abord il est curieux de connaître de quelle manière il fut transféré de la Bastille à Vincennes, le 15 août 1764, lorsque, sur la proposition de M. de Sartines, le duc de la Vrillière signa l'ordre barbare d'y conduire ce prisonnier POUR Y ÊTRE OUBLIÉ.

« Mes gardiens, dit-il dans ses mémoires, m'attachèrent au cou une chaîne de fer, dont ils firent passer le bout sous le pli de mes genoux ; un d'entre eux me mit une main sur la bouche et l'autre derrière la tête, pendant que son camarade tirait fortement la chaîne dont je viens de parler ; par ce moyen, ils me plièrent exactement en deux. La douleur que j'éprouvai fut si vive, que je crus avoir les reins brisés : je ne doute pas qu'elle n'égalât au moins celle que ressentent les malheureux qui expirent sur la roue. C'est dans cet état qu'on me conduisit de la Bastille à Vincennes. M. de Sartines dut être bien satisfait en apprenant que ses bourreaux avaient si fidèlement exécuté cet ordre. Pour en jouir mieux il se fit rendre compte de tous ces détails ; j'ai entre les mains le procès-verbal de l'exempt Rouillé, qui les rapporte. »

Quel surcroît de cruauté employait ce magistrat qui déshonora si longtemps la toge !

C'est après ce premier transfert que Latude s'évada de Vincennes, comme nous l'avons vu dans l'histoire de la Bastille, et qu'il fut reconstitué prisonnier au donjon par une atroce

perfidie des ministres, à la parole desquels il s'en était fié.

Après son évasion de Vincennes il fut traité comme après celle de la Bastille.

« On me plaça, dit-il, dans un cachot affreux dont l'aspect seul faisait trembler : c'est celui numéroté A. Il n'a pas sept pieds et demi de longueur, sur moins de six de largeur. Quatre portes à un pied de distance de l'une à l'autre, les unes garnies de fer, toutes avec trois énormes verrous, en défendent l'entrée. C'est dans ce tombeau qu'on me précipita.

» J'ignore combien de temps je restai dans ce cachot; je ne pouvais y distinguer les jours des nuits, et je n'avais plus, pour y calculer les heures, que mon imagination. Sans doute il eût été mon tombeau, et je n'aurais pas tardé à y être totalement *oublié* sans l'humanité de mon porte-clefs. Je sentais la mort s'approcher; je la redoutais peu sans doute, mais ses lentes horreurs m'accablaient. Un jour que cet homme m'apportait le pain desséché qui depuis tant de mois était mon unique nourriture, je ranimai mes sens pour me traîner vers lui; je saisis ses deux mains, et avec les restes d'une voix étouffée je lui dis : Mon ami, tu es homme, tu parais sensible; j'ai surpris quelquefois des larmes prêtes à s'échapper de tes yeux, à la vue de mes affreux tourments; il dépend de toi de les faire cesser; choisis entre du poison ou ton couteau; donne, il me restera encore assez de force pour me déchirer moi-même les entrailles; par pitié, donne! mais plains-moi, et n'accuse que mes bourreaux. » Cet homme ne me répondit que par des pleurs. Il sortit de mon cachot, et peu d'heures après j'y vis entrer le chirurgien du château. Il me trouva dans l'état le plus affreux; j'étais prodigieusement enflé; il remarqua que toutes

les parties de mon corps retenaient l'empreinte du doigt quand on l'y appliquait : il jugea qu'à moins d'un très-prompt secours j'allais périr; mais comment me donner des soins, me faire prendre du repos et des remèdes dans ce lieu infect, où je n'aspirais que du poison, où l'air n'entrait que par le guichet au moment où le porte-clefs venait me servir; dans ce lieu si humide que ma paille, qui en était le seul ameublement, était toujours pourrie; dans lequel il était impossible que j'éprouvasse la plus légère transpiration, et qu'on ranimât mes sens engourdis par le froid; dans ce lieu si petit enfin, que je ne pouvais me mouvoir, et garder d'autre posture que celle de rester couché sur la terre ou dans mon fumier ! Ce chirurgien, nommé Fontailliau, effrayé de ce spectacle, prononça qu'il fallait à l'instant même me transférer dans une chambre. »

Ce récit fait le pendant de la lettre que le médecin de la Bastille écrivit sur Latude, et que nous avons rapportée. Cette fois encore Latude fut transporté dans une chambre. C'était la première à gauche à l'entrée du donjon. La force morale et l'énergie de ce prisonnier lui rendirent la santé bien plutôt que les soins et les remèdes. Une fois qu'il fut rétabli, il conçut encore un de ces projets qui paraissent impossibles à exécuter et dont la difficulté semblait plaire à son esprit inventif et courageux. Ce fut de se mettre en communication et en correspondance avec les autres prisonniers du donjon. Or voici comment il voulait y parvenir. Un côté du mur de sa chambre donnait sur le jardin où les prisonniers jouissaient de la promenade. La règle à cette époque était d'ouvrir la porte du jardin et de la refermer ensuite sur le prisonnier qui restait seul dans cet étroit jardin réservé à ces sortes de promenades. Il n'y avait

pas de crainte qu'il pût s'échapper. Outre l'élévation des murailles, de nombreuses sentinelles veillaient derrière. Latude résolut de percer le mur de sa prison. Mais pour cela il n'avait que ses mains; il se rappela qu'une année auparavant il avait caché dans ce même jardin un vieux tronçon d'épée et une verge de fer détachée d'un seau; mais nouvelle difficulté, on lui avait enlevé la liberté de la promenade. Il ne sortait jamais de sa chambre depuis son évasion. Comment pénétrer dans le jardin? Il avait remarqué que toutes les fois qu'il y avait une réparation à faire dans les chambres, on faisait sortir les prisonniers, afin qu'ils ne fussent pas vus des ouvriers. Il cassa deux carreaux dans la sienne, comme par accident. Le jour où on les fit remettre on le conduisit dans le jardin et on ferma la porte sur lui. Il courut de suite à l'endroit où il avait caché ses deux morceaux de fer et les retrouva; puis il fut reconstitué dans sa chambre, mais cette fois il avait des instruments. Voici la manière dont il s'en servit.

« Les murs du donjon ont au moins cinq pieds d'épaisseur, dit-il; ma verge de fer en avait à peine trois de longueur. J'avais eu soin de l'aiguiser sur du grès, et elle pouvait me servir à percer la pierre; mais il était impossible qu'elle la perçât de part en part. Je n'entrerai pas dans le détail de toutes les opérations que je fis pour y parvenir, des peines inouïes que j'eus à surmonter, et de la douleur que je me causai plus d'une fois avant de réussir à faire ce trou; qu'il me suffise de dire que j'y employai vingt-six mois, pendant lesquels j'abandonnai, je repris cent fois cet ouvrage; que j'usai de toutes les ressources que m'avaient déjà procurées plus d'une fois mes connaissances dans les mathématiques, et le génie de la liberté qui m'en-

flammait toujours. Enfin j'en vins à bout. Ce trou était situé dans la cheminée, à l'endroit que l'ombre du manteau rendait le plus obscur. J'avais choisi cette place parce qu'elle m'exposait moins à être découvert dans les fréquentes visites que l'on faisait dans les chambres.

» J'arrangeai avec du plâtre et du gravier une espèce de mastic, dont je fis un bouchon. Il fermait ce trou si hermétiquement, qu'il était impossible de rien soupçonner, avec quelque attention qu'on eût examiné le mur. Dans ce trou, j'avais glissé une forte et longue cheville, que j'ôtais à volonté, et qui n'avait pas tout à fait la longueur du trou, afin que si l'on venait à en remarquer dans le jardin l'embouchure que j'avais eu l'attention d'ouvrir très-peu à cette extrémité, on ne trouvât, en sondant le trou, qu'une profondeur de deux ou trois pouces, ce qui ôterait tout soupçon.

» Ce grand œuvre, étonnant peut-être aux yeux de l'observateur, étant achevé, je réunis plusieurs morceaux de bois, au moyen d'une ficelle que m'avaient procurée encore les fils de mes chemises et de mes draps, et je m'en fis un bâton long de six pieds. Je connaissais l'instant où l'on conduisait les prisonniers au jardin; d'ailleurs je pouvais au travers de mes barreaux apercevoir la porte; elle était toujours ouverte quand personne n'était à la promenade, et je l'entendais toujours fermer toutes les fois qu'on y avait amené et laissé un prisonnier. Lorsque tout fut préparé, comme je viens de l'indiquer plus haut, je saisis le premier moment où j'aperçus un prisonnier seul à la promenade; je passai dans le trou mon bâton, au bout duquel j'avais attaché un ruban : le prisonnier l'eut bientôt aperçu. Il approche, il regarde, tire la ficelle, et le

bâton qui débordait le trou ; je le retenais fortement de mon côté, il sent la résistance. N'osant pas même soupçonner qu'un prisonnier eût percé ainsi le mur de sa chambre, il ne savait ce que cela pouvait signifier. Je lui dis de s'approcher : —Est-ce le diable, s'écria-t-il, qui me parle? Je calmai ses frayeurs, je lui appris quel était mon sort. Il me dit à son tour qu'il se nommait le baron de Vénac, capitaine au régiment de Picardie, fils du comte de Béluse, natif de Saint-Chéli, précisément du même pays que moi. La conformité de nos malheurs devait nous rapprocher encore davantage; ils avaient la même cause. Depuis dix-neuf ans, il expiait le tort d'avoir donné à la marquise de Pompadour un avis qui, en intéressant son existence, pouvait aussi humilier son orgueil. »

N'y a-t-il pas quelque chose de fatal et de providentiel à la fois dans cette seconde rencontre de Latude et du baron de Vénac? A la Bastille, on lui donna pour compagnon d'Allègre, qui gémissait dans les cachots de par madame de Pompadour; à Vincennes, le premier prisonnier auquel il peut parler se trouve encore, comme lui, une victime de cette femme! Cette femme inscrivait son nom dans toutes les prisons d'état.

« Je parvins par les mêmes moyens à lier connaissance avec presque tous les prisonniers du donjon. Le premier que je connus, au moyen du trou et du bâton, fut un gentilhomme de Montpellier; il se nommait le baron de Vissec : ce nom me fit trembler, je crus que c'était un de mes frères; il me rassura : la marquise de Pompadour le fit arrêter, sur le *soupçon* qu'il avait mal parlé d'elle ; depuis *dix-sept années* il gémissait dans cette prison, du malheur de lui avoir inspiré des soupçons. Il était malade et très-faible, il pouvait à peine se tenir debout.

Notre conversation parut l'intéresser et lui plaire; il me promit qu'il continuerait à venir à nos rendez-vous le plus assidûment que sa mauvaise santé le lui permettrait. Je ne l'ai pas revu depuis; j'ignore s'il est mort peu de temps après, si sa faiblesse l'a empêché de sortir de sa chambre, ou si on lui a rendu la liberté, ce qui est peu vraisemblable, car il paraît qu'on l'avait aussi envoyé à Vincennes *pour l'y oublier*. »

Latude vit aussi le chevalier de la Roche-Guérault, autre victime de madame de Pompadour, dont nous avons parlé; enfin il entra en communication avec presque tous les autres prisonniers dont nous parlerons plus tard, et finit même par les mettre en correspondance les uns avec les autres, et voici de quelle manière :

« En attendant que je pusse trouver les moyens de m'échapper, je tâchais de dissiper mes ennuis; ils me refusaient tout; il m'importait au moins de me procurer de l'encre et du papier; ceux des prisonniers qui avaient la permission de se promener au jardin, et auxquels on n'en refusait pas, consentirent volontiers à partager avec moi ce qu'on leur donnait. On conçoit sans peine de quelle manière ils s'y prenaient pour me le faire passer. J'étais habitué à faire de la ficelle avec mon linge; ils en enveloppaient un rouleau de papier que je tirais ensuite à moi. J'avais effilé des bas de coton, et je leur en avais passé à chacun; ils l'imbibaient chez eux de leur encre, enfermant le coton ainsi imprégné dans du parchemin. J'en avais une feuille qui me servait à humecter et à broyer mon tabac; je la leur avais partagée, et chacun d'eux me procurait par ces moyens de l'encre et du papier. Je m'en servis pour étendre davantage ma correspondance et la leur. Entre eux ils ne se connaissaient

pas et ne se voyaient jamais ; ce n'était que l'un après l'autre qu'ils pouvaient jouir de la promenade. Je les aidais ainsi à s'écrire mutuellement ; ma chambre était devenue le bureau général. Je recevais, je distribuais toutes les lettres, et j'étais parvenu à employer ainsi tous les instants du jour avec assez d'activité pour n'être plus réduit à les compter, et pour ainsi dire à les peser tous. »

Mais Latude et ses compagnons d'infortune ne jouirent pas longtemps de cet innocent délassement. M. de Rougemont succéda à M. Guyonnet en qualité de gouverneur du donjon. Dès cet instant tout changea de face. M. Guyonnet était humain et équitable dans l'exercice de ses fonctions ; M. de Rougement fut dur, cruel, avare et tyran.

L'administration de M. Guyonnet fut aussi paternelle que le régime d'une prison d'état le comportait. Il visitait souvent lui-même les prisonniers, cherchait à les consoler, à leur donner de l'espérance, et ne mettait aucune parcimonie sur l'article de la nourriture. Généreux même quelquefois, il poussa la complaisance et l'humanité jusqu'à satisfaire les fantaisies des prisonniers malades. Il donna des fruits venus dans une serre chaude, dit Mirabeau dans son ouvrage sur les lettres de cachet. Les officiers, les employés, les porte-clefs, s'appliquaient à suivre l'exemple du maître ; il résultait de là que, sous le rapport matériel, la captivité était supportable au donjon de Vincennes. L'arrivée de M. de Rougemont établit un tout autre régime ; il fut le *de Launay* de Vincennes. Plus ancien dans sa place que le gouverneur de la Bastille, il prit le commandement du donjon en 1767. C'est probablement de lui que M. de Launay prit des leçons de cruauté et d'avarice.

Ce fut surtout à cette époque que le gouvernement du donjon fut séparé de celui du château. Lors de la nomination de M. Guyonnet, qui n'avait que le titre de lieutenant de roi, cette distinction n'existait que de fait et n'était que provisoire. M. de Rougemont la fit régulariser, et elle devint définitive. Le donjon de Vincennes donnait depuis longtemps trop d'occupation pour que sa surveillance ne prît pas tous les instants d'un seul homme, et l'on avait plus besoin d'un geôlier que d'un gentilhomme. C'est ce qui fit choisir M. de Rougemont.

Cet homme était une créature du duc de la Vrillière. Il avait épousé la fille du gouverneur des pages du duc d'Orléans. Ce fut grâce à cette double protection qu'il obtint sa charge de commandant.

Latude, Mirabeau, le Prévôt de Beaumont, et quelques autres, nous ont fait connaître à fonds le régime du donjon de Vincennes et le caractère du commandant. Ce régime était pareil à celui de la Bastille.

« Je ne puis répondre de mes prisonniers si l'on gêne mon administration intérieure, avait dit M. de Rougemont. A l'abri de cette maxime, il était devenu maître absolu de l'intérieur du donjon ; il y avait fait toute espèce de réforme, tant sur la promenade, sur la nourriture, que sur les gardiens, et cela en vue d'augmenter les benéfices de sa charge aux dépens de tous. Il avait pour appointements 6,000 livres de fixe, plus trois places mortes par jour, à 6 livres chacune, ce qui faisait 6,570 livres par an. Il avait encore quatre jardins, sur lesquels il en louait trois, à 2,000 livres par an chacun, ce qui faisait 6,000 livres ; les revenus fixes de sa place s'élevaient donc à 18,590 livres. Cela ne le satisfaisait pas. M. Guyonnet ne re-

cevait du roi, pour les prisonniers, que 4 livres 10 sous par tête. M. de Rougemont obtint 6 livres. Voici le calcul qu'on a fait de ce qu'il devait gagner sur l'ordinaire du donjon.

» La viande, dont le prix courant, bœuf et veau, est à Paris de 9 sous, n'en vaut que 8 à Vincennes, et 7 sans veau. Par un privilége fondé de tout temps sur le gros débit habituel du donjon, le commandant la paye 6 liards de moins que le particulier; comptons les 3 livres par jour pour chaque prisonnier

à.	1 livre	1 sou.
Une bouteille de vin	»	10 sous.
Pain	»	4
Accommodage . . . . ,	»	10
Total	2 livres	5 sous.

C'était donc 4 livres 15 sous que gagnait M. de Rougemont par prisonnier. Or, si l'on veut connaître approximativement l'importance de l'argent qui était employé à la nourriture des prisonniers d'état sous Louis XV, on n'a qu'à s'en référer à la dépense faite sous Louis XIV dans une seule catégorie de prisonniers qui est mentionnée en ces termes dans les *Lettres de cachet*.

« Parmi les dettes de Louis XIV, on trouve, dans le dépouillement qu'en a fait M. de Fonbonnais, un article de *cent trente-six mille livres* pour le pain des prisonniers que le jésuite Letellier avait fait renfermer à la Bastille, à Vincennes, à Pierre-en-Cise, à Saumur, à Loches, sous le prétexte de jansénisme. Le nombre des lettres de cachet a fort augmenté sous le règne suivant, dont l'économie n'était pas la vertu. »

Qu'on juge d'après cela de l'argent qui devait s'enfouir dans les coffres de M. de Rougemont!

Quant à la qualité de la nourriture nous n'avons qu'une seule chose à dire. Il arrivait parfois que les porte-clefs ou les marmitons voulaient vendre les restes ou les excédants des mets. Personne n'en voulait acheter dans Vincennes. « Ça vient du donjon, c'est pourri, » disait-on. Enfin il était passé en proverbe dans le peuple : *mauvais comme le fricot du donjon.* L'avarice de M. de Rougemont faisait subir aux prisonniers une captivité plus cruelle; il en mettait le plus possible au cachot, parce que la règle voulait qu'ils y fussent au pain et à l'eau et qu'il profitait néanmoins des six livres par jour qui lui était allouées; il en était de même pour le bois, le blanchissage et les habits, c'était pire qu'à la Bastille. M. de Rougemont ne payait personne comptant et se faisait faire des avances par tout le monde. Il a dû jusqu'à huit mille livres d'arriéré d'appointements à un porte-clefs, et son cuisinier lui a fait du crédit pour six mille écus.

Voici le portrait que fait Mirabeau de ce commandant : c'est le plus modéré que nous connaissions.

« Cet homme a toute la bouffissure de la plus orgueilleuse ignorance : c'est un ballon rempli de vent. Pénétré du sentiment de sa propre importance, il voudrait l'infuser à tous les autres, et se faire regarder comme un homme essentiel et nécessaire à l'état; il le dit; il le croit même, tant la bêtise est présomptueuse, ou tant l'habitude de mentir incorpore le mensonge au menteur. Comme la vanité n'eut jamais un plus dégoûtant costume, il reçoit de fréquentes avanies de tous ceux qui ne lui sont pas subordonnés, et ses prétentions toujours repoussées renaissent toujours du sein des humiliations. Comment s'en dédommage-t-il? en faisant courber sous le poids de

ses fantaisies et de son caprice tout ce qui est dans sa dépendance. Incapable de tout, et réduit à se faire valoir par des riens, sa stupide cervelle, agitée sans cesse par l'amour-propre, s'évertue continuellement à trouver quelque moyen d'étendre son empire, de multiplier les précautions, de faire, de défaire, en un mot de jouer un rôle. Il va traînant partout son énorme corpulence : les sarcasmes pleuvent sur lui : n'importe, il continue en bourdonnant son assoupissante allure : le railler, c'est fouetter un sabot; plus on le fouette, mieux il dort. Mais au donjon c'est un despote absolu qui jouit lorsqu'il peut ouvrir des cachots, river des chaînes, appesantir un sceptre de fer. »

On conçoit d'après ce qu'on vient de lire combien l'administration de M. de Rougemont, quant aux autres détails, devait être inintelligente et brutale. Dès son arrivée il changea ce qu'il appelait la règle du donjon; les consignes furent plus sévères, les ordres plus barbares, et toute espèce d'humanité et de pitié fut bannie de cette enceinte maudite. Les prisonniers entraient au donjon et en sortaient avec les mêmes formalités qu'à la Bastille. Mais la rigueur de M. de Rougemont s'était surtout appesantie sur les communications entre les prisonniers et ceux qui les approchaient.

« Le porte-clefs vient trois fois par jour, dit Mirabeau; le plus souvent il semble un messager d'infortune, car tout est assorti dans cette lugubre maison. Une physionomie austère, un impertubable silence, un cœur inaccessible à la pitié, sont les vertus de cet état; mais il en faut convenir, le chef l'emporte sur eux en perfection de ce genre, comme en autorité. En vain le prisonnier interrogera-t-il: une négation simple est la réponse qu'il recevra. *Je n'en sais rien*, voilà la formule du porte-clefs;

comme, *C'est ou ce n'est pas la règle,* est celle du maître geôlier. Il est impossible de se peindre la situation d'un homme dans ces premiers moments. La réalité porte sa mesure avec elle : un malheur connu navre le cœur et arrache des larmes. Mais enfin on s'efforce d'y remédier ou de prendre son parti ; on se décide sur ce que l'on sait ; on plie la tête sous un joug inévitable, et s'il est dur de vivre sous la nécessité, il n'y a pas, disait Épicure, de nécessité d'y vivre. Mais un malheur vague ouvre un champ sans bornes aux égarements de la douleur, qu'aggrave en quelque sorte l'espoir, en nous empêchant de nous affranchir : l'incertitude tourmente et déchire sans relâche, et la solitude et l'ennui enveniment la blessure. »

A ces réflexions nous en ajouterons une seule ; c'est que Mirabeau, tant à cause de la protection de M. le Noir, dont il se loue beaucoup, qu'à cause de l'énergie de son caractère, fut un des prisonniers le moins maltraité. Qu'on juge des autres d'après lui ; du reste nous verrons les souffrances inouïes de plusieurs, et nous retrouverons face à face M. de Rougemont et Mirabeau quand nous en serons arrivé à ce prisonnier.

M. de Rougemont ne visitait jamais les prisons que pour annoncer de nouvelles rigueurs, plus sévères qu'à la Bastille. Pour le papier, l'encre et les livres, il n'en accordait que très-difficilement et les faisait toujours attendre trois ou quatre mois après qu'on les lui avait demandés. Car, outre la négligence volontaire qu'il y mettait, M. de Rougemont était les trois quarts du temps à Paris. Il avait soin de lire exactement toutes les lettres adressées au ministre ou au lieutenant de police, et quand elles contenaient une plainte, il les brûlait et punissait celui qui l'avait écrite. Il mettait la même négligence pour les

soins à apporter aux prisonniers malades. Quand le chirurgien du château ordonnait des médicaments ou des bains, comme cela dépassait le budget, il ne voulait qu'on les fournît qu'après une autorisation du ministère, qui était quelquefois quinze jours à venir. Pendant ce temps-là, le prisonnier, s'il ne succombait pas, sentait redoubler ses souffrances et aggraver son mal. Enfin, comme M. de Launay, il avait aussi établi un nouveau système pour la promenade. On a vu comment elles se passaient sous M. Guyonnet; voici comment elles se passaient sous M. de Rougemont.

« Les plus favorisés (et c'est le très-petit nombre), dit Mirabeau, se promènent une heure par jour dans un jardin qui a trente pas de long, en tête-à-tête avec leur porte-clefs, qui ne doit ni les quitter un instant ni leur adresser une parole. Il est à l'autre extrémité en largeur du jardin, du côté qui avoisine les tours; car tout est déterminé par l'exact commandant. Le prisonnier et son garde marchent parallèlement; et si le premier parle, le second ne doit pas répondre. L'heure sonne et l'on regagne la caverne. Vous sentez combien un porte-clefs est excédé de ces promenades, et combien, au moyen de ce règlement, il serait impossible d'en augmenter le nombre et la durée, d'autant que M. de Rougemont ayant jugé à propos de confier une de ces places à son valet de chambre, lequel continuant son service de domestique bien malgré lui, ne peut faire la moitié de sa besogne, ses deux camarades sont surchargés de l'excédant. Mais pour mieux comprendre l'inutilité de la gêne des promenades, il est bon de savoir que le jardin est vu de toutes parts par les porte-clefs; que l'enceinte a cinquante pieds de hauteur; qu'au delà sont les fossés, et qu'ainsi le pauvre pri-

sonnier, si quelque ange ne lui prête des ailes, ne saurait franchir ni l'une ni l'autre de ces barrières. Le plus grand nombre n'entre jamais dans le jardin sans un ordre particulier de M. de Rougemont, que souvent les porte-clefs ne joignent pas de toute la semaine, lors même qu'ils l'ont fait avertir qu'ils auraient à lui parler; dans le moment où j'écris, la moitié des prisonniers en est absolument privée; et il y a tel homme au donjon de Vincennes, qui depuis dix ou quinze ans n'est pas sorti de sa chambre de dix pieds carrés. »

A tout cela il faut ajouter les mille tracasseries de détail qu'un méchant homme peut faire subir à des malheureux pour qui la plainte est une faute, et l'impatience un crime. Nous aurons occasion de les développer dans le cours de cette histoire.

« J'ai vu dans l'espace de trois mois, dit Latude, quatre prisonniers s'étrangler de leurs propres mains pour se soustraire à sa rage. Il disait sans doute alors comme Tibère, qui, apprenant qu'un de ses ennemis, qu'il avait donné l'ordre d'arrêter, s'était tué lui-même, s'écria : *Il m'a échappé.* »

Tel fut le joug de fer qui pesa pendant dix-sept ans sur les prisonniers du donjon de Vincennes sous l'administration de cet homme abominable. M. de Rougemont a écrit son nom en lettres de sang sur les murs de chaque cachot, et sa mémoire fut en exécration aussi bien aux prisonniers qu'à ses subalternes, à ses égaux, et même à ses supérieurs, qui s'en servaient comme on se sert du bourreau.

Latude éprouva donc comme les autres la cruauté de ce commandant. D'abord il le fit changer de chambre, sous prétexte qu'il avait une trop belle vue, et dans sa nouvelle prison,

sous le même prétexte, il fit rétrécir les ouvertures par lesquelles entraient l'air et le jour. Ces mesures poussèrent Latude au désespoir : on le mit au cachot. Cet infortuné y resta jusqu'au 27 septembre 1775, époque à laquelle il fut transféré à Charenton, et mis dans une loge avec des fous furieux. Ce fut après la visite de M. de Malesherbes, qui lui avait promis la liberté. Ce ministre, sans doute prévenu contre lui, malgré l'interrogatoire qu'il lui avait fait subir lui-même, eut la faiblesse de signer cet ordre, qui prolongea la captivité de cette victime, et la conduisit de là dans les cabanons de Bicêtre. Nous avons vu dans la Bastille comment il en sortit.

Ici se termine la catégorie des gens emprisonnés par les maîtresses du roi. Madame de Pompadour seule les envoya à Vincennes; madame Dubarry n'en fit emprisonner qu'à la Bastille. Cette femme n'exerçait pas hors Paris.

Nous arrivons maintenons aux prisonniers pour causes diverses, qui remplirent le donjon jusqu'à la fin de ce règne. Comme dans la Bastille, nous ne mentionnerons que les plus importants; l'espace et le temps nous manqueraient pour parler de tous ceux qui sont connus. Le despostisme à cette époque allait plus vite que la plume.

Le premier en date qui se présente est Claude Prosper Juliot de Crébillon, fils du célèbre tragique. On sait que ce jeune écrivain, s'éloignant du genre de son père, fut un de ceux qui peignit le plus admirablement les mœurs de son époque. Caustique et parfois brutal dans son ironie, il força les grands seigneurs, les courtisanes et le roi à rougir de leur conduite. Ce fut surtout dans son roman de *Tanzaï et Nourdané*, que, sous le voile de l'allusion, il fit une peinture fidèle et éner-

gique de la cour débauchée de Louis XV. Ce roman lui valut les honneurs du donjon de Vincennes, dans lequel il fut constitué prisonnier en 1734. Il n'y fit pas un très-long séjour, et il ne lui arriva de remarquable que l'aventure suivante.

Il arriva au donjon pendant la nuit, comme de coutume, fut mis dans une chambre, se coucha et s'endormit. A peine était-il dans son premier sommeil, qu'il sentit à côté de lui quelque chose de chaud ; il tâte, et trouve un corps velu qu'il prend pour un chat. Il se borne à le chasser et se rendort. Le lendemain à son réveil, il se rappelle l'aventure de la nuit et cherche partout le chat. Crébillon aimait beaucoup ces animaux. Il ne le trouve pas, malgré les recherches les plus minutieuses, et s'en afflige parce qu'il en espérait une distraction et un amusement. Il se promet, s'il revient la nuit suivante, de le retenir prisonnier comme lui. L'heure de son dîner arrive, et il était occupé à manger avec d'autant plus d'appétit qu'il n'avait pas soupé la veille, lorsqu'il aperçut au fond de la chambre un animal assis sur ses pattes de derrière comme un singe, qui considérait tranquillement ce spectacle. L'obscurité l'empêchant de bien distinguer les objets, Crébillon croit que c'est son visiteur de la nuit précédente, et cherche à l'attirer en lui jetant une part de son dîner. Puis, voyant qu'il ne paraît pas effrayé de sa présence, il s'approche et veut le caresser. Mais l'animal recule, et, dans ce mouvement, découvre une queue longue et mince. C'était un gros rat que Crébillon avait pris pour un chat. A cet aspect, il recule effrayé, tant il avait une horreur invincible pour cet animal, et, en se retournant, il renverse la table. Le porte-clefs, qui n'était pas encore éloigné, accourt à ce bruit, et trouve Crébillon tremblant, Le rat avait disparu. Le porte-

clefs lui explique alors que celui qui l'avait précédé dans la chambre avait apprivoisé cet animal, et partageait avec lui ses repas et son lit. En même temps il va à son trou, l'appelle du nom de *Raton*, et lui montre un morceau de pain. Le rat saute sur son épaule, et grignotte le pain dans sa main. Crébillon, par la nécessité d'avoir un compagnon qui pût le distraire, sentit diminuer son aversion pour les rats, s'habitua peu à peu à celui-ci, et en fit son animal domestique, dont il perfectionna encore l'éducation. Quand il sortit de Vincennes, il voulut emporter ce rat dans une cage; mais le porte-clefs le supplia de le lui laisser.

Après Crébillon, le donjon de Vincennes renferma un prisonnier aussi curieux qu'intéressant : ce fut Charles-Édouard Stuart, fils du prétendant à la couronne d'Écosse.

Ce jeune prince, âgé alors seulement de vingt-huit ans, avait déjà tenté, en Écosse, cette entreprise courageuse qui avait fait trembler le roi d'Angleterre sur son trône. Escorté seulement de sept fidèles gentilshommes, comme on le sait, il était arrivé sur ces plages, réveiller le vieil amour des sujets de ses ancêtres pour le nom des Stuart, et y était parvenu. Intrépide et confiant dans son étoile, il avait remporté plusieurs victoires à la tête d'une armée improvisée, et s'était emparé d'Edimbourg, où il s'était fait proclamer régent du royaume en l'absence de son père, qui s'endormait à Rome. Plusieurs succès qu'il avait dus à son courage avaient presque consolidé sa puissance. Alors des rois de l'Europe, à la tête desquels était le roi de France, lui avaient envoyé des secours d'hommes et d'argent, et l'avaient appelé leur frère. Mais le vent de l'adversité ne tarda pas à souffler sur sa fortune. La trahison commença, et la désas-

treuse bataille de Culloden acheva sa ruine. Errant pendant longtemps de rivage en rivage, sans pain, sans vêtements, sans abri, ce rejeton de tant de rois avait enfin échappé, comme par miracle, aux troupes anglaises qui le poursuivaient en tous lieux. Il avait touché la terre de France, son alliée il y avait encore peu de temps, et était venu demander à Louis XV un asile auquel sa naissance, sa gloire et ses malheurs lui donnaient des droits sacrés. Louis XV avait assuré cet asile, et la France avait en vénération ce noble proscrit.

Charles-Édouard pensait sans doute à reconquérir encore le trône de ses ancêtres, mais en attendant il vivait modestement à Paris comme un monarque déshérité. La paix d'Aix-la-Chapelle venait d'être conclue.

Peu de temps après, on remarqua de fréquentes allées et venues chez le prince. Le seigneur qui entrait seul chez lui était un des hommes puissants de la cour, et avait avec lui de longs entretiens auxquels personne n'était admis. Ce seigneur était le duc de Gèvres. Rien ne transpirait sur le secret de ces entrevues, et la petite cour des fidèles qui était autour de Charles-Édouard croyait qu'il s'agissait d'une nouvelle tentative sur l'Écosse et se livrait à la joie et à l'espoir. Un matin, tous ces serviteurs accoururent tumultueusement dans la chambre du prince, et lui annoncèrent la visite de MM. de Maurepas et du duc de Gèvres.

—C'est le ministre de la marine, disaient-ils ; il vient conclure avec vous pour la nouvelle expédition d'Écosse

Le prince les regarda un moment sans oser leur répondre, puis, faisant un effort sur lui-même, il leur dit :

—Jusqu'ici, mes amis, j'ai voulu vous cacher le malheur qui nous menace. Nous ne pouvons en effet concevoir des espé-

rances de succès et de sympathie que sur la terre de France, dont les braves enfants nous ont déjà suivis sur les champs de bataille d'Écosse. Eh bien! on veut nous chasser de France!

Ces mots portèrent la stupeur dans l'âme de tous les assistants. Dans ce moment la porte s'ouvrit. MM. de Maurepas et de Gèvres parurent, et les serviteurs du prince se serrant autour de lui, eurent l'air de lui faire un rempart de leur corps.

— Monseigneur, dit M. de Maurepas, abordant le prince, le roi mon maître a vu avec peine que, loin de céder aux sollicitations toutes officieuses de monsieur le duc de Gèvres, vous persistiez à rester en France. Il m'envoie vers vous pour vous enjoindre officiellement de sortir de son royaume.

—Monsieur, répondit le prince, je ne me rendrai pas plus à l'injonction officielle que je ne me suis rendu à l'injonction officieuse. Le roi de France m'a reconnu en qualité de régent d'Écosse; il m'a secouru de ses armes, de son argent, de son alliance. J'ai plusieurs lettres de lui où, comme d'autres souverains de l'Europe, il me donne le titre de frère. Je ne sache pas, monsieur, que d'après même le code des sauvages, un monarque puisse en un jour, selon son caprice, fouler aux pieds des droits qu'il a consacrés, et chasser de ses états un souverain qui s'y est rendu sur la foi d'une alliance et d'une parole royale.

— Mais les circonstances sont changées...

— A mon avantage, monsieur, car aux yeux de Louis XV, outre ces droits qu'il a reconnus, j'ai ajouté ceux plus sacrés peut-être du malheur et de la persécution!

—Sa majesté, sans doute, est profondément touchée de vos infortunes; mais le traité de paix qu'elle vient de signer pour le

repos de ses peuples, la force de renoncer à vous donner jamais aucun secours.

— Et votre roi m'avait promis, à moi, de la manière la plus solennelle, de ne jamais abandonner ma cause et de me secourir en toute occasion. Il est vrai que ces promesses n'étaient que verbales, et qu'il prétend sans doute aujourd'hui les avoir effacées par une signature qu'il a donnée au mépris de sa parole... Soit. Je ne réclame plus rien de lui quant à cela. Mais l'asile qu'il m'a offert, que j'ai accepté...

— C'est avec le plus vif regret, je vous le répète; mais sa majesté ne peut continuer à vous le donner dans son royaume.

— Ainsi il est donc vrai, s'écria Charles-Édouard, ayant peine à se contenir; il est donc vrai qu'au milieu de ces grands intérêts de deux peuples, le sang d'un proscrit a pesé dans la balance! il est vrai que le roi d'Angleterre a osé demander au roi de France l'expulsion de ses états de celui que, hier encore, ce roi appelait son frère, et que Louis XV a eu la honteuse faiblesse d'y consentir!

— Mais, monseigneur...

— Il est vrai qu'après m'avoir reçu dans ses bras, Louis XV me repousse du pied. Et il a osé signer de sa main!...

— Mais, monseigneur, rien dans le traité d'Aix-la-Chapelle, auquel vous faites allusion, ne stipule une condition pareille: si le roi mon maître vous prie de sortir de ses états, c'est parce que.....

— C'est parce qu'il en a signé l'obligation envers le roi d'Angleterre, dit Charles-Édouard d'une voix tonnante. De pareils articles ne sont pas dans le traité, dites-vous? je le sais, monsieur. Un roi n'écrit pas et ne signe pas ainsi une clause

aussi cruelle que honteuse à la face de deux peuples. Mais ce qu'il n'ose faire au grand jour, il le fait dans l'ombre. Il me vole l'air et la liberté qu'il m'avait promis en France; il se cache comme un voleur.

— Monseigneur, de telles paroles...

— Sont vraies et appuyées sur des faits. Voici, dit-il en présentant un papier à Maurepas, voici la copie de l'article secret du traité d'Aix-la-Chapelle qui me concerne. Osez encore le démentir !

Maurepas, malgré son sang-froid, resta interdit quelques minutes, pendant que tous les fidèles du prince donnaient des marques d'indignation et de mépris. Puis il reprit avec beaucoup de tranquillité :

— J'ignore si cette copie est fidèle et n'ai pas à m'en occuper. Mais si elle est exacte, comme vous le prétendez, c'est un motif de plus pour que vous obéissiez aux ordres du roi, qui ne peut pas les révoquer.

— C'est mon principal motif de résistance au contraire.

— Mais, monseigneur, dit alors M. de Maurepas en se laissant emporter, si vous nous y contraignez, nous emploierons la force.

— C'est ce que je demande, et c'est à la violence seule que j'obéirai. Je ne veux pas laisser à votre roi le bénéfice d'une hospitalité qu'il déshonore. Je suis parti de France pour l'Écosse, appuyé et soutenu par lui. Régent d'Écosse, j'ai traité avec lui de puissance à puissance. Roi proscrit, j'ai accepté un asile dans son royaume, où je me suis rendu avec confiance ; l'Europe sait cela, monsieur ; je veux qu'elle sache que mentant à toutes ses promesses, Louis XV a sacrifié celui qui s'était

noblement fié à sa parole; celui qui s'est rendu plus grand par ses malheurs que par sa gloire. Je veux qu'elle sache le pacte ignoble fait entre deux rois contre un seul homme, où mon ennemi le roi d'Angleterre, en me persécutant, est moins méprisable que mon allié le roi de France, en renonçant à me protéger. Je veux qu'elle sache que cette longue guerre a été terminée par la violation du droit des gens et des promesses les plus sacrées. Cela est nécessaire à ma mémoire, comme à celle de ces deux rois, pour que l'histoire réserve à chacun de nous la place que nous aurons méritée.

— Ainsi, monseigneur, vous voulez nous contraindre?...

— Dites au roi de France, monsieur, que lorsque j'errais de rocher en rocher dans les îles de l'Écosse, je fus frapper à la porte de mon plus cruel ennemi. Sans hésiter je lui dis mon nom et je lui demandai asile. Sans hésiter il me l'accorda, et les troupes anglaises qui cernaient la maison n'en purent franchir le seuil. Et maintenant, à moins que la violence que vous venez m'annoncer ne commence dès cette heure, je ne veux pas en entendre davantage.

A ces mots il sortit suivi de ses serviteurs, et laissa MM. de Maurepas et de Gèvres, l'un furieux de cette résistance, l'autre admirant cette noble fermeté. Ils retournèrent sur l'heure à Versailles, où M. de Maurepas fut tout conter à ses collègues, tandis que le duc de Gèvres chercha à pénétrer auprès du roi, afin de détourner le coup qui menaçait le prince. Mais Louis XV était en ce moment dans son parc aux cerfs, et quelques instances qu'on lui fît, quelque pressée que fût l'affaire dont on voulait l'entretenir, il ne se dérangeait jamais. Il passa directement de cet endroit dans le salon du conseil; M. de Maurepas avait

fait de cela une affaire personnelle. Il s'était entendu avec ses collègues; il était d'accord avec eux, et l'on fit signer au roi, qui l'exécuta avec son indifférence habituelle, une lettre de cachet pure et simple contre le dernier des Stuart, naguère encore reconnu roi d'Écosse par le roi de France et traité de *frère* par lui.

C'était le 10 décembre 1748. Le prince avait annoncé qu'il irait le soir à l'Opéra; ses serviteurs voulurent en vain l'en empêcher en lui faisant craindre un esclandre :

— C'est ce que je veux, avait répondu Charles-Édouard, persistant dans son système.

Et il partit : de son côté Maurepas était prévenu du projet du prince, et voulant lui faire subir une humiliation qui le vengeât de ce qu'il avait été obligé d'entendre le matin, il avait fait tout préparer pour son arrestation; mais comme la nouvelle circulait déjà dans Paris et que le plus profond mécontentement avait éclaté, on craignait une espèce d'émeute en faveur du prince. En conséquence, M. de Maurepas avait cru devoir prendre des dispositions militaires imposantes. Le duc de Biron, colonel des gardes françaises, cernait l'Opéra et ses abords avec douze cents de ses soldats. D'autres forces étaient sur pied, prêtes à marcher au premier signal. Au moment où la voiture du prince touchait le perron, elle fut entourée par des gardes à cheval; M. de Vaudreuil ouvrit brusquement la portière et demanda au prince son épée au nom du roi. Celui-ci sauta à l'instant de sa voiture, et ayant tiré son épée pour se mettre en défense, répondit énergiquement :

— Venez la prendre.

Mais au même instant deux gardes l'ayant saisi par derrière,

le renversèrent aussitôt, lui lièrent les bras et les mains, et le portèrent dans une autre voiture qui se mit en marche au galop.

— Où me conduisez-vous? demanda le prince à M. de Vaudreuil.

— Au donjon de Vincennes, répondit celui-ci.

— Vous remercierez votre roi, ajouta le prince, d'avoir choisi pour moi la même prison qui fut honorée de la détention du grand Condé. Seulement vous lui direz que Condé était le sujet de Louis XIV, tandis que je suis l'hôte de Louis XV.

Il arrivèrent bientôt à la prison, où le prince fut remis sous la garde de M. du Châtelet, avec ordre de le traiter de la manière la plus sévère. Cinquante hommes furent spécialement préposés à veiller sur lui. Mais M. du Châtelet, ami et admirateur du prince, loin d'exécuter ces instructions sévères, l'entoura de respect et d'égards, et parvint à concilier son devoir avec son attachement. Ce fut lui qui contribua surtout à le faire renoncer à une résistance désormais inutile, et l'amena à se contenter du triomphe qu'il avait obtenu en rendant publiques la faiblesse et la cruauté du roi.

Le prince ne passa que six jours au donjon de Vincennes. Il partit le 16 du même mois sous la garde de M. de Pérussy, officier des mousquetaires, et alla rejoindre son père, qui n'avait pas quitté Rome.

L'arrestation du prince produisit une sensation très-fâcheuse dans Paris, et tout le monde manifesta son profond mécontentement. Le dauphin ne cacha pas la douleur qu'il en éprouvait; les Tallemont, les Fitzjames et autres grands seigneurs firent éclater tout haut le blâme qu'ils jetaient sur une pareille affaire, et des pamphlets où l'on attaquait violemment le roi et ma-

dame de Pompadour furent répandus dans Paris. C'est en effet une des actions les plus lâches qu'un roi ait pu commettre. Le droit des gens, le malheur et la gloire étaient méconnus en même temps.

A ce prisonnier important par son rang et la cause de sa détention, en succédèrent plusieurs pour divers motifs, plus arbitraires les uns que les autres.

L'abbé Prieur avait inventé une nouvelle orthographe qui consistait à écrire beaucoup de mots de notre langue avec très-peu de lettres. Il était même parvenu à écrire aussi vite que la parole. Peu encouragé par le misnistère français, il fit part de sa découverte au roi de Prusse, qui protégeait les lettres et les nouvelles inventions. Sa missive fut décachetée à la poste par le cabinet noir; on y vit des chiffres, des signes; on crut à une correspondance secrète avec le roi de Prusse; on arrêta le pauvre abbé et on le conduisit au donjon de Vincennes. Là il demanda à se justifier et y parvint enfin. Au bout de quelque temps on lui apporta sa lettre. Il l'expliqua, la commenta et prouva son innocence; mais cela ne lui servit à rien. Le soupçon planait toujours sur lui; on le retint un grand nombre d'années au donjon, où il mourut de chagrin.

M. Pompignan de Mirabelle, vieillard respectable, avait entendu répéter des vers satiriques contre M. de Sartines et madame de Pompadour. Il eut l'imprudence d'en répéter une partie dans une société. Le lieutenant de police, informé de ce fait, résolut de le faire arrêter.

« Averti, dit M. de Mirabelle, que M. de Sartines allait lancer contre moi une lettre de cachet, je me présentai chez ce magistrat, en le priant de me dire dans quelle prison il voulait

que je me rendisse. « A Vincennes, » me répondit-il. Je montai dans mon carrosse, et, sans retourner chez moi, je vins me constituer prisonnier au donjon. A peine y fus-je séquestré, que l'ordre de ma détention arriva. Je crus dans le premier moment que ce n'était qu'un jeu. J'ai vu plusieurs fois M. de Sartines dans les visites qu'il a coutume de nous faire une fois par an, et je n'ai jamais pu en tirer que ces mots : « Ou vous êtes l'auteur des vers en question, ou vous connaissez celui qui les a faits : dans le second cas, votre silence opiniâtre vous rend aussi coupable; nommez-le, et vous redevenez libre. »

» Il m'aurait été bien difficile de révéler ce nom, si j'avais été capable de cette indignité, puisqu'il m'était absolument inconnu. »

M. de Mirabelle mourut aussi au donjon de Vincennes dans un âge très-avancé.

Plus adroits envers le fameux Diderot, les puissants du jour déguisèrent, sous un prétexte probable à cette époque, le vrai motif de sa captivité, qu'ils n'osèrent probablement pas avouer.

Diderot, fils d'un coutelier de Langres, s'était senti pour les lettres et la philosophie un goût invincible qui lui avait fait négliger la boutique de son père, pour venir chercher à Paris la misère et la gloire. Il avait largement trouvé l'une et cherchait l'autre à l'aide de quelques productions peu remarquées jusque-là, lorsqu'il fit la connaissance d'une jeune personne qui vivait seule avec sa mère, qu'elle faisait subsister du travail de ses mains. Il en devint amoureux, et finit par unir son sort au sien. Ils se marièrent. Dès lors, l'ambition de procurer un sort heureux à sa femme redoubla chez Diderot l'ardeur du travail et la verve de l'imagination.

Il composa alors son *Histoire de la Grèce*, en trois volumes, et le prix de cet ouvrage allégea la misère du ménage. Peu après il fit, avec Toussaint et Gidous, le *Dictionnaire de Médecine*, et conçut enfin l'idée de l'*Encyclopédie*, ouvrage qui, tout imparfait qu'il soit par sa rédaction, restera le modèle des livres les plus utiles. Il communiqua son plan et son idée à plusieurs libraires qui s'associèrent pour faire les frais de la publication. Il trouva un protecteur pour lui et pour son livre dans M. de Malesherbes, qui, ayant compris sa pensée, le seconda de tous ses efforts, et aplanit tous les obstacles que le clergé mettait sans cesse aux idées philosophiques. Diderot se lia étroitement avec tous les écrivains célèbres de l'époque, et notamment avec Jean-Jacques Rousseau et d'Alembert. L'aisance, la richesse même, étaient arrivées dans son intérieur. Diderot avait stipulé pour lui une pension de douze cents francs pendant le cours de la publication de l'*Encyclopédie :* c'était l'apogée du désir des deux époux.

Mais bientôt ce bonheur modeste fut troublé. Diderot vit madame de Puisieux, et éprouva pour elle une de ces passions insensées à laquelle, tout philosophe qu'il était, il ne sut pas résister ; il devint bientôt l'amant de cette femme. Madame de Puisieux était pauvre et avait une ambition autrement grande que madame Diderot. Elle rêvait les plaisirs et les parures, elle les demandait à son amant. Celui-ci, voulant la satisfaire, composa *l'Essai sur le mérite de la vertu*, qu'il vendit assez bien, et lui en donna le prix intégral. Le titre de cet ouvrage, dont le prix était destiné aux folies d'une maîtresse, est assez bizarrement choisi. Cet argent fut bien vite épuisé. Diderot s'empressa de le remplacer par celui que lui procura la vente des

Pensées philosophiques. Cet ouvrage fit beaucoup de bruit: il scandalisa de nouveau le clergé, qui obtint contre lui un arrêt du parlement de Paris, le 7 juillet 1746. L'ouvrage fut condamné à être brûlé. Cet arrêt, joint à la sensation que faisaient déjà les deux premiers volumes de l'*Encyclopédie* qui avaient paru et qui furent aussi momentanément supprimés, acquit à Diderot une grande réputation parmi les écrivains philosophes et doubla le prix de ses manuscrits. Les dépenses de madame de Puisieux doublèrent aussi, et Diderot se hâta, pour les satisfaire, de composer l'*Interprétation de la Nature*. Puis, comme les romans de Crébillon fils, dont nous avons déjà parlé, avaient beaucoup de vogue, il en fit un dans ce genre, intitulé *les Bijoux indiscrets*. Enfin, il composa ses fameuses *Lettres sur les Aveugles, à l'usage de ceux qui voient*. Ce petit ouvrage met en scène l'Anglais Sunderson, aveugle-né, qui, au lit de mort, pressé par un prêtre de reconnaître un Dieu créateur, s'y refuse sur ce qu'il n'a jamais rien vu de tout ce qu'on veut lui faire admirer dans la nature. De là il tire la conséquence que la morale d'un aveugle, comme celle d'un sourd, ne peut être la même que la nôtre, et que c'est par le sentiment intime de l'âme qu'on doit arriver à la croyance de Dieu. Cette assertion n'avait rien de dangereux, même à cette époque; mais comme il fallait bien trouver un prétexte pour emprisonner un homme tel que Diderot, tenant à la presse, qui, malgré les entraves d'alors, était encore redoutable, on saisit celui-là, en y réunissant tous les autres, qui prouvaient un esprit de tendance à l'irreligion et à l'athéisme. C'est aussi ce motif que presque tous les biographes et les historiens ont considéré comme réel, et que nous contestons en nous appuyant sur une notice publiée

par le fils de Diderot et dont nous allons donner un extrait.

« M. de Réaumur avait chez lui un aveugle-né : l'on fit à cet homme l'opération de la cataracte. Le premier appareil devait être levé devant des gens de l'art et quelques littérateurs; mon père y avait été envoyé : curieux d'examiner les premiers effets de la lumière sur un être à qui elle était inconnue, il espérait une expérience aussi intéressante que neuve. On leva l'appareil; mais les discours de l'aveugle firent parfaitement connaître qu'il avait déjà vu. Les spectateurs étaient mécontents; l'humeur des uns produisit l'indiscrétion des autres : quelqu'un avoua que la première expérience s'était faite devant madame Dupré de Saint-Maur. Mon père sortit en disant que M. de Réaumur avait mieux aimé avoir pour témoins deux beaux yeux *sans conséquence*, que des gens dignes de le juger.

« Ce propos déplut à madame Dupré de Saint-Maur; elle trouva la phrase injurieuse pour ses beaux yeux et pour ses connaissances anatomiques; elle avait une grande prétention de science : elle paraissait aimable à M. d'Argenson, elle l'irrita, et quelques jours après, le 24 juillet 1749, un commissaire, nommé Rochebrune, avec trois hommes de sa suite, vint à neuf heures du matin chez mon père, et après une visite très-exacte de son cabinet et de ses papiers, le commissaire tira de sa poche un ordre de l'arrêter et de le conduire à Vincennes. Mon père, sans se troubler, le pria de lui donner le temps d'en prévenir sa femme; il passa chez ma mère : elle habillait et caressait son fils. Jamais il ne put se résoudre à l'affliger; il lui dit qu'il sortait pour quelques affaires relatives à l'*Encyclopédie*, qu'il ne reviendrait sûrement pas dîner, et qu'il la priait, le soir, d'aller le chercher chez Lebreton, libraire; puis il sortit.

Un mouvement involontaire la conduisit à sa fenêtre ; elle le vit dans un fiacre, tendant la main pour prendre une épreuve que voulait lui donner un enfant de l'imprimerie ; un homme de l'escorte s'avança, repoussa le bras de mon père, et ordonna à l'enfant de s'éloigner. Elle jeta un cri et s'évanouit. Revenue à elle-même, elle fut chez M. Berryer, alors lieutenant de police. « Eh bien, madame, lui dit ce ministre, nous tenons votre mari, il faudra bien qu'il jase. Vous pourriez lui épargner bien des peines et accélérer sa liberté. Si vous vouliez nous indiquer où sont ses ouvrages, et quel est celui dont il s'occupe actuellement, où est le *Pigeon blanc?* » (C'était un assez joli conte dont mon père avait fait quelques lectures à ses amis, et qui pouvait alors contenir quelques applications sur le roi, madame de Pompadour et les ministres.) Ma mère répondit à M. Berryer que jamais elle n'avait rien vu ni rien lu des ouvrages de son mari ; que, livrée entièrement à son ménage, elle ne s'était jamais mêlée des sciences dont il aimait à s'occuper ; qu'elle ne connaissait ni pigeon blanc ni pigeon noir, mais qu'elle était bien convaincue que ses écrits ne pouvaient être que conformes à sa conduite : « Il estime, ajouta-t-elle, mille fois plus l'honneur que la vie, et ses ouvrages doivent respirer les vertus qu'il pratique. »

« M. Berryer vit bien que cette femme pouvait être importune, mais non pas indiscrète ; il la congédia, la consola le mieux qu'il put, et lui promit la permission de voir mon père, beaucoup plus tôt qu'elle ne l'obtint. »

Telle fut la cause de l'emprisonnement de Diderot. A son arrivée au donjon, il fut traité très-sévèrement et mis au quatrième étage du donjon, à la chambre qui porte aujourd'hui le

numéro 36 ; il fut privé de papiers, de plumes et d'encre, malgré ses supplications réitérées. Alors, comme la Chalotais, il se fit une plume avec un cure-dent qu'il avait dans sa poche, détacha de l'ardoise, la broya, la pila, la mêla avec du vin, et en fit une espèce d'encre ; avec cela, il remplit les pages blanches et les interlignes d'un livre qu'on lui avait prêté : c'était le *Paradis perdu* de Milton. Il commença par quelques réflexion sur ce poëme ; puis il en jeta quelques-unes sur sa position et sa femme, et enfin n'y pouvant résister, il fit les vers les plus désespérés et les plus amoureux sur madame de Puisieux, dont il regrettait surtout l'absence.

M. Berryer, humain et compatissant, comme nous l'avons déjà dit, le visita plusieurs fois et lui fit subir quelques interrogatoires ; mais ce magistrat lui-même était fort embarrassé. Il ne connaissait pas les vrais motifs de la captivité du prisonnier ; il savait seulement que c'était de l'ordre de M. d'Argenson qu'il était détenu, et il connaissait trop bien ce ministre pour croire à la fable du *Pigeon blanc* et des autres écrits. Voulant donc sincèrement lui être utile, il lui conseilla d'écrire à M. d'Argenson et de tâcher de le désarmer, lui promettant de remettre la lettre lui-même. Diderot écrivit donc à ce ministre une lettre dans laquelle, après avoir demandé la cause de sa captivité, il le priait de le tirer d'une prison où il était *le maître de le faire mourir, mais non pas de le faire vivre*. Le ton de cette épître n'était pas fait pour adoucir M. d'Argenson ; mais l'arrestation de Diderot avait mis en l'air toute la secte des philosophes et des écrivains, qui ne laissait pas que d'avoir de l'influence. La librairie elle-même s'était émue à cause du prodigieux succès de l'*Encyclopédie* ; M. d'Argenson, ne pouvant avouer

le vrai motif de tant de rigueur, ni laisser *oublier* ce prisonnier au donjon, prit un terme moyen, basé sur l'absurde, comme toutes les mesures arbitraires qui ne sont pas par trop cruelles. Après avoir fait passer vingt-huit jours à Diderot dans le donjon, il lui permit d'en sortir pour être prisonnier sur parole, ayant le château et le parc pour prison. Cette décision singulière, empreinte surtout de caprice et d'amour-propre, fut exécutée avec beaucoup de courtoisie par le gouverneur, M. du Châtelet. Il admit Diderot à sa table, et lui laissa la plus grande liberté. Celui-ci se fit un scrupule de n'en pas abuser. Il pouvait recevoir les visites de tout le monde: il passait ses journées avec sa femme, ses libraires, d'Alembert et Rousseau. Ce dernier, suivant ses habitudes sauvages et modestes, venait tous les jours à pied le visiter, et ce fut pendant ces promenades, par suite de la situation où il voyait son ami et des conversations qu'ils eurent ensemble, qu'il composa le plan de son *Contrat social*. Ce fut sous les tourelles du donjon de Vincennes que les premières idées en germèrent dans sa tête. Une autre personne venait aussi très-souvent visiter Diderot et passer avec lui des heures qu'il trouvait toujours trop courtes : c'était madame de Puisieux. Quoique âgé de près de quarante ans, Diderot avait toute la fougue de l'amour d'un jeune homme : avant sa captivité, il était déjà jaloux d'un jeune robin, dont les assiduités auprès de sa maîtresse le désespéraient. Pendant les vingt-huit jours qu'il passa au secret dans le donjon, il ne cessa d'y penser, et il eut besoin de toutes les protestations de madame de Puisieux, quand il la revit, pour calmer sa tête et rester persuadé qu'il n'avait pas été trompé. Un jour, cette dame vint le voir plus parée qu'à l'ordinaire; Diderot ne manqua

pas de la questionner sur le motif de cette grande toilette.

— Je vais à Champigny, lui dit-elle, voir une fête.

— Et l'ami (c'était ainsi qu'il désignait le robin), l'ami vous accompagnera-t-il?

— Non.

— D'honneur?

— Je vous le jure.

Madame de Puisieux partit; mais Diderot, malgré ses protestations, n'était pas tranquille, un instinct secret le poussait vers Champigny, où il voyait toujours malgré lui sa maîtresse et son rival; enfin, n'y pouvant plus résister, il se résout à se rendre lui-même à Champigny, malgré les difficultés qu'il trouve à l'exécution de ce projet, malgré la parole qu'il a donnée au gouverneur; il escalade aussitôt les murs du parc et se rend à la fête. Là, il aperçoit madame de Puisieux avec son rival; furieux, il veut s'élancer vers eux, lorsqu'il voit devant lui le gouverneur, M. du Châtelet. Ramené à lui-même par la vue de ce seigneur, dont il trompait la confiance, il s'enfuit et retourne à Vincennes. Il était nuit; il escalade de nouveau les murs du parc, mais il ne peut rentrer chez lui; tout est fermé, et d'ailleurs les nombreuses sentinelles qui veillaient auraient pu dévoiler sa fuite, qu'il espérait cacher. Il passa la nuit dans le parc, en proie aux réflexions les plus amères, et le jour venu, il se présenta en tremblant devant M. du Châtelet. Celui-ci ne l'avait pas aperçu à Champigny, et ignorait qu'il n'eût pas couché dans sa chambre.

— Monsieur le gouverneur, lui dit Diderot, si vous étiez amoureux fou d'une femme, si vous aviez le soupçon qu'elle vous trompe malgré ses protestations, si vous pouviez en ac-

quérir la preuve, ne passeriez-vous pas par-dessus tout pour vous la procurer?

— Sans doute, répondit le gouverneur. Je ne crois pas que rien pût me retenir.

— Eh bien! monsieur le gouverneur, cette nuit, malgré la parole que je vous ai donnée, je me suis échappé de Vincennes et je suis allé à Champigny pour voir si madame de Puisieux m'était infidèle; je viens me livrer à vous pour être puni d'une faute que vous n'auriez pas commise peut-être, mais que du moins vous excuserez, d'après ce que vous m'avez dit.

— Vous vous êtes rendu cette nuit à la fête de Champigny?... mais j'y étais moi-même.

— Je le sais, je vous ai aperçu, et il n'a fallu rien moins que votre présence pour m'empêcher de faire un éclat en voyant à quel point j'étais trahi.

— Vraiment? vous, un philosophe, un homme grave... vous échapper de prison pour vous convaincre d'une infidélité? Je ne vous en aurais jamais cru capable.

— J'ai eu tort, monsieur le gouverneur.

— Et vous avez trouvé madame de Puisieux avec un rival?

— Oui; et après avoir passé la nuit à souffrir, à réfléchir, à pleurer même... car, j'ai eu cette faiblesse... ce matin je suis guéri.

— Si cela est, mon cher philosophe, je vous pardonne, car cette femme ne servait qu'à troubler le repos dont vous avez tant besoin pour vous et pour nous qui profitons de vos admirables travaux. Si cela est, vous avez réussi, et vous le savez, le succès légitime tout, même une évasion de Vincennes. Mais si au contraire...

— Je vous jure, monseigneur...

— Ecoutez, je vous pardonne, je le répète, mais à une condition, c'est que vous ne reverrez plus cette femme.

— Je vous en donne ma parole d'honneur, et cette fois je ne la violerai pas.

En effet, Diderot ne vit plus madame de Puisieux, qui se présenta vainement à Vincennes pour le visiter, et dès ce moment il se livra avec plus d'ardeur que jamais aux travaux qui honorèrent sa plume. Il sortit de Vincennes au bout de trois mois et demi. Madame Dupré de Saint-Maur, ayant appris l'aventure de Champigny, se crut suffisamment vengée et le fit mettre en liberté. La captivité de Diderot fut bénie cette fois par sa famille, par ses amis et par lui-même, à cause du résultat qu'elle avait amené. Elle n'en fut pas moins aussi cruelle que bizarre de la part de M. d'Argenson et de madame Dupré de Saint-Maur, qui certes ne l'emprisonnèrent pas dans cette prévision.

A ce prisonnier, dont la cause déguisée est au moins exprimée, en succédèrent plusieurs autres dont les motifs sont entièrement inconnus.

Ainsi nous retrouvons les traces du séjour que fit au donjon de Vincennes le baron de Winsfeld, qui y fut mis en 1743. Il y était encore en 1758. Cela est constaté par une instruction du lieutenant de police à son égard, qui déclare qu'il n'est pas d'usage que le commissaire du roi, près la Bastille et Vincennes, *réponde aux lettres des prisonniers*. Il en est de même de l'abbé Moncrif, doyen de la cathédrale d'Autun, mis d'abord à la Bastille et transféré au donjon en 1752; il y était encore en 1757. Le père Ferdinand de Villeneuve n'y est mentionné aussi que par une longue correspondance pour obtenir la permission

de se faire arracher une dent dont il souffrait beaucoup. L'introduction d'un dentiste au donjon, la manière dont on déguiserait la figure du prisonnier, ont occupé très-longtemps messieurs de la police. Bartel ne l'est à son tour que pour avoir été mis au cachot en 1754. Enfin la veuve Saint-Sauveur et la demoiselle Huguenin y furent emprisonnées aussi, et l'on n'en a jamais su les causes.

Mais à côté de ceux-là figurent d'autres prisonniers dont les motifs de détention sont bien dignes de l'arbitraire de l'époque.

En 1761 un nommé Verit fut renfermé à la Bastille pour avoir osé faire des menaces au duc d'Orléans, dans une lettre qu'il lui écrivit. Après sept années de séjour dans cette prison il fut transféré au donjon de Vincennes, où il mourut.

La même année 1651, l'abbé Brochette de Flassigny fut aussi renfermé à la Bastille pour avoir blâmé en termes énergiques les poursuites exercées contre les auteurs des *Nouvelles ecclésiastiques*. Il resta, comme Verit, sept années, au bout desquelles, encore comme Verit, il fut transféré au donjon et mourut.

Louis Marchal, compagnon chapelier, avait écrit au comte d'Affry qu'il avait entendu dire à un ivrogne dans un cabaret, qu'il voulait qu'on parlât de lui comme de Damiens. Il fut mis au donjon de Vincennes après avoir été arrêté à Middelbourg.

Thoring, Suisse du canton de Fribourg, longtemps au service de madame de Foncemargne, avait raconté que sa maîtresse lui était apparue en songe, et lui avait dit :

— Vous assassinerez le roi; je vous sauverai. Vous resterez sourd et muet jusqu'à ce que tout soit accompli.

Ces propos, qui décelaient pour le moins un cerveau malade,

furent considérés comme un crime d'état. Thoring fut renfermé au donjon en 1757. Il y était encore en 1775, lorsque Latude fut transféré à Charenton. Ce fut son compagnon de voyage. A cette époque il était tout à fait fou.

L'abbé Morellet enfin, membre de l'Académie Française, passa quinze jours au donjon, pour avoir publié une brochure contre Palissot, auteur de la comédie des *Philosophes*, et dans laquelle il faisait allusion à une dame de la cour, madame la princesse de Robecq.

L'ordre chronologique nous amène ici à un prisonnier dont le nom est resté inséparable du donjon de Vincennes. C'est le marquis de Mirabeau, père du fameux comte de ce nom, dont nous aurons à nous occuper plus tard.

Le marquis de Mirabeau était né avec tous les vices; l'éducation, au lieu de les éteindre en lui, les avait développés. Ambitieux jusqu'à la frénésie, il usa de tous les moyens quels qu'ils fussent pour arriver aux affaires. Il avait commencé par se faire une position en épousant mademoiselle de Vassan, qui lui avait apporté en dot cinquante mille livres de rente. A l'aide du rang que cette fortune lui permit de tenir à Paris, il se lança dans le monde, et commença à donner chez lui des fêtes brillantes auxquelles tout le monde accourait. Voyant que le train qu'il menait n'attirait ni l'attention de la cour ni celle du ministère, il résolut d'y arriver par d'autres voies. La secte des économistes commençait à se rendre d'autant plus redoutable en France que les finances étaient dans le plus grand désordre; il réunit les adeptes et les écrivains chez lui; des espèces de conciliabules furent tenus tous les mardis, et bientôt des écrits signés du marquis de Mirabeau furent publiés à pro-

fusion. Un d'eux, intitulé *l'Ami des hommes*, lui fit appliquer ce nom à lui-même par ses adeptes et par la majorité, qui ne voyait en lui qu'un bienfaiteur de l'humanité. Telle était en effet au dehors la conduite du marquis de Mirabeau, pour que la voix publique l'appelât au ministère; mais quelques personnes avaient pourtant soulevé le voile. Outre que ses ouvrages étaient d'un esprit médiocre, ils trahissaient quelquefois l'orgueil et l'ambition du marquis. Laharpe, qui a brillé surtout par la fidélité des portraits qu'il a tracés, a fait en ces termes celui du marquis de Mirabeau :

« Ce Mirabeau l'économiste, dit-il, qui n'avait de l'imagination méridionale que le degré d'exaltation qui touche à la folie, prit de la philosophie du temps l'orgueilleux entêtement des opinions, et une soif de renommée qu'il crut satisfaire en popularisant sa noblesse par des écrits sur la science rurale. Il possédait assez pour dégrader de très-belles terres par des expériences de culture, et déranger une grande fortune par des expérienees systématiques et des constructions de fantaisie. Il se faisait l'avocat du paysan dans ses livres, et le tourmentait dans ses domaines par ses prétentions seigneuriales, dont il était extrêmement jaloux. »

A l'appui de ces assertions, on cite plusieurs faits. Par exemple, à la veille d'arriver dans une de ses terres, il écrivait à sa femme : « Dites au curé de Bignon de me préparer une harangue, et que sans cela je ne verrait plus d'habit noir. »

Il exigea une autre fois du curé de Roquelaure qu'il dît en chaire « qu'il fallait remercier Dieu d'avoir donné à la contrée un maître doux et d'une race faite pour commander aux hommes. »

On pourrait encore invoquer mille autres choses. Mais ce n'était pas tout que cette conduite hypocrite de l'homme public; la conduite de l'homme privé l'emportait encore. Débauché et sans pudeur, il avait sans cesse des maîtresses dans toutes les classes de la société; il forçait même sa femme de les recevoir chez elle et de subir le spectacle d'un tel scandale pour masquer sa conduite aux yeux du monde et conserver ses dehors de vertu. Prodigue et avare à la fois, il dissipait sa fortune en folies qui profitaient à lui seul, et laissait manquer du nécessaire sa femme, à qui appartenait la fortune; ses enfants, auxquels il en devait compte. Ingrat et barbare envers l'épouse qui lui avait donné onze enfants, envers celle qui souffrait en silence les traitements les plus odieux et n'osait se plaindre, de peur de déshonorer le nom qu'elle portait, il avait provoqué sa réclusion durant douze années. Pendant le temps qu'il expulsait sa femme en secret, il offrait publiquement un asile à Jean-Jacques Rousseau. Enfin *l'Ami des hommes*, et cela a été constaté, obtint *cinquante-quatre lettres de cachet* contre les membres de sa famille.

Cependant ce ne fut aucune de ces causes qui motiva sa détention du donjon de Vincennes. Aussi coupables que lui, en cédant plus tard à ses nombreuses demandes de lettres de cachet, les ministres en lancèrent d'abord une contre lui-même; la cause en fut puisée dans une brochure qu'il publia, et qui était intitulée *la Théorie de l'impôt*. Il fut écroué à Vincennes en 1761. Madame de Mirabeau, à cette nouvelle, oubliant tout ce qu'elle avait déjà souffert de la part de son mari, sollicita instamment son ordre de mise en liberté. Ce fut elle, et elle seule, qui, par ses prières, ses larmes et ses promesses pour

l'avenir, finit par attendrir les persécuteurs. Elle obtint sous peu de temps sa sortie de prison, moyennant qu'il se retirât dans une de ses terres, près de Nemours. Elle ne s'en tint pas là; et cette femme admirable de zèle et de tendresse continua à solliciter jusqu'à ce qu'elle eût fait révoquer cet ordre d'exil, et qu'on eût permis à son mari de revenir à Paris. On a vu de quelle manière *l'Ami des hommes* reconnut ce noble dévouement. Ainsi cet homme, qu'il y eût eu presque de la justice à séparer de la société au milieu de laquelle il apportait les vices de toute espèce avec une incalculable hypocrisie, séjourna à peine au donjon, et reprit sa liberté pour y envoyer plus tard son fils, tandis que des malheureux, dont les talents pouvaient être profitables à la France, dont les sentiments devaient honorer le monde, y étaient *oubliés* ou y trouvaient la mort!...

Nous reviendrons au marquis de Mirabeau quand nous nous occuperons de la captivité du comte son fils.

Après avoir simplement mentionné un intrigant nommé le comte de Saint-Ange, qui resta peu de temps au donjon, et un nommé Rapin, colonel suisse, qui y finit ses jours, nous arriverons à un prisonnier dont la vie est aussi curieuse que le sujet de sa détention. Il se nommait Camille Constant Mercourt, et était de Besançon.

Destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique, il fit de bonnes études et entra au séminaire des Petits-Pères, à Paris. Au bout de onze mois, ayant vu une jeune et jolie fille, il en devint amoureux. Il reprit aussitôt ses habits séculiers, quitta le séminaire, se rendit auprès d'elle, et devint dans peu son amant. Mais pour son début, Mercourt avait rencontré une de

ces femmes peu sévères qui font commerce de leurs charmes. Aussitôt qu'il n'eut plus d'argent, il fut congédié. Il résolut alors de retourner chez son père, à Besançon; et, pour en avoir les moyens, il emporta cinquante louis à son beau-frère et partit.

Mercourt avait une figure charmante, de l'esprit et du cœur; il se présenta à l'archevêque de Besançon, qui, l'ayant pris en amitié, lui donna la tonsure et un bénéfice; mais cette fois encore l'amour fut cause qu'il renonça à cette carrière. Il fit la connaissance de la fille d'un apothicaire, parvint à la séduire et la rendit enceinte. Le scandale de cette affaire le força à quitter Besançon, sa famille et son bénéfice, et cette fois, ne consultant que son courage et ses goûts, il s'engagea dans un régiment de Limousin. Sa bonne conduite et sa bonne mine ne tardèrent pas à lui attirer l'attention de ses chefs. Il avait suivi son colonel chez le marquis de Bissy, frère du cardinal de ce nom; la marquise, jeune et coquette femme, n'avait pu voir le beau soldat sans le trouver fort à son goût. Mercourt de son côté, sensible aux charmes de la marquise, n'avait pas craint de lui déclarer sa passion. Les femmes sont si adroites et si persévérantes quand elles veulent arriver à leur but, qu'au bout de quelque temps, Mercourt n'était plus soldat, mais en revanche était installé dans la maison du marquis, qui le comblait de bontés et de prévenances. Il lui faisait partager sa table; la marquise, plus compatissante, lui faisait partager sa couche.

Au bout de quelque temps, Mercourt crut s'apercevoir qu'il n'était pas le seul favorisé de la marquise. En effet, un jeune homme, nommé Volmérange, lieutenant de cavalerie au régiment de Bretagne, était aussi l'amant de la marquise. Mercourt aimait réellement cette femme. Furieux de jalousie à cette

découverte, il alla trouver son rival et le provoqua. Celui-ci accepta le cartel, et ils se battirent à l'épée et au pistolet. Volmérange fut dangereusement blessé, et Mercourt fut obligé d'abandonner encore une fois la nouvelle position qu'il s'était faite.

Il revint à Paris, où il voulut faire figure et tenter la fortune au jeu. Présenté à l'hôtel de Gèvres, il joua et perdit tout son argent. Se trouvant sans ressources, il usa de la première qui se présenta à lui : il vendit l'argenterie qu'un traiteur avait déposée chez lui pour un repas commandé. Cette fois il porta la peine de cette action. Poursuivi criminellement, il fut condamné à dix années de prison. Il en avait déjà subi quatre lorsqu'il parvint à s'échapper, et il trouva un asile chez la marquise de Beaufremont, qui, non moins compatissante que madame de Bissy, crut à une erreur judiciaire et à l'innocence de celui qu'elle aimait. Mais cet asile dans lequel il était forcé de se cacher sans cesse ne pouvait longtemps lui convenir. Il fit entendre à la marquise qu'il l'exposerait peut-être à la honte et aux regrets s'il était découvert, et la pria de le faire passer à l'étranger. Celle-ci, après beaucoup de larmes, y consentit, promettant d'aller le rejoindre au plus tôt. Elle l'envoya en effet chez l'abbé de Beaufremont, son frère, à Seez-sur-Saône, et de là il passa le Rhin et se rendit en Prusse, où il fut vivement recommandé au général Valburg. Celui-ci le fit d'abord soldat au régiment de Gromchant; quinze jours après caporal, puis sergent et enfin lieutenant.

Cet avancement rapide excita la jalousie de presque tous les officiers : l'un d'eux surtout, plus impertinent que les autres, se moqua de lui pour la manière dont il parlait l'allemand, qu'il écorchait passablement. Mercourt lui dit : « Je parle très-

mal l'allemand, mais je me bats très-bien en français. » Ils se battirent, et Mercourt lui donna un coup d'épée.

Cette aventure l'avait rendu redoutable dans son régiment. Estimé de ses camarades pour sa bravoure, il voulut l'être aussi de ses chefs. Le roi de Prusse recrutait partout les beaux hommes qu'il aimait à voir dans son armée ; il avait parlé plusieurs fois d'un soldat polonais qu'il désirait ; Mercourt se rend sur le territoire de la Pologne, enlève le soldat, le conduit à Berlin, et le présente au roi. Frédéric, charmé de cette action, le nomma conseiller de guerre. Mercourt était donc sur le chemin d'une noble et belle carrière ; il pouvait recommencer sa vie et se créer un avenir. L'amour fut encore un obstacle à sa destinée : il éprouva pour la veuve Marchal, nièce du chancelier, une passion profonde, qui fut bientôt partagée. Peu de temps après, la dame porta dans son sein la preuve de leur amour. C'est alors que les obstacles surgirent de tous côtés pour contracter mariage. Le chancelier n'aurait jamais consenti à donner sa nièce à un officier de fortune ; et le roi de Prusse aurait puni sévèrement la séduction s'il l'avait connue. Les amants prirent le parti de fuir en France, espérant, une fois dans ce pays et à l'abri de cet éclat, forcer la main à la famille de la veuve ; ils partirent en poste et franchirent les frontières. Ils se crurent plus en sûreté une fois sortis de la Prusse, et voulurent néanmoins gagner rapidement Paris. Pour cela, Mercourt laissa quelques instants sa belle veuve et courut au village voisin chercher des chevaux de poste. Pendant ce temps, les gens envoyés de la Prusse à leur poursuite, ayant pénétré dans l'auberge et reconnu la veuve, l'enlevèrent malgré ses cris; et lorsque Mercourt revint, il apprit cet événement qui brisait

toutes ses espérances. Anéanti à cette nouvelle, il se laissa d'abord aller au découragement; mais bientôt pressé par sa position, il résolut d'aller chercher un asile auprès du vice-légat d'Avignon, sous la protection duquel il se mit. Il sut encore intéresser ce prince de l'Eglise à son sort. Il lui fit un aveu sincère de sa conduite. Celui-ci, indulgent et bon, chercha à le ramener au bien, et y parvint facilement. Mercourt, dès cette époque, vécut en homme sage et honnête; il épousa une demoiselle du monde, qui lui permit de tenir un certain rang. Peu après, avec la protection de M. Normant d'Étioles, mari de la marquise de Pompadour, il obtint un emploi de huit mille livres dans les fermes. Cette existence aisée et paisible dura ainsi quelques années; au bout de ce temps, Mercourt perdit à la fois sa femme, sa fortune et sa place. Sa femme mourut, son emploi lui fut retiré par la disgrâce de son protecteur, et le banquier chez lequel il avait placé sa fortune fit une banqueroute qui le réduisit à la misère. Alors le désespoir s'empara de son âme. Vivre en honnête homme, c'était s'exposer à mourir de faim; recommencer son existence folle et criminelle, c'était risquer une catastrophe. « J'ai essayé de tout, disait-il; j'ai vécu en homme peu scrupuleux, j'en ai été puni; j'ai vécu en honnête homme, j'en suis puni d'une manière plus cruelle encore; j'ai disputé mon existence par tous les moyens, j'ai cherché à la prolonger par toutes les voies. Aujourd'hui, désillusionné de tout, je n'ai ni le courage de la résistance, ni celui de la mort; je ne peux plus vivre en travaillant, et je ne veux pas mourir de faim. » Ces réflexions, qui l'obsédaient sans cesse, lui suggérèrent une idée qu'il s'empressa d'accomplir. Il avait passé quelques années en prison, et le souvenir de son insouciance

à cette époque pour sa vie matérielle lui revint en mémoire. Il la compara à son existence présente, où il était forcé de chercher chaque jour son pain. Alors il prit la plume et écrivit au cardinal de Gèvres que le ciel lui inspirait l'idée d'assassiner Louis XV; que jusque-là il avait résisté, mais que si on ne l'enfermait au plus tôt, il ne répondrait plus de lui. Trois jours après il entra à la Bastille, et fut transféré, le 14 juillet 1760, au donjon de Vincennes. Mercourt, malgré son désespoir et sa profonde horreur pour la vie, ne tarda pas à se repentir de la résolution qu'il avait prise: il écrivit lettres sur lettres pour expliquer le motif qu'il avait eu de se dénoncer et pour réclamer sa liberté; mais on sait ce qu'étaient les lettres écrites à Vincennes. Il demeura captif. Alors la plus profonde mélancolie s'empara de son âme, et il mourut au donjon peu de temps après. Cet homme, dont la vie fut si bizarre, eut une fin plus bizarre encore: il redoutait la mort, et entra tout vivant dans un tombeau.

Ce fut trois ans après l'époque à laquelle Mercourt fut écroué à Vincennes que l'infortuné et courageux le Prévôt de Beaumont fut à son tour transféré de la Bastille au donjon. Nous avons fait dans la Bastille l'historique du pacte de famine que ce prisonnier découvrit et dénonça, l'histoire de sa captivité à la Bastille, et nous avons donné le testament qu'il composa à Vincennes. Mais nous n'avons parlé que très-peu des souffrances inouïes qu'il éprouva dans les cachots du donjon pendant les quinze années qu'il y demeura, de l'énergie qu'il y déploya, et de la barbarie calculée de ses bourreaux, dont il épuisa la patience. Nous réservions pour l'histoire de cette prison des faits qui lui appartiennent et qui sont tellement

odieux que jusqu'ici, malgré les horreurs que nous avons passées en revue, il ne s'en est pas trouvé de semblables sous notre plume.

Le Prévôt a publié, en 1791, une petite brochure où il rend compte de tous les événements qui lui arrivèrent durant sa captivité de vingt-deux années dans les cinq prisons d'état où il a gémi. Vincennes, où il resta quinze ans, y tient la plus large place. Cette brochure est très-rare, pourtant nous avons pu nous la procurer, et c'est en citant le prisonnier lui-même, dont le style ne manque pas d'originalité, que nous allons parler des tortures qu'on lui fit éprouver au donjon.

Le Prévôt y fut écroué le 14 octobre 1769, après être resté onze mois à la Bastille. Il s'exprime ainsi au début de sa captivité à Vincennes :

« Englouti, enchaîné douze fois à Vincennes, dans les cachots, sans qu'on m'en déclarât le motif, dérobé à mes emplois, à mes parents, à mes amis, à mes connaissances, au monde entier ; sans ressources, sans moyen de faire entendre mes plaintes contre mes tyrans ; privé d'air, de lumière, de communication même avec les suppôts d'oppression ; ignorant ce qu'étaient devenus ceux qui m'étaient chers, s'ils existaient, s'ils ne me supposaient point de délits criminels, pour être si injustement et si longtemps détenu, si mes tribulations avaient un terme fixé par mes persécuteurs ; quel sort, quelle fin m'étaient réservés entre les mains de mes puissants et despotes ennemis ; si quelque jour ma liberté, ma fortune, mon honneur, ma vie me seraient rendus ; périssant, mourant, agonisant tous les jours d'inanition et de faim cruelle, dans le supplice et l'horreur des ténèbres, des chaînes, de la nudité et

de tous les maux réunis, pouvais-je éloigner le désespoir, l'effroi, la pâleur et la mort, lorsque je ne voyais jamais de fin à ces douleurs? Cette ignorance de leur fin redoublait les tourments que l'on me faisait endurer. Rougemontagne, mon geôlier (c'est ainsi qu'il désigne toujours M. de Rougemont, le gouverneur), avait carte blanche du scélérat Sartines, pour me perdre, à quelque prix que ce fût, et, semblable aux démons de Milton, mon geôlier étudiait sans cesse les moyens de me faire souffrir de plus en plus. Tout retour que je faisais sur ma position actuelle ne tendait qu'à m'accabler et à me désespérer: la certitude cependant d'être martyr innocent pour la patrie me ranimait souvent, pour braver la rage de mes tyrans. Si l'on m'empoisonne, disais-je, mes souffrances ne dureront pas. Dans la débile situation où je me trouve, puisque ma captivité est toujours un titre de tortures dissemblables, elle ne doit être aussi qu'une suite de douleurs et de peines incompréhensibles. Mais n'oublions jamais la Providence. Si Dieu, qui est partout, ne m'eût soutenu, j'aurais péri mille fois au lieu d'une, pour avoir découvert, pour oser accuser et dénoncer une ligue insigne des ministres conjurés contre la France. »

Le Prévôt entre ensuite dans le détail et la durée de ses souffrances, et ces détails portent la mort dans le cœur.

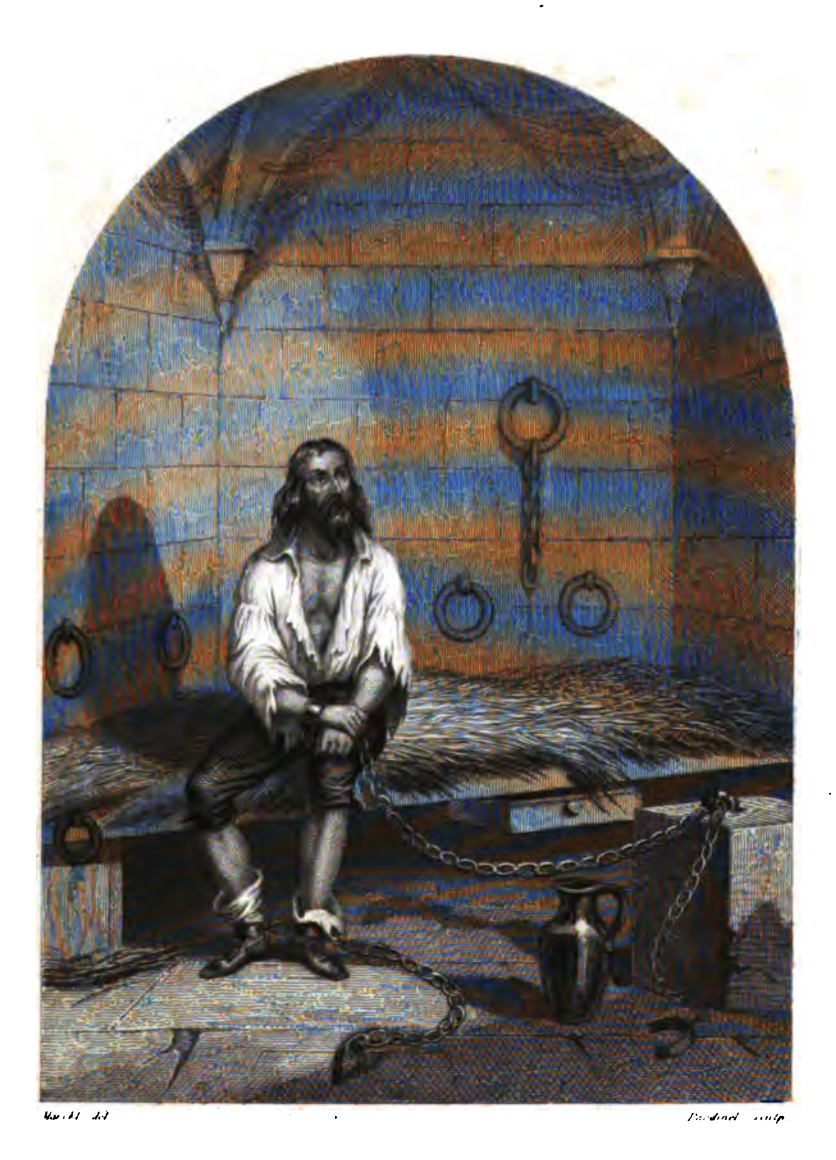
« Il n'est pas dans le *Martyrologe de la vie des Saints*, dit-il, de tourments si longs, de tribulations si insupportables à la nature, que celles qu'on m'a fait endurer douze fois dans l'espace de quinze ans au donjon de Vincennes, savoir, durant huit mois la première, onze mois la seconde, dix-huit mois la troisième, qui est la plus dure de toutes, neuf mois la quatrième, sept mois quelques jours la cinquième, cinq mois la sixième,

trois mois moins deux jours la septième, treize mois la huitième, quatorze mois moins sept jours la neuvième, huit mois treize jours la dixième, quatre mois et demi la onzième, et six semaines la douzième, ce qui fait *sept ans huit mois dans les cachots*, les chaînes aux pieds et aux mains le plus souvent, mais toujours nu, toujours réduit à la famine, privé de toutes choses, quoique ma pension fût de 3,600 livres à Vincennes, prise au trésor royal tous les ans par Rougemontagne. »

La brochure contient le récit de chacune des périodes de sa captivité dans les cachots. Nous allons citer une des principales :

« C'est en 1771 et 1772, dit-il, que me retint dix-huit mois au cachot n° 2, le cruel Sartines, mon ravisseur. Sa haine et sa rage croissaient toujours, tant qu'il me savait braver en silence toute sa férocité ; et loin de les diminuer, Rougemontagne s'appliquait sans cesse à les augmenter, en surpassant les ordres qu'il recevait et qu'il provoquait par de faux rapports. Tous deux étaient convenus ensemble de me faire périr d'une manière ou d'une autre, comme on va le voir ; mais l'avarice du démon Rougemontagne, sans qu'il s'en doutât, combattait pour moi, dans le temps qu'il me savait près d'expirer de sécheresse, de faiblesse, d'inanition, d'altération et d'épuisement, par la privation de nourriture et de boisson. On ne croirait pas ce que je vais dire ; mais Rougemontagne, dont j'ai la lettre sous les yeux et que d'honnêtes gens m'ont fait tenir avec une foule d'autres pièces trouvées à la Bastille après la prise de cette forteresse, convaincra bientôt les plus incrédules, lorsque je la copierai dans son contenu.

» Que l'on sache donc que pendant dix-huit mois, couché nu, les chaînes aux pieds, sur un grabat en forme d'échafaud, sous



Le Prevost de Beaumont prisonnier d'état à Vincennes

pour avoir dénoncé un pacte de famine

la figure d'un tympanon large de deux pieds, couvert d'un peu de paille réduite en fumier puant, la barbe longue de plus d'un demi-pied; je n'ai reçu, pendant ces dix-huit mois, que *deux onces de pain par jour et un verre d'eau pour tout aliment.* J'accusais Sartines d'être le procureur général des famines générales de 1767, 1768 et 1769, et ce démon voulait me faire périr de faim et d'inanition, quoiqu'il ne pût me nier son crime, non plus que Laverdy. Comment aurais-je pu subsister avec si peu dix-huit mois, si Dieu ne m'eût soutenu visiblement? car une personne en santé n'existerait pas longtemps avec la moitié plus de la même nourriture. Joignez à cela la privation de toutes les autres choses nécessaires à la vie, comme l'air, l'eau, le feu, la lumière; l'inaction, le défaut de respiration dans les temps chauds, la froideur des membres dans le cœur de l'hiver, sans couverture ni vêtement, la puanteur d'un cachot humide sur son plancher et ses murailles végétantes, quand l'air ne se renouvelle pas; l'anxiété, les soucis, les chagrins, les perplexités, les ennuis qui rongent, minent, absorbent et dévorent l'existence; le désespoir de l'adoucissement: car jamais on ne vous dit le terme qu'on doit mettre à votre tribulation, et le porte-clefs, qui me délivrait cette chétive nourriture par un trou au milieu de ma porte, ainsi qu'il se pratique envers les féroces animaux de la ménagerie, ne savait pas lui-même quand ce traitement barbare devait finir. Un jour, je dis à ce porte-clefs qu'il ne me servirait pas ainsi encore bien des jours, et qu'il me trouverait mort de faim quelque matin, puisque je n'avais pas la force de me traîner jusqu'au guichet, pour recevoir ma pitance. Ce que je disais était vrai. Le porte-clefs rapporta à Rougemontagne sur-le-champ mes paroles. Celui-ci lui

répondit : « Que voulez-vous que j'y fasse ? j'exécute les ordres qui me sont donnés. Cependant, allez tout à l'heure chez Fontelliau, chirurgien, pour qu'il visite de ma part et examine la situation de ce prisonnier. Si je le perdais, l'on m'ôterait bien vite ceux qui sont venus avec lui et après lui. Il n'est point le seul qui se plaigne. »

» Fontelliau arrive dans mon cachot, me tâte le pouls, et n'en trouve pas ; il me tâte le corps, qu'il trouve presque froid, débile, et décharné comme un squelette ; mes yeux ne pouvaient soutenir la lumière de la chandelle : mon sang était si appauvri et si raréfié, que je ne paraissais au chirurgien qu'une image de la mort. Deux jours après, me voilà rapporté dans ma chambre. On me baigne dans de l'eau chaude, on me donne des bouillons restaurants, on me fait prendre l'air dans la cour, traîné par les bras ; et peu à peu je reprends graduellement de la nourriture légère qui me ranime avec un coup de vieux vin : ce qui dura quinze jours.

» Et voilà comme l'avarice du démon Rougemontagne, qui profitait en entier de ma pension, de mon bois, de ma chandelle, toutes les fois qu'il me mettait dans les cachots, m'a sauvé de la mort en considérant que si je mourais entre ses mains, il perdrait non-seulement ma pension, mais aussi celle de mes compagnons et autres qui pouvaient lui être ôtées. »

Cette ruse, le Prévôt l'employa quelquefois pour sortir des divers cachots où on le renfermait. Mais elle ne lui réussissait qu'après qu'il était arrivé à l'apogée des souffrances et qu'on craignait réellement pour ses jours. Il résolut d'user d'autres moyens qui ne le soumissent pas à des inconvénients si cruels pour lui. Il avait acquis une adresse et une facilité merveilleuses

pour se débarrasser de ses fers et percer les murs de ses cachots, il en usa fréquemment pour effrayer ses geôliers. En effet, le Prévôt était terrible, et d'autant plus redouté quand il avait l'usage de ses mains, qu'il se précipitait lui-même au devant de la mort qu'il désirait pour mettre fin à ses tortures, et que M. de Rougemont avait intérêt à ne pas lui donner pour conserver son pensionnaire. Dans le principe, ce furent des luttes effrayantes, à l'aide desquelles il se fit d'abord changer de prison. Plus tard, on prit des précautions pour paralyser ses efforts. On doubla les portes du cachot, on lui jeta sa nourriture par le guichet, et on rit de sa rage impuissante, même alors qu'il était parvenu à rompre ses chaînes. Le Prévôt prit à son tour d'autres moyens : à l'aide d'un travail opiniâtre, il parvint à percer les murs, à remplir son cachot de matériaux énormes qu'il mettait contre la porte, menaçant de la murer et de se laisser mourir de faim. Ce nouveau biais lui réussit encore : on le tirait de temps à autre de son cachot. C'est dans ces luttes sans cesse renouvelées qu'il passa son temps à Vincennes, ne perdant rien de son énergie et de son courage, jusqu'au jour où M. de Malesherbes, devenu ministre de Paris, vint le visiter et voulut connaître la cause de sa détention. Le Prévôt la lui dit, et M. de Malesherbes ne voulut pas croire au pacte de famine. Mais le Prévôt, insistant et donnant des preuves, le ministre lui dit de lui écrire ses dénonciations avec tous les détails possibles. Le prisonnier s'empressa de le faire et de remettre sa lettre et son mémoire à M. de Rougemont; mais M. de Sartines et les autres ministres, engagés dans la ligue et prenant part aux bénéfices du pacte de famine, comme nous l'avons dit dans la Bastille, empêchèrent que ces pièces ne parvinssent

à M. de Malesherbes et les firent déposer à la Bastille, où elles ont été retrouvées et imprimées après la prise de cette forteresse. On ne manqua pas de prétextes auprès de M. de Malesherbes pour lui faire abandonner le malheureux prisonnier, qu'on lui montra comme un fou, et sur le compte duquel on inventa des crimes, cause de sa détention. Cela, joint au peu de durée du ministère du premier, fit que le Prévôt demeura de nouveau enfoui dans son sépulcre. Il reçut une autre visite: ce fut celle de MM. Lenoir et Amelot. Les mêmes choses se passèrent et amenèrent les mêmes résultats.

Cependant le Prévôt, dans les intervalles qu'il avait passés dans les chambres, dans les permissions qu'il avait obtenues d'écrire, avait eu assez d'adresse pour se procurer du papier, de manière à pouvoir composer un ouvrage très-volumineux. Il était intitulé *l'Art de régner, ou la Science, d'après l'Écriture-Sainte, du vrai gouvernement de la monarchie française dans ses soixante-six branches*. Il avait passé cinq ans à écrire ce manuscrit. Habile et ingénieux comme il l'était, jouissant d'ailleurs de temps à autre des libertés du donjon, le Prévôt était parvenu à faire proposer l'impression de cet ouvrage aux imprimeurs associés de la rue Saint-Jacques, qui publiaient des livres sans autorisation du roi. Les démarches qu'il avait fait faire pour cela furent découvertes par la police et on l'en punit de nouveau par une captivité plus resserrée. Mais ce qui importait soutout, c'était d'avoir ce manuscrit dans lequel on pensait, et c'était la vérité, qu'il dénonçait tout le pacte de famine. Or c'était là la difficulté. Le Prévôt ne quittait pas ses papiers, même pendant son sommeil, et il s'était rendu si redoutable par son courage d'abord, et ensuite par sa mort dont il mena-

çait à chaque instant ses geôliers, qu'on ne savait comment s'y prendre. Plusieurs tentatives échouèrent et n'aboutirent qu'à le prévenir et le tenir davantage en garde.

Le baron de Breteuil venait de remplacer M. Amelot au ministère. On crut pouvoir se servir de cette circonstance pour lui enlever par ruse ses papiers. On donna l'ordre à un inspecteur de police, nommé Royer de Surbois, de l'enlever par surprise pendant la nuit du donjon de Vincennes, et de lui prendre ses manuscrits

Le 29 février 1784, le secrétaire de M. de Rougemont, un nommé Vallage, se présente à son guichet, et après lui avoir annoncé le remplacement de M. Amelot par le baron de Breteuil, ajoute que ce dernier lui a envoyé un officier pour venir le chercher, afin de le conduire à Versailles, où il expliquerait lui-même son affaire au ministre; qu'il n'a qu'à cacheter ses papiers et les laisser au donjon, qu'il est certain de les retrouver à son retour. Le piége était trop grossier pour qu'un homme de la trempe de le Prévôt, à qui l'on avait déjà donné des soupçons, pût y tomber. Toutefois il ne témoigne rien et se borne à demander à voir lui-même cet officier et à lui parler, quand il aurait soupé. Vallage se retire, et aussitôt le Prévôt songe à faire une sérieuse résistance, si on veut enlever ses papiers ou sa personne, et de mourir plutôt que de se laisser enchaîner de nouveau dans un de ces horribles cachots où il avait tant souffert. Il savait d'ailleurs qu'on voulait le transférer au mont Saint-Michel. En conséquence il barricade sa porte le mieux possible et cherche à se faire des armes de tout ce qu'il trouve sous sa main. Puis il écrit au roi pour lui envoyer un projet d'*Université royale, civile, politique, économique et morale*; travail précieux

qui lui avait beaucoup coûté; et mande au baron de Breteuil que dans l'état de santé où il est, et sans vêtements convenables, il ne peut venir à Versailles, et qu'il le prie au contraire de venir lui-même au donjon, comme ses prédécesseurs; que là il lui révélera le fameux complot du pacte de famine, qui intéresse tous les Français. Ensuite il attend tranquillement l'arrivée du prétendu officier.

Nous allons lui emprunter à lui-même le récit de ce qui se passa. Il n'est pas d'exemple d'une résistance pareille à celle que fit ce prisonnier, avec autant de courage que d'habileté.

Il divise ainsi cette partie de sa brochure :

ASSAUTS ET COMBATS.

« A onze heures et demie de nuit, dit-il, arrive le prétendu officier du baron, avec deux estafiers, ses domestiques, en petit uniforme de marine, et lui portant habit bleu de roi, boutons d'argent aux armes de France. On me l'annonce à travers les portes : « Ouvrez le guichet seulement, répondis-je, afin que je le voie et que je lui parle. »

» Vous êtes, monsieur, m'a-t-on dit, depuis cinq heures, envoyé comme officier du baron de Breteuil, pour m'emmener à Versailles, au lieu de venir, lui-même me visiter, à l'exemple de ses prédécesseurs; cela est-il vrai et même possible?

» — Oui, monsieur, je suis l'envoyé de M. le baron de Breteuil, ministre de Paris, qui, chargé d'affaires en ce moment, vous fait proposer de vous rendre chez lui, dans une bonne chaise de poste; il ne m'a pas fallu plus de deux heures pour venir, et il ne me faudra pas plus de temps pour retourner à la cour, si vous voulez venir avec moi.

» — Tout cela a l'air d'un tour que Sartines me joue; mais il sera joué lui-même. Je ne puis profiter de l'invitation de monsieur le baron. Mon geôlier a pu vous dire qu'il me laisse, dans le plus rude hiver, manquer de vêtements, de bois et de chandelle, pendant qu'il reçoit 3,600 livres de pension par an du trésor royal, pour chaque prisonnier. Dites à monsieur le baron que je suis nu, exténué des tyrannies continuelles de trois démons, qui sont *Sartines, le Noir et Rougemontagne*. Fatigué de mes travaux journaliers, privé non à présent, mais de temps en temps, de nourriture, par leur excessive méchanceté, toujours claquemuré, cloîtré, abandonné de tout le monde ; que faute de prendre l'air, ma santé en est affaiblie; que tous les secours qui me sont dus me sont refusés par ce desposte geôlier et par le démon négritien, fils de gens de néant ; que je l'accuse de mille scélératesses qui l'ont fait remonter en police, pour être chef d'une multitude de bandits. Dites tout cela au ministre de ma part, en lui observant que j'ai chez moi des ouvrages que je ne puis abandonner aux rapines de Rougemontagne; et afin que votre voyage ne soit pas inutile ni infructueux, voici un paquet que j'ai fait à la hâte pour le ministre : il en renferme un autre de conséquence pour le roi et pour l'état.

» Ce paquet, que je remettais à Royer de Surbois, inspecteur de police, qui m'était tout à fait inconnu, était le plan d'*Univerté royale, civile, politique, économique et morale*, en deux parties.

» L'officier du baron, homme de cinq pieds, âgé de trente à trente-trois ans, tête ronde, visage court et plat, le teint pâle, lit l'inscription de mon paquet, et dit qu'il faut y mettre un cachet.

» — Je n'ai ni feu, ni cire, ni cachet, et il m'a fallu le fermer avec de la colle; mais on ne peut l'ouvrir sans déchirer l'enveloppe.

» — Eh bien! dit-il, je vais brûler de la cire; voilà le cachet du ministre, apposez-le sur votre paquet, à l'ouverture du guichet.

» — Vous êtes donc premier commis du ministre?

» — Cela vous prouve que je suis en place, et que je suis envoyé.

» Mais ce cachet, qui n'était nécessaire, me donnait trop de défiance pour n'être pas sur mes gardes. En effet, l'officier prétendu du baron de Breteuil devait être convenu en secret, avec son plus gros estafier, qu'il s'approcherait du guichet comme il fit, et tâcherait de me saisir le poignet, pendant que je poserais ce cachet qu'il eût pu poser lui-même. L'estafier manque son coup. Je jette promptement le paquet cacheté à l'officier, avec son cachet d'argent, en lui reprochant d'avoir le dessein de m'enlever de force et de nuit, et, se voyant découvert, il dit : *Ouvrons sa porte et exécutons nos ordres*. (Ces ordres, si l'on m'a rapporté la vérité, étaient de me conduire au mont Saint-Michel, ou à Pierre-en-Cise, dans sa chaise de poste, et une grande récompense lui était promise par le ministère *vergennien, sartinien et bretolien.*)

» Oui-da! lui répondis-je, c'est donc là votre mission? elle vous coûtera gros. Si vous ouvrez et approchez contre ma défense, tout est prévu pour vous recevoir, et, fussiez-vous un cent, pas un n'entrera sans être salué. Je suis prisonnier d'état, dans la maison du roi, conséquemment sous sa protection : vous venez, de nuit, troubler mon repos et ma tranquillité; je

n'aurai pas à répondre de ce qui vous arrivera : j'ai prévenu mes confrères, avec mon porte-voix, de votre arrivée, de veiller et de se tenir sur leurs gardes; ils entendront le bruit, et vous ne pourrez exécuter vos attentats.

» Malgré ce que je dis, la porte s'ouvre, mon porte-clefs, nommé Bertrand, se tient derrière, et les assaillants se tiennent cachés dans la salle qui servait de cuisine à Louis XV, en 1715. Je suis bien armé; leurs flambeaux m'éclairent, personne ne peut approcher que je ne le touche de près. On garde le silence, puis l'on examine le local. Pour entrer chez moi, il fallait descendre entre mes deux portes un degré, ensuite en monter deux autres, et franchir mon lit de quatre pieds de hauteur, au-dessus du second degré qui fermait l'ouverture, par sa tête, dans toute la largeur de ma porte, outre que deux chaises, couvertes de carreaux de brique, défendaient encore l'entrée de ma chambre à droite et à gauche. Le fier-à-bras qui avait tenté de me saisir le poignet, s'avançant jusqu'à la seconde porte, reçoit aussitôt une large brique sur l'estomac, et n'attend pas la seconde pour se retirer. Le prétendu officier ordonne qu'on ferme ma porte, pour consulter et prendre d'autres mesures avec mes geôliers, les porte-clefs et les soldats. Fin du premier assaut.

» Alors on délibère de faire assaut en même temps par la fenêtre et par la porte; mais l'officier, n'osant se montrer le premier, les soldats refusant la plupart de s'exposer et de se faire blesser inutilement, ils ne se chargent que de tapager à ma porte et à ma fenêtre, croyant m'étourdir. A leur défaut, les valets de geôle s'offrent de prêter main-forte pour avoir récompense.

» La porte s'ouvre par ordre de l'officier: quatre se présentent de front à la fois; mais deux se retirent blessés, et ceux qui ne le sont pas font de même. L'officier fait refermer la porte à demi, et demande le fusil du capitaine Vallage, qui le lui met en main, croyant me faire peur : il se présente porte bâillante, menaçant de faire feu, quoiqu'il ne parût pas chargé. Je saisis le bout du canon pour l'arracher; il est faussé par mes efforts et la fermeture de la porte. L'officier le retire, fait fermer la porte, et va consulter une seconde fois, pour livrer, à minuit, un troisième et dernier assaut. Fin du second assaut.

» Viennent cette fois trois hommes à couvert d'une paillasse, qu'ils présentent agenouillés derrière. Le projet était fou; ils ne pouvaient franchir les deux degrés ni déranger mon lit, scellé par terre, sans se découvrir à droite ou à gauche. Cette paillasse n'atteignait pas le haut de la porte : je leur jette d'abord par dessus mes deux cruches de grès pleines d'eau, lesquelles tombant d'aplomb sur leurs jambes, les blessent encore en les inondant, et ils se retirent. L'officier que je désirais de joindre s'avise de prendre leur place un moment, persuadé peut-être que je n'avais plus rien, et il reçoit sur la tête, couverte de son chapeau, le grand vase de ma chaise percée, qui gâte et infecte son habit bleu du haut en bas, ainsi que l'un de ses estafiers qui tenait la paillasse avec lui : il m'apprend lui-même aussitôt mon succès en se plaignant du mal qu'il ressentait à la tête. Il donne ordre, en se retirant, de fermer mes portes; mais avant qu'elles se ferment, je lance, dans la salle, une brique dont un éclat frappe au front le nommé *Lavisé*, l'un de mes porte-clefs, qui avait conseillé la paillasse. La troupe défilait. *Bertrand*, qui se tenait derrière à la porte pour

l'ouvrir et la fermer, me demanda alors, pour fermer tout à fait mes portes, la permission de les déblayer de briques et de vaisseaux cassés.

» — Je le veux bien, lui dis-je, mais je t'avertis que si tu montes sur le plain-pied de ma chambre, tu recevras la récompense de tes trahisons avant d'avoir rien dérangé pour venir jusqu'à moi, et j'avais le bras levé pour lui tenir parole. Il ferme donc les portes le plus vite qu'il peut, et dit que tout le monde est parti, que l'officier s'en retourne pour raconter sa défaite, et les invalides chez Fontelliau, chirurgien, se faire panser ainsi que *Lavisé*. Fin du troisième assaut.

» Je passe néanmoins la nuit à veiller, de peur qu'ils ne s'avisent de revenir pour me prendre, remerciant Dieu de n'avoir tué personne, mais d'avoir bien étrillé tout le monde dans ma juste défense.

FAMINE ENTIÈRE PENDANT TROIS JOURS ET TROIS NUITS, COMMENCÉE LE LENDEMAIN DE CES ASSAUTS.

» Il ne me restait, le lendemain, quoi que ce fût pour manger ni boire, pas même d'eau ; j'avais rendu à mon porte-clefs la desserte de mon souper, qui n'était que de morue et de lentilles, et j'avais rendu un peu de vin, ne prévoyant pas qu'on dût me mettre à la famine dès le lendemain après ces assauts nocturnes. Cette famine ne dura que trois jours et trois nuits, mais elle fut rude à supporter, n'ayant rien pour rafraîchir mes entrailles, qui se consumaient d'un feu dévorant. Mon geôlier envoyait tous les jours des courriers à Versailles, qui informaient mes ennemis de cette diète, par laquelle il préten-

dait me prendre dans mon cachot. Il demandait d'y être autorisé et approuvé par des ordres, parce qu'en les attendant, il avait pris sur lui de me traiter ainsi et de faire fouiller les porte-clefs pour être sûr qu'on ne me portait rien; et j'informais mes compagnons matin et soir, avec mon porte-voix, de la conduite de notre geôlier démoniaque : mais le jeudi suivant, par ordre du ministre, on me servit à midi, 4 mars, le même dîner des autres prisonniers, dont j'usai très-modérément, malgré ma faim extrême, parce que j'eusse pu être bien incommodé de suivre mon appétit et mon besoin.

» Rougemontagne, mon geôlier, et le démon négritien, lieutenant de police, honteux d'avoir manqué leur coup, tiennent conseil pendant quinze jours, pour aviser au moyen de m'enlever, non plus de nuit, mais de jour, du donjon de Vincennes. Vergennes et Breteuil s'occupent tour à tour de lire mon plan d'*Université royale civile, politique, économique et morale*, qui tend à les faire venir le reste de leurs jours au donjon de Vincennes, et délibération prise entre tous, Surbois est chargé de me livrer de nouveaux assauts en plein midi, en vertu d'un nouvel ordre dont il sera bientôt fait mention.

QUATRIÈME COMBAT.

» Le 15 mars 1784, arrive, dans le donjon, le prétendu officier du baron de Breteuil, non plus sous son déguisement d'officier de marine, qu'il ne pouvait mettre après avoir été rincé comme on l'a vu, mais en habit gris, et c'était toujours Royer de Surbois, inspecteur de police, qui résidait au donjon de Vincennes depuis sa défaite dans la nuit du dimanche 29 fé-

vrier, pour attendre les ordres du baron de Breteuil. On voit que Surbois ne savait pas bien son métier de captureur.

» Ce jour-là, dix heures du matin, Surbois, à la tête d'une troupe de brigands enrôlés à la police, et précédé d'un chien dogue de la plus haute taille qui se voie nulle part, s'annonce par un grand vacarme comme un tranche-montagne ; il tempête et fait le démoniaque pour animer sa troupe de bandits et de vauriens. Il fait ouvrir mes portes avec bruit. Alors tous se taisent, et examinent mon ouvrage pour ma défense : 1° un mur sec, bâti des débris de mon poêle, de briques, sur le premier degré de ma chambre qu'il faut franchir ; 2° la tête de mon lit, qui domine encore. Aucun d'eux ne m'entend et ne me voit au coin de l'ouverturc de la porte, étant à couvert par la muraille de ma chambre, qui est octogone. « Comment approcher? disaient-ils... Comment entrer, pour peu qu'il s'y oppose? Voilà un mur, un lit plus haut que le mur, des chaises couvertes de pierres prêtes à être lancées sur nous. La fenêtre est fermée dehors et dedans de deux énormes grilles, avec un abat-jour par dehors. On ne peut attaquer que par la porte; mais, en frappant, il pourrait nous tuer avant que nous eussions pu faire la moindre brèche; il touchera à bout portant quiconque s'y présentera. Il faut ici le chien, l'exciter à aboyer, à s'élancer sur le mur, et à le franchir. Il vaut mieux qu'il soit tué que nous. » Ils appellent, ils excitent donc le chien de Surbois, grand comme un petit âne, à aboyer ; mais plus ils l'encouragent à franchir le mur et à sauter par-dessus la tête de mon lit, moins il ose l'entreprendre ; voyant les carreaux pleuvoir sur lui, il s'éloigne rapidement pour les esquiver. Cependant il reçoit un petit éclat de brique sur son museau, qui l'oblige de s'en aller.

En vain Surbois le rappelle : plus sage que son maître, il lui désobéit.

« Que ferons-nous? disent les garnements de la police. Composons avec le prisonnier, dit un autre, car étant à l'abri de la muraille des deux côtés de la porte de sa chambre, il peut assommer le premier qui avance. » Il disait vrai ; mais je ne voulais être homicide de personne, ni rendre mauvaise ma bonne cause, avec le plus sûr droit de me défendre.

» Surbois tient conseil avec ses brigands et mes porte-clefs, qui, ne voulant point s'exposer aux coups, chargent le commis de Surbois de se présenter seul et le premier. Mais avant tout on délibère d'abattre le mur sec et d'attirer à soi les moellons avec un crochet au bout d'une longue perche ; et pour savoir si je le souffrirai tranquillement, Surbois, à qui on reprochait de n'avoir point encore annoncé sa mission autrement que par un vain tapage en arrivant, m'adresse ce qui suit à haute voix : *Je suis chargé, monsieur, de vous arrêter et transférer ailleurs.* (Notez qu'il ne dit point encore où il veut me transférer, raison pour laquelle je résiste, parce que je crains que ce ne soit pour le mont Saint-Michel ou Pierre-en-Cise.) *Rendez-vous*, dit-il, *de bonne grâce et il ne vous arrivera aucun mal.*

» — Quoi donc ! ne suis-je pas arrêté ici depuis quinze ans, sans sujet, après un an de Bastille? pourquoi parler encore de translation nouvelle, plutôt que de liberté? quels sont mes crimes?

» — Je ne le sais pas, répond Surbois, je ne suis qu'exécuteur d'ordres, et le devoir de ma charge me commande...

» — La maudite charge que celle d'attenter à la liberté et à

la vie des citoyens innocents! Qui vous a envoyé troubler mon repos?

» — Messieurs le baron de Breteuil et le Noir, lieutenant de police.

» — Que l'enfer les dévore éternellement! est-ce que je suis le sujet ou l'esclave de ces scélérats gagés de la couronne? ne suis-je pas, quoique en prison injustement, toujours le sujet du roi, et comme tel sous sa protection spéciale, logeant dans ses maisons depuis seize ans? Pourquoi ne voyant jamais personne, excepté les traîtres, suis-je recélé, vendu, livré, transféré par ces scélérats entre les mains d'autres scélérats geôliers, sans être jamais entendu dans mes plaintes, que de ceux que j'accuse de forfaits énormes, et que je récuse pour mes juges? Quel délit me reproche-t-on en servant fidèlement l'état et mon souverain, contre tant de démons élevés au ministère et à la police ordurière? qui peut être plus tranquille que je le suis? si je travaille et gémis sans cesse de l'injustice et de l'oppression, c'est en silence. Par quelle raison aujourd'hui l'entrée du donjon, que mon geôlier refuse au public, à mes parents, à mes amis, pour me voir et me défendre, est-elle permise de préférence aux assassins de la police, qui, détestés et détestables, font profession impunément, comme vous, d'assaillir les bons citoyens, sous la direction et l'autorité de la servante des boues et des lanternes de Paris? Pour venir ici il faut un ordre signé du roi, et vous n'en avez pas quoique vous vous disiez exécuteur de ses ordres.

» — Jour de Dieu, je n'ai pas d'ordre! je vous en montrerai un, signé du baron de Breteuil, pour vous mener à Charenton; je vous le mettrai en mains pour le lire vous-même.

» — Que ne disiez-vous cela plus tôt? vous ne savez donc pas votre métier : car si vous m'eussiez annoncé d'abord que votre ordre était pour Charenton, je vous aurais même ouvert le passage de ma chambre. Pourquoi? parce que, quoique je ne connaisse pas la maison de Charenton, je ne puis y être plus mal qu'entre les mains du démon Rougemontagne. Vous me promettez de me montrer votre ordre, et je vous demande encore que tous mes papiers, renfermés dans ma malle, viennent avec moi à Charenton.

» — Oui, dit-il, je vous le promets et je l'exécuterai.

» — En ce cas entrez.

» Ne se fiant pas à ma parole il n'envoie d'abord que son commis, à qui je dis de faire venir les autres, puisqu'il voyait que je laissais mes armes sur mon lit, sans dessein de ne m'en pas plus servir contre eux que contre lui.

» Tous entrés, jusqu'au chien, Surbois me donne l'ordre à lire tout haut ; il était ainsi conçu : *De par le roi, il est ordonné au sieur Royer de Surbois de transférer le sieur Prévôt en la maison de charité de Charenton jusqu'à nouvel ordre. A Versailles, ce* 10 *mars* 1784.

» Signé : Louis, par la main du facteur d'ordre ; *et plus bas*, en griffonnage presque illisible, Le baron de Breteuil. »

Ce fut ainsi que le Prévôt sortit de Vincennes et fut transféré à Charenton, où de nouvelles douleurs l'attendaient. Confiant dans cet ordre pour une maison qu'on appelait de charité, et peut-être las de sa rude résistance, il consentit à tout moyennant la certitude que sa malle et ses papiers le suivraient. Il en avait déjà la promesse, elle lui fut renouvelée. Il cacheta sa malle de cinq cachets, la vit mettre derrière la voiture. Mais

arrivé à Charenton il la réclama en vain, on ne la lui rendit pas. Elle avait été enlevée pendant la route par ordre de Rougemont et le Noir, et la partie dangereuse des papiers avait été, comme d'ordinaire, déposée dans les archives de la Bastille. Nous ne suivrons pas le Prévôt à Charenton, à Bicêtre et à Bercy, où il ne nous appartient plus. Mais avant de le quitter, nous consignerons ici notre admiration pour son noble courage dans ce qu'il appelle ses combats et les assauts qu'il subit, et dans son langage sur l'inviolabilité d'un prisonnier d'état. Si de tel récits font frémir d'indignation en voyant les moyens affreux employés par les séides les plus barbares, ils consolent, ils rafraîchissent le cœur en présentant dans un homme qui souffre pour une cause si belle, tout ce qu'on peut trouver de fermeté, de dévouement et d'énergie.

Nous avons dit dans la Bastille quelle fut la fin de cet homme étonnant.

Il nous reste un dernier prisonnier important pour terminer le règne de Louis XV. Le récit de la cause de sa captivité au donjon de Vincennes donnera une idée des mœurs de cette époque.

Il existait à Paris, en 1771, le couvent de *Bon-Secours*. Cet asile était celui dans lequel se réfugiaient toutes les femmes mariées séparées de leurs maris. Il recevait en outre de jeunes et jolies pensionnaires qui étaient censées y perfectionner leur éducation. Madame Dussaillant, abbesse peu rigide et très-galante, dirigeait avec d'autres religieuses cette communauté qui était devenue une espèce de sérail pour les grands seigneurs. C'était de là qu'ils tiraient leurs maîtresses, qu'ils les faisaient évader du couvent pour avoir le plaisir d'une aventure scanda-

leuse qui les mît en renom à la cour; c'était là encore que les jeunes gens nouaient avec les femmes mariées des intrigues auxquelles la difficulté du cloître prêtait de nouveaux charmes. Enfin c'était, en conservant les dehors d'une apparente austérité, une des maisons les plus dissolues de Paris. Mais cette dissolution n'existait qu'autant que l'abbesse, madame Dussaillant, voulait bien le permettre. Elle avait sa justice et ses caprices, et savait déployer autant de sévérité dans l'occasion, qu'elle savait approuver par un consentement tacite ou bien fermer entièrement les yeux.

Le chevalier de la Porquerie, jeune mousquetaire, dont la beauté faisait proverbe, accompagna quelquefois à ce couvent un de ses camarades qui allait y visiter deux pensionnaires ses cousines. Dans ces visites le chevalier eut l'occasion de voir une madame Mimi, jolie et charmante personne qui se trouvait dans la catégorie des femmes maries séparées de leurs époux. Madame Mimi, amie intime de l'abbesse, descendait souvent au parloir avec elle, et toujours aux heures où le chevalier s'y rendait. Ces deux personnes ne tardèrent pas à s'aimer et à se le dire des yeux, le seul langage qu'ils osassent employer devant l'abbesse. Mais comme l'ami du chevalier était aussi amoureux d'une de ses parentes, les deux mousquetaires résolurent de se servir mutuellement. Ainsi, pendant que de la Porquerie causait dans un coin avec l'abbesse et la belle Mimi, l'autre mousquetaire parlait à l'aise avec sa parente, et lui remettait la correspondance du chevalier avec la femme mariée, dont elle devint volontiers l'intermédiaire. Dans peu les deux couples s'étaient dit de la voix, des yeux et de la plume tout ce qu'ils pouvaient se dire; ils ne voulaient pas s'en tenir là.

Madame Mimi pressentit l'abbesse pour voir si elle serait disposée à encourager cette intrigue, comme elle le faisait quelquefois; mais l'abbesse resta sourde et froide à ses insinuations, et au ton qu'elle prit en lui répondant, madame Mimi s'aperçut que madame Dussaillant aimait aussi le chevalier de la Porquerie, et qu'elle avait en elle une rivale. Elle en prévint sa compagne, et cet obstacle au lieu de les arrêter ne fit que doubler en elles le désir de continuer. L'amour des femmes cloîtrées est comme le désir de liberté des prisonniers : il est aussi inventif qu'audacieux. Dans peu, ces deux femmes se hasardèrent, à l'aide d'une échelle qu'elles s'étaient procurée, à monter pendant la nuit jusque sur les murs de leur couvent. Leurs amants les attendaient de l'autre côté, et tous quatre allaient passer la nuit dans une maison voisine qu'on avait louée à cet effet. Avant que le jour parût, les pensionnaires rentraient dans le couvent de la même manière qu'elles en étaient sorties. Mais le bonheur des amants ne fut pas de longue durée. Les deux mousquetaires avaient eu l'imprudence de cesser au parloir leurs visites désormais oiseuses, puisqu'ils voyaient leurs maîtresses ailleurs en pleine liberté. L'abbesse s'aperçut d'autant plus vite de cette absence qu'elle avait senti sa passion s'accroître pour le chevalier. Madame Mimi, de son côté, fière de la préférence qu'elle avait obtenue, dit à l'abbesse de ces mots que les femmes seules savent trouver et comprendre, et qui prouvent le triomphe de l'une et l'abaissement de l'autre. L'abbesse conçut des soupçons, fit épier sa rivale et ne put rien découvrir. Une nuit cependant, poussée par cet instinct de jalousie qui agit chez certains êtres, elle se rendit dans la chambre de madame Mimi, et trouva son lit vide. Elle passa aussitôt chez les deux cousines

du mousquetaire et ne trouva que la plus jeune. Elle la réveilla en sursaut, et l'ayant interrogée avec ce ton de sévérité qu'elle savait prendre en certaines occasions, parvint à arracher à cette jeune fille, toute tremblante, ce qui se passait chaque nuit. Alors, furieuse d'avoir été jouée ainsi, l'abbesse fit réveiller toutes les religieuses et toutes les pensionnaires de la maison, les conduisit au bas de l'échelle posée contre le mur intérieur du jardin, les fit cacher parmi les arbustes et les charmilles, et leur dit d'attendre en silence. Les deux femmes ne tardèrent pas à rentrer. Donnant aussitôt le signal, l'abbesse se montra tout à coup avec toute sa maison, le jardin s'éclaira de tous côtés, et madame Dussaillant, après avoir longtemps joui de la confusion de sa rivale, annonça qu'elle allait faire un grand exemple. En effet, elle imposa à ces deux femmes la punition la plus sévère de la maison, qu'elle se plut à perpétuer sur madame Mimi, comme la plus coupable. Elle ne s'en tint pas là, et, après s'être vengée de sa rivale, elle voulut aussi se venger de celui qui avait dédaigné ses charmes ; elle écrivit au roi, et lui dénonça ce scandale sacrilége dans les termes les plus irrités. Louis XV rit beaucoup de l'aventure, qu'il se plaisait à raconter. Curieux d'en connaître les deux héros avant de les punir pour l'exemple, il les fit venir devant lui, et se fit raconter dans les plus grands détails tout ce qui s'était passé

— Eh bien, messieurs, vous méritez une punition sévère, dit Louis XV en contenant avec peine son envie de rire ; vous avez violé un asile sacré ; je vais prononcer sur votre sort.

— Mais, sire, répondit l'ami du chevalier, mon crime est au moins réparable ; j'offre d'épouser ma cousine.

— Soit, dit le roi ; je vous le permets ; et, dans huit jours,

vous me la présenterez au moment où j'irai à la messe. Quant à vous, chevalier de la Porquerie, heureusement pour vous, vous n'avez pas affaire à une veuve. Madame Mimi est mariée, vous ne pouvez lui offrir la même réparation.

— Il est vrai, sire; mais...

— Rendez-vous à Vincennes, mes ordres vous y précéderont.

Les deux amis se retirèrent et se séparèrent au sortir du palais, l'un pour aller se marier, l'autre pour aller en prison.

« Celui qui va se constituer prisonnier n'est pas le plus à plaindre, » dit le duc de Richelieu présent à cette scène.

Le chevalier de la Porquerie fut en effet se faire écrouer au donjon. Aussitôt que cet emprisonnement fut connu, le roi reçut de tous côtés des prières et des instances pour le prisonnier de la part des dames de la cour. C'était par l'originalité de l'intrigue que le chevalier avait surtout été séduit avec madame Mimi, car il comptait parmi les grandes dames de nombreuses conquêtes, qu'il se plaisait à entretenir. Aussi toute la cour fut-elle en rumeur quand on apprit que le roi ne voulait pas faire grâce au beau mousquetaire. On cria à l'injustice, à l'arbitraire, au despotisme. Pour la première fois peut-être le beau sexe osa discuter la légalité des lettres de cachet; mais tout fut inutile. Louis XV avait son projet; il voulait l'accomplir malgré tout. Curieux de connaître la femme qui avait inspiré une passion à un homme aussi recherché par les femmes que l'était le chevalier, il fit dire à l'abbesse, en lui annonçant ce qu'il avait fait quant aux hommes, qu'il se chargeait aussi de la punition de madame Mimi, et qu'elle eût à la remettre à la personne qui viendrait la chercher en son nom. L'abbesse obéit, et madame Mimi fut conduite au parc aux cerfs.

Louis XV la vit; elle lui plut, et fut cause que le roi ajouta quelques infidélités à celles qu'il faisait de temps en temps à madame Dubarry, qui le lui rendait avec usure. Au bout de quatre mois le roi fut dégoûté d'elle; au bout de quatre mois le chevalier de la Porquerie fut mis en liberté. Madame Mimi resta au parc aux cerfs. Elle n'avait fait que changer de couvent.

Il nous reste encore à mentionner trois circonstances qui se passèrent sous ce règne et qui tiennent au château royal de Vincennes.

La première eut lieu en 1720. Ce fut l'ordonnance qui confirma le droit d'un demi-écu d'or, dû au chapitre de la Sainte-Chapelle, à Vincennes, pour chaque jour que les rois coucheraient dans le château.

Cette largesse royale, qui rappelait les premiers temps de la féodalité, n'était motivée par rien, et prouve l'incurie d'un gouvernement dont le trésor était épuisé.

La seconde fut le séjour au château de Vincennes de la reine douairière d'Espagne, veuve de Louis Ier, qui avait résolu de revenir en France. Elle fut conduite provisoirement au château avec le mélange bizarre des cérémonies usitées aux cours d'Espagne et de France. Elle y arriva le 29 juin 1725 et y séjourna jusqu'au 25 décembre 1726. A cette époque elle fut habiter le palais du Luxembourg, qui devint sa résidence ordinaire.

Enfin, la troisième circonstance qui a laissé des traces qu'on voit encore aujourd'hui, fut l'ordre donné par Louis XV, en 1731, de faire abattre et déraciner tous les arbres du parc de Vincennes, et de réunir ce parc à la forêt. On laboura le terrain et on y sema du gland. Les chênes que l'on voit aujourd'hui aux abords du château de Vincennes datent de cette époque.



Mirabeau prisonnier à Vincennes
rêve la liberté de la France

LE DONJON DE VINCENNES

SOUS LOUIS XVI.

PRISONNIERS : Le comte de Mirabeau. — Le comte de Sade. — Goupil. — Baudoin de Guemadeuc. —Dubut de la Tagnerette. —Le comte de Solages.— De Withe. — Inconnus.
GOUVERNEUR DU CHATEAU : Le marquis Voyer d'Argenson.
LIEUTENANT DE ROI GOUVERNEUR DU DONJON : De Rougemont.

Honoré-Gabriel Riquetti, comte de Mirabeau, naquit au château de Bignon, près de Nemours, le 9 mars 1749. Il eut pour père, comme nous l'avons dit, le marquis de Mirabeau, surnommé *l'Ami des hommes*, et pour mère la digne demoiselle Riquet de Caramen, petite-fille du célèbre Riquet, constructeur du canal du Languedoc.

Mirabeau avait reçu de la nature une constitution aussi puissante pour le corps que pour l'esprit. Doué d'une imagination vagabonde et brillante à laquelle répondait son tempérament

de feu, il avait en lui les germes de toutes les passions bonnes et mauvaises, que l'éducation et les conseils tempèrent et dirigent, et qui amènent au génie du bien ou du mal. Mais sous le rapport de l'éducation et des conseils, Mirabeau ne fut pas heureux. Il fut confié, à la vérité, à la Chabaussière, précepteur distingué, père du littérateur de ce nom ; mais cet homme se vit tellement gêné dans son plan, qu'il ne put qu'ébaucher l'instruction qu'il semait sur un terrain si fécond. *L'Ami des hommes* arracha de ses mains son fils, bien jeune encore, pour le mettre à l'École militaire, où il reçut des leçons de mathématiques du fameux Lagrange. Il sortit de cette école à quatorze ans, ayant terminé ses études. Ce fut alors qu'il sentit principalement la privation des conseils si nécessaires à la jeunesse, et surtout à la sienne, impétueuse et ardente plus que toute autre. *L'Ami des hommes*, qui avait présidé à son éducation, semblait déjà être jaloux de ce que son fils promettait devoir être un jour, et avant de commencer sur lui les grandes persécutions qui navrèrent sa jeunesse, il essaya de ces petits moyens de sévérité capricieux et ridicule qui irritent au lieu de ramener.

Pourtant, malgré les obstacles de toute sorte apportés par son père à son instruction, Mirabeau avait obtenu les plus grands succès dans ses études. Au sortir de l'École militaire, il avait composé *l'Éloge du grand Condé*, ouvrage ordinaire peut-être pour un homme fait, mais étonnant de verve et d'idées pour un jeune homme de cet âge.

A quinze ans il avait donné la mesure de son caractère par la réponse suivante qu'il avait faite au prince de Conti.

Il fut admis un jour devant ce prince, qui lui dit :

— Que ferais-tu si je te donnais un soufflet?

— Monseigneur n'oserait pas, dit le jeune Mirabeau en le regardant fixément.

— Eh bien! que ferais-tu si le roi t'en donnait un?

— Cette question eût été embarrassante avant l'invention des pistolets à deux coups, répondit le jeune homme sans hésiter.

Ce mot prouve tout ce qu'il y avait déjà d'indépendance et de fermeté au fond de ce jeune cœur. A cette fermeté, à cette indépendance, son père opposa l'entêtement et la roideur, car la lutte entre eux deux commença dès cet instant, malgré toutes les précautions de Mirabeau pour l'éviter. Quoique jeune encore, il sentait l'insuffisance de l'éducation qu'il avait reçue, et avait résolu de la perfectionner lui-même. Il avait le bon sens de se défier de sa tête ardente et folle, et, poussé par l'instinct de ce qu'il devait être un jour, il s'adonna à de sérieuses études. Locke devint son auteur favori; il le commenta, en fit des extraits, et serait devenu bientôt un savant philosophe, si son père ne l'avait arraché à cette vie laborieuse; il l'envoya en garnison. Là, Mirabeau, entraîné par l'exemple de ses camarades, passa son temps, comme eux, entre le vin, le jeu et les femmes. Mais comme il était plus ardent que le commun des hommes dans tout ce qu'il entreprenait, comme l'exubérance de son imagination tournait en passion véritable ce qui n'était qu'un plaisir chez les autres, il devint dans peu joueur effréné, libertin et querelleur. Il fit des dettes, il se battit, il eut des aventures. Son père alors, au lieu de chercher à le ramener par de simples représentations auxquelles le fils se fût sans doute rendu, usa d'une rigueur extrême à son égard, rigueur qu'il renouvela trop souvent dans la suite. Il obtint contre lui une lettre de cachet, le fit arrêter et conduire à l'île de Ré. Mirabeau n'avait alors que

dix-sept ans. Il supporta cette première captivité avec une impatience extrême, rongeant son frein, cherchant dans son cœur une excuse à la rigueur paternelle, et prenant en haine dès cet instant le despotisme et toutes ses conséquences. Le but de son père avait moins été de le punir de ses folies que d'étouffer en lui ses dispositions brillantes à la philosophie et à l'éloquence, qui se faisaient jour malgré lui à chacune de ses actions. Instruit de ces circonstances, Mirabeau se mit à étudier sérieusement le métier des armes auquel on le destinait. Son père se laissa fléchir par cet acte de soumission, et consentit à lui faire ouvrir sa prison, mais c'était pour le reléguer dans les colonies hollandaises; cet exil était pire encore. Il céda enfin aux pressantes sollicitations de gens qui l'entouraient, et envoya Mirabeau en Corse, où celui-ci fit la campagne comme volontaire à la suite d'un régiment de cavalerie. Il se distingua dans cette guerre et obtint, pour récompense de son courage, le brevet de capitaine de dragons. Heureux et fier de cette distinction, et out entier cette fois à l'avenir que lui promettait la carrière militaire, il écrivit à son père pour le prier de lui acheter un régiment. Mais *l'Ami des hommes*, aussi avare pour les siens qu'il voulait paraître généreux et bienfaisant envers les étrangers, refusa de le faire, et écrivit à son fils ces paroles que couvrait la plus haute hypocrisie: « *Les Bayard et les Duguesclin n'ont pas commencé ainsi.* »

Mirabeau se voyant de nouveau arrêté dans sa carrière par la volonté paternelle, reprit la plume et revint à ses anciennes habitudes. Il composa sur la Corse un écrit dans lequel il reproduisait l'oppression dont Gênes avait accablé ce peuple. Cet écrit, quoique fait d'une manière rapide, n'en était pas moins

remarquable de verve et semé de hautes considérations. Les États de la Corse en ordonnèrent l'impression, mais le manuscrit était en dépôt entre les mains de *l'Ami des hommes*. Celui-ci, en apprenant la résolution des Etats, sentit toute sa jalousie se réveiller au fond de son âme, et brûla le manuscrit. En même temps il ordonna à son fils de venir le rejoindre au fond du Limousin, où il faisait des opérations d'agriculture. Mirabeau se résigna et se rendit auprès de son père. Pendant quelque temps il s'adonna avec la meilleure foi du monde à ces essais de culture, à ces affaires litigieuses trop mesquines pour son esprit vaste et audacieux, et bientôt il ne put plus supporter ce genre de vie. Il étouffait au fond du Limousin, resserré dans des bornes si étroites. Il demanda à son père de lui donner son essor.

« Quand vous n'auriez que de l'amour-propre, lui disait-il, mes succès seraient encore les vôtres. »

Ces raisonnements étaient loin de convaincre *l'Ami des hommes*, qui, au fond de son cœur, pensait tout le contraire. Aussi se faisait-il un devoir de garder son fils auprès de lui, ce qui était un nouveau genre de captivité. Une circonstance cependant rappela *l'Ami des hommes* à Paris, et son fils s'échappa et alla le rejoindre bientôt après.

Les troubles excités au parlement par le procès de la Chalotais et du duc d'Aiguillon, dont nous avons fait le récit dans la Bastille, avaient fait créer le parlement Meaupou. *L'Ami des hommes*, pour qui ce titre n'était qu'un masque, comme on le sait, et qui était dévoré d'ambition, crut trouver dans ces circonstances l'occasion de la satisfaire en prenant le parti des ministres. Il se rendit à Paris pour leur offrir ses services;

Mirabeau y vint de son côté, et loin d'approuver cette mesure désastreuse, que réprouvait toute la France, il fut un des premiers à blâmer ces coups d'autorité, partis d'un despotisme imbécile. Moins cruels que son père, les ministres se bornèrent à l'exiler en Provence.

Ce fut dans ce pays que Mirabeau connut mademoiselle Émilie de Covet, fille du marquis de Marignane. Il devint amoureux de cette jeune personne, qui attirait autour d'elle de nombreux soupirants, et obtint sa main, après sept mois d'une cour assidue; il l'épousa au mois de juin 1772. La fortune de mademoiselle de Marignane était assez considérable, mais consistait surtout en substitutions et successions qu'il fallait attendre. *L'Ami des hommes* avait été avare et dur, comme à l'ordinaire, avec son fils, de sorte que le revenu du jeune ménage ne s'élevait pas à plus de six mille livres de rentes, sur lesquelles il fallait servir une pension pour madame de Marignane. Mirabeau, amoureux de sa femme, prodigue, comme tous les gens à larges passions, voulut l'entourer de luxe, de plaisirs et de fêtes. Rien ne lui coûta pour lui rendre la vie heureuse et brillante; mais il fit d'énormes dettes et mangea par avance plusieurs années de ses revenus. A cette nouvelle, son père, qui n'attendait qu'un prétexte, éclate, tonne, se plaint, et à l'aide de l'autorité qu'on accorde aux griefs d'un père envers son fils, obtient contre lui une interdiction de biens, par arrêt du Châtelet de Paris, et un ordre du roi, qui le relègue au château de Mirabeau. Voilà la guerre rallumée et la persécution qui recommence. Plus tard, trouvant son fils trop heureux au château de Mirabeau, il le fait résider à Manosque, où on lui donne cette petite ville pour prison.

La comtesse de Mirabeau avait suivi son époux dans son exil, et celui-ci, chez qui le premier transport de l'amour commençait à s'éteindre, se trouvait heureux du moins de la tendresse et de l'affection de sa femme, lorsqu'un événement vint troubler cette ombre de bonheur.

Madame de Mirabeau avait connu, étant encore demoiselle, un jeune homme qui lui avait fait la cour et qu'elle avait aimé de son côté; ce jeune homme, ne perdant pas toute espérance, avait écrit à son ancienne amante, depuis son mariage, des lettres d'amour, auxquelles celle-ci avait répondu. Une des lettres du jeune homme tomba entre les mains de Mirabeau. Furieux, à cette vue, il court chez sa femme et lui reproche en termes terribles sa trahison et son adultère. Madame de Mirabeau jure qu'elle est innocente du crime dont on l'accuse, et qu'elle n'est coupable que d'avoir écrit deux lettres et d'avoir envoyé son portrait. Mirabeau alors devient plus calme, et exige de sa femme qu'elle écrive sous sa dictée une lettre de rupture, dans laquelle elle s'avoue coupable. Madame de Mirabeau hésite, refuse, et Mirabeau, prenant un pistolet, la menace de la mort si elle ne se soumet pas; alors elle obéit, écrit et signe, sous la dictée de son mari, une lettre au jeune homme, de laquelle résulte l'aveu de sa faute, la modération et la générosité de son mari. Celui-ci prend la lettre et se garde bien de l'envoyer : il la conserve comme une menace permanente contre sa femme. Il s'en servit, plus tard, dans son procès avec elle.

Nous avons dit qu'à cette époque Mirabeau n'était plus amoureux de sa femme, et nous avons eu raison; s'il y avait eu pour elle la moindre parcelle d'amour au fond de son âme, un homme tel que lui, qui éprouvait les sentiments avec tant de violence,

aurait, dans le premier mouvement de colère, tué sa femme et le jeune homme qui lui aurait fait un si sanglant affront. La passion ne calcule pas, et Mirabeau, cette fois, calcula sa vengeance dans son intérêt. Un motif moins grave lui fit tenir une toute autre conduite à cette époque. Une de ses sœurs fut insultée à Grasse par le baron de Villeneuve Mahons, gentilhomme aussi lâche qu'insolent. Mirabeau l'apprend ; il quitte le lieu de son exil, rompt son banc, se rend à Grasse et va demander au baron de Mahons réparation de l'outrage ; le baron refuse de se battre ; Mirabeau insiste, et donne à son adversaire quelques jours pour réfléchir. Alors paraît une caricature où l'on représentait Mirabeau sous la forme d'un limaçon, offrant le cartel au baron de Mahons, représenté à son tour sous la forme d'une écrevisse. Mirabeau, en apprenant cela, ne se contient plus ; il court chez le baron, qui refuse encore, et reçoit pour prix de sa lâcheté la correction manuelle la plus humiliante. Le baron, se renfermant dans son rôle de lâche, dénonce Mirabeau pour voies de fait, et obtient contre lui un décret de prise de corps, prononcé par le juge du lieu. Mais le danger pour Mirabeau n'était pas dans ce décret : l'éclat qu'avait fait cette affaire parvint aux oreilles de son père. Le jugement prouva que son fils avait rompu son banc, et *l'Ami des hommes* sollicita et obtint contre lui une lettre de cachet qui l'emprisonnait au château d'If. Mirabeau y fut écroué le 23 décembre 1774.

Il y entra cette fois frémissant de rage et de désespoir. Il était impossible, en effet, à *l'Ami des hommes* de montrer plus à nu la haine implacable qu'il portait à son fils. La rupture de son exil eût été excusable, même pour un motif frivole, pourvu qu'il n'en fût résulté rien de fâcheux ; elle devait être respectable aux

yeux d'un père, pour la cause qui avait poussé Mirabeau à aller venger l'honneur de sa sœur; mais pour ce père cruel tout devenait un sujet de persécution incessante. Mirabeau, pourtant, parut plus calme et plus patient qu'on ne s'y attendait; il sembla avoir de nouveau fait un pacte avec la résignation. Cependant si dans sa conduite extérieure tout annonçait l'obéissance et la soumission sans murmure, il n'en était pas de même au fond de son âme : libre d'écrire et de composer, il jeta sur le papier toutes les pensées tumultueuses de son esprit, toute l'amertume de son cœur, toute sa révolte contre de si grandes injustices; il composa son *Essai sur le despotisme*. Si étroitement resserré dans une prison d'état, à l'âge de vingt-cinq ans, il soulageait par là seulement ses douleurs, qu'il exhalait librement en face de lui-même. Sa voix devient puissante et perce déjà les murs épais de la prison, lorsque dans son indignation il s'écrie, en appliquant cette maxime à sa propre cause : « Le vœu des honnêtes gens, des amis de l'humanité, serait que la morale fût appliquée à la science du gouvernement, avec le même succès que l'algèbre l'a été à la géométrie. C'est un rêve, dira-t-on; d'abord je suis loin de le croire; mais si c'est un rêve, qu'on ne me parle plus de morale, qu'on pose hardiment le fait pour le droit; en un mot, qu'on m'enchaîne sans m'ennuyer et sans insulter à ma raison. »

Cependant, soit qu'il fût jaloux de cette résignation, qui le faisait peut-être rougir, soit qu'il eût été réellement prévenu, *l'Ami des hommes* menaçait encore son fils, sous le prétexte d'un complot pour son évasion et de la séduction d'une cantinière dans le château d'If. Il s'informa de tout cela auprès du commandant, M. Dalègre, qui rétablit les faits, en prouvant la faus-

seté de ces accusations. Il fit plus, et comme il avait su apprécier la conduite et l'esprit supérieur de Mirabeau, il écrivit à *l'Ami des hommes*, le 14 mai 1775, la lettre suivante, qui prouve ce que nous avons avancé :

« Voici ma profession de foi puisqu'elle doit briser les fers de M. le comte de Mirabeau. Je suis persuadé que cette pièce produira tout son effet sur le cœur de *l'Ami des hommes*, qui a donné d'aussi excellentes leçons d'humanité. La grâce que je sollicite est en faveur d'un fils qui, par sa résignation à votre volonté, mérite tout le retour de la tendresse d'un père. Puisque cette lettre doit faire époque, recevez, monsieur le marquis, l'attestation la plus authentique que depuis six mois que M. le comte de Mirabeau est détenu au château d'If, par ordre du roi, il ne m'a jamais donné le moindre sujet de plainte; qu'il s'est toujours parfaitement bien conduit, et qu'il a soutenu avec toute la modération possible toutes les altercations que je lui ai quelquefois suscitées pour éprouver sa fougue. Je lui avais donné la liberté de la place sur parole d'honneur, il n'en a jamais abusé, et je me flatte que monsieur le comte aura bientôt la satisfaction de voir réaliser ses espérances. »

Ces témoignages auraient dû désarmer un père ; ils adoucirent à peine *l'Ami des hommes*, qui, poussé cependant par la publicité qu'avait eue cette lettre, consentit à faire transférer son fils dans la citadelle de Joux, plus vaste et plus commode pour les prisonniers.

Mirabeau, tout aussi soumis, tout aussi calme et tout aussi supérieur dans sa nouvelle prison, ne tarda pas à s'attirer les bonnes grâces du comte de Saint-Mauris, commandant de la citadelle et de la ville de Pontarlier. Ce militaire lui donna

bientôt sur parole la ville pour prison, et s'empressa de le présenter dans toutes les sociétés honorables.

Mirabeau alors écrivit à sa femme de venir le joindre pour demeurer avec lui. Celle-ci s'y refusa constamment, et ce refus obstiné fut peut-être la cause de l'épisode qui tint une si large part dans l'existence de celui dont nous esquissons l'histoire, et qui n'eût pas eu lieu sans doute s'il avait été maintenu par la présence de sa femme.

Ce fut à Pontarlier que prit naissance cette grande passion qui brûla sa vie jusqu'au moment où des pensées d'ambition et de popularité l'éteignirent dans son cœur. Cette histoire se liant intimement à sa captivité de Vincennes, nous allons la présenter avec quelques détails.

Sophie de Ruffey, jeune et belle personne, sans éclat, sans charmes, mais d'un cœur ardent, d'une tête exaltée, d'un esprit original et bizarre, avait été mariée à M. le marquis de Monnier, vieillard sexagénaire, ex-président des comptes à Dôle. Ce vieux mari, inquiet comme tous les gens de son âge, à qui le regret de la jeunesse et l'impuissance des années inspirent une humeur capricieuse et tyrannique, tourmentait parfois sa femme, qui ne supportait qu'avec peine le joug que sa famille lui avait imposé. Le désespoir de M. de Monnier était de n'avoir pas d'héritier, et il aurait, assure-t-on, fermé les yeux sous ce rapport si madame de Monnier avait pu lui donner un fils. Cette concession honteuse, qu'il avait fait entendre à sa femme, avait ajouté à l'aversion naturelle que lui inspirait son mari, le mépris le plus profond. Tel était l'état du cœur et de la tête de Sophie lorsqu'elle rencontra Mirabeau dans le monde. Celui-ci, déjà connu par quelques écrits remarquables,

par ses aventures galantes et ses duels qui inspirent tant d'intérêt aux femmes, par la persécution incessante de son père, que tout le monde blâmait, ne pouvait manquer de fixer les regards de Sophie. Mirabeau était laid, mais il était aimable, séduisant de langage et de manière, fascinateur du regard, ardent et exalté comme Sophie: d'un coup d'œil il comprit la situation de cette femme; d'un coup d'œil cette femme comprit qu'elle en serait aimée. En effet ces deux êtres que la communauté des sentiments et de l'oppression semblait réunir à l'avance, le furent bientôt par le plus ardent amour. M. de Monnier et madame de Ruffey, la mère de Sophie, montrèrent quelques soupçons, jetèrent quelques obstacles, et la passion redoubla dans ces deux têtes folles; enfin un éclat qui eut lieu détermina le dénoûment de cette intrigue.

Le comte de Saint-Mauris, commandant du château et de la ville, était un des adorateurs assidus de Sophie. Étonné de se voir rebuté depuis quelque temps avec une espèce d'aversion, il en voulut connaître la cause. Il mit en campagne des espions qui ne tardèrent pas à lui apprendre que Mirabeau était l'amant qu'on lui préférait. Furieux à cette nouvelle, et abusant de son autorité comme chef de police et comme commandant du château, au lieu de s'adresser loyalement à son rival et de lui disputer sa conquête avec des armes courtoises, il court chez M. de Monnier et le prévient de ce qui se passe; ameute contre Sophie les parents, les dévots, le confesseur, qui sollicite de madame de Ruffey sa malédiction pour sa fille; celle-ci l'appelle sur l'heure auprès d'elle, à Dijon, pour la séparer de son amant; en même temps le comte de Saint-Mauris écrit à *l'Ami des hommes* contre son fils, et ordonne à Mirabeau de rentrer pri-

sonnier dans le fort et de n'en plus sortir jusqu'à nouvel ordre.

Cette catastrophe frappa les deux amants le même jour. Le comte de Saint-Mauris espérait, par tous les obstacles amoncelés contre eux, briser cette liaison qui lui déplaisait si fort. Il se trompa. Ces persécutions en cimentèrent les liens d'une manière plus indissoluble. Quoi de plus dramatique en effet, de plus romanesque, de plus impossible que la situation qu'on créait à ces deux amants, que leur tête, leur esprit, leur cœur, poussait à devenir héros et acteurs d'un drame, victimes d'une persécution incessante, martyrs d'une passion excentrique! Une jeune femme sacrifiée à un vieillard; ce vieillard *sollicitant un déshonneur secret et s'irritant d'un ridicule public* (4); un prêtre; des dévots attisant le feu; un amant prisonnier d'état, marié lui-même; trouvant un rival dans son geôlier, qui abuse de son pouvoir!... tant d'obstacles, tant de dangers, tant de nuages dans l'avenir excitaient la résistance et l'entêtement de la passion. Les deux amants embrassèrent rapidement toutes ces circonstances; elles souriaient à leur âme; ils se complurent à les sonder; Mirabeau surtout, chez qui son long repos et son calme dans les prisons n'avaient fait qu'assoupir le feu qui brûlait au fond de son cœur, sentit toute son énergie éclater comme un volcan. Cette intrigue était digne de lui, par ses difficultés, par son scandale, par la situation respective de son amante; il sentit redoubler sa passion pour Sophie. Cette passion devint une frénésie : sûr du courage de son amie, il n'hésita pas; il résolut d'accepter la lutte; de combattre corps à corps; d'affronter les obstacles; de les étreindre, de les briser et de se réunir à Sophie en dépit de son mari, de sa mère, de leur famille, de *l'Ami des hommes* et de ses lettres de cachet.

Cette résolution fut prise et exécutée sur l'heure. Le comte de Saint-Mauris, avant de lui signifier l'ordre de rester entièrement prisonnier, avait eu avec lui une scène si violente qu'il avait oublié de changer sur quelques points la consigne à l'égard du prisonnier ; Mirabeau en profita pour s'enfuir ; et, à pied, évitant les routes battues et se cachant à tous les yeux, il parvint à Dijon, où il savait que Sophie devait se rendre auprès de sa mère. Il lui fit bientôt savoir son arrivée dans cette ville, et se mit en communication avec elle ; mais madame de Ruffey, qui surveillait sa fille avec la plus grande sévérité, découvrit la présence de Mirabeau à Dijon, le dénonça et le fit enfermer au château. M. de Changey, gouverneur, ne put être séduit cette fois ; il était au nombre de ses ennemis, et déjà M. de Monnier entame contre lui un procès criminel, réveille son ancienne affaire avec le baron de Mahons, prétexte de sa captivité, qu'il fait évoquer au parlement de Dijon, et *l'Ami des hommes* obtient une nouvelle lettre de cachet qui le relègue dans l'affreux château de Dourlens. En même temps, madame de Ruffey renferme sa fille dans une chambre, la prive de papier, de plume et d'encre, et interdit pour elle toute communication au dehors. Mirabeau reçoit toutes ces nouvelles à la fois par une lettre de M. de Malesherbes, qui se terminait en ces termes : « Je quitte le ministère, et le dernier conseil que je puisse vous donner est de fuir et de prendre du service à l'étranger. »

« Je le suivrai ce conseil, je le suivrai, s'écrie-t-il aussitôt ; je passerai à l'étranger, où Sophie viendra me rejoindre, où nous vivrons heureux, à l'abri des poursuites de sa mère, de son mari et des lettres de cachet de mon père. C'est un ministre,

un homme qui quitte ses fonctions parce qu'il ne peut arrêter le mal, qui me le conseille; je dois croire à sa parole et me conformer à ses avis. »

Dès cet instant il chercha chaque jour, à chaque heure, le moyen de s'échapper de sa prison. Ce ne fut pas sans peine et sans obstacles qu'il y parvint. Les ruses qu'il employa ne doivent pas trouver place dans cet ouvrage; il suffira de dire que le génie de Mirabeau, appliqué tout entier à trouver les moyens de s'enfuir de sa prison et d'en prévenir Sophie, le firent bientôt réussir. Il quitta la France et se retira en Suisse, où il était résolu d'attendre les événements; mais à peine y est-il arrivé qu'il apprend que, furieux de voir échapper sa proie, M. de Monnier concentre toute sa vengeance sur sa femme, et veut la punir pour elle et pour son amant.

Depuis la fuite de Mirabeau, en effet, il n'était pas de mauvais traitements dont Sophie ne devînt chaque jour l'objet de la part de M. de Monnier et de sa famille. Cette manière d'agir exaspéra davantage cette femme; on voulut la traîner dans un couvent de vive force; elle résista de vive force aussi, et, poussée à l'extrême, déclara devant tous à son mari qu'elle aimait éperdument le comte de Mirabeau, qu'elle l'aimerait toujours, qu'elle ne cesserait pas de lui écrire, et que le poison ou la fuite la délivrerait du couvent si on parvenait jamais à l'y mettre. Ces menaces effrayèrent sa famille et son mari lui-même; ils s'adoucirent pour l'instant et cherchèrent à la ramener à de meilleures pensées; mais il était trop tard, elle se borna à promettre de rester tranquille si on cessait de la tyranniser, et ajouta avec la franchise du désespoir ces propres paroles : « Je ne peux faire aucune autre composition avec les

sentiments où je suis; ce serait méditer un mensonge; je ne promettrai point ce que je ne puis ni ne veux tenir. Si l'on pouvait forcer ma bouche, mon cœur réclamerait; si je ne suis point libre, c'est à mes geôliers à me garder, et à moi à les tromper. »

Dès ce jour on la tourmenta moins et on ne lui parla plus du couvent; mais cette clémence apparente était loin de la tranquilliser : elle s'informa avec le plus grand soin, commenta toutes les paroles prononcées devant elle, calcula les démarches qu'elle put surprendre, et acquit bientôt la certitude qu'on sollicitait contre elle une lettre de cachet; elle en instruisit sur-le-champ Mirabeau, dans une lettre désordonnée, où elle lui disait qu'elle ne savait que devenir. Celui-ci, fou de désespoir, sans calculer les dangers et les obstacles, partit sur l'heure pour rentrer en France, afin d'arracher, au péril de ses jours, son amie au sort qui la menaçait. Dans sa route il reçut un nouveau billet d'elle; il ne contenait que ces mots: « *Ou la fuite, ou la mort!* » Il redoubla de vitesse pour arriver à temps, et, parvenu au pied des Alpes, au moment où il allait franchir la frontière, une voiture s'arrêta, une femme en sortit et s'élança dans ses bras en poussant un cri; c'était Sophie! Elle avait su tromper la vigilance de ses gardiens et était accourue joindre son amant sur la terre étrangère, où de leur volonté ils allaient briser les liens qui les enchaînaient l'un et l'autre, en France, devant les hommes et devant Dieu.

Certes, sans vouloir excuser ici la conduite de ces deux êtres qui foulaient aux pieds les principes les plus sacrés de la société, nous ne pouvons nous empêcher d'arrêter nos lecteurs sur la force et l'énergie de cet amour qui possédait Mirabeau

et Sophie. Si leur conduite fut coupable, celle de leur famille ne le fut pas moins. Si *l'Ami des hommes*, au lieu d'agir comme un persécuteur, eût agi comme un père, il eût ramené son fils de ces égarements de jeunesse par lesquels tous les hommes payent, plus ou moins, tribut à leur faiblesse. Si madame de Mirabeau eût aimé saintement son mari et ne l'eût pas abandonné dans son exil, ce dernier eût au moins respecté sa présence; si madame de Ruffey, plus indulgente, eût pleuré, avec sa fille, sur son amour et sur sa faute, elle lui eût inspiré la résignation et le repentir; enfin si M. de Monnier eût montré ses cheveux blancs à sa compagne, en eût appelé à la noblesse de son âme pour ne pas déshonorer ses vieux ans, madame de Monnier n'eût jamais eu le courage de fuir le toit conjugal. Au lieu de cela, la rigueur, la tyrannie, la force brutale : un père qui persécute, une mère qui maudit, un mari qui se venge!... Dans ces cinq personnes, les deux amants n'étaient pas les plus coupables. Ils s'étaient réunis dans le premier élan d'une passion désordonnée, pour fuir les prisons et les fers, pour vivre ensemble, quand on ne leur accordait pas même de s'écrire. Ils n'avaient reculé devant aucun péril, devant aucun scandale; ils n'avaient songé ni au présent, ni au passé, ni à l'avenir; ils se retrouvèrent au pied des Alpes, sans asile, sans argent, sans position. Sophie avait emporté seulement ses bijoux, de médiocre valeur; Mirabeau avait épuisé ses faibles ressources. Pourtant un premier instinct les poussa à fuir loin de la frontière. En Suisse, ils se trouvaient encore trop près de la France; ils partirent à l'instant pour la Hollande.

Arrivés à Amsterdam, ils entreprirent, avec un courage que l'amour seul peut donner, un genre de vie laborieux et actif, si

loin de leurs habitudes. Sous le nom de Saint-Mathieu, Mirabeau devint instituteur pour vivre; il se mit bientôt en communication avec les libraires et travailla pour eux à tant la page; son principal ouvrage fut la traduction de la vie de Philippe II, par Westhon, qu'il entreprit avec Durival. Il se levait à six heures du matin tous les jours, et travaillait jusqu'à neuf heures du soir. Dans ce moment, son seul délassement était une heure de musique que lui faisait entendre sa compagne; elle-même n'était pas inactive et passait son temps soit à composer des dessins, qu'elle vendait à un modique prix, soit à faire pour lui des extraits de divers ouvrages, soit à lui épargner le travail monotone de corriger les épreuves. Leur vie s'écoulait ainsi heureuse et tranquille; ils ne désiraient rien, ils n'ambitionnaient rien, ils ne voyaient rien au delà de leur bonheur. C'était un vrai miracle que le fougeux Mirabeau réduit à vivre d'une existence si modeste et si précaire, et content de son sort; mais ce bonheur même ne put durer longtemps. Les échos de ce qui se passait en France vinrent le troubler, et les deux familles, malgré la distance et la protection du pays étranger, n'avaient pas renoncé à leur vengeance.

M. de Monnier rendit plainte en rapt et séduction contre Mirabeau, et l'accusa, en outre, d'avoir voulu enlever Sophie pour s'approprier les sommes d'argent qu'elle emportait à son mari. Ces deux accusations n'étaient pas fondées, comme on le voit, et la dernière révolta surtout Mirabeau. Cependant le procès eut lieu pendant son absence : on instruisit par contumace, il fut condamné à la peine de mort et exécuté par effigie.

Cette punition infamante, prononcée et exécutée sur un accusé absent, froissa l'opinion publique, et le baron d'Espagnac,

aux applaudissements de la foule, arracha l'effigie de Mirabeau peu de temps après son exposition.

Mais une autre accusation, plus odieuse, et qu'on aura de la peine à croire, lui fut intentée par son père, qui voulut aussi avoir son rôle dans ce drame : il alla jusqu'à accuser son fils d'avoir souillé sa couche. A cette nouvelle, l'indignation de Mirabeau n'a plus de bornes; il saisit la plume pour se défendre, et, aveuglé par la colère, au lieu d'une justification, il écrit un pamphlet, dont *l'Ami des hommes* s'empare, et à l'aide duquel il sollicite son extradition ; il l'obtient, ainsi que celle de Sophie, et bientôt un nommé Brugnières, inspecteur de police, se rend à Amsterdam, d'accord avec le gouvernement de ce pays, et muni d'une lettre de cachet signée *Amelot* et *Vergennes*.

Mirabeau, prévenu du danger qui le menace, songe à l'éviter prudemment, quoiqu'il ait peine à croire à une concession pareille de la part de la Hollande ; il avait pourtant l'exemple de Latude, qui était assez récent. Il fait donc ses préparatifs pour passer en Amérique avec Sophie, et la veille de son départ Brugnières arrive dans son hôtel. Averti de cette circonstance, Mirabeau croit éviter le danger en courant au-devant : il va fièrement s'asseoir à côté de l'inspecteur de police, à la table d'hôte, comme pour le défier, convaincu que s'il le force à un éclat, le gouvernement hollandais ne laissera pas violer son territoire. En effet, le dîner se passe sans aucune manifestation de la part de Brugnières, et Mirabeau ne s'aperçoit que d'une surveillance extrême établie autour de lui et de Sophie. Son parti est pris à l'instant : il confie madame de Monnier à un de ses amis, pour l'amener à un lieu de rendez-vous désigné, où une chaise les attend, s'esquive sous un déguisement, au milieu de la nuit,

sort de la ville sans être aperçu, gagne la voiture et attend son amie; mais les heures s'écoulent et Sophie n'arrive pas; enfin il voit accourir, haletant, près de lui, l'ami auquel il l'avait confiée, qui lui jette cette sinistre parole : *arrêtée!* Aussitôt il reprend la route d'Amsterdam, court et arrive auprès de Sophie.

— Je le savais bien, dit Brugnières, qu'il suffisait d'avoir l'un pour avoir l'autre, et que M. le comte de Mirabeau viendrait rejoindre la marquise de Monnier et se livrer en nos mains pour être avec elle.

— C'est un calcul que l'enfer vous a suggéré, s'écrie Mirabeau.

— Monsieur le comte, dit Brugnières, pour exercer le métier que je fais, il faut avoir commerce avec le diable.

Mirabeau est sur le point de s'emporter, et mesure déjà la résistance qu'il peut faire; mais il est entouré de tous côtés de forces imposantes. Le gouvernement de Hollande prête lui-même main-forte à l'inspecteur pour accomplir sa mission. Sophie est abattue et pleure; pas un visage ami ne se montre au prisonnier. Alors une idée lui traverse la tête: il fait semblant de se résigner, demande quelques heures pour se remettre, lui, ainsi que Sophie, et sollicite la grâce d'embrasser une dernière fois ses amis : on la lui accorde; il les mande tous et leur dit :

— Vous pouvez sauver ma Sophie, vous pouvez me délivrer. Trouvez-vous en force au passage de Moërdick ; nous précipiterons l'infâme espion dans les flots et je vous devrai la vie.

Tous jurent d'être fidèles au rendez-vous et le quittent pour partir. Mirabeau rentre près de Sophie et relève son courage en lui faisant partager ses espérances. Ils partent après avoir laissé

plus que le temps nécessaire à leurs amis de se rendre au passage de Moërdick; mais arrivés là ils ne trouvent personne, et la chaise de poste roule vers la France avec la rapidité de l'éclair. Alors le courage des deux amants semble évanoui pour jamais: la situation de Mirabeau surtout était déchirante: Sophie était enceinte, et il voyait avec désespoir l'abîme sans fond dans lequel il avait précipité cette femme. Au jour naissant ils font halte dans une auberge. Mirabeau quitte un instant Sophie pour aller parler à Brugnières, chercher à l'attendrir ou à le corrompre. Celle-ci profite du moment où elle est seule; elle avait emporté avec elle du poison qui ne la quittait jamais; elle est résolue à se donner la mort plutôt que d'affronter le triste avenir qui s'ouvre devant elle. Elle prépare le poison, elle le porte à ses lèvres; dans ce moment Mirabeau entre; il aperçoit ce geste, devine son action, arrache le verre et le jette loin de lui. Puis par un effort surhumain et pour inspirer à Sophie la force de vivre, il refoule au fond de son cœur le désespoir et la douleur qui l'accablent; trouve des paroles de consolation et d'espoir; ranime l'énergie de sa compagne, lui ordonne de vivre et la fait encore croire au bonheur. Au dire de Mirabeau, c'est le plus grand effort qu'il ait fait dans sa vie, la plus grande douleur qu'il ait ressentie; au dire de Sophie, c'est le moment où il a été le plus sublime d'éloquence et d'entraînement.

Bientôt ils continuent leur route et arrivent en France, où ils sont séparés. Sophie est déposée dans une maison particulière sous la surveillance de la police pour y faire ses couches, et est ensuite renfermée dans le couvent de Sainte-Claire, à Gien, le 18 juin 1778.

Quant à Mirabeau, il eut un sort plus rigoureux. Son père, se

rappelant la dure captivité qu'il avait subie à Vincennes, ne crut pouvoir mieux punir son fils qu'en le faisant enfermer dans cet affreux séjour. Ce fut le 17 mai 1777 qu'il fut arrêté à Amsterdam ; huit jours après il était au donjon.

On devine dans quelle situation d'esprit Mirabeau entra dans sa nouvelle prison. Il fut mis dans une chambre formée d'une petite tourelle entre le deuxième et le troisième étage. C'est là qu'aboutissait autrefois le grand escalier des appartements royaux. Cette chambre existe encore. Elle porte le numéro 28. Le mobilier de cette chambre, l'obscurité qui y régnait, l'air sinistre des porte-clefs et le brusque et impertinent accueil de M. de Rougemont, découragèrent un moment cette âme énergique, déjà écrasée par la séparation cruelle qu'il venait d'éprouver. Jamais d'ailleurs il n'avait subi de captivité aussi dure. Cet homme à la tête si exaltée, à l'imagination si vaste, aux passions si ardentes, renfermé entre quatre murs, voyant à peine le soleil, en proie à des souvenirs déchirants, inquiet sur l'avenir de Sophie, de l'enfant qui allait naître, souffrit de toutes les douleurs, de toutes les tortures de ce monde. Il demanda à écrire, on le lui refusa ; il demanda à lire, on le lui refusa ; il demanda la promenade, on la lui refusa. Il fut privé des choses les plus matérielles de la vie. Ses cheveux le gênaient, il ne put parvenir à se les faire couper. Il ne pouvait manger sans couteau, il pria le gouverneur de lui en faire donner un émoussé, faible, mince, court.

— Ah ! monsieur, un couteau ! vous n'y pensez pas, lui répondit M. de Rougemont ; des couteaux à un prisonnier ! voyez-vous des couteaux à la Bastille ?

— Eh ! monsieur, que m'importe la Bastille ? répondit Mira-

beau. Quel mal puis-je faire avec un couteau tel que je le désire? pratiquer des trous? scier des barreaux? cela est impossible. Me tuer? eh! ne le pourrais-je pas toujours? la liberté de s'ôter la vie est la seule à laquelle le despotisme ne puisse attenter. Tuer mon porte-clefs? si j'étais frénétique, ne pourrais-je pas l'assommer avec une bûche?

— Monsieur, toutes ces raisons sont inutiles; *ce n'est pas la règle.*

— Est-ce la règle aussi qu'on retienne mes malles?

— Qu'en avez-vous besoin?

— Mais elles contiennent mon linge, mes habits, mes effets, mes peignes, et je manque de tout.

— Qu'importe comment vous êtes vêtu! vous ne voyez personne.

— Mais la propreté est une des premières nécessités de la vie, elle est indispensable à la santé. Voyez, monsieur, depuis que je suis ici je n'ai changé ni de bas ni de chemises.

— On vous en fera.

— Pourquoi m'en faire puisque ma malle en contient?

— Votre malle n'est pas ouverte. Nous n'en avons pas la clef et vous ne l'avez pas vous-même. Il faut d'ailleurs en faire l'inventaire.

— Eh bien! tout cela est très-facile; un serrurier et un commis, c'est l'affaire d'une heure.

— Une heure, monsieur! mais le moyen de trouver cette heure? J'ai des affaires plus importantes qui m'occupent. Vous n'êtes pas seul prisonnier; et puis mes entrevues avec le ministre, avec le roi lui-même...

— Eh ! monsieur, vous êtes ici d'abord pour prendre soin des prisonniers. Je réclame ma malle sur-le-champ.

— *Ce n'est pas la règle*, nous verrons plus tard.

— Encore !... mais du moins, m'accorderez-vous un perruquier qui me rase et me coupe les cheveux ?

— J'en parlerai au ministre.

— Quoi, monsieur ! une permission du ministre pour...

— *C'est la règle.*

— Le chirurgien me l'avait dit, mais je ne voulais pas le croire.

— Vous aviez tort.

— Il a dû au moins vous parler de mon état, et vous dire qu'un bain m'était indispensable dans le plus court délai possible.

— Oui, je crois qu'il m'en a parlé.

— Je crois ?... quoi ! vous qui êtes responsable de la santé des prisonniers, vous traitez avec cette légèreté des remèdes qui leur sont ordonnés par les médecins ! Je veux un bain et je l'aurai.

— Monsieur, vous n'avez pas d'ordres à donner ici...

— Et vous en avez à recevoir de ceux qui prescrivent un régime pour les hommes dont la vie vous est confiée.

— C'est bon, monsieur, je connais mes devoirs. Je demanderai des instructions.

— Toujours, toujours des délais..... mais, monsieur, il est urgent...

— Je n'innoverai rien sans ordres. D'ailleurs *ce n'est pas la règle.*

— Oh ! c'en est trop, monsieur ; songez à la responsabilité qui

pèse sur vous. Vous avez droit d'être mon geôlier, mais non de devenir mon bourreau.

— Monsieur, cessez ces paroles insolentes. Oubliez-vous que je représente le roi?

— En ce cas il est grotesquement représenté, dit Mirabeau après avoir toisé le gouverneur de la tête aux pieds. Le trajet n'était pas long, ajoute-t-il, car il était gros et court (5).

M. de Rougemont demeura interdit à ces paroles. Puis il sortit en faisant les menaces les plus terribles. Mirabeau eût probablement ressenti les effets de sa colère, si le lendemain une visite de M. Lenoir ne fût venue adoucir sa situation et mettre un frein à la vengeance du gouverneur.

Mirabeau était un prisonnier assez important pour mériter la visite du lieutenant général de police. Curieux de le connaître, et le voyant poursuivi avec tant d'acharnement par son père, M. Lenoir voulut juger par lui-même de tout ce qu'on disait de lui. Il avait été poussé d'ailleurs à cette visite par la princesse de Lamballe, qui, ayant eu occasion de voir plusieurs fois Mirabeau, prenait un grand intérêt à sa situation. M. Lenoir ne le lui cacha pas, et Mirabeau, heureux de trouver une protectrice si puissante, demanda à M. Lenoir la permission de lui en exprimer sa reconnaissance. Il parla ensuite au lieutenant de police avec cette facilité et cet entraînement qui fascinaient si bien ceux à qui il avait affaire, de sorte que le lieutenant de police sortit du donjon prenant lui-même intérêt à Mirabeau, et après lui avoir permis des livres et de quoi écrire à son père et à la princesse.

M. de Rougemont se conforma aux ordres qu'il avait reçus. Il apporta lui-même deux feuilles de papier à lettres paraphées

à Mirabeau, ce qu'il lui fallait d'encre, et une plume. Il poussa la rigueur jusqu'à rester dans la chambre pendant le temps que Mirabeau écrivit, fit cacheter les lettres devant lui, et les emporta avec l'encre et la plume.

Mirabeau écrivit à son père la lettre suivante :

« Desserrez mes chaînes ; rendez-moi quelque société ; la liberté de faire de l'exercice, de me procurer des livres ; en un mot ce qui est nécessaire à la vie. Daignez me faire accorder le château de Vincennes pour prison ; j'y serai sous la main du roi comme dans ce donjon, et bien près de ce donjon redoutable, si je mésusais de la liberté. »

Cette lettre resta sans réponse, et pendant le temps qu'il l'attendit, qui peut dire les souffrances auxquelles fut condamné Mirabeau par son inaction et l'absence de toutes nouvelles de Sophie? On lui avait permis des livres, c'était là sa seule distraction ; mais ces livres étaient pour la plupart de mauvais auteurs qui ne lui apprenaient rien et ne pouvaient l'intéresser, et puis quelle lecture, quelle occupation eût pu captiver dans les premiers moments cette tête ardente, dont l'imagination vagabonde se créait des malheurs au sein de la plus grande infortune quand elle ne rêvait pas la vengeance dans les fers? Les trois quarts du temps aussi, il jetait ces livres avec colère, se promenait dans sa chambre avec agitation, parlant tout haut, maudissant le ciel et les hommes, et se livrant parfois à ces improvisations brillantes qui ont depuis étonné la France, et qui sapaient alors dans leur base le régime arbitraire et les lettres de cachet. Enfin, voyant qu'il ne pouvait plus espérer de fléchir son père, il voulut essayer d'autres moyens de recouvrer la liberté. Il demanda à écrire à M. Lenoir ; ce dernier avait

donné ordre de le lui permettre. On lui apporta cette fois une seule feuille de papier paraphée, mais M. de Rougemont ne gêna pas par sa présence le prisonnier pendant qu'il écrivait.

« Me voici à Vincennes, monsieur, depuis plus d'un mois, écrivit-il, et vous savez que l'infortuné qui compte sait de combien de jours et d'heures il est composé. J'y suis traité comme un prisonnier d'état, et l'ordre de cette austère maison ne peut être interverti pour un seul homme. Cependant qu'ai-je fait? aurais-je encore, si jeune et simple particulier, mérité la disgrâce du souverain? ma détention importe-t-elle à l'état, à la chose publique, à la société? Je ne crois pas qu'on ait prononcé ces grands mots dans ma condamnation. Cependant je ne me déguise point qu'on peut me dire que la fuite de madame de Monnier a offensé deux familles et affligé la mienne. J'avoue que c'est un tort, et que ce tort doit être expié. Il ne s'agit plus que de savoir comment il doit l'être, etc. »

Il entre ensuite dans la discussion des motifs probables de sa détention, qu'il résume en ces termes à la fin de sa lettre :

« Souffrez, monsieur, que je vous offre en finissant une réflexion qui présente, en peu de mots, tout ce que j'ai à dire sur ma détention.

» Ou je suis au donjon de Vincennes à raison de mes dettes, ou j'y suis pour l'enlèvement de madame de Monnier. Je ne crois pas qu'on puisse prétexter d'autres sujets de mécontentement : s'il en est, je les ignore,

» Dans le premier cas, il est évident que mon père veut me retenir ici toute ma vie, et c'est son propre exposé qui le prouve : en effet, il prétend que je dois plus de cent mille écus, ce qui n'est exagéré que des trois quarts. Il ne peut, dit-il, en défal-

quant la pension de madame de Mirabeau et la mienne de dessus mes revenus, rembourser qu'environ dix mille livres par an. D'un autre côté, il soutient que je dois être enfermé jusqu'à l'acquit de ma dette, et qu'il ne peut me libérer que par l'emploi de mes revenus. Il est clair qu'à son compte je dois être enfermé trente ans. Le vrai est que quatre-vingt mille livres payeraient mes dettes, et qu'en autorisant un emprunt dont je payerais les intérêts, il me resterait plus de dix mille livres de rentes, et l'expectative assurée d'une fortune très-considérable. Je crois que cette proposition ne peut pas se refuser, si l'on est de bonne foi, et que dans tous les cas, le gouvernement ne se prêtera point à ensevelir un jeune citoyen parce qu'il a fait des dettes. Mon père devrait, en tâtant sa conscience, être plus indulgent pour ceux qui comptent mal.

» Dans la seconde supposition, ou le roi daignera me traiter avec faveur, ou il m'en croit indigne. Si je dois espérer sa clémence, ce n'est pas, sans doute, une prison perpétuelle (et quelle prison!) à laquelle il me destine. Si je suis menacé de toute la rigueur de sa justice, je me résigne sans murmure et sans crainte; je demande qu'il me soit permis de me défendre et d'éviter un arrêt par contumace, ou d'en appeler, s'il est prononcé. Je crois, monsieur, que mon père aura de la peine à échapper à ce dilemme, dont je vous supplie de peser toute la force.

» Daignez penser, enfin, que je ne suis plus un jeune homme de dix-huit ans, dont on prétend tempérer la fougue par quelques mois de prison. J'ai vingt-huit ans : le malheur a amorti mes passions, dont quelques-unes, je l'avoue, ont été trop violentes. Ce qui m'en reste est, j'ose le dire, ce qui m'en doit

rester ; et c'est en vain qu'on attendrait ma conversion à cet égard : mais on peut compter sur ma modération. Je voudrais réparer, et je n'ai plus d'années à perdre. J'ai assez de bonne volonté et de zèle pour être utile. Mais ma santé dépérit visiblement, et mon âme, succombant sous le poids de tant de disgrâces, s'énerve. Ce que je demande donc surtout, c'est une prompte décision de mon sort. Peut-être ai-je encore assez de force pour envisager ma perte absolue, mais je ne saurais supporter l'affreuse incertitude qui m'enveloppe et me détruit lentement. »

Sur cette lettre, M. Lenoir se rendit au donjon de Vincennes, pour voir Mirabeau. Il lui avait caché jusque-là les nouvelles qu'il avait eues de son père, et qui, pour le moment du moins, enlevaient au captif toute espérance. Mais si d'un côté le père avait été inflexible sur sa lettre, la princesse de Lamballe en avait été touchée au dernier point ; elle avait fait de nouvelles démarches auprès de M. Lenoir, qui avait promis d'améliorer la position du prisonnier. Une seule chose pouvait calmer son désespoir et son abattement, c'étaient des nouvelles de Sophie. Il se jeta aux pieds de M. Lenoir, pour en implorer ; celui-ci refusa d'abord ; mais touché, à son tour, par les larmes et les prières de Mirabeau, fasciné par ce langage, auquel nul geôlier n'avait pu résister jusqu'ici, le lieutenant de police céda et fut vaincu. Après plusieurs entretiens qu'ils eurent ensemble, M. Lenoir lui accorda la permission d'écrire à Sophie et d'en recevoir des lettres, moyennant qu'elles passassent toutes par ses mains, et qu'il pût les lire avant de les faire parvenir. Mirabeau, fou de joie, baisa les mains et les habits de M. Lenoir, et dès ce jour se reprit à la vie et à l'espérance. Ce fut une mé-

tamorphose complète qu'opéra le lieutenant de police, par ces mots magiques, qui permettaient une correspondance entre les deux amants. Les motifs qui dictèrent cette résolution sont restés inconnus. Quels qu'ils soient, on ne peut trop s'étonner de leur bizarrerie. Cette situation est unique dans les fastes des prisons, quand on songe que la vraie cause de la détention de Mirabeau était ses relations avec madame de Monnier, et qu'on voit celui qui était chargé de faire exécuter la peine, rétablir secrètement ces relations. Peut-être aussi M. Lenoir avait-il deviné dans le prisonnier le génie de l'homme qui présida un instant aux destinées de la France, et voulait-il l'arracher par ce moyen à une mort certaine, car la résolution de Mirabeau était prise et ses préparatifs faits à l'avance pour s'arracher la vie. Une chose non moins étonnante est la liberté du style des deux amants dans leurs lettres, qui passaient sous les yeux d'un tiers. Mirabeau, qui n'appelait M. Lenoir que son bon ange, et qui lui a conservé une reconnaissance éternelle, s'était habitué à lui dire sa pensée comme à Dieu. M. Lenoir était plus qu'un homme à ses yeux et à ceux de Sophie, et les deux amants s'écrivaient comme si eux seuls devaient voir les pensées qu'ils traçaient l'un pour l'autre. La protection avouée de ce magistrat, cette concession immense, allégèrent la captivité de Mirabeau. Il ne faut pas croire pourtant que sa détention fut exempte de souffrances : ce fut, au contraire, un des prisonniers qui en éprouva le plus, pendant ses quarante-deux mois de captivité, par les dispositions de son caractère et de ses sentiments. Satisfait de ce qu'avait bien voulu faire M. Lenoir pour lui, il n'osait lui dire toutes les tracasseries que lui faisait subir M. de Rougemont, et il les supportait en silence, ou tâchait de les

écarter en luttant avec sa fermeté ordinaire, qui lui était revenue. Il fut aussi souvent malade et faillit à perdre la vue dans sa prison. Enfin il composa plusieurs ouvrages, dont l'un est resté comme avant-coureur de la liberté, ce sont les *Lettres de cachet*. Ses ouvrages, ses souffrances, ses lettres pour demander sa sortie de prison, sa correspondance avec Sophie, nous allons tout consigner ici, afin qu'on puisse voir le publiciste luttant dans les fers, le prisonnier repoussé dans ses prières, accablé par ses geôliers, et l'amant, le père, l'ami, exhalant son âme tout entière au travers des barreaux de sa prison.

Ainsi qu'on vient de le voir, M. de Rougemont ne lui livrait que le papier nécessaire pour sa correspondance, et avait bien soin d'examiner s'il n'en restait pas la moindre parcelle en son pouvoir. Mirabeau en avait réclamé vainement, on lui en avait toujours refusé, et il lui fut aisé de comprendre qu'on craignait les ouvrages qu'il pourrait écrire, et pourtant Mirabeau, qui ne pouvait plus vivre de son amour, qui ne vivait pas encore de la tribune, voulait vivre de sa plume. Toutes les improvisations qu'il faisait seul dans sa prison, et dont nous avons parlé, avaient pour objet l'arbitraire des lettres de cachet. Il avait fait depuis longtemps des recherches à cet égard, il avait médité ce sujet, l'avait mûri; il brûlait de l'écrire. Le papier seul lui manquait; il songea à s'en procurer. On lui donnait des livres, il les lisait rapidement et en demandait d'autres; il arracha de chaque livre les pages blanches qui précèdent ou qui ne portent que les titres d'un seul côté, et de l'autre, avec son écriture la plus fine et la plus serrée, il commença son ouvrage sur les *lettres de cachet*. A mesure qu'il avait fait une page, il la cachait dans la doublure de son habit, parce que si on l'avait découvert

verte, malgré la protection de M. Lenoir, on l'aurait anéantie. Ce fut ainsi qu'il composa et sauva son ouvrage; il sortit de Vincennes portant, comme je l'ai dit, tout son manuscrit caché dans la doublure de ses vêtements. Cet ouvrage, dans lequel les principes de la liberté sont posés d'une manière nette et précise, remonte à l'origine des lettres de cachet, et prouve que de tout temps ce fut un usage arbitraire que s'étaient attribués les rois, au mépris du pacte fondamental avec leurs peuples, et que cet abus de pouvoir n'était appuyé ni sur les lois, ni sur la justice, ni sur l'équité, ni sur aucune concession; il dénonce l'abus, l'arbitraire, la tyrannie, le caprice, et discute la légalité des emprisonnements, au point de vue de notre histoire, depuis Philippe le Bel jusqu'à l'époque où il écrivait. Enfin il démontre la nécessité de l'abolition des lettres de cachet, parce qu'elles confondent l'innocent et le coupable, ne sauvent point la honte des familles et sont entre les mains du pouvoir un instrument de capricieuse tyrannie, qui n'est appuyé sur aucune loi, sur aucune convention, sur aucun fait. Puis, comme complément, il dit le régime des prisons d'état, surtout de celle de Vincennes, et cite quelques abus des lettres de cachet.

Tout cet ouvrage est écrit avec une verve entraînante, une logique serrée, un style nerveux et coulant.

Nous avons déjà puisé à cette source, pour écrire le régime du donjon, sous M. de Rougemont; écoutons maintenant Mirabeau, quand il parle de la manière dont on distribuait les lettres de cachet.

« A voir combien les lettres de cachet sont multipliées, dit-il, on penserait que la liberté des citoyens est de tous leurs biens la plus méprisable. Les chefs de l'administration et néces-

sairement leurs commis; les intendants et par conséquent leurs subdélégués; les commandants de province et leurs préposés, le lieutenant de police, qui ne peut être instruit que par des délateurs et des espions, c'est-à-dire par des témoins méprisables et suspects; les grands, qui ont déjà tant d'avantage sur les petits; ceux qui servent leurs passions, c'est-à-dire les êtres les plus vils; les riches, qui ont à leur disposition le corrupteur universel; les évêques haineux et intolérants, puisqu'ils sont prêtres; les corps intrigants qui ont fait tant d'efforts pour se soustraire à la juridiction des magistrats, et qui conservent soigneusement les dernières étincelles du fanatisme; tous ceux enfin qui ont quelque crédit et qui veulent être ridicules, ou injustes, ou vicieux impunément, puisent à l'intarissable source des lettres de cachet.

» Ici un ministre implacable venge un trait caustique, une épigramme, une chanson, punit une indiscrétion, un discours sur lequel il est si aisé de fonder une calomnie, peut-être un avis important qui a décelé ses fautes; il se défiait d'un rival qu'il redoute; il sacrifie un complice qui n'est plus nécessaire et peut devenir dangereux: car telle est la peine ou le prix de certains services!

» Là une femme intrigante invoque l'autorité pour servir ses passions, ses haines, ses amours. Plus loin, un publicain aux mains destructives soustrait à tous les yeux un infortuné qu'il ne saurait convaincre de fraude, mais qu'il en soupçonne, ou le défenseur trop zélé de ceux qu'il opprime; quand il ne peut égorger par des juges à ses gages, il étouffe par des ordres arbitraires qu'il achète. Voyez-vous cet avide héritier, ce tuteur avare, ce débiteur puissant, qui chargent de crimes leurs mal-

heureux pupilles, leurs concurrents incommodes, leurs créanciers importuns? Une lettre de cachet va les acquitter. Leur ingénieuse cupidité saura bien intéresser les ministres, ou leurs commis, ou leurs favorites; car les visirs et les demi-visirs et leurs sultanes aiment aussi l'or. Et ce père que les filtres de l'amour et les poisons de la jalousie ont enivré... il se rend partie contre son enfant : une vile courtisane l'égare : il faut la venger; il faut assouvir ses fantaisies et prévenir ses craintes... « Mon fils!... mon fils ingrat ose chérir sa mère; il ose la plaindre et gémir sur son sort! Ah! c'en est trop; la mesure est comble; qu'il aille dans un cachot apprendre à respecter ce que j'aime; il ne portera plus un œil téméraire sur ma conduite et ma gestion S'il a gardé jusqu'ici le silence, ses regards m'accusent, et je ne puis les soutenir; si je fais disparaître des biens que d'imbéciles ancêtres lui ont substitués, je ne serai comptable à personne; je me ruinerai sans contradiction; je suis père, non pour protéger, mais pour punir... » Déjà cet homme obsède le ministre; il expose *ses angoisses paternelles*: des fautes de jeunesse sont des crimes, l'excès de sa sensibilité, le feu des passions, ce créateur des grandes choses, sont autant de présages funestes... Comment soupçonner un père d'être si cruel et si perfide? Le ministre signe: il n'a rien examiné; mais un père peut-il tromper?... Oh! non, sans doute, pas même se tromper... Le malheureux jeune homme est chargé de fers, il est enseveli tout vivant dans un tombeau; peut-être lui en coûtera-t-il la vie; ou, ce qui est plus cruel, la raison... Froissé par la douleur, tout s'émousse en lui, l'esprit et les sens; il se survit; il voit arriver à pas lents la stupidité, le désespoir et peut-être la démence, car un malheur extrême, continu, sans com-

pensation, sans relâche, peut briser l'âme la plus forte... Alors son tyran se verrait au comble de ses souhaits; alors, usurpant paisiblement tout son bien, il le précipiterait dans quelque maison de force où, pour une modique rétribution, ce fils abhoré serait enchaîné, battu et nourri comme une bête féroce. »

Mirabeau a mis au bas de ce paragraphe, écrit avec tant de force, une note par laquelle il proteste contre toute allusion qu'on voudrait faire à *l'Ami des hommes*, mais il est certain que c'était de lui qu'il voulait parler.

Il continue ensuite sur le même sujet, et présente des considérations plus puissantes sur la légèreté avec laquelle les ministres signaient les lettres de cachet.

« On a le temps de les délivrer ces ordres qui ôtent un si grand nombre de sujets à l'état; il ne faut que signer : on acquiert des amis par cette complaisance; mais examiner, discuter, contredire, confronter, lire les mémoires d'un homme dont on n'attend rien, qui n'est pas présent, qu'on n'est point obligé d'écouter, puisqu'on ne le voit pas; qui doit avoir tort, puisqu'il est le plus faible; peser ses raisons, balancer les objections et les répliques... Eh! le moyen?... les intrigues... la cour... les affaires... les plaisirs; on ne peut pas tout faire... on n'a pas le temps... Après tout, ce n'est qu'un homme... ce ne sont que des hommes... Insensé! de les appeler des hommes! des esclaves! Le sont-ils? Innocents ou coupables, qu'ils périssent; le visir le veut, il l'ordonne: sa volonté suffit. Eh! peut-on attendre un autre arrêt des ministres érigés en juges?

» Un magistrat sensible à ses devoirs, à la seule humanité, ne peut dans la solitude d'un cabinet, sans frémir d'horreur et

de pitié, jeter les yeux sur ces papiers, monuments infortunés du crime ou de l'innocence. Il lui semble entendre des voix gémissantes sortir de ces fatales écritures, et le presser de décider du sort d'un citoyen, d'un époux, d'un père de famille. Quel juge impitoyable, s'il est chargé d'un seul procès criminel, pourra passer de sang-froid devant une prison? C'est donc moi, dira-t-il, qui retiens dans ce détestable séjour mon semblable, peut-être mon égal, mon concitoyen, un homme enfin. C'est moi qui le lie, qui tous les jours ferme sur lui ces odieuses portes. Peut-être le désespoir s'est emparé de son âme ; il pousse vers le ciel mon nom avec des malédictions, et, sans doute, il atteste contre moi le grand juge qui nous observe et doit nous juger tous les deux.

» Voilà ce qu'a écrit et sans doute senti (car on ne s'exprime ainsi qu'à l'aide de la sensibilité) un éloquent philosophe chargé de l'auguste et redoutable fonction de rendre la justice. Mais ces courtisans, parvenus au timon des affaires par les passions du maître ou des favoris, ces hommes dont l'ambition a séché le cœur, dont l'intrigue absorbe l'esprit, qui n'ont d'autre titre à l'autorité que la faveur, comme si elle suppléait aux talents; qui n'ont ni principe, ni système, ni connaissance, ni lumière; qui ne savent ni lire, ni écouter, ni penser; qui séparent sans cesse l'intérêt du gouvernement de celui de la nation, et leur intérêt particulier de celui du gouvernement; qui n'ont d'idée que celle de l'étendue de leurs droits comme ministre, et ne s'occupent que du pénible soin de les maintenir au milieu de cette mer orageuse, où la vague qui les porta un instant sur la cime du roc peut et doit les abîmer en un autre instant, comment saisiraient-ils ces vérités de sentiment? »

Il n'est pas besoin de faire ressortir ici les termes dans lesquels Mirabeau flagelle les gens du pouvoir. Il n'est qu'une chose plus triste que ses paroles, c'est la vérité des faits qu'il avance.

Revenant ensuite sur la nécessité des peines secrètes dont on arguait pour certains crimes qui doivent rester secrets aussi, il combat ces maximes en ces termes :

« On m'a bien mal lu, ou je me suis très-mal expliqué, s'il est besoin que je prouve encore qu'il n'est point de crimes qui ne doivent être révélés, lorsqu'ils sont connus par la puissance publique, préposée pour les poursuivre, et qui, par cela même, ne peut juger, puisqu'elle accuse et qu'il faut qu'un tiers décide entre l'accusateur et l'accusé. Le souverain commet un acte de tyrannie s'il juge; mais il en commet un autre s'il punit secrètement, et il prévarique s'il ne punit pas, car il trahit la confiance publique : il encourage les méchants, puisque la certitude de la punition est le premier moyen pour les réprimer. Punit-il en secret? il ne fait point exemple, ce qui est le premier, ou plutôt l'unique objet politique de la punition : il laise douter de sa justice, et effraye la société par un abus réel ou apparent de son autorité.

» Quoi de plus inouï qu'un supplice nocturne? dit Sénèque, qui cependant écrivait au sein du plus terrible des patriotismes, et sous le plus forcené des tyrans; ce sont les assassinats que l'on ensevelit dans les ténèbres; mais les châtiments sont d'autant plus utiles pour l'exemple et la réforme des mœurs, qu'ils sont plus notoires. En un mot, tout homme est né avec l'entière propriété de sa personne; aucune autorité humaine n'a de pouvoir sur lui qu'autant qu'il attente sur les droits

d'autrui; cet attentat doit être notoire, légalement constaté, publiquement puni, pour être la preuve irrécusable que la société a été offensée et a reçu la réparation convenable. Voilà des principes simples, clairs, précédemment établis, et démontrés en quelque sorte par leur seule exposition. S'il est besoin d'y revenir encore, écoutez un philosophe dont la raison éclaire toujours la sensibilité, et dont la sensibilité embellit la raison et la rend attrayante. Le marquis de Beccaria résume en peu de mots tout ce qu'on peut dire sur cette importante question.

« Quels sont, dit-il, quels sont les motifs par lesquels on prétend justifier les accusations et les peines secrètes? la tranquillité publique, le maintien du gouvernement? Il faut avouer que c'est une étrange constitution que celle où le gouvernement, qui a déjà pour lui la force et l'opinion, craint encore chaque particulier. La sûreté de l'accusateur? les lois ne le défendent donc pas suffisamment? il y a donc des sujets plus puissants que le souverain et les lois? La nécessité de sauver le délateur de l'infamie? c'est-à-dire que dans le même état, la calomnie publique sera punie, et la calomnie secrète autorisée. La nature du délit? si les actions indifférentes ou même utiles au bien public sont déférées et punies comme criminelles, on a raison : l'accusation et le jugement ne peuvent jamais être assez secrets. Mais peut-il y avoir un crime, c'est-à-dire une violation des droits de la société, qu'il ne soit de l'intérêt de tous de punir publiquement? »

» Je crois qu'il est difficile de répondre à ce raisonnement si pressant et si bien lié. »

Enfin, résumant ses idées éparses, il termine par l'allocution suivante, dans laquelle est la prophétie de la révolution.

« O hommes! ne serez-vous donc jamais las d'appeler la tyrannie par vos maximes inconsidérées, ou votre fol enthousiasme, ou vos lâches flatteries, ou votre stupide crédulité? Ces préjugés funestes, cette pusillanime docilité, cet égoïsme aride, ces complaisances vénales qui infectent toutes les classes de la société, enhardissent les puissants, que l'opinion publique, dirigée vers le bien, effrayerait, retiendrait, entraînerait, instruirait peut-être; vous vous vendez vous-même; vos maîtres sourient de vos erreurs; ils les fomentent, ils en profitent; ils s'habituent à l'usurpation; ils l'étendent sur tout, ils mettent le fait à la place du droit; ils prennent les moyens pour la fin; ils en viennent à se persuader eux-mêmes qu'ils ont le droit de vous opprimer et qu'ils le peuvent impunément. Cette illusion les perdra sans doute; mais vous souffrez en attendant la catastrophe, et vous souffrirez encore lors de ce terrible dénoûment... O hommes! n'oubliez donc jamais que le *secret* est la véritable égide de la tyrannie. C'est au milieu des ténèbres dont elle s'enveloppe, qu'elle aiguise son glaive et rive vos chaînes. Quoi! vous voulez que ce qui intéresse le public soit secret! vous voulez produire le repos général en troublant la tranquillité particulière! vous voulez déchaîner la calomnie et lui assurer l'impunité! vous voulez armer par la délation les frères contre les frères! vous voulez que chaque homme baisse les yeux à la vue d'un autre homme, et tremble de trouver dans son concitoyen un ennemi; que l'inquisition civile, non moins odieuse et plus redoutable, s'il est possible, que l'inquisition religieuse, établisse dans la société une guerre intestine, sourde et cachée, mais par cela même plus funeste et plus continuelle!... C'était bien la peine de vous réunir! »

La publication de cet ouvrage, qui précéda celui de Linguet sur la Bastille, eut plus de puissance, comme cela devait être. Plus énergique, plus éloquent, plus logique et surtout plus large que le dernier, celui de Mirabeau traite la question entière de la liberté individuelle, remonte à l'usurpation qu'ont fait les rois et les gens du pouvoir de la personne de leurs sujets, sape dans leur base les droits qu'ils se sont attribués, engage à la résistance et appelle à cette révolte sainte dont le nom se change en révolution; Linguet se borne à traiter la question du régime de la Bastille. Il réussit à le faire changer en partie, comme nous l'avons vu. *Les Lettres de cachet* firent abolir le donjon de Vincennes comme prison d'état, et précipitèrent la révolution de 1789. A chacun selon ses œuvres. Ce qu'il y eut de remarquable dans ces deux ouvrages, c'est que tous les deux furent écrits dans la prison même qu'ils firent détruire plus tard. Mirabeau surtout puisa dans les prisons d'état ces grandes idées de liberté qu'il fit retentir à la tribune. On le vit souvent, comme nous l'avons représenté, debout sur la lanterne du donjon, les yeux fixés sur Paris, cette ville immense où il cherchait le berceau de la liberté, jetant au vent, dans l'espoir qu'il les porterait aux Parisiens, ces paroles tirées de son *Essai sur le despotisme :*

« Nous, descendants de ces fiers Gaulois, dont la valeur nourrie au sein de la liberté et sans cesse animée par elle, arrachait aux historiens romains l'aveu de l'effroi qu'elle inspirait à Rome, si accoutumée à voir ses consuls et ses légions humiliés par ce peuple belliqueux, que ce fier sénat, juge et protecteur des rois, « ne pensait qu'à sa sûreté et oubliait sa » gloire, alors qu'il avait à combattre ces ennemis redoutables; »

nous, sous les coups desquels s'abattit le farouche despotisme qui faisait ramper l'univers, nous laissons fuir de notre sein cette liberté qui valut à nos pères leur glorieux renom et la longue durée d'un vaste et florissant empire!... Hommes vertueux, luttez pour cette liberté sainte! »

Mais les échos étaient sourds à ses paroles qui se perdaient dans l'espace; un jour arriva pourtant où, changeant cette tribune contre celle de l'assemblée nationale, sa voix puissante retentit dans l'Europe, encouragea les peuples et fit pâlir les rois. Le grand orateur alors aimait à rappeler ses essais qu'il avait faits sur le haut du donjon, et bénissait l'apprentissage de tribun, commencé dans les chaînes.

Les *Lettres de cachet* ne furent pas le seul ouvrage que Mirabeau composa pendant sa détention. Depuis que M. Lenoir avait autorisé sa correspondance avec Sophie, sa passion pour elle semblait avoir redoublé de violence par la privation de la satisfaire. Tourmenté par le tumulte des sens que sa puissante organisation physique augmentait encore, il s'adonna à un travail qui devint le reflet de tout ce qu'il éprouvait par moments. Les commentaires de dom Calmet sur la Bible lui inspirèrent l'idée de faire ce qu'il intitula : l'*Erotica-biblion. Il rassembla dans un seul cadre tous les goûts bizarres des hommes, tous les moyens qu'ils ont pris pour varier leurs plaisirs, tromper la nature et créer des passions nouvelles* (6). Cet ouvrage unique et original avait nécessité de grandes recherches qui le rendaient très-savant; mais le style obscène qui y régnait décelait par trop les motifs de l'auteur. Il ne peut être excusé que par sa position particulière, et nous avons dû le mentionner pour bien faire connaître l'organisation de Mirabeau; il lui valut du reste, de

la part d'un de ses amis, la lettre suivante, que ce dernier eut le courage de lui écrire : « La nécessité, disait-il, ne doit point forcer un homme à se manquer de respect à lui-même, et ce n'est pas du poison qu'il faut vendre pour avoir du pain. »

Plus calme dans sa passion, il fit plusieurs traductions qu'il envoya à Sophie, entre autres celles de Boccace, de Tibulle et des *Baisers* de Jean Second ; mais l'impétuosité de ses sens ayant repris le dessus, il composa un roman intitulé *ma Conversion*, dans lequel il ne garda plus aucune mesure. Voulant cependant tempérer cette fougue qui ne satisfaisait ni son imagination ni son esprit, il fit un *Essai sur l'intolérance religieuse*. Cet écrit n'a pas été imprimé.

Pendant ce temps sa captivité se prolongeait, et bien qu'il eût, comme nous l'avons dit, la protection bien marquée de M. Lenoir, il n'en éprouvait pas moins mille tracasseries de la part de M. de Rougemont. Nous allons citer une circonstance à la suite de laquelle est une de ses lettres qui les résume en partie.

Un jour il renouvela la demande d'un miroir qu'il avait déjà faite depuis longtemps.

— *Ce n'est pas la règle*, lui répondit M. de Rougemont auquel il s'adressait.

— Mais fait-on des brèches, enfonce-t-on des portes avec cela? répliqua Mirabeau.

— Non; mais on correspond.

— Avec qui? comment? ma fenêtre est bouchée par une trémie; son épaisseur est telle que je ne pourrais atteindre au bord de cette lucarne, quand il n'y aurait pas de triples barreaux. Quel jeu d'optique voulez-vous que je tente?

— *Ce n'est pas la règle*.

— Comment me peigner ?

— A tâtons. La vue de votre visage pourrait vous inquiéter. On se frappe l'imagination, on se croit changé.

— Est-ce que je ne me sens pas? et si je veux me voir, un bassin d'eau ne fera-t-il pas l'office d'un miroir?

— *Ce n'est pas la règle*, je ne trahirai pas mon devoir.

« Je résolus de l'emporter de haute lutte sur cet homme, dit Mirabeau, ou de m'efforcer de le démasquer aux yeux de ses supérieurs, quelque chose qu'il en pût arriver. Comme on est plus maître de soi en écrivant qu'en parlant, je n'insistai pas davantage, mais un moment après que M. de Rougemont fut parti, je lui envoyai la lettre suivante. Qu'on juge en la lisant du caractère et de l'âme de celui dont on ne peut obtenir quelque chose qu'en prenant ce ton avec lui. »

La lettre se terminait ainsi :

« Cette règle de l'exclusion des miroirs fût-elle portée par les supérieurs de cette maison, ce serait un faux exposé, et je me crois sûr de les faire revenir. Quand je leur dirai : « Il est physiquement impossible qu'un miroir me serve à un usage dangereux. je suis obligé de me peigner à tâtons, de négliger absolument le soin de mes dents. J'ai eu longtemps besoin d'un emplâtre, précisément au coin de la bouche. Il fallait que je l'y posasse de la manière la plus dégoûtante, ma vue ne pouvait guider mes mains. On se sert de la lettre de vos ordonnances pour nous tourmenter, au lieu d'en saisir l'esprit. Les demandes les plus innocentes, les plus simples, sont repoussées par ces mots : *Ce n'est pas la règle*. Les prescriptions les plus tyranniques érigées par ces seuls mots : *C'est la règle*. Ces deux formules, qui constituent la jurisprudence de cette maison, sont un cheval de

bataille qui nous foule et nous écrase. » Quand je leur écrirai cela, à quoi vous savez bien, monsieur, qu'on peut ajouter infiniment de choses, je suis persuadé qu'ils m'accorderont un miroir. Grande importance, indicible grâce en effet!

» Je vous prie donc, monsieur, de vous décider, car *je verrai* n'est pas un terme, et c'est le mot le plus doux que j'aie entendu sortir de votre bouche. Il pourrait me mener à dix autres mois. Il n'y a pas moins que j'ai demandé ce miroir, et ce n'est que d'aujourd'hui que j'ai ma réponse. Il y a trois mois que j'ai demandé que mes cheveux, qui me tombent dans la bouche, fussent coupés. Vous m'avez répondu : *Je verrai*; et ils tombent encore. J'ai demandé un couteau, quatre mois avant de l'obtenir. Dès la première fois, vous m'avez répondu : *Je verrai*; et il a fallu un ordre de la police pour que vous *vissiez*. Il ne faut qu'un instant, permettez-moi de vous dire, pour voir si vous pouvez ou ne pouvez pas me donner un miroir. Si cette concession excède votre pouvoir, je solliciterai auprès de M. Lenoir, quelque répugnance que j'aie à l'entretenir de telles futilités. Si elle est en votre pouvoir, je l'exige de votre justice. Croyez-vous qu'une affaire si grave exige beaucoup de méditation? Non, vous ne le croyez pas : ainsi vous ne m'avez dit, *Je verrai*, que pour gagner du temps. Quoi donc! ne sommes-nous pas assez malheureux, sans qu'on se joue ainsi de nos désirs les plus innocents, de nos besoins les plus urgents et les plus simples? Je sens, monsieur, qu'à votre place on contracte l'habitude de dire : *Non*; mais un homme de bon sens doit réfléchir sur ces *non*, surtout lorsqu'il s'adresse à quelqu'un qui n'est ni turbulent, ni indiscret, ni importun, ni stupide, ni rampant.

» En un mot, monsieur, cette question du miroir à donner

ou à refuser, que j'ai été bien aise de vous exposer avec quelque étendue, afin que nous nous entendions une bonne fois, s'il est possible, se réduit à ceci : Pouvez-vous ou ne pouvez-vous pas? Si vous pouvez, pourquoi me refusez-vous? je n'ai point mérité votre humeur (il est peu généreux d'en montrer quand on est le plus fort) et j'ai droit à votre équité.

» J'ai l'honneur, etc. »

Une heure après, Mirabeau eut un miroir. La peur avait agi sur ce tyran subalterne. On peut juger par là de ce qu'il était envers les autres prisonniers qui n'avaient pas les mêmes ressources que celui-ci.

Mirabeau devait encore ajouter à ces tracasseries qui paraissent légères, mais qui sont cruelles quand on est en prison abandonné de tous, la douleur de voir ses espérances de liberté s'effeuiller une à une. Sa première tentative avait été vaine auprès de son père. Il l'avait renouvelée. Même silence. Il écrivit aux ministres, il n'en reçut pas de réponse. Il prit le parti de s'adresser directement au roi. Il lui écrivit la lettre que nous allons donner, devenue caractéristique par les événements qui la suivirent à la sortie de Mirabeau du donjon.

« Sire, j'implore votre clémence, parce que je me reproche des fautes; je réclame votre justice, parce que je n'ai point commis de crimes, et qu'il est affreux de punir des erreurs de jeunesse comme des forfaits atroces. C'est rendre les hommes indifférents au crime et à la vertu, et leur faire désirer et chercher la mort, comme l'unique remède à leurs maux; car qui voudrait supporter les coups et les injures du sort, les torts de l'oppresseur, les dédains de l'orgueilleux, les outrages d'un ennemi, les angoisses des inquiétudes les plus cruelles, les délais

et les dénis de justice, lorsqu'il peut, en un moment, s'affranchir de tous ces intolérables fardeaux? Daignez, sire, me sauver de mes persécuteurs, qui m'ont fait trop de mal pour ne pas me haïr, et à qui ma perte serait trop utile pour qu'ils cessent d'y travailler. Laissez tomber un regard favorable sur un homme âgé de vingt-huit ans, plein de zèle et d'émulation, qui, enseveli tout vivant dans un tombeau, voit arriver à pas lents la stupidité, le désespoir, et peut-être la démence, au milieu de ses plus belles années. *On dit souvent que la perte d'un homme n'est rien pour un puissant monarque;* ah! sire, cette maxime funeste, également fausse et barbare, n'est pas faite pour le cœur honnête et généreux de votre majesté. Puissiez-vous ne consulter que lui pour prononcer sur mon sort!

» Je suis, avec le plus profond respect, etc. »

M. Lenoir remit la lettre à Louis XVI. Il n'en résulta rien pour Mirabeau. Quelques années après, le roi dut souvent la relire et méditer sur les dernières phrases.

Mirabeau fut réellement malade dans sa prison; menacé d'une cécité complète, il écrivit de nouveau à son père la lettre suivante, empreinte de tout son désespoir.

« Mon père,

» Mes yeux sont sérieusement attaqués, et de l'aveu d'un habile oculiste, à peine me reste-t-il l'espoir que la discontinuation du travail que nécessite la solitude, les distractions causées par la vue de quelques humains, et l'exercice que me permettrait une vie moins renfermée, retarderaient la cécité à laquelle je ne compte pas échapper. Je vous épargnerai et les réflexions et le détail des autres maux qui me rongent; mais

consultez-vous vous-même, mon père ; c'est votre fils souffrant, anéanti et menacé d'aveuglement, qui vous implore pour la dernière fois. Que direz-vous? que j'ai gagné un oculiste, que j'ai vu dix minutes en ma vie? Que j'ai séduit le commandant, qui, depuis dix-huit mois, se loue constamment de ma conduite? Que je trompe tout le monde, excepté vous, vous seul dans l'univers? Que je suis un hypocrite, un scélérat, un monstre, qui ne mérite pas même qu'on me donne le choix du supplice? Eh bien, mon père, je m'attends à ces discours; ils ont été prononcés, écrits, imprimés mille fois. Il est plus aisé de les répéter encore aujourd'hui ; car autrefois j'y pouvais répondre, et maintenant je ne le puis... Je m'y attends, dis-je, et mon parti est pris.

» O Dieu ! Dieu vengeur ! si vous existez, n'accablez pas l'oppresseur dont je n'ai pu fléchir l'âme barbare ; adoucissez seulement, touchez son cœur pour son fils ; que cet enfant ne subisse pas les mêmes épreuves que son malheureux père ; il y succomberait sans doute : sauvez-le de tant de cruauté. Je n'ai rien à demander pour moi, qu'une mort prompte et le pardon de mes fautes; mais que votre clémence daigne s'étendre sur mon père comme sur moi.

» MIRABEAU fils. »

Cette lettre eut le même sort que les précédentes. Mirabeau retomba dans un découragement profond et fit une longue et cruelle maladie, au bout de laquelle il écrivit à M. Lenoir :

« Je ne sais par quel hasard, monsieur, disait-il, malgré mes avertissements réitérés et ceux de M. de Rougemont, on a porté le mémoire des médicaments que j'ai pris ici, depuis que j'y suis, sur le compte du roi. Ce mémoire monte à plus de cent

pistoles. Ce petit tour de passe-passe me serait fort indifférent, s'il ne me regardait pas. Je suis revenu de la manie d'être le Don Quichotte de la droiture. Le roi est riche ou devrait l'être, et on lui en fait bien payer d'autres ; ainsi il pourrait supporter celui-là ; mais, monsieur, je ne crois pas d'abord qu'il me convienne d'être aux frais du roi. J'ai été aux coups de fusil pour lui sans solde ; je mourrai probablement dans ses prisons, et je désire que ce soit aussi sans solde. D'ailleurs, monsieur, j'ai un intérêt plus pressant encore pour réclamer contre cette indécente irrégularité. Mon père s'est chargé de payer, à part de ma pension, les frais de santé, parce qu'on lui représenta qu'avec six cents livres je pourrais à peine me vêtir en bure. D'après cette convention, il a tout lieu de croire que ce qu'on pourrait lui dire du dérangement de ma santé est un conte ; car il sait bien qu'ici, comme ailleurs, on ne vit ni on ne meurt pour rien. Peut-être sera-t-il moins incrédule quand il lui faudra payer quarante ou cinquante louis pour médicaments, et comprendra-t-il qu'il pourrait ou me tuer ou me faire vivre moins chèrement ; car enfin je lui coûte ou dois lui coûter ici près de quatre mille livres. Je me réduis volontiers à moitié, s'il veut m'accorder ma liberté ou l'adoucissement de mon esclavage. Vous ne sauriez croire, monsieur, combien l'opération de la soustraction paraît touchante à mon père. Cet argument est de tous celui qui l'attendrira le plus vite sur mon sort, si tant est qu'il puisse être attendri. Je vous supplie donc d'ordonner que les comptes passés, présents et à venir soient remis à mon père, sauf la restitution du double emploi à qui il appartiendra. Je vous supplie aussi de charger M. de Rougemont de me dire ce qu'il vous aura plu ordonner à cet égard.

» Il y a six semaines, monsieur, que je n'ai reçu de nouvelles de mon amie; je vous en demande avec instance et espoir, parce que cela dépend de vous. Que les autres me traitent comme un insecte qu'on écrase sans remords, mon cœur me dit bien haut que je m'abaisserais cruellement de les prier, et que je m'épuiserais vainement en efforts pour les fléchir; mais celui dont je tiens tout jusqu'ici, et dont je ne démériterai jamais, parce que tout mon désir est de lui plaire et de lui témoigner ma gratitude, recevra toujours mes demandes avec indulgence et bonté. Ainsi j'insiste avec confiance et sans crainte.

» J'ai l'honneur, etc. »

Mirabeau se plaint de n'avoir pas depuis longtemps des nouvelles de Sophie; c'est qu'en effet M. Lenoir, malgré la complaisance qu'il y mettait, était souvent obligé, par ses occupations, d'apporter du retard dans l'envoi des lettres. C'était un nouveau supplice à ajouter à ceux que Mirabeau souffrait déjà. Du reste, on va juger de sa situation par les extraits que nous allons donner de sa correspondance, et l'on va voir par quels sentiments divers ce cœur a dû être agité de jour en jour et d'heure en heure.

Tantôt c'est son amour qu'il décrit avec toute la chaleur de sa tête, en y mêlant la logique de son cœur.

« O Sophie, qui le jour troubles mon repos, qui la nuit me tourmentes en songe! Sophie, source de tout bonheur, de toute volupté, de tout transport, crois-tu donc qu'elle n'est pas toute aimable celle qui a fixé ce cœur volage qui ne s'était jamais donné, ces sens impétueux qui m'ont commandé tant d'infidélités; cet homme blasé sur tout ce que le vulgaire appelle les plaisirs; si au-dessus de l'opinion, cette folle reine du

monde ; si rempli d'une trop juste méfiance contre ton sexe, et qui, seulement depuis qu'il te connaît, n'approcha jamais des feux sacriléges de ton temple? Non, et ce remords, le plus cruel de tous, est étranger à mon cœur : jamais parjure ne souilla ma bouche ; jamais l'idée de te tromper ne déshonora mon âme ; tout ce que je t'ai dit de mon amour, tout ce que je t'en ai caché, tout ce que tu en as senti, tout ce que tu en as deviné est également vrai, profond, inaltérable, éternel ; il survivra à mes forces, à mes désirs, et les délires de mon imagination ne sont que ton moindre triomphe. »

Tantôt ce sont les sens qui parlent et qui lui dictent les paroles suivantes :

« J'ai été toute la nuit occupé de toi, et cependant j'ai dormi ; mais je me suis réveillé vingt fois. Ces moments-là sont bien cruels : on vient de voir tout ce qu'on adore ; on se hâte de profiter de son bonheur, et, dans l'instant où l'on croit le saisir, l'on s'aperçoit, avec une désolante surprise, qu'il a fui. Mon amie bonne, tu éprouves souvent ce sentiment douloureux ; ainsi je n'ai que faire de t'en déceler toute l'amertume. Le jour, on n'est pas la proie de ces méprises, parce que l'illusion n'est jamais si complète ; mais la nuit, on arrose son chevet de ses larmes, et cependant on y enfonce la tête pour y retrouver son erreur. »

Mais, peu satisfait de tracer ce qu'il éprouve, il veut savoir ce que Sophie éprouve à son tour.

« Tes rêves semblent-ils réaliser mon amour? lui écrit-il ; sens-tu mes caresses, me prodigues-tu les tiennes? Tes baisers de feu animent-ils un peu l'inséparable? O Fanfan! tu me dis que tu rêves, et tu ne me dis pas ce que tu rêves! Ne

me dois-tu pas compte de tes nuits comme de tes jours? Ah! oui, sans doute, elles sont bien plus à moi; elles sont tout à moi, qu'à moi! Raconte-moi tes illusions, ô épouse chérie! trompe l'absence; embrasse ton ami; fais-lui voir qu'il possède ton imagination aussi bien que ton cœur. Ah! ton âme est si brûlante! tes sens seraient-ils glacés? Non, non, sans doute; la nature te donna toutes les sensibilités; tes sensations sont exquises comme tes sentiments délicats : je me plais à le croire du moins. C'est là mon seul amour-propre; je n'en ai qu'en toi, et tout le reste est en toi. Adieu, chère, chère et incomparable amante; adieu, épouse de mon cœur, bien-aimée de Gabriel. Adieu, son tout, sa déesse, son âme, sa vie, son univers. Reçois tous les baisers que tu voudrais me donner. Je les disperse sur ton beau corps; ah! la plus petite place en est couverte. »

Puis, plus calme ou feignant de l'être, il se plaît à lui donner des détails sur la vie qu'il mène au donjon, et, pour mieux tromper l'inquiétude qui le dévore, lui raconte l'anecdote qu'il vient de lire, et dont il tire une comparaison pour son amour.

« Bonjour, bonne et douce Mimi que j'adore. J'ai assez bien dormi, malgré le gros ouragan; je ne me porte point mal aujourd'hui. Je compte à présent les jours où ma santé ne souffre pas; mais je ne compte point ceux où je suis tranquille, car il n'en est pas un seul. Agitée d'espérance ou d'inquiétude, de douleur ou de désirs, mon âme, quoique gouvernée sans cesse et exclusivement par le même sentiment, est le jouet de mille sensations contraires qui s'entrechoquent et ne me laissent pas un moment de repos. Quelquefois je me repais de toutes sortes de chimères : j'invente, je conjecture, je combine; je me per-

suade presque que je puis compter sur des ressources qui n'existent peut-être que dans mon imagination. Mais quand l'édifice de mon bonheur est élevé, une seule réflexion vient le détruire, et je trouve plus aisément encore des raisons de me désespérer que je n'avais saisi celles de me flatter. C'est ainsi que mes jours se passent. Quelque chose que je fasse, par quelque lecture que je m'efforce de me distraire, je ne puis donner de l'attention à rien. Entièrement absorbé par mon amour, aucune distraction n'a de prise sur moi : les belles-lettres, qui avaient tant de charme pour ton Gabriel, l'ennuient et le fatiguent; la politique, dont je faisais mon étude la plus sérieuse, me dégoûte; je ne puis supporter que les hommes fassent tant de sacrifice et commettent tant de crimes pour des intérêts qui me paraissent si petits; l'histoire me met en colère, en m'offrant sans cesse la perfidie des hommes, la tyrannie des grands, la bassesse des subalternes, et surtout la lâcheté des historiens qui font de la profession la plus respectable, la plus utile et la plus noble, un vil commerce d'adulation, d'erreurs et de mensonges. Je parcours des pages entières avec humeur ou sans intérêt. Je tue le temps, je ne m'occupe pas. Si je trouve un trait qui ait quelque rapport avec la disposition présente de mon âme, je me réveille; je lis, je relis avec empressement: je médite; le livre se ferme, et me voilà replongé dans mon ordinaire rêverie. Hier au soir, j'ai éprouvé cela d'une manière très-vive, en lisant, dans une assez mauvaise histoire de Louis XII, une anecdote que je ne connaissais pas. Ce prince était très-beau; Thomassine Spinola, Génoise, devint éperdument amoureuse de lui, dans un bal, à Gênes, qu'on lui donnait: elle lui parla plusieurs fois et lui fit l'aveu de sa tendresse,

en le priant de vouloir bien être son *intendio*. Jusqu'ici tu ne vois qu'un compliment en italien; tu trouves même, comme moi, qu'il faut être bien inflammable pour être si amoureuse d'un roi, qui est ordinairement un assez sot homme; mais la pauvre Thomassine va t'intéresser. Du moment où Louis XII eut reçu ses serments (et l'on prétend qu'il n'en reçut que cela), elle dédaigna le commerce du reste des mortels, et rejeta avec mépris les caresses et les empressements de son mari. Livrée entièrement à sa passion, elle écrivait sans cesse à son amant pendant son absence, et sut rendre son amour précieux et respectable à ses concitoyens, par les grâces qu'elle leur en obtint. Sa tendresse lui coûta la vie. Le bruit courut en Italie, pendant une grande maladie du roi, qu'il était mort. Cette fausse nouvelle trancha les jours de son amante. Thomassine s'enferma dans une chambre obscure, où, tout entière à sa douleur, elle invoquait la mort. Une fièvre ardente la consuma en moins de huit jours. L'ingrat Louis XII lui donna quelques larmes et fit graver une épitaphe sur un magnifique tombeau que lui élevèrent les Génois. Ne te sens-tu pas émue, ma tendre amie? Il faut être bien sensible pour pouvoir aimer à ce point sans retour et sans espoir; et cette Italienne infortunée méritait un *intendio* plus reconnaissant. O chère et douce amie! comme tout ce qui vient du cœur y retourne! Qu'il est doux d'être aimé pour soi-même! Celles qui aiment ainsi méritent seules le titre de vertueuses, de sensibles, et le nom d'amante. Mais entre des millions de femmes, en trouve-t-on quelqu'une à laquelle on puisse le donner? Au premier rang comme au dernier, c'est ce qui flatte leur vanité qui touche leur cœur : et, depuis le sceptre jusqu'à la houlette, l'éclat de la couronne et

celui du ruban sont les talismans qui enchaînent ton sexe. Oh! combien différente est ma Sophie! que tous les riens pompeux ou frivoles ont peu d'accès dans son âme! Que tous les rois de la terre lui paraissent petits auprès de son amant! Oui, chère épouse, j'ose le croire, tes regards ne se détourneraient pas de dessus les miens pour fixer le plus puissant des mortels qui t'adresserait son hommage. Gabriel, fût-il né dans un état obscur, dans un rang subalterne, eût touché sa Sophie s'il eût été connu d'elle. Ce ne sont pas les titres, ce n'est pas le faste que tu aimes, c'est ton amant; et la fleur qu'il place sur ton sein fait battre ton cœur que ne séduirait point un diadème. Voilà quelle idée j'ai de ta délicatesse et de ta sensibilité. Ah! ne crains pas que Gabriel, qui se croit aimé d'un tel amour, puisse être jamais sensible à l'ambition, aux honneurs, à tout autre désir que celui de te posséder! Son but unique, la fin de son être, l'objet de toutes ses démarches, sera la réunion des deux moitiés que la tyrannie a séparées, mais que la mort seule peut désunir.

Quelques lignes plus bas, le chagrin qui plane autour de sa plume finit par s'y incrustrer malgré lui, et il s'écrie alors :

« Si tu voyais comme je pleure, ma Sophie! est-ce donc une honte à un être malheureux et sensible de verser des larmes? hélas! c'est la seule douceur qui me reste; car, quand je pleure, ma tristesse est mêlée d'une certaine volupté indéfinissable, mais réelle. O mon amie! quel sentiment que l'amour, puisqu'il peut adoucir de si cruels malheurs! nous lui devons la force de supporter notre douleur, comme nous lui avons dû nos transports. Mais le sentiment de la perte est aussi vif que celui de la jouissance et bien plus durable. Ah! j'ai goûté tous

les biens de l'amour persécuté... Je n'ose décider, mais je pleure, et je n'ai pas assez de soupirs pour tous mes maux! »

Voulant pourtant continuer cette apparente tranquillité, il s'informe à son tour de la manière dont Sophie passe son temps, des livres qu'elle lit; la dirige dans le choix des ouvrages, et rêvant dans l'avenir la même existence qu'il avait eue en Hollande, il la prie de préparer de nouveau son travail comme à cette époque.

« Tu es bien mal en livres, pauvre chère Fanfan. Je suis bien aise que tu aies lu Young; il y a des choses sublimes, beaucoup de bizarres, et quelques-unes de folles : mais un tel livre va au cœur quand on est malheureux; car on n'est jamais si sensible. Ils ne veulent donc pas que tu lises des romans? Les pauvres gens ne savent pas que rien ne semble si plat que la plupart des romans, quand on aime! Tu feras de furieux reproches à Rousseau quand tu reliras son Héloïse; mais tu y trouveras des choses vraiment inspirées par la passion, et exprimées comme il exprime toujours. Au reste, tous ces grands écrivains ne nous paraissent plus des maîtres quand il est question d'amour; c'est nous qui savons le secret de ce Dieu. P. m'a dit qu'il te prêterait le Journal de Linguet. Vois s'il n'y aura rien sur Watron, et n'oublie pas que tu m'as promis de prendre des notes pour mon grand ouvrage. Ce genre d'occupation te fera toujours plaisir, puisqu'il te rappellera sans cesse ton ami. Tu juges bien que je n'écris pas un mot sur cette matière, depuis que je sais que mes papiers iront à la police. Tu ne saurais croire combien cela me gêne et me glace l'imagination. Aussi, hormis ce que je t'écris et nos dialogues, je ne prends que des notes pures et simples, sans

hasarder la moindre réflexion. Tu peux noter aussi toute pensée remarquable et saillante dans mes principes, en observant toujours de citer exactement. Il faut que P. t'abonne à un cabinet littéraire dont tu aies le catalogue; il est trop cruel de ne pouvoir se procurer jamais que des livres d'emprunt mal choisis. Hélas! mon amie, je voudrais bien travailler à mes affaires avec la plus grande activité; mais tu sais ce que j'y puis; écrire des lettres auxquelles on ne répond pas. En voilà à peu près une douzaine, je crois, que j'envoie à M. Lenoir; de quoi cela m'a-t-il avancé? cependant je continuerai toujours: mais il faut une permission, et pour avoir cette permission, il faut voir M. de R. Je comptais que l'Assomption nous l'amènerait; mais il est tout occupé des ordres à donner pour dimanche, où tout Paris vient à Vincennes. Au moyen de cela, nous ne le verrons peut-être pas après-demain : en ce cas je lui ferai demander d'écrire à M. Lenoir, d'autant que je veux lui faire un peu de honte de l'état où l'on me laisse. Il est vrai de dire que je n'ai plus ni culottes, ni souliers, ni bas, ni habit. Ma culotte de drap est en pièces; mes culottes de basin, il faut bien les faire blanchir. Je n'ai pas une paire de bas dans les pieds qui ne soit trouée. Mon habit de drap est en loques, l'autre plus sale qu'un torchon. Tous les prisonniers qui sont au compte du roi ont abondamment le nécessaire; faut-il que je manque de tout, parce que je suis au compte de mon père? J'écrirai sur cela une lettre très-forte à M. Lenoir, pour lui donner un peu d'humeur contre le vénérable *Ami des hommes*.

» Pauvre Mimi, tu auras bien chaud aujourd'hui, car j'étouffe de chaleur dans mon cachot, dont les murs sont sept ou huit fois au moins plus épais que les tiens. Hélas! les bai-

sers de l'ami ne te rafraîchiraient pas, mais cette chaleur te ferait oublier l'autre, et nous ne mourrions du moins que de volupté. Adieu, mon épouse; adieu, ma bien aimée, l'amie, l'élue de mon cœur, le bonheur de Gabriel, et son amante à jamais adorée! Je t'embrasse comme et autant que tu veux l'être, le tout sans compter. »

Mais fatigué de cette contrainte qu'il s'impose, et cédant à la force de sa douleur, il lui envoie de nouveau cette lettre empreinte de découragement et de désespoir :

« M'en voilà encore à l'incertitude, aux lueurs d'espérance, aux craintes déchirantes. Ah! j'en suis bien las, et jamais je ne fus si faible et si découragé. Ma santé redevient fort mauvaise depuis quelques jours. J'ai de nouveau perdu le sommeil, qu'à dire vrai je n'ai jamais bien retrouvé. Je souffre de la poitrine, et j'ai surtout des maux de tête intolérables. Mon œil recommence à s'enfler, en un mot, tout concourt à me contrarier; mais, en vérité, le dérangement de ma santé est une faible diversion à mes véritables maux. Hélas! si je m'assurais de ta correspondance, de tes nouvelles, de ton amour, je ne m'inquiéterais guère de tout le reste. Si je ne le puis, que fais-je au monde? Je suis condamné à la mort par la nature. Aucune puissance de la terre ne peut annuler cet arrêt, pas même suspendre quelques instants l'exécution. Elle ne sera jamais assez prompte à mon gré, s'il me faut être longtemps encore dans l'état de perplexité où je suis. Je puis me dérober à la tyrannie, à la douleur, terminer d'affreux regrets. Je n'ai plus qu'un asile, que le despotisme qui me foudroie ne peut atteindre, et dont il ne pourra m'arracher. Pourquoi ne m'y refugierais-je pas? je veux croire que ton amour ne change jamais, que tu

me restes fidèle, alors que tout m'abandonne ; n'est-ce pas un tourment de plus, dès que tu ne peux me le dire? Ma chaîne est-elle allégée parce que tu en traînes une aussi pesante? aucune considération ne pourrait jamais m'engager à me séparer de ce sentiment délicieux, si j'en pouvais recevoir les assurances. Mais, hélas ! vivre même aimé de Sophie, mais sans conserver aucune relation avec elle, sans avoir la moindre certitude de son existence, c'est un supplice au-dessus de mes forces, et j'y succomberai si tu ne me viens pas à l'aide. Agité par mille idées contraires, tantôt j'écoute en silence cette voix qui me parle, qui m'appelle, qui me crie : *Elle est perdue pour toi, voilà ta dernière demeure ; tu ne la reverras plus!* et je suis prêt à me frapper. Tantôt l'amour, par une illusion délicieuse, mais mensongère, me distrait m'attendrit, me console, me persuade d'espérer. Je cède à ces douces inspirations, mais pour peu d'instants, et passant tour à tour du découragement à la confiance, et de l'espoir à la crainte, je suis vraiment le plus malheureux, le plus tourmenté des hommes. »

Mirabeau éprouva, pendant sa captivité, une joie et une douleur également vives. Sophie accoucha d'une fille : ce fut pour lui l'occasion de la lettre suivante :

« Ma chère, mon unique amie! j'ai baigné ton billet de mes larmes, je l'ai couvert de mes baisers... O mon amie ! ma Sophie! quel poids il m'ôte de dessus la poitrine; mais combien il y en laisse encore, hélas! Tu ne me dis rien de toi, de ta santé; ta lettre a été écrite dans les douleurs, je le vois; tu n'as ajouté qu'un mot, qu'un seul mot, après l'événement. Qu'il est tremblant ce mot! que ses débiles caractères ont déchiré mon cœur! Divine, divine attention! c'est toi, toujours toi! toujours ton

âme! Mais, hélas! comment es-tu? dis-le-moi, ma Sophie. — Comment veux-tu que je me contienne? Hélas! mon cœur est triste, et il sort d'un état plus convulsif encore. Ne t'inquiète pas du désordre de cette lettre et de l'altération de mon écriture; ce n'est que le trouble de la nouvelle, l'émotion trop juste et trop forte qu'elle m'a causée. Je ne me donne pas le temps de me remettre, parce que je ne veux pas retarder, par ma faute, le plaisir que te causera la vue de cette lettre... Chère, chère Sophie! te voilà donc mère, hélas! et ton enfant ne te sera pas ôté! Puisse-t-il adoucir tes maux et tes douleurs! Je dis ton enfant; ah! je sais bien qu'il est le mien. Jamais un titre si doux ne sera abjuré par ton ami... Cruelle Sophie, tu te reproches *mes malheurs*; grand Dieu! n'est-ce pas moi qui ai fait les tiens, et crois-tu qu'autre chose puisse m'occuper? Mais calme-toi, je t'en conjure, ô mon bonheur! Songe que tu es la moitié de moi-même, que c'est sur ma vie que tu attenterais en ne soignant pas la tienne... Tu as besoin de tranquillité d'esprit, ma Sophie; je te conjure d'avoir soin de toi, de te conserver pour des temps plus heureux... Ce me serait une grande consolation d'avoir la certitude que tu recevras cette lettre. S'il t'est permis de m'en assurer, apprends-moi ton état; dis-moi comment tu te trouves, et surtout ne me trompe pas... ah! ne me trompe pas; mais n'écris que quand tu le pourras sans danger, sans incommodité même. Mon cœur souffre: mais j'ai des forces encore, et tu n'en as plus. Ne te hâte donc pas, dussé-je souffrir plus longtemps. Ma fille a mes traits, dis-tu? tu lui as fait un triste présent; mais qu'elle ait ton âme, ah! qu'elle sera riche alors! que la nature l'aura bien dédommagée des désavantages de sa naissance. Hélas! peut-être sera-t-elle trop sen-

sible; mais quelques maux que fasse la sensibilité, elle fait encore plus de bien; oui, j'en jure par toi-même. Je ne veux pas t'écrire longtemps, je ne le veux pas, je ne le puis pas; je crains mon cœur, je crains ma tête, je crains ton état; mon amie, ma Sophie, je te demande à genoux, j'exige de toi, je te conjure au nom de ta fille, de son père, de tous tes serments, de toute la tendresse que tu m'exprimes si bien, en n'osant l'exprimer, d'avoir soin de toi, de ne rien négliger pour le rétablissement prompt de ta santé, de tes forces, d'appliquer enfin à toi-même une partie de cette noble et admirable fermeté qui constitue ton caractère. Adieu, adieu, mon bonheur et ma vie. »

Quelque temps après, sa fille mourut, et voici ce qu'il écrivit comme contraste à Sophie :

« Mon amie, le moment est venu de me prouver la force et l'étendue de ton amour; certes j'en ai déjà reçu des preuves sans nombre et bien chères, et cependant tu n'as pas encore été soumise à une épreuve si délicate. Tu le sais, ô mon amante! la tendresse de Gabriel est sans bornes; mais elle a tous les caractères d'ardeur et de fidélité qui composent son être. Rassuré par la ferme conviction que mon cœur n'exige que ce tribut qu'elle paye, je me croirais peu aimé si je ne l'étais uniquement, si quelque objet dans la nature pouvait te distraire de ta passion, ou te rendre difficile les plus grands sacrifices. Non, mon épouse, non, bonheur de ma vie, idole de mon cœur, je ne doute pas de ton courage, je sais qu'il ne coûte rien à ton amour, et cette idée a soutenu le mien dans ce moment où il me faut te demander ce dont j'ai à peine la force de te donner l'exemple.

» Chère amie, loin de nous les ménagements des âmes pu-

sillanimes... Notre enfant n'est plus! eh bien, je te reste; tu m'aimais en elle; rends-moi tout l'amour que tu lui portais, et que ton affection, jusqu'ici divisée, se concentre en un seul objet, ô mon tout! ô mon bien! Je vois tes douleurs, et tu sais si je les partage... Hélas! je ne puis de même mêler mes pleurs aux tiens!... L'amour ne peut imposer silence à la nature; mais il peut et doit la consoler; il peut et doit obtenir qu'un découragement funeste ne nuise pas à ses plus chers intérêts, à ta santé, à ta vie. Fais-moi donc le sacrifice, non pas de ta douleur, mais de ses égarements. Verse des larmes, répands-les dans mon cœur; épanche tes regrets, mais n'en aiguise pas la pointe, déjà trop acérée, par une opiniâtreté qui t'arracherait à tes devoirs, désespérerait ton ami, et lui ferait prendre en horreur cette vie avec laquelle tu dois le réconcilier. Tu le peux seule, ô mon ange! Un crêpe affreux voile à mes regards le bonheur; toi seule, qui le soulèves toujours, peux le déchirer tout à fait. Tu vois quel est mon sort; tu vois à quelles épreuves j'étais destiné! Veux-tu que ma seule consolation, la conviction d'être infiniment aimée, m'échappe encore? Oui, je croirais être aimé faiblement, si la mort d'un enfant auquel, hélas! nous ne comptions pas survivre, mais que nous savions cependant né de la condition des mortels, te rendait sourde à ma voix, à mes consolations, à mes caresses... Je sais quel bonheur tu te promettais de cet enfant, et quel plaisir c'était pour toi que de projeter le sien; mais oseras-tu dire ou croire qu'il n'est plus de bonheur pour toi dans le monde, quand tu peux tout pour le mien; quand j'existe, quand je vis pour toi, quand je touche peut-être au moment de t'être rendu?

» Tu me plaindras, sans doute, d'être obligé de te donner

cette cruelle nouvelle. Hélas! si j'eusse pu te la dire en te serrant dans mes bras, nos cœurs, en s'unissant, se seraient mutuellement fortifiés... Ah! ma généreuse Sophie, ne m'accable pas du nouveau tourment de tes souffrances ou de tes dangers; ne nous punis pas tous deux de notre infortune, n'augmente pas tes propres maux. Pleure, mon enfant, pleure; mais non pas sans modération et sans mesure; que ta douleur soit douce et tendre comme toi. Tu n'as pas joui de la douceur de voir longtemps ta fille, de la tendresse de ses embrassements, des caresses de son enfance... hélas! que regrettes-tu là? tu n'en serais que plus malheureuse!... O mon âme! ce n'est pas toi que le regret de ce que tu n'as plus peut rendre injuste pour ce qui te reste. Envisage ton amant, et songe combien la fortune t'a épargnée, même en te maltraitant, et tu avoueras qu'il te reste plus que des consolations. Voilà, ô mon tout! ce qui m'a fait supporter ma douleur et ce qui me donne la force de t'écrire peu d'heures après avoir reçu une nouvelle qui a serré mon cœur au point de m'inquiéter, car tu me fais aimer la vie. J'ai beaucoup pleuré depuis, et voilà ma poitrine soulagée; mais mon âme ne le sera que quand j'aurai ta promesse de tout sacrifier à l'amour et de chercher dans son sein le remède à tes maux, sans m'en cacher la profondeur ou l'activité. Adieu, ma bien-aimée; montre-moi ce courage que j'attends de ta grande âme, élève-la au-dessus du deuil où elle est plongée, et ne pense qu'à l'amour éternel et inviolable que mon cœur t'a juré, que mes tendres caresses te répètent, et sur lequel nul bras ne peut attenter.

» GABRIEL.

» Ta fille n'a pu résister aux convulsions de dents; sa nour-

rice est, dit-on, inconsolable. Je prie M. B.... de lui donner le peu que je puis en cette occasion. Ceux qui ont aimé notre enfant ont tous les droits sur nous... Hélas ! tu ne verras que trop que c'est la main appuyée sur ma plaie, que je cherche à guérir la tienne. »

Ces deux lettres suggèrent une réflexion bien amère, qui, si elle ne peut s'appliquer à Mirabeau dont la position toute spéciale fait une exception, peut du moins concerner un père et un époux légitime. Il a dû arriver à plus d'un prisonnier d'être enfoui dans une prison d'état au moment où sa femme était enceinte. L'enfant qui a dû naître pendant sa captivité, il ne l'a pas vu ; cet enfant est mort peut-être sans que son père ait pu lui donner une seule caresse ; peut-être celui-ci a-t-il su tout à la fois sa naissance et sa mort. Peut-être ce fils a-t-il grandi loin de lui, l'ignorant, le croyant mort, n'ayant pas appris à l'aimer ; peut-être alors que ce père s'est offert à ses yeux, cet enfant lui a-t-il déchiré le cœur en le considérant comme un étranger !... peut-être... mais arrêtons-nous dans ces suppositions dont la réalité n'est que trop certaine ; car de tous côtés ce n'est qu'un abîme de douleurs, de tous côtés on voit le despotisme impie lutter contre la nature et la puissance de Dieu.

Nous ne continuerons pas à donner des extraits des lettres à Sophie. Nous avons suffisamment puisé à cette correspondance pour faire connaître Mirabeau, et nous renverrons les lecteurs curieux à ce recueil que bien des gens ont comparé à *la Nouvelle Héloïse*.

Ce fut vers la fin de 1779, que la princesse de Lamballe obtint pour Mirabeau une captivité supportable. On lui donna le château pour prison et on fit cesser toutes les privations mes-

quines dont M. de Rougemont l'avait toujours accablé. On assure même qu'il obtint quelquefois la permission d'aller à Paris en secret, pourvu qu'il se représentât le soir au gouverneur.

A cette époque Baudoin de Guémadeuc, maître des requêtes, fut mis aussi au donjon. Il était accusé d'être possédé de la monomanie du vol, et on prétendait que le dernier qu'il avait commis était chez le garde des sceaux. Rien n'était vrai dans tout cela. M. Baudoin de Guémadeuc, homme d'un esprit distigué et original, avait contracté des dettes par les nombreux voyages qu'il avait faits à l'étranger, et par des expériences utiles et curieuses sur sa terre de Bretagne. Son beau-père, fermier général, l'accusa de la monomanie du vol et obtint contre lui une lettre de cachet afin de ne pas payer ses dettes, et de jouir d'un héritage considérable qui venait de lui échoir. C'était un nouveau moyen de frustrer des créanciers, alors même que le débiteur était de bonne foi. M. Baudoin eût préféré la gêne à la privation de sa liberté, quand même son brillant héritage n'eût pas suffi à le libérer entièrement; mais il ne fut pas maître de choisir; l'arbitraire lui imposa des fers. Mirabeau noua des relations bizarres avec M. Baudoin. Sans se faire connaître il lui fit remettre par son porte-clefs, qu'il était parvenu à corrompre, toutes les petites douceurs qu'il pouvait désirer et qu'il avait la facilité de se procurer dans sa nouvelle situation. Puis il établit avec lui une correspondance à l'aide de laquelle il apprit une foule d'anecdotes sur les cours étrangères que Baudoin avait fréquentées. Il réunit tout cela en un seul volume, l'assaisonna de traits piquants, de son esprit, de sa verve, et publia ces annales secrètes sous le titre de *l'Espion dévalisé*. Ce fut l'ou-

vrage que Mirabeau vendit le mieux. Le produit qu'il en retira le mit à même de faire de nouvelles démarches pour sa liberté. Il y intéressa vivement plusieurs personnes considérables, et son père fut obligé de faire cesser cette captivité. Mirabeau sortit de Vincennes le 17 décembre 1780, et se rendit auprès de lui; il y resta seize mois. Pendant ce temps, Sophie était toujours prisonnière. Mirabeau voulait à tout prix la délivrer et était prêt à recommencer avec elle cette vie errante qu'il avait menée à l'étranger. Il se procure les empreintes des serrures et tente de la faire évader; mais au moment de sa fuite, Sophie est surprise et Mirabeau n'a que le temps de s'échapper. Il songe alors à d'autres moyens d'arriver à son but. Avec une audace qui n'appartenait qu'à lui, il se rend à Pontarlier, pour purger sa contumace, espérant par là arriver à la délivrance de Sophie. Il attaque cet arrêt qui le condamnait à avoir la tête tranchée, et se résout à plaider sa cause lui-même. Mais, effrayé des immenses difficultés qui se présentent pour Sophie et pour lui, il se prend à douter du succès au moment d'accomplir son action. Alors, il demande à sa maîtresse une boucle de ses cheveux, partage avec elle un poison actif, et monte à l'audience, résolu, s'il perd sa cause, à mettre fin à ses jours. Une fois là, donnant tout son élan à son éloquence naturelle, qui dans cette circonstance empruntait un nouveau lustre de sa situation, il effraye ses adversaires, attendrit son auditoire, intéresse ses juges, et l'issue étonnante de ce procès est une transaction entre Mirabeau et le marquis de Monnier, par laquelle ce dernier s'oblige à rendre la liberté à Sophie, déclare éteintes toutes les contestations, nées et à naître, sur ce qui fait l'objet du procès; consent que la sentence soit comme non avenue sur tous les points,

et s'engage à payer les frais. Ce fut le plus beau triomphe qu'obtint Mirabeau par la puissance de sa parole. Sophie fut rendue à la liberté, et les deux amants continuèrent leurs amours, plus ardents, plus passionnés que jamais.

Nous nous arrêterons là; il nous est doux de laisser nos lecteurs sur le tableau de cet amour de Mirabeau pour Sophie qui l'avait acheté par de si rudes épreuves, par une si grande énergie, par un si touchant dévouement. Heureusement pour notre plume, nous n'avons pas l'obligation de retracer les nombreuses infidélités de Mirabeau et l'abandon qu'il fit plus tard de cette maîtresse.

L'orateur de l'assemblée nationale ne nous appartient pas davantage. Nous ne devons compte que du prisonnier de Vincennes, notre tâche s'arrête donc ici. Nous ferons seulement cette réflexion que ce fut dans les cachots des prisons d'état que Mirabeau puisa son horreur pour le despotisme, qu'il en commenta les actes, qu'il en sonda l'origine, et que plus tard il en dévoila l'usurpation et jura de le détruire. Mirabeau fut l'opprimé qui aiguise ses fers et en fait un poignard qu'il tourne ensuite contre l'oppresseur. Sa plume au donjon de Vincennes, sa parole à la tribune, poignardèrent le despotisme.

Mirabeau eut pour compagnon de captivité le fameux comte de Sade, dont il a été déjà question dans la Bastille. On sait que les écrits et les actions cyniques, le libertinage éhonté, le fameux repas de cantharides à Marseille, enfin jusqu'à l'inceste, furent les motifs de sa captivité. Ce prisonnier, qui depuis le 30 octobre 1763 avait été enfermé successivement au château de Chauffour, à celui de Saumur, à la Conciergerie, à Pierre-en-Cise, fut écroué à Vincennes le 13 février 1777; il y

resta jusqu'au 29 février 1784, époque à laquelle il fut transféré à la Bastille, où nous avons dit son histoire. Il en fut de même du comte Solages et de Withe, que nous avons mentionnés parmi les prisonniers délivrés le 14 juillet 1789. A ces prisonniers il faut ajouter Dubut de la Tagnerette, fils de Dubut de Longchamps, administrateur des postes; il fut mis au donjon en 1783, pour correction. Il avait contracté des dettes énormes; du reste il n'y fit qu'un séjour de quelques mois. Enfin nous allons clore la liste des prisonniers importants et connus par Auguste Goupil, inspecteur de police, spécialement attaché à la police de la librairie. A l'exemple de Jacquet et Delmotte, Goupil dénonçait des pamphlets qu'il avait soin de faire composer à l'avance et de saisir ensuite en présentant une note exorbitante des frais que cela avait nécessité. Nous avons parlé du rôle que jouait dans ses affaires sa jeune et jolie femme, qui fut mise à la Bastille le même jour qu'il fut conduit à Vincennes. Les détails de l'histoire particulière de Goupil ne seraient qu'une répétition; il est pourtant deux choses que nous devons consigner ici. On n'osa exprimer sur le registre d'écrou le véritable motif de captivité. Il démontrait trop l'impéritie de l'administration et sa facilité à se laisser tromper. On prétendit donc qu'il avait mérité le donjon de Vincennes pour avoir fait partie, avec le prince Louis de Rohan et un nommé Dodat, d'une cabale qui voulait renverser M. Lenoir. Mais Goupil protestait sans cesse dans sa prison et ne cessait d'écrire et de crier; on craignit qu'il ne parvînt à faire parvenir quelque lettre, et on assure qu'on le fit pendre dans sa prison pour en finir. Quoi qu'il en soit de cet acte dont on n'a pas de preuve matérielle, il existe un procès-verbal qui constate que Goupil fut

trouvé mort au donjon de Vincennes dans la chambre numéro 9, le 28 avril 1780, *assis sur une chaise, en bonnet de nuit et ses lunettes à la main*. Ce ne serait pas la première fois que dans cet antre mystérieux, une action de cette nature aurait été masquée sous l'authenticité d'un procès-verbal.

Nous avons parlé de l'effet produit par le *Mémoire de Linguet* sur la Bastille, et les *Lettres de cachet* de Mirabeau sur le donjon de Vincennes; c'est ici le lieu d'en rendre compte :

L'ouvrage de Mirabeau eut le succès le plus éclatant, tant par la force et l'énergie de son style que par les révélations curieuses qu'il faisait et les principes nouveaux qu'il posait avec tant de supériorité et de logique. Cet ouvrage fit éclore mille petites brochures, qui toutes prêchaient sa doctrine et commençaient à répandre la lumière dans le peuple. Les *Lettres de cachet*, traduites dans les principales langues, devinrent donc l'objet de méditations et de réflexions de toute la classe des philosophes et de cette partie de la nation française qui sentait fermenter l'approche du 14 juillet 1789. Le ministère eut peur de cet avant-coureur qui présageait l'élan national, et pourtant il ne voulait pas céder et renoncer à ce droit de lettres de cachet qui rendait le gouvernement d'un pays si facile en étouffant les voix et cachant les crimes au fond des cachots. D'un autre côté, il n'était pas disposé et peut-être pas prêt à combattre dans la situation des esprits. Il résolut donc de prendre un terme moyen et de conserver l'arbitraire des lettres de cachet à l'aide de la concession d'une prison d'état. Vincennes était la seule dont Mirabeau eût attaqué le régime et la cruauté; on feignit de se rendre aux considérations qu'il présentait dans cette dernière partie de son ouvrage, en passant sur la première

qui demandait l'abolition des lettres de cachet, et on supprima le donjon de Vincennes comme prison d'état. En même temps, pour n'avoir pas trop l'air de céder à la crainte, on déguisa cette concession sous l'apparence d'une mesure générale, en supprimant aussi Vincennes comme maison royale, et on ne laissa subsister que la Sainte-Chapelle et le chapitre. En conséquence, dès 1784, on transféra tout ce qui restait de prisonniers au donjon dans les diverses prisons d'état de France, on abolit la charge de gouverneur du château et du donjon, et la nombreuse garde de ces deux endroits. On ne conserva que trente hommes pour la garde du château et pour veiller à l'ouverture et à la fermeture des portes; on laissa un capitaine et un lieutenant, seuls commandants du château. Quant au donjon, on n'y établit qu'un concierge *pour ouvrir et fermer les portes au besoin*, dit l'ordonnance. Dès ce jour, le public fut admis à visiter le donjon. Il y courut en foule, comme il courut plus tard à la Bastille. On donnait une légère rétribution au concierge pour sa complaisance. Le produit de cette rétribution dépassa la somme de deux cents écus dans un seul jour, celui de la fête du lieu. On put juger alors de la vérité de tous les bruits qu'on avait répandus sur le donjon de Vincennes. Nous trouvons, dans un rapport dont nous parlerons plus tard et qui fut fait le 15 novembre 1790, par des architectes qu'on consultait sur la question de savoir si le donjon pouvait encore servir de prison ordinaire et si les prisonniers y seraient mieux qu'ailleurs, les détails suivants sur l'état dans lequel il se trouvait alors :

« Ces infortunés (les prisonniers ordinaires) auront sous les yeux un exemple bien frappant de la différence du régime

actuel d'avec l'ancien; à chaque étage ils auront le spectacle du reste de la férocité des bourreaux d'autrefois; à chaque étage, dans les chauffoirs qu'ils habiteront, sont encore des siéges de pierre destinés à placer les malheureuses victimes qu'on torturait de par le roi d'alors; des anneaux de fer scellés dans les murs, et qui servaient à assujettir leurs membres au moment de leurs supplices, entourent ces siéges de douleur, et dans ces cachots privés d'air et de lumière, sont encore des lits de charpente sur lesquels on enchaînait ceux à qui l'on permettait de se livrer à quelques moments d'un sommeil convulsif.

» Le rétablissement de quelques grilles et de quelques châssis, vendus par le dernier geôlier, suffirait pour rendre cette prison habitable; et il n'est peut-être pas indifférent pour l'humanité et la philosophie, de remarquer que la maison de plaisance d'un roi de France du treizième siècle a précisément tous les caractères demandés pour une prison conforme à l'esprit de la législation du dix-huitième. »

Ces vestiges de la cruauté et de l'arbitraire, tout Paris les alla voir avec avidité : ces réflexions que font suivre les architectes, chacun les faisait comme un souhait et déjà comme une volonté. Le pouvoir s'aperçut alors de la faute qu'il avait commise en permettant au peuple de sonder les secrets de l'arbitraire. Il voulut lui fermer les portes du donjon; mais cette mesure était peut-être plus dangereuse encore. Il adopta donc un nouveau terme moyen.

Dès 1785, le roi Louis XVI permit, dans le donjon, l'établissement d'une boulangerie qui fournissait, à Paris et à ses environs, le pain à un sou meilleur marché les quatre livres. On établit donc deux fours dans la tour et quatre autres dans le

jardin qui entourait le donjon. Ainsi, par une bizarrerie des choses d'ici-bas, le cachot dans lequel on avait fait souffrir pendant dix-huit mois la faim à le Prévôt de Beaumont, celui où on le tint trois jours sans nourriture afin de le prendre par famine, servit à entasser les sacs de pain qui alimentaient une partie de la population.

Dès ce jour, personne, excepté les ouvriers boulangers, ne pénétra plus dans le donjon, et l'idée d'avoir fait servir ce monument de l'oppression et de l'arbitraire au soulagement du peuple, assoupit pour quelque temps les hideux souvenirs que le donjon inspirait.

En même temps, pour éteindre toute idée de l'habitation des rois à côté d'une prison d'état, le ministre Breteuil concéda un emplacement dans le château et dans la partie du donjon demeurée libre, au sieur le Blanc, contrôleur principal des manufactures d'armes pour les troupes du roi. Il devait y construire les outils, machines et matrices avec lesquels ou fabriquait les pièces de platines et de garnitures, avec la précision nécessaire pour que l'on pût changer les pièces d'un fusil à l'autre sans aucune difficulté et sans le secours d'aucune espèce d'ouvriers. C'est de cette époque que date à Vincennes le dépôt d'armes qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. Enfin, par arrêt du conseil d'état du 11 mars 1787, le chapitre de la Sainte-Chapelle fut supprimé, et Vincennes cessa d'être à la fois une demeure royale, un cloître et une prison d'état.

Mais, chose étrange et qu'on a peine à comprendre! de ces trois monuments, celui qui avait perdu le premier sa destination, celui qui fut seul injuste, arbitraire, tyrannique, après avoir traversé les orages de la révolution, après avoir échappé

à la destruction au milieu du nivellement général des restes de la tyrannie, demeura seul debout et semble encore défier les hommes et les âges.

Après la prise de la Bastille et sa démolition ordonnée, les pierres de la prison d'état qui devaient tomber les premières étaient certes celles du donjon de Vincennes. On était tellement occupé à cette démolition qu'on ne pensait pas au donjon, qui d'ailleurs commençait à être transformé en arsenal, car la boulangerie en était bannie depuis longtemps. Tout à coup, et ceci sans doute dans un but d'humanité, la municipalité de Paris ordonna qu'il lui fût fait un rapport sur l'état et la salubrité du donjon de Vincennes *pour servir au soulagement des prisonniers accumulés dans les prisons du Châtelet*. Ce rapport, dont nous venons de donner un extrait, fut fait par MM. Levacher, Stouff et Jallier, après une visite préalable. Sur les conclusions de ce rapport en conseil municipal, on commença quelques réparations au donjon pour le mettre entièrement en état. A cette nouvelle, le peuple s'émeut et s'agite. Il se rappelle ses anciennes visites au donjon, l'histoire des prisonniers qui lui avait été révélée par les papiers pris à la Bastille : les uns craignent qu'on ne tente de renouveler les prisons d'état ; les autres ne veulent pas qu'elles puissent même servir aux captifs ordinaires. Un cri de malédiction s'élève contre le donjon de Vincennes : on en demande à grands cris la démolition, comme celle de la Bastille, qui n'était pas encore entièrement terminée. Le faubourg Saint-Antoine, le plus voisin de Vincennes, se lève en masse, marche vers le donjon, et veut recommencer l'œuvre de démolition comme il avait fait de lui-même à la Bastille le lendemain de la prise de cette forteresse. On s'arme aussitôt de

toutes parts, on se précipite, on arrive à Vincennes, et, pénétrant sur ses murs et dans son enceinte, on commence à démolir. La Fayette, prévenu et requis par le maire de Vincennes, envoie sur les lieux un de ses aides de camp, M. Desmottes, pour examiner ce qui s'y passe et faire avancer les bataillons de la milice parisienne. Desmottes revient aussitôt à Paris avertir le général que, malgré la force armée, on commence à détruire les parapets et qu'on lui a tiré plusieurs coups de fusil. Immédiatement, la Fayette monte à cheval, traverse le faubourg Saint-Antoine au milieu des cris et des menaces qui l'accueillent sur son passage. Il entre à Vincennes, trouve le bataillon rangé dans la cour, et les habitants du faubourg ayant déjà jeté bas les constructions nouvelles qu'on avait faites pour le logement des geôliers. A cet aspect, il s'approche du peuple et veut lui expliquer les motifs de la municipalité ; sa voix est couverte par des hurlements de menaces, et la plupart des gardes nationaux donnent raison au peuple et veulent aller l'aider. La Fayette alors tire son épée et déclare qu'il la passera au travers du corps du premier qui quittera les rangs. Puis obtenant du silence de cette milice, il explique ce qui a motivé ces mesures et la ramène à l'obéissance. Au même instant il somme le peuple de se retirer et fait arrêter soixante démolisseurs qu'il constitue prisonniers. Le peuple se retire en effet, mais en menaçant d'arracher ces prisonniers à la garde nationale. Le soir, la Fayette rentre dans Paris et se fait escorter de canons; il traverse de nouveau le faubourg Saint-Antoine en tenant tête au peuple révolté, qui essaye en vain un coup de main contre lui, et conduit les soixante démolisseurs à la conciergerie.

La force avait triomphé, mais on n'osa continuer les travaux. Instruite de tous ces faits, l'assemblée nationale, pour ne pas froisser l'opinion publique et trouvant juste que la démolition du donjon de Vincennes suivît celle de la Bastille, la décréta sur-le-champ. Mais ce décret ne fut pas exécuté. Des affaires plus importantes débordèrent l'assemblée, et le donjon, qui continua de planer en vue de Paris, reçut une nouvelle destination.

LE DONJON DE VINCENNES

SOUS LA REPUBLIQUE.

(CONSULAT.)

PRISONNIER : Le duc d'Enghien.
COMMANDANT D'ARMES : Harel.

Le 18 brumaire (9 novembre) 1799, le général Bonaparte opéra une révolution dans le gouvernement et établit le consulat, composé de trois membres, dont il fut le président. Peu après, sous le titre de premier consul, il gouverna la France.

Le premier consul arrivait au pouvoir avec des idées de modération, d'ordre et de paix intérieure. Avec l'étonnante activité qui le caractérisait, d'une main il sut reconquérir l'Italie, de l'autre, affermir son administration, et rendre à la France le repos et le calme qui devaient préparer sa prospérité future ; mais au sein de cette paix, objet de tous ses soins, deux volcans grondaient sourdement et étaient toujours près d'éclater. Les républicains et les royalistes conspiraient : d'abord ce fut

la résolution de s'en servir encore. Le aonjon ne pouvait guère, du reste, être employé que comme prison. On a déjà vu à cet égard le rapport des architectes. Cependant il était difficile d'en faire une prison préventive; la volonté du peuple contre ce projet s'était trop hautement manifestée à l'affaire dont nous avons rendu compte; on résolut d'en faire un lieu de réclusion pour les femmes condamnées. Ce projet fut bientôt réalisé, on organisa une espèce d'administration intérieure, et l'on mit, les trois quarts du temps, en commun les femmes frappées d'une condamnation à temps pour y subir leur peine. L'aspect du donjon changea donc tout à coup et devint, au milieu de la tourmente révolutionnaire, une prison qui présenta la physionomie la plus étrange. Ces femmes, jolies pour la plupart, qui apportaient là leur insouciance et leur bruyante gaieté, donnèrent à ce donjon, si terrible autrefois, un air de fête et de bonheur en comparaison de ce qu'il était. Plus de tortures, plus de cachots, plus de famine. Là où des hommes étaient morts de douleur et de désespoir, elles chantaient la liberté et l'espérance; là où ils avaient souffert la faim, elles faisaient des orgies. A quoi avaient réduit l'arbitraire et la tyrannie, puisque ce hideux spectacle de femmes perdues et criminelles, subissant une punition, reposait le cœur et les yeux de celui de la prison d'état!...

Le registre d'écrou de cette époque, déposé aux archives de la préfecture de police, qu'il nous a été permis de consulter (7), commence le 7 floréal an II et finit le 27 frimaire an III. Durant l'espace de ces huit mois, cinq cent quatre-vingt-huit femmes, la plupart condamnées pour vol, ont été renfermées dans le donjon pour y subir leurs peines. Nous avons parcouru avec atten-

tion toutes les causes de condamnation, et nous nous sommes convaincus que pas une de ces femmes ne fut emprisonnée pour crime politique, ou détenue arbitrairement. Ce fut à la fin de 1794, que, sur un rapport fait à la convention touchant le régime de Vincennes, elles furent toutes transférées à la Salpêtrière, aux Madelonnettes, et surtout à Saint-Lazarre. Ce rapport s'élevait surtout contre la manière dont ces condamnées vivaient entre-elles. La convention conçut alors la noble idée de moraliser les prisons, et comme le local du donjon était un obstacle matériel à ses projets, elle décréta que ces condamnées seraient transférées dans des prisons propres à recevoir l'application du nouveau système qu'elle voulait mettre en vigueur.

Ainsi, une observation à faire sur cette grande époque, c'est que si les passions politiques se déchaînèrent avec furie, si les persécutions incessantes accablèrent certains hommes, si la violence se leva quelquefois pour écraser, jamais l'abus ne s'étendit jusqu'à la prison d'état. Il n'est pas un prisonnier de ces temps dont la cause de détention ne fût connue, pas un qui ne fût l'objet d'une accusation qui tôt ou tard venait aboutir à un tribunal ou à la liberté. C'était la légalité sévère et passionnée peut-être comme dans toutes les révolutions, mais c'était la légalité.

Nous ne prétendons excuser ni atténuer en rien les excès de la révolution, mais nous posons un fait.

Dans ces temps de tourmente où la France était attaquée au dedans comme au dehors; dans ces temps où les dangers que courait à chaque instant la chose publique étaient au moins une excuse à la rapidité et à la sévérité des peines, la loi seule promena son terrible niveau; et dans les temps de monarchie

absolue, au moment où le trône de France était inébranlable, où l'état ne courait nul péril, l'arbitraire et le bon plaisir entassaient à l'envi des milliers de victimes dans les cachots. Une seule des causes générales d'emprisonnement, comme on a pu le voir dans cette histoire, en a plus fait sous Richelieu, sous Louis XIV et sous Louis XV, au sein de la paix la plus profonde, que la révolution au sein de ses déchirements. Les jésuites, le père Letellier, le cardinal Fleury, le duc de la Vrillière, les maîtresses des rois ont émis, pour satisfaire leur haine, leur intérêt ou leur caprice, plus de lettres de cachet chacun en son particulier, que le comité de salut public tout entier n'a signé de listes de proscription. La révolution emprisonnait légalement, envoyait à la mort au grand jour les condamnés; les rois privaient de la liberté par arbitraire, imposaient la vie au fond des cachots ou assassinaient dans l'ombre. L'une, sans cesse attaquée, se défendait avec rage; les autres, paisibles et puissants, écrasaient et décimaient à plaisir.

Qu'on médite sérieusement sur ces observations; qu'on compare les temps, qu'on compte les victimes, et l'on verra de quel côté furent la cruauté et la terreur.

Ce fut le 26 octobre 1795 que la convention ayant terminé ses travaux se déclara dissoute, après avoir donné, comme dernier acte de son pouvoir, une amnistie pour tous les délits purement révolutionnaires. Le directoire commença ses fonctions et gouverna la France.

Sous ce gouvernement, si faible qu'il devint bientôt une parodie de la royauté, le donjon resta solitaire et inactif, et le capitaine d'armes, Latour, continua à commander Vincennes comme une place de guerre.

LE DONJON DE VINCENNES

SOUS LA RÉPUBLIQUE.

(CONVENTION NATIONALE. — DIRECTOIRE.)

CAPITAINE : Latour.

Le 21 septembre 1792, la convention nationale, réunie dans la salle du manége, sous la présidence de Pétion, et sur la proposition de Collot d'Herbois, rendit le décret suivant :

« La convention nationale décrète, à l'unanimité, que la royauté est abolie en France.

» Au nom de la nation.

» *Signé* : MONGE.

» *Contresigné* : DANTON. »

Dès le lendemain, 22 septembre, l'ère républicaine commença.

Au milieu des grands intérêts qui s'agitaient tous les jours au sein de l'assemblée, Vincennes, comme on le pense bien, fixa peu son attention. Cependant le décret de l'assemblée nationale, qui ordonnait sa démolition comme prison d'état, n'était pas rapporté, et il fut question un moment de l'exécuter. Mais cette idée que le donjon avait cessé d'être prison d'état avant la révolution, et qu'il serait plus profitable d'utiliser ce monument que de l'abattre, frappa quelques esprits et suggéra

contre le gouvernement plutôt que contre Bonaparte, mais bientôt s'étant aperçu que *le gouvernement c'était lui*, ils conspirèrent uniquement contre la personne du général. En effet, bien qu'il se fût entouré des conseils de tous ceux qui avaient marqué jusque-là dans les divers gouvernements qui s'étaient succédé en France, le premier consul dominait tout de la supériorité de son génie, dirigeait tout, embrassait tout, faisait tout, et commençait, en un mot, son règne d'empereur, dont il ne fit que se donner plus tard le titre. Les républicains voyaient donc en lui un usurpateur de la liberté, les royalistes un usurpateur du trône, et par cela seul qu'ils reconnaissaient en lui le génie du grand homme, ils espéraient tout renverser en le renversant.

Ce fut du sein d'une de ces conspirations que naquirent les circonstances fatales qui amenèrent la catastrophe du duc d'Enghien. Cette catastrophe, qui se dénoua à Vincennes, ne peut être passée sous silence, quoiqu'elle n'ait pas le caractère qui s'attache aux prisonniers d'état.

Nous ne nous sommes pas dissimulé l'importance et la délicatesse de la tâche qui nous est imposée. Deux époques, empreintes chacune d'un caractère exagéré, ont passé sur la tombe du duc d'Enghien : celle où nous vivons est heureusement tout à fait dégagée de haine et de sympathie exagérée, et nous laisse la liberté d'opinion la plus absolue. On a beaucoup écrit sur cette affaire, nous avons tout lu. Des gens vivant encore, et à même de connaître ce qui s'est passé, nous ont donné des renseignements précieux. C'est à l'aide de tous ces documents que nous avons entrepris d'écrire la triste histoire du dernier des Condé, et de chercher la vérité dans ce drame.

Le duc d'Enghien naquit à Chantilly, le 2 août 1772, de Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon, et de Louise-Thérèse-Mathilde, princesse d'Orléans. Ce fut le dixième prince de cette maison.

Un événement sinistre marqua les premières heures de sa naissance, et a été cité depuis comme un présage de sa fin prématurée.

Le prince était venu au monde aussi frêle que délicat; on avait entouré son corps de coton imbibé d'esprit-de-vin, pour donner la force et la souplesse à ses membres. Son berceau, placé près d'une cheminée, reçut une étincelle, qui enflamma tout cet appareil, et ce fut avec bien de la peine qu'on arracha l'enfant à ce danger. Pourtant cet accident ne laissa pas de traces : le prince se développa, et sans être robuste de constitution, annonça une santé satisfaisante et de brillantes dispositions d'esprit. Il eut pour précepteur l'abbé Millot, connu comme historien, aux soins duquel il répondit, et par une circonstance bizarre, il passa la plus grande partie de son enfance au château de Saint-Maur, à une demi-heure de Vincennes, lieu qu'on lui fit prendre souvent pour but de ses promenades et de ses plaisirs.

Il grandit ainsi, entouré de l'amour et des soins de sa famille et de ses maîtres, jusqu'au 17 juillet 1789, jour auquel il quitta la France avec les ducs de Berry et d'Angoulême, ses cousins, fils du comte d'Artois, depuis Charles X. A cette époque il avait déjà contracté l'habitude, par les conseils de son précepteur, de consigner par écrit, tous les soirs, les événements dont il avait été acteur ou témoin dans la journée. Cette habitude, il la conserva jusque dans les courts moments de sa captivité, et

c'est de ces documents précieux que nous allons nous servir pour retracer son histoire.

Ce journal, écrit d'un style simple et sans apprêt, était le reflet des pensées intimes du prince; il les jetait sur le papier telles qu'elles lui venaient dans l'esprit. On en jugera par les réflexions qui y sont consignées dans les fragments que nous aurons occasion de citer.

Le duc d'Enghien passa son temps à la cour du roi de Sardaigne, jusqu'au moment de la formation de l'armée de Condé, dans laquelle sa naissance et son rang l'appelaient à prendre un commandement important.

Mais avant que cette armée fût organisée et en état de combattre, le prince suivit son grand-père au travers des petits états d'Allemagne qui bordent la rive droite du Rhin, et où ils furent accueillis d'abord avec faveur, et renvoyés peu de temps après, par suite des démarches du gouvernement français. A mesure qu'ils approchaient de la frontière de France, mille sentiments divers agitaient le cœur du prince, et c'est ici le lieu de citer la manière dont il les a écrits dans son journal :

« Nous quittâmes Stuttgard, dit-il, pour aller à Carlsruhe faire notre cour au margrave, qui y réside. Rien de charmant comme cette résidence. Lorsqu'on monte au haut du château, dans une tourelle pratiquée à cet effet, on embrasse d'un coup d'œil ces vingt-quatre avenues, qui forment les rayons d'un cercle immense du pays que vous embrassez. Le margrave nous conduisait lui-même; il nous fit remarquer les grosses tour de Strasbourg, que l'on voit distinctement. Si je n'avais pas craint d'être impoli, je me serais mis à crier : *terre!...* Enfin je fus poli, au moyen d'un soupir qui refoula ce sentiment au fond de mon cœur. »

Plus bas il ajoute :

« A deux lieues de Rauchen, du côté de Rastadt, on traverse un petit village appelé Salzbach ; c'est là qu'a été tué le maréchal de Turenne. La pyramide élevée en son honneur est tombée, mais on ne peut voir ce lieu sans être frappé d'une vénération profonde. Mon grand-père le répétait souvent, et je le sentais comme lui, combien il était cruel d'attendre là des Français pour ennemis ! »

Pour achever de faire connaître les pensées du duc d'Enghien à cet égard, nous citerons le paragraphe suivant, écrit par M. Houdard de l'Hérault, écrivain royaliste dont le témoignage ne peut être suspect en cette occasion (8).

« Lorsqu'on annonçait à M. le duc d'Enghien quelque victoire d'un Français, dit-il, son cœur en tressaillait de joie; il était fier de ces triomphes qui reculaient son entrée dans sa patrie : le seul regret qu'il éprouvait était qu'une fatale destinée l'eût privé de la gloire de se trouver au milieu de ces phalanges héroïques. »

Ces sentiments faisaient naître souvent des discussions avec les personnes qui l'entouraient et lui étaient dévouées; car la franchise du duc d'Enghien était pleine et loyale, et nous en trouvons encore une preuve dans ses mémoires :

« L'arrivée de l'envoyé de France, M. de Machaut, changea complétement les dispositions du duc de Wurtemberg à notre égard : la peur et l'argent furent les armes dont il se servit. Mon grand-père nous dit que c'était un puissant moyen sur les esprits faibles ; il nous le dit, mais en nous recommandant de garder cela pour nous. C'est terrible d'avoir à mépriser les gens

et de se taire. *J'aurai de la peine à me faire à cela.* Cependant on me répète que c'est plus nécessaire que jamais. »

Des états du duc de Wurtemberg les princes et les émigrés passèrent dans ceux de l'électeur de Trèves, mais il leur fut bientôt signifié d'en sortir. Ce fut alors que le cardinal de Rohan leur offrit un asile dans ses bailliages, et ils partirent, le 2 janvier 1792, pour Ettenheim, petite ville de la frontière, à quatre lieues de Strasbourg.

Cette hospitalité leur était d'autant plus précieuse dans ce moment, que le prince de Condé ayant des intelligences dans cette dernière ville, comptait entrer par là en France avec des forces déjà réunies de ce côté, et au nombre desquelles était surtout la légion du vicomte de Mirabeau. Mais ce projet finit par échouer. Ils ne s'en rendirent pas moins à Ettenheim, où le cardinal reçut les princes chez lui. Ils y passèrent huit jours. C'est pendant ce court séjour que le duc d'Enghien vit la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort, sa cousine, et nièce du cardinal. Le duc n'avait que vingt ans à cette époque, et son cœur sentait le besoin d'un premier amour. La princesse Charlotte, sans être remarquablement jolie, unissait aux charmes d'une conversation élégante la douceur d'un commerce intime fait pour séduire un jeune homme qui débutait. Le duc fut bientôt épris d'elle, et la princesse elle-même répondit à son amour. Le cardinal de Rohan vit avec joie se former sous ses yeux cette liaison, qu'il encouragea et protégea de tout son pouvoir. Bientôt les circonstances séparèrent les deux amants, mais leur attachement ne fit que s'accroître par l'absence, et la vie d'agitation et de périls qui continua autour d'eux. Le duc d'Enghien quitta Ettenheim avec douleur ; il y laissait ses affec-

tions les plus tendres. Il jura de revenir les y trouver si le sort s'opposait au triomphe de sa cause; il tint sa promesse, elle lui fut fatale. Dans Ettenheim il trouva le fossé de Vincennes.

Cependant il était parti et avait pris le commandement de la cavalerie d'avant-garde de l'armée de Condé, à peu près régularisée. Il s'était distingué et avait eu occasion de montrer sa valeur bouillante en juillet 1793, au siége de Mayence, à l'attaque des ligues de Weissembourg, et surtout à la journée de Berstheim, le 2 décembre 1793. Dans cette occasion il avait redoublé d'impétuosité et d'ardeur, car il combattait sur les lieux mêmes témoin autrefois de la gloire du grand Condé, et l'on vit du reste dans cette journée trois générations de cette noble maison sur le même champ de bataillle.

Mais jusqu'ici le duc d'Enghien ne s'était montré que brave et même téméraire; aux campagnes suivantes, il se montra plus réfléchi. Son autorité s'était accrue dans l'armée, et son commandement y avait pris plus d'importance, par suite du départ de son père, auquel il avait succédé. Il s'était donc mis à la hauteur des devoirs qui lui étaient imposés. Sans être moins brave, et sans être tout à fait tacticien, il combina mieux ses attaques. Au pont de Kehl, aux journées d'Oberkamlach et de Schussenried, il s'était signalé aux yeux de l'armée. Enfin à l'attaque du pont de Munich, c'était sa ferme résistance qui avait seule empêché la déroute des Autrichiens.

Au milieu de cette carrière qui ne manquait pas de gloire, le duc d'Enghien conservant toujours sa franchise et sa loyauté, rendait hommage aux talents extraordinaires du général Bonaparte, qu'il admirait de bonne foi, et s'opposait surtout aux

représailles sanglantes que les deux partis exerçaient sur les prisonniers.

« Un jour, dit un de ses historiens (9), voyant un officier de dragons se défendre avec le courage du désespoir contre plusieurs soldats du régiment de Baschi, le jeune prince s'approche, fait retirer les assaillants et demande à ce brave officier pourquoi il s'obstine à une lutte inégale.

— J'aime mieux me faire tuer le sabre à la main que d'être fusillé.

— Fusillé! répond le duc d'Enghien; vous seriez le premier.

» Il l'emmène avec lui au quartier général, où ses blessures furent pansées; et pendant plusieurs semaines, le prisonnier devint l'objet des soins et des égards dus au courage malheureux. »

L'armistice de Leoben, suivi de la paix de Campo-Formio, mit fin à cette guerre, et l'armée de Condé fut réduite à accepter l'hospitalité qui lui avait été offerte par Catherine et que lui offrait encore l'empereur Paul. Le prince de Condé partit pour Saint-Pétersbourg et laissa au duc d'Enghien le soin de conduire ses compagnons d'armes en Volhynie, où l'on avait fixé leur séjour. Le duc s'acquitta de cette mission à la fois difficile et douloureuse, puis se rendit lui-même à Saint-Pétersbourg. Il eut encore l'occasion de se trouver aux affaires de Constance et de Rosenheim, et le traité de paix de Lunéville mit fin à sa carrière militaire.

A cette époque Bonaparte, devenu premier consul, réveillait la France de l'assoupissement que le directoire avait étendu sur elle. Elle comptait dans l'Europe comme un pays puissant, tant par ses victoires étonnantes, que par son administration

intérieure, qui commençait à devenir bonne et salutaire. Le premier consul avait rouvert les portes aux émigrés, c'était le moyen le plus sûr de dissoudre l'armée de Condé. Tous les peuples de l'Europe étaient en paix avec la France, excepté l'Angleterre, qui, dans sa perfide politique, continuait sourdement la guerre qu'elle n'osait faire au grand jour. Les émigrés et le prince de Condé ne virent d'appui que dans cette puissance. Le prince de Condé se rendit à Londres, afin de solliciter des secours et des pensions pour les émigrés, et un traitement pour lui et son petit-fils. Pendant ce temps le duc d'Enghien attendit à Gratz, en Styrie, le résultat des démarches de son grand-père. Elles furent bientôt couronnées d'un plein succès. Ce gouvernement accorda au duc un traitement d'officier général réformé et la permission de se retirer en Allemagne.

Cette permission, qu'avait sollicitée le duc, était pour tenir sa promesse envers la princesse Charlotte, auprès de laquelle le rappelait une passion plus vive que jamais. Le cardinal de Rohan lui offrit de nouveau un asile dans ses bailliages, et pour la seconde fois le duc se rendit à Ettenheim près de la princesse.

Là cet amour qu'il avait conservé et nourri depuis près de dix ans dans son âme, éclata avec tous ses transports. La princesse Charlotte, non moins éprise, partageait aussi cette passion, et le duc d'Enghien résolut d'en faire sa femme légitime. Mais Louis XVIII, voulant disposer de la main du duc pour s'assurer un alliance avec une maison souveraine de l'Europe, refusa formellement son consentement à ce mariage et le fit refuser par le prince de Condé et le duc de Bourbon, malgré les prières et la volonté bien exprimée du prince. Celui-ci

alors voulut passer outre, dominé par sa passion. Pourtant comme il craignait de froisser la volonté de ses parents et celle du roi par une manifestation publique, il résolut d'épouser secrètement la princesse Charlotte. Ce mariage fut donc célébré clandestinement par le cardinal de Rohan à Ettenheim (10), et les deux époux continuant en public le rôle qu'ils avaient adopté avant leur mariage, vécurent toujours dans des maisons séparées.

Peu de temps après, le 17 février 1802, le cardinal de Rohan mourut. Sa mort laissait vacants les états qui composaient son évêché, et qui par suite des arrangements politiques se trouvaient compris dans les indemnités promises aux princes allemands, sans destination déterminée à l'avance. La princesse Charlotte craignant que le duc ne fût inquiété dans la position incertaine où se trouvait Ettenheim, obtint de lui qu'il s'en éloignât jusqu'à ce que quelque chose fût décidé. Le prince consentit en effet à partir et se rendit dans les montagnes de la Suisse, qu'il parcourut pour la seconde fois. Mais ayant appris que tout le territoire d'Ettenheim était attribué au margrave de Bade, il écrivit à ce dernier pour lui demander la permission d'y résider, afin d'être auprès de la princesse. Le margrave, qui savait que le gouvernement français ne mettait aucun obstacle au séjour des émigrés dans les états d'Allemagne, même auprès de la frontière, pourvu qu'ils ne fissent aucune entreprise contre la France, qui était instruit peut-être du mariage secret, y consentit, et répondit au prince la lettre suivante, où, tout en lui donnant l'autorisation demandée, il lui rappelait la condition à laquelle il la lui accordait.

« Carlsruhe, 4 septembre 1802.

» L'intérêt que votre altesse daigne prendre à quelques Français qui ont eu l'honneur de le suivre à Ettenheim et l'attachement qu'ils lui portent, *garantit suffisamment leur conduite sage et tranquille.*

» En conséquence, je leur accorde avec d'autant plus d'empressement le séjour ultérieur à Ettenheim, que cette circonstance me procure la satisfaction de prouver à votre altesse le sentiment de haute considération, etc.

» *Signé :* CHARLES FRÉDÉRIC,

» Margrave de Bade. »

Le margrave connaissant en outre le goût passionné du prince pour la chasse, mit à sa disposition tous ses domaines. Le duc d'Enghien revint donc à Ettenheim, où il se fixa définitivement. Il loua, au baron d'Ischtertzheim, un petit château gothique, voisin de la maison qu'occupait la princesse Charlotte avec son père, et partagea son temps entre l'intimité de son épouse et les plaisirs de la chasse, qui remplaçaient pour lui l'agitation des camps. Le général marquis de Thumery, ancien lieutenant colonel de son corps, qui avait aussi obtenu la permission de résider à Ettenheim, l'accompagnait toujours dans ses excursions.

Il s'écoula ainsi deux années pendant lesquelles l'existence simple et modeste du prince fut oubliée de tout le monde, excepté de sa famille. Mais comme il manifestait toujours pour la France les mêmes sentiments, et qu'il en parlait toujours plutôt en enfant qu'en ennemi, le bruit courut qu'il n'était pas éloigné de s'entendre avec le premier consul. Bientôt ce bruit prit plus de consistance. On assura même que le prince se ren-

dait quelquefois au spectacle à Strasbourg (11); on fut jusqu'à dire qu'il était allé à Paris.

Fondés ou non, il est certain que ces bruits acquirent une créance générale, puisque le duc de Bourbon crut devoir en écrire au prince (12), qui lui répondit le 17 juin 1803 :

« Assurément, mon cher papa, il faut me connaître bien peu pour avoir pu dire ou chercher à faire croire que j'avais mis le pied sur le sol républicain, autrement qu'avec le rang et à la place où le hasard m'a fait naître. Je suis trop fier pour courber bassement la tête, et le premier consul pourra peut-être venir à bout de me détruire, mais il ne me fera pas m'humilier. On peut prendre l'incognito pour voyager dans les glaciers de la Suisse, comme je l'ai fait l'an passé, n'ayant rien de mieux à faire, mais non en France; quand j'en ferai le voyage, je n'aurai pas besoin de m'y cacher. Je puis donc vous donner ma parole d'honneur la plus sacrée que pareille idée ne m'est jamais entrée et ne m'entrera jamais dans la tête. Des méchants ont pu, en vous racontant ces absurdités, me donner un tort de plus à vos yeux. Je suis accoutumé à de pareils services, que l'on s'est toujours empressé de me rendre, et je suis trop heureux qu'ils soient enfin réduits à employer des calomnies aussi absurdes. Je vous embrasse, mon cher papa, et vous prie de ne jamais douter de mon profond respect, comme de ma tendresse. »

Cette opinion du voyage du duc d'Enghien sur le territoire français fut la première fatalité qui marque cette affaire. Ce fut aussi sans doute, tant dans ses propres intérêts que pour détruire tous ces bruits, que le duc d'Enghien, apprenant la rupture de la France et de l'Angleterre par le départ de France de lord

Whitworth, demanda du service dans la guerre qui était près d'éclater, offrant de se mettre à la tête d'un corps d'auxiliaires formé sur les bords du Rhin. L'Angleterre, occupée à cette époque de négociations avec Moreau, éluda de répondre au duc. Celui-ci renouvela sa demande peu de temps après par l'entremise de lord Stuart, ambassadeur anglais près de l'empereur. Enfin, au mois de janvier 1804, l'Angleterre ayant formé tous ses plans, enjoignit par un ordre du conseil privé, en date du 15 de ce mois, à tous les émigrés de se rendre sur les bords du Rhin, sous peine d'être privés de leurs pensions, et leur alloua une solde de guerre. Les généraux la Saulaye, de Mellet et de Mauroy, tous anciens chefs de corps dans l'armée de Condé, vinrent à Offembourg, et reçurent l'ordre de s'entendre avec les généraux Vauborel, Fumel et Roussel, à l'effet d'organiser les émigrés. En même temps on députa, auprès du duc d'Enghien, le colonel Grunstein, ancien chef d'escadron de son régiment, qui lui apportait l'ordre de s'entendre avec les généraux d'Offembourg, et de se tenir prêt à entrer en France au premier moment. On lui annonçait en outre l'arrivée de plusieurs officiers, et notamment du prince de Guemenée. Mais on eut soin de lui laisser ignorer le but et les moyens du mouvement qu'on méditait, car c'était l'assassinat du premier consul, et on était certain d'avance que le duc refuserait de prendre aucune part à ce qui, dans ses idées, n'était qu'une lâcheté et un crime.

Seconde fatalité que cette ignorance dans laquelle on laissait le prince qui était destiné à jouer un rôle actif dans une affaire de ce genre, qu'il ne connaissait pas, et qu'il aurait répudiée.

En apprenant en effet la découverte du complot de Georges contre la vie du premier consul, le duc d'Enghien refusa d'y

croire et soutint que c'était une conspiration supposée ; « car, ajouta-t-il en en causant avec deux généraux de l'armée de Condé, mon grand-père et mon père m'en auraient donné connaissance afin que je prisse des précautions pour ma sûreté. »

C'est dans la même opinion et dans la même ignorance qu'il écrivit, le 26 février 1804, au prince de Condé : « Dieu veuille qu'il n'y ait pas beaucoup de victimes, et que cette malheureuse histoire, comme toutes celles de ce genre, passées ou à venir, ne fasse grand tort aux personnes dévouées à la bonne cause! Jusqu'à présent, il paraît que le gouvernement sortira vainqueur de cette crise, si tant est que c'en soit une et que tout ceci ne soit pas supposé, chose que je ne sais ni ne désire savoir, car ces moyens ne sont pas de mon genre (13). »

Pendant ce temps, que se passait-il en France?

Depuis que le général Bonaparte, élevé à la dignité de premier consul, avait rétabli l'ordre dans les affaires publiques par la fermeté et l'intelligence de son gouvernement, on ne cessait de découvrir des complots fomentés contre sa vie. L'un d'eux surtout, exécuté avec une barbarie sans exemple, avait excité la réprobation générale ; c'était celui de la machine infernale du 25 décembre 1800, à la tête duquel se trouvaient Georges et ses adhérents. C'était un assassinat dans lequel pouvait périr un nombre incalculable de victimes qu'on n'avait aucun intérêt d'atteindre. La rupture de la paix avec l'Angleterre avait éclaté en mai 1803, et, depuis cette époque, les rumeurs sourdes qui sont le prélude des grands attentats ne cessaient de bourdonner aux oreilles du premier consul. Méprisant ces bruits et ne voulant pas croire qu'un gouvernement tel que celui d'An-

gleterre pût fomenter l'assassinat, le premier consul se bornait à s'en remettre à la police du soin de sa personne, et n'en continuait pas moins à suivre sa politique et son grand œuvre. La police usa des moyens qui étaient en son pouvoir, et par l'entremise d'un espion nommé Méhée, député auprès du ministre anglais Drake, elle acquit la certitude des lâches projets auxquels l'Angleterre prêtait les mains, et qu'elle encourageait par son or. Plusieurs complots furent découverts et échouèrent. C'était tantôt celui d'assassiner le premier consul au milieu d'une revue; tantôt de l'enlever au moment où il se rendrait à la Malmaison; enfin, chaque jour amenait sa révélation, toujours plus inattendue. En trois années, sept conspirations furent découvertes. La situation en effet était périlleuse pour Bonaparte; en vain il avait voulu rallier à lui tous les partis, en vain il avait fait rebâtir les maisons de la Vendée, rouvert les temples et les églises, rappelé les émigrés: s'il avait rendu la paix et la prospérité à la France, il n'avait pu étouffer l'ambition ou la vengeance des gens incurables en fait de conspiration. Ceux qui se croyaient ses égaux en gloire étaient humiliés de son élévation; les jacobins ne voyaient en lui qu'un dictateur et les royalistes qu'un rebelle. Tous ces partis se réunirent contre lui, et, de concert avec l'Angleterre, formèrent un immense complot. La police, guidée par des agents adroits, opéra quelques arrestations à Paris, et des revélations qu'elle obtint, il résulta pour elle la preuve de trois débarquements successifs opérés sur les côtes de France, par Georges, Pichegru et ses complices.

Le premier avait eu lieu le 23 août 1803 : il était composé de Georges Cadoudal, dit Larive, dit Masson; de Villeneuve, dit d'Assas; de Lahaye Saint-Hilaire, dit Raoul, dit Doison;

de Querelle, dit Courson ; de Labrache, dit la Bonté, dit Kircher ; de Picot, dit le Petit, domestique de Georges, et de Jean Marie, dit Lemaire. Desol de Grisolles, ancien lieutenant de Georges, déjà en France, était venu au-devant d'eux et les avait introduits dans Paris.

Le 10 décembre 1803, un second débarquement s'était opéré ; il était composé d'Armand de Polignac, fils aîné du duc, sous le nom d'Armand ; de Coster, dit Saint-Victor ; de Jean-Louis Lemercier, de Tamerlan, et de Pierre Louis. Enfin, au troisième, qui avait eu lieu le 16 janvier 1804, figuraient Pichegru, connu sous le nom du général Charles ; Lajolais, sous celui de Frédéric ou de Devillle ; Roussillon, dit le Gros-major ; Jules de Polignac, second fils du duc ; Armand Gaillard et le marquis de Rivière, aide de camp et favori du comte d'Artois.

Un certain nombre de ces conspirateurs avait fait partie de l'affaire de la machine infernale. Le premier consul se voyait donc entouré, au sein de la capitale, de gens qui menaçaient sa personne et son gouvernement. Les investigations et les recherches redoublèrent, et l'on fit plusieurs arrestations importantes, entre autres celle de Pichegru. Bientôt on découvrit la complicité de Moreau, qu'on arrêta aussi. Enfin, à mesure que l'affaire s'instruisait, qu'on rapprochait les faits et les circonstances, qu'on obtenait des révélations nouvelles, le complot grandissait et prenait les proportions les plus vastes.

Mais jusqu'ici il n'était question que de la conspiration intérieure, lorsque le général Savary, qui avait été envoyé sur les côtes pour surprendre un quatrième débarquement qui avait été annoncé par les révélations de quelques prisonniers, intercepta une correspondance en chiffres qu'il envoya à Paris.

Cette correspondance apprenait le rassemblement des émigrés à la solde de l'Angleterre à Offembourg et sur la rive droite du Rhin, et confirmait la présence dans cette dernière ville de la baronne de Reich, dont la demeure était devenue le centre général de la correspondance. Dès lors on entrevit toute l'étendue de la conspiration. On développa encore l'instruction de l'affaire. On pressa les accusés de nouvelles questions, et de nouvelles révélations furent faites, desquelles il résultait que le premier consul était non-seulement menacé au dedans par les poignards, mais encore au dehors par les émigrés que devaient soutenir les armes étrangères. Georges dirigeait l'assassinat, Pichegru le coup de main, Moreau l'armée, et un prince de la maison de Bourbon devait se rendre à Paris pour présider de sa personne à cette révolution. Son arrivée devait en être le signal.

Cette dernière assertion, la plus importante dans l'affaire qui nous occupe, était formulée par la déclaration de plusieurs des complices de Georges, qui disaient le lui avoir entendu affirmer, sans qu'il eût jamais désigné le prince qu'il attendait. Les soupçons se portèrent naturellement sur un des princes résidant en ce moment en Angleterre, où était le foyer de la conspiration. Il n'y avait alors que le comte d'Artois, le duc de Berry, son second fils, les ducs d'Orléans, de Montpensier et de Beaujolais, le prince de Condé et le duc de Bourbon. On savait que la branche d'Orléans n'était pas d'accord avec la branche aînée; les Condé étaient vieux; il n'y avait donc que le comte d'Artois ou le duc de Berry qui pouvaient tenter ce coup audacieux. Les rapports d'ailleurs semblaient désigner l'un d'eux, et ce fut aussi à cette dernière opinion qu'on s'arrêta. Ces soupçons étaient fondés, et se seraient réalisés si l'on

n'eût découvert la conspiration; mais une circonstance vint changer la marche des idées et fit rapidement oublier les princes de Londres. Le premier consul avait donné des ordres pour connaître au juste la vérité des rapports sur Offembourg, et M. Réal, conseiller d'état, remplissant les fonctions de ministre de la police, avait expédié dans cette dernière ville ce même Méhée qui avait surpris à Drake les secrets de ces rassemblements. Méhée se transporta à Offembourg, y apprit en effet le séjour de la baronne de Reich, vit les émigrés, et fit à M. Réal un rapport qui se terminait en ces termes :

« Plusieurs officiers généraux de l'armée de Condé, à la solde de l'Angleterre, sont arrivés depuis quelque temps à Offembourg, à Fribourg et sur d'autres points de la rive droite du Rhin; il y a notamment à Offembourg les généraux la Saullaye, de Mellet, de Mauroy; les uns et les autres, de concert avec les généraux Vauborel et Fumel, le major Roussel, et d'autres émigrés, pensionnés de l'Angleterre, qui étaient restés en Allemagne, s'occupent à s'organiser; ils s'entendent à cet égard avec le duc d'Enghien, et ils doivent se réunir prochainement avec lui, soit à Offembourg, soit à Fribourg, soit dans tout autre lieu qui serait indiqué dans les instructions que l'on attend d'Angleterre. »

Ce fut le 2 mars au matin que M. Réal reçut cette lettre; il la communiqua sur l'heure au premier consul. Ce dernier, en la lisant, fut frappé du nom du duc d'Enghien, oublié dans la nomenclature des princes, et dont il avait ignoré jusqu'à ce jour la résidence. Il questionna à cet égard M. Réal, qui se trouvait aussi peu instruit que lui; il envoya alors demander ces renseignements au ministre des affaires étrangères, et on

revint lui dire que c'était la ville d'Ettenheim qu'habitait le duc d'Enghien depuis la paix de Lunéville.

— Ettenheim! répéta M. Réal en entendant ce nom.

— Oui : est-ce que vous connaissez cette ville? dit le premier consul.

— Non pas que j'y sois allé; mais au commencement de la révolution, le cardinal de Rohan, qui l'habitait, y accueillit avec empressement les émigrés, et notamment la légion de Mirabeau; c'est même de là qu'en 1791, après l'entreprise manquée de Lyon, les trois princes de la maison de Condé vinrent, de concert avec ce dernier, faire une nouvelle tentative sur Strasbourg, pour marcher ensuite sur Paris.

Ce souvenir de M. Réal ne servit, comme cela devait être, qu'à augmenter les soupçons du premier consul. Sans doute on avait choisi ce point pour renouer d'anciennes relations qui devaient faciliter l'entrée des émigrés en France. Le premier consul ordonna de réunir, dans le plus bref délai possible, tous les renseignements sur le duc d'Enghien, s'il était encore à Ettenheim.

Par suite des instructions de M. Réal, le préfet de Strasbourg envoya à Ettenheim même un sous-officier de gendarmerie nommé Lamothe. Celui-ci consigna, dans son rapport, que le duc d'Enghien habitait en effet Ettenheim; qu'il entretenait une correspondance suivie dans les villes d'Offembourg et de Fribourg; qu'il était même question d'un voyage qu'il devait faire dans ce dernier lieu, et qu'il avait auprès de lui le colonel Grunstein et le général Dumourier.

Le nom de ce dernier fit une vive impression sur le premier consul. On savait en effet que Dumourier, dévoué d'abord à la

branche d'Orléans, s'étant ensuite rallié au parti des princes, avait remis au ministère anglais plusieurs notes concernant les ports de France qu'il avait eu autrefois mission de visiter, et Réal rappela au premier consul un rapport de police des mois de novembre et de décembre 1803, qui disaient que « Dumourier et Pichegru, devenus avec Georges les deux chefs des armées royales, devaient commander de concert, soit ensemble, soit séparément, sous les ordres des princes, les expéditions dirigées en Bretagne ou sur d'autres points. »

Enfin les derniers rapports venus d'Angleterre disaient que le général devait quitter Londres secrètement.

Tout se réunissait donc pour démontrer le complot préparé à Ettenheim, lorsqu'une circonstance vint corroborer encore plus cette opinion, et envelopper le duc d'Enghien jusque dans le projet de meurtre du premier consul.

Georges, qui jusque-là avait échappé à toutes les recherches de la police, fut arrêté.

Interrogé aussitôt, il déclara sans hésiter « qu'il était venu à Paris pour attaquer le premier consul; que cette attaque devait avoir lieu de vive force; que son intention n'avait jamais été de le faire assassiner, et que, même à l'époque du 3 nivôse, il avait seulement dit à Saint-Réjant de rassembler du monde à Paris, mais non pas de faire aucune tentative; qu'il n'avait encore réuni que peu de moyens, *parce qu'il attendait pour agir qu'un prince français fût venu à Paris, et que ce prince n'y était pas encore.* »

L'arrivée d'un prince à Paris n'était donc plus douteuse; mais Georges refusait de s'expliquer davantage, et l'on ne savait lequel ce pouvait être. Plusieurs de ses complices désignaient

le comte d'Artois, en ajoutant toutefois que ce dernier ne devait venir que si les généraux Pichegru et Moreau s'entendaient ensemble. Or ils ne s'étaient pas entendus, et d'ailleurs il n'était pas probable que le complot de la Normandie une fois découvert, le comte d'Artois se hasardât à débarquer sur ces côtes. On fit de nouvelles questions à Georges; il refusa de parler; on s'adressa alors à Léridant, son ami et son confident, qui finit par répondre, au sujet du prince : « qu'il avait souvent entendu parler qu'on attendait un prince; qu'il avait même entendu dire qu'il y avait en France un jeune prince, sans pouvoir assurer quelles personnes le lui avaient dit, ni si elles étaient impliquées dans la conspiration; qu'ayant vu dîner chez Georges, à Chaillot, un jeune homme qui avait environ son âge (une trentaine d'années), qui était très-bien vêtu, très-intéressant de figure, et avait une manière très-distinguée, et ne lui disant ce qu'était ce jeune homme, il avait pensé que ce pouvait être le prince dont il avait entendu parler (14). »

L'homme qu'avait vu Léridant était M. Jules de Polignac; mais on ne découvrit cela que plus tard (15). Dans ce moment, tout semblait désigner dans ce personnage mystérieux le duc d'Enghien. On connaissait ses fréquentes absences d'Ettenheim pour aller à la chasse; les bruits qui avaient motivé la lettre de son père et sa réponse, revinrent en mémoire. On calcula qu'il ne fallait que soixante heures pour venir d'Ettenheim à Paris, et autant pour s'en retourner; qu'il avait pu facilement dissimuler cette absence. On se rappela sa valeur aventureuse et téméraire, et il ne fut plus douteux pour personne qu'il ne fût venu jusqu'à Paris s'entendre avec Georges et les autres conjurés.

La réprobation publique accueillit cette révélation. Le pre-

mier consul fut entouré et pressé de toutes parts. Fouché et Talleyrand surtout lui conseillèrent les mesures les plus énergiques. Talleyrand, dont le premier consul avait déjà à se plaindre, qui avait deux de ses frères menins du comte d'Artois, voulait à tout prix donner des preuves de son attachement au premier consul en se mettant en avant.

« Je me vois encore un jour, a dit plus tard le premier consul à Sainte-Hélène, à demi assis sur la table où j'avais dîné, achevant de prendre mon café. On accourt (M. de Talleyrand) m'apprendre une trame nouvelle; on me démontre avec chaleur qu'il est temps de mettre un terme à de si horribles attentats, que le duc d'Enghien peut être pris sur le fait, faisant partie de la conspiration actuelle; qu'il fallait enfin donner une leçon à ceux qui s'étaient fait une habitude journalière de conspirer contre ma vie; les pièces mêmes étaient prêtes, il n'y avait plus qu'à signer. »

Le premier consul résista encore cette fois à la signature précipitée des ordres qu'on lui présentait; mais, résolu de sévir, il voulut s'entourer des avis de quelques conseillers, sur la manière dont il ferait arrêter le duc d'Enghien, qui lui paraissait évidemment le chef du complot. Il rassembla sur-le-champ un conseil privé, auquel la question fut soumise. Ce conseil fut composé des deux autres consuls, Cambacérès et Lebrun; de Talleyrand, ministre des relations extérieures; de Régnier, grand juge, et de Fouché, sénateur. Le grand juge exposa l'état de la conspiration à l'intérieur, et Talleyrand l'exposa à son tour à l'extérieur. Il appuya sur la présence de Dumourier à Ettenheim, sur le rassemblement d'émigrés sur ce point, sur les voyages du duc d'Enghien en France et même à Paris, et

finit par conclure à ce qu'ils fussent enlevés les uns et les autres de vive force sur le territoire de Bade, avec leurs papiers, et conduits en France pour y être jugés. La violation du territoire était une question facile à arranger avec le margrave de Bade, qui devait tout à la France, et qui avait laissé former une conspiration flagrante dans ses états. Cambacérès ne partagea pas cet avis : il dit que puisque le duc d'Enghien venait souvent en France, le moyen le plus légal était de l'arrêter sur le sol français et de lui appliquer les lois sur les émigrés. Régnier appuya cette opinion ; mais Talleyrand répondit que les recherches qu'on avait faites avaient donné l'éveil au prince, et que tout en continuant à conspirer, il se garderait bien de passer la frontière ; que d'ailleurs ce n'était pas seulement de la personne des conspirateurs qu'il fallait s'emparer, mais encore de leurs papiers, si précieux dans cette circonstance. Fouché ajouta, comme une chose qu'il savait personnellement, qu'il y avait à Offembourg, chez la baronne de Reich, une malle pleine des papiers les plus importants. Ces considérations déterminèrent l'avis du conseil : l'enlèvement du duc d'Enghien fut résolu, et le premier consul s'occupa sur l'heure de dicter les ordres (16).

Il choisit pour les exécuter les généraux Ordener et Caulincourt. Celui-ci fut chargé de l'arrestation de la baronne de Reich et des autres émigrés, à Offembourg, et en outre, d'une note diplomatique pour l'électeur de Bade, où on le préviendrait de ce qui avait été fait. Si ces arrestations réussissaient, Caulincourt devait surtout traiter la question diplomatique. Le général Ordener avait mission de se rendre à Ettenheim avec des forces suffisantes, de cerner les maisons du duc d'Enghien

et du général Dumourier, de les arrêter, de s'emparer de leurs papiers et de les conduire en France. Les deux généraux avaient ordre, en outre, de s'entendre à cet effet avec le général Leval, commandant la division de Strasbourg, qui devait leur prêter main-forte. Le général Ordener partit de Paris dans la nuit du 10 au 11 mars, et arriva dans la nuit du 12 au 13 à Strasbourg. Parti de Paris un jour plus tard, le général Caulincourt n'arriva à Strasbourg que le 14. Là, chaque général fit ses préparatifs particuliers, et ils se séparèrent, l'un pour aller à Offembourg, l'autre à Ettenheim.

Cependant des bruits du projet d'enlèvement du duc d'Enghien s'étaient répandus sur la rive droite du Rhin, et le prince avait reçu plusieurs avis à cet égard ; mais rien ne pouvait troubler sa sécurité parfaite. Il s'endormait d'ailleurs avec tant de complaisance dans le bonheur qu'il trouvait auprès de la princesse Charlotte, qu'il refusait de sonder même les circonstances qui pouvaient lui présenter quelque danger et le forcer à s'éloigner d'elle.

Lorsque le sous-officier Lamothe était venu prendre des informations à Ettenheim, il avait surtout parlé au maître de postes. Celui-ci, effrayé pour la sûreté du duc, accourut chercher le chevalier de Saint-Jacques et l'emmena avec lui pour voir cet homme; mais Lamothe avait disparu. Saint-Jacques rendit compte de cet incident au prince, et témoignait tant d'effroi de cette disparition subite, que le duc lui dit en riant :

— Croyez-vous donc que ce soit un sorcier?

— Non, sans doute, monseigneur, répondit le chevalier de Saint-Jacques ; mais prenons garde que ce ne soit un revenant.

A quelque temps de là, le prince reçut une lettre du roi de Suède, gendre de l'électeur, qui se trouvait en ce moment à Carlsruhe, et qui le prévenait de redoubler de précautions. Les amis qui l'entouraient ne cessaient aussi de les lui prescrire. Enfin le 14 mars dans la journée, Féron, valet de chambre du prince, placé derrière une fenêtre, remarqua deux étrangers qui faisaient le tour de l'habitation et causaient tout bas entre eux, en désignant plusieurs endroits du petit château gothique. Féron appela aussitôt Canone, autre domestique du duc, et lui montra les deux étrangers. Canone crut en reconnaître un pour être un gendarme qu'il avait vu à Strasbourg. Il courut aussitôt faire part au prince de ce qui venait de se passer; mais le prince traita encore cela de craintes chimériques, et cédant cependant à de pressantes sollicitations, envoya le lieutenant Schmidt après ces deux hommes. Schmidt les joignit, causa avec eux et revint, n'ayant pu rien apprendre et convaincu qu'il n'y avait aucune crainte à avoir : il se trompait; c'étaient les nommés Sthol et Pfersdorff, gendarmes, en effet, qui s'étaient rendus à Ettenheim par ordre du général Ordener, pour examiner les lieux. D'après ce qu'avait vu le lieutenant Schmidt, la sécurité commençait à renaître, lorsque la princesse Charlotte accourut, haletante et troublée, et montra au duc une lettre qu'elle avait reçue d'un sous-officier de gendarmerie de Strasbourg, attaché autrefois à la maison de Rohan, qui lui donnait l'avis secret des informations prises à l'égard du duc.

Le duc voulut la rassurer encore, mais cette fois il n'y put réussir; la princesse le supplia avec les larmes les plus désespérées de s'éloigner d'un pays où à chaque instant de nouvelles craintes venaient l'assaillir, où il risquait sa liberté et peut-être

sa vie. Elle promit de s'exiler avec lui, d'aller le trouver partout où il serait, et lui montra tant de tendresse et d'effroi qu'il consentit à tout ce qu'elle voulut. Mais les préparatifs d'une grande chasse étaient faits pour le lendemain. La princesse songeant au plaisir qu'éprouvait le duc à cet exercice, et le voyant d'ailleurs s'éloigner momentanément d'Ettenheim, n'exigea pas qu'il renonçât à cette partie, et se contenta de sa parole qu'au retour il partirait immédiatement. Plus calme et plus rassurée, elle le quitta de bonne heure parce qu'il devait se mettre en route avant le jour. Ils se séparèrent sans amertume, avec espérance. Le ciel n'avait mis aucun pressentiment au fond de leur âme! ils ne devaient plus se revoir.

En effet, pendant ce temps, trois cents dragons, trois brigades de gendarmerie et une troupe de pontonniers, traversaient silencieusement le Rhin au bac de Reinhau. A leur tête était le général Ordener, commandant en chef l'expédition, le général Fririon, chef d'état major du général Leval, et M. Charlot, colonel de gendarmerie. Débarqués sur le territoire de Bade, ils se portèrent rapidement sur Ettenheim, qu'ils cernèrent avec leurs troupes. Ils pénétrèrent dans la ville, et pendant que le colonel Charlot faisait investir la maison qu'on leur avait indiquée comme étant celle habitée par Dumourier, le général Ordener se rendit de sa personne à celle du duc d'Enghien avec son collègue Fririon. Il était environ cinq heures du matin.

Le duc venait de se lever et finissait de s'habiller afin de partir pour la chasse, avec le colonel Grunstein, qui cette nuit avait couché chez le prince, lorsque la porte s'ouvrit tout à coup, et Féron s'écria :

— Monseigneur, la maison est cernée par des soldats; le commandant somme d'ouvrir les portes, sinon il menace de les enfoncer; on vient vous arrêter.

— Eh bien! il faut nous défendre, dit le prince.

Et saisissant un fusil, il court à la fenêtre, suivi de Canone qui s'était armé de son côté; il couche en joue le commandant qui sommait toujours d'ouvrir les portes; mais Grunstein, qui l'avait suivi, met la main sur la garde du fusil et arrête le prince. Il venait d'apercevoir Pfersdorff qui avait pénétré dans la maison par les derrières avec quelques gendarmes et quelques dragons, et pensait que la résistance était non-seulement inutile, mais nuisible.

— Monseigneur, lui dit-il vivement, vous êtes-vous compromis?

— Non, répond le prince.

— Eh bien, alors toute résistance est inutile; nous sommes cernés, j'aperçois beaucoup de baïonnettes; si vous tuez le commandant, vous vous perdez et vous nous perdez aussi.

Au même instant le prince aperçut Pfersdorff et les soldats qui entraient d'un côté, tandis que le colonel Charlot, qui avait brisé les portes, entrait de l'autre. Ils entourèrent aussitôt ceux qui étaient dans l'appartement, et le colonel Charlot s'avançant, demanda à haute voix :

— Qui de vous est le duc d'Enghien?

Il y eut un moment de silence pendant lequel le prince jeta les yeux sur Grunstein pour voir ce qu'il ferait. Outre qu'on ne connaissait pas le duc d'Enghien, il était vêtu en chasseur tyrolien, à longues guêtres, ce qui pouvait servir à le sauver; mais le

baron de Grunstein garda le silence, et le prince répondit alors :

—Si vous êtes chargés d'arrêter le duc d'Enghien vous devez avoir son signalement.

En ce moment des cris au feu se font entendre dans les rues. Le colonel Charlot, craignant un soulèvement de la part des habitants d'Ettenheim, qui aimaient le duc d'Enghien, descend rapidement et fait arrêter un homme qui allait à l'église faire sonner le tocsin. Il rencontre le grand veneur de l'électeur et lui assure que c'est avec l'autorisation de ce dernier qu'on agit. Puis il retourne à la maison où il croyait trouver Dumourier et n'y trouve que le général Thuméry. Il prend des informations, et finit par se convaincre que la prononciation allemande du nom du général *Thuméry* l'a fait confondre avec le général *Dumourier*. Il revient aussitôt dans la maison du duc, où il trouve le chevalier de Saint-Jacques qui s'était joint aux autres personnes; il réunit ses prisonniers, envoie chercher le bourgmestre pour désigner quel est le duc d'Enghien, et les emmène tous dans un moulin dit *la Tuilerie*, situé à peu de distance des portes d'Ettenheim, pendant que les troupes dispersées autour de la ville se rassemblent sous les ordres du général Ordener. Les prisonniers étaient au nombre de dix; c'étaient, le duc d'Enghien, le général Thuméry, le baron de Grunstein, le chevalier de Saint-Jacques, le lieutenant Schmidt, Féron, Poulain et Canone, domestiques du prince, et les abbés Werborn et Michel, compromis dans les intrigues de la baronne de Reich.

Le chevalier de Saint-Jacques était venu souvent dans ce moulin. Une des portes de la chambre donnait sur une planche qui servait à traverser le cours de l'eau. Cette porte était toujours ouverte, circonstance que les soldats devaient ignorer.

M. de Saint-Jacques s'approche du prince et lui dit rapidement à voix basse :

— Ouvrez cette porte, jetez la planche dans l'eau et vous êtes sauvé ; moi je leur barrerai facilement le passage.

Ce projet paraissait d'autant plus facile à exécuter que le duc d'Enghien n'étant pas connu, n'était pas particulièrement surveillé. Il suit le conseil qu'on lui donne ; va à la porte, la pousse... elle était fermée en dehors. Un enfant, effrayé de la présence des soldats, avait poussé le verrou. Le bourgmestre arriva dans ce moment et désigna le prince. Aussitôt les précautions redoublent envers lui. On lui apporte les papiers saisis à son domicile, qu'on avait rassemblés et qu'on scelle avec son cachet, et immédiatement on se met en route.

On fit monter le prince dans une charrette avec le général Thuméry et Grunstein ; les autres prisonniers allèrent à pied, et ce triste cortége défila lentement entre deux haies de soldate. Mais pendant le trajet une autre espérance fut donnée au prince. Un des officiers de l'escorte qui faisait semblant de s'appuyer sur la charrette pour marcher, lui dit à voix basse et sans le regarder :

— Dans le bateau mettez-vous au milieu des soldats, et si vous savez nager jetez-vous dans le Rhin, personne ne tirera sur vous.

Parvenu au bateau on plaça le duc d'Enghien à côté du colonel Charlot et au milieu des gendarmes, qui ne cessèrent de surveiller tous ses mouvements. Le prince ne put exécuter ce qu'on lui avait conseillé.

Ce fut dans ce bateau que pour la première fois il vit le général Ordener et qu'il apprit que c'était lui qui avait commandé

l'expédition. Il chercha à lier conversation avec lui et lui rappela une affaire où ils avaient combattu l'un et l'autre. Mais le général voulant éviter toute explication feignit de ne se souvenir de rien.

Après le passage du fleuve, et une fois arrivés sur le territoire français, le général Ordener laissa la garde du prisonnier au colonel Charlot, et les devança à Strasbourg. Le duc d'Enghien fut contraint de faire la route à pied jusqu'à Pforzheim, où on le fit arrêter pour déjeuner. Là on trouva une voiture, qui avait été préparée à l'avance, et dans laquelle on mit le duc d'Enghien, accompagné du colonel Charlot et de Pfersdorff : les autres prisonniers montèrent sur une charrette.

Pendant le trajet, sans perdre de la dignité qu'il avait montrée jusque-là, le prince s'enquit auprès du colonel Charlot des motifs qui avaient donné lieu à son enlèvement. Celui-ci répondit qu'on le croyait complice de Georges, Pichegru et Moreau. Le prince repoussa vivement cette imputation, et dit noblement :

— De semblables projets sont entièrement contraires à ma manière de voir et de penser : j'admire personnellement la gloire du général Bonaparte; mais comme prince de la maison de Bourbon, je ne puis que lui faire la guerre dans toutes les occasions. Et que pensez-vous qu'on veuille faire de moi ?

— Je l'ignore, répondit le colonel.

— Peut-être a-t-on l'intention de me garder en otage dans quelque prison d'état; s'il en était ainsi, monsieur, je préférerais la mort à cette lente agonie.

Et comme le colonel gardait le silence à cette supposition, le duc, dans un mouvement involontaire, s'écria :

— Monsieur, j'ai été sur le point de tirer sur vous, quand vous êtes venu chez moi faire la sommation d'ouvrir; je regrette maintenant de ne l'avoir pas fait et de n'avoir pas ainsi décidé de mon sort par les armes.

Il courba la tête et se livra à ses réflexions; puis la conversation ayant repris, Charlot lui demanda si Dumourier n'était pas venu à Ettenheim,

— Non pas que je sache, répondit le prince. Il est possible, comme j'attendais d'un moment à l'autre des instructions de l'Angleterre, qu'on eût chargé ce général de me les apporter; mais dans tous les cas je ne l'aurais pas reçu : il est trop au-dessous de mon rang d'avoir affaire à de pareilles gens.

Cependant on arriva à Strasbourg, et on déposa provisoirement le prince chez le colonel Charlot, pendant qu'on était allé prévenir le général Leval de son arrivée. Une demi-heure après, on fit de nouveau monter le prince dans un fiacre et on le conduisit, avec les autres prisonniers, à la citadelle,

Rien n'était préparé pour les recevoir, et il fut convenu qu'ils passeraient la nuit sur des matelas étendus par terre dans le salon du commandant. Le duc se jeta tout habillé sur le sien, après avoir tracé, selon son habitude, les événements de la journée, d'une manière rapide. A peine furent-ils seuls, que le baron de Grunstein se rapprocha du duc et lui manifesta à voix basse ses craintes sur les papiers qu'on avait saisis chez lui :

— Ils ne renferment que ce qu'on sait déjà, répondit le prince; ils montrent que je me suis battu depuis huit ans et que je suis prêt à me battre encore. Je ne pense pas qu'ils veuillent ma mort; mais ils me jetteront dans quelque forteresse, en cas

qu'un otage leur soit nécessaire. J'aurai de la peine à m'habituer à cette vie-là.

Le moment du repos, qui était arrivé pour tout le monde, devint pour le duc un moment d'angoisse et de désespoir. Seul, livré à lui-même, entouré de ses compagnons d'infortune, il voulut réfléchir à sa position ; mais sa pensée se refusait à envisager l'avenir. Une chose le préoccupait avant tout, c'était la douleur de la princesse, en apprenant son enlèvement. Cette idée dominait toutes ses peines et lui faisait tout oublier ; aussi dès le lendemain il demanda au major Machim s'il ne lui serait pas permis d'écrire à la princesse, pour la rassurer. Le major lui répondit qu'il ne croyait pas qu'on y mît d'obstacles, pourvu que sa missive ne contînt que de simples nouvelles. Il lui écrivit alors la lettre que nous allons transcrire et qui, malgré la réserve qu'il fut obligé d'y mettre, contient les détails les plus intéressants.

« A la citadelle de Strasbourg, ce vendredi 16 mars 1804.

» On me promet que cette lettre vous sera exactement remise. Ce n'est qu'en ce moment que j'ai pu obtenir de vous rassurer sur mon sort présent, et je ne perds pas un instant pour le faire, vous priant de rassurer aussi tous ceux qui me sont attachés dans vos environs. Toute ma crainte est que cette lettre ne vous trouve plus à Ettenheim, et que vous ne soyez en marche pour venir ici. Le bonheur que j'aurais de vous voir n'égalerait pas, à beaucoup près, la crainte que j'aurais de vous faire partager mon sort. Conservez-moi votre amitié, votre intérêt ; il peut m'être fort utile, car vous pouvez intéresser à mon malheur des personnes de poids. J'ai déjà pensé que vous étiez peut-être déjà partie. Vous avez su par le bon baron d'Ischtelzheim

la manière dont j'ai été enlevé, et vous avez pu juger, à la quantité de monde qu'on a employé, que toute résistance eût été inutile. J'ai été conduit par Rhenau et la route du Rhin. On me témoigne égards et politesses, et je puis dire qu'à la liberté près, car je ne puis sortir de ma chambre, je suis aussi bien que possible. Tous ces messieurs ont couché avec moi, parce que je l'ai désiré; nous occupons une partie de l'appartement du commandant, et l'on m'en fait préparer un autre, dans lequel j'entrerai ce matin et où je serai mieux. On doit examiner les papiers que l'on m'a pris, et qui ont été cachetés sur-le-champ avec mon cachet, ce matin en ma présence. D'après ce que j'ai vu, on trouvera des lettres de mes parents, du roi, et quelques copies des miennes. Tout cela, vous le savez, ne peut me compromettre en rien de plus que mon nom et ma façon de penser ne l'ont pu faire pendant le cours de la révolution. Je crois qu'on enverra tout cela à Paris, et l'on m'a assuré que d'après ce que je dirais on pensait que je serais libre sous peu de temps. Dieu le veuille! On cherchait Dumourier, qui devait être dans nos environs; on croyait apparemment que nous avions eu des conférences ensemble, et apparemment il est impliqué dans la conjuration contre la vie du premier consul. Mon ignorance de tout cela me fait espérer que je pourrai obtenir ma liberté; mais cependant ne nous flattons pas encore. Si quelques-uns de ces messieurs sont libres avant moi, j'aurai un bien grand bonheur à vous les envoyer, en attendant le plus grand. L'attachement de mes gens me tire à chaque instant des larmes des yeux : ils pouvaient s'échapper, on ne les forçait point à me suivre; ils l'ont voulu : j'ai Féron, Joseph et Poulain; le bon Mailof ne m'a pas quitté d'un pas. Je n'ai encore

vu ce matin que le commandant, homme qui me paraît honnête et charitable, en même temps que strict à remplir ses devoirs. J'attends le colonel de la gendarmerie qui m'a arrêté, et qui doit ouvrir mes papiers devant moi. Je vous prie de faire veiller le baron à la conservation de mes effets; si je dois demeurer plus longtemps, j'en ferai venir plus que je n'en ai. J'espère que les hôtes de ces messieurs auront soin aussi de leurs effets. Le pauvre abbé Wemborn et Michel sont de notre conscription et ont fait route avec nous. Mes tendres hommages à votre père, je vous prie. Si j'obtiens un de ces jours d'envoyer un de mes gens, ce que je désire beaucoup et que je solliciterai, il vous fera tous les détails de notre triste position. Il faut espérer et attendre. Vous, si vous êtes assez bonne pour me venir voir, ne venez qu'après avoir été, comme vous le disiez, à Carlsruhe. Hélas! outre toutes les affaires et les longueurs insupportables qu'elles entraînent, vous aurez à présent à parler aussi des miennes. L'électeur y aura sans doute pris intérêt; mais pour cela, je vous en prie en grâce, ne négligez pas les vôtres.

» Adieu, princesse : vous connaissez depuis bien longtemps mon tendre et sincère attachement pour vous; libre ou prisonnier, il sera toujours le même, etc. »

Le prince, tant pour ne pas affliger la princesse que parce qu'il savait que cette lettre serait lue par ses gardiens, n'osa pas y consigner toute la tristesse de son âme. Il fut plus loin dans son journal, et nous y lisons : « J'ai écrit ce matin à la princesse; j'ai envoyé ma lettre par le commandant au général Leval; je n'ai point de réponse. Je lui demandais d'envoyer un de mes gens à Est : sans doute tout me sera refusé. Les précau-

tions sont extrêmes de tous côtés pour que je ne puisse communiquer avec qui que ce soit. Si cette position dure, je crois que le désespoir s'emparera de moi. »

Nous allons, du reste, continuer à donner des extraits de ce journal, qui, outre l'intérêt qu'on y doit attacher, contient toutes les circonstances de cette première captivité (17).

« Vendredi 16.—Prévenu que j'allais changer de logement; je suis à mes frais pour la nourriture, et probablement pour le bois et la lumière. Le général Leval, commandant la division, accompagné du général Fririon, l'un de ceux qui m'ont enlevé, viennent me voir. Leur abord très-froid. Je suis transféré dans le pavillon à droite en entrant sur la place en venant de la ville. Je puis communiquer avec la chambre de MM. de Thumery, Jacques et Schmidt, par des dégagements, mais je ne puis sortir, ni moi, ni mes gens; on m'annonce pourtant que j'aurai la permission de me promener dans un petit jardin qui se trouve dans une cour derrière mon pavillon. Une garde de douze hommes et un officier est à ma porte. Après le dîner on me sépare de Grunstein, auquel on donne un logement sur l'autre côté de la cour. Cette séparation ajoute encore à mon malheur. . . . .

» A quatre heures et demie, on vient visiter mes papiers, que le colonel Charlot, accompagné d'un commissaire de sûreté, ouvre en ma présence. On les lit superficiellement. On en fait des liasses séparées et on me fait entendre qu'ils vont être envoyés à Paris. Il faudra donc languir des semaines, peut-être des mois. Le chagrin augmente, plus je réfléchis à ma cruelle position. Je me couche à onze heures. Je suis excédé et ne puis dormir. Le major de la place, M. Machim, a des formes hon-

nêtes : il vient me voir quand je suis couché; il cherche à me consoler par des mots obligeants.

» Samedi 17.—Je ne sais rien de ma lettre. Je tremble pour la santé de la princesse. Un mot de ma main la réparerait. Je suis bien malheureux ! On vient me faire signer le procès-verbal de l'ouverture de mes papiers. Je demande et obtiens d'y ajouter une note explicative pour prouver que je n'ai jamais eu d'autres intentions que de servir et faire la guerre. »

Cette note était conçue en ces termes. Après avoir protesté de tout son pouvoir contre une participation quelconque à un complot contre la vie du premier consul, il ajoutait : « Que si ce complot existait, on le lui avait laissé ignorer, et qu'on l'avait même trompé à cet égard; que, plus que personne, il était attaché à la France et admirait le génie du premier consul ; qu'il avait souvent regretté de ne pouvoir combattre sous ses ordres et avec des Français, et que peut-être, éloigné comme il était du trône et sans espérance d'y arriver, il aurait songé à le faire, si les devoirs de sa naissance ne lui eussent fait une loi d'en agir autrement ; qu'enfin il ne pouvait croire que le premier consul lui fît un crime d'avoir soutenu, les armes à la main, les droits de sa famille et de son rang (18). »

Nous reviendrons sur cette note fort importante pour éclaircir cette affaire. Continuons de transcrire le journal du prince.

« Dimanche 18.— On vient m'enlever à une heure du matin: on ne me laisse que le temps de m'habiller; j'embrasse mes malheureux compagnons, mes gens ; je pars seul avec deux officiers de gendarmerie et deux gendarmes. Le colonel Charlot m'a annoncé que nous allions chez le général de division, qui a reçu des ordres de Paris. Au lieu de cela je trouve une voi-

ture avec six chevaux de poste sur la place de l'Église. On me campe dedans. Le lieutenant Peterman monte à côté de moi; le maréchal des logis Blitersdoff sur le siége, deux gendarmes, un dedans l'autre dehors. »

Là s'arrête le journal du prince, car une fois dans cette voiture il n'en sortit que pour descendre à Vincennes.

L'ordre de le conduire à Paris avait été expédié par un courrier extraordinaire. Cette mesure avait été prise par le premier consul, sur la simple nouvelle télégraphique qu'il avait reçue de l'arrestation du prince, sans aucun autre détail. Elle lui parvint le 15 mars, à la Malmaison. Il n'avait encore aucune connaissance des rapports qu'il reçut plus tard. Dans ce premier moment, il se vit dans l'obligation de déterminer le mode de jugement qu'il employerait envers le duc d'Enghien. Plusieurs moyens se présentaient. D'abord il pouvait confondre cette affaire avec celle de Georges, à laquelle il croyait qu'elle était liée, et les faire juger ensemble. Ce moyen lui répugna pour un prince, et il songea alors à constituer une haute cour nationale qui donnerait à ces débats toute la solennité possible. Mais ce mode, tout en étant le plus satisfaisant pour lui et pour les formes de la justice, présentait de graves inconvénients. Le premier consul s'était surtout appliqué à rallier les royalistes à son gouvernement. S'il donnait le moindre éclat à l'affaire du duc d'Enghien, c'était les forcer à se compromettre dans leur nouvelle position, et peut-être les perdre. Cette crainte fut le principal motif d'après lequel il résolut de traduire le duc d'Enghien devant une commission militaire et d'ordonner le plus grand secret. Par là il prévenait toute manifestation de parti. Si le duc d'Enghien était acquitté, il prouvait aux royalistes que

son gouvernement savait rendre la justice, même à ses ennemis. S'il était condamné et qu'il voulût laisser exécuter la sentence, le parti royaliste était obligé d'accepter la chose comme un fait accompli qu'il n'eût connu qu'après l'exécution ; enfin, s'il voulait faire grâce, il réservait à lui seul tout l'honneur de la clémence.

Ce furent ces divers motifs qui lui dictèrent la résolution de faire juger le duc d'Enghien de cette manière, en vertu de la loi du 19 fructidor an v. Le secret et la rapidité du jugement, qui n'avaient d'autres bases que celles que nous venons de dire, ont donc été, bien à tort, cruellement interprétés contre l'empereur, de même que l'exécution dont nous parlerons plus tard.

Dès le lendemain, en effet, le général Murat, gouverneur de Paris, avait mandé le colonel Préval pour le prévenir qu'il allait le désigner à l'effet de remplir les fonctions de capitaine rapporteur dans cette affaire. Mais ayant appris qu'il s'agissait du duc d'Enghien, le colonel Préval crut devoir refuser par ce motif qu'il avait personnellement servi dans le régiment du duc d'Enghien avant la révolution, ainsi que son père et son oncle. Ses excuses furent agréées.

Ce même jour, dans la soirée, le premier consul reçut, par la gendarmerie, le rapport du colonel Charlot, qui apprit l'erreur relative à Dumourier. Le lendemain, M. de Talleyrand reçut tous les autres rapports des généraux Caulincourt et Ordener, chacun en ce qui le concernait, et les papiers du duc d'Enghien. Il fit, ainsi qu'à l'ordinaire, des extraits des papiers qu'il considéra comme les moins importants et apporta l'original des autres au premier consul. Dans tout cela, soit de bonne foi, soit à dessein, non-seulement il n'avait pas apporté la note que

le duc d'Enghien avait écrite au bas du procès-verbal de l'ouverture de ses papiers, mais il ne la mentionna même pas. Au contraire, il eut soin de mettre sous les yeux du premier consul les lettres qui pouvaient compromettre le prince en faisant supposer sa complicité avec Georges et Pichegru (19).

L'état de l'atmosphère n'ayant pas permis de prévenir, par le télégraphe, du départ du duc de Strasbourg, ainsi que le premier consul l'avait ordonné par cette voie, on fut obligé de calculer, à Paris, le moment probable de son arrivée. On supposa qu'elle aurait lieu au plus tôt dans la nuit du 20 au 21 mars. En conséquence, le 20 mars, au matin, le premier consul fit écrire au gouverneur de Paris, Murat, d'avoir à désigner, aux termes de la loi, les membres de la commission militaire. Il fit ensuite rédiger, par M. Réal, les faits relatifs au duc d'Enghien et les renseignements recueillis à son égard pour servir d'acte d'accusation, et rendit l'arrêté suivant :

« Paris, le 29 ventôse an XII de la république française, une et indivisible.

» Le gouvernement de la république arrête ce qui suit :

» ARTICLE Ier. Le ci-devant duc d'Enghien, prévenu d'avoir porté les armes contre la république, d'avoir été et d'être encore à la solde de l'Angleterre, de faire partie des complots tramés par cette dernière puissance contre la sûreté intérieure et extérieure de la république, sera traduit à une commission militaire, composée de sept membres, nommés par le général gouverneur de Paris, qui se réunira à Vincennes.

» ART. II. Le grand juge, le ministre de la guerre et le général gouverneur de Paris, sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Le premier consul, *signé :* BONAPARTE

» Par le premier consul, *signé :* HUGUES MARET. »

D'après cet ordre le général Murat fut mis en demeure de désigner, aux termes de la loi, les sept plus anciens colonels des régiments en garnison à Paris. Il les désigna sur-le-champ; c'étaient le général Hullin, commandant des grenadiers à pied de la garde des consuls, qui, comme le plus élevé en grade, devait avoir la présidence; le colonel Guiton, du 1er de cuirassiers; Bazancourt, du 4e, et Ravier du 18e d'infanterie légère; Barrois, du 96e d'infanterie de ligne; Rabbe, du 2e régiment de la garde municipale, et Dautancourt, major de la gendarmerie d'élite, nommé pour remplir les fonctions de rapporteur.

En même temps, et pour répondre aux intentions du premier consul qui demandait le plus grand secret par les motifs que nous avons vus, M. Réal écrivit au général Murat la lettre suivante :

« D'après les ordres du premier consul, le duc d'Enghien doit être conduit au château de Vincennes, où les dispositions sont faites pour le recevoir. Il arrivera probablement cette nuit à cette destination. Je vous prie de faire les dispositions qu'exige sa sûreté, tant à Vincennes que sur la route de Nancy, par laquelle il vient. Le premier consul a ordonné que son nom et tout ce qui lui serait relatif fût tenu très-secret. En conséquence l'officier chargé de sa garde ne doit le faire connaître à qui que ce soit; il voyage sous le nom de Plessis. Je vous invite à donner de votre côté les instructions nécessaires pour que les intentions du premier consul soient remplies. »

Déjà en effet tout avait été préparé à Vincennes pour recevoir le prisonnier.

Vincennes à cette époque était encore dans presque toute son intégrité. Les douze tours subsistaient ainsi que les deux pa-

villons du Roi et de la Reine, bâtis par Louis XIII. Son personnel se composait de M. Harel, chef de bataillon, commandant du château; Tabarry, adjudant de place; Lelong, sous-lieutenant, secrétaire; Porion, portier-consigne; Bourdon, concierge des bâtiments militaires; Michon, capitaine d'artillerie. Quatre-vingt-dix-neuf hommes du train d'artillerie de la garde des consuls; vingt-trois hommes du 18e régiment d'infanterie de ligne, et cinquante ouvriers.

Vincennes, comme on le voit d'après ce personnel, n'avait pas de destination fixe, et était plutôt considéré comme une prison d'état que comme autre chose. Le commandant, M. Harel, était arrivé à ce poste par un de ces services qu'on récompense par une place de geôlier. Ancien sergent aux gardes françaises, il s'était montré ardent républicain pendant la révolution. Au 18 brumaire il fut mis à la réforme; il était parvenu au grade de capitaine d'infanterie. Engagé dans la conspiration de Cerachi, Arena et autres, il était allé les dénoncer, et pour prix on lui avait donné le grade de chef de bataillon et le commandement du château de Vincennes. Interrogé par M. Réal sur la disponibilité d'un logement convenable pour un prisonnier d'importance, il avait désigné l'appartement situé dans le pavillon du Roi, le seul vacant à cette époque. Le même jour, à quatre heures et demie, M. Réal lui donna ces instructions :

« Un individu, dont le nom ne doit pas être connu, doit être conduit dans le château dont le commandement vous est confié. Vous le placerez dans l'endroit qui est vacant, en prenant des précautions pour sa sûreté. L'intention du gouvernement est que tout ce qui lui sera relatif soit tenu très-secret, et qu'il ne lui soit fait aucune question ni sur ce qu'il est ni sur

les motifs de sa détention : vous-même devrez ignorer qui il est. Vous seul devrez communiquer avec lui, et vous ne le laisserez voir à qui que ce soit jusqu'à nouvel ordre de ma part. Il est probable qu'il arrivera cette nuit. Le premier consul compte sur votre discrétion et sur votre exactitude à remplir ces différentes dispositions. »

Le personnel des forces qui était à Vincennes n'avait pas paru suffisant au premier consul. Il avait donc remis au général Savary, son aide de camp, une lettre pour le général Murat, contenant les dispositions à prendre. Savary fut nommé commandant des troupes du château de Vincennes et reçut ordre de s'y rendre à la tête de la légion de la gendarmerie d'élite dont il était colonel, renforcée d'un détachement de ligne.

Ce fut dans la matinée de ce jour, vers midi, que Joseph Bonaparte se rendit à la Malmaison, sur l'invitation de son frère. Il trouva Joséphine qui le guettait et lui annonça l'arrestation du duc d'Enghien, pour lequel elle redoutait d'autant plus que dans ce moment M. de Talleyrand se promenait avec le premier consul et lui parlait de cette affaire. Joseph joignit son frère, qui lui parla en effet du duc d'Enghien, et alors ce dernier lui rappela que c'était à la protection du prince de Condé qu'il avait dû les moyens d'entrer dans l'artillerie au lieu d'entrer dans les ordres, comme le voulait sa famille.

— Qui nous eût dit à tous deux que tu serais appelé un jour, ajouta Joseph, à prononcer en juge sur les destinées du petit-fils du prince de Condé?

— Quels événements, mon ami, et quelles infortunes dans cette famille! répondit le premier consul. Mais qui sait si de cette arrestation ne va pas sortir un bien à la fois pour cette

famille, pour le pays et pour moi-même! car j'y trouverai un moyen de me montrer réellement ce que je suis : je suis assez fort pour ne pas craindre les Bourbons : je suis assez grand, je pense, pour qu'on ne songe pas à me ravaler à ce misérable rôle de Monck. On me dit que le duc d'Enghien est disposé lui-même à aller au-devant de mes bons sentiments en m'écrivant ; mais, qu'il le fasse ou qu'il ne le fasse pas, il ne trouvera en moi que de bonnes dispositions en sa faveur, et le désir de lui faire grâce ; non pas seulement le désir, mais la volonté (20).

Ce fut avec ces pensées que le premier consul donna ordre à M. Réal de se rendre à Vincennes aussitôt que le duc d'Enghien y serait arrivé, de l'interroger et de venir lui apprendre le résultat de cet interrogatoire. Il lui recommanda même de se faire prévenir de l'arrivée du duc d'Enghien afin d'être plus tôt prêt à se rendre auprès de lui. M. Réal voulant exécuter fidèlement cet ordre, aussitôt son retour à Paris, fit mettre un gendarme de planton à Pantin, qui était le dernier relais en venant de Strasbourg, avec mission de l'avertir aussitôt qu'une voiture de poste, escortée de la gendarmerie, serait arrivée.

Le même jour, à quatre heures, le premier consul reçut par le télégraphe, interrompu par le mauvais temps, la nouvelle du départ du prince dans la nuit du 17 au 18 mars, et une heure après, un exprès expédié à la Malmaison lui annonçait qu'il était arrivé et qu'il venait d'être transféré immédiatement à Vincennes.

Aussitôt, et toujours préoccupé sur le secret qu'il croyait nécessaire, le premier consul donna des ordres pour que le ministre de la guerre envoyât chez le général Murat les membres désignés pour faire partie de la commission. Il fit expé-

dier, avec la copie de l'arrêté pour ce général, le résumé des dispositions qui avaient été prises et les lui envoya. En même temps, pour que M. Réal fût instruit de tout et pût se rendre à Vincennes avec plus de connaissance de cause, il fit faire les mêmes copies et chargea M. Maret, qui retournait à Paris, de les lui faire tenir aussitôt son arrivée (21).

Il ne doutait pas que M. Réal, prévenu comme lui de l'arrivée du duc d'Enghien, ne fût prêt à partir pour remplir sa mission. Malheureusement il n'en était pas ainsi. Le gendarme qui avait été mis de planton à Pantin avait pourtant rempli sa commission. Aussitôt qu'il avait vu la voiture escortée par la gendarmerie, il avait couru à son bureau, quai Malaquais, et avait dit que le prisonnier était arrivé. On l'avait sur-le-champ envoyé dire à la police. Mais M. Réal, convaincu que le duc d'Enghien ne pouvait arriver que dans la nuit, avait cru que cela s'appliquait à un autre prisonnier faisant partie de la conspiration de Georges, qu'on attendait, et avait répondu :

—Eh bien, dites à Desmarets (son secrétaire) de l'interroger.

Puis, fatigué de plusieurs nuits passées au travail et pour être plus en état quand le moment d'aller à Vincennes serait arrivé, il s'était couché à huit heures du soir. Son domestique l'avait réveillé deux fois, à de courts intervalles, pour des dépêches peu importances. M. Réal en avait pris de l'humeur. La troisième dépêche qui arriva portait seulement le sceau de la secrétairerie d'état. Le domestique ne la jugea pas plus importante que les autres, et ayant pénétré dans la chambre de son maître, qu'il vit endormi du plus profond sommeil, il ne crut pas devoir le réveiller et se borna à mettre la dépêche sur la table de nuit. Cependant M. Réal se réveilla de lui-même vers les

trois heures. Il vit la dépêche, la lut; c'était celle du premier consul qui avait été envoyée par Maret et à laquelle ce dernier avait mis son cachet. Aussitôt M. Réal, apprenant par là l'arrivée du prince, sonne, s'habille, fait mettre les chevaux, et part pour Vincennes. Mais à peine a-t-il dépassé la barrière qu'il voit un concours de troupes qui rentrent dans Paris; il s'avance et se croise avec Savary, qui s'arrête et lui dit :

— Où allez-vous?

— A Vincennes, répond Réal, pour interroger le duc d'Enghien.

— Le duc d'Enghien! reprend Savary; mais il est fusillé.

— Fusillé!...

Et M. Réal, qui a peine à comprendre ce qu'on lui annonce, retourne à son hôtel de toute la rapidité de ses chevaux, chercher l'explication que nous venons de donner.

Ce fut la dernière et la plus terrible fatalité de ce drame déplorable.

En effet, le prince, parti de Strasbourg le 18 mars, à une heure du matin, comme nous l'avons vu, était arrivé à la Villette le 20, vers trois heures de l'après-midi. Heureux de se rendre à Paris, où il croyait voir le premier consul, il avait répété plusieurs fois : « Un quart d'heure de conversation avec lui, et tout sera arrangé. » De la Villette, on suivit les boulevards extérieurs et on arriva à l'hôtel du ministère des affaires étrangères, situé alors rue du Bac, 84. Là, on fit attendre le prince une demi-heure, sans le laisser descendre de voiture, et au bout de ce temps le postillon, en ayant reçu l'ordre, le conduisit à Vincennes, où il arriva à cinq heures et demie. M. Harel venait de recevoir de M. Réal la lettre que nous avons men-

tionnée; il s'approcha de la voiture, seul avec Bourdon, concierge des bâtiments militaires, et reçut le duc d'Enghien. Le temps avait été froid et pluvieux toute la journée; le prince paraissait transi. M. Harel lui proposa de monter chez lui pour se chauffer.

— Je me chaufferai avec plaisir, dit le prince, et je ne serais pas non plus fâché de dîner, car je n'ai presque rien pris depuis ce matin.

Ils montèrent dans le logement de M. Harel (22); durant le trajet et dans l'escalier, ils rencontrèrent madame Bon, ancienne religieuse, maîtresse de pension à Vincennes, qui venait de reconduire chez elles les filles de M. Harel. Le prince, voyant une religieuse, se rangea pour la laisser passer et la salua profondément. Madame Bon, touchée de ces marques de respect, examina le prince, qu'elle ne connaissait pas. « Il me parut, dit-elle plus tard, dans sa déposition, d'une taille ordinaire, mince de corps et d'une tournure distinguée. Il était revêtu d'une longue redingote brune d'uniforme, et portait sur la tête une casquette à double galon d'or. »

Quand le prince se fut chauffé, on le conduisit dans le pavillon du Roi, où on lui avait préparé une chambre, meublée à la hâte, et on le prévint qu'on allait lui servir à souper. En attendant ce repas, il se promena dans sa chambre et s'entretint avec M. Harel; il rappela les souvenirs de son enfance à Vincennes, lorsqu'il habitait le château de Saint-Maur, dit qu'il croyait reconnaître la pièce où il était, et ajouta, tant sa sécurité était parfaite, qu'ayant un goût passionné pour la chasse, il donnerait sa parole d'honneur, si on voulait lui permettre de chasser dans la forêt (23). Enfin le repas, préparé chez un

traiteur, par les soins du brigadier de gendarmerie Aufort, auquel M. Harel avait eu recours, lui fut apporté. Le prince soupa avec appétit et partagea sa nourriture avec un chien de chasse qui l'avait suivi, et dont il n'avait pas voulu se séparer. Ce chien lui avait été donné par la princesse Charlotte : c'était le seul ami qu'il eût alors auprès de lui ; le repas terminé, le prince, fatigué, se coucha et s'endormit aussitôt profondément.

Pendant ce temps, les membres de la commission militaire, qui avaient été mandés à Paris, chez le général Murat, par le ministre de la guerre, avaient reçu de ce général l'ordre de se transporter immédiatement à Vincennes. C'était là seulement qu'ils devaient connaître l'objet de leur réunion. Le général Savary venait d'arriver aussi à la tête des troupes, et avait pris le commandement. Le commandant Harel avait installé tous ces messieurs dans son salon. Le chef d'escadron Brunet, aide de camp de Murat, se présenta et remit au général Hullin les pièces et l'arrêté qui constituaient la commission. Alors seulement les juges apprirent qu'il s'agissait du duc d'Enghien. L'arrêté de Murat portait : « Cette commission se réunira sur-le-champ à Vincennes, pour juger sans désemparer le prévenu, sur les charges énoncées dans l'arrêté du gouvernement, dont copie sera remise au président. »

Le général Hullin donna aussitôt l'ordre de faire venir le prince dans la pièce voisine de celle qu'ils occupaient, afin que le rapporteur Dautancourt procédât à son interrogatoire. Aussitôt le capitaine Noirot, lieutenant de la gendarmerie d'élite, préposé à la garde du prisonnier par le général Savary, se rendit au pavillon du Roi avec les gendarmes Lerva et Tharsis. Ils trouvèrent le prince dormant encore du plus profond

sommeil; ils le réveillèrent et le conduisirent dans la pièce où l'attendait le rapporteur. Celui-ci procéda immédiatement à son interrogatoire. Toutes les réponses du prince sur ses antécédents, depuis son départ de la France, furent franches et conformes à ce que nous avons écrit. On lui demanda ensuite s'il était allé en Angleterre et s'il en recevait un traitement. Il répondit qu'il n'y était jamais allé; que l'Angleterre lui accordait un traitement, et qu'il n'avait que cela pour vivre. Il ajouta que les motifs qui le retenaient à Ettenheim n'existant plus, il se proposait de se fixer à Fribourg.

« A lui demandé, dit le procès-verbal, s'il connaît le général Pichegru? s'il a eu des relations avec lui?

» A répondu : Je ne l'ai, je crois, jamais vu; je n'ai point eu de relations avec lui; je sais qu'il a désiré me voir. Je me loue de ne l'avoir pas connu, d'après les vils moyens dont on dit qu'il a voulu se servir, s'ils sont vrais.

» A lui demandé : s'il connaît l'ex-général Dumourier, et s'il a des relations avec lui?

» A répondu : Pas davantage; je ne l'ai jamais vu. »

Quand l'interrogatoire fut terminé, le prince demanda avec instance à voir le premier consul. Le capitaine rapporteur l'engagea à consigner par écrit cette demande sur le procès-verbal qu'il allait mettre sous les yeux des juges. Le prince écrivit de sa main les paroles suivantes :

« Avant de signer le présent procès-verbal, je fais avec instance la demande d'avoir une audience particulière du premier consul. Mon nom, mon rang, ma façon de penser et l'horreur de ma situation, me font espérer qu'il ne se refusera pas à ma demande. »

M. Dautancourt alla aussitôt rejoindre les membres de la commission, qu'il trouva réunis avec le général Savary. Ils avaient employé leur temps à prendre connaissance des charges énoncées dans l'arrêté du gouvernement. Le major Dautancourt leur montra l'interrogatoire, où ils virent la demande d'une audience du premier consul, de la part du prince. Le colonel Barrois proposa immédiatement de surseoir et d'en référer au premier consul; *mais après quelques minutes de délibération, et Savary, qu'on avait consulté, ayant dit qu'il ne croyait pas que cette démarche plût au premier consul, on pensa qu'il n'y avait pas lieu d'accorder la surséance, et l'on décida de passer outre au jugement* (24).

On fit donc comparaître à l'instant le duc devant le conseil, et on renouvela son interrogatoire. Le duc parut devant ses juges avec noblesse et dignité; il répondit avec la même franchise, s'en référant à son premier interrogatoire. Il ne nia pas avoir porté les armes contre la France, pour soutenir les droits de sa famille, ni être à la solde de l'Angleterre; mais quand on lui parla des complots secrets contre la vie du premier consul, quand on lui parla des projets d'assassinat dont l'arrêté du gouvernement l'accusait d'être complice, il repoussa avec énergie ces imputations, qu'il considéra comme injurieuses et insultantes pour son caractère, sa naissance et son rang.

— Mais cependant, monsieur, lui dit le président Hullin, comment pouvez-vous nous persuader que vous ignoriez aussi complétement que vous le dites ce qui se passait en France, quand non-seulement le pays que vous habitiez, mais le monde entier en était instruit, et qu'avec votre rang et votre naissance, que vous prenez tant de soin de nous rappeler, vous ayez pu rester indifférent à des événements d'une si haute importance,

et dont toute les conséquences devaient être pour vous? A la manière dont vous nous répondez, vous semblez vous méprendre sur votre position. Prenez-y garde, ceci pourrait devenir sérieux, et les commissions militaires jugent sans appel.

Le prince garda un instant le silence : il comprenait parfaitement le danger qui le menaçait; il pouvait faire l'aveu de son mariage secret avec la princesse Charlotte et prouver par là le motif de sa résidence à Ettenheim; mais livrer son secret le plus intime à un tribunal, jeter au milieu de ces débats le nom sacré pour lui de celle qu'il adorait, il ne le voulut pas; il prit sans doute la résolution de le confier au premier consul : c'était le but de ses instances pour avoir avec lui une entrevue. D'un autre côté, il ne voulait pas rétracter les paroles qu'il avait dites et qui s'accordaient avec la vérité et la dignité de sa personne; il répondit donc au président :

— Je ne puis, monsieur, que vous répéter ce que je vous ai déjà dit. Apprenant que la guerre était déclarée contre la France, j'avais fait demander à l'Angleterre du service dans ses armées; le gouvernement anglais m'avait fait répondre qu'il ne pouvait m'en donner, mais que j'eusse à rester sur le Rhin, où incessamment j'aurais un rôle à jouer, et j'attendais. Voilà, monsieur, tout ce que je puis dire. Je ne me dissimule pas le danger que je cours; je désire seulement avoir une entrevue avec le premier consul.

La séance finit là : on fit retirer le prince, et le conseil resta seul pour délibérer. Nous ne nous reconnaissons pas le droit de sonder la conscience des juges. L'aveu du prince, qu'il était à la solde de l'Angleterre, qu'il attendait sur les bords du Rhin les ordres pour le rôle qu'il avait à jouer dans la nouvelle

guerre; qu'il avait déjà porté, et qu'il était prêt à porter encore, les armes contre la France; sa situation à quatre lieues de la frontière, au milieu d'un rassemblement d'émigrés, dont la conspiration était flagrante; l'union de ce complot à celui de Georges et de Pichegru, parurent au conseil, malgré les dénégations énergiques du duc d'Enghien sur ce dernier point, des charges suffisantes pour le trouver coupable. Ils le condamnèrent donc à l'unanimité à la peine de mort, portée par la loi.

« Ce jugement rendu, dit M. Nougarède de Fayet dans son excellent ouvrage, le président Hullin en fit aussitôt donner avis au général Savary et au capitaine rapporteur, afin qu'ils eussent à prendre les dispositions nécessaires pour son exécution, et lui-même s'occupa de le rédiger.

» Pendant qu'il remplissait cette formalité, le général Savary et le capitaine rapporteur s'étaient concertés avec le commandant Harel pour l'exécution. La cour et l'esplanade étant encombrées de troupes, on résolut de conduire le prince dans les fossés du château, et Harel reçut l'ordre de donner à cet effet toutes les clefs et les indications nécessaires, ainsi que de faire chercher un ouvrier qui pût creuser la fosse destinée au condamné. Un jardinier, nommé Bontemps, qui demeurait dans le château, fut appelé. Bontemps étant descendu dans le fossé avec sa pelle et sa pioche, imagina, pour aller plus vite, de se servir d'un trou qui avait été creusé la veille au pied du pavillon de la Reine, dans l'encoignure d'un petit mur, pour y déposer des décombres(25); et ayant placé sur le mur, pour s'éclairer, une lanterne garnie de plusieurs chandelles, il acheva de creuser la fosse à la dimension convenable. En même temps le général Savary donna l'ordre de commander un pi-

quet pour l'exécution, ainsi que de disposer et de faire descendre dans le fossé les différents détachements des corps de la garnison qui devaient y assister. »

Pendant ce temps le prince, reconduit à sa prison par le lieutenant Noirot, avait retrouvé en lui un ancien officier du régiment Royal-Navarre, qui lui avait rappelé qu'il avait eu occasion de le voir quelquefois chez M. de Crussol, colonel de son régiment. Il éprouva un mouvement de joie en voyant que son gardien ne lui était pas entièrement inconnu; il se mit à lui parler de tous ses souvenirs, et s'informa ensuite s'il était content de sa situation. Le prince avait conservé une parfaite liberté d'esprit et ne paraissait nullement préoccupé de la délibération de ses juges sur son sort. Mais à l'autre bout du château, une femme était en proie au plus horrible désespoir. C'était madame Harel. Par une de ces circonstances cruelles que la douleur semble avoir semées sur la route de la vie humaine, madame Harel était la sœur de lait du duc d'Enghien. Elle avait su qu'un prisonnier important était attendu à Vincennes, et elle avait questionné son mari, qui n'avait pu lui rien répondre d'abord. Plus tard, quand il eut appris quel était le prisonnier, il s'était fait un devoir de n'en rien dire à sa femme, connaissant lui-même cette circonstance. Mais madame Harel, prévenue qu'on allait ramener le prisonnier de la chambre du conseil au pavillon du Roi, avait soulevé les rideaux de son appartement, et, cachée derrière, avait reconnu le prince, qui traversait la cour à la lueur des torches. A cet aspect elle recule épouvantée, doute d'abord de ce qu'elle a vu, revient à la fenêtre, et ne voit dans les cours que les soldats qui stationnaient silencieusement. Alors, pour se tirer de ce doute affreux, elle



appelle son mari, le fait chercher, le fait venir; celui-ci paraît: elle a à peine la force de le questionner. Harel courbe la tête sans répondre; sa femme veut voir absolument celui qu'elle a appelé son frère; mais au moment où Harel s'approche pour lui répondre, il est forcé de sortir pour obéir à des ordres qui l'attendent. Madame Harel reste seule, roulant dans sa tête mille projets qui doivent adoucir la captivité du prince, qui doivent le sauver, puis, dans une vague inquiétude, elle court à la chambre de ses filles, les réveille, les embrasse, les serre contre son cœur. Dans ce moment, une détonation se fait entendre près du château; madame Harel pousse un cri et tombe sans connaissance aux pieds de ses enfants.

Harel s'était rendu à la prison du prince, qu'il avait interrompu dans sa conversation avec Noirot. D'une voix émue, quoique sans lui annoncer le lieu où il le conduisait, il le pria de le suivre et le précéda, une lanterne à la main, dans la cour et dans les divers passages qu'il fallait traverser. Le prince le suivit, escorté de M. Noirot, des gendarmes et du brigadier Aufort, qu'Harel avait amené avec lui. Ils arrivèrent près de la tour dite *du Diable*, qui, à cette époque comme aujourd'hui, contenait le seul escalier qui aboutit aux fossés. En apercevant cet escalier tortueux et sombre, qu'éclairait la lueur incertaine de la lanterne, le prince recula, et s'adressant à Harel, lui dit:

—Où me conduisez-vous? Si c'est pour m'enterrer vivant dans un cachot, j'aime encore mieux mourir sur-le-champ.

—Monsieur, répondit Harel, veuillez me suivre et rappeler tout votre courage.

Le prince descendit. Arrivé au bas de l'escalier, ils suivirent quelque temps les fossés jusqu'au pied du pavillon de la Reine;

ils en tournèrent l'encoignure et se trouvèrent en face des troupes, dont un peloton s'était détaché pour l'exécution. Le temps était encore pluvieux et sombre. Quelques rares lanternes éclairaient cette scène. Un silence de mort régnait dans ce fossé, et les voix confuses d'officiers réunis sur le pont-levis en avant de la porte du bois, se faisaient seules entendre comme un bourdonnement lointain.

L'adjudant Pélé commandait le détachement. Il s'avança vers le prince et lui donna lecture du jugement de la commission militaire. A cette lecture, le prince garda un moment le silence, pourtant aucune émotion ne trahit l'agitation de son âme. Peu de temps après, d'une voix ferme mais non irritée, il demanda s'il y avait quelqu'un parmi les assistants qui voulût lui rendre un dernier service. Le lieutenant Noirot s'avança vers lui. Ils s'écartèrent. Le prince lui dit quelques mots à voix basse, et celui-ci, s'étant retourné, dit tout haut : « Gendarmes, l'un d'entre vous a-t-il une paire de ciseaux ? » Alors on fit passer de main en main une paire de ciseaux que M. Noirot remit au prince. Celui-ci coupa à l'instant une boucle de ses cheveux, l'enveloppa dans du papier avec un anneau d'or qu'il tira de son doigt, et une lettre qu'il avait déjà écrite, et dit à M. Noirot, en lui remettant le paquet, ces seuls mots qui résumaient sa vie et sa destinée qui allait s'accomplir : « Pour la princesse de Rohan Rochefort !... »

Il demanda ensuite un prêtre pour se confesser ; on lui répondit qu'il n'y en avait ni dans le château ni dans le village, et qu'il était impossible d'en faire venir un. A cette réponse, le prince croisa les bras sur sa poitrine, abaissa la tête, se recueillit et pria quelques minutes, puis marcha en avant d'un



Derniers moments du Duc d'Enghien.

pas ferme pour recevoir la mort. Le peloton se plaça à une distance convenable. L'adjudant Pélé commanda le feu, et le prince tomba, percé de plusieurs balles.

Immédiatement on mit son corps tout habillé dans la fosse, après avoir retiré de sa poche son journal, et on recouvrit la fosse de terre à la hauteur d'un pied. Le chef d'escadron Brunet partit le premier et alla rendre compte à Murat de l'issue de cette triste affaire. Murat l'écouta avec émotion, admirant le courage du prince et devenant de plus en plus rêveur à ce récit Sa femme versa d'abondantes larmes. Tous deux étaient loin de prévoir ce qui les attendait dans la suite. Murat, ce roi de Naples, éprouva le même sort que le duc d'Enghien ; comme lui, écrivit une dernière lettre à sa femme, comme lui coupa une boucle de ses cheveux, les envoya en souvenir, et comme lui, mourut avec courage. Sa femme versa cette fois des larmes plus amères que n'avaient pu lui éviter celles qu'elle avait données au dernier des Condé.

Bientôt les troupes se dirigèrent vers Paris. Le château de Vincennes reprit sa monotone et silencieuse tranquillité, et au jour naissant, rien, excepté ce petit tertre de terre fraîchement remuée, n'accusait les traces du drame sanglant qui s'y était passé durant la nuit.

Vers le matin, on vit pourtant deux dames et deux jeunes filles s'avancer, tristes et baignées de larmes, sur le pont-levis de la porte du bois. L'une d'elles désigna, d'une main mal assurée, le tertre de terre, et dit d'une voix étouffée : « C'est là ! » Puis ces quatre personnes se jetèrent à genoux et firent au ciel une prière pour le repos de l'âme du prince. C'étaient madame Bon, madame Harel et ses deux filles.

Voilà ce qui s'était passé à Vincennes lorsque le général Savary et le conseiller Réal se rencontrèrent sur la route.

Savary se rendit aussitôt à la Malmaison. Il était à peine six heures et demie lorsqu'il y arriva. Il trouva le premier consul dans son cabinet, avec M. Menneval, et s'empressa de lui rendre compte de ce qui venait de se passer. Quand il en arriva à l'endroit où le duc d'Enghien avait demandé à parler au premier consul, celui-ci l'interrompit et lui demanda à son tour avec vivacité quel motif avait pu l'empêcher de l'avertir, et si le duc d'Enghien n'avait pas témoigné le même désir à M. Réal. Savary lui dit alors la rencontre qu'il venait de faire de M. Réal, et acheva le récit de la catastrophe. Au même instant M. Réal se présenta. « Eh bien! Réal, dit le premier consul, qu'est-il arrivé? et comment avez-vous attendu si tard à exécuter mes ordres? » Réal lui raconta ce que nous venons d'écrire. Le premier consul écouta attentivement tous les détails qui lui furent donnés à ce sujet, se promena quelque temps en silence dans son cabinet. Les trois personnes s'attendaient à chaque instant à le voir éclater; mais il n'en fit rien. Renfermant tout en lui-même, il sortit brusquement en disant ces seuls mots: « C'est bien! » M. de Menneval, présent à cette scène, la raconte ainsi dans ses mémoires.

Le premier consul monta dans sa chambre, où il resta longtemps seul. Joseph et Cambacérès vinrent le voir. Ils le trouvèrent sensiblement affligé de ce qui s'était passé, de ce qu'il avait ignoré que le prince eût demandé à lui parler; au milieu de son agitation, il eut d'abord la pensée que M. Réal, cédant à ses principes de jacobinisme, n'était parti exprès de Paris pour interroger le prince que lorsqu'il n'était plus temps. Mais plus

tard il revint de ces soupçons qui n'étaient nullement fondés. Le lendemain, M. de Talleyrand lui ayant apporté le procès-verbal d'ouverture des papiers à Strasbourg, le premier consul y lut la note écrite de la main du prince que nous avons mentionnée, et cette lecture redoubla ses regrets et sa douleur.

Cependant le bruit de la mort du duc d'Enghien circulait dans Paris. Le premier consul se vit contraint de ne plus garder le silence. Il se fit mettre sous les yeux toute la procédure et le jugement, et s'aperçut que tout cela était entaché de nullité et qu'on avait négligé plusieurs formes légales. La plupart des pièces n'étaient pas signées par le greffier, le prince n'avait pas eu de défenseur, enfin le jugement en vertu duquel on l'avait exécuté ne mentionnait pas même les articles de lois qui lui étaient appliqués. Ce fut un nouveau désappointement pour le premier consul. Mais que faire dans cette circonstance? punir des juges de bonne foi, des gens dévoués à sa personne, qui avaient cru le bien servir? il ne le pouvait pas. Dévoiler les circonstances fatales qui avaient empêché Réal d'arriver à Vincennes? il le pouvait moins encore. Dans une affaire aussi grave, cette cause, bien que réelle, eût paru un futile prétexte. Son gouvernement, encore chancelant et attaqué de tous côtés, pouvait en souffrir; il résolut d'assumer sur sa tête la responsabilité de cette affaire et de la revêtir des formes légales aux yeux de tous. Il fit donc rédiger un jugement dans les formes et le publia dans *le Moniteur*: ce fut la seule connaissance qu'il crut devoir donner de cette affaire.

Mais la résolution qu'il avait été forcé de prendre n'était pas faite pour pallier les effets de l'opinion publique. La nouvelle de la mort du duc d'Enghien se répandit le même jour

dans Paris. Elle affecta douloureusement tout le monde et toutes les opinions. Pourtant on doutait encore, lorsque le jugement parut dans le *Moniteur;* alors on apprit à la fois et l'enlèvement du prince sur un territoire étranger, qu'on ne connaissait pas, et sa condamnation et sa mort. On s'indigna d'abord contre cet enlèvement qui parut brutal, arbitraire, sans motifs, car on ignorait toutes les circonstances qui l'avaient amené et que nous venons de dérouler. Ensuite le secret que le premier consul avait ordonné dans un si noble but, qui avait été si fidèlement observé, tourna tout entier contre lui, Si l'on dépouille en effet Bonaparte du motif qui l'avait fait agir et de la croyance où il était que Réal arriverait à temps, on ne voit dans cette sentence, et dans cette exécution d'une si effrayante rapidité, manquant de plusieurs formes légales, faite au milieu de la nuit, dans un fossé, qu'un acte sanguinaire, lâche, barbare, inouï. C'était pourtant à ces accusations que s'exposait le premier consul en gardant le silence, et ce sont ces accusations auxquelles il fut en butte à cette époque. Mais, ferme dans la résolution qu'il avait prise, et qui ne manquait ni de noblesse ni de dignité, Bonaparte refusa constamment de rompre ce silence qu'il s'était imposé et ne voulut compromettre personne. Les soirées furent tristes pendant quelque temps à la Malmaison; la préoccupation du premier consul et les yeux rouges de Joséphine furent remarqués. Ce furent les seules manifestations de l'opinion de l'homme privé sur cet événement. Quant à l'homme public, au chef de la nation, il continua sans dévier un seul instant le rôle qu'il avait adopté. Il le joua jusqu'à sa mort, et ses conversations à Sainte-Hélène, de même que l'article de son testament que nous citerons plus tard, en sont la preuve évidente.

Cependant le vent de gloire qui avait soufflé sur la France pendant le règne du premier consul, devenu empereur, avait balayé la terre du tertre qui s'élevait dans le fossé de Vincennes, et le souvenir de cette catastrophe était effacé de la mémoire des Français comme la trace en était effacée du sol, lorsque la famille du duc d'Enghien revint s'asseoir sur le trône de France, à l'aide des baïonnettes étrangères. Ces rois, ces empereurs qui avaient fléchi devant le colosse, se vengèrent de ces humiliations en l'envoyant mourir sur un rocher; ce fut leur tâche, les Bourbons en avaient une autre à accomplir. C'était celle de faire oublier l'homme qui avait rempli le monde de son nom. Ils n'y purent parvenir; alors ils cherchèrent à souiller sa vie; ils inventèrent des crimes qu'ils rejetèrent sur sa mémoire, car du jour où il avait mis le pied à Sainte-Hélène l'empereur était mort. L'affaire du duc d'Enghien leur était personnelle et prêtait surtout, comme nous l'avons vu, aux accusations les plus graves; ils l'exhumèrent en exhumant son corps. Au devoir pieux d'élever une tombe à un membre de leur famille, ils ajoutèrent la calomnie envers l'illustre captif, et au mépris de ces mots solennellement prononcés, *Pardon et oubli*, la disgrâce envers ceux qui étaient soupçonnés d'avoir pris part à cette catastrophe.

Par une lettre au garde des sceaux, en date du 15 mars 1816, Louis XVIII ordonna l'exhumation du duc d'Enghien après une enquête préalable, et l'érection d'un tombeau à ce prince dans le château de Vincennes. Cette enquête raviva entièrement cette triste affaire. Des témoins furent entendus pour constater la place où le corps reposait; ils ne bornèrent pas là leurs dépositions. Ils parlèrent du jugement du prince, de ses derniers

moments, de son exécution. Ces dépositions furent rendues publiques ; les journaux y ajoutèrent leurs réflexions ; mille écrits parurent alors, et des faits, plus étranges les uns que les autres, furent dits, répétés, imprimés. Hélas ! la catastrophe était assez sinistre sans y ajouter ; mais l'esprit de parti et les haines des réactions devaient se faire entendre. On prétendit que Murat avait présidé à l'exécution, que Caulaincourt y assistait aussi après avoir coopéré à l'enlèvement du prince, que Savary lui avait fait attacher une lanterne sur la poitrine et lui avait enlevé sa montre, que les juges étaient gagnés, que la fosse était creusée de la veille, enfin que tous les actes de barbarie et de cruauté avaient été exercés sur la victime. Talleyrand n'était pas oublié dans ces accusations. Au plus fort de ce véritable tumulte parut un écrit qui produisit la plus vive sensation : il avait pour titre : *Discussion des actes de la commission militaire instituée en l'an XII, par le gouvernement consulaire, pour juger le duc d'Enghien*. Il traitait de l'illégalité de l'arrestation du duc, de l'incompétence de la commission militaire, de l'irrégularité dans l'instruction, des vices du jugement, et de l'exécution. Cet écrit était du célèbre avocat Dupin, aujourd'hui non moins célèbre procureur général à la Cour de cassation. C'était la seule attaque sérieuse, mais non pas la seule à craindre. Caulaincourt, Rovigo, Ordener, Hullin et d'autres encore prirent la plume et répondirent ; quant à Talleyrand il écrivit au roi une lettre qui n'a jamais été connue. Mais il est probable qu'elle convainquit le monarque ou qu'il feignit de l'être, car le *Journal des Débats* porte à la date des 17 et 18 novembre 1823, les deux nouvelles suivantes.

« Le roi a interdit l'entrée du château des Tuileries à M. le duc de Rovigo (26).

» Hier dimanche, M. le prince de Talleyrand s'est présenté suivant l'usage pour faire sa cour au roi, avec tous les grands officiers de la couronne et du royaume. Sa majesté a saisi cette occasion d'adresser à M. de Talleyrand ces paroles bienveillantes : « Prince de Talleyrand, vous et les vôtres pourrez venir ici sans crainte de mauvaises rencontres. »

Tous les écrits publiés à cette époque, toutes les dépositions pour l'enquête, nous les avons lues attentivement. C'est guidé par ces documents et par les renseignements de personnes vivant encore et témoins de la plupart des faits que nous avons fait notre récit; nous avons eu le soin de ne mentionner que les personnes des actes desquelles nous avions la preuve, et de ne pas parler de celles qui n'y étaient pas, qui n'y ont pas joué de rôle, bien qu'elles en aient été accusées. Cette manière de procéder nous dispense d'entrer dans de plus grands détails et de reproduire les accusations et les démentis qui ont été donnés tour à tour. Nous ne nous dissimulons pas cependant que notre récit laisse plusieurs points dans le vague. Nous tâcherons d'éclaircir ces points avant d'en finir; pour le moment notre tâche s'est bornée à disculper le premier consul Bonaparte et à montrer quelle a été sa conduite dans cette affaire; tout à l'heure nous rapporterons ce qu'en a dit l'empereur Napoléon.

Quant à l'écrit de M. Dupin, que tout le monde est à même de connaître, il part d'une autorité tellement imposante que c'est le seul auquel nous nous attacherons, non dans l'intention d'atténuer le fait, mais pour le présenter, autant que possible, sous son véritable jour. Nous allons donner pour cela des

extraits de l'écrit publié par le général Hullin, écrit dans lequel il avoue partie des illégalités et relève des erreurs commises par cet avocat sur des pièces qui n'étaient pas originales, ainsi qu'il l'a cru en basant sur elles la plupart de ses raisonnements. Les pièces du procès avaient été anéanties en grande partie à l'époque où ces messieurs écrivaient. Le récit de ce qui s'est passé devant le général Hullin, et de ce qu'il a fait lui-même, ses aveux, portent un caractère de franchise et de loyauté qui séduit ceux qui le lisent, et complétera ce que nous avons dit sur la catastrophe de Vincennes.

Et d'abord nous n'entrerons pas dans la discussion de la compétence des juges. Nous avons dit combien le mode de tribunal fut agité dans l'esprit du premier consul et les motifs qui le déterminèrent. M. Dupin peut avoir raison; mais il faut, avant tout, considérer la question selon l'époque à laquelle elle se passait, et où, par un malheur que nous sommes les premiers à déplorer, on appliquait à tout l'élasticité des commissions militaires.

Le général Hullin était vieux et frappé de cécité lorsqu'il publia l'écrit suivant dont nous donnons un extrait :

« Le 29 ventôse an XII, à sept heures du soir, je reçus l'avis de me rendre de suite chez le gouverneur de Paris, le général Murat. Ce général m'ordonna de me transporter dans le plus bref délai au château de Vincennes, en qualité de président d'une commission qui devait s'y rassembler, et sur l'observation que j'avais besoin d'un ordre de sa main, il ajouta : « Cet » ordre vous sera envoyé avec l'arrêté du gouvernement, aussitôt » votre arrivée à Vincennes. Partez promptement : à peine y » serez-vous arrivé, que ces pièces vous parviendront. » Telles furent ses propres expressions.

» J'ignorais entièrement le but de cette commission; longtemps après mon arrivée à Vincennes je l'ignorais encore. Les membres qui devaient la composer avec moi arrivèrent successivement aux heures indiquées par les ordres séparés qu'ils avaient reçus. Interrogé par eux *si je savais pourquoi l'on nous rassemblait, je leur répondis que je n'en étais pas plus instruit qu'eux.* Le commandant même du château de Vincennes, M. Harel, me répondit, sur la question que je lui fis à ce sujet; *qu'il ne savait rien*, et ajouta, voyant ma surprise: *Que voulez-vous? Je ne suis plus rien ici; tout se fait sans mes ordres et sans ma participation. C'est un autre qui commande ici.*

» En effet, la gendarmerie d'élite remplissait le château; elle en avait occupé tous les postes, et les gardait avec tant de sévérité, qu'un des membres de la commission resta plus d'une demi-heure sous le guichet, sans pouvoir se faire reconnaître.

» Un autre ayant reçu l'ordre de se rendre de suite à Vincennes, sans autre explication, s'imagina qu'on l'y envoyait pour tenir prison.

» Ainsi nous allions nous trouver juges dans une cause trop malheureusement célèbre, sans qu'aucun de nous y fût préparé.

» Nous fûmes, vers les dix heures du soir, tirés de l'incertitude où nous étions, par la communication que je reçus des pièces suivantes, par ordonnance de la part du général Murat. (Ici les pièces sont énumérées.)

» Je dois observer que mes collègues et moi, nous étions entièrement étrangers à la connaissance des lois. Chacun avait gagné ses grades sur le champ de bataille; aucun n'avait la moindre notion en matières de jugement, et, pour comble de

malheur, le rapporteur et le greffier n'avaient guère plus d'expérience que nous.

» La lecture des pièces donna lieu à un incident. Nous remarquâmes qu'à la fin de l'interrogatoire prêté devant le capitaine rapporteur, le prince, avant de signer, avait tracé de sa propre main quelques lignes où il exprimait le désir d'avoir une explication avec le premier consul. Un membre fit la proposition de transmettre cette demande au gouvernement. La commission y déféra; mais au même instant, le général qui était venu se poster derrière mon fauteuil, nous représenta que cette demande était *inopportune*. D'ailleurs nous ne trouvâmes dans la loi aucune disposition qui nous autorisât à surseoir. La commission passa donc outre, se réservant, après les débats, de satisfaire au vœu du prévenu. (Ici se trouve le détail des débats et les réponses du prince, qui sont les mêmes que nous avons donnés.)

» Que pouvaient faire les membres de la commission? dit-il en continuant: qu'on se reporte à l'époque où nous vivions.

» Nous étions liés par nos serments au gouvernement d'alors. Nommés juges, il nous a fallu être juges, à peine d'être jugés nous-mêmes. Jugés d'après les lois que nous n'avions pas faites, et dont nous étions malheureusement constitués les organes: pourquoi ces lois, interrogées par nous, ne nous ont-elles jamais répondu que par une peine cruelle qu'elles ne nous offraient aucun moyen d'adoucir? Il fallait, nous disait-on, nous déclarer *incompétents*: pour cela, il eût fallu que le moyen eût été proposé. Nous n'étions pas jurisconsultes; pour nous, notre compétence semblait résulter du seul fait qu'un arrêté du gouvernement nous ordonnait de juger.

» Il fallait du moins lui donner un défenseur, et tout ce que vous dites avoir ignoré aurait été plaidé pour le prince. Cette négligence extrême du capitaine rapporteur aurait été réparée par moi; mais le prince n'avait pas demandé de défenseurs, et aucun des membres ne me rappela ce devoir.

» J'en dirai autant des illégalités de l'instruction et des vices que l'on reproche à la rédaction du jugement.

» Seulement j'observerai, quant à la double minute, que l'estimable auteur de la *Discussion des actes de la commission militaire*, imprimée chez Baudoin frères, a ignoré un fait qui n'était pas écrit dans les pièces.

» Le dossier qui lui a été communiqué, et qui n'a pu l'être que par celui que j'avais rendu, en 1815, dépositaire de mes papiers, était mon dossier particulier et non le dossier officiel du gouvernement, qui devrait se trouver dans les archives de la guerre ou de la police, avec le rapport du conseiller d'état Réal et les autres documents, s'ils n'ont pas été soustraits.

» Plusieurs rédactions furent essayées, entre autres celle qui a été publiée comme pièce du procès; mais après qu'elle eut été signée, elle ne nous parut pas régulière, et nous fîmes procéder à une nouvelle rédaction par le greffier, basée principalement sur le rapport du conseiller d'état Réal et les réponses du prince.

» Cette seconde rédaction, qui constituait *la vraie minute*, aurait dû rester seule; l'autre aurait dû être anéantie sur-le-champ; si elle ne l'a pas été, c'est un oubli de ma part. Voilà l'exacte vérité.

» Au surplus il ne peut, en aucun cas, en résulter aucun reproche contre nous, et nous admettons volontiers à ce sujet

le dilemme proposé par le *Journal des Débats*. C'est que, de toute manière, il ne pouvait pas être procédé de suite à l'exécution du jugement. On ne pouvait pas y procéder sur la première minute, car elle était incomplète quoique signée de nous; elle contenait des blancs non remplis, et n'était pas signée du greffier. Ainsi le rapporteur et l'officier chargés de l'exécution n'auraient pu, sans prévarication, voir là un véritable jugement. Et quant à la seconde rédaction, la seule vraie, comme elle ne portait pas l'ordre *d'exécuter* de suite, mais seulement *de lire* de suite le jugement au condamné, l'exécution de suite ne serait pas le fait de la commission, mais seulement de ceux qui auraient pris sur leur responsabilité propre de brusquer cette fatale exécution.

» Hélas! nous avions bien d'autres pensées! à peine le jugement fut-il signé que je me mis à écrire une lettre dans laquelle, me rendant en cela l'interprète du vœu unanime de la commission, j'écrivais au premier consul pour lui faire part du désir qu'avait témoigné le prince d'avoir une entrevue avec lui, et aussi pour le conjurer de remettre une peine que la rigueur de notre position ne nous avait pas permis d'éluder.

» C'est à cet instant qu'un homme, qui s'était constamment tenu dans la salle du conseil, et que je nommerais à l'instant, si je ne réfléchissais que même en me défendant il ne me convient pas d'accuser... « Que faites-vous là? me dit-il en s'ap-
» prochant de moi. — J'écris au premier consul, lui répondis-je,
» pour lui exprimer le vœu du conseil et celui du condamné. —
» Votre affaire est finie, me dit-il en prenant la plume; main-
» tenant cela me regarde. » J'avoue que je crus, et plusieurs de mes collègues avec moi, qu'il voulait dire : *cela me regarde*

d'avertir le premier consul. La réponse, entendue en ce sens, nous laissait l'espoir que l'avertissement n'en serait pas moins donné. Je me rappelle seulement le sentiment de dépit que j'éprouvai, de me voir ainsi enlever par un autre la plus belle prérogative d'une fonction qui est toujours si pénible.

» Et comment nous serait-il venu à l'idée que qui que ce fût, auprès de nous, avait l'ordre de négliger les formalités voulues par les lois?

» Je m'entretenais de ce qui venait de se passer sous le vestibule contigu à la salle des délibérations; des conversations particulières s'étaient engagées. J'attendais ma voiture, qui, n'ayant pu entrer dans la cour intérieure, non plus que celle des autres membres, retarda mon départ et le leur. Nous étions nous-mêmes enfermés, sans que personne pût communiquer au dehors, lorsqu'une explosion se fit entendre!... Bruit terrible, qui retentit au fond de nos âmes et les glaça de terreur et d'effroi.

» Oui, je le jure au nom de tous mes collègues, cette exécution ne fut point autorisée par nous : notre jugement portait qu'il en serait envoyé une expédition au ministre de la guerre, au grand juge, ministre de la justice, et au général en chef, gouverneur de Paris.

» L'ordre d'exécution ne pouvait être régulièrement donné que par ce dernier. Les copies n'étaient point encore expédiées; elles ne pouvaient pas être terminées avant qu'une partie de la journée ne fût écoulée. Rentré dans Paris, j'aurais été trouver le gouverneur, le premier consul, que sais-je?... et tout à coup un bruit affreux vient nous révéler que le prince n'existe plus.

» Nous ignorons si celui qui a si cruellement précipité cette exécution funeste avait des ordres. S'il en avait, la commission, étrangère à ces ordres ; la commission, tenue en charte privée ; la commission, dont le dernier vœu était pour le salut du prince, n'avait pu ni en prévenir ni en empêcher l'effet. On ne peut l'en accuser.

» Je le répète encore, que je suis malheureux! Vingt ans écoulés n'ont point adouci l'amertume de mes regrets! Mes aveux sont sans faiblesse ; ils perdraient toute leur valeur s'ils étaient dépourvus de toute dignité, etc. »

Le fait du second jugement, qui devait être communiqué au ministre de la guerre et au gouverneur de Paris, avant d'être exécuté, et qui fut exécuté sur-le-champ, ce fait est le plus grave de toute l'affaire. Non-seulement le duc d'Enghien était innocent, tout le démontre et nous l'avons démontré nous-mêmes ; mais il a été mis à mort illégalement ; mais, d'après ce dire, il a été assassiné.

Certes si l'on avait suivi ce que prescrivait le jugement, copie en eût été envoyée au ministre de la guerre, qui l'eût communiquée au premier consul, et alors ce dernier eût appris par le général Hullin qui le lui écrivait, par Réal qui aurait eu le temps de voir le prince, l'entrevue qu'il lui demandait. Cette entrevue, il l'eût accordée avec joie, il eût fait grâce avec orgueil et bonheur, si nous nous rappelons les paroles qu'il avait dites à son frère Joseph ; et ce jeune prince plein d'avenir, de courage et d'honneur, aurait vécu pour la gloire de sa famille et de la France, et une page sanglante ne tacherait pas notre histoire.

Mais d'après ce qu'on vient de lire, la fatalité qui avait pré-

sidé à cette affaire de jour en jour, d'instants en instants, devait être couronnée par un crime.

L'empereur ne l'ignora pas, et ce qui nous le prouve c'est qu'il a écrit à Sainte-Hélène les mêmes choses que le général Hullin, à une époque où aucun des deux ne pouvait avoir communication de ce qu'avait écrit l'autre. C'est un aveu qui lui est échappé sans doute malgré le secret qu'il s'était imposé durant son exil.

Durant son règne, son silence à cet égard fut rompu seulement deux fois : la première fois sur la question suivante du duc Decrès : « Il y a encore un fait sur lequel on attaque souvent votre majesté et avec plus de violence que sur tous les autres. C'est la mort du duc d'Enghien. Quand on nous en parlera que faudra-t-il répondre? » A ce mot, dit Decrès, toute la gaieté de l'empereur l'abandonna, son front se rembrunit, il fit deux ou trois tours dans la chambre, d'un air péniblement affecté, et se tournant vers moi : « A cela, rien, » me dit-il, et il sortit.

La seconde fois fut une discussion assez vive avec Talleyrand, parce que ce dernier, qui avait conseillé la guerre d'Espagne à l'empereur, prétendait publiquement avoir fait le contraire. « N'est-ce pas vous, lui dit-il devant tout le conseil, qui m'avez répété que tant qu'un Bourbon règnerait en Europe, je ne serais pas tranquille? *N'avez-vous pas osé dire aussi que vous n'étiez pour rien dans la mort du duc d'Enghien?* » (27)

A Sainte-Hélène, Napoléon se vit dans l'obligation de parler de cette affaire dans les mémoires qu'il fit sur son règne. Il suivit dans ces écrits la règle qu'il s'était tracée en assumant toute la responsabilité sur lui. Les motifs de cette conduite

étaient plus impérieux que jamais. Souverain déchu et captif, il pouvait moins dénoncer les véritables auteurs de cette catastrophe; c'eût été s'abaisser aux yeux de l'Europe et des Bourbons par cet aveu tardif qui eût semblé mendier un pardon et une position meilleure. Un autre motif tout aussi impérieux était de ne pas livrer les coupables, qu'il avait pardonnés, à la vengeance des Bourbons. Mais, entraîné par l'intimité, il dit plusieurs paroles que ceux qui l'entouraient nous ont conservées et dans lesquelles seules il faut chercher la vérité.

« L'empereur traitait souvent ce sujet, dit M. de Las-Cases dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, ce qui m'a servi à remarquer dans sa personne des nuances caractéristiques des plus prononcées. J'ai pu voir à cette occasion, très-distinctement en lui, et maintes fois l'homme privé se débattant avec l'homme public, et les sentiments naturels de son cœur aux prises avec ceux de sa fierté et de la dignité de sa position. Dans l'abandon de l'intimité il ne se montrait pas indifférent au sort du malheureux prince; mais sitôt qu'il s'agissait du public, c'était tout autre chose. Un jour après avoir parlé avec moi de la jeunesse et du sort de cet infortuné, il termina en disant : « Et j'ai appris depuis, mon cher, qu'il m'était favorable. On m'a assuré qu'il ne parlait de moi qu'avec quelque admiration. Et voilà pourtant la justice distributive d'ici-bas!... » Et ces dernières paroles furent dites avec une telle expression, tous les traits de sa figure se montraient en telle harmonie avec elles, que si celui que Napoléon plaignait eût été en ce moment en son pouvoir, je suis bien sûr que quelles qu'eussent été ses intentions, ou ses actes, il eût pardonné avec ardeur. C'est un sentiment du moment, une situation inopinée que je surprenais là : et je ne pense pas

qu'ils l'aient été par beaucoup; Napoléon n'en devait pas être prodigue : ce point délicat touchait de trop près à sa fierté et à la trempe spéciale de son âme: aussi variait-il tout à fait ses raisonnements et ses expressions à cet égard, et cela à mesure que le cercle s'élargissait autour de lui. On vient de voir ce qu'il témoignait dans l'épanchement du tête-à-tête; quand nous étions rassemblés entre nous, c'était déjà autre chose; cette affaire avait pu laisser en lui des regrets, disait-il, mais non créer des remords, pas même des scrupules. Y avait-il des étrangers? le prince était coupable.

» Avec les étrangers l'empereur s'attachait presque exclusivement aux droits de la haute politique. On voyait qu'il eût souffert de s'abaisser avec eux à trop faire valoir les droits de la justice ordinaire. »

Après avoir parlé des complots contre sa vie sans cesse renaissants et dans lesquels se trouvaient toujours les princes de la famille des Bourbons, il disait :

« Je n'avais personnellement rien fait à aucun d'eux; une grande nation m'avait placé à sa tête; la presque totalité de l'Europe avait accédé à ce choix; mon sang, après tout, n'était pas de boue; il était temps de le mettre à l'égal du leur. Qu'eût-ce donc été donc été si j'avais étendu plus loin mes représailles! Je le pouvais. J'eus plus d'une fois l'offre de leurs destinées; on m'a fait offrir leurs têtes, depuis le premier jusqu'au dernier; je l'ai repoussé avec horreur. Ce n'est pas que je le crusse injuste dans la position où ils me réduisaient; mais je me trouvais si puissant, je me croyais si peu en danger, que je l'eusse regardé comme une basse et gratuite lâcheté. Ma grande maxime a toujours été qu'en politique, comme en guerre, tout mal, fût-il

dans les règles, n'est excusable qu'autant qu'il est absolument nécessaire. Tout ce qui est au delà est crime. On aurait mauvaise grâce à se rejeter sur le droit des gens, quand on le violait si manifestement soi-même. La violation du territoire de Bade, sur laquelle on s'est récrié, demeura étrangère au fond de la question. L'inviolabilité des territoires n'a pas été imaginée dans l'intérêt des coupables, mais seulement dans celui de l'indépendance des peuples et de la dignité du prince. C'était donc au souverain de Bade seul à se plaindre, et il ne le fit pas; qu'il ne cédât qu'à la violence et à son infériorité politique, nul doute; mais encore que faisait tout cela au mérite intrinsèque des machinations et des attentats dont j'avais à me plaindre et dont je pouvais en tout droit me venger? » Et il concluait alors que les véritables auteurs, les seuls vrais agents responsables de cette sanglante catastrophe, étaient au dehors, précisément les auteurs, les fauteurs, les excitateurs des assassinats tramés contre le premier consul. « Car, disait-il, ou ils y avaient fait tremper le malheureux prince, et par là ils avaient prononcé son sort; ou en ne lui en donnant pas connaissance, ils l'avaient laissé dormir imprudemment sur le bord du précipice, à deux pas de la frontière, quand on allait frapper un si grand coup au nom et dans les intérêts de sa famille. »

» Avec nous et dans l'intimité, l'empereur disait : « Que la faute, au dedans, pourrait être attribuée à un excès de zèle autour de lui, ou à des vues privées, ou enfin à des intrigues mystérieuses. Il y avait été, disait-il, poussé inopinément; on avait, pour ainsi dire, *surpris ses idées*, *on avait précipité ses mesures*, *enchaîné ses résultats*, etc.

» Assurément, disait-il, si j'eusse été instruit à temps de cer-

taines particularités concernant les opinions et le naturel du prince, si surtout j'avais vu la lettre qu'il m'écrivit et qu'on ne me remit, Dieu sait par quels motifs, qu'après qu'il n'était plus, bien certainement j'eusse pardonné. »

» Et il nous était aisé de voir que le cœur et la nature seuls dictaient ces paroles de l'empereur, et seulement pour nous; car il se serait senti humilié qu'on pût croire un instant qu'il cherchât à se décharger sur autrui ou descendît à se justifier. Sa crainte à cet égard ou sa susceptibilité était telle qu'en parlant à des étrangers ou dictant sur ce sujet, il se restreignit à dire que s'il eût eu connaissance de la lettre du prince, peut-être lui eût-il fait grâce, vu les grands avantages politiques qu'il en eût pu recueillir; et traçant de sa main ses dernières pensées, qu'il suppose devoir être consacrées parmi les contemporains et devant la postérité, il prononce sur ce sujet, qu'il suppose bien être regardé comme un des plus délicats pour sa mémoire, que si c'était à refaire, il le ferait encore!... (28) » Tel était l'homme, la trempe de son âme, le tour de son caractère. »

Ce récit de M. de Las-Cases corrobore tout ce que nous avons dit. La lettre dont parle l'empereur est évidemment la note que le prince ajouta de sa main au bas du procès-verbal de ses papiers à Strasbourg et qui fut envoyée à Talleyrand. Ce ne peut être autre chose, car le chevalier de Saint-Jacques a déclaré que le duc d'Enghien, qu'il n'a pas quitté pendant sa captivité dans cette ville, n'a pas écrit de lettre particulière au premier consul. Or nous avons vu en effet que ce procès-verbal fut envoyé à Talleyrand, qui ne le montra pas au premier consul. Napoléon est revenu plusieurs fois sur cette lettre dans ses conversations particulières, et a désigné Talleyrand de manière

à ne pas s'y méprendre. Ainsi il dit à M. O'Méara, son chirurgien : « Ce scélérat de T....... ne m'en donna connaissance que deux jours après que le prince fut mis à mort. » Et plus tard on trouve encore : « Cette lettre fut remise à T.... qui la garda jusques après l'exécution. » Enfin nous voyons dans les mémoires écrits sous la dictée de Napoléon par le général Montholon, tome II, le passage suivant, qui coïncide avec la déclaration du général Hullin.

« La mort du duc d'Enghien doit être attribuée à ceux qui dirigeaient et commandaient de Londres l'assassinat du premier consul, et qui destinaient le duc de Berri à entrer en France par la falaise de Béville et le duc d'Enghien par Strasbourg; elle doit être attribuée aussi à ceux qui s'efforcèrent, par des rapports et des conjectures, à le présenter comme chef de la conspiration; *elle doit être éternellement reprochée enfin à ceux qui, entraînés par un zèle criminel, n'attendirent pas les ordres de leur souverain pour exécuter le jugement de la commission militaire.* Le duc d'Enghien périt victime des intrigues d'alors. Sa mort, si injustement reprochée à Napoléon, lui nuisit et ne lui fut d'aucune utilité politique. Si Napoléon avait été capable d'ordonner un crime, Louis XVIII et Ferdinand ne règneraient pas aujourd'hui : leur mort, on l'a déjà dit, lui a été proposée, conseillée même à plusieurs reprises. »

Nous bornerons là nos citations. Ce dernier fragment, si l'on se rappelle le récit que nous avons fait, si on le met en regard avec la déclaration du général Hullin, nous paraît concluant et positif.

Après avoir exhumé les cendres du duc d'Enghien, en 1816, on éleva une colonne à l'endroit du fossé où il avait été enterré.

Depuis 1830, cette colonne a disparu. Quant au tombeau ordonné par Louis XVIII, il existe encore dans la chapelle; il représente le duc d'Enghien habillé en officier général, appuyé sur la Religion, qui le conduit. Au bas sont représentés la France et le crime. Ses ossements ont été déposés dans ce cercueil, et non à Saint-Denis comme le prétendent encore ceux qui vous montrent les tombeaux des rois à cette abbaye. Ce monument est fort mal fait, sans grandeur, sans majesté, sans aucune espèce de sentiment ou d'idée. Ce sont des pierres taillées à coups de hache.

La race des Condé s'éteignit dans ce jeune prince. Deux vieillards de ce nom, le grand-père et le père du duc d'Enghien, existaient encore dans l'exil. Tous deux revirent la France, et tous deux sont morts aussi ; l'un sous le poids des ans; l'autre, père du prince dont nous venons d'écrire l'histoire, périt d'une mort qui donna lieu à toutes sortes d'interprétations. Ceux qui écriront l'histoire du père trouveront peut-être la vérité sur la cause de sa mort, comme nous croyons l'avoir trouvée sur celle de son fils.

Quatre années s'écoulèrent sans qu'aucun prisonnier fût mis à Vincennes. Pendant ce temps ce château fut considéré comme une place de guerre, sous les ordres d'un commandant d'armes. Mais à cette époque, comme nous allons le voir, le donjon reprit son ancienne destination et servit de nouveau de prison d'état.

LE DONJON DE VINCENNES

SOUS L'EMPIRE.

PRISONNIERS : Quatre-vingt-douze, dont les plus importants sont : le marquis de Puyvert. — Polignac frères. — Nunez de los Rios frères. — De Pons. — Pedro Mendola. — Le général Desnoyers. — Vernon de Rœder, major prussien. — Cosme Pedicini. — Le baron de Kolli. — Van Alphen. — Concha. — Mina. — Ouvrard. — Abad. — L'abbé d'Astros. — L'abbé Fontana. — Les cardinaux di Pietro, Gabrielli, Oppizoni, Gregorio. — Le général Lahorie. — Les évêques de Gand, de Troyes, de Tournay. — Esmenard. — Les généraux espagnols Zayas, Landizabal, Carlos Odonnel, de la Roca. — Le baron Duden. — Elzear de Sabran, etc.
COMMANDANT D'ARMES : Harel.
GOUVERNEUR (1812) : Daumesnil.
COMMANDANTS DU DONJON : Gillet, Lelarge.

Le 3 juin 1808, l'ordre suivant fut envoyé au sieur Fauconnier, concierge de la maison du Temple :

« Le sénateur, ministre de la police générale de l'empire, ordonne au concierge de la maison du Temple de remettre les prisonniers confiés à sa garde, à M. Paques, inspecteur général

du ministère, qui est chargé de les faire transporter dans le donjon de Vincennes; après cette remise, il se transportera à Vincennes, pour y recevoir lesdits prisonniers, dont il continuera à être chargé dans ladite prison.

» *Signé* : Fouché.

» Les prisonniers remis à M. Paques, au nombre de dix-sept, sont :

MM. David, prêtre.
Lavillatte, propriétaire.
Garrez de Mezières, ancien officier.
Bégon de la Rouzière, propriétaire.
Collin, dit Cupidon, domestique.
Vaudricourt, rentier.
De Rousse de Puyvert, rentier.
Polignac (Armand), vivant de son bien.
Polignac (Jules), vivant de son bien.
Bournissac, propriétaire.
Laneufville, prêtre.
Chassuart ou Chassour, distillateur.
Daniaud-Duperrat, négociant.
Conchery, employé.
Auerweck, cultivateur.
Montmayeux, professeur de mathématiques.
Tilly-Blaru, ex-propriétaire à Saint-Domingue. »

Tous ces prisonniers avaient été compromis, pour la plupart, dans les affaires de Georges. On reconnaîtra parmi eux des noms que nous avons déjà mentionnés. D'autres étaient arrêtés pour manœuvres contre la sûreté de l'état; d'autres enfin pour relations avec l'ennemi.

Ce que nous avons dit de la Convention, en affirmant que ce pouvoir n'établit jamais de prison d'état, nous ne pouvons le dire du directoire, du consulat ni de l'empire. Les prisons d'état furent, sous ces divers gouvernements, le Temple et Sainte-Pélagie. A l'époque que nous venons de mentionner, l'empereur voulut que ces prisons se trouvassent hors de Paris, et pour cela il fit donner des ordres pour l'évacuation du Temple; il fit plus tard démolir la prison et la tour, sur l'emplacement desquels on éleva ce vaste hôtel, qui servit au ministère des cultes, et qui est devenu aujourd'hui un couvent, dont la princesse de Conti fut la première abbesse.

Les archives de la préfecture de police possèdent le registre d'écrou de Vincennes : ce registre est le même que celui du Temple, à la suite duquel on l'a continué. Il contient l'histoire complète du donjon, comme prison d'état, sous l'empire. Tout y est mentionné : ordres d'arrestation, écrous, instructions, régime de la prison, et jusqu'aux visites annuelles faites par les conseillers d'état, par ordre de l'empereur. Nous allons suivre ce document précieux et authentique par ordre de date, afin de donner une idée juste de cette prison.

Ce fut le 7 juin 1808, à quatre heures du matin, que les dix-sept prisonniers dont nous avons donné la liste furent transférés dans le donjon de Vincennes. Le sieur Fauconnier, concierge du Temple, les suivit, comme on l'a vu, et fut provisoirement établi seul chef de cette prison. Il trouva les instructions suivantes, à la date du 30 juin 1808, signées par le sénateur, ministre de la police générale de l'empire, Fouché; elles portaient, entre autres, article dix :

« Le sieur Paques, inspecteur général du ministère, est

chargé de surveiller l'exécution de cet ordre et de faire deux fois par semaine la visite du donjon; il rendra compte chaque fois du résultat de son inspection, relativement au bon ordre de la prison et à la conduite des détenus. Il veillera à ce que les aliments soient sains et propres. »

Ce sieur Paques paraît en effet s'être occupé plus spécialement du donjon de Vincennes. Tous les ordres d'arrestations sont certifiés conformes par lui sur ce registre, de même que ceux de transfert. Nous trouvons, en outre, dans la suite, une instruction qui ordonne de ne remettre qu'à lui les prisonniers.

Puis venaient diverses prescriptions, qui n'accusaient pas un régime sévère : les prisonniers devaient être logés de préférence dans les étages supérieurs, pour être en meilleur air; on leur accordait deux heures de promenade par chambrée, à des heures différentes; enfin les détenus pouvaient, moyennant permission du ministre, recevoir des visites du dehors, à un parloir construit à cet effet, tous les dimanches et fêtes.

Comme on le voit, les prisonniers pouvaient communiquer ensemble par chambrée. On n'exceptait de cette mesure que ceux qui étaient au secret. Tous ceux qui arrivaient à Vincennes y étaient mis provisoirement, et il durait plus ou moins longtemps. Cependant, à de rares exceptions, il était levé au bout de quelques jours, et souvent après qu'on avait extrait le prisonnier, pour l'interroger au ministère de la police.

Maintenant voici par ordre de date le résumé des écrous de ce registre, et tout ce qui y est consigné.

Le 19 septembre 1808, Pierre Macanas, secrétaire intendant du prince des Asturies et du prince d'Espagne, fut écroué au donjon, et y resta jusqu'au 3 juin 1809.

Le 20, ce furent Fernand Nunez de los Rios, secrétaire d'ambassade à Lisbonne, et son frère, Joseph, général de brigade. Ils furent mis en liberté le 9 mai 1809.

Le même jour, Laréa, agent diplomatique de Charles IV à Alger, y fut conduit et en sortit le 27 octobre.

Enfin le 25 septembre, Carmerero, officier de l'ambassade d'Espagne à Constantinople, y entra aussi et fut mis en liberté le 22 octobre.

L'écrou de ces quatre prisonniers, tous Espagnols, porte pour motifs : *prévenus de manœuvres frauduleuses contre la sûreté de l'état.*

Ce motif est exprimé sur presque tous les écrous que nous allons voir. Un seul écrou déroge à la forme habituelle : nous allons le transcrire en entier ; il est à la date du 27 septembre 1808.

« Le ministre de la police générale ordonne au concierge du donjon de recevoir et d'écrouer, *en se conformant à la loi*, le sieur Armand Bertillat, prévenu de manœuvres contre la sûreté de l'état. Il sera retenu au secret.

» *Signé* : Fouché. »

C'est le seul écrou, disons-nous, qui porte cette phrase : *en se conformant à la loi*. Ce Bertillat semble, en effet, sortir des prisonniers ordinaires d'état. Nous voyons dans le signalement qui est sur le registre, qu'il était simplement cultivateur. Il fut extrait deux fois du donjon pour être amené au ministère de la police. Il resta au secret jusqu'au 22 octobre, et fut mis en liberté le 11 avril 1809.

Ce fut peu de temps après, le 1er novembre, que le sieur Gilet, lieutenant de gendarmerie à Sceaux, nommé par décret de

l'empereur, rendu à Bordeaux, le 2 août 1808, commandant du donjon de Vincennes, fut installé dans son nouveau poste. Il donna ce jour-là décharge à Fauconnier des vingt-trois prisonniers que nous venons de relater. Dès ce moment l'administration du donjon devint plus régulière. Le commandant avait sous ses ordres un concierge, un greffier, des guichetiers et des gens de service. Au concierge seul appartenait le droit de faire aux prisonniers les différentes fournitures, sous l'inspection du commandant, qui n'y devait prendre part sous aucun prétexte.

Les seuls prisonniers que reçut ce commandant dans la fin de l'année 1808 furent les nommés Devilaines et de Pons, chef de bureau au ministère de la marine, prévenus d'intrigues à l'étranger. Ces deux prisonniers furent écroués le 3 décembre.

Le 4 du même mois, M. Gérard de Raineval, ancien conseiller d'état, y fut écroué pour le même motif.

Ces trois prisonniers furent extraits de Vincennes pour être interrogés les 7 et 9 janvier suivant, et mis tous trois en liberté le 24 février 1809.

Ainsi l'année 1808 présenta le chiffre total de vingt-six prisonniers sur lesquels deux seulement furent mis en liberté.

L'année 1809 s'annonça sous des auspices qui promettaient plus de clémence.

Après avoir mentionné Pedro Mendola, arrêté à Bayonne et conduit à Vincennes le 1er avril 1809, pour manœuvres contre l'état, extrait du donjon, et non réintégré, le 13 décembre 1813, hâtons-nous de constater la liberté de quelques-uns des prisonniers qui avaient été transférés du Temple à Vincennes.

La fille de M. Bégon de la Rouzière accourut au donjon

haletante de joie, apporter l'ordre de mise en liberté de son père, le 6 avril, à neuf heures du matin. Cette circonstance est mentionnée sur le registre d'écrou.

M. Boissonnet de la Villate sortit du donjon le 8 avril; M. David, le 19; Monmayeux, le 12 mai; Conchery, le 20; Colin dit Cupidon en fut extrait le 14 juillet; enfin le marquis de Puyvert fut envoyé dans une maison de santé, le 8 septembre. Mais la clémence ne fut pas entière pour ce prisonnier. Le 10 novembre 1812, il fut reconduit à Vincennes, où il resta jusqu'au mois d'avril 1814, comme nous le verrons. Le marquis de Puyvert était destiné à commander dans ces lieux où il avait été si longtemps captif.

Ici commencent pour cette année de nouveaux écrous motivés pour la plupart sur les manœuvres contre l'état, mais qu'à la qualité des personnes on reconnaît pour s'être compromis dans la guerre d'Espagne ou les intrigues avec l'étranger. Cette catégorie de prisonniers est la plus nombreuse au donjon, ainsi qu'on en va juger par la liste que nous en allons donner.

Le 22 avril, le général Desnoyers fut transféré de la prison de la Force au donjon. Il fut mis en liberté le 20 juillet 1811.

Le 10 juin, Sorbi, Italien, y fut écroué. Il en fut extrait et non réintégré le 10 août 1811.

Le 18 juillet 1809, Vernèce de Reder, major prussien, amené de Vienne au donjon; mis en liberté le 14 avril 1810.

Le 26 juillet, Constantin Argenton, capitaine au 18e de dragons. Intelligence avec les ennemis de l'état. — 14 novembre, extrait du donjon. — 22 décembre, fusillé.

Le 23 août, Cosme Pédicini, Napolitain. Menées séditieuses. Mis en liberté le 8 février 1814.

Le 8 décembre, Carréga. Manœuvres contre la sûreté de l'état. Extrait, et non réintégré, le 12 août 1811.

Le dernier prisonnier de cette année fut Delaunay Boisé Lucas fils. Ce prisonnier avait obtenu des lettres de grâce de l'empereur. Il fut conduit au donjon, pour y demeurer jusqu'au 30 mars 1811, époque à laquelle finissait sa peine. Nous ne savons par quelle circonstance il en sortit avant le terme fixé, le 11 mars de la même année. Cet homme, ainsi que Constantin Argenton, ne fait pas partie de la catégorie des prisonniers d'état, et ne devrait pas être compris dans la liste. Néanmoins nous les avons laissés, parce qu'ils figurent sur le registre d'écrou.

Ainsi l'année 1809 nous présente huit prisonniers nouveaux, trois mis en liberté, et trois extraits pour aller dans d'autres prisons, car c'est une remarque à faire, et nous en avons acquis la preuve par la lecture du registre d'écrou, que ces mots *extraits et non réintégrés*, s'appliquent aux prisonniers qu'on transférait dans d'autres prisons, sans qu'on les désigne la plupart du temps, et non à ceux qui obtenaient leur mise en liberté. Dans ce cas, le registre d'écrou a soin de le mentionner.

L'année 1810 vit paraître le décret qui désigna les prisons d'état et régularisa leur régime.

Ce décret, en date du 3 mars 1810, est précédé de considérations générales qui disent qu'il n'est pas convenable de traduire les prisonniers d'état devant les tribunaux ; les uns par un motif d'humanité parce qu'ils seraient condamnés à mort pour leurs complots, les autres parce que de hautes considérations s'opposent à ce qu'ils soient mis en jugement ; d'autres enfin parce qu'ils sont espions des puissances étrangères ou coupables de délits politiques antérieurs à la réunion des pays

étrangers à la France. Que cependant : « Considérant qu'il est de notre justice, est-il écrit dans le décret, de s'assurer que ceux de nos sujets qui sont détenus dans nos prisons d'état, le sont pour cause légitime en vue d'intérêt public, et non par des considérations et des passions privées, il convient d'établir, pour l'examen de chaque affaire, des formes légales et solennelles ; décrète, etc. »

Voici le nouveau mode qu'établissait l'empereur : tout prisonnier d'état ne pouvait être détenu plus d'une année. Avant l'expiration de ce temps, deux conseillers d'état devaient visiter les prisons et faire un rapport au grand juge. Le grand juge, à son tour, devait en faire un à l'empereur, qui, assisté de son conseil privé, déciderait s'il y avait lieu à prolonger la captivité ou à ordonner la mise en liberté. Ce fut la seule garantie que Napoléon crut devoir accorder aux prisonniers d'état pour lesquels le régime, du reste, n'était pas extrêmement sévère. Nous avons vu déjà ce qu'il en était. L'empereur consignait en outre dans ce décret l'allocation de deux francs par jour à titre de secours, en sus de la nourriture et de l'entretien à ceux qui les réclameraient. Ce décret fixait enfin les prisons d'état et les portait au nombre de huit. C'étaient Saumur, Ham, If, Landskronn, Pierre Châtel, Fenestrelle, Campiano et Vincennes.

Ces dispositions rendirent plus sérieuses les mesures prises envers les prisonniers d'état et établirent une espèce de jurisprudence qui fut observée pour l'avenir. A l'avenir aussi les prisonniers furent plus nombreux. L'année 1810 en présente quatorze à Vincennes.

Ce furent le baron de Kolli, ministre, diplomate anglais, et Constant de Saint-Bonnel, qui furent écroués le 25 mars 1810.

Le 6 avril, ce fut le tour de d'Épinay Saint-Luc, comte germanique, émigré non amnistié, pour troubles et menaces envers les acquéreurs de ses biens; venant de la Force. Thomas Pivel, pour manœuvres contre l'état; venant également de a Force. Extraits, d'Épinay le 8 mars 1811, Pivel le 18 décembre 1813, et non réintégrés.

Le 24 avril, Van Alphen, vicaire général apostolique de l'évêché de Bois-le-Duc, et Moore, curé à Bois-le-Duc, pour manœuvres séditieuses. Van Alphen fut mis en liberté le 19 décembre de la même année, et le curé Moore le 1er janvier 1811.

Le 9 mai, Julien Granier, rentier, pour manœuvres contre l'état; et Concha, moine espagnol, pour trahison et espionnage. Granier ne sortit que le 7 février 1814, et Concha, transféré d'abord à l'Abbaye, revint à Vincennes et en fut définitivement extrait le 12 août 1811 et non réintégré.

Le 26 mai, Xavier Mina, étudiant, prévenu de brigandage; on appelait ainsi la révolte d'Espagne. Ce Mina est le général de ce nom. On a consigné, dans son signalement, un coup de sabre au bras droit. Mina resta prisonnier jusqu'en 1814.

Après lui, le 6 juin, le registre d'écrou contient celui de M. Gabriel Ouvrard, ex-munitionnaire général, pour manœuvres. Plus heureux que le général espagnol, il ne resta au donjon que jusqu'au 8 janvier 1811.

L'ordre de date amène la mise en liberté des frères Polignac. Ils furent élargis le 23 juin 1810. Ces deux frères laissèrent au donjon des traces de leur séjour qu'on y voit encore. Ils habitaient le quatrième étage, Armand, la chambre n° 43, Jules, celle n° 46. Ils avaient tracé dans l'épaisseur du mur, contre a croisée de la salle commune, un méridien qui leur indiquait

l'heure. Ce méridien existe encore. Le prince de Polignac a dû le retrouver, lorsque, pour la seconde fois, il a été prisonnier à Vincennes en 1830.

Le 30 juin de cette année, on emprisonna au donjon le nommé Abad (Antonio), chef de bande de rebelles espagnols. Cet homme était très-redouté dans la prison. Il resta longtemps au secret et ne sortit qu'en 1814.

Le 7 août, Bournissac fut mis en liberté, et le 15, M. de Bylandt, aide de camp du roi de Hollande, fut écroué à Vincennes, toujours pour la cause générale de manœuvres contre la sûreté de l'état. Il fut mis en liberté le 18 septembre de la même année.

Ici, pour la première fois, se trouve sur le registre la trace de l'exécution du décret du 3 mars 1810. MM. Jolivet et Faure, conseillers d'état, commis à cet effet, ont consigné de leur propre main, en ces termes, la visite qui leur était ordonnée :

« Vu par nous, conseillers d'état, nommés commissaires par sa majesté pour l'exécution du décret du 3 mars 1810.

» *Signé :* JOLIVET, FAURE. »

Nous verrons plus tard la décision du conseil privé qui intervint.

Il y eut encore deux prisonniers durant le cours de cette année. Ce furent Philippe Desjardins, curé des Missions, prévenu de correspondance avec un prince étranger sur les affaires de la France, écroué le 19 octobre, extrait le 24, et non réintégré, et Maurice Rivoire, écroué le 24 décembre 1810, extrait le 12 août 1811, et non réintégré.

Les discussions entre le pape et l'empereur, trop connues pour que nous en parlions ici avec détail, envoyèrent au don-

jon un grand nombre de prisonniers ecclésiastiques pris dans les premiers rangs de l'Eglise

Le premier qui figure sur le registre d'écrou dans l'année 1811 est M. Paul-Thérèze Dastros, alors prêtre, vicaire général capitulaire, aujourd'hui archevêque de Toulouse. Il fut conduit au donjon le 4 janvier, *prévenu de manœuvres séditieuses*, formule qui devint générale alors pour le clergé, comme *manœuvres contre la sûreté de l'état* l'était déjà pour les autres. L'ordre d'arrestation dit qu'il faut garder l'abbé Dastros étroitement au secret, mesure qui fut sévèrement exécutée. L'abbé Dastros avait, à ce qu'il paraît, affiché la bulle d'excommunication sur les portes de l'église de Notre-Dame de Paris. On soupçonna Pierre Lacalprade, chanoine honoraire de Notre-Dame, Fontana, prêtre italien, et l'abbé Perreau, d'être ses complices. En conséquence les deux premiers furent arrêtés le même jour que lui, et le troisième le fut le 8 janvier. Les abbés Dastros, Fontana, Perreau, ne sortirent du donjon qu'en 1814; Lacalprade en fut extrait le 27 mars 1811, et non réintégré.

Le mois suivant, ce furent les cardinaux et les évêques qui devinrent prisonniers.

Le 22 février, Michel di Pietro, cardinal, préfet de la propagande; Jules Gabrielli, cardinal, évêque de Sinigaglia; Charles Oppizoni, cardinal, archevêque de Bologne, tous venant de la Force, furent écroués au donjon avec Grégorio, prélat de la cour de Rome, secrétaire de la légation du concile, et Joachim Isabelli, prêtre, tous prévenus *de manœuvres séditieuses*. Ils ne furent mis en liberté que le 26 janvier 1813. Nous verrons plus tard quelle fut, au donjon, leur manière d'être, qui se lie au sort d'autres prisonniers dont nous n'avons pas encore parlé.

Avant d'en venir à de nouveaux emprisonnements concernant les ecclésiastiques, il se passa quelques mois pendant lesquels de nouveaux pensionnaires furent amenés à Vincennes.

Le 27 février, Sahla y fut mis pour espionnage; le 8 mars, Tripier, négociant, pour communication avec l'ennemi. Extrait le 12 août de la même année, il ne fut pas réintégré. Le 9 mars, ce fut Pierre Duclos, de Bordeaux, prévenu d'intelligence avec les ennemis. Extrait le 20 mars 1812, il ne fut pas réintégré. Enfin, le 2 avril, le général Lahorie fut amené au donjon et y resta jusqu'au 14 juillet 1812. A cette époque il fut transféré à la Force sur un ordre signé duc de Rovigo. Quelque temps après, quand la conspiration Mallet éclata, ce même Lahorie, délivré de sa prison, envoya le duc de Rovigo le remplacer à la Force. Ce ministre y passa les quelques heures pendant lesquelles les conspirateurs furent sur le point de réussir; mais le gouvernement impérial ayant arrêté le complot dans la même journée, le duc de Rovigo sortit de prison, Lahorie y retourna et fut fusillé peu de temps après avec ses complices. Ce sont les jeux des sociétés humaines.

Le même jour qu'on écroua Lahorie à Vincennes, on y amena aussi Annuller d'Amélia, employé à la cour de Sicile, prévenu de correspondance avec les ennemis. Il fut extrait le 16 octobre de la même année et non réintégré. Mais plus tard, écroué de nouveau au donjon pour le même motif, le 28 décembre 1811, il n'en sortit qu'en 1814.

Le 4 avril y amena le capitaine de vaisseau anglais Cumliffe Owen. Il en fut extrait le 12 novembre, et non réintégré.

Le 27 avril, Joseph Lannoy, administrateur des vivres, y fut conduit. Extrait le 12 novembre 1811, il ne fut pas réintégré.

Enfin l'abbé Laneufville, prisonnier au donjon depuis 1808, en fut extrait le 30 juin 1811, et non réintégré.

Le mois de juillet fournit une nouvelle fournée de prélats et de prêtres, par suite des discussions avec le pape, qui duraient toujours. Cette fois, c'étaient pour la plupart des ecclésiastiques appartenant à l'église française, dont les motifs de captivité sont toujours exprimés par ces mots : *manœuvres séditieuses*.

Quatre furent enfermés le même jour, 12 juillet : c'étaient M. de Broglie, évêque de Gand.

M. Hirn, évêque de Tournay, et Duvivier, chanoine de la même église, mis tous trois en liberté le 13 décembre. Enfin l'abbé de Boulogne, évêque de Troyes.

Ce dernier était le plus important. Chapelain de l'empereur, il lui avait témoigné sa reconnaissance et son dévouement, jusqu'au moment où ses discussions éclatèrent avec le pape. Alors il prit ouvertement parti pour le saint-père. Emprisonné pour ce fait, le même jour que les autres ecclésiastiques, on lui imposa pour condition de sa mise en liberté, sa démission d'évêque de Troyes. L'abbé de Boulogne y consentit, la signa au donjon, et en sortit le 14 décembre, un jour après ses compagnons de captivité. L'empereur nomma un successeur au siége vacant de Troyes. Le chapitre et le pape ne voulurent pas le reconnaître ; ils refusaient d'admettre comme bonne et valable la démission de l'abbé de Boulogne, attendu qu'elle n'avait pas été donnée librement; mais contrainte et forcée par sa signature dans une prison d'état. L'empereur exigea alors une nouvelle démission de l'abbé de Boulogne ; mais celui-ci la refusa constamment. Irrité de cette résistance et croyant mettre fin à cette guerre, qui menaçait de se perpétuer, l'empereur fit de nou-

veau conduire l'abbé de Boulogne à Vincennes. Il y fut écroué pour la seconde fois le 28 novembre 1813, et n'en sortit qu'en 1814. C'est le dernier écrou du registre.

La captivité de ce prélat fut très-resserrée : dans la première période qu'il passa au donjon, il fut constamment au secret. La chambre qu'il occupait alors est située au premier étage et porte aujourd'hui le n° 11. On y lit encore les inscriptions qu'il a tracées contre les murs ; elles sont toutes deux entourées de peintures assez bien faites, représentant des arabesques, au milieu desquelles sont écrits ces mots, en lettres capitales : *Miserere mei Deus secundum magnam misericordiam tuam*; de l'autre côté, et avec les mêmes enjolivements, on lit : *Domine, exaudi orationem meam.* La petite tour où l'on voit tout cela est aujourd'hui encombrée de vieux sabres et de fourreaux en réparation, ce qui n'empêche pas de distinguer les peintures, encore très-fraîches.

L'abbé Bertazzolli, aumônier du pape, fut aussi mis au donjon le 25 juillet. Transféré plusieurs fois au ministère de la police et réintégré le même jour dans sa prison, il en sortit le 27 du même mois.

Le 12 août 1811, Aymé, chambellan du roi de Naples, dont l'ordre d'arrestation n'exprime aucun motif, fut incarcéré ; il fut mis en liberté le 23 novembre.

Ici se trouve sur le registre la première trace de l'exécution du décret du 3 mars 1810. Voici la lettre qui accompagne le tableau figuratif dont nous donnons la fidèle copie :

« Paris, 16 août 1811.

» Je vous adresse, monsieur, un extrait de l'état des prisonniers dont la détention a été maintenue par sa majesté dans

les séances du conseil privé des 9 et 10 juillet 1811. Il contient les noms des individus détenus au donjon de Vincennes.

» Vous aurez soin, conformément à l'article 8 du décret impérial du 3 mars 1810, de transcrire sur votre registre des détenus, chacune des décisions, et de les notifier à chacun des détenus qu'elles concernent. *Signé* : duc de Rovigo. »

EXTRAIT DE L'ÉTAT DES PRISONNIERS DONT LA DÉTENTION A ÉTÉ MAINTENUE PAR SA MAJESTÉ DANS LES SÉANCES DU CONSEIL PRIVÉ DES 9 ET 10 JUILLET 1811.

NOMS et PRÉNOMS.	LIEUX de la DÉTENTION.	DÉCISIONS de SA MAJESTÉ.
1er Abad (Antoine-Théodore).	Donjon de Vincennes.	Maintenu en détention.
2e Auerweck de Flessentelos (Louis)	—	Maintenu.
3e Daviaud dit Duperrat (Isaac-Daniel-Jean)......	—	Maintenu.
4e Garnier (Julien)..........	—	Maintenu.
5e Garrez de Méziers (Nicolas-Gérard)................	—	Déporté à Batavia.
6e Kolli (le baron de) Charles-Léopold)	—	Maintenu.
7e Mendola (Piétro).........	—	Maintenu provisoirement en détention.
8e Mina (Xavier)...........	—	Maintenu en détention, mais non au secret.
9e Pedicini (Cosme).........	—	Maintenu en détention.
10e Pivel dit Boessulan (Thomas-Anne).............	—	Maintenu.
11e Vaudricourt (Charles-Armand)	—	Maintenu.

» *Signe :* Napoléon.

» Pour l'empereur, le ministre secrétaire d'état. *Signé :* Daru.

» Certifié conforme par nous, grand juge, ministre de la justice.

» *Signé* : duc de Massa.

» Certifié conforme : le ministre de la police générale.

» *Signé* : duc de Rovigo. »

L'année suivante, les mêmes formalités furent remplies : vingt-deux prisonniers furent maintenus, un seul fut mis en liberté ; mais la troisième année il n'y eut point de décision du conseil privé. La campagne de 1813 et 1814 empêcha sans doute l'empereur de s'en occuper. Pourtant la visite des conseillers d'état eut lieu à la date du 5 janvier 1813.

Ainsi commençaient à disparaître les garanties que l'empereur avait données dans son décret pour les prisonniers d'état. Déjà, pour la seconde visite des commissaires, en 1812, le duc de Rovigo avait écrit confidentiellement au commandant du donjon, à la date du 15 janvier :

« MM. les conseillers d'état Corvetto et Dubois sont chargés de faire la visite des prisons d'état, conformément au décret impérial du 3 mars 1810. Lorsqu'ils se présenteront, vous devez leur donner tous les renseignements qu'ils désireront sur le régime de la prison, et les laisser interroger les détenus, à l'exception de *Mendola* et *Sahla*, dont ils pourront constater l'existence dans la prison. »

Pour la troisième visite, en janvier 1813, sur vingt-sept prisonniers qui étaient au donjon, vingt-deux seulement pouvaient être interrogés par MM. Faure et Appellius, conseillers d'état, délégués à cet effet, et quant aux cinq autres, ils devaient se borner à constater leur existence, s'ils le jugeaient convenable.

Nous ignorons quels furent les motifs qui dictèrent ces ordres. C'est un fait grave que nous nous bornons à constater.

L'année 1811 est close par les écrous suivants :

21 septembre, Bianchi, chef de division de la préfecture de Montenote, venant de la Force ; manœuvres séditieuses. C'est celui que nous venons de mentionner comme ayant été mis en

liberté par décision de l'empereur prise dans son conseil privé annuel. Il sortit du donjon le 16 juin 1812.

Le même jour, 21 septembre, était entré dans la prison Le Gallois, chanoine de Séez, pour manœuvres séditieuses. Le 16 juin 1812, également, il fut transféré dans une maison de santé.

Ainsi l'année 1811 présente le tableau de vingt-six nouveaux prisonniers, dont sept furent mis en liberté.

Nous avons encore à mentionner trois circonstances qui se passèrent au donjon dans cette année.

La première est la mort du prisonnier Tilly Blaru, frappé dans sa prison d'apoplexie foudroyante le 2 mars 1811, d'après le procès-verbal. C'est le seul prisonnier qui soit mort à Vincennes durant la période de l'empire. C'est la seule vraie mise en liberté à laquelle l'homme puisse atteindre ici-bas.

La seconde circonstance est relative au régime intérieur suivi pendant la captivité des cardinaux, des prélats et des prêtres. Tous ces prisonniers depuis leur emprisonnement avaient été tenus au secret le plus rigoureux. Le 9 novembre 1811, arriva une lettre du sieur Desmarets, chef de la 1re division de la police, qui transmettait au commandant du donjon les ordres suivants :

« J'ai l'honneur de vous informer, monsieur, que son excellence, par décision du 8 de ce mois, a jugé à propos d'autoriser les dispositions suivantes :

» 1° MM. les cardinaux *Oppizoni*, *Gabrielli di Piétro* et les abbés *Isabelli*, *Fontana* et *Grégorio*, seront réunis et placés au premier étage avec un feu commun.

» 2° MM. les évêques *de Gand*, *de Troyes* et *de Tournay* et les

abbés *Duvivier* et *Vandervelde* seront également réunis dans une même salle, au quatrième étage, avec un feu commun.

» 3° Les abbés *Dastros* et *Perreau* seront placés dans une même salle, avec un seul feu.

» Ces treize détenus, ainsi réunis, devront d'ailleurs continuer de rester au secret et n'avoir aucune communication avec les autres prisonniers du donjon. »

Ces mesures s'exécutèrent aussitôt. On changea seulement les étages, d'après le dire des gardiens du donjon, qui existaient dans ce temps-là, et que nous avons interrogés, et d'après les dispositions qui furent faites et dont on aperçoit encore aujourd'hui les restes à Vincennes. On mit les cardinaux au deuxième étage et les évêques au premier. Ces deux étages se ressemblent exactement. Une grande salle aux voûtes élevées, en arceaux et ogives, une large cheminée gothique, qui lui donnent un aspect moyen âge, précède les chambres situées dans les quatre tours. C'est dans cette salle qu'on établit le feu commun. En entrant à droite on voit encore cinq alcôves en bois peint en gris, qui, garnies de rideaux et de lits, servaient aux cardinaux et aux évêques. Ces salles aujourd'hui sont encombrées de vieilles armes.

Ce fut là que les princes de l'Église passèrent tristement leurs jours, à dater de cette époque, avec une résignation et un courage dont le pape Pie VII leur donnait l'exemple dans sa prison de Fontainebleau, jusqu'au jour de leur délivrance, que nous avons mentionnée.

La troisième circonstance fut le remplacement de Gillet, commandant du donjon, par M. Lelarge, officier de la gendarmerie d'élite. Il eut lieu le 29 août 1811, en exécution du décret

rendu par l'empereur le 22 du même mois. M. Lelarge donna à Gillet décharge de trente prisonniers, actuellement au donjon, puis il transcrivit de sa main sur le registre où nous les avons lues, les instructions particulières du duc de Rovigo. Ces instructions étaient plus sévères que par le passé.

« Je vous préviens, monsieur, disaient-elles, que vous ne devez point passer le pont de votre château sans en avoir obtenu de moi une permission par écrit. »

Ainsi premier le prisonnier du donjon était celui qui était préposé à leur garde.

Ces instructions ordonnaient en outre de rendre compte tous les jours au ministre seul, de l'état des prisonniers. Enfin un dernier article disait : « Le commandant doit voir si toutes les parties de la nourriture sont de bonne qualité; si le vin particulièrement est bon eu égard au prix de toutes choses; si le linge fourni est payé au prix où il est porté dans l'état; si les prisonniers sont tenus proprement; si l'eau à boire est toujours nouvelle et de bonne qualité. »

Le décret de 1810, les séances du conseil privé, le changement du commandant et les nouvelles instructions du duc de Rovigo, prouvaient le projet bien arrêté d'établir d'une manière incessante les prisons d'état. Elles durèrent en effet jusqu'à la fin de l'empire.

L'année 1812 amena à Vincennes treize nouveaux prisonniers, la plupart étrangers et dont la captivité ne présente rien d'intéressant. Pour fournir un travail complet, nous en allons donner la liste par ordre de date.

Le 13 février 1812, Blacke, capitaine général espagnol, prévenu de manœuvres contre la sûreté de l'état (29).

Le 14 février 1812, Esmenard, capitaine d'état-major; même cause; extrait le 5 août 1812, non réintégré.

Le 26 février, Jose Pascal de Zayas, général espagnol, même cause; extrait le 30 novembre 1813, non réintégré.

Le même jour, 26 février, Xavier Landizabal, général de division espagnol; même cause.

Le 14 mars, Carlos Odonnel, général de division espagnol, même cause.

Le 23 mars, Beauzou, prévenu de prévarication et infidélité. Extrait le 29, non réintégré.

Le 5 mai, Wurtinger, concierge de la maison Thélusson, rue Cérutti, prévenu d'intrigues. Extrait le 3 décembre, non réintégré.

Le 6 juillet, Antonio de la Roca, brigadier des armées espagnoles, prévenu de manœuvres séditieuses.

Le 21 août, de Géramb, chambellan de l'empereur d'Autriche, prévenu d'intrigues politiques.

Le 2 septembre, le baron Dudon, intendant général de l'armée de Portugal, prévenu de désobéissance, mis en liberté deux jours après.

Le 28 octobre, le baron Thomas Corneille de Heerdt d'Ewesberg, grand écuyer du prince d'Orange. Extrait le 10 décembre, non réintégré.

Le 20 novembre, l'abbé Laneufville, écroué de nouveau, et mis en liberté le 2 août 1813. Le même jour, M. de Puyvert, réintégré au donjon.

Le 27 décembre, Louis Legrand, propriétaire, prévenu de manœuvres contre la sûreté de l'état.

Deux prisonniers de plus figurent sur les registres d'écrou de

l'année 1813 Un homme de lettres ouvre la liste et un évêque la clot, comme nous l'avons déjà dit.

Le 15 avril 1813, Elzéar de Sabran, littérateur, fut mis au donjon pour correspondance avec les ennemis de l'état. Il obtint sa liberté le 6 mai.

Le même jour, 15 avril, Dusable y entra comme prévenu de servir les ennemis de l'état. Il fut mis également en liberté le 6 mai suivant.

Le 19 mai, de Pfaffenhoffen (François-Simon), comte immédiat de l'empire germanique, chevalier de Malte, fut transféré de Sainte-Pélagie au donjon. D'après la décision de l'empereur, il devait rester en prison jusqu'à la paix. Il en sortit le 27 du même mois.

Le 25 mai, Nicolas Allais, peintre; Prevost de Boissy, ancien militaire, furent écroués pour manœuvres séditieuses.

Le 26, Thomas (Jean-Nicolas), capitaine de la 14e légion, pour mêmes causes.

Le 28 juin, Grandgéard, prêtre insoumis, de même.

Le 23 juillet, Clabon Robert, officier de marine anglais, en qualité de prisonnier de guerre

Le 31, Félix Picucci, prêtre italien, pour correspondance séditieuse. L'écrou de ce prisonnier est rédigé en ces termes : *détenu par ordre de sa majesté dans une prison d'état.*

Le 21 août, Marin Bruson, prêtre, pour manœuvres séditieuses. Venant de Sainte-Pélagie. Extrait le 18 septembre, non réintégré.

Le 18 septembre, Van Hemme, supérieur du séminaire de Gand, détenu pour mêmes motifs.

Le 20 septembre, le baron de Brinken, officier russe, prisonnier de guerre dans un fort.

Le 4 octobre 1813, Behr Négendanck, et Boyer, prisonniers de guerre aussi.

Enfin, le 28 novembre, l'abbé de Boulogne, qui, comme nous l'avons dit, clot le registre d'écrou.

A la suite de cet écrou sont les quatre ordres suivants d'élargissement.

« Ordre du ministre de la police, du 7 février 1814, de livrer au porteur du présent ordre Auaerweck de Staffentefd, Abad, Darniau du Perrat, Garrez de Mazières, Kolli, Mina, Vander Sahla. »

Le second, en date 8, conçu dans les mêmes termes, concerne Fontana, Gregorio, de Geramb, Pédicini, de Boulogne, Grandgéard.

Le troisième, écrit avec beaucoup de précipitation, porte la date du 9, écrite au crayon. Il concerne Odonel, Blacke, Landizabal, la Roca, Brinken, Boyer, Behr Négendanck.

Le quatrième, sans date et sans exprimer d'ordre, concerne Dastros, Perréau, Picucci, Van Hemme, Annuller d'Amélia, de Puyvert, Desnoyers, de Vaudricourt, Allais, Clabon, Legrand.

Ces quatre ordres sont signés Lelarge.

Le registre finit là (30), ou plutôt a l'air d'être interrompu sans être clos et sans que ce dernier feuillet soit paraphé.

Ce désordre s'explique par les événements qui se passaient alors autour de Vincennes. Depuis le 31 mars, quoique cette citadelle ne se fût pas rendue, les étrangers étaient maîtres de Paris. La fameuse déclaration donnée à Fontainebleau par

l'empereur était connue, et, dès le 6, le sénat avait appelé Louis XVIII au trône.

Ici commence, pour Vincennes, une période qui appartient au règne suivant.

Quant à celui que nous venons d'écrire, nous avons copié fidèlement le précieux registre qu'il nous a été permis de consulter. Ce document, duquel nous n'avons rien omis, suffit pour faire apprécier cette époque. Nous avons dû mettre une grande réserve en écrivant les noms de personnages vivants encore, ou dont la tombe est à peine fermée. Nous continuerons cette réserve à l'égard de Napoléon lui-même, dont les faiblesses ne sont pas encore jugées par l'histoire.

LE DONJON DE VINCENNES

SOUS LOUIS XVIII, PENDANT LES CENT JOURS ET SOUS CHARLES X.

GOUVERNEURS : Le général Daumesnil. — Le marquis de Puyvert.

Bien que l'histoire de Vincennes, comme prison d'état, soit terminée sous le règne précédent, nous ne pensons pas que notre tâche soit accomplie, et nous croyons devoir continuer le récit des événements qui s'y sont passés jusqu'à nos jours. Pour cela, nous devons surtout parler de ce château comme place de guerre, et il doit nous fournir un des épisodes les plus glorieux de la fin de l'empire.

Ce fut le 2 février 1812 que le général de brigade Daumesnil fut nommé, par l'empereur, gouverneur de Vincennes.

« J'ai besoin d'un homme sur lequel je puisse compter, lui dit Napoléon; et j'ai songé à vous, Daumesnil; c'est de Vincennes que doivent partir le matériel et les munitions nécessaires à mes armées. »

L'empereur avait fixé par là la destination principale de cette place. En s'adressant à Daumesnil, lui qui se connaissait en hommes, il avait fait un choix digne de la France.

Daumesnil à cette époque avait quarante-six ans. Il était général de brigade depuis l'âge de trente-deux. Colonel d'un des plus brillants régiments de la garde, il avait reçu, à la tête de ses soldats, vingt-six blessures, dont une à Wagram, qui ayant nécessité l'amputation de la jambe, lui avait valu à l'armée, et plus tard dans le peuple, le surnom glorieux de *la jambe de bois*. Son intrépidité, son désintéressement, son dévouement et sa fermeté étaient connus et appréciés de Napoléon. Il fut le modèle de ces vertus dans ces temps de malheur et de honte où la fatalité et la trahison amenèrent les baïonnettes étrangères sur le sol de la France.

Il répondit à la confiance de l'empereur par l'activité étonnante qu'il imprima aux travaux gigantesques de Vincennes. On vit arriver dans cette place jusqu'à cent cinquante voitures de poudre par jour, et dans les années 1812, 1813, 1814 et 1815, la fabrication s'éleva à trois cent cinquante mille cartouches d'infanterie et quarante mille gargousses dans une seule journée.

Mais ni les immenses travaux de toutes les fabriques d'armes de la France, ni le courage de l'armée, ni le génie de Napoléon, ne purent résister à cet éboulement de l'Europe, qui fondit sur notre patrie. Paris et ses environs sont tout à coup cernés par les troupes étrangères ; on dit que toute résistance est inutile, et Daumesnil parle de se faire sauter plutôt que de se rendre. Cette résolution énergique effraye quelques jeunes soldats. Daumesnil l'apprend, et après s'être assuré de la majeure partie de la gar-

nison, il chasse ces hommes timides et fait mûrer la poterne par laquelle ils sont sortis. Sur ces entrefaites, la capitulation du 30 mars 1814 est signée. Elle stipulait que le matériel immense qui couronnait les hauteurs de Paris devait être remis le lendemain, à la pointe du jour, entre les mains des alliés. Daumesnil l'apprend, fait une sortie pendant la nuit à la tête de deux cent-cinquante chevaux qui se trouvaient dans la place, enlève et introduit dans Vincennes tout ce qu'il peut de fusils, de canons et de munitions; le tout a été évalué à plusieurs millions. Le lendemain, les commissaires étrangers se présentent pour faire exécuter l'article de la capitulation qui concernait Vincennes. Daumesnil refuse de reconnaître cette capitulation. En vain on lui représente qu'elle a été faite en vertu des pouvoirs donnés par le roi Joseph, au nom de Napoléon; qu'il a été compris lui-même dans l'article qui le concerne. Daumesnil répond qu'il a reçu directement le commandement des mains de l'empereur, et que c'est sur un ordre de lui seul qu'il s'en départira. On lui dit alors que Paris et ses environs sont au pouvoir de l'ennemi, que sa résistance est folle et inutile; qu'on le prendra par famine si on veut; qu'on le fera sauter s'il ne se rend pas. Pour toute réponse Daumesnil conduit le commissaire étranger dans un magasin où étaient entassés dix-huit cent milliers de poudre, et lui dit : « Venez, nous sauterons ensemble, et si je vous rencontre en l'air, je réponds de ne pas passer sans vous égratigner. »

Le commissaire se retire, et Daumesnil, persistant dans sa noble et ferme résolution, ne consent à remettre la place qu'après l'abdication de l'empereur, et aux mains du nouveau gouvernement français.

Louis XVIII nomma alors au gouvernement de Vincennes le marquis de Puyvert, qui avait été prisonnier au donjon durant tout l'empire. Vincennes continua à suivre ses anciens errements. Ce fut simplement une place de guerre établie sur le pied de la paix, et Louis XVIII, qui avait voulu remplacer la gloire de l'empire par la liberté des institutions que le sénat lui avait imposées et qu'il avait dès lors octroyées, ne put songer à rétablir la prison d'état au donjon. Mais ce parti que Napoléon avait poursuivi jusqu'à l'enfermer dans les prisons d'état, ce parti conservant ses vieilles idées, ne voulut jamais croire à la France régénérée, et tenta, abusant des prérogatives que lui donnaient ses souffrances sous l'empire, de la traiter en peuple conquis. Un long cri de détresse et d'oppression s'éleva du sein de la bourgeoisie, *gente presque corvéable à merci* à cette époque, et du sein de l'armée, abreuvée d'humiliations et de mépris. Ce cri, Napoléon l'entendit de l'île d'Elbe. Il y répondit avec le bataillon de sa vieille garde qui avait eu l'honneur de partager son exil ; il s'embarqua, confiant, comme César, sa fortune à un frêle esquif, toucha les rives de France, et son aigle *vola de clochers en clochers jusqu'aux tours de Notre-Dame*, selon sa sublime expression.

Le 20 mars 1815 l'empereur Napoléon était aux Tuileries. Le 21, Daumesnil était rétabli, pour la seconde fois, dans le gouvernement de Vincennes, en remplacement de M. Puyvert, qui lui avait succédé. La période des cent jours s'écoula sans autres événements remarquables que le renouvellement de l'activité première de cette place de guerre. On ne songea point à rétablir le commandant du donjon ; tous les efforts de l'empereur se concentrèrent vers Waterloo, où Vincennes devait

envoyer des munitions et des armes. La fatalité, et non la tactique et le courage, c'est aujourd'hui bien reconnu, fit perdre cette grande bataille à Napoléon. Bientôt une nouvelle invasion de troupes étrangères inonde le sol français. Comme en 1814, les hordes de cosaques et de hullans parcourent les campagnes, et une armée innombrable entoure Paris et ses environs ; bientôt elle en est maîtresse. Comme en 1814, *la jambe de bois* est à son poste de résistance et d'honneur, et fait inscrire sur les murs de Vincennes : « *Ici on meurt et on ne se rend pas.* » Le mot de Cambrone, prononcé à Waterloo, avait eu de l'écho jusque dans la citadelle. En effet un seul canon français annonçant la résistance se fait encore entendre aux Parisiens : c'est celui de Daumesnil. Ses devoirs lui paraissaient plus importants cette fois : le seul matériel qui reste à la France se trouve à Vincennes, et cette fois encore Daumesnil ne veut pas le rendre à l'ennemi. Investi de toutes parts, cerné sur tous les points, il résiste à ces troupes étrangères qui se pressent contre les murs de la place, seul point de la France où flotte le drapeau aux trois couleurs. On lui députe un parlementaire pour le sommer de se rendre. Daumesnil l'accueille du haut des remparts et lui fait cette réponse à la fois sublime et spirituelle que le souvenir de son nom met encore dans toutes les bouches : « *Rendez-moi ma jambe, je vous rendrai la place.* »

Les étrangers ne s'arrêtent pas là. Blucher, qui à ce qu'il paraît ne se connaissait pas en hommes, fait offrir au commandant un million pour prix de sa capitulation. Daumesnil refuse : on insiste ; on connaissait sa situation ; on savait qu'il n'avait pas de fortune ; on lui parle de l'avenir de sa famille : « Mon refus servira de dot à mes enfants, » dit le brave général, et il

congédie le corrupteur. Puis, au milieu de ce blocus inouï, il ne se borne pas à se défendre, il veut attaquer à son tour. A la tête de quelques invalides comme lui, il tente plusieurs sorties: il prend et reprend le village de Vincennes. Un jour même il sort de la place, monte sur le cheval d'un brasseur, et rentre dans la citadelle avec des canons prussiens qu'il ramène en trophées. C'est ce jour-là que, considérant les vieux invalides mutilés qui l'avaient accompagné, et voyant que pas un ne manquait à l'appel, il s'écria gaiement : « L'ennemi a respecté le jeu de quilles et n'a pas osé y jeter ses boules de fer. »

Le général Daumesnil essuya cinq mois de blocus, pour ne pas se rendre à l'étranger. Ce ne fut qu'au bout de ce temps que, fidèle à la loi qu'il s'était imposée, il consentit à conclure une capitulation avec le gouvernement français. Il en régla lui-même les conditions, et se retira sans bruit dans une retraite modeste sur les bords de la Seine, à quelques lieues de Paris. Il y vécut tranquille et isolé, sans ambition, sans désirs, sans qu'aucune démarche auprès des Bourbons pût démentir sa noble et belle conduite. Les souvenirs des gloires de la France agitaient seuls son âme, et il croyait sa carrière terminée; mais il n'en était pas ainsi. Une troisième fois il devait reprendre le gouvernement de Vincennes, et détrôner M. de Puyvert, qui l'avait aussi remplacé pour la seconde. Ces deux hommes étaient le pivot autour duquel tournaient les peuples et les rois.

M. de Puyvert garda le gouvernement de Vincennes jusqu'en 1830. Ce château continua, comme par le passé, à être une école d'artillerie, et il ne s'y passa aucun événement remarquable, si ce n'est l'exhumation des cendres du duc d'Enghien,

que nous avons mentionnée plus haut. Quant au donjon, il fut de nouveau ouvert à la curiosité publique, et à cette époque nul ne pensait que jamais il pût redevenir une prison d'état. Mais le temps du favoritisme, des jésuites et de la dévotion outrée reparut à la cour du roi Charles X. Pour conserver au pouvoir un homme que l'expression légale de la nation en avait repoussé, pour régner par le système jésuitique qui ne peut exister sans arbitraire, les ordonnances de juillet furent promulguées. Elles détruisaient toutes les garanties des peuples, la liberté des votes, celle de la presse, celle des personnes. Elles amenaient enfin, par leur conséquence, au rétablissement des prisons d'état, et le donjon de Vincennes aurait repris sans doute son ancienne destination. Mais cette fois Dieu anima le peuple de son souffle. Cette fois justice fut faite. En trois jours, celui qui avait rendu les ordonnances fut chassé du trône; en huit, la plupart de ceux qui les avaient provoquées, conseillées ou consenties par dévoûment ou par faiblesse, furent conduits prisonniers à ce même donjon que cet acte illégal et arbitraire aurait fait revivre.

Il n'entre pas dans notre cadre de faire l'histoire de la révolution de juillet, qui, bien que répudiée de jour en jour davantage comme principe du gouvernement qui nous régit, est pourtant présente à la mémoire et au cœur de tous, et restera éternellement un exemple glorieux de ce que peut un peuple pour sa liberté, une preuve irréfragable de sa modération et de sa générosité dans la victoire. Nous n'en devons compte que relativement à Vincennes, qui apparaît dans un coin du tableau. C'est ce que nous allons faire pour terminer l'histoire du donjon.

LE DONJON DE VINCENNES

SOUS LOUIS-PHILIPPE.

PRISONNIERS : Le prince de Polignac. — Le comte de Peyronnet. — Chantelauze. — Guernon Ranville.
GOUVERNEUR : Le général Daumesnil.

Peu après nos trois glorieuses journées, le peuple, se rappelant la belle défense du général Daumesnil, se porta en foule à sa maison de campagne.

« A Vincennes ! à Vincennes, général, criait-on de toutes parts. Vive Daumesnil ! vive la jambe de bois ! »

Entraîné par ces cris, le général suivit le peuple, qui le porta en triomphe au Palais-Royal. Louis-Philippe, en l'apercevant, lui dit :

— Général, Vincennes vous attend.

Le vieux soldat partit aussitôt, et pour la troisième fois rentra dans cette place, qu'il avait défendue avec tant d'énergie.

A peine était-il installé dans son gouvernement, qu'on mit sous sa garde quatre ministres de Charles X, signataires des ordonnances, qui avaient été arrêtés au moment où ils cherchaient à sortir de France. Cette résolution fut prise dans l'intérêt de leurs personnes, qu'on voulait dérober à la fureur populaire. En effet les blessures de juillet saignaient encore, et ceux qui portaient le deuil de leurs pères ou de leurs enfants, demandaient à grands cris des représailles dans le sang de ces ministres, dont la signature et les ordres avaient commandé le carnage dans Paris. Aussi n'était-ce pas des prisonniers ordinaires qu'on avait mis sous la garde du brave Daumesnil; c'était un dépôt qu'on avait confié à sa loyale épée, qui n'en devait compte qu'à la loi.

MM. de Peyronnet, de Guernon Ranville et Chantelauze arrivèrent les premiers de Tours à Paris, et furent conduits à Vincennes. On les mit d'abord dans le pavillon de la Reine, chacun dans une chambre séparée, et M. de Polignac ne tarda pas à aller les rejoindre. Bientôt l'ordre arriva de les transférer au donjon. Cette cérémonie s'accomplit avec une sorte de solennité : les cours que les prisonniers devaient traverser étaient innondées de soldats et de gardes nationaux, chargés de la garde des prisonniers, et qui étaient accourus pour les voir au passage. M. de Polignac parut le premier : il marchait entre deux grenadiers, la tête nue, le pas lent, les vêtements en désordre, les traits altérés par la douleur et la fatigue. Le général Daumesnil était à ses côtés. En montant l'escalier tortueux et sombre de ce donjon, où il entrait pour la seconde fois, une

émotion telle s'empara de lui, qu'il fut obligé de s'arrêter et de s'appuyer sur le fusil d'un soldat; il poursuivit pourtant sa route et arriva au quatrième étage du donjon, qu'il connaissait si bien. C'était là qu'il avait passé plusieurs années sous l'empire. Il marcha droit à son ancienne chambre, n° 46, et demanda à l'avoir encore pour prison. On la lui accorda, et M. de Polignac entra de nouveau dans cette tourelle, où il s'assit tristement. Étrange destinée que celle de cet homme! Le donjon de Vincennes avait été sa punition pour avoir voulu renverser un pouvoir qu'il trouvait tyrannique, injuste, illégitime; et pour avoir abusé du pouvoir qu'un roi trop faible avait mis dans ses mains, il venait expier sa faute dans les mêmes lieux.

M. de Peyronnet parut après lui : il marchait au contraire d'un pas rapide, le regard assuré, la tête haute et couverte. Un seul incident signala son passage : outré de cet air d'assurance, un inconnu, le couchant en joue, s'écria tout à coup : « A genoux, le misérable qui a fait tirer sur le peuple; à genoux et qu'il demande pardon!... »

On entoura aussitôt cet homme, on calma sa colère, et M. de Peyronnet arriva, sans être troublé par autre chose, au quatrième étage du donjon, où on lui donna la chambre n° 35, occupée autrefois par le marquis de Rivière.

MM. Chantelauze et Guernon Ranville suivirent leurs collègues et furent placés au même étage, le premier au n° 39, le second au n° 40.

Dès ce jour, les anciens ministres purent communiquer ensemble dans la grande pièce qui précédait leurs chambres. Ils mangeaient aussi ensemble et avaient la faculté de se prome-

ner dans les cours. M. de Polignac usa seul régulièrement de cette permission. Leur captivité ne fut, du reste, resserrée que dans l'intérêt de la sûreté de tous, et ne fut nullement empreinte de cette sévérité ridicule et cruelle dont ces murs avaient été tant de fois témoins. M. de Chantelauze, qui était réellement souffrant, reçut tous les soins que réclamait son état, et M. de Polignac obtint la permission de recevoir la visite de la duchesse de Guiche.

Trois commissaires furent nommés pour les interroger : ce furent MM. Berenger, Madier de Montjau et Mauguin. Ils se transportèrent à Vincennes, où ils furent reçus par toute la garnison sous les armes, et le tambour battit aux champs à leur arrivée. Ils firent comparaître devant eux les accusés, et remplirent leurs fonctions avec autant d'humanité que de justice.

M. Louis Blanc, dans son excellent livre de l'*Histoire de dix ans*, écrit avec autant de talent que de conscience, empreint à chaque page de vérité et de faits, et semé de réflexions profondes, nous a tracé le tableau suivant de cet interrogatoire, que nous ne saurions mieux faire que de rapporter :

« L'interrogatoire des anciens ministres fut solennel, et plus grave que sévère. Seul, M. Mauguin donna des signes de sensibilité. Il avait jadis obtenu de M. de Peyronnet une amnistie pour des Français réfugiés en Espagne ; il avait connu M. de Guernon Ranville, et plus intimement encore M. de Chantelauze. Quand ce dernier, pâle, malade, atterré, se présenta tout à coup à lui, il ne put s'empêcher de lui tendre la main, et fondit en larmes. M. de Chantelauze, en effet, paraissait plier sous le poids de son infortune. M. de Peyronnet, au contraire, déployait une assurance qui n'était pas exempte de bravade ; il

expliquait sa coopération aux ordonnances, par son dévouement absolu pour un roi qui l'avait comblé de bienfaits. Le courage de M. de Guernon Ranville était mêlé de mauvaise humeur. Quant à M. de Polignac, son attitude étonnait au plus haut point les commissaires. Calme et presque souriant, il avait l'air de regarder tout ce qui se passait comme une comédie de mauvais goût. « La responsabilité des ministres, disait-il, n'est qu'un corollaire de l'inviolabilité royale. On n'a pas respecté l'inviolabilité de Charles X; donc, ses ministres ont cessé d'être responsables. » C'était dire à la victoire de fléchir sous des subtilités de légiste. Mais à l'abri de ces conséquences, d'une fiction qui n'avait sauvé ni Charles Ier ni Strafford, M. de Polignac se croyait inattaquable. « Quand me mettra-t-on en liberté? » répétait-il sans cesse. On entendait pourtant retentir autour de la prison des clameurs sinistres.

» Les commissaires eurent soin de tempérer par beaucoup d'égards l'austérité de leur mission. Ils coupaient court aux réponses des anciens ministres, lorsqu'elles devenaient compromettantes. Les interrogatoires firent place très-souvent à des entretiens, pendant lesquels les accusés purent oublier l'amertume de leur position. On apportait des rafraîchissements, la conversation s'égarait sur des sujets frivoles, et l'image de l'échafaud disparaissait. »

Cependant, bien qu'ayant nommé des commissaires pour interroger les anciens ministres, le gouvernement était indécis et embarrassé sur le tribunal devant lequel il devait les faire comparaître. Cette question était délicate, en effet, et l'on doit se rappeler encore la polémique des journaux à cet égard. Une autre crainte l'agitait encore : c'était la peine qui serait prononcée,

et il devait répudier d'avance, disait-il, l'échafaud, dont la révolution de juillet aurait été vierge par ce moyen. Au milieu de ces tergiversations, on murmurait tout bas la nouvelle que la chambre des pairs était constituée en haute cour de justice, pour juger les ministres, comme elle avait jugé autrefois le maréchal Ney, et tout haut, et avec la solennité la plus grande, on proposait à la tribune de la chambre élective l'abolition de la peine de mort. Cette proposition semblait faite à point pour les prisonniers de Vincennes. La chambre des pairs était, à cette époque, le pouvoir le plus impopulaire, et le sort de collègues qui avaient si longtemps siégé parmi eux, remis en leurs mains, ne paraissait pas une garantie de justice. La marche du gouvernement, d'ailleurs, quoique à peine dessinée, annonçait déjà sa tendance à étouffer sa propre origine. Couvert encore de la poussière des barricades de juillet, du sang de ses frères, qu'il pleurait, animé par ces nouvelles, excité par les placards et les proclamations affichées de toutes parts, le peuple se souleva et parcourut en tumulte les rues de la capitale. Le 18 octobre, des bandes sortent du Panthéon, d'autres traversent la rue Saint-Honoré, en chantant la Parisienne ; une troisième colonne se dirige sur le Palais-Royal, agitant un drapeau sur lequel on a inscrit ces mots : *Mort aux ministres!* Arrivée sur les lieux, elle trouve les grilles du jardin fermées, la garde nationale veille autour et en défend l'entrée ; alors, redoublant les cris de vengeance, la foule prend le chemin de Vincennes, arrive sous les murs du château et réclame la tête de ceux qui ont fait verser le sang de leurs frères. La foule était nombreuse et terrible ; mais elle ne pouvait intimider le général Daumesnil. A leur approche, il fait baisser le pont du château, s'avance

seul et leur dit avec une noble fermeté : « Vous demandez les têtes des accusés? Vous ne savez donc pas qu'elles n'appartiennent qu'à la loi? Vous ne les aurez qu'avec ma vie. Si un seul d'entre vous franchit le pont-levis, je fais sauter le château! »

Etonnée et muette, la foule s'arrête, considère le vieux guerrier et se rappelle que par deux fois il a fait la même réponse aux troupes étrangères, alors qu'on lui offrait de l'or et des honneurs. Puis tout à coup l'entourant, le pressant, le portant presque en triomphe, elle s'écrie d'une seule voix : « *Vive le général Daumesnil! vive la jambe de bois!...* »

L'émeute était finie, le peuple avait compris ces paroles que les ministres n'appartenaient qu'à la loi. Il revint à Paris, résolu à attendre l'issue de cette affaire, et exhalant, dans des chants patriotiques, cette ardeur qui avait échoué contre les murs de Vincennes.

L'abolition de la peine de mort ne fut pas prononcée, mais la chambre des pairs fut érigée en cour de justice pour juger les ministres de Charles X. Alors toute la défiance du peuple se réveilla et l'émeute gronda de nouveau dans le lointain.

Le 10 décembre, dès huit heures du matin, les ministres furent extraits du donjon et transférés à la prison du petit Luxembourg, préparée à cet effet. MM. de Polignac, de Peyronnet et de Guernon Ranville purent seuls faire le voyage, M. de Chantelauze était trop souffrant en ce moment. Des précautions extraordinaires avaient été prises pour cette translation; le bois de Vincennes était rempli de troupes. Deux piquets de la garde à cheval, commandés par le général Carbonel, un escadron de chasseurs, commandé par le général Fabvier, et un détache-

ment de canonniers de la garnison de Vincennes, formaient l'escorte des prisonniers. Le ministre de l'intérieur suivait à cheval. Ils prirent la rue du Faubourg Saint-Antoine, passèrent le pont d'Austerlitz, traversèrent les boulevards neufs, la rue d'Enfer, et entrèrent au Luxembourg par la grille de l'Observatoire.

« Du fond de leur voiture, dit M. Louis Blanc, les derniers ministres de la restauration virent la place où avait coulé le sang du maréchal Ney. »

Le soir on fit faire le même trajet à M. de Chantelauze, et comme on craignait encore un mouvement et qu'on ne voulait pas faire un nouveau déploiement de forces, le général Daumesnil mit le prisonnier dans sa voiture et le conduisit au petit Luxembourg, au travers des rangs de la foule à laquelle sa présence sut imposer.

Les débats du procès des ministres s'ouvrirent le 15 décembre et se prolongèrent jusqu'au 21.

Nous ne répéterons pas ici les détails de cette grande affaire, présente encore à la mémoire de tous. Il n'est pas un de ceux qui nous liront qui ne se rappelle, de quelque manière qu'il en ait été instruit, les dépositions terribles des témoins qui faisaient frissonner l'auditoire; le réquisitoire de M. Persil, la noble et touchante défense de M. de Martignac, si intéressante par la situation des accusés et du défenseur; celle de M. Sauzet, qui fit sa réputation; de M. Hennequin, qui y mit le comble; celle enfin de M. Crémieux, interrompue par l'émeute grondante aux portes du palais. Les journaux de l'époque et les mille relations du procès qui ont été publiées sont encore dans toutes les mains. Il nous suffit de dire qu'on avait amené la garde na-

tionale à protéger, par sa force et son influence, les débats de ce grand procès contre le peuple, qui était dans la dernière irritation.

A l'issue de la séance du 21, où les débats furent clos, une voiture stationnait à la porte du petit Luxembourg, attendant les ministres. Ils y montèrent en silence, et la voiture s'avança lentement à travers la garde nationale, dont toutes les forces étaient concentrées sur ce point. A l'extrémité de la rue Madame elle trouva une escorte de deux cents chevaux, commandée par le général Fabvier, et prit au galop des chevaux la route de Vincennes, en gagnant les boulevards extérieurs pour éviter le faubourg Saint-Antoine. Le ministre de l'intérieur et M. Lavocat faisaient partie de l'escorte. Les prisonniers arrivèrent rapidement à leur première prison et furent rétablis au donjon dans leurs chambres respectives. On avait cru devoir ainsi les soustraire à la fureur du peuple, s'il trouvait trop d'indulgence dans l'arrêt de la cour des pairs. En effet, le bruit de cette espèce de fuite se répandit dans Paris. Aussitôt l'émeute éclata dans la capitale; la nuit arriva, et la garde nationale bivouaqua au milieu des feux allumés autour du palais du Luxembourg. A dix heures du soir, M. Pasquier, président de la cour des pairs, prononça dans la solitude l'arrêt qui condamnait les ministres à la prison perpétuelle, et frappait M. de Polignac de la mort civile.

Cet arrêt produisit dans Paris le plus vif mécontentement. La garde nationale, dont on avait requis l'assistance, se crut jouée par le résultat d'une sentence qui *condamnait la révolution de juillet en épargnant à ceux qui l'avaient provoquée un châtiment trop mérité* (31). Les condamnés eux-mêmes ne prirent pas

l'arrêt au sérieux, et quand on le leur signifia à Vincennes, M. de Chantelauze dit à M. de Guernon Ranville : « Eh bien, mon cher, nous aurons le temps de faire des parties d'échec. »

Peu de temps après il furent tous conduits au château de Ham, pour y subir leur captivité perpétuelle. Aujourd'hui ils sont en liberté dans leurs terres ou à l'étranger.

Tels sont les derniers prisonniers qui ont été mis au donjon, Quoi qu'il en soit de l'issue de ce procès pour lequel l'autorité de la chose jugée exclut toute discussion, la justice de Dieu apparut éclatante et terrible dans cette circonstance. La Providence en laissant pour dernières traces, dans cette prison d'état, le séjour des quatre ministres qui, par leur volonté ou leur faiblesse, tendirent à rétablir le despotisme et firent couler le sang français dans les rues, donna comme exemple de sa colère aux grands de la terre, le spectacle des persécuteurs écrasés sous leur propre tyrannie; comme expiation au peuple, l'humiliation, les souffrances et l'échafaud qui se dressait devant les coupables.

L'histoire du donjon de Vincennes est dignement close par là : car ce trait caractéristique échappe à la main des hommes et appartient tout entier à la main de Dieu.

Le gouvernement de Vincennes fut supprimé à la mort du général Daumesnil, arrivée le 17 août 1832. Le fléau du choléra, qui pesa à cette époque sur la France, enleva à la patrie ce digne guerrier, jeune encore. Sa mémoire fut honorée après sa mort par la demande d'une pension aux chambres, et par une souscription nationale pour la famille du brave général qui avait su vivre noble et pur, et mourir pauvre et adoré. Dès ce jour Vincennes, devenu un vaste parc d'artillerie, fut mis sous le commandement d'un lieutenant-colonel.

On chercherait vainement aujourd'hui à Vincennes les traces de cet ancien séjour de nos rois, les douze tours, l'église bâtie par saint Louis, qui devint le siége d'un puissant chapitre; les pavillons du Roi et de la Reine contenant de vastes et magnifiques appartements. Les douze tours sont rasées. En recherchant soigneusement, de vieilles chroniques à la main, on découvre que sur l'emplacement de cette vaste église, s'élève aujourd'hui le musée d'artillerie, un des plus riches et des mieux entretenus de France; les pavillons du Roi et de la Reine sont devenus des chambres de chefs et d'officiers, et des casernes de soldats. Souvent en parcourant ces demeures, on découvre au plafond ou sur les murs, à demi cachés par des armes, des selles et des fourniments, des peintures précieuses, chefs-d'œuvre des grands maîtres dont les rois employaient le talent. Puis au milieu des larges cours, on voit des canons et des boulets de tout calibre, rangés dans un ordre admirable, et que la coquetterie du soldat se plaît à entretenir constamment.

Le donjon est la partie de Vincennes qui est le mieux conservée, malgré les changements qu'il a subis. On voit encore la place des trois portes qui existaient autrefois, il n'en reste plus qu'une seule, de même qu'un seul pont-levis. La cour est entourée de constructions modernes pour les besoins du service de Vincennes. Le puits et les souterrains ont été retrouvés depuis peu. En entrant dans la cour on voit à l'extérieur du premier étage du donjon les pierres en saillie, fixées dans les murs, qui soutenaient le pont sur lequel passaient les rois pour se rendre à leurs appartements. L'escalier est à gauche en entrant et fait partie de la maison du concierge. L'escalier intérieur du donjon servait alors aux gens de service.

Depuis que les rois ont cessé d'habiter cette demeure, le pont du premier étage et une partie de l'escalier ont été détruits. On n'a laissé subsister que celui intérieur du donjon pour les prisonniers. La chapelle qui était sur le haut du donjon ainsi que la maison de l'aumônier (*carcer*) ont été démolis, et à la place de la balustrade de fer qui entourait la calotte, on a construit un parapet en belles pierres de taille. Nous avons également visité les cachots. Ils sont aujourd'hui encombrés de vieilles armes de toute espèce, et ont subi de nombreuses réparations, pour que les objets qu'on y met ne soient pas détériorés. On prenait moins de soins quand on y mettait des hommes.

Quand nous sommes allés visiter le donjon dans tous ses détails, on travaillait à combler par des ouvrages de maçonnerie les fossés qui l'entourent. On nous a même dit que le projet était d'abattre bientôt le donjon lui-même. Nous le croyons sans peine, et voilà pourquoi l'histoire du château et du donjon, que nous venons d'écrire, deviendra précieuse dans peu d'années à ceux qui ne l'ont pas vu dès à présent; car bientôt château, chapelle, donjon étant rasés pour les besoins de la nouvelle destination de ce lieu, Vincennes ne présentera plus, avec les immenses travaux qu'on a tracés autour et qu'on y a réunis, qu'une vaste fortification moderne, hérissée de troupes et de canons.

Dieu veuille que dans le siècle suivant, nos neveux ne soient pas appelés à écrire sur cette fortification une histoire aussi lugubre que celle que nous venons de tracer sur le donjon de Vincennes!

NOTES.

LE DONJON DE VINCENNES SOUS LOUIS XV.

(1) Mémoires de Richelieu.

(2) *Idem.* Textuel.

(3) Mirabeau. *Lettres de cachet.*

LE DONJON DE VINCENNES SOUS LOUIS XVI.

(4) Essai sur la vie de Mirabeau, par Cadet de Gassicourt.

(5) *Lettres de cachet.* Nous avons réunis plusieurs conversations en une seule

(6) Cadet de Gassicourt.

LE DONJON DE VINCENNES SOUS LA RÉPUBLIQUE.
(CONVENTION NATIONALE. DIRECTOIRE.(

(7) Sur notre demande, M. le préfet de police a bien voulu nous autoriser à faire des recherches dans les riches archives de la préfecture. Nous avons été guidés dans ce travail, avec autant d'intelligence que de gracieuseté, par M. Labat, archiviste. Nous ne saurions trop le remercier de la complaisance qu'il y a mise, et nous ne saurions trop aussi faire l'éloge de l'ordre admirable qu'il a établi dans cet immense et précieux dépôt. Le nouveau local qui vient d'être attribué aux archives et qui permet de les mieux conserver est un bienfait dont on sera redevable au préfet actuel, car là seulement, d'après ce que nous en avons vu, est la véritable Histoire de Paris et de la Révolution.

LE DONJON DE VINCENNES SOUS LA RÉPUBLIQUE.
(CONSULAT.)

(8) Mémoires, lettres et pièces authentiques, touchant la vie et la mort de S. A. R. monseigneur Louis-Antoine Henri de Bourbon Condé, duc d'Enghien.

(9) M. le comte de Choulot.

(10) Recherches historiques sur le procès et la condamnation du duc d'Enghien, par M. Aug. Nougarède de Fayet.

(11) « Ce fait, dit le duc de Rovigo dans ses Mémoires, m'a été attesté par une personne attachée au service du prince à l'époque de son enlèvement. » Le baron de Saint-Jacques, également attaché à la personne du prince, a contesté ce fait, en citant une lettre qu'il avait reçue.

(12) « Mon cher enfant,

» On assure ici depuis plus de six mois que vous avez été faire un voyage à Paris
» d'autres disent que vous n'avez été que jusqu'à Strasbourg; il faut convenir que
» c'était un peu inutilement risquer votre vie et votre liberté; car pour vos principes,
» je suis tranquille de ce côté-là, ils sont aussi profondément gravés dans votre cœur
» que dans dans les nôtres. Il me semble qu'à présent vous pourriez nous confier le
» passé, et si la chose est vraie, nous dire ce que vous avez observé dans vos voyages.

» A propos de votre santé, qui nous est si chère à tant de titres, je vous ai mandé,
» il est vrai, que la position où vous êtes pourrait être très-utile à beaucoup d'égards;
» mais vous êtes bien près, prenez garde à vous, et ne négligez aucune précaution pour
» être averti à temps et faire votre retraite en sûreté, en cas qu'il passât par la tête du
» premier consul de vous faire enlever; n'allez pas croire qu'il y ait du courage à
» tout braver à cet égard : ce ne serait qu'une imprudence impardonnable aux yeux
» de l'univers, et qui ne pourrait avoir que les suites les plus affreuses; ainsi, je vous
» le répète, prenez garde à vous, et rassurez-nous en nous répondant que vous
» sentez parfaitement ce que je vous demande, et que nous pouvons être tranquilles
» sur les précautions que vous prendrez.

» Je vous embrasse.

» *Signé*, L.-J. de Bourbon.

(13) Lettre du baron de Saint-Jacques au *Journal des Débats*, en date du 12 novembre 1823.

(14) Interrogatoire du 18 ventôse (9 mars).

(15) Beaucoup d'historiens ont prétendu que c'était le personnage de Pichegru qui avait donné lieu à cette méprise : c'est une erreur. D'abord l'âge de ce dernier empêchait de le confondre avec le duc d'Enghien, ensuite Pichegru était déjà arrêté. C'est ce que démontre clairement M. Nougarède dans son excellent ouvrage, dernier travail qui ait été fait sur l'affaire du duc d'Enghien, plus complet que tous les autres, écrit avec autant de conscience que d'exactitude, et que nous avons été heureux de consulter souvent.

(16) Nougarède de Fayet.

(17) Ce journal fut trouvé après la mort du duc, dans la poche de son gilet. Il fut apporté au premier consul. Des copies authentiques en ont été prises alors. On ne peut douter aujourd'hui de son exactitude.

(18) Nougarède de Fayet.

(19) Voir le détail de ces pièces dans l'ouvrage de M. Nougarède, deuxième volume, page 10.

(20) Voir pour plus de détails les articles publiés dans la *Presse*, le 10 septem-

bre 1843, par M. Buchon, qui raconte avec le ton de la plus aimable vérité sa conversation à ce sujet avec l'ancien roi de Naples et d'Espagne.

(21) Pour voir les divers ordres que nous nous contentons de mentionner parce qu'il serait trop long de les transcrire, consulter les *Mémoires historiques sur la catastrophe du duc d'Enghien*, publiés par Baudoin frères, à Paris, 1824, et l'ouvrage de M. Nougarède. Nous basons nous-même notre écrit sur ces divers ordres que nous avons sous les yeux.

(22) Aujourd'hui celui du commandant du génie.

(23) Relation manuscrite du curé de Vincennes.

(24) Nougarède de Fayet.

(25) C'est ce qui a fait dire que la fosse avait été creusée d'avance.

(26) Voir le journal pour plus amples détails.

(27) M. Nougarède de Fayet rapporte ces deux anecdotes, qu'il tient, l'une de M. Emmanuel de Las-Cases, l'autre du duc de Gaëte.

(28) Voici l'extrait de son testament. « Longwood, 15 avril 1821. Je meurs prématurément assassiné par l'oligarchie anglaise et son sicaire. J'ai fait arrêter et juger le duc d'Enghien, parce que cela était nécessaire à la sûreté, à l'intérêt et à l'honneur du peuple français, lorsque le comte d'Artois entretenait, de son aveu, soixante assassins dans Paris. Dans une semblable circonstance j'agirais encore de même. »

LE DONJON DE VINCENNES SOUS L'EMPIRE.

(29) Ceux dont nous n'avons pas marqué la sortie n'ont quitté le donjon qu'en 1814, ainsi qu'on le verra à la fin de ce règne.

(30) Nous n'avons pas trouvé d'autres noms inscrits sur le registre d'écrou. Il est pourtant encore un prisonnier qu'on nous a assuré avoir été au donjon de Vincennes. C'est le général espagnol Palafox; un vieux gardien nous a assuré l'avoir connu. Il nous a dit qu'il habitait seul le cinquième étage. Il nous a cité de plus cette circonstance, bien faite pour être gravée dans sa mémoire : le général Palafox faisait faire sa cuisine à ses frais, et abandonnait aux gardiens les 80 francs par mois qu'on lui allouait pour sa nourriture.

LE DONJON DE VINCENNES SOUS LOUIS-PHILIPPE.

(31) Louis Blanc, *Histoire de dix ans*.

FIN DES NOTES.

TABLE.

FIN.

IMPRIMERIE DONDEY-DUPRÉ,
Rue Saint-Louis, 46, au Marais.

